

**BULLETIN DES SEANCES**  
**du**  
**Grand Conseil**  
**du**  
**Canton du Valais**  
**SESSION ORDINAIRE DE JUIN 2011**



**MEMORIAL**  
**des**  
**Grossen Rates**  
**des**  
**Kantons Wallis**  
**ORDENTLICHE JUNISESSION 2011**

**57<sup>e</sup> législature / 57. Legislaturperiode**

**(2009 - 2013)**

**VOLUME 105**

## LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

### **Addor Jean-Luc, UDC**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010*, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)

*Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (de mai 2010 à décembre 2010)*, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder*, JUIN 2011, débat final (17.06.2011\_1)

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010*, JUIN 2011, débat final (17.06.2011\_1)

*Développement et traitement interpellation urgente 2.163*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique*, JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)

*Rapport sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans et de l'Observatoire Valaisan de Santé*, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)

### **Andenmatten Stefan, CSPO**

*Loi d'application du code civil suisse (modification), (I); (Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung), (I)*, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)

### **Arlettaz-Monnet Géraldine (suppl.), PLR**

*Election d'un substitut du procureur auprès de l'Office régional du Valais central du ministère public*, JUIN 2011 (16.06.2011\_2)

### **Bayard Marcel, PDCC**

*Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais*, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_1)

### **Berclaz Julien (suppl.), UDC**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA*, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)

### **Beytrison Anne-Marie (suppl.), PDCB**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010*, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)

*Traitement postulat 3.089*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

**Bodrito Jean-Pierre (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

*Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1", JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

**Borgeat Raymond, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (16.06.2011\_2)*

**Bregy Philipp Matthias, CVPO**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2011)*

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2010), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)*

*Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (de mai 2010 à décembre 2010), (Jahresbericht der kantonalen Datenschutzkommission (Mai 2010 bis Dezember 2010)), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)*

*Election d'un substitut du procureur auprès de l'Office régional du Valais central du ministère public (Wahl eines Staatsanwalts-Substituten beim regionalen Amt der Staatsanwaltschaft Mittelwallis), JUIN 2011 (16.06.2011\_2)*

**Bridy Pascal, PDCC**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011)*

*Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, JUIN 2011, entrée en matière (16.06.2011\_2)*

*Rapport concernant l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

*Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2010, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Brigger Liliane, CSPO**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), (Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung), (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)*

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (16.06.2011\_1)*

**Bumann Konstantin (Suppl.), CSPO**

*Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC (I), (Dekret über die Übernahme der Kosten für die Transporte der Schüler der allgemeinen Sekundarstufe II, der Berufsfachschulen und der Berufsmaturitäten nach dem EFZ) (I), JUIN 2011, première lecture: entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2011\_1)*

**Bürcher Laurent, PLR**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, débat final (17.06.2011\_1)*

**Buttet Jérôme, PDCB**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (17.06.2011\_1)*

**Cachat Didier, PLR**

*Loi vétérinaire (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)*

*Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, JUIN 2011, débat final (16.06.2011\_2)*

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique, JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)*

*Rapport sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans et de l'Observatoire Valaisan de Santé, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

*Rapport concernant l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

*Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2010, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Carron Camille, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, JUIN 2011, entrée en matière (16.06.2011\_2)*

*Développement et traitement interpellation urgente 2.167, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

*Rapport sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans et de l'Observatoire Valaisan de Santé, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

*Rapport concernant l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Carrupt Yves, PDCC**

*Loi vétérinaire (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011)*

**Casays Patricia, PDCB**

*Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, JUIN 2011, entrée en matière (16.06.2011\_2)*

**Claivaz Christophe, PLR**

*Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Clausen Diego, CSPO**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2011)*

*Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA (Beschluss über eine kantonale Subvention für den Bau und die Ausstattung eines Gebäudes für die Gesellschaft PhytoArk AG), JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

*Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1", (Beschluss betreffend Sachplan "Geologische Tiefenlager, Etappe 1"), JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

**Clerc Charles, UDC**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011)*

*Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2010, JUIN 2011, discussion générale (14.06.2011)*

*Traitement postulat 3.092, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

**Constantin René, PLR**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), JUIN 2011, discussion de détail (16.06.2011\_1) / débat final (16.06.2011\_1)*

**Coppey Véronique (suppl.), PDCB**

*Loi vétérinaire (I)*, JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011)

**Copt Jean-François (PLR)**

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique*, JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)

**Cordonier Gratien (suppl.), PDCC**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I)*, JUIN 2011, discussion de détail (16.06.2011\_1)

**Crettenand Narcisse, PLR**

*Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1"*, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)

**Darbellay Ghalmi Carole, PDCB**

*Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2010*, JUIN 2011, discussion générale (14.06.2011)

**D'Avila Mittaz Roxanne (suppl.), PLR**

*Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais*, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_1)

*Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA*, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)

**Delessert Frédéric, PLR**

*Traitement postulat 5.059*, JUIN 2011 (15.06.2011)

*Traitement motion 5.085*, JUIN 2011 (15.06.2011)

**De Preux Alain, PDCC**

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique*, JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)

**Diserens Brigitte, PLR**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010*, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)

**Dubois Jérôme (suppl.), PDCB**

*Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2011/2012 (prolongement du 9<sup>e</sup> crédit-cadre 2008-2010 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant la correction de la route H21 Martigny – Grand-St-Bernard, tronçon Traversée de Sembrancher, sur le territoire de la commune de Sembrancher, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Traitement motion 5.085 Frédéric Delessert, JUIN 2011 (15.06.2011)*

*Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_1)*

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)*

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique, JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)*

**Dussex Grégoire, PDCC**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (16.06.2011\_1) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2011\_1) / débat final (17.06.2011\_1)*

**Ecoeur Marie-Claude, PLR**

*Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1", JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

**Ecoeur Roger, UDC**

*Loi vétérinaire (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011)*

**Emery Georges, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (17.06.2011\_1)*

*Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC (I), JUIN 2011, première lecture: entrée en matière (15.06.2011)*

**Emonet Daniel, PDCB**

*Développement et traitement postulat urgent 4.123, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

**Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO**

*Développement et traitement postulat urgent 5.134 Claude-Alain Schmidhalter (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 5.134 Claude-Alain Schmidhalter), JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

**Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (17.06.2011\_1)*

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), (Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung), (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)*

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder (Beschluss betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts - auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder), JUIN 2011, débat final (17.06.2011\_1)*

**Fardel Mathieu (suppl.), PLR**

*Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC (I), JUIN 2011, première lecture: entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (16.06.2011\_2)*

**Favez Jérôme, PLR**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / discussion de détail (16.06.2011\_1) / débat final (16.06.2011\_1)*

**Favre Christian, PDCC**

*Décision concernant la correction de la route H21 Martigny – Grand-St-Bernard, tronçon Traversée de Sembrancher, sur le territoire de la commune de Sembrancher, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Favre Stéphanie, PLR**

*Loi d'application du code civil suisse (modification), (I); JUIN 2011, discussion de détail (16.06.2011\_1)*

*Développement et traitement interpellation urgente 2.164, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*



**Ferrez Jean-Albert, président, PDCB**

*Allocution inaugurale*, JUIN 2011 (14.06.2011)

*Divers*, séance du mardi 14 juin 2011 / séance du mercredi 15 juin 2011 / séance du jeudi matin 16 juin 2011 / séance de relevée du jeudi 16 juin 2011 / séance du vendredi matin 17 juin 2011 / séance de relevée du vendredi 17 juin 2011

*Commentaires relatifs aux développements/traitements*, séance du mercredi 15 juin 2011 / séance du jeudi matin 16 juin 2011 / séance de relevée du jeudi 16 juin 2011 / séance du vendredi matin 17 juin 2011 – Urgences

*Assermentations (Vereidigung)*, JUIN 2011 (16.06.2011)

*Election d'un substitut du procureur auprès de l'Office régional du Valais central du ministère public*, JUIN 2011 (16.06.2011\_2)

*Intervention finale*, JUIN 2011 (17.06.2011\_2)

**Fournier Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi vétérinaire (I)*, JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010*, JUIN 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (16.06.2011\_1)

**Fournier Yves, PLR**

*Loi vétérinaire (I)*, JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011)

*Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2011/2012 (prolongement du 9<sup>e</sup> crédit-cadre 2008-2010 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales)*, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)

*Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale*, JUIN 2011, entrée en matière (16.06.2011\_2)

*Traitement postulat 2.128*, JUIN 2011 (16.06.2011\_2)

**Furrer Egon, CVPO**

*Loi vétérinaire (I)*, (*Veterinärgesetz (I)*), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011)

*Loi d'application du code civil suisse (modification)*, (I); (*Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung)*), (I), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010)*, JUIN 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (16.06.2011\_1)

**Furrer Michel (Suppl.), CSPO**

*Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1", (Beschluss betreffend Sachplan "Geologische Tiefenlager, Etappe 1"), JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

**Furrer Urban, CSPO**

*Décision concernant un crédit d'engagement pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs (Beschluss betreffend einen Verpflichtungskredit für die dringlichen Verstärkungsarbeiten des Rhonedamms in Vouvry aufgrund von Wühltierschäden), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Gaillard Stéphane (suppl.), PDCC**

*Rapport annuel du Conseil d'Etat 2010, JUIN 2011, discussion générale (14.06.2011)*

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant un crédit d'engagement pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Gaillard Joël, PDCB**

*Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC (I), JUIN 2011, première lecture: entrée en matière (15.06.2011)*

**Ganzer Stéphane (suppl.), PLR**

*Rapport concernant l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Gillioz Charles-Albert (suppl.), PLR**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (15.06.2011)*

**Giroud Willy, PLR**

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011) / discussion de détail (17.06.2011\_1) / débat final (17.06.2011\_1)*

**Grand Erno, CVPO**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (15.06.2011)*

**Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO**

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das Gesundheitswesen), JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)*

*Rapport concernant l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais (Bericht über das Geschäftsjahr 2010 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Jacquod Eric, UDC**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / discussion de détail (16.06.2011\_1)*

*Loi vétérinaire (I), JUIN 2011, débat final (16.06.2011\_1)*

**Jenelten-Biollaz Véronique, PDCC**

*Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2011/2012 (prolongement du 9<sup>e</sup> crédit-cadre 2008-2010 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Kalbermatten Beatrice (Suppl.), CVPO**

*Rapport sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans et de l'Observatoire Valaisan de Santé (Bericht betreffend das Audit über das Gesundheitsnetz Wallis, das Zentralinstitut der Walliser Spitäler und das Walliser Gesundheitsobservatorium), JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Kronig Laura (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (16.06.2011\_1)*

*Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (de mai 2010 à décembre 2010), (Jahresbericht der kantonalen Datenschutzkommission (Mai 2010 bis Dezember 2010), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)*

**Kuonen Urs, CVPO**

*Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC (I), (Dekret über die Übernahme der Kosten für die Transporte der Schüler der allgemeinen Sekundarstufe II, der Berufsfachschulen und der Berufsmaturitäten nach dem EFZ) (I), JUIN 2011, première lecture: entrée en matière (15.06.2011) / débat final (15.06.2011)*

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder (Beschluss betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts - auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder), JUIN 2011, débat final (17.06.2011\_1)*

**Léger Laurent, PDCB**

*Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2010, JUIN 2011, discussion générale (14.06.2011)*

*Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_1)*

**Levrard Marie-Anne, PDCC**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)*

**Luisier Pascal, PDCB**

*Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_1)*

**Luyet Anne (suppl.), UDC**

*Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1", JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

**Mabillard Yves (suppl.), PLR**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (16.06.2011\_1)*

**Maire Roland (suppl.), PDCB**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

**Mangisch Marcel, CVPO**

*Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais (Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2010 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_1)*

*Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (de mai 2010 à décembre 2010), (Jahresbericht der kantonalen Datenschutzkommission (Mai 2010 bis Dezember 2010), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)*

**Maret Marianne, PDCB**

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique, JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)*

*Rapport sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans et de l'Observatoire Valaisan de Santé, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

*Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2010, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Marquis Gervaise (suppl.), PLR**

*Décision concernant la correction de la route H21 Martigny – Grand-St-Bernard, tronçon Traversée de Sembrancher, sur le territoire de la commune de Sembrancher, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC**

*Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC (I), JUIN 2011, première lecture: entrée en matière (15.06.2011)*

**Métraiiller Serge, PDCC**

*Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Mivelaz Frédéric, PLR**

*Développement motion 3.107 Jean-Albert Ferrez, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

**Monnet-Terrettaz Marcelle, deuxième vice-présidente, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Invitation (16.06.2011\_1)*

**Monney Gilbert (suppl.), PLR**

*Loi vétérinaire (I)*, JUIN 2011, discussion de détail (16.06.2011\_1)

*Développement et traitement interpellation urgente 1.141*, JUIN 2011 (17.06.2011\_2)

**Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC (I)*, (*Dekret über die Übernahme der Kosten für die Transporte der Schüler der allgemeinen Sekundarstufe II, der Berufsfachschulen und der Berufsmaturitäten nach dem EFZ*) (I), JUIN 2011, première lecture: entrée en matière (15.06.2011)

*Rapport concernant l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais (Bericht über das Geschäftsjahr 2010 des Gesundheitsnetzes Wallis)*, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)

**Mottet Xavier (suppl.), PLR**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010*, JUIN 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2011)

**Nantermod Philippe (suppl.), PLR**

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder*, JUIN 2011, discussion de détail (17.06.2011\_1)

**Nigro Pascal, PDCB**

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder*, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)

*Décision concernant un crédit d'engagement pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs*, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)

**Pellouchoud François (suppl.), UDC**

*Décision concernant la correction de la route H21 Martigny – Grand-St-Bernard, tronçon Traversée de Sembrancher, sur le territoire de la commune de Sembrancher*, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)

**Penon Jean-Pierre, PLR**

*Décision concernant un crédit d'engagement pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA, JUIN 2011, débat final (17.06.2011\_1)*

**Perrin Régis (suppl.), UDC**

*Rapport annuel du Conseil d'Etat 2010, JUIN 2011, discussion générale (14.06.2011)*

**Perroud Bruno (suppl.), UDC**

*Rapport concernant l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

*Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2010, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Perruchoud Edmond, UDC**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), JUIN 2011, discussion de détail (16.06.2011\_1)*

*Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_1)*

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, Département des finances, des institutions et de la santé (16.06.2011\_1)*

*Loi d'application du code civil suisse (modification), (I); JUIN 2011, discussion de détail (16.06.2011\_1)*

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)*

**Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2010), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)*

**Philippoz Freddy, PDCC**

*Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2010, JUIN 2011, discussion générale (14.06.2011)*

**Pitteloud Albert, UDC**

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Porcellana Daniel, PDCC**

*Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1", JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

**Rausis Joachim, PDCB**

*Développement et traitement interpellation urgente 2.165, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

**Reichen Nadine (suppl.), UDC**

*Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC (I), JUIN 2011, première lecture: entrée en matière (15.06.2011)*

**Rey Bernard, PLR**

*Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2010, JUIN 2011, discussion générale (14.06.2011)*

**Rey Pascal, PDCC**

*Rapport sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans et de l'Observatoire Valaisan de Santé, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Reynard Mathias, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2011)*

**Richard Claude-Alain, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*



**Rieder Beat, CVPO**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (17.06.2011\_1)*

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das Gesundheitswesen), JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)*

**Roch Jean-Didier, PDCB**

*Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1", JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

**Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, débat final (17.06.2011\_1)*

**Russi Dominique (Suppl.), CSPO**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA (Beschluss über eine kantonale Subvention für den Bau und die Ausstattung eines Gebäudes für die Gesellschaft PhytoArk AG), JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

**Salamin Perruchoud Anne-Lyse (suppl.), PDCC**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

**Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR**

*Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (de mai 2010 à décembre 2010), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)*

*Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2010, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Schmid Jean-Marie, CVPO**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA (Beschluss über eine kantonale Subvention für den Bau und die Ausstattung eines Gebäudes für die Gesellschaft PhytoArk AG), JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

*Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1", (Beschluss betreffend Sachplan "Geologische Tiefenlager, Etappe 1"), JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)*

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2011\_1)*

**Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), (Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung), (I), JUIN 2011, discussion de détail (16.06.2011\_1)*

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (16.06.2011\_2)*

**Schnyder Philipp, CSPO**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2010), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)*

**Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2011)*

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder (Beschluss betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts - auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Schnydrig Georges, CSPO**

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder (Beschluss betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts - auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011) / débat final (17.06.2011\_1)*

*Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2011/2012 (prolongement du 9<sup>e</sup> crédit-cadre 2008-2010 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), (Beschluss betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2011/2012 (Verlängerung des 9. Rahmenkredits des Bundes 2008-2010 zugunsten der regionalen Transportunternehmen), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant la correction de la route H21 Martigny – Grand-St-Bernard, tronçon Traversée de Sembrancher, sur le territoire de la commune de Sembrancher (Beschluss betreffend die Korrektion der Strasse H21 Martinach – Grosser St. Bernard, Teilstück Durchfahrt von Sembrancher, auf dem Gebiet der Gemeinde Sembrancher), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (15.06.2011)*

### **Schwestermann Alex, CSPO**

*Loi vétérinaire (I), (Veterinärsgesetz (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011)*

### **Steiner Alwin, CVPO**

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder (Beschluss betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts - auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011) / débat final (17.06.2011\_1)*

*Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2011/2012 (prolongement du 9<sup>e</sup> crédit-cadre 2008-2010 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), (Beschluss betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2011/2012 (Verlängerung des 9. Rahmenkredits des Bundes 2008-2010 zugunsten der regionalen Transportunternehmen), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant la correction de la route H21 Martigny – Grand-St-Bernard, tronçon Traversée de Sembrancher, sur le territoire de la commune de Sembrancher (Beschluss betreffend die Korrektion der Strasse H21 Martinach – Grosser St. Bernard, Teilstück Durchfahrt von Sembrancher, auf dem Gebiet der Gemeinde Sembrancher), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant un crédit d'engagement pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs (Beschluss betreffend einen Verpflichtungskredit für die dringlichen Verstärkungsarbeiten des Rhonedamms in Vouvry aufgrund von Wühltierschäden), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

### **Studer Daniel (Suppl.), CVPO**

*Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat über die Schaffung der Westschweizer BVG- und Stiftungsaufsichtsbehörde), JUIN 2011, entrée en matière (16.06.2011\_2)*

**Studer Rainer (Suppl.), CVPO**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), (Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung), (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)*

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder (Beschluss betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts - auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Théoduloz David, PDCC**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)*

**Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (15.06.2011)*

**Truffer Markus, CVPO**

*Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2010 (Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorats für das Jahr 2010), JUIN 2011, discussion générale (14.06.2011)*

*Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC (I), (Dekret über die Übernahme der Kosten für die Transporte der Schüler der allgemeinen Sekundarstufe II, der Berufsfachschulen und der Berufsmaturitäten nach dem EFZ) (I), JUIN 2011, première lecture: entrée en matière (15.06.2011)*

**Tschopp Laurent (suppl.), PDCC**

*Traitement postulat 3.084, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

**Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler**

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder (Beschluss betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts - auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder), JUIN 2011, débat final (17.06.2011\_1)*

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das Gesundheitswesen), JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)*

**Vanay Guillaume (suppl.), UDC**

*Décision concernant un crédit d'engagement pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Vannay Alain (suppl.), PDCB**

*Loi d'application du code civil suisse (modification), (I), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Varone Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2011/2012 (prolongement du 9<sup>e</sup> crédit-cadre 2008-2010 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

**Vernay André, PLR**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (17.06.2011\_1)*

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique, JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)*

*Rapport sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans et de l'Observatoire Valaisan de Santé, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

**Voide Nicolas, PDCB**

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)*

*Election d'un substitut du procureur auprès de l'Office régional du Valais central du ministère public, JUIN 2011 (16.06.2011\_2)*

**Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Traitement postulat 1.104, JUIN 2011 (16.06.2011\_1)*

**Walker Salzmänn Graziella, CSPO**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (17.06.2011\_1)*

*Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais (Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2010 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_1)*

*Développement postulat 3.109 (Entwicklung des Postulats 3.109), JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

*Développement et traitement interpellation urgente 1.142 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 1.142), JUIN 2011 (17.06.2011\_2)*

*Rapport sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans et de l'Observatoire Valaisan de Santé (Bericht betreffend das Audit über das Gesundheitsnetz Wallis, das Zentralinstitut der Walliser Spitäler und das Walliser Gesundheitsobservatorium), JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)*

### **Weger Hans-Ulrich, CVPO**

*Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2011/2012 (prolongement du 9<sup>e</sup> crédit-cadre 2008-2010 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), (Beschluss betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2011/2012 (Verlängerung des 9. Rahmenkredits des Bundes 2008-2010 zugunsten der regionalen Transportunternehmen), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant la correction de la route H21 Martigny – Grand-St-Bernard, tronçon Traversée de Sembrancher, sur le territoire de la commune de Sembrancher (Beschluss betreffend die Korrektion der Strasse H21 Martinach – Grosser St. Bernard, Teilstück Durchfahrt von Sembrancher, auf dem Gebiet der Gemeinde Sembrancher), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant un crédit d'engagement pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs (Beschluss betreffend einen Verpflichtungskredit für die dringlichen Verstärkungsarbeiten des Rhonedamms in Vouvry aufgrund von Wühltierschäden), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

### **Wellig Diego, CSPO**

*Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2010 (Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorats für das Jahr 2010), JUIN 2011, discussion générale (14.06.2011)*

*Loi d'application du code civil suisse (modification), (I); (Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung), (I), JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (16.06.2011\_2)*

### **Zenhäusern Marcel (Suppl.), CVPO**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010), JUIN 2011, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (16.06.2011\_2)*

**Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010*, JUIN 2011, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2011\_1)

**Zurbriggen Stefan, CVPO**

*Développement et traitement postulat urgent 5.135 Egon Furrer (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 5.135 Egon Furrer)*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

*Développement et traitement postulat urgent 3.119 Egon Furrer (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 3.119 Egon Furrer)*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

---

**Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010)*, JUIN 2011, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2011)

*Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA (Beschluss über eine kantonale Subvention für den Bau und die Ausstattung eines Gebäudes für die Gesellschaft PhytoArk AG)*, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1)

*Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1", (Beschluss betreffend Sachplan "Geologische Tiefenlager, Etappe 1")*, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_1) / débat final (17.06.2011)

*Heure des questions (Fragestunde)*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

*Développement et traitement interpellation urgente 4.122 Jean-Luc Addor*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

*Développement et traitement postulat urgent 4.123 Daniel Emonet*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

**Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:**

*Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2010*, JUIN 2011, discussion générale (14.06.2011)

*Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder*, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011) / débat final (17.06.2011\_1)

*Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2011/2012 (prolongement du 9<sup>e</sup> crédit-cadre 2008-2010 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales)*, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)

*Décision concernant la correction de la route H21 Martigny – Grand-St-Bernard, tronçon Traversée de Sembrancher, sur le territoire de la commune de Sembrancher, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Décision concernant un crédit d'engagement pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011)*

*Traitement postulat 5.059 Frédéric Delessert, JUIN 2011 (15.06.2011)*

*Traitement motion 5.085 Frédéric Delessert, JUIN 2011 (15.06.2011)*

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (15.06.2011)*

*Heure des questions (Fragestunde), JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

*Développement et traitement postulat urgent 5.134 Claude-Alain Schmidhalter (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 5.134 Claude-Alain Schmidhalter), JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

*Développement et traitement postulat urgent 5.135 Egon Furrer (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 5.135 Egon Furrer ), JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

**Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):**

*Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC (I), JUIN 2011, première lecture: entrée en matière (15.06.2011)*

*Traitement postulat 3.084 Laurent Tschopp (suppl.) et postulat 3.089 Anne-Marie Beytrison (suppl.), JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

*Développement interpellation 3.108 Mathieu Fardel (suppl.), JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2011\_1)*

*Heure des questions, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

*Développement et traitement postulat urgent 3.119 Egon Furrer, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)*

**Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):**

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010, JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (16.06.2011\_1) / débat final (17.06.2011\_1)*

*Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / discussion de détail (16.06.2011\_1) / débat final (16.06.2011\_1)*

*Loi vétérinaire (I), JUIN 2011, entrée en matière (14.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)*



*Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais*, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_1)

*Heure des questions (Fragestunde)*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

*Développement et traitement interpellation urgente 1.141 Gilbert Monney (suppl.)*, JUIN 2011 (17.06.2011\_2)

*Développement et traitement interpellation urgente 1.142 Graziella Walker Salzmann*, JUIN 2011 (17.06.2011\_2)

*Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique*, JUIN 2011, discussion générale (17.06.2011\_2)

*Rapport sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans et de l'Observatoire Valaisan de Santé*, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)

*Rapport concernant l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais*, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)

*Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2010*, JUIN 2011, entrée en matière (17.06.2011\_2)

**Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):**

*Loi d'application du code civil suisse (modification), (I); (Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung), (I)*, JUIN 2011, entrée en matière (15.06.2011) / débat final (16.06.2011\_1)

*Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat über die Schaffung der Westschweizer BVG- und Stiftungsaufsichtsbehörde)*, JUIN 2011, entrée en matière (16.06.2011\_2)

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2010)*, JUIN 2011, discussion générale (16.06.2011\_2)

*Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010)*, JUIN 2011, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (16.06.2011\_2)

*Heure des questions (Fragestunde)*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

*Développement et traitement interpellation urgente 2.163 Jean-Luc Addor*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

*Développement et traitement interpellation urgente 2.164 Stéphanie Favre*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

*Développement et traitement interpellation urgente 2.166 Régis Perrin (suppl.)*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

*Développement et traitement interpellation urgente 2.167 Camille Carron*, JUIN 2011 (17.06.2011\_1)

## GRAND CONSEIL

### Session ordinaire de juin 2011

---

#### Séances des 14, 15, 16 et 17 juin 2011

---

#### Séance du mardi 14 juin 2011

*Présidence:* M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 14 juin 2011, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

*M. le président Jean-Albert Ferrez, PDCB, prononce l'allocution inaugurale suivante:*

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues,

Chères et chers collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs qui nous suivez depuis la tribune, via Internet, en direct ou en différé sur Canal 9 oder Kanal 9,

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à cette session de juin du Parlement valaisan.

Si j'ai volontairement omis de citer nos deux vice-présidents en cette journée du 14 juin, "Journée de la femme", c'est pour marquer spécialement le fait que nous avons peut-être juste loupé les célébrations du 40<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote aux femmes dans le pays, nous marquerons ainsi le 41<sup>e</sup> et le 42<sup>e</sup> anniversaires avec deux présidentes de suite, mais je vous rappelle tout de même que, dans ce canton, nous avons été les premiers de Suisse, en 1957, à Unterbäch, à accorder officiellement ce droit de vote dans une collectivité publique.

Nous avons repris la tradition d'ouvrir nos sessions avec un petit intermède musical et c'est avec grand plaisir que nous allons écouter encore un morceau joué par les élèves du Conservatoire cantonal de musique, sous la direction de M. Stefan Ruha, directeur de l'orchestre du conservatoire.

Nous les écoutons.

(...)

*(Applaudissements)*

Encore un grand merci aux élèves du conservatoire et à leur directeur, M. Stefan Ruha, pour leur prestation musicale.

Rendez-vous à la session de septembre, avec une petite surprise!

Un mois et un jour depuis la dernière session et, néanmoins, une avalanche d'événements, de joies, de manifestations. J'ai envie de n'en retenir qu'une seule: le 29 mai, lorsque le Valais, presque tout entier, est parti à Bâle rechercher sa 12<sup>e</sup> victoire en finale de Coupe de Suisse. On disait beaucoup à l'époque qu'il fallait la 13<sup>e</sup> pour accrocher la dernière étoile sur le drapeau et puis arrêter là. J'ai presque envie de dire que c'est chose faite depuis hier puisque le FC Sion, version moins de 18 ans, à l'occasion de sa première participation à une finale de coupe, a maintenu la tradition et a également remporté ce trophée et l'a ramené en Valais.

Bravo à tous ces sportifs qui portent loin à l'extérieur les couleurs de notre canton!

J'ai placé mon année présidentielle sous le thème du Valais renouvelé – erneuertes Wallis, un canton solidement ancré dans une longue tradition, mais qui fait preuve d'une capacité d'innovation insoupçonnée. Tout au long des sessions du Grand Conseil, en étroite collaboration avec TheArk, la fondation pour l'innovation en Valais, nous verrons ensemble de nombreuses facettes de ce Valais innovant. Nous aurons l'occasion d'accueillir dans la salle des pas perdus un TheArk Corner, qui présentera en détail les activités de la fondation. Chaque jour, une nouvelle entreprise, un nouvel entrepreneur se présentera à vous.

La Fondation TheArk travaille principalement dans trois domaines:

- les sciences de la vie, en particulier la biotechnologie et la valorisation des plantes médicinales alpines;
- les sciences de l'informatique et de la communication;
- les sciences de l'ingénieur, avec un focus sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Ce dernier domaine d'actualité est extrêmement important pour le Valais, grand producteur d'énergies renouvelables, et sera à l'honneur toute cette semaine. Je vous donnerai ces prochains jours quelques chiffres et autres points de repères mais, pour aujourd'hui, place aux acteurs, et nous commençons avec la société IHT à Monthey.

IHT SA est une PME industrielle, de 12 à 20 personnes selon la charge de travail, active dans le domaine de l'énergie. Basée à Monthey, elle développe et commercialise des électrolyseurs pour la production d'hydrogène. Cette entreprise a repris en 2004 le savoir-faire et les produits développés de l'entreprise Giovanola Frères.

La technologie de production d'hydrogène à haute pression démarque l'entreprise IHT sur le marché puisqu'elle reste actuellement l'unique acteur au monde à proposer des équipements avec cette caractéristique. Cela lui permet d'offrir des installations beaucoup plus compactes que la concurrence.

La palette actuelle des appareils de production d'hydrogène offerte par IHT s'adresse à un marché mondial en croissance, cela autant du côté du secteur traditionnel qualifié d'hydrogène industriel (combustible, vecteur, agent réducteur, etc.) que du côté de l'hydrogène énergie qui est en émergence. Ce dernier marché touche, par exemple, des applications énergétiques nécessitant une sécurité d'approvisionnement électrique et thermique sur de longues périodes et privilégiant les sources énergétiques renouvelables sans émission de CO<sub>2</sub>. Il s'agit, dans ce cas, typiquement de générateur d'hydrogène couplé à des énergies renouvelables.

IHT bénéficie du soutien du service innovation de la fondation TheArk pour le développement d'un stand d'essai universel pour électrolyseurs. Ce projet est à bout

touchant avec la mise en service du stand dans les semaines à venir. Cette installation permettra de tester les différents nouveaux composants développés en interne et avec des partenaires ainsi que d'optimiser les conditions de fonctionnement optimales pour les futurs produits.

Le réseau de la fondation a également été mis à disposition de IHT en relation avec les projets de développement avec des instituts suisses et européens ainsi que pour réfléchir à l'évolution des modèles d'affaires, en particulier dans le nouveau secteur de l'hydrogène énergie.

Le CEO de l'entreprise IHT, M. Ernest Burkhalter, est présent dans la salle des pas perdus de 9 à 10 heures ce matin pour répondre à vos questions et vous présenter plus en détail son entreprise. Il sera accompagné de M. Frédéric Bagnoud, responsable du service de valorisation technologique de la fondation TheArk.

Je remercie la fondation TheArk pour avoir accepté ma proposition d'occuper la salle des pas perdus durant nos sessions et de donner ainsi un flash particulier sur ce Valais innovant, et je remercie tout particulièrement M. Burkhalter de nous consacrer son mardi matin.

J'espère que tout au long de nos matinées de session de cette année, vous apprécierez ce focus sur l'économie valaisanne innovante.

Cela étant dit, nous passons à l'ordre du jour de notre matinée.

*Ordre du jour:*

**1. Entrée en matière**

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010

**Eintretensdebatte**

Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010

**2. Rapport annuel du Conseil d'Etat 2010**

Jahresbericht des Staatsrates 2010

**3. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2010**

Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2010

**4. Entrée en matière**

Modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (*première lecture*)

**Eintretensdebatte**

Änderung des Gesetzes über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (*erste Lesung*)

**5. Entrée en matière**

Loi vétérinaire (*première lecture*)

**Eintretensdebatte**

Veterinärgesetz (*erste Lesung*)

**6. Compte 2010:**

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

**Rechnung 2010:**

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

## Entrée en matière

### 1. DECISION concernant le compte de l'Etat pour l'année 2010

#### Eintretensdebatte

#### BESCHLUSS betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010

Cf. Compte 2010 p. 34

Siehe Rechnung 2010 S. 34

Rapport de la commission des finances /

Bericht der Finanzkommission

*Commission des finances / Finanzkommission*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député André Vernay, PLR:*

Le groupe PLR est satisfait des comptes 2010 de l'Etat du Valais.

Au chapitre des points positifs, nous relevons:

la marge d'autofinancement record de 334,8 millions qui peut être qualifiée d'excellente;

un excédent de revenus record également si on se base sur les chiffres retravaillés par la commission des finances de 209,7 millions;

le haut niveau des investissements nets de 237,1 millions.

Autre point positif: le respect du double frein aux dépenses et à l'endettement qui nous satisfait totalement et qui témoigne ici de toute sa puissance.

Au chapitre des satisfactions encore, signalons aussi la maîtrise du chapitre Biens et services en diminution par rapport au compte 2009. Espérons que cette embellie ne soit pas fortuite et se reflétera dans le prochain budget ainsi que dans les comptes 2011 et suivants car cette baisse, sans vouloir la minimiser, intervient après une hausse record de 12,45% dans les comptes 2009 par rapport aux comptes 2008.

Ce bon résultat a été obtenu grâce à des rentrées de recettes supérieures aux montants budgétisés. C'est une bonne chose, mais qui nous amène à aborder maintenant les points négatifs de ce budget qui sont résumés en un seul point: l'écart grandissant entre la hausse de l'IPC et la hausse relative des frais du personnel, des Biens et services et des subventions sans caractère d'investissement.

Les trois tableaux présentés par la commission des finances sont, à cet égard, édifiants et, depuis 2004, l'écart devient de plus en plus abyssal.

En effet, pour une augmentation de l'IPC de 5,5% globale sur les six dernières années, nous avons les hausses suivantes dans nos comptes:

- charges du personnel: +22,15%
- Bien, services et marchandises: +20,87%
- subventions: +30,88%

Ces écarts nous inquiètent. Il arrivera forcément un moment où ces hausses excessives ne seront plus supportables pour nos comptes. Nous espérons pouvoir agir avant d'en arriver à ces extrémités.

Le groupe PLR l'espère et lance un appel vibrant au Conseil d'Etat pour que les courbes s'inversent rapidement.

C'était par cette phrase que je terminais mon intervention pour les comptes 2009 et c'est à dessein que je la reprends pour ma conclusion cette année.

*M. le député German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Si on parle dans cette salle des finances du canton, c'est toujours le même scénario: lors de la séance du budget en décembre, les groupes et les députés font des propositions pour l'augmenter. La commission des finances voit toujours des nuages noirs dans le ciel et elle combat artificiellement le Gouvernement pour baisser le budget. Les conseillers d'Etat sont dans le rôle de défenseurs de leurs chiffres. Après tous ces débats, on ne change presque pas un iota..., sauf peut-être qu'on donne un peu plus d'argent pour un téléphérique à Isérables.

Après l'hiver, à la session de juin où l'on présente le compte de l'Etat, on constate que rien n'est comme au mois de décembre. En décembre, on a parlé d'un bénéfice de 50 millions; la réalité au mois de juin est un bénéfice de 72 millions. Différence: 22 millions. De plus, on fait des amortissements supplémentaires non budgétés de presque 90 millions.

La différence entre le budget et les comptes montre une réalité très claire: ce n'est pas le Gouvernement qui influence les comptes; ce n'est pas le chef du département et son parti PDC qui influencent les chiffres noirs et ce sont encore moins le Parlement et la commission des finances qui jouent le rôle important dans ces chiffres. C'est la conjoncture qui nous dicte le résultat de cet exercice. L'économie se développe bien dans ce pays grâce aux entreprises extérieures à notre canton qui créent chez nous des postes de travail comme, par exemple, dans le Chablais. Grâce également aux travailleurs et travailleuses qui viennent des pays européens. Les chiffres sont aussi excellents grâce à la libre circulation en Europe combattue par l'UDC.

Und es ist gerade auch im Interesse von gesunden Staatsfinanzen, wenn wir dafür sorgen, dass im Zusammenhang mit der Personenfreizügigkeit Regulierungen und Massnahmen ergriffen werden, die im Arbeitsmarkt einen effektiven Schutz vor Lohndumping gewährleisten.

Pour le groupe ADG, l'Etat n'est pas une entreprise. Il n'a donc pas la tâche de faire, année après année, de grands bénéfices. Il doit faire une politique pour les citoyens qui remplissent avec leurs impôts les caisses de l'Etat.

(Les radicaux..., Brigitte..., s'il vous plaît!)

Dans ce canton, il y a des chantiers partout. Je pense notamment au domaine de la santé. L'Etat doit garantir que les primes des caisses maladie restent acceptables pour les personnes et les familles aux revenus modestes. L'Etat doit s'engager plus dans les affaires sociales notamment pour les personnes qui sont, depuis le 1<sup>er</sup> avril de cette année, exclues de la caisse de chômage ou pour nos citoyens plus âgés qui ont droit, dans leurs dernières années, de vivre sans soucis financiers.

Il y a encore d'autres chantiers où l'Etat doit jouer un rôle beaucoup plus actif comme dans l'économie avec une politique industrielle adéquate. Le temps que l'Etat s'engage plus activement pour le développement de l'énergie renouvelable est définitivement arrivé. Notre canton doit monter dans ce train ou rester à la gare.

La différence annuelle et régulière entre le budget et les comptes est un jeu dangereux. Des milieux mal intentionnés vont proposer de diminuer les impôts surtout sur les hauts revenus.

Wie es passiert ist mit der Unternehmenssteuerreform II. Gegen den Willen der Linken haben bürgerliche Parteien und mit ihnen auch die Walliser Regierung diese Reform durchgedrückt. Und dies mit nachweislich falschen Prognosen der zu erwartenden Steuerausfällen. Statt den Angaben im Abstimmungsbüchlein kommt es heute zu jährlichen Steuerausfällen im zweistelligen Milliardenbereich zulasten von Bund und Kantonen. Profiteure dieser Milliardenübung sind einmal mehr die Grossaktionäre und die Topmanager, die einen grossen Teil ihrer Löhne über Aktienzuteilungen realisieren.

In diesem Zusammenhang habe ich drei konkrete Fragen an die Regierung, resp. den Departementvorsteher:

1. Welche mutmasslichen Auswirkungen wird die Unternehmenssteuerreform II auf die künftigen Steuereinnahmen des Kantons Wallis haben?
2. Welche Einkommens- und Vermögensgruppen werden von diesen Steuergeschenken in erster Linie profitieren?
3. Sind allfällige Steuerausfälle in der aktuellen Finanzplanung berücksichtigt?

Ausserhalb dieser drei Fragen interessiert es uns, dass die zuständigen Vorsteherinnen und Vorsteher der Departemente uns einmal darlegen wie hoch der effektive Finanzierungsbedarf in ihren Departementen ist. Und da bringe ich als Anregung ein, dass die zuständigen Vorsteherinnen und Vorsteher uns beispielsweise in der Septembersession einmal darlegen wie viel Geld sie effektiv benötigen würden.

Merci d'apporter des réponses à ces questions.

J'arrive à la fin de mon intervention.

Etant donné les chiffres noirs, les "rouges", c'est-à-dire l'ADG, ne rient pas jaune et donnent le feu vert pour entrer en matière sur les comptes 2010!

Merci pour votre attention.

*Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:*

Ich weiss nicht ob der Vorredner am liebsten die Rechnungsabschlüsse der sozialistischen Regierung von Spanien vorlesen würde, ich lese lieber die Zahlen des Kantons Wallis vor.

In Zeiten wo in Europa über den Bankrott ganzer Länder gesprochen wird, präsentiert uns der Staatsrat einer kleinen Alpenrepublik – des Kantons Wallis – eine glänzende Rechnung 2010, welche fast keine Wünsche offen lässt. Der Kanton Wallis weist

nun im sechsten aufeinander folgenden Jahr einen stark steigenden Cashflow aus, der in dieser Rechnung auf 357 Millionen Franken zu stehen kommt. Der Ertragsüberschuss ist offiziell 72 Millionen, berücksichtigt man aber die Abschreibungen, die Spezialfonds sind es sogar 209 Millionen Franken.

Der Selbstfinanzierungsgrad beläuft sich mittlerweile auf 357 Prozent, investiert wurden 237 Millionen und das Eigenkapital der kleinen Alpenrepublik beträgt 1,37 Milliarden. Fazit: Ein Rekordergebnis in allen Bereichen.

Es ist eben doch die Regierung und es ist eben doch auch die CVP, die Anteil an diesem Rekordergebnis hat. Und ich wünsche, dass es auch in Zukunft so bleibt und wir nicht in eine Richtung driften wie in den umliegenden Ländern.

Gerade bei der Entwicklung des Eigenkapitals des Kantons Wallis ist für den Normalbürger sichtbar, wie schnell eine solch positive Rechnung und eine solch positive Eigenkapitalbasis dahinschwinden kann. Der Staatsrat beantragt dem Parlament alleine in dieser Session Massnahmen, welche dazu führen, dass die 1,3 Milliarden wie der Schnee in der Frühlingssonne dahin schmelzen. Bereits im Jahr 2012 wird das Eigenkapital des Kantons Wallis aufgrund der Sanierung der PKWAL und aufgrund besonderer Einlagen auf Null sinken. Dies zeigt doch wie fragil die Rechnung unseres Kantons – eines Bergkantons – auch in Zukunft bleiben wird.

Das Rekordergebnis der Rechnung 2010 ist das Resultat der positiven Entwicklung auf der Einnahmenseite, das Resultat einer gut laufenden Walliser Wirtschaft mit Rekordsteuereinnahmen von 1,1 Milliarden Schweizer Franken. Die Wirtschaft des Kantons Wallis boomt. Bereits im sechsten aufeinander folgenden Jahr wird mit fortlaufend höheren Steuereinnahmen abgeschlossen. Es ist unserer Fraktion aber bewusst, dass ein solcher Wirtschaftszyklus auch vorbeigeht. Vielleicht kommen nach den sieben fetten Jahren einmal die sieben mageren Jahre und deshalb darf diese Rechnung nicht dazu verführen, die Sparanstrengungen auf der Ausgabenseite zu vernachlässigen.

Und auf der Ausgabenseite gibt es eben doch eine, zwei Baustellen. Die CVPO-Fraktion hat mehrfach darauf hingewiesen, dass der ständig steigende Personalaufwand mit ständig steigendem Personal – im Jahr 2010 105 Stellen – so nicht haltbar ist. Die Personalausgaben fressen nun schon fast die gesamten Steuereinnahmen der natürlichen Personen des Kantons Wallis auf.

Ein drohender Wirtschaftsabschwung, verbunden mit Schwierigkeiten im Tourismus, kann schnell zu gefährlichen Steuerausfällen führen und die Personalkosten würden uns für diesen Fall an den Rand der Belastbarkeit bringen. Deshalb fordert die CVPO hier für die nächsten Budgets eine eiserne Zurückhaltung von Seiten der Regierung und des Parlaments. Ausgaben sind dort zu favorisieren, wo Arbeitsstellen im Privatsektor geschaffen werden und so zusätzliche Steuereinnahmen durch Investitionen generiert werden können. Die Ankurbelung der lokalen Wirtschaft, die Ankurbelung des Walliser Tourismus mit zusätzlichen Geldern ist vordringliches Ziel der Walliser Regierung. Es kann doch nicht sein, dass wir in diesem Parlament bei solchen Rechnungsabschlüssen um ein oder zwei Millionen zusätzlich für den Walliser Tourismus streiten müssen und auf der anderen Seite bei der Personalpolitik mit beiden Händen Geld ausschütten. Der Kanton Wallis soll und muss investieren, aber eben dort gezielt, wo auf der anderen Seite ein Ertrag zu erwarten ist.

An dieser Stelle erlaube ich mir auch darauf hinzuweisen, dass der Kanton Wallis aus dem neuen Finanzausgleich des Bundes im Jahr 2010 490 Millionen Schweizerfranken erhalten hat. Es ist offenkundig, dass ohne diesen Beitrag der Finanzhaushalt des Kantons Wallis sehr schnell in Schieflage käme. Deshalb ist auch bei der Verteilung innerhalb unseres Kantons das gerechte Augenmass aufrecht zu erhalten, wenn wir nicht wollen, dass uns andere Partner in der Schweiz einen anderen Verteilmechanismus aufzwingen.



Im Rahmen der Eintretensdebatte ist aber festzuhalten, dass dieses Rekordergebnis der hervorragenden Regierungstätigkeit des Staatsrates des Kantons Wallis in den vergangenen Jahren zuzurechnen ist. Die Rechnung lässt wenig Wünsche offen und gibt dem Kanton Wallis die Möglichkeit, eines der letzten grossen Löcher in unserem Finanzhaushalt, nämlich die Sanierung der staatlichen Pensionskasse, schnell und zügig durchzuführen.

In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten auf die Vorlage.

*M. le député Jérôme Buttet, PDCB:*

Merci, Monsieur le président du Grand Conseil, de considérer que vu le lien étroit entre le rapport d'activité du Conseil d'Etat et les comptes annuels qui en sont une des illustrations concrètes, j'intervienne en ce moment et au nom du groupe PDCB sur cette entrée en matière et sur le rapport annuel du Conseil d'Etat, soit les points 1 et 2 de l'ordre du jour de ce matin.

Les comptes annuels précédents avaient été qualifiés, par notre commission des finances, quelquefois de bons, quelquefois de très bons, les derniers de satisfaisants. Un enthousiasme mesuré qui permettait encore aux rapporteurs des groupes et aux autres intervenants de décocher à l'encontre du Gouvernement quelques flèches punitives ciblées, bien acérées et souvent médiatiques.

Mais, rapporter sur les résultats annuels, pour lesquels la commission des finances, à l'unanimité, ose le qualificatif d'excellents, est un exercice voué à rester discret. Un exercice, par contre, très agréable qui me permet, et c'est bien entendu là le plus important, de vous faire part de la pleine satisfaction de notre groupe à l'examen de ces comptes 2010, auxquels il attribue, lui aussi, la même très haute mention d'excellence.

Lors du débat sur le budget de l'exercice à l'examen, notre chef de groupe annonçait, je cite: "En gardant au budget 2010 un niveau d'investissements très élevé, en conformité d'ailleurs avec la planification intégrée pluriannuelle et sans avoir à recourir à l'emprunt pour financer lesdits investissements, le Gouvernement ne prend finalement qu'un seul risque, celui de se voir reprocher, au moment des comptes, de ne pas avoir réalisé ces investissements."

Aujourd'hui, au moment des comptes, force est de constater qu'avec un niveau d'investissements record, tout proche du montant prévu, le Conseil d'Etat n'a pas à regretter d'avoir pris ce seul risque, et notre groupe s'en réjouit. Ce qui ne signifie pas que la partie était facile mais qu'elle a été bien jouée, très bien jouée.

Résultat positif, investissements réalisés tout proches des investissements projetés, double frein à la dépense et aux investissements respecté, aucune appréciation négative ou même restrictive n'a été entendue lors de notre séance consacrée à l'examen de ces comptes: je ne peux donc que vous relater la pleine satisfaction générale du groupe PDCB.

Un groupe PDCB qui s'associe aux remarques et suggestions exprimées par la commission des finances ainsi que pleinement, je le répète avec plaisir, à l'appréciation d'excellence que cette même commission des finances a attribuée aux comptes de cet exercice 2010.

Un groupe PDCB qui tient à féliciter tous les acteurs ayant permis ce résultat, conseillers d'Etat, chef du Département des finances en tête, chefs de service, responsables et collaborateurs de tous les secteurs de notre Administration.

Au travers de ce bref message, notre groupe, vous l'aurez compris, accepte d'entrer en matière sur ce premier objet et prend acte avec satisfaction du rapport du Conseil d'Etat sur ses activités 2010.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

Le groupe UDC prend acte de la bonne santé financière du canton avec une marge d'autofinancement record de plus de 324 millions, ainsi qu'un excédent de revenus avant les amortissements extraordinaires et les attributions aux prélèvements des prêts financements de plus de 209 millions. Cette marge d'autofinancement record dégagée sur les comptes 2010 n'est pas le résultat d'économies sur les charges car celles-ci présentent un dépassement de plus de 57 millions par rapport au budget. Cette bonne santé financière, on la doit aux recettes supplémentaires.

Au chapitre des recettes, nous constatons une augmentation des recettes fiscales et cela malgré l'entrée en force de mesures acceptées par le Parlement et visant l'allègement de la charge fiscale. Cette situation témoigne de l'excellente vigueur de l'économie valaisanne sur l'année 2010.

Le groupe UDC profite de cet instant pour remercier, dans un premier temps, tous les contribuables valaisans pour leur participation à ces résultats records. Il remercie également toute l'économie valaisanne pour son dynamisme, sa capacité d'adaptation à l'évolution du marché et, de ce fait, son soutien inconditionnel aux finances cantonales.

Le groupe UDC tient, néanmoins, à relever quelques points moins réjouissants que les comptes 2010 font apparaître.

Sur l'initiative de l'UDC, les bénéfices de la vente de l'or de la BNS sont revenus dans les caisses des cantons. Aujourd'hui, le Valais peut se targuer d'avoir une fortune de 1,4 milliard au 31.12.2010. Selon le rapport de la commission des finances et au vu des décisions que prendra ce Parlement, cette fortune pourrait être totalement absorbée dans moins d'une année. En effet, la deuxième phase de recapitalisation de la CPVAL fera, à elle seule, fondre ce montant à la hauteur d'un milliard. Face aux efforts consentis par les Valaisannes et les Valaisans à la recapitalisation de la CPVAL, nous demandons également de la part des fonctionnaires un effort substantiel pour la remise à flot de leur caisse de pension.

Le groupe UDC constate également que les effectifs du personnel ont augmenté de 105 postes par rapport à 2009 qui eux avaient déjà subi la même augmentation par rapport à 2008. Pour l'UDC, les importants investissements consentis ces dernières années, notamment dans le domaine informatique, doivent dégager des économies d'échelles, respectivement des synergies permettant d'absorber les nouveaux besoins en personnel. Nous rappelons au Conseil d'Etat que, lors de la présentation de la PIP 2010-2013, la moyenne de l'augmentation des effectifs se limitait à 40 postes par année. C'est en maîtrisant les charges de fonctionnement mais également en jugulant la progression des subventions sans caractère d'investissement que l'on pourra, à l'avenir, maintenir les investissements nécessaires pour les tâches de l'Etat.

L'Etat providence qui fut la ligne directrice dans la plupart des pays membres de l'Union Européenne n'a plus d'avenir. L'état de santé de l'euro à lui seul fera perdre à notre canton des recettes d'un montant de plus de 65 millions provenant de la redistribution des bénéfices de la BNS.

Le groupe UDC entre en matière sur les comptes 2010.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Was will man da noch anfügen? Schwarze Zahlen überall, Investitionsrekord über die letzten zehn Jahre, eine florierende Wirtschaft mit Fortführung des Programms zur Unterstützung der Walliser Wirtschaft, eine zufriedene Finanzkommission, alles scheint im Butter. Wir gratulieren der Walliser Regierung für dieses gute Ergebnis.

Doch jedes Blatt hat zwei Seiten. Erlauben Sie mir ein paar Bemerkungen zur Rechnung 2010.

Wer das Ergebnis sieht, der möchte meinen, dass in der Republik Wallis alles zum besten steht. Doch erinnern wir uns zurück an die Diskussionen zur NFA II, erste Lesung, dann trägt das Bild. Der Grundsatz der ausgeglichenen Globalbilanz lässt kaum Handlungsspielraum zur Abfederung des Systemwechsels der neuen Aufgabenteilung und des Finanzausgleichs zu. Die Abstimmungen entlang der Sprachgrenze zeigten unterschiedliche Befindlichkeiten. Soll das Prinzip der Kostenneutralität auf dem Hintergrund dieser finanziellen Situation des Kantons Wallis vor anderen, auch möglichen Lösungen Vorrang haben? Die CSPO meint nein.

Die Zweckbestimmung des kantonalen Gesetzes über die Regionalpolitik geht über diejenige des Bundes hinaus. Und wie den Berichten zu entnehmen ist, werden nicht einmal die der NRP zur Verfügung stehenden Gelder genutzt. In diesem Zusammenhang ist die vom Finanzinspektorat aufgeworfene Frage was mit jenen Beträgen geschieht, die im Rahmen der Programmvereinbarungen mit dem Bund für die Periode 2008-2011 an den Kanton überwiesen, aber nicht innerhalb der festgelegten Termine eingesetzt worden sind. Es geht hier mittlerweile um 73 Millionen Franken.

Steuersenkungen, wie sie von der FIKO erneut verlangt werden, sind nach Ansicht der CSPO völlig verfehlt. Wir stehen ein für Nägel mit Köpfen im Tourismus und damit für mehr finanzielle Mittel im Tourismus, Optimierung der Rahmenbedingungen für die Sicherung der Arbeitsplätze in der vom starken Franken geplagten Exportindustrie, insbesondere im chemisch-pharmazeutischen Bereich und der Metallindustrie. Die CSPO spricht sich gegen die Schaffung von weiteren Fonds aus. Gegen vorausschauendes Handeln ist nichts einzuwenden, das ist sogar gut so. Doch können Investitionen, von denen weder die Ausführung, der Zeitpunkt, die Parameter usw. bekannt sind, auf lange Sicht hinaus finanziert werden? Werden nicht Mittel gebunden, die heute und jetzt eingesetzt werden könnten? Wir sind der Ansicht, dass es genug Projekte gibt, die der Erfüllung harren, wie zum Beispiel Grundbuch 2020, Ergänzungsleistungen für Familien, Vorfinanzierung des Baus von Kleinkraftwerken, die in der KEV Warteschlange stecken, Förderung der Energieeffizienz, Förderung der Zweisprachigkeit oder auch die Umsetzung der Strategie für die besonders unterstützungsbedürftigen Berggemeinden gemäss dem Gesetz über die Regionalpolitik, dezentrale Besiedlung, Grundversorgung für alle, welche auch medizinische Grundversorgung und Schulbildung vor Ort umfasst.

Das Finanzinspektorat hat in seinem Bericht erneut eingeladen, Überlegungen im Hinblick auf die Multiplikation der Anzahl Fonds anzustellen, insbesondere bei jenen Dienststellen, die mehrere solcher Fonds führen. Die CSPO schliesst sich dieser Ausführung an.

Das Eigenkapital des Staates wird in weniger als einem Jahr vollständig aufgebraucht sein, wenn das Parlament den Vorschlägen der Regierung folgt. Und dann? Folgen dann Sparprogramme? Gemäss den Ausführungen des Finanzvorstehers wäre ja schon 2012 ein Loch von 100 Millionen Franken möglich, wenn das eintritt was befürchtet wird.

Die FIKO stellt in schöner Regelmässigkeit fest, dass die Entwicklung des Personalbestands besorgniserregend sei. Besorgniserregend ist weniger die Entwicklung als die Tatsache, dass eine Mehrheit dieses Parlaments der Überzeugung ist, dass je länger je mehr Aufgaben verstaatlicht werden sollen. Das bringt natürlich Kosten mit sich. Und zudem eine gute Dienstleistung verlangt nach entsprechenden Ressourcen und wir alle verlangen gute Dienstleistungen.

Und nicht zuletzt erlauben Sie mir zum heutigen Tag des 30-jährigen Jubiläums der verfassungsrechtlichen Gleichstellung zwischen Frau und Mann, in der ja in der Vereinbarkeit von Beruf und Familie noch vieles möglich ist, unter anderem auch die Förderung der Anerkennung unbezahlter Arbeit, Vaterschaftsurlaub, Elternzeit usw.

Mit dem neuen Personalgesetz, das jetzt dann in Kraft treten wird, sind die gesetzlichen Leitplanken gesetzt, doch die Umsetzung wird auch Geld kosten. Und schliesslich könnte die Walliser Regierung mit wenig finanziellem Aufwand, jedoch mit einem klaren politischen Ziel den Akzent auf eine ausgewogenere Vertretung von Frauen und Männern in der kantonalen Verwaltung, in den ausserparlamentarischen Kommissionen oder auch bei Vertretungen aufgrund von Beteiligungen an juristischen Personen oder parastaatlichen Institutionen setzen.

Die CSPO ist für Eintreten. Danke.

*M. le député Grégoire Dussex, PDCC:*

Avant d'apporter à ce Parlement une analyse des comptes 2010, permettez-moi de faire le constat suivant au nom du groupe DC du Centre: cette semaine, et c'est là tout le paradoxe de la politique, le focus des médias valaisans et romands ne va pas se porter sur ces comptes excellents de 2010, fruits d'une majorité PDC soucieuse des deniers publics et consciente des responsabilités qu'elle a envers ce canton et ses habitants. J'espère me tromper, mais le thème des comptes 2010 n'est pas assez sexy pour cette presse en chasse de scoops. Que pourrait-elle bien dire sur un canton qui cumule des marges d'autofinancement positives depuis des années, qui investit près de 300 millions dans son économie, soutient les contribuables par des baisses d'impôts successives et ciblées et qui réussit encore, ma foi, à avoir un peu de fortune (plus de 1,3 milliard)?

Je vous le dis, Chères et chers collègues, pas assez sexy.

Par contre, cette semaine, et c'est là le luxe de ce Parlement, la presse romande va se gausser de nos soucis et problèmes au niveau du RSV. Tâchons d'élever notre niveau d'interventions et ainsi peut-être qu'en fin de semaine, les comptes 2010 du canton du Valais auront retrouvé la "une" des médias valaisans et romands.

Oui, parce que ces comptes 2010 sont, Chères et chers collègues, excellents. Ils dégagent un excédent de revenus de 72 millions, soit une différence de 20 millions par rapport au budget 2010.

De plus, ces comptes respectent en tous points le double frein aux dépenses et à l'endettement, élément essentiel et incontournable pour mener une politique visionnaire dans ce canton. Et le groupe PDCC continuera à se battre pour maintenir ce double frein, même si les nouvelles en provenance de la Berne fédérale peuvent soulever quelques inquiétudes pour le budget 2012, notamment le non-versement des dividendes de la BNS et les surcoûts engendrés par l'éventuelle décision du Conseil national d'aujourd'hui qui va statuer sur le nouveau modèle de financement des hôpitaux.

En ajoutant encore des amortissements supplémentaires non budgétisés de 88 millions, une attribution au fonds des caisses de prévoyance de 30 millions et une attribution au préfinancement des investissements de 14 millions, nous pouvons entrevoir l'avenir avec un certain optimisme.

Mais, les futurs défis pour notre canton, à courte et moyenne échéances, avec notamment la recapitalisation des caisses de pension, le retour des concessions hydroélectriques, la libéralisation du choix des hôpitaux en 2012 et les risques liés à la mauvaise situation des pays de la zone euro nous poussent à une certaine prudence.

Il faudra effectuer des choix, réfléchir à la constante augmentation des effectifs (plus de 105 postes en 2010) et ce Parlement devra se poser les bonnes questions en termes de financement du tourisme, de la refonte de la planification hospitalière et de notre tissu social.

J'aimerais ne pas oublier dans mon rapport de mettre en exergue le degré exceptionnel des investissements pour 2010 qui dépasse pour une fois les prévisions budgétaires. Les prélèvements du fonds de préfinancement des investissements dépassent les attributions. Comme quoi cet instrument a fait ses preuves, il permet un échelonnement des investissements et permet au conseiller d'Etat de tenir ses promesses..., merci Monsieur Jacques Melly.

Avant de conclure et pour appuyer les remarques de la commission des finances, le groupe PDCC soumet les réflexions suivantes au niveau des départements:

Pour le DFIS: demande au Conseil d'Etat de réfléchir au non-renouvellement de convention avec l'EMS de Gravelone.

Pour le DSSI: demande également de revoir le concordat pour la refacturation du coût réel du secteur jeunes adultes au centre de Pramont. On aimerait également savoir où en est l'audit sur le système carcéral en Valais.

Pour le DECS: des questions se posent avec la convention avec le Palladium et la double casquette du chef de Service de l'informatique qui assume également la fonction de délégué aux questions informatiques.

Pour le DEET: notre groupe redemande, comme il l'a fait lors du rapport de la commission de gestion sur le Service de la promotion économique, de mieux communiquer pour promouvoir les crédits NPR.

Nous nous permettrons éventuellement de revenir dans la discussion de détail cette semaine sur chaque département pour apporter des compléments ou des demandes d'informations.

En conclusion, si ce canton se porte bien, si nous pouvons présenter des comptes qualifiés d'excellents, nous le devons bien sûr à une très bonne conjoncture mais aussi à un Gouvernement uni et solidaire qui trace une ligne non pas à haute tension mais claire et élargit non pas le Rhône mais ses compétences pour un Valais du futur.

Alors, ne nous laissons pas griser par de beaux parleurs qui fricotent avec l'extrême-droite et par d'autres anciens élus qui ne sont, par leurs articles et leurs prises de position, que l'alibi du soi-disant pluralisme du Nouvelliste.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, au contraire des propos tenus par le chef du groupe ADG qui relativisent l'importance de ce Parlement, vous êtes, nous sommes le garant d'un Valais qui a les moyens de ses ambitions.

Bien entendu, le groupe PDCC entre en matière.

Merci de votre écoute.

### **La discussion est close.**

*M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:*

En premier lieu, la commission des finances tient à remercier l'ensemble des groupes politiques qui entre en matière sur le compte 2010.

Elle apprécie les remarques de toutes les personnes qui se sont exprimées; celles-ci apportent des éclairages qui enrichiront les réflexions de la commission des finances pour les futurs comptes et budgets.

"Le compte 2010 peut être qualifié d'excellent", cette phrase que vous retrouvez en page 32 de notre rapport définit l'appréciation que la commission des finances a faite après l'analyse détaillée des comptes 2010. Le terme "excellent" utilisé par la commission des finances pour qualifier les comptes est dû, entre autres, au bon résultat financier. Ceux-ci bouclent avec un bénéfice de 72,1 millions, en tenant compte des amortissements supplémentaires de 115,3 millions et de l'attribution de 30 millions au fonds des caisses de retraite. Ce résultat s'explique en partie par une conjoncture favorable en Valais qui a permis au canton de prélever 71 millions d'impôts de plus que ceux budgétisés. L'ensemble des recettes fiscales dépasse aujourd'hui 1,1 milliard.

Au niveau des intérêts passifs, la commission des finances attire l'attention du Parlement sur le taux technique pour les rentiers de la CPVAL qui a une influence directe sur nos intérêts passifs. La loi régissant les institutions étatiques de prévoyance faisant l'objet d'une entrée en matière ce matin, je ne vais pas anticiper les débats de tout à l'heure. Je voudrais simplement relever que le Parlement devra tenir compte du taux moyen des rendements obtenu sur les marchés aujourd'hui et de la projection moyenne possible pour prendre une sage décision sur le taux réaliste du rendement espéré.

Les amortissements ordinaires, extraordinaires et supplémentaires sont prévus dans la LGCAF à l'article 14. Donc, il n'y a pas lieu ici de remettre en cause ce mode de fonctionnement puisque voulu par le Parlement. Quoi qu'il en soit la marge d'autofinancement de l'Etat valaisan se monte, pour l'année 2010, à 334,8 millions et elle est due en partie à ces recettes supplémentaires. Il va sans dire qu'avec ces résultats l'article constitutionnel du frein aux dépenses et à l'endettement est respecté.

Ces constatations confortent la commission des finances dans sa vision d'un allègement fiscal modéré et ciblé proposé lors du budget 2011 en décembre dernier.

Pour la neuvième année consécutive, l'Etat du Valais boucle ses comptes annuels avec un excédent de financement alors que l'Etat n'a jamais autant investi: 237,1 millions, ce qui représente 7,5 millions de plus que les prévisions budgétaires. L'excédent de financement est, cette année, de 97,6 millions et nous espérons que cela puisse perdurer le plus longtemps possible pour que nos entreprises valaisannes puissent profiter des investissements que le canton continuera à réaliser.

Il est à relever qu'au compte des investissements, pour la première fois, les préfinancements des dépenses sont plus importants que les attributions de ces dernières; ce qui semble indiquer que cet instrument financier découlant de l'article 22 de la LGCAF est bien géré par les services.

Autre objet de satisfaction de la commission des finances: la maîtrise des dépenses, en particulier les charges de fonctionnement qui, en pourcentage, sont inférieures à celles des revenus. Cela n'a plus été le cas depuis de nombreuses années. Je tiens ici à rendre hommage au Conseil d'Etat dans son ensemble et bien entendu à toute l'Administration cantonale. Un tel résultat n'aurait pas été possible sans la main du chef du Département des finances qui donne, j'en suis persuadé, la ligne qu'il entend transmettre à l'Administration cantonale des finances.

Après ces constatations positives, permettez-moi d'attirer l'attention du Conseil d'Etat sur certains points sur lesquels il devra faire preuve de rigueur soutenue:

1. L'augmentation des effectifs de la fonction publique qui, même si elle est maîtrisée cette année, est en constante progression et cela depuis plusieurs années.

2. La diminution de la rubrique Biens, services et marchandises par rapport aux comptes 2009 ne doit pas nous faire oublier que cette rubrique est de 7,78 millions supérieure aux prévisions budgétaires.

3. Enfin, les subventions sans caractère d'investissement sont de 4,8 millions inférieures au budget, même après la réduction demandée par la commission des finances lors du budget.

Bien que certaines et certains dans ce Parlement disent que la commission des finances est trop restrictive en matière budgétaire, les comptes 2010 confirment la vision de la maîtrise financière que la commission des finances avait faite lors de l'élaboration du budget et ce n'est en aucun cas une baisse artificielle.

Quel adjectif utiliser lorsque l'on parle de la fortune nette de l'Etat? Avec une fortune de 400 francs par habitant, le canton du Valais a un patrimoine financier qui lui permettra certainement de relever les défis du futur. Cette situation peut faire bien des envieux dans les cantons qui nous entourent mais il ne faut pas oublier qu'avec la volonté du Conseil d'Etat et peut-être d'ici à septembre du Parlement d'octroyer un fonds pour les infrastructures du 21<sup>e</sup> siècle et la recapitalisation des caisses de prévoyance de ses employés, la fortune de l'Etat aura passablement diminué, voire sera absorbée selon le résultat de nos délibérations et cela avant le prochain budget. En effet, si le Parlement suit le Conseil d'Etat avec une dotation initiale de 300 millions soutenant les grands projets d'infrastructures du 21<sup>e</sup> siècle et que la recapitalisation découlant du changement de primauté s'approche de l'estimation faite par la commission des finances, à savoir 1,070 milliard, la fortune de l'Etat sera totalement absorbée.

La commission des finances n'est pas en soi très préoccupée par ces prévisions car elle pense que ce n'est pas le rôle premier de l'Etat de capitaliser. De plus, l'année dernière, dans son rapport sur les comptes 2009, elle avait déjà commencé la réflexion sur les deux objets précités. Aujourd'hui, dans la suite de son analyse, elle pense que l'Etat valaisan a de la chance de pouvoir compter sur une réserve conséquente. Les derniers votes aux Chambres fédérales donnent l'opportunité à notre canton de devenir, dans les années futures, un pourvoyeur d'énergie renouvelable, en particulier hydroélectrique. Mais, pour cela, il ne suffit pas d'avoir la vision politique, il faut encore avoir une assise financière nous permettant d'avoir les moyens de nos ambitions.

C'est pourquoi la commission des finances ne veut que rendre attentif le Parlement avant les décisions éminentes qu'il devra prendre lors de cette session et de la prochaine en septembre.

L'avenir de notre canton est dans nos mains. A nous d'être assez éclairés pour dépenser à bon escient et économiser sans préteriter l'avancement des projets de ce canton.

La commission des finances a fait plusieurs remarques concernant les différents services. Celles-ci sont détaillées entre les pages 17 et 31 de notre rapport. Les remarques les plus significatives sont mises en exergue aux pages 32 et 33. Plusieurs de ces remarques sont reprises par les commissions thématiques ou par les groupes. C'est pourquoi la commission des finances suivra, dans la semaine, l'évolution des délibérations et des amendements que les commissions et les groupes auront déposés ce matin. Elle tiendra compte des remarques pour être le plus proche possible du Parlement lors du budget à venir et interviendra dans les débats concernant les départements s'il y a lieu de le faire pour la bonne marche de notre canton.

Les comptes sont excellents, et nous pouvons toutes et tous nous réjouir car ils peuvent dissiper les ombres qui guettent nos finances cantonales, en particulier le manque à gagner que représenteront les 65 millions de l'or de la BNS qui ne seront pas versés au canton du Valais lors du prochain budget. Peut-être que d'autres facteurs, entre autres la péréquation intercantonale, pourront, dans les années à venir, ternir notre bel enthousiasme? Avoir une marge de manœuvre nous aidera certainement à prendre de bonnes décisions cette semaine et dans les mois à venir.

La commission des finances vous recommande donc d'accepter les comptes 2010 tels que présentés par le Conseil d'Etat.

Merci de m'avoir écouté.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Des comptes réjouissants, des objectifs budgétaires concrétisés et un record d'investissements atteint!

Nous n'avions pas, au niveau du Gouvernement, osé aller jusqu'à dire que nos comptes étaient excellents.

Ce résultat positif nous réjouit bien entendu parce que, souvenez-vous, lorsque nous avons construit le budget 2010, de grandes incertitudes au niveau économique planaient sur le canton et même les plus grands économistes de ce pays disaient que nous n'aurions pas d'évolution du produit intérieur brut. Et en réalité et en finalité, celui-ci a crû de 2,6%, d'où un certain nombre d'effets pour le moins positifs sur le compte.

Je voudrais passer directement, étant donné la qualité de nos comptes, à un certain nombre de réflexions qui ont été faites par les divers intervenants, que d'ores et déjà je remercie.

Tout d'abord, par commencer par répéter une nouvelle fois que l'indice des prix à la consommation n'est qu'un indice et que celui-ci est particulièrement perverti lorsque l'on a à prendre en considération des effets de volume. Si la population vieillissante passe de 13'500 personnes de plus de 80 ans en 2010 à 27'000 en 2020, ce n'est pas l'indice des prix à la consommation qui permettra au canton de relever ce défi. C'est un défi lié au volume et non pas à un long fleuve tranquille de l'augmentation des prix liés à la consommation. Alors, bien sûr que cet indice est important, mais avec les premières remarques que je viens de faire.

Et puis j'en ferai une deuxième par rapport à l'indice des prix à la consommation: nos recettes fiscales non plus n'ont pas suivi l'indice des prix à la consommation!

Non au stéréotype consistant à dire: chaque fois, lorsque l'on parle du budget, il y a des nuages et, lorsque l'on parle du compte, il y a le soleil. Ce n'est pas un jeu (premier élément) et (deuxième élément) ce n'est pas un jeu dangereux: ni d'accord avec jeu ni d'accord avec dangereux, car qui considère aujourd'hui que le frein aux dépenses et à l'endettement n'a pas produit des effets positifs, qui considère aujourd'hui que le Conseil



d'Etat a réussi à transformer ce frein aux dépenses et à l'endettement en un instrument actif pour le 21<sup>e</sup> siècle et ses investissements et cette vision que nous voulons avoir, et actif aussi pour, par exemple, doter notre caisse de pension, nos caisses de pension d'un capital de prévoyance? Eh bien!, non, nous avons la conviction que ces éléments, lorsque nous construisons le budget, qui sont effectivement parfois prudents – je reconnais évidemment que nous n'avons pas l'intention de nous retrouver avec un programme d'économies deux ans plus tard parce qu'on a été généreux deux ans plus tôt –, il y a une nécessité d'avoir cette prudence, ce n'est pas un jeu et ce n'est pas dangereux parce que nous savons que les excédents servent à la vision du Parlement pour le 21<sup>e</sup> siècle.

Faut-il couvrir nos besoins réels – c'est ce qu'a dit le député German Eyer, et je commentais déjà son intervention par rapport à la notion de jeu dangereux –, qu'est-ce que la réalité de nos besoins, et je reviendrai sur l'intervention de la députée Graziella Walker Salzman qui a dit que, finalement, les fonds ne lui paraissaient pas quelque chose de très intéressant (et je serai heureux de pouvoir un jour en discuter avec elle de manière plus approfondie parce que j'ai, au contraire, la conviction, et le Gouvernement avec moi, que cela est particulièrement intéressant), alors quels sont les besoins réels et avons-nous beaucoup plus de besoins à couvrir que ceux que nous couvrons aujourd'hui? Alors que l'économie flambe, est-ce le rôle de l'Etat de continuer une fuite en avant, à travers l'utilisation de moyens aujourd'hui? Le Gouvernement répond non, c'est à travers un juste équilibre que nous devons soutenir des investissements, du reste, et chacun l'a relevé, réalisés cette année de manière particulièrement brillante à travers, pour la première fois, des engagements que nous avons pu totalement réaliser.

J'aimerais aussi dire au député Beat Rieder que nous partageons l'idée effectivement que si nous avons dans l'économie étatique des investissements avec un retour sur investissements plus important, ce sont ces éléments-là qu'il conviendrait de privilégier, mais ces investissements-là ne sont pas, la plupart du temps, le fait de l'Etat parce que, justement, l'Etat n'a pas ce rôle-là, mais le fait de tiers. C'est à travers des subventions d'investissements à des tiers que nous pourrions obtenir d'une manière ou d'une autre des retours sur investissements à la suite de nos dépenses.

Je voudrais aussi ajouter ici un élément essentiel, et personne n'en a parlé: nous avons eu une gestion de la dette particulièrement pointue qui nous a permis d'économiser 10 millions. La commission des finances connaît cela par cœur. Nous en avons déjà discuté à Leukerbad à l'époque. Nous avons pu, en 2010, mettre en œuvre, par des remboursements anticipés, la dette, ce qui nous a au départ coûté un peu d'argent mais, par la suite, rapporté des économies à hauteur de 10 millions..., 10 millions d'intérêts passifs évités parce que 10 millions sur 3 milliards, ce n'est pas forcément très relevant, quoique lorsque l'on fait un budget, parfois c'est 100'000 francs..., ce sont donc 10 millions d'intérêts économisés malgré des investissements records. C'est un élément que le Gouvernement voulait aussi faire remarquer dans le cadre de l'analyse du compte 2010.

C'est vrai que la réalisation des investissements, Monsieur le député Jérôme Buttet, est un défi permanent. Nous avons affaire à un certain nombre de difficultés, parfois de procédure, qui retardent nos possibilités d'investissements. Eh bien!, le département et le Gouvernement ont réalisé, dans ce domaine, un vrai défi en permettant des réalisations de l'ensemble des investissements. Donc, la partie n'était pas facile; merci d'avoir reconnu que le Gouvernement avait bien joué.

Non, Monsieur le député Charles Clerc, nous ne pouvons pas vous laisser penser que seuls les contribuables sont responsables du bon résultat de cet exercice. La commission des finances, dont on connaît l'exigence, a elle-même relevé par son président, le député Georges Emery, et nous l'avons également fait ressortir, qu'il y a seulement 0,5% d'augmentation des charges d'exploitation, moins que l'indice des prix à la consommation. Il y a donc aussi un effort du Gouvernement que l'on peut reconnaître. Je vous invite, comme vous l'avez fait pour le compte, à en prendre acte parce que c'est une réalité, c'est la réalité

des chiffres. Une augmentation des charges d'exploitation de seulement 0,5%, soit inférieure à l'indice des prix à la consommation et donc bien entendu c'est aussi un élément qui a permis, avec les contribuables et avec la bonne conjoncture, de faire en sorte que le résultat aujourd'hui présenté si favorable se retrouve sur vos tables.

Attention aux notions de fortune! A plusieurs reprises, j'ai entendu que notre fortune serait absorbée. D'abord, il faut se réjouir qu'on en ait une! C'est le premier élément parce que, pour pouvoir absorber une fortune, il faut en avoir une. Cet élément-là résulte bien évidemment de la gestion du Gouvernement et des Gouvernements antérieurs qui ont su faire en sorte que nous ayons un certain nombre de moyens, notamment dans l'utilisation de l'or de la BNS, qui nous ont permis aujourd'hui d'avoir cette fortune (premier élément). Deuxième élément: Si nous affectons une partie de la fortune, et je parle ici des investissements du 21<sup>e</sup> siècle, à des investissements particuliers, ce seront toujours des éléments que l'on devra considérer comme une fortune. Ce n'est pas parce qu'on les a qualifiés différemment que ces montants proposés par le Gouvernement à hauteur de 300 millions du reste ne seront pas dans le futur une fortune. Si c'est une fortune pour des investissements du 21<sup>e</sup> siècle et ici je vous invite d'ores et déjà à faire la distinction: nous n'aurons pas, y compris à la fin de cette session, complètement absorbé la fortune de l'Etat, donc chacun doit d'abord se réjouir qu'elle existe.

Que peut-on encore ajouter – a commencé ainsi son intervention la députée Graziella Walker Salzmann – après tout ce que l'on a déjà entendu? Eh bien!, on ajoutera que nous avons aussi et y compris procédé à un soutien à l'économie, avec quelques ponctions sur le compte, et cela est vraiment aussi à remarquer. Nous l'avons fait dans deux ou trois domaines dont j'aimerais ici préciser la réalité. Nous avons, par exemple, fait une offensive en matière énergétique avec les programmes de promotion pour les bâtiments privés. Nous l'avons aussi fait dans le cadre des assainissements des bâtiments publics (plus de 6,2 millions de francs). Nous avons également réalisé des projets pour l'encouragement des PME, l'innovation et le tourisme (le tout pour plus de 5 millions de francs). Nous allons donc effectivement dans le sens d'un soutien à l'économie ciblé sur un certain nombre de domaines.

J'aimerais faire une remarque à la suite de l'intervention de la députée Graziella Walker Salzmann parce que je pense qu'elle était tout à fait pertinente: c'est lorsque l'on pense que tout va bien (ce qui est à peu près le cas aujourd'hui) qu'il y a de grandes chances que la tendance s'inverse. Alors, je pense cela pour la BNS: c'est lorsqu'on dit que tout va mal pour la BNS, et tout le monde est d'accord avec cela, qu'il y aura peut-être un jour un changement et un renversement de situation. Mais, ce que vous avez dit par rapport au fait de cet optimisme ambiant, eh bien!, je pense que c'est lorsque l'on pense que tout va pour le mieux que les tendances se renversent. Il faut donc être prudent, comme vous nous avez invités à le faire.

Les fonds pour la nouvelle politique régionale: Vous le savez, à la suite d'une intervention de la commission des finances, le Conseil d'Etat a mis en œuvre un certain nombre de règles qui permettront une utilisation de ces fonds de manière plus souple parce que notre loi sur la gestion administrative, la LGCAF, avait là un certain nombre d'éléments qu'il fallait régler, et la commission des finances nous a aidés à aller dans ce sens. Je pense donc que nous aurons, dans un futur proche de ces une ou deux prochaines années, des utilisations qui seront plus importantes que celles d'aujourd'hui, car venant effectivement de financements tiers. Vous avez dit que, finalement, ce n'était pas forcément une bonne solution que d'avoir des fonds. Alors, je pense quand même qu'il est important de réaliser ici, ne serait-ce que de penser aux fonds pour les préfinancements des investissements qui ont permis à l'Etat, pendant trois ans, d'équilibrer toute une série de dépenses d'investissements, de ne pas avoir besoin, en fin d'année, de dépêcher de dépenser, comme en fin de service militaire de se dépêcher de tirer des cartouches, et de ne pas avoir non plus à budgétiser une nouvelle fois ces investissements l'année suivante. Non, il y a des

fonds qui ont une utilité qui a été particulièrement démontrée. L'Inspection des finances a fait une remarque non pas quant à l'aspect stratégique de l'existence des fonds mais quant au nombre de fonds qui en réalité pouvait créer un certain nombre de difficultés dans la lecture des comptes. C'est vrai. Mais, ces fonds sont en réalité des fonds propres, et toutes les institutions sociales de notre canton et autres ont des fonds et nous nous en réjouissons parce que, grâce à l'existence de ces fonds, nous pourrions aujourd'hui et demain encore mieux réaliser un certain nombre d'équilibrages dans les subventions. Alors, oui pour des fonds. Pour l'inverse, nous pensons que nous n'avons pas, en justification de l'absence de fonds, à faire en sorte que nous devrions aujourd'hui couvrir tous les besoins de ce canton. Nous ne devons pas le faire en une période; ce n'est pas non plus notre rôle. Il y a de manière intergénérationnelle aussi des droits et des devoirs que nous pouvons laisser à ceux qui vont nous succéder. Mais, cela ne nous empêche pas d'avoir la vision indispensable par rapport aux investissements à long terme, notamment comme l'a relevé le député Grégoire Dussex, et cette vision indispensable à travers des dépenses d'investissements à long terme n'est pas du tout en opposition avec l'existence de fonds.

J'ai compris votre intervention, Monsieur le député Grégoire Dussex, et, comme moi, vous savez que les comptes n'ont pas à être sexy, ils ont à être justes, équilibrés, dynamiques et performants. C'est ce que vous avez bien sûr relevé dans votre intervention, en soulevant les remarques sur une marge d'autofinancement remarquable, sur des dépenses d'investissements réalisés de manière elle aussi remarquable et sur l'existence d'une fortune qui nous permet de voir le futur avec moins de difficultés. Pour ce qui est de vos questions, reprises du rapport de la commission des finances, nous avons convenu au Gouvernement que chacun y répondrait dans le cadre de l'étude de chaque département. Nous vous répondrons donc sur Gravelone, sur le concordat de Pramont, sur le Palladium et les responsabilités multiples du Service cantonal de l'informatique et sur la NPR dans le cadre du débat relatif à chaque département.

Je termine en disant merci à la commission des finances qui a qualifié ce compte d'excellent, merci à tous les intervenants qui, au nom des groupes, ont donné leur opinion sur le compte 2010 et je terminerai par la citation du président de la commission des finances: l'avenir est dans nos mains. Le Gouvernement partage cet avis.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

**L'entrée en matière n'est pas combattue.**

Nous nous retrouverons donc tout au long de la semaine pour les discussions dans les différents départements et, vendredi matin, pour la discussion finale et le vote sur le compte 2010.

## **2. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT 2010 JAHRESBERICHT DES STAATSRATES 2010**

(Cf. Archives du Grand Conseil)

Prise de position de la commission de gestion /  
Stellungnahme der Geschäftsprüfungskommission

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission*

**Discussion générale:**

*Le président:*

Comme cela a déjà été évoqué, il semble qu'il n'y ait pas de demandes de parole spécifiques sur cet objet..., si!

*M. le député (suppl.) Régis Perrin, UDC:*

Permettez-moi, tout d'abord, de relever la qualité de la présentation de ce rapport. Le papier glacé est-il peut-être les prémices du "Parlement sans papier"? Mais, permettez-moi aussi, au-delà du papier glacé et des jolies photos, de revenir sur quelques points de l'activité du Gouvernement en 2010 pour vous faire part de quelques inquiétudes du groupe UDC.

Inquiétudes d'abord en constatant que l'on parle d'insécurité mais pas des vraies causes de la montée de l'insécurité et de la criminalité transfrontalière dans certaines parties du canton et notamment dans celle d'où je viens: le Chablais. Pas un mot, en effet, sur Schengen: moins de sécurité pour dix fois plus cher que promis, ni sur les conséquences d'une immigration mal contrôlée. On pense en particulier aux agissements de bandes de jeunes étrangers.

Inquiétudes face à l'impossibilité du Département des affaires sociales dans le domaine de l'asile où, au lieu d'être proactif et d'intervenir à Berne pour demander une vraie révision de la loi sur l'asile permettant d'éviter une longue procédure pour des personnes dont les demandes sont très généralement rejetées, on se contente de gérer l'afflux des demandeurs attribués à notre canton, de surcroît trop souvent sans y associer ni les autorités communales ni la population placées devant le fait accompli.

Inquiétudes encore dans le domaine de la santé publique à l'idée que certains dysfonctionnements connus de longue date mais rendus publics par l'audit de la FHF et par le rapport de la commission de gestion aient été tolérés si longtemps, que ce soit par les responsables du RSV ou également par les chefs successifs du Département de la santé et par le Conseil d'Etat lui-même, ainsi que par le médecin cantonal et chef du Service de la santé publique. On pense en particulier au Service de radio-oncologie maltraité pendant plus de dix ans par une cheffe qui vient enfin d'être mise à pied.

Inquiétudes enfin, si l'on veut parler aussi des lignes à très haute tension, face au manque de courage du Gouvernement à l'égard du lobby des électriciens alors que la troisième correction du Rhône, pour autant évidemment que l'on ne cède pas à l'élargissement réclamé par les écologistes, nous offre une occasion unique d'enterrer ces lignes plutôt que de défigurer nos coteaux.

Je concluais quand même sur une note positive, en relevant, au nom du groupe UDC, les progrès qui ont été réalisés dans le domaine fiscal, que ce soit en faveur des entreprises ou, ce qui est plus important pour nous, des familles, pour permettre aux familles et aux entreprises de ce canton de bénéficier de la bonne santé, jusqu'ici du moins, des finances cantonales.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Stéphane Gaillard, PCCC:*

Le groupe PDCC a pris connaissance avec attention du rapport annuel du Conseil d'Etat 2010.

En préambule, nous relevons le contenu détaillé de ce document qui témoigne de l'intense activité du Conseil d'Etat durant l'année écoulée ainsi qu'une présentation claire et agréable.

Nous aimerions relever quelques points forts de ce document.

L'Etat a dégagé des investissements records de 237 millions avec un excédent de financement de 97 millions durant cet exercice.

Concernant le Service cantonal des contributions, la collaboration accrue entre canton et communes par la réalisation des travaux de taxation par celles-ci nous réjouit et va dans le bon sens.

Le nouveau record du nombre d'apprentis à 2'485 contrats est un gage de santé pour notre économie.

Le progrès dans l'assainissement des sites pollués et le nombre de 98% de communes valaisannes reliées à une STEP sont très importants pour donner à nos générations futures un canton propre.

Avec la nouvelle organisation de la protection civile, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012, nous espérons retrouver les bonnes personnes aux bons endroits afin que les effets déployés par ces nouveaux arrondissements soient optimums.

Cependant, nous sommes préoccupés par l'avenir de Savatan après 2014.

Nous attendons également avec impatience les effets de la nouvelle politique vitivinicole pour l'horizon 2015.

Pour terminer, le groupe PDCC félicite et remercie le Conseil d'Etat ainsi que toute l'Administration cantonale pour l'immense travail fourni en faveur de la population valaisanne.

Merci de votre attention.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Est-ce que du côté de la commission de gestion on souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Est-ce que du côté du Gouvernement quelqu'un souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas non plus.

On passe ainsi au point suivant de l'ordre du jour.

**3. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE**  
**de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2010**  
**JAHRESBERICHT**  
**des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2010**  
*PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION DE GESTION /*  
*STELLUNGNAHME DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION*  
*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission*

**Discussion générale:**

*M<sup>me</sup> la députée Carole Darbellay Ghalmi, PDCB:*

Avec toute la bonne volonté du monde, les êtres humains que nous sommes restent faillibles.

Pour assurer le bon déroulement du travail de l'Etat, de ses appareils et institutions, l'Inspection des finances veille le plus souvent au respect des règles, dénonçant parfois les abus, tout cela dans une dynamique et un esprit constructif apportant des solutions ou, du moins, montrant les bonnes directions.

105 rapports ont été déposés qui, pour certains, ont abouti à des poursuites pénales; 32 vérifications auprès des communes ont eu lieu. A ce sujet, le groupe PDCB souhaiterait connaître la base et les critères de la sélection des communes à inspecter.

Dans son choix de préconiser la séparation des prérogatives de délégué aux questions informatiques et celles du Service cantonal de l'informatique, et de les affecter à deux personnes distinctes, il faut voir le souci de la préservation des forces vives évitant l'épuisement d'un chef de Service informatique qui aussi compétent soit-il n'en reste pas moins humain. Ainsi, avec une charge de travail et de responsabilité humainement gérable, il pourra continuer l'excellent travail qu'il fournit déjà.

Le groupe PDCB insiste pour saluer la grande précision de ce rapport et féliciter l'Inspection des finances représentée par son chef de service, M. Christian Melly, et l'encourager à continuer dans cette voie.

Merci de votre attention.

*M. le député Bernard Rey, PLR:*

C'est toujours avec plaisir que le groupe PLR se plonge dans la lecture du très complet rapport de l'Inspection des finances. Ce rapport, comme à l'accoutumée, est excellent, très détaillé, et nous adhérons pleinement aux conclusions et constatations effectuées par Christian Melly et son équipe, que nous profitons de remercier au passage.

Très complet, en effet, ce rapport. C'est pourquoi je ne vais commenter que quelques points qui ont particulièrement attiré notre attention. Comme l'Inspection des finances, nous nous étonnons des largesses octroyées par la CRPE à l'une de ses collaboratrices désireuse de prendre une retraite anticipée. Même si, réglementairement, le comité avait les compétences d'agir de la sorte, on peut objectivement se demander s'il était bien raisonnable de prendre en charge environ 200'000 francs quand on connaît le découvert des caisses de pension.

Très complet ce rapport, lui qui nous décrit de manière détaillée les péripéties d'une liquidation de succession répudiée, traitée par le préposé de l'Office des poursuites et faillites du district d'Hérens. Plus de quatre ans pour liquider un seul actif, soit un bateau amarré en Sicile, c'est, en effet, très long. L'Inspection des finances nous donne toute une série de détails sur le traitement de cette affaire qui nous amènent, pour le moins, à douter du professionnalisme du préposé dans cette affaire particulière. Nous attendrons donc les conclusions du ministère public et s'il s'avère que le préposé – permettez-moi ce mauvais jeu de mots – nous a menés en bateau, il faudra bien prendre un jour les sanctions qui s'imposent.

Très complet ce rapport qui nous apprend, en page 16, le flou qui règne au Service du développement économique quant à la documentation de l'examen de la réalisation des prestations payées ou qui nous démontre, en page 17, le sérieux et le suivi de l'Inspection des finances quant à la prise en compte de ses recommandations par l'Office de construction des routes nationales.

Très complet ce rapport d'une Inspection des finances qui chasse sans relâche les rares mauvais serviteurs de l'Etat, les mettant ainsi en opposition à la grande majorité du personnel qui effectue son travail avec conscience et professionnalisme.

Très complet donc ce rapport, mais... quand même incomplet! En effet, l'année passée, à la même période, suite à la non-affaire Maurer, nous demandions expressément à l'Inspection des finances qu'elle nous communique dans son prochain rapport le nombre d'interventions faites auprès de la justice pénale durant cette dernière décennie, tout en précisant également le nombre exact de dénonciations ayant abouti à un non-lieu par la justice valaisanne. Comme aucune réponse ne figure dans le rapport, nous ne savons si nous devons attendre le prochain rapport de l'Inspection des finances ou si le Conseil d'Etat pourra apporter une réponse précise à notre question.

Dans cette attente, je réitère, au nom du groupe PLR, mes remerciements et mes félicitations à l'Inspection des finances, et vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Markus Truffer, CVPO:*

Hut ab vor den Leistungen unseres obersten kantonalen Verwaltungsorgans in Sachen Finanzaufsicht und Kontrolle der Umsetzung der Leistungsaufträge.

Die CVPO gratuliert den 16 Mitarbeitern unter der Leitung von Herrn Christian Melly zur hervorragenden Arbeit.

Vor allem die Oberaufsichtskommissionen GPK und FIKO schätzen die unterlässliche gute Zusammenarbeit mit dem Finanzinspektorat.

Etliche Berichte lassen jährlich vermuten, dass ohne Finanzinspektorat das Wallis zu einer typischen Bananenrepublik verkommen könnte.

Die Geschichte über den Vorsteher eines Betreibungs- und Konkursamtes (Seite 7) und diejenige über die Kontrolle des Landgutes des Barges (Seite 14) erinnern an Seldwyla, sind amüsante Lektüre, sind keine Tragikomödien.

In beiden geht es allerdings nicht um grosse Summen, da liegt in anderen Berichten schon eher Brisanz und sie bieten eine Fülle von Denkanstössen zur Geschäftsführung und zum Finanzhaushalt des Kantons Wallis. Exekutive, aber auch Legislative mögen sich jährlich den Jahresbericht des Finanzinspektorats zu Gemüte führen, verinnerlichen und die nötigen Konsequenzen ziehen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le député Freddy Philippoz:*

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt le rapport annuel d'activité de l'Inspection des finances pour l'année 2010.

Notre groupe relève avec satisfaction, comme les années précédentes d'ailleurs, la qualité de ce rapport fouillé et très complet.

L'activité annuelle de l'Inspection des finances peut être ainsi analysée en toute transparence par le citoyen.

Il sied de relever et de souligner les nombreux faits décrits dans ce rapport. Ainsi, chacun peut saisir les véritables problèmes constatés et s'en faire une idée plus précise. Avec les commissions parlementaires de haute surveillance, l'Inspection des finances constitue l'une des entités permettant aux citoyens contribuables et à leurs représentants élus d'être rassurés quant au respect des principes de bonne gestion et d'emploi judicieux

des deniers publics de l'Etat. Notre groupe constate tout spécialement dans ce rapport de 30 pages, avec 105 rapports déposés et 32 vérifications auprès des communes, que l'Inspection des finances relève la bonne qualité de gestion des institutions étatiques et paraétatiques de notre canton.

De par son remarquable et important travail, elle accomplit, en tant qu'organe administratif supérieur, une mission de prévention et de dissuasion à l'égard des gestionnaires publics. Il sied de relever également la parfaite collaboration existant entre le service de l'Inspection des finances et les commissions des finances et de gestion dans l'exercice des tâches de contrôle.

Le groupe DC du Centre remercie particulièrement son chef de service, M. Christian Melly, ainsi que tous ses collaborateurs pour leur professionnalisme, leur engagement et pour la qualité du travail réalisé en 2010.

Pour terminer, nous aimerions relever la pensée philosophique inscrite à la fin du rapport de l'Inspection des finances: "La confiance n'exclut pas le contrôle; le contrôle renforce la confiance."

Merci de votre attention.

*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Comme la commission de gestion, le groupe ADG relève l'importance de l'Inspection des finances en matière de contrôle de la gestion financière et de la réalisation des mandats de prestations.

Nous partageons l'appréciation de la commission de gestion quant au travail important et surtout de qualité de l'Inspection des finances. Le présent rapport le prouve.

Si l'Inspection des finances relève la bonne qualité de la gestion des institutions étatiques de notre canton, il convient d'associer à cette bonne qualité tout le travail quotidien des différents personnels de la fonction publique. Qu'ils soient reconnus et remerciés pour leur engagement, leurs compétences et leur professionnalisme mis au service de la population valaisanne.

Sans revenir sur les 105 rapports déposés et les 32 vérifications auprès des communes par l'Inspection des finances en 2010, le groupe ADG souhaite insister sur les quatre points suivants:

L'Inspection des finances remplit pleinement son rôle et si les situations nécessitant des corrections font parfois sensation et alimentent le débat politique ou médiatique, il faut reconnaître que ces situations ne sont pas très nombreuses proportionnellement à tous les engagements de l'Etat.

Dans plusieurs dossiers, l'Inspection des finances relève des retards de traitement ou des difficultés liées à des manques de compétences et de personnel, par exemple en informatique. Les besoins et attentes de la population valaisanne étant en constante augmentation, des réformes importantes étant en cours, ce Parlement devra assumer ses responsabilités et veiller à assurer les moyens nécessaires.

Contrairement à ce qu'a affirmé tout à l'heure mon collègue Beat Rieder à l'entrée en matière du compte 2010, le canton ne gaspille pas l'argent des contribuables dans son compte de fonctionnement, ni dans sa politique du personnel. Au contraire, l'Inspection des finances nous rassure sur le respect des principes de bonne gestion et d'emploi judicieux des deniers publics par l'Etat.



Le groupe ADG relève l'importance de l'Inspection des finances dans le contrôle des institutions subventionnées, organismes auxquels l'Etat a confié des tâches, et des institutions de prévoyance. Cela représente 45 rapports sur 105 en 2010. Vu l'importance des tâches et des montants engagés, il faut rappeler que les institutions concernées doivent accepter un contrôle de surveillance et/ou de haute surveillance par l'Inspection des finances comme par l'exécutif et le législatif cantonal.

Le groupe ADG insiste sur l'importance de l'indépendance et de l'autonomie d'action de l'Inspection des finances lui permettant de remplir sa mission. Comme pour les commissions du Grand Conseil et particulièrement pour les commissions de haute surveillance qu'elle seconde, cette indépendance et cette autonomie d'action ne doivent en aucun cas être affaiblies ou réduites, mais plutôt valorisées et renforcées.

Merci pour votre attention.

*Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:*

Die grosse und sehr wichtige Aufgabe des Finanzinspektorats liegt in der treuhänderischen Überprüfung des gesamten kantonalen Finanzhaushalts auf allen Stufen des Vollzugs. Das Finanzinspektorat kontrolliert die Departemente, Dienststellen, Staatskanzlei, die Institutionen, Betriebe, Körperschaften, Anstalten und die Vermögen.

Mit diesem ausführlichen und fundamentierten Bericht unterstreicht das Finanzinspektorat die Wichtigkeit der geleisteten Arbeit für den Kanton und seine Bürger. Das Finanzinspektorat kontrolliert die Einhaltung der Grundsätze der Wirtschaftlichkeit der Haushaltführung und der zweckmässigen Verwendung der öffentlichen Gelder. Die CSPO kann diese wertvolle Arbeit nur loben.

Die Anmerkungen des Finanzinspektorats, dass der Staatsrat sich Überlegungen machen sollte über die vielen Fonds, wurde in diesem Parlament schon öfters verlangt und kann auch von der CSPO unterstützt werden.

Was im Bericht über die Handelsregister von Sitten und St-Maurice erwähnt wurde, ist allen bestens bekannt.

32 Gemeinden im Wallis wurden kontrolliert, sechs im Unterwallis, sechs im Mittelwallis und sage und schreibe zwanzig im Oberwallis.

Die Gemeinden Mörel und Saas Grund haben den Bilanzfehlbetrag in der Rechnung 2009 sogar vollständig abgeschrieben. Die CSPO gratuliert den Gemeinden zu diesem guten Resultat.

Ein besonderes Augenmerk wurde auch auf die parastaatlichen Institutionen geworfen, was die CSPO nur begrüssen kann.

Bei den Kontrollen des Finanzinspektorats verhält es sich wie:

"Es ist unmöglich Staub wegzublasen, ohne dass jemand zu husten beginnt".

Danke.

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

Comme chaque année, le rapport de l'Inspection des finances renseigne avec précision et compétence le Parlement sur l'activité financière de l'Etat et sur le fonctionnement des diverses associations ou fondations soumises au contrôle étatique qui, dans leur majorité, ne présentent aucun problème.

Une fois de plus, le groupe UDC remercie tout ce service et, en particulier, son chef, M. Melly, pour la qualité, la pertinence et l'indépendance de ce rapport.

A la fois les yeux et les oreilles du Parlement, l'Inspection des finances, de par son indépendance de l'Administration et du Conseil d'Etat, est un instrument indispensable à un contrôle par le Parlement des institutions étatiques et paraétatiques.

Le groupe UDC souhaite, néanmoins, quelques précisions sur certains éléments.

En page 11 dudit rapport, on nous apprend que l'Institut Kurt Bösch (IUKB) est toujours en proie avec des difficultés au niveau de ses liquidités. Les incertitudes en date du rapport, soit fin septembre 2010, relatives notamment à l'éventuelle reprise des infrastructures par un partenaire public ou encore au dossier lié au remboursement des crédits LIM, ces incertitudes, aujourd'hui, peuvent-elles être levées? Par la même occasion, Monsieur le chef du département, pouvez-vous également nous informer de la situation de l'accréditation des diplômes délivrés par l'IUKB?

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire: Dans son rapport, l'Inspection des finances soulève la problématique de la double casquette, à savoir celle du chef du Service du développement économique qui est à la fois chef dudit service et président de la Marque Valais, alors que ces deux entités ont conclu un contrat de prestations. Deuxième élément soulevé: le développement des nombreuses structures paraétatiques (Valais Tourisme, Marque Valais, Information Valais, etc.), Monsieur le conseiller d'Etat, qu'en est-il de cette réflexion suggérée par l'Inspection des finances? Ne pourrait-on pas en quelque sorte faire maigrir cette bureaucratie en trouvant des synergies?

Centre national de sports de glace de Champéry: Le rapport de l'Inspection des finances fait remonter à la surface les problèmes récurrents que représente ce centre de sports national, pas uniquement pour le canton, mais également pour les contribuables champérolains. La convention d'une durée de quatre ans entre le canton et la fondation du Palladium arrivera à échéance fin juin 2011. Lors des débats sur le rapport de la commission de gestion traitant des centres de Loèche-les-Bains et de Champéry, en session de mars de l'année dernière, Monsieur le conseiller d'Etat, vous nous avez dit chercher des formules pour le futur en ce qui concerne l'exploitation du Palladium de Champéry. Aujourd'hui, à la veille de la fin de ladite convention d'une durée de quatre ans liant l'Etat du Valais et le Palladium, qu'en est-il de cette réflexion?

Le groupe UDC accepte le rapport de l'Inspection des finances.

Merci de votre attention.

### **La discussion est close.**

*M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:*

Je constate avec satisfaction que chaque député ici présent a lu en détail le rapport d'activité 2010 de l'Inspection des finances.

En tant que commission de haute surveillance, la commission de gestion souligne le travail important de qualité de l'Inspection des finances en tant qu'organe administratif supérieur du canton.

Avec les commissions parlementaires de haute surveillance, l'Inspection des finances constitue l'une des entités permettant aux citoyens contribuables et à leurs représentants élus d'être rassurés sur le respect des principes de bonne gestion et d'emploi judicieux des deniers publics de l'Etat.

Les relations entre la commission de gestion et l'Inspection des finances sont prévues et précisées à l'article 44 de la LGCAF. La commission de gestion entend continuer la collaboration telle qu'existant actuellement avec l'Inspection des finances. Dans le cadre de sa mission, elle sait qu'elle peut, en effet, compter sur la disponibilité et l'appui d'un service professionnel compétent et indépendant. Cette indépendance et cette autonomie d'action constituent des points forts reconnus et ne doivent en aucun cas être affaiblies ou réduites.

La commission de gestion adresse ses remerciements à l'Inspection des finances pour le soutien précieux et la collaboration fortement appréciée tout au long de l'année.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:*

Je ne crois pas qu'il y ait ici lieu d'ouvrir le débat concernant ce rapport de l'Inspection des finances.

J'ai pris acte qu'il y avait une série de questions qui s'adressaient à mes collègues, à différents départements, concernant essentiellement des dossiers qui pourront revenir soit dans le débats sur le compte, soit, s'ils devaient être traités ultérieurement, d'autres façons, peut-être même au niveau du budget.

Ce que j'aimerais surtout retenir, pour nous comme pour vous, c'est le contenu de ce rapport et c'est le fait qu'il est clairement relevé que les principes de bonne gestion des institutions étatiques sont respectés et que les deniers publics sont utilisés de manière judicieuse.

Je crois que pour nous, Exécutif, au même titre que pour vous, Législatif, ces remarques sont fondamentales et dénotent le caractère positif de la gestion étatique, et puis surtout elles me permettent aujourd'hui de souligner également qu'il ne s'agit pas là d'un qualificatif à usage exclusif du Conseil d'Etat mais à l'usage beaucoup plus large de l'ensemble de la fonction publique. Cela me permet de relever le travail remarquable fourni par l'ensemble des serviteurs de l'Etat une fois de plus durant cet exercice.

Deux questions auxquelles je peux répondre ou tout au moins apporter un éclairage.

Les critères de sélection de communes: ils sont à usage exclusif de l'Inspection des finances et donc elle a totale liberté. Je crois que si vous lui posez la question, elle vous le répétera.

Pour la seconde question qui concerne..., le député Charles Clerc a posé toute une série de questions concernant spécifiquement des départements, dont les chefs pourront apporter les réponses lorsqu'ils interviendront dans la présentation de leurs comptes.

Voilà, pour ce qui concerne le Conseil d'Etat, je crois que je n'ai pas d'autres remarques à apporter, si ce n'est également souligner la qualité du travail fourni et remercier, à mon tour, l'Inspection des finances.

*Le président:*

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Je ne peux que m'associer à l'ensemble des personnes qui se sont exprimées pour réitérer nos remerciements et nos félicitations aux collaborateurs de l'Inspection cantonale des finances.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

## **Entrée en matière**

### **4. LOI régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (première lecture)**

## **Eintretensdebatte**

### **Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung ) (erste Lesung)**

*Commission des institutions et de la famille /  
Kommission für Institutionen und Familienfragen*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Nicolas Voide, PDCB:*

1,353 milliard, à lui tout seul, ce chiffre braque inévitablement les projecteurs sur le dossier des institutions étatiques de prévoyance.

Ce fut aussi la première analyse des députés DC du Bas.

A l'heure de se représenter concrètement l'importance de ce chiffre, nous nous sommes rappelés qu'il s'agissait ni plus ni moins que d'une pile de quelque 162 mètres de haut de billets de 1'000 francs.

Nous nous sommes également interrogés sur le temps qu'il faudrait pour les compter ou, plus simplement, sur le temps qu'il faut pour compter jusqu'à 1,353 milliard. Eh bien!, Chers collègues, si vous estimez pouvoir tenir le rythme d'un chiffre toutes les 2 secondes, 24 heures par jour et 350 jours par an, sachez qu'il vous faudra ni plus ni moins 86 ans pour compter jusqu'à 1,353 milliard.

Mais, nous devons bien évidemment aller au-delà dans l'analyse.

Certes, il s'agit du montant de l'addition pour la caisse de l'Etat depuis 2007 et cela justifie que nous soyons particulièrement attentifs.

Force est de constater, tout d'abord, que nous ne pouvons réellement parler de recapitalisation puisque l'Etat n'avait historiquement pas capitalisé. Avec la théorie du degré de couverture qui a fini par s'imposer alors qu'elle ne prévalait pas lorsque les prestations ont été définies et constituaient d'ailleurs un pan non négligeable de la politique salariale et de recrutement de l'Etat, avec cette théorie du degré de couverture disais-je, sont nées l'obligation de capitaliser et la notion d'assainissement. En Valais, cet assainissement en trois étapes se fait sans heurts, dans le respect des uns et des autres, à l'aune de la symétrie des sacrifices. C'est tant mieux et à saluer.

Dans ce cadre, il était nécessaire de capitaliser à hauteur de 80% et de passer au régime de la primauté des cotisations. Les principes en ont été décidés en 2006 et nous ne faisons finalement que de les appliquer aujourd'hui. Le changement de régime n'est pas remis en cause. Il fait partie des efforts consentis par la fonction publique. S'agissant du degré de couverture, nous répondons là encore aux exigences du droit fédéral. Il serait tout aussi faux de ne pas le faire qu'il serait faux de capitaliser à hauteur de 100% en pensant, dans cette dernière hypothèse, supprimer la garantie de l'Etat. Chers collègues, quand bien même tel serait le cas, resterait toujours et inévitablement la garantie de l'employeur. Or, dans le domaine qui nous occupe, l'employeur et l'Etat se confondent.

Oui donc au changement de régime et à la capitalisation.

Avec ces quelques remarques, vous aurez compris que le groupe PDCB partage globalement la philosophie du projet.

Nous avons, ensuite, cherché, en prenant les travaux depuis 2006, à nous convaincre que le résultat final à concrétiser aujourd'hui en première lecture était équilibré sous l'angle des sacrifices demandés aux uns et aux autres. Nous sommes persuadés que tout un chacun dans cette salle, pour autant qu'il se livre objectivement à cette analyse, sans arrière-pensée, arrivera à la même analyse: le résultat est équilibré.

Certes, dans l'analyse de détail, on peut s'interroger sur la prise en charge des cotisations supplémentaires de renforcement (art. 10bis), sur la prise en considération de la prime de performance (art. 13ter) ou encore sur la durée des normes à caractère transitoire.

En recherchant, toutefois, un équilibre global, les députés DC du Bas arrivent aux mêmes conclusions que la commission IF dont ils saluent d'ailleurs, au passage, la qualité du travail.

Lorsque l'on rentre dans la technique comptable, bon nombre d'entre nous et votre serviteur en premier se perdent rapidement. Une question n'a pas trouvé de réponse à ce jour et nous souhaitons donc l'obtenir cette semaine. Elle concerne le montant de 500 millions, dont nous avons compris ou cru comprendre en 2006 que, dû par l'Etat à CPVAL, il avait été placé par CPVAL auprès de l'Etat au taux de 3,5%. Est-ce exact et est-ce exact qu'il y aura donc remboursement d'un capital de 500 millions avec, par contre, pour l'Etat, une diminution de charge d'intérêts de 12,3 millions par an?

Toujours dans cette hypothèse, CVPAL se retrouvera-t-elle donc avec la nouvelle responsabilité, et les risques qui vont avec, de gestion d'un montant supplémentaire de 500 millions qui, jusqu'à ce jour, était placé auprès de l'Etat avec un rendement assuré pour CPVAL de 3,5%?

Merci à M. le conseiller d'Etat de nous apporter quelques éclaircissements, à M. le président du Grand Conseil de prendre note que le groupe PDCB entre en matière et, à vous tous, de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:*

Die Fraktion der CVPO hat die Gesetzesänderung der staatlichen Vorsorgeeinrichtung eingehend geprüft und ist zu den folgenden Schlüssen gekommen:

Das Gesetz der staatlichen Vorsorgeeinrichtungen vom 12. Oktober 2006, welches eine Sanierung der Vorsorgeeinrichtungen vorsieht, muss durch zusätzliche Sanierungsmassnahmen geändert werden.

Der momentane Deckungsgrad ist nach den ersten Sanierungsphasen weit unter dem Erhofften und könnte für den Staat massive finanzielle negative Auswirkungen haben, falls diesem nicht Rechnung getragen wird. Daher wird die CVPO alles daran setzen, dass ein Deckungsgrad von mindestens 90 Prozent in absehbarer Zeit erreicht wird. Was im Vergleich zu den anderen kantonalen Vorsorgeeinrichtungen ungefähr der Mittelwert der Deckungsgrade ist.

Das bisherige System des Leistungsprimaten soll durch das System des Beitragsprimaten abgelöst werden. Dies aus gutem Grunde, denn der Beitragsprimat ist ein zeitgemässeres und wirtschaftlich besseres System. Dies weil die Berechnung der Rentenleistungen auf allen eingezahlten Beiträgen basiert und nicht allein auf der Höhe des letzten versicherten Lohnes. Dieses System kommt deshalb auch bereits in vielen anderen wirtschaftlich bedeutenden Grosskonzernen und auch bei der Mehrheit der kantonalen Vorsorgeeinrichtungen zur Anwendung.

Nun die Schlüsselfrage in dieser Änderung ist nicht zuletzt die Kostenaufteilung zwischen Arbeitgeber- und Arbeitnehmerbeiträgen, wo auch die Opfersymmetrie zwischen den jüngeren und den älteren Versicherungsteilnehmern eine wichtige Rolle spielt.

Hierzu ist die CVPO der Meinung, dass nicht allein der Arbeitnehmer für die bisherigen Fehler aufkommen soll, nein, es liegt nicht in seinem Verschulden. Es verlangt eine angemessene und zeitgemässe Verteilung auf beide Parteien.

Denn die Ursache für dieses Debakel waren ja die übermässig vielen Frühpensionierungen und die massiven Fehlspekulationen damals. Dies kann nicht auf Kosten des Versicherten abgewälzt werden und erst recht nicht auf den Beiträgen der jüngeren Versicherten.

Dazu muss der Arbeitnehmer bereits durch die Systemänderung auf den Beitragsprimaten Mehrkosten auf sich nehmen.

Hieraus ist ersichtlich, die neu entstandene Vorsorgeeinrichtung PKWAL muss sich in Zukunft den sehr hohen Herausforderungen stellen. Einerseits muss das neue System in die Gänge gebracht werden und andererseits müssen weitere disziplinierte Massnahmen ergriffen werden, damit ein finanziell stabiles Vorsorgekonstrukt für den Kanton Wallis entsteht. Nur so kann dies in den vergangenen Jahren verlorene Vertrauen wieder zurück gewonnen werden. Die CVPO wird diesen zukünftigen Verlauf genau beobachten.

Und noch nebenbei erwähnt, der Kanton Wallis ist bei Weitem kein Einzelfall mit solchen Sanierungsmassnahmen. Andere Kantone wie zum Beispiel der Kanton Aargau haben die gleiche Leidensprozedur erlebt und mussten im Vergleich zu unserem Kanton ein Mehrfaches an finanzieller Hilfe in deren Vorsorgeeinrichtung hinein stecken.

Die CVPO ist daher der Auffassung, dass der Gesetzesänderung zugestimmt werden kann, da diese flankierenden Veränderungen die Vorsorgeeinrichtung wieder auf einen akzeptablen, finanziell tragbaren Stand bringen wird.

Die CVPO ist daher für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Jérôme Favez, PLR:*

Nous voici arrivés à la troisième étape du renforcement de la situation financière de nos ex institutions étatiques de prévoyance. J'utilise à dessein le terme de renforcement car nous ne pouvons toujours pas utiliser, à ce jour, le terme d'assainissement puisque le degré de couverture de la CPVAL ne sera pas de 100% mais sera, si le Parlement accepte ce projet, de 80% au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La mesure phare de cette troisième étape est le passage du système de la primauté des prestations au système de la primauté des cotisations. Cette mesure nécessaire n'est pas contestée par le groupe PLR et même vivement souhaitée. Elle est accompagnée par d'autres mesures générant encore une fois des efforts financiers douloureux de la part des contribuables et de nouveaux sacrifices de la part des assurés. Ces efforts sont impératifs. Ils sont la résultante d'années d'insouciance où les modèles de prévoyance étaient complètement déconnectés des réalités économiques, financières et même démographiques.

Aujourd'hui, nous devons, une fois de plus, remettre l'ouvrage sur le métier pour mettre en place des mesures correctrices difficilement compréhensibles tant pour les contribuables que pour les assurés.

Chères et chers collègues, vous l'avez tous découvert en étudiant les documents de session, cette loi, dont les montants en jeu sont considérables, est d'une haute complexité technique et a des conséquences financières douloureuses.

Pour tenter de prendre un tant soit peu la mesure de cette loi, il suffit de rappeler que l'Etat aura injecté pour assurer la pérennité de la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'à fin 2011, soit en cinq ans, un montant de l'ordre de 1,353 milliard et qu'un montant de l'ordre de 742 millions sera encore manquant pour atteindre un degré de couverture de 100% (degré de couverture soit dit en passant obligatoire dans les caisses privées).

Dès lors, le groupe PLR regrette que la commission IF n'ait pu avoir à sa disposition et ainsi étudier en détail d'autres variantes chiffrées de modèles d'objectifs de prévoyance ou de mesures de transition, par exemple, que celle décrite dans le message, et cela dans le but de prendre position en toute connaissance de cause pour l'une ou l'autre des versions.

Pour assainir une caisse de prévoyance, son degré de couverture devrait au moins atteindre le taux minimal de 100%. Comment et en combien de temps le Conseil d'Etat compte-t-il s'y prendre pour assainir la CPVAL et ainsi laisser aux générations futures de contribuables et d'assurés une caisse financièrement saine?

A la lecture du message du Conseil d'Etat, le groupe PLR s'interroge sur l'objectif même des révisions successives des institutions de prévoyance. L'objectif était-il d'assainir les caisses, de renforcer leur situation financière ou de maintenir l'objectif de prévoyance pour les assurés?

Le groupe PLR s'étonne également de constater que le fameux concept de symétrie des sacrifices prévu initialement ne semble plus avoir été reconduit cette fois. On comprend bien que le Conseil d'Etat estime que les mesures proposées en faveur de la génération d'entrée sont comptées comme tel. Pourtant est-ce vraiment le cas?

Ce projet aura un impact important sur les comptes futurs de l'Etat du Valais. Le groupe PLR se demande également si l'adéquation de ces mesures avec la volonté exprimée que le canton puisse disposer de ressources financières suffisantes pour ses projets d'infrastructures du 21<sup>e</sup> siècle est compatible.

Dès lors, nous avons déposé différents amendements; ces amendements visant soit à pérenniser la caisse et les prestations futures de ses assurés, soit à réduire la participation du contribuable touchent notamment:

- aux mesures de stabilisation du déficit
- à la suppression de prestations supplémentaires de la caisse
- à l'objectif de prévoyance qui ne doit, selon nous, pas être un sujet tabou
- aux rentes pont AVS et
- à la problématique de la génération d'entrée.

Le groupe PLR, vous l'aurez compris, accepte l'entrée en matière et vous remercie de votre attention.

*Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:*

Ich möchte etwas vorausschicken. In diesem sehr technischen und zum Teil komplizierten Gesetzesentwurf darf man nicht vergessen, dass es hier schlussendlich um Menschen geht.

Die Entwicklung in der Demographie und in der Wirtschaft hat sich in den letzten Jahren stark verändert. Beide Entwicklungen sind unter anderem auch die Folgen für die, zum Teil, instabilen Pensionskassen.

Es muss an dieser Stelle betont werden, dass die Staatsangestellten im Bereich der beruflichen Vorsorge nicht unbedingt privilegiert werden, denn sie kommen nicht in den gleichen Genuss der Leistung wie bisher. Wir dürfen hier auch nicht vergessen, dass die Sanierungs- und Sparmassnahmen durch die Versicherten bereits seit 1996 folgen, indem diese sich an einer Sanierung ihrer Kasse beteiligten. Die finanziellen Auswirkungen für die Versicherten der PKWAL im Rahmen des Entwurfes sind einmal die zusätzlichen ordentlichen Beiträge und die Senkung der Altersrenten. Man kann hier auch nicht von Misswirtschaft der Kassen sprechen, sondern von der eben genannten Entwicklung im demographischen Bereich, der die Vorsorgekassen früher eher zu wenig Achtung schenkten.

Folgende zwei Kriterien müssen nun hier entschieden werden:

Erstens welche finanziellen Auswirkungen hat dieses Gesetz für den Kanton Wallis? Spätestens am 1. Januar 2012 soll der Staat die zweite Phase der Aufkapitalisierung vornehmen, indem er einen Teil der Deckungslücke übernimmt und somit der Deckungsgrad auf 80 Prozent anfallen würde.

Zweitens, welche Rahmenbedingungen sollen vom Grossen Rat gefordert werden? Nun der vorgelegte Entwurf soll in erster Linie den vorgegebenen Auftrag des Übergangs zum Beitragsprimat realisieren.

Beide Kriterien werden in diesem Gesetz erfüllt und die Rollen des Staates und der PKWAL sind klar definiert.

Wir können weiter mit den einzelnen Zahlen und Prozenten jonglieren so lange wir möchten. Die Hochrechnungen sind definiert und die Kompromisse müssen gemacht werden.

Wir erinnern daran, dass dieses Gesetz im Grundsatz bereits 2006 vom Grossen Rat angenommen wurde, mit der Auflage und Bedingung, dass das System geändert wird, sowie der Beschluss des Grossen Rates vom September 2009 zur ersten Phase der Rekapitalisierung angenommen wurde.

In diesem Sinn ist die CSPO für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Eric Jacquod, UDC:*

Le groupe UDC s'est penché avec intérêt sur ce projet.

Il relève avec satisfaction que cette révision rapproche la CPVAL des autres caisses privées ou pas par le passage à la primauté des cotisations. La caisse va aussi, désormais, être plus indépendante du canton et devoir ainsi assumer sa gestion.

Mais, n'oublions pas que ce changement, alors même que la recapitalisation n'atteindra que 80%, coûtera à la caisse du canton et donc aux contribuables la bagatelle de 1,35 milliard de francs. Si j'ai bien compris, on peut toujours les comptabiliser dans la fortune du canton, mais l'utilisation sera quand même limitée. Petit rappel tétanos: que serait l'état des finances cantonales sans l'initiative UDC qui n'a pas permis de gaspiller l'argent de la vente de l'or de la BNS dans une fondation fumeuse, mais qui l'a fait redistribuer aux cantons?

On a beaucoup entendu parler de sacrifices, d'efforts de l'Etat. Il nous paraît important de rappeler un point important: l'Etat du Valais, l'employeur, ce n'est pas le Ciel



dont la Providence est infinie. Non, c'est l'ensemble des contribuables valaisans, y compris les employés d'Etat. Et, dans ce sens, il nous semble important que la caisse de pension des employés d'Etat fonctionne et produise des prestations équivalentes aux caisses LPP de la majorité des autres contribuables, y compris donc des employés d'Etat. Cela sera aussi un facteur améliorant l'image des fonctionnaires bien plus important que de simplement changer leur dénomination en les renommant employés d'Etat.

Le projet qui nous est soumis comporte néanmoins toute une série de spécialités par rapport à la plupart de la majorité des caisses des contribuables, spécialités naturellement en faveur des assurés. Mais pouvait-il en être autrement quand le comité de pilotage est composé de bénéficiaires de la CPVAL?

Ainsi, le groupe UDC demandera que pour tous les fonctionnaires, à l'exception du régime qui doit rester particulier du personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale, l'âge de la retraite soit calqué sur celui de la majorité des contribuables. A l'heure où l'espérance de vie continue de s'allonger, il nous semble irresponsable de diminuer l'âge de la retraite en dessous de la norme AVS. Même les Etats qui nous entourent augmentent cet âge, à l'exception peut-être de la Grèce.

Par ailleurs, la véracité et la transparence des salaires veulent aussi qu'on n'utilise pas la prévoyance pour donner des prestations qui relèvent de la politique salariale. Ainsi, la parité des cotisations entre l'employeur et l'employé doit être garantie comme dans la plupart des caisses. Le groupe UDC déposera des amendements donc dans ce sens.

On n'a pas non plus à comparer sans cesse la nouvelle structure à la situation passée. L'incurie de tous les acteurs qui ont amené à l'effondrement des anciennes caisses ne doit pas servir de référentiel à l'établissement d'une nouvelle caisse si l'on veut qu'elle soit saine.

En outre, si un pareil trou a été creusé dans la caisse de pension, cela relève d'une gestion gravement déficiente, dont un seul des responsables a payé, pas pécuniairement, et paie les conséquences, mais ce trou relève aussi et peut-être surtout du fait que les cotisations correctes en fonction des prestations promises n'ont pas été prélevées. Le groupe UDC proposera donc un amendement pour appeler à une solidarité entre ces bénéficiaires et les employés d'Etat cotisants actuels.

Nous acceptons bien entendu l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*M. le député German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Dans les années 1990 et surtout dans les premières années 2000, lors des débats du budget, la gauche a toujours demandé des corrections immédiates en ce qui concerne la caisse de pension des magistrats et celle des enseignants. La commission des finances était sur le même axe que la gauche à cette époque.

Je me souviens très bien des réponses des chefs du Département des finances. A cette époque, il y en avait eu deux. Je ne cite pas leurs noms mais je suis persuadé que le chef actuel connaît très bien ces noms et aussi les réponses données à cette époque. Les réponses à nos questions étaient plus ou moins toujours les mêmes: la situation des caisses n'est pas si mal; il ne faut pas faire une panique; on ne peut pas influencer la bourse, et puis il y a toujours la garantie de l'Etat. C'était, à cette époque, la réponse du Gouvernement.

Heute, mehr als zehn Jahre danach, sind wir an der schmerzhaften Sanierung der Pensionskassen angelangt.

Schmerzhaft aber nicht nur für den Staat, sondern vor allem für die Versicherten, die bisher schon viel zur Gesundung beigetragen haben.

Ich nenne vier Massnahmen:

1. Der Beitragsatz wurde um bis 6,7 Prozent erhöht.
2. Erhöhung des Koordinationssatzes um 50 Prozent auf 15 Prozent.
3. Verminderung der Ehegattenrente.
4. Beitragsnachzahlungen bei Lohnerhöhungen.

Dies um nur einige Massnahmen zu nennen.

Mit der vorliegenden Gesetzesreform resultiert voraussichtlich eine durchschnittliche Beitragserhöhung um weitere 0,84 Prozent. Zusätzlich werden die Mittvierziger bis 57-Jährigen auf der Verliererseite stehen.

Um diese gravierende Einbusse etwas zu mildern, wird Grossratssuppleant Peter Kälin einen Abänderungsantrag einreichen.

Die genannten Beispiele zeigen: die Versicherten haben in den letzten Jahren einen namhaften Beitrag geleistet.

Dans ce sens, le groupe ADG va combattre toutes les propositions – telles qu'annoncées par les radicaux et par l'UDC, qui veulent encore diminuer les prestations des retraités ou augmenter les primes pour les assurés.

Dans ce sens, le groupe ADG est pour l'entrée en matière.

*M. le député David Théoduloz, PDCC:*

Le groupe PDCC a pris connaissance du projet de modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance et remercie tant la commission thématique institutions et famille que le Conseil d'Etat pour l'énorme travail réalisé.

Cela a été dit en préambule tout à l'heure par certains de mes préopinants, il y a derrière tout cela un travail technique très très important et une compréhension de tous les phénomènes et de tous les mécanismes parfois difficile.

Tout d'abord quelques rappels des principaux éléments historiques.

Lorsque nous avons parlé de ces caisses de pension déjà en 2006 et lorsque nous discutons de la recapitalisation:

- le point 1 était: pérennisation de la situation des caisses;
- le point 2, et la volonté du Parlement: augmentation de l'autonomie financière de la caisse;
- le point 3, et non des moindres: symétrie des engagements entre l'employé et l'employeur.

Je rappelle les travaux qui ont été entrepris jusqu'à présent:

- une première recapitalisation de 605 millions, avec des sacrifices également importants, notamment au niveau de l'âge de la retraite et de certaines conditions, de la part des employés et
- une recapitalisation, il y a peu, à 310 millions, en partie pour harmoniser les degrés de couverture avant la fusion, le solde étant affecté à la recapitalisation elle-même.

Nous arrivons maintenant, non pas à la dernière phase – le groupe PDCC ne pense pas que nous soyons à la dernière phase de cette recapitalisation – mais à une phase suivante, dirons-nous, avec une recapitalisation pour atteindre l'objectif légal fixé à 80% et une modification du changement de primauté: le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations.

Après analyse, le groupe PDCC entre en matière sur la volonté de maintenir l'objectif de prévoyance actuel, à savoir 59,2% du traitement assuré.

Le groupe PDCC veut également ce changement de primauté et l'a toujours voulu. Vous le savez, dans le cadre de ce changement de primauté, ce sont deux philosophies qui s'opposent fondamentalement:

- l'une, la primauté des prestations, qui prévoit une solidarité intergénérationnelle au sein même du collectif, qui prévoit une rente connue à la base qui correspond à un pourcentage du salaire assuré;
- l'autre, la primauté des cotisations, qui prévoit une épargne individuelle, la rente ne reste qu'un objectif fixé et le risque de rendement est assumé par la caisse et les assurés.

Dans nos principaux objectifs historiques, il y avait aussi – si vous vous en souvenez – un désengagement de l'Etat en termes de garantie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, si la nouvelle loi fédérale devait entrer en vigueur à ce moment-là et que le Grand Conseil devait accepter la recapitalisation proposée, la garantie de l'Etat ne porterait que sur la différence entre le degré de couverture de 80% plus ou moins et le 100%; le reste deviendrait – comme l'a dit tout à l'heure le député Nicolas Voide – une garantie de l'employeur.

Venons-en maintenant aux trois points essentiels qui ont fait l'objet de vives discussions au sein du groupe PDCC.

Tout d'abord le montant de la recapitalisation: 438 millions pour atteindre le degré de couverture de 80%. Je pense qu'ici personne ne pourrait s'y opposer; cela a été une volonté claire exprimée par le Parlement.

Ensuite le régime transitoire et la problématique de la génération d'entrée: si l'on souhaite maintenir un objectif de prévoyance au moment du passage à la nouvelle primauté, il doit y avoir alors des montants versés au titre de la génération d'entrée. En effet, au moment du changement, les assurés âgés de plus de 41 ans auront moins cotisé en primauté des prestations qu'en primauté des cotisations. C'est pour cette raison qu'il existe cette génération d'entrée. Le projet du Conseil d'Etat nous donne un coût total de l'opération de 280 millions avec une compensation proposée de 151 millions, cette compensation proposée étant dégressive de 62 ans à 48 ans. Le groupe PDCC demande d'ores et déjà – il ne déposera pas d'amendement en première lecture – pour la deuxième lecture que cette commission puisse disposer d'une compensation dégressive allant de 62 ans à 50 ans et non pas de 62 ans à 48 ans, pour voir quel sera l'impact sur l'engagement financier de l'Etat.

Enfin, troisième point et non des moindres, mesures complémentaires: les mesures complémentaires doivent ici être entreprises pour une compensation du rapport démographique entre assurés actifs et rentiers. Cette compensation du rapport démographique est largement due à la primauté des prestations puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, en primauté des cotisations, nous bénéficions du régime de l'épargne individuelle. La proposition du Conseil d'Etat à l'horizon 2029 est de ne pas augmenter le déficit nominal. Si nous n'entreprenons aucune mesure complémentaire, le déficit nominal à l'horizon 2029, avec les hypothèses posées par le Conseil d'Etat, passerait de 742 millions à 812 millions. Le Conseil d'Etat propose donc d'y remédier avec un montant à charge

totalemment de l'Etat de 2,25 millions par an. Sans vouloir remettre en question cette mesure complémentaire, le groupe PDCC demande que différentes simulations soient faites. Il demande que les trois moutures de mesures complémentaires, qui sont dans le message du Conseil d'Etat, à savoir:

1. l'amortissement complet du déficit: 742 millions à l'horizon 2029,
2. la rémunération du déficit technique à 3,5%, évaluée à 262 millions et
3. celle retenue par le Conseil d'Etat, le maintien du déficit technique à l'horizon 2029 évalué à 41 millions,

le groupe PDCC demande des simulations à 43% et 57% plutôt que la totalité à la charge de l'Etat.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCC entre en matière en première lecture sur le projet du Conseil d'Etat et attend la deuxième lecture pour se fixer définitivement et résumer les engagements tant de l'employé que de l'employeur.

Merci de votre attention.

### **La discussion est close.**

*Le président:*

Je passe la parole à l'ancien président de la commission institutions et famille.

*M. le député Pascal Bridy, PDCC, anc. président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):*

C'est l'ancien président qui parle parce que l'actuel président me l'a demandé en disant que pour respecter un petit peu ce qui a été fait en commission, ce serait quand même bien que ce soit le président qui a mené les débats et étudié à ce moment-là qui prenne la parole.

Le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations a été demandé par ce Parlement, il y a déjà cinq ans, sans que ce même Parlement n'ait jamais montré son désir de faire marche arrière. Pourquoi donc ce passage qui, semble-t-il, fait encore débat aujourd'hui?

Dans le système de la primauté des prestations, l'employé connaît exactement quel montant ou quelle rente il touchera à la retraite, quels que soient les montants qu'il aura cotisés et quels que soient les rendements. Ce qui signifie que le risque, en cas de baisse du rendement, est pris et couvert par la caisse au titre de la solidarité. En outre, quant au fonctionnement, le système de la primauté des prestations ne fonctionne que si la structure des âges est constante et que si le milieu économique le permet. Ainsi, le système de la primauté des prestations a provoqué, avec l'augmentation du nombre de retraités, l'appauvrissement – si on veut l'appeler comme cela – de la caisse, qui a dû envisager des mesures d'assainissement.

Le système de la primauté des cotisations, au contraire, est plus juste puisque chacun recevra la somme qu'il a lui-même épargnée et les rendements de ses fonds personnels. Les risques liés au rendement sont pris en charge par l'épargnant lui-même. Ainsi, si les rendements sont bons ou meilleurs que prévus, l'assuré touchera le jackpot; s'ils sont moins bons, il touchera ce qu'il a épargné, avec de maigres intérêts, mais en sachant que les rendements des caisses de pension sont tout de même évalués à près de 3% – qui peut en dire autant pour son compte épargne?

Je ne reviendrai pas sur les diverses mesures qui ont déjà été prises pour remettre à flot la CPVAL, l'héritière de la CPPEV et de la CRPE. Aujourd'hui, nous devons étudier les conditions qui permettront ce passage.

Comme mentionné précédemment, le passage à la primauté des cotisations va diminuer la somme disponible à l'échéance, soit au moment du départ à la retraite..., peut-être la diminuer. Si, pour les nouveaux cotisants, il n'y a plus de différence entre le résultat fourni au titre de l'actuel système et celui fourni par le système proposé, il n'en va pas de même pour les assurés qui ont déjà cotisé quelques années. Ceux-ci verraient leurs rentes parfois largement amputées. C'est pourquoi le système proposé établit des conditions particulières pour les assurés, pour ces assurés: un régime transitoire qui s'adresse à la génération d'entrée, soit les assurés qui subiront le passage au nouveau système. Des calculs ont été faits qui établissent avec exactitude la baisse projetée des rentes de retraite, une baisse parfois importante en pour-cent, du fait déjà que le taux technique actuel est de 1,5 point supérieur au taux du nouveau système. Ce taux est recalculé et est en relation directe avec les rendements actuels. Ce n'est pas une invention valaisanne. Le régime correctif proposé par le Conseil d'Etat compense, dans une certaine mesure, cette différence. Ainsi, les assurés âgés de 57 ans et plus verront leurs rentes compensées intégralement; puis, graduellement, la compensation sera diminuée, pour aboutir à un 10% de compensation pour les assurés âgés de 48 ans.

Il est évident que certaines tranches d'âge qui ne verront pas la pleine compensation recevront à terme moins que la somme prévue par le plan actuel. Comment justifier cette différence de traitement envers les uns et les autres?

Je vais énumérer quelques explications, quelques arguments.

Il est normal que les assurés qui arrivent à l'âge de la retraite reçoivent ce qui leur a toujours été promis et que leurs prévisions financières pour la retraite ne soient pas trop abruptement modifiées à l'heure proche de la retraite.

Il est normal que les assurés bénéficient d'une rente en relation avec leur épargne (part de l'employeur comprise).

Il est normal que plus les assurés sont proches de la retraite, moins la différence doit être élevée.

Il est normal que ce ne soient pas que les citoyens qui passent à la caisse quand la démographie jette le trouble ("que les citoyens", j'entends par là l'Etat).

Il est normal qu'un équilibre soit trouvé entre ce qui est perdu et ce qui n'a pas été épargné personnellement.

Il est normal qu'il existe une symétrie des sacrifices entre les assurés et l'Etat, l'Etat qui est – je le rappelle pour ceux qui semblent l'avoir oublié parfois – la collectivité, nos citoyens.

C'est à nous, parlementaires, de déterminer à quelle hauteur nous voulons compenser la différence, à quelle hauteur nous voulons faire participer nos concitoyens à la compensation de cette différence.

Ce qui est juste pour l'un sera trop lourd ou trop léger pour l'autre. L'adage populaire dit bien que la justesse est comme la pointe d'une aiguille: si inconfortable que l'on en glisse facilement d'un côté ou de l'autre.

La proposition que la commission vous présente est celle du Conseil d'Etat, soit 132 millions à la charge de l'Etat contre 113 millions à la charge des assurés, soit le même pourcentage que celui utilisé pour les cotisations 57%-43%. J'ai entendu le montant de 151 millions tout à l'heure. Effectivement, 151 millions, c'est le montant total, mais uniquement

132 millions concernent les employés de l'Etat du Valais; les 19 millions supplémentaires concernent les assurés qui viennent d'autres institutions affiliées.

Le deuxième élément de cette étape est la partie recapitalisation ou renforcement. Les montants précis ne seront connus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Pour le moment, il s'agit d'évaluations; ils sont évalués maintenant à 438 millions et la manière dont ils seront fournis sera déterminée en septembre. Cette recapitalisation permet d'atteindre le seuil de 80% de degré de couverture. Elle est une exigence légale pour effectuer le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations.

Voilà pour l'essentiel.

Il reste encore quelques menues mesures dont j'aimerais vous parler.

La cotisation supplémentaire de renforcement: cette cotisation a pour objectif de maintenir le montant nominal du découvert, le chiffre, le montant exact puisque l'augmentation des montants comptabilisés par la CPVAL, avec l'évolution des salaires, induirait avec le temps une augmentation de ce montant nominal même si le pourcentage demeure inchangé (10% d'un million, c'est un petit peu moins que 10% de 5 millions).

Les rentes actuelles: la loi fédérale indique clairement que les rentes servies doivent être garanties. Il n'y aura donc aucun risque de voir les rentes déjà versées diminuer.

La commission a étudié cette proposition de loi avec curiosité, sérieux, acuité – je l'estime – et a demandé de nombreux renseignements complémentaires et formulé plusieurs propositions de modification.

La majorité de la commission a, peut-être parfois pour des motifs différents, déterminé que ce projet de loi ne devait pas être modifié.

A vous entendre, il semble, au contraire, qu'il faille le modifier, mais pour des motifs différents de nouveau et avec des propositions qui sont différentes.

Je comprends les préoccupations de chacun face aux montants exprimés, face aux inquiétudes des assurés, face aux inquiétudes des contribuables citoyens. Je comprends vos interrogations sur les chiffres et sur les modalités (quand on parle de 1,3 milliard déjà versé et puis de 700 millions qui restent, ça commence à faire beaucoup..., même en milliards), sur les conditions de la génération d'entrée, sur les prestations que l'on pourrait modifier ou moduler. Et je vous rappelle les remarques finales du rapport de la commission (j'arrive bientôt au bout!): Ce projet de loi va modifier de manière historique les relations entre l'Etat et la CPVAL. Il faut comprendre que le passage à la primauté des cotisations et l'augmentation du degré de couverture à 80% s'accompagnent d'une importante modification de la loi fédérale dans le sens où l'Etat n'est plus autorisé à déterminer les prestations et le financement (c'est soit l'un, soit l'autre). Les rôles sont clairement déterminés par le choix politique du Conseil d'Etat de mettre l'accent sur le financement et de laisser l'autorité de détermination des prestations à la CPVAL. Ainsi, même si les options concernant les prestations vont influencer le financement, les diverses propositions de modification des prestations ne devraient être étudiées que sous l'angle de la modification du financement par l'Etat employeur. A contrario, le Parlement pourrait se déterminer à ne traiter que des prestations, en engageant de ce fait l'Etat à en assurer le financement sans avoir droit au chapitre quant aux montants à mettre à disposition.

Au sein de la commission, ont été exprimées des velléités de modifier le financement de manière ponctuelle ou sur le long terme. Toutes ces propositions de modification ont été refusées – ce qui ne signifie pas que la deuxième commission ne devrait pas réétudier ces propositions.

Pour terminer, si les évaluations, simulations, propositions ou autres plans ne vous ont pas convaincus, si le menu ne vous a pas plu, si l'utilisation des caisses de retraite

comme élément de politique salariale vous gêne, maintenant que la CPVAL est indépendante, si vous préférez d'autres données, j'encourage le président de la commission de deuxième lecture à faire une demande très rapide au Conseil d'Etat et à la CPVAL de ces éléments (chaque simulation exige quelques semaines de délai car il s'agit de recalculer les données pour chaque assuré si l'on veut pouvoir se baser sur des chiffres exacts) pour que la deuxième commission puisse travailler avec les données que vous voulez voir étudier.

Quelques éléments par rapport aux questions qui ont été posées.

On a entendu dire qu'il fallait 90% de couverture: c'est tout simple, il suffit de demander plus..., demander plus, c'est chaque fois l'élément le plus difficile.

Pour la répartition des coûts qui soit équilibrée et pas uniquement sur le dos des jeunes ou des jeunes assurés, si vous regardez le plan, effectivement, ce n'est pas le cas. La répartition des coûts est équilibrée et ne se fait pas sur le dos des jeunes assurés.

Pour des objectifs plus ambitieux: l'objectif est limité simplement par les capacités financières des différents acteurs, soit la caisse de pension, soit les employeurs.

On a entendu que, pour d'autres caisses, il y avait eu d'autres montants qui avaient été mis à disposition d'autres prestations. Il faut bien se rendre compte que les autres collectivités et les autres caisses ont d'autres disponibilités, d'autres structures d'âge, d'autres possibilités, et d'autres possibilités de la part de la collectivité. Si l'on veut pouvoir comparer les différents plans qui sont présentés, il faut pouvoir comparer les raisons qui ont mené à ces choix.

Pour le renforcement plutôt que l'appellation recapitalisation, puisque nous n'arrivons pas à 100%, il y aura un fonctionnement en caisse ouverte contre le fonctionnement en caisse fermée, qui ne demande pas 100% mais le chiffre qui a été articulé et que l'on a entendu en commission serait de 110%, ce qui augmente encore les montants.

Pour les autres versions de prestations qui ont été demandées, il faut savoir tout de même que le travail qui a été fait est basé sur les exigences du Conseil d'Etat pour avoir une couverture similaire et un âge de retraite inchangé. Si on veut changer la couverture, si on veut changer l'âge de la retraite, on peut jongler avec tous les chiffres qu'on veut...

J'ai entendu que cette loi avait été acceptée en 2006 pour autant qu'on la modifie, eh bien!, c'est le cas, on la modifie, et c'est justement en la modifiant qu'il peut y avoir des différences.

J'ai entendu parler de rappel tétanos de l'initiative: plutôt qu'un vaccin, moi, j'appellerai ça un gargarisme anti-enflure de gorge, car c'est rarement celui qui crie au feu qui éteint l'incendie.

Pour l'augmentation de l'autonomie des caisses, je l'ai entendue en fin de démonstration, eh bien!, ce sera le sujet de septembre pour les modalités de versement des 438 millions.

Garantie de l'Etat: la différence entre le 80% et le 100%, c'est effectivement sur ce montant que la garantie de l'Etat va s'appliquer, mais il restera toujours la garantie de l'employeur. Dans le texte de loi qui vous est proposé, vous avez pu constater qu'il y a un article qui concerne les mesures d'assainissement futures possibles. L'employeur y est chaque fois pour beaucoup.

Pour le montant de recapitalisation, c'était certainement une excellente remarque..., mais je n'arrive pas à me relire!

Pour les mesures complémentaires entre le 43% et le 57%, cela a été étudié en commission et cela a été refusé. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela n'empêche pas de refaire de nouvelles simulations, de nouveaux calculs, de nouvelles appréciations.

La commission a accepté ce projet, pas à l'unanimité mais elle l'a accepté, et elle vous encourage à la suivre.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

La démonstration vient d'être faite par M. le président Pascal Bridy de la profondeur du travail qui a été effectué par la commission, de la profondeur des questions qui ont été posées à la commission et de la profondeur également des variantes qui ont été souhaitées et dont il a rappelé combien, parfois, ces simulations prenaient du temps. Mais, grâce à un engagement sans faille du comité de pilotage et de M<sup>me</sup> Koppenburg, nous avons pu – en tout cas, c'est notre souhait – donner l'ensemble de ces informations à la commission.

Je ne vais donc pas rappeler l'ensemble de l'historique qui vient d'être refait par les uns et par les autres mais quand même pour dire tout de suite au député German Eyer que le Gouvernement n'est pas resté sourd aux appels de la gauche puisque vous avez dit, qu'il y a 20 ans environ et déjà depuis 20 ans en arrière, nous demandons au Gouvernement de prendre des mesures. Eh bien!, justement, nous avons commencé, il y a environ 15 ans, à en prendre. Ces deux premières mesures étaient des mesures chocs: la première était l'augmentation des cotisations et la seconde était le fait qu'il fallait réduire les prestations des assurés..., lorsque je revois mes notes, c'étaient des mesures bien largement antérieures et qui datent d'à peu près 1995. Et puis, il y a eu aussi des éléments qui, par la suite, sont venus et vous les connaissez: en 2007, la première étape, avec la notion de rééquilibrage de la situation; en 2010, la fusion et, aujourd'hui, cette volonté claire de passer à la primauté de la cotisation. Il y a donc eu déjà depuis de nombreuses années et pour les deux caisses étatiques (c'est tout récent finalement que nous avons des caisses fusionnées, en 2010), il y a des mesures qui ont été prises depuis 15 ans. Le Gouvernement et les Gouvernements précédents ne sont pas restés sourds aux difficultés, même si l'argumentation qui a été soulevée consistant à dire que l'on ne maîtrisait pas les bourses ne peut, aujourd'hui, qu'être confirmée par le Gouvernement actuel. Nous n'avons aucune influence bien sûr sur ces approches.

Les objectifs ont été fixés, et c'est aussi un élément intéressant dans l'analyse de voir comment le Gouvernement a empoigné le problème et réalisé les différentes mesures nécessaires par étapes. C'est aussi un modèle et c'est aussi aujourd'hui à examiner par étapes. Nous avons décidé d'arriver aujourd'hui au passage à la primauté, après avoir fusionné et après avoir pris des mesures de rééquilibrage et même antérieurement des mesures aussi impopulaires que celle de l'augmentation de deux ans de l'âge moyen de la retraite. Lorsque l'on fait la balance entre les sacrifices de la fonction publique et les sacrifices de l'Etat, ce sont des éléments qui pèsent bien entendu très très lourd. Essayez simplement d'imaginer deux ans de rentes en moins pour le personnel de la fonction publique et deux ans de cotisations supplémentaires, et puis vous faites vos petits calculs. Moi, j'ai essayé de faire les miens, mais je n'ose pas vous les donner parce que je ne les ai pas faits vérifier. Mais, deux ans de retraite retardée et deux ans de cotisations, pendant les deux années où la retraite n'est pas touchée, supplémentaires donnent bien évidemment dans la notion d'équilibre des sacrifices entre les uns et les autres une part très importante à la part prise par la fonction publique.

Nous sommes donc aujourd'hui face à la primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2012 au plus tard, du reste comme la loi le demande, et nous nous en réjouissons.



En décembre 2010, donc tout récemment également, le droit fédéral a modifié une série de dispositions quant au droit de la prévoyance professionnelle et – ceci a été rappelé par M. le président de la commission – il y a finalement aujourd'hui une responsabilité qui se réduit au profit d'une responsabilité supplémentaire pour les comités des différentes caisses de pension, et le choix à faire entre les éléments de financement, d'un côté, ou de prestations, de l'autre. Et, sans surprise, le Gouvernement a, à travers le projet qui vous est présenté, décidé de garder des prérogatives en matière de financement, laissant aux comités des caisses le soin d'assumer les responsabilités liées aux prestations, sachant que les deux cumulées au sein de l'Etat n'étaient plus possibles.

Deuxième mesure du 17 décembre 2010, c'est donc tout récent, c'est de permettre aux collectivités publiques d'avoir un taux de couverture inférieur à 100%. C'était capital. Les collègues de la Conférence latine des directeurs des finances se sont longuement engagés vis-à-vis d'une mentalité assez différente et d'une sensibilité assez différente que nous avons de l'autre côté de la Sarine où l'on dit, et je l'ai même lu ici en Valais: allons-y jusqu'à 100% et on se débarrasse de tout. Strictement impossible et même dangereux! Qui serait d'accord de mettre 100% de son capital sur les marchés boursiers aujourd'hui lorsqu'on connaît leur relativité? Eh bien!, franchement, ce que je ne ferai pas pour la gestion de fortunes de mes clients ou pour moi-même, je ne crois pas non plus que je le proposerai pour les biens appartenant à la collectivité. Il y a donc là effectivement une mesure très importante qui a convaincu l'ensemble des parlementaires fédéraux et nos amis de la Suisse de l'est parce que monter à 100% (c'est un troisième argument que je veux vous donner) est insuffisant. En effet, chacun sait que pour assurer les réserves, il faudrait probablement monter peut-être même jusqu'à 115% et pas seulement jusqu'à 110%, afin que les réserves de fluctuation puissent permettre à une caisse de ne plus retomber en dessous de 100%; donc se réjouir de cette disposition du droit fédéral qui permet aujourd'hui d'exister encore avec un taux de couverture inférieur à 100%.

Deux ou trois mots sur la responsabilité de l'Etat, bien sûr l'Etat est le fondateur de ces caisses de pension, soit celle du personnel enseignant, soit celle du personnel de la fonction publique, il a donc logiquement, en tant qu'employeur précurseur dans le cadre de mise en place de dispositions sociales, une responsabilité historique particulière, dont nous n'avons nullement envie de nous dessaisir. En effet, être à l'origine d'un système, dans les années 1950, a fortement comme conséquence de voir des responsabilités liées à la création, mais aussi – il faut le souligner – à l'aspect précurseur de fondateurs qui ont créé, bien avant l'obligation du deuxième pilier en 1985 seulement, quasiment 30 ans avant, l'Etat du Valais avait mis en place un système social pour la fonction publique. C'est aussi un élément qu'il faut rappeler, avec les conséquences bien sûr que si, aujourd'hui, avec les placements qui rapportent sur les bourses plus que nous l'espérons, c'est qu'on part d'un calcul bien plus ancien que celui de l'obligation légale de 1985.

Deux ou trois éléments par rapport à vos questions, notamment et en remerciant le groupe DC du Bas-Valais d'aller au-delà d'une simple addition, c'est facile de faire une addition et d'arriver à un chiffre qui, évidemment, fait peur à l'ensemble du Gouvernement: 1,353 milliard. Mais, oui, bien entendu, nous devons affronter cette réalité, ne pas la cacher, laisser les journaux faire les additions. Cependant, s'arrêter à cette analyse-là, vous ne l'avez pas fait. Eh bien!, je vous en remercie parce qu'il y a effectivement du droit fédéral qui dit clairement que nous devons mettre en œuvre aujourd'hui, avec d'autres réalités comme le vieillissement de la population et le fait de devoir servir des rentes bien plus longtemps (c'est une telle réalité que l'on devrait au moins mettre en balance un argument de ce type-là lorsqu'on fait la simple addition des chiffres). Et puis, deuxième élément, il y a des réalités, nous pouvions effectivement, et le député German Eyer l'a rappelé, à l'époque, compter sur une capacité boursière bien plus importante qu'aujourd'hui. C'est une nouvelle réalité de ces

dix dernières années. On pouvait, à l'époque, réellement s'appuyer sur cette réalité. Aujourd'hui, on ne peut plus, sous peine d'être irresponsable. Il nous faut donc modifier nos schémas qui paraissaient sûrs et qui, aujourd'hui, ont fortement changé.

Oui, il y a un changement de régime. Oui, il y a une nouvelle capitalisation. Et, finalement, il y a une question à 500 millions: qu'en est-il? Alors, j'ai, sous peine de ne pas être totalement clair, cas échéant, la réserve de rapporter quelques autres éléments mais, d'ores et déjà, je peux donner deux ou trois éléments par rapport à ces 500 millions. C'est donc un amortissement du solde des prêts accordés au fonds LIEP, la base légale, selon l'article 9 de la loi. Nous proposons cette mesure de manière indirecte dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi. Quelles sont les conséquences? Première chose évidente pour tout le monde: il ne s'agit pas d'un flux financier; il n'y aura donc pas – pour répondre clairement à une partie de votre question – de montant financier ou de somme financière supplémentaire à gérer par la caisse de pension de l'Etat du Valais. Premier élément important. Deuxième élément: ces 500 millions sont à mettre en relation avec les 605 millions de la capitalisation effectuée en 2007 – c'est donc la première phase. Dans cette décision de 2007, deux éléments sont intervenus, c'est technique, je vais essayer de vous expliquer cela. Il y avait un financement externe. Le financement externe, c'est la relation entre l'Etat et les caisses de pension de l'époque. Il y a eu là des flux et puis il y a eu, à l'intérieur de l'Etat, un financement qualifié, selon les règles comptables de la comptabilité publique, de financement interne. Ce financement interne, bien sûr, a vu un versement cash de 605 millions à l'époque. C'est la notion de financement externe. Et puis chez nous, à l'intérieur de l'Etat, financement interne: c'est un mécanisme de post financement qui a été introduit et qui voit chaque année le montant que nous avons à amortir se réduire de 30 millions par cet amortissement. Donc, c'est l'amortissement d'une avance au compte de financement spécial créé grâce à un mécanisme de post financement. Pour nous, le fait de prendre, aujourd'hui, dans la fortune de l'Etat ces 500 millions a un effet extrêmement important sur les moyens nécessaires à dégager pour le budget 2012: 12,3 millions, et ce chiffre va croissant. Contrairement à une annuité ordinaire où les intérêts se réduisent et l'amortissement grandit, vu que nous avons fait un post financement, c'est l'inverse: ici, c'est la part d'amortissement qui grandit et, à terme, nous aurons 30 millions de charges dans les comptes de l'Etat chaque année si nous ne le faisons pas ou si nous n'avons pas proposé ce mécanisme de 500 millions. Donc, pas d'argent supplémentaire à gérer pour la CPVAL, un versement effectif cash de 605 millions en 2007 et un mécanisme interne par rapport à ces 500 millions post financés et que, aujourd'hui, on propose d'amortir non plus par tranches de 30 millions mais d'un seul coup à hauteur de 500 millions.

Pour le groupe CVPO, une idée qui est peut-être intéressante, qu'il faudrait retenir aussi dans le cadre d'une deuxième lecture, ceci m'a paru important dans le cadre de votre prise de position: suivre l'évolution future. On le fait dans la RPT. C'est aussi une manière de gouverner qui me paraît s'adapter aux changements de plus en plus incessants de notre société. Il paraît tout à fait clair que nous ne pouvons plus penser que les lois vont durer 15, 20 ou 30 ans ou bien comme la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite dater du siècle passé. C'est fini cette période-là. Donc, les éléments permettant de suivre l'évolution future paraissent une proposition que la deuxième commission va probablement reprendre à son compte.

Le Conseil d'Etat – et c'est le député Jérôme Favez qui nous pose la question pour le groupe PLR – a-t-il une stratégie pour éventuellement monter à 100%, sachant qu'il faudra éventuellement monter à 115% si on a envie d'une certaine manière de se décharger de certaines responsabilités, sachant que la responsabilité d'employeur va toujours exister? Alors, nous avons dit qu'il n'y a pas aujourd'hui de phase suivante planifiée, mais ce que nous avons aussi dit c'est que pour justement faire en sorte que la situation ne se détériore plus, et c'est là que le Conseil d'Etat assume des responsabilités aujourd'hui pour éviter d'avoir tout de suite, demain, à revenir devant vous, nous voulons absolument une mesure complémentaire permettant le gel du découvert nominal. En 2029, nous n'aimerions pas

que, dans cette salle, des députés disent que, en 2011, on n'a pas pris la juste mesure et on a laissé croître le découvert nominal de 2009 à 2029. Non, nous proposons une mesure à 2,250 millions pour que ce découvert nominal puisse ne pas croître. C'est un élément essentiel, sachant que, par exemple, dans certaines caisses de pension, on propose que le découvert nominal soit rémunéré, par exemple au taux technique de 3,5%. Ce n'est pas ce que nous avons proposé. Nous estimons que dans le cadre équilibré des mesures que le projet a mises sur la table, nous ne devons pas aller avec une proposition consistant à indemniser le découvert du capital à travers un intérêt par exemple fixé au niveau du taux technique. Pour plusieurs raisons donc, nous n'avons pas l'intention d'aller à une couverture de 100% de la caisse de pension dans un délai à court et moyen termes.

Nous étudierons bien sûr les abattements parce que, de l'autre côté, si j'ai bien compris, les quelques amendements proposés par le groupe PLR ne devraient pas nous permettre d'atteindre plus rapidement une réduction de ce découvert. Alors, comment atteindre d'un côté si, de l'autre, les propositions que j'ai comprises par rapport à l'objectif de prévoyance, par rapport à la stabilisation du déficit et par rapport aussi..., je n'arrive plus à me relire, Monsieur le président de la commission, vous voyez, vous n'en avez pas l'exclusivité!..., si, problèmes de la génération d'entrée – probablement que c'est ça –, eh bien, oui, on étudiera bien sûr ces éléments, mais j'ai le sentiment que ceux-ci ne vont pas forcément vers une couverture réduite plus rapidement.

Merci à la députée Liliane Brigger d'avoir rappelé qu'il y avait aussi un être humain derrière toutes ces prestations et, probablement bien plus qu'un être humain, des familles humaines encore plus larges; je crois que cet élément est important.

Je crois qu'on sait dans ce Parlement qu'on a touché 1,035 milliard, en évitant de le mettre dans un fonds..., cela me paraît, y compris pour ceux qui n'ont pas de mémoire, un élément qui a été suffisamment rappelé pour qu'on ne l'oublie jamais. Merci à ceux qui ont œuvré dans cette direction-là, sachant qu'ils n'étaient pas les seuls.

Deux ou trois éléments quand même dans l'intervention du député Eric Jacquod. La présidente du comité de pilotage, M<sup>me</sup> Koppenburg, qui est également présidente de CPVAL, est d'une compétence remarquable. Il y en a beaucoup dans cette salle qui pourraient le dire; vous acquiescez du chef parce que vous savez que mon affirmation est totalement correcte. Quand on sait combien un président a de l'influence dans un comité, il aurait quand même fallu dire qu'il n'y avait pas que des fonctionnaires mais que, à la tête même du comité de pilotage, il y avait M<sup>me</sup> Koppenburg, dont la compétence fait l'admiration y compris des fonctionnaires qui étaient membres de ce comité de pilotage.

L'âge de la retraite, c'est un élément essentiel dans le nouveau mécanisme. Ce n'est plus un âge terme, mais c'est un âge pivot, pour atteindre les objectifs de prévoyance. C'est une condition essentielle qu'il ne faut cacher à personne; il ne faut pas laisser croire qu'il est absolument certain que l'objectif de prévoyance sera atteint à 62 ans comme aujourd'hui. Non, dans une caisse avec la primauté des cotisations, cette assurance-là est bien réduite par rapport à celle d'aujourd'hui, et c'est une vérité que nous devons à l'ensemble de la fonction publique.

Incurie et gestion gravement déficiente. Quelques exemples, s'il vous plaît: 35 milliards directement prélevés du bilan de la Confédération par le Département des finances. Quand on connaît la rigueur de MM. les conseillers fédéraux Otto Stich ou Hans-Rudolf Merz, en passant par M. Kaspar Villiger, il serait quand même faux de croire qu'il ne s'agit que d'un problème de gestion en Valais. Quand même, 35 milliards au niveau de la Confédération, trois conseillers fédéraux qui s'en sont occupés et on savait, quelle que soit leur appartenance politique du reste, leur rigueur quant à la gestion. Alors, venir dire que c'est un problème de gestion et d'incurie, cela bien sûr n'obtient pas du tout la souscription du Gouvernement. Au contraire, nous avons la conviction aujourd'hui qu'on a autorisé les caisses publiques à avoir une sous-couverture – ce qui n'est pas le cas pour les caisses

privées –, eh bien!, aujourd'hui, il faut faire l'effort nécessaire pour nous retrouver dans une situation équilibrée. Si vous voulez, je peux ajouter à la liste Berne: 1,48 milliard, Argovie: 2,6 milliards, Lucerne: 550 millions, Bâle-Campagne: 1,37 milliard. C'est donc un phénomène totalement nouveau que l'on ne peut pas, y compris politiquement, simplement mettre en équation avec une gestion qui est déficiente, qui est gravement déficiente avez-vous même dit ou qui est proche de l'incurie. Non, ce sont des mécanismes nouveaux. L'ensemble des caisses de pension publiques doit affronter les mêmes difficultés. Venir mettre le doigt sur le canton du Valais et y compris sur le Gouvernement précédent n'est évidemment pas acceptable.

Merci à M. l'ancien président de la commission des finances, qui a repris toute une série d'éléments effectivement comme du reste le vice-président actuel de la commission des finances pour dire combien il y avait de la technique aussi dans la mise en place de ces mécanismes et de ces phénomènes nouveaux, et qu'il était difficile, mais néanmoins la pérennisation, le plus d'autonomie, la symétrie des engagements, tous ces éléments-là étaient, en fait, contenus dans le paquet, y compris le dernier élément que vous avez ajouté: le désengagement de l'Etat en termes de garantie, en expliquant mieux que moi sur quoi la garantie allait s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Alors, un appel qui complète celui du président de la commission: ne tardez pas à nous demander de faire un certain nombre de calculs nouveaux, notamment 57%-43%. Si vous pouviez nous faire un petit mail sur ce sujet, cela permettrait de faire rapidement un certain nombre de calculs parce que ça doit rouler, ça doit tourner, et on calcule à peu près pour 10'000 personnes quels sont les effets des propositions. Il y a donc là réellement, pour la génération d'entrée de 62 à 50 ans, si je prends votre proposition, et pour les mesures complémentaires envisagées avec une participation correspondant à ce qu'on connaît au niveau des cotisations, c'est-à-dire 43%-57%, si nous pouvons aller dans ce sens-là rapidement à travers des calculs, c'est volontiers que nous le ferons.

Le projet de loi tend donc à réaliser le mandat du Parlement au Conseil d'Etat à travers le passage à la primauté des cotisations, qui a été donné par le Législateur à l'article 39 de la LIEP. Il répond aussi aux modifications des dispositions cantonales. Finalement, il constitue des mesures complémentaires dans le but de renforcer la situation de CPVAL.

Merci à tous ceux qui ont participé à ce débat. Sans concession, ni tabou, nous l'avons affronté.

Merci à chacun d'avoir accepté l'entrée en matière.

J'invite le président de la commission à me signaler quand nous étudierons les propositions de modification.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

**L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 16 juin 2011.*)

## **Entrée en matière**

### **5. LOI VETERINAIRE (première lecture)**

## **Eintretensdebatte**

### **VETERINÄRGESETZ (erste Lesung)**

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /  
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Yves Carrupt, PDCC:*

En lisant cette loi en première lecture, on s'aperçoit qu'elle peut répondre à notre attente.

Nous pouvons nous interroger quand même sur la lecture de ces mots: "pressé par des délais très courts" dans le rapport de la commission.

En outre, le canton est un des premiers cantons à légiférer après Neuchâtel.

La différence entre un collaborateur et un assistant ne nous paraît pas très claire. En effet, qui prend la responsabilité pour la promotion d'assistant à collaborateur?

Egalement, à l'article 20 alinéa 2, la formulation nous paraît un peu floue.

Nous prions donc la deuxième commission de bien vouloir clarifier ces quelques points.

Néanmoins, le groupe PDCC entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:*

Es ist sicherlich nicht in Frage gestellt, dass wir im Wallis ein funktionierendes Veterinärgesetz brauchen, ein Gesetz, das die Zuständigkeit für die Aufsicht der Berufe in der Tiergesundheitspflege regelt.

Der Bund verpflichtet die Kantone mit seinen neuen Bestimmungen dies zu tun.

Das Wallis ist einer der ersten Kantone, das den Aufforderungen des Bundes folgt und den Handlungsbedarf nicht nur erkennt, sondern rasch gehandelt hat und die Vorgaben des Bundes der Walliser Gesetzgebung anpasst.

Das vorliegende Veterinärgesetz erlaubt, die tierärztlichen Behörden zu organisieren und deren Kompetenzen zu bestimmen. Das Gesetz wird die Grundlagen der tierärztlichen Aktivitäten und die der Tiergesundheitspflege regeln.

Die finanziellen Konsequenzen für den Kanton sind durchaus tragbar. Wir reden lediglich von einem zusätzlichen 25 prozentigen Teilpensum.

Wir von der CVPO stehen hinter diesem Gesetz.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:*

La loi vétérinaire comble une lacune, la profession n'étant pas suffisamment réglementée. Il règne actuellement un vide législatif concernant l'attribution d'autorisations de pratiquer des médecins-vétérinaires. Les soins prodigués aux animaux sont de plus en plus variés. Interviennent les médecines douces et alternatives prodiguées par des professionnels non vétérinaires.

Les nouvelles dispositions fédérales obligent les cantons à légiférer: organiser les autorités vétérinaires du canton, fixer leurs compétences, l'autorisation de pratiquer des médecins-vétérinaires et autres professions de la santé animale.

Il s'agit de mieux protéger les animaux traités et les consommateurs de denrées alimentaires d'origine animale avec la mise sur pied d'équipes de contrôle et de surveillance placées sous la direction du vétérinaire cantonal.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas entre en matière .

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Alex Schwestermann, CSPO:*

Die neuen Bestimmungen des Bundes verpflichten die Kantone gesetzgeberisch tätig zu werden und im Bereich Veterinärwesen die Gesetze anzupassen oder ein neues zu schaffen. Mit dem heute vorliegenden Veterinärgesetz will der Kanton den Forderungen des Bundes und die Berufe der Tiergesundheitspflege gesetzlich verankern.

Die Koordination zwischen Human- und Veterinärmedizin ist wichtig, zumal heute bereits Humanmedizin auch bei Tieren angewendet wird. Das zuständige Departement erhält damit die Kompetenz, Bewilligungen für die Ausübung der Veterinärmedizin zu erteilen oder zu entziehen.

Im März wurden die Parteien eingeladen zu dieser Vernehmlassung Stellung zu nehmen. Die CSPO nutzte die Gelegenheit und äusserte in acht Punkten ihre Meinung. Obwohl es bei diesen acht Punkten hauptsächlich um den deutschen Wortlaut ging, wurde nur einer dieser Punkte angenommen. So wurde beim Artikel 25 Absatz 1b dem Wort "Inseminationstechniker", was in deutscher Sprache Besamungstechniker heisst, keine Achtung geschenkt. In der Schweiz gibt es einen Verband der Besamungstechniker und der heisst auch nicht Inseminationstechniker. Vermutlich kommt dieses Wort aus der elektronischen Übersetzung vom Französisch ins Deutsch.

In der späteren Kommissionsarbeit vom 21. April wurde unseren Vorgaben und Anliegen Rechnung getragen.

Die CSPO ist für Eintreten.

*M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

L'élaboration de la présente loi répond à la nécessité:

- de définir la surveillance, actuellement inexistante, des professions de la santé animale;
- de réglementer plus précisément les professions paravétérinaires;
- d'actualiser les procédures quant à l'usage des médicaments vétérinaires;

- de se mettre en adéquation avec les dispositions de la loi fédérale y relative;
- de préciser la coordination entre les médecines humaine et animale conformément à notre loi sur la santé.

Déoulant de la législation neuchâteloise et intégrant les propositions issues de la procédure de consultation auprès des professionnels concernés, cette loi s'appuie sur du concret, sur des attentes du terrain. Il faut savoir parfois ne pas réinventer la roue et être pragmatique. Cette loi en est un bon exemple.

Le groupe ADG relève et salue notamment les avantages suivants:

- la gestion plus stricte des autorisations de pratiquer pour les vétérinaires;
- la clarification des droits et obligations, respectivement des activités interdites pour les professions non soumises à autorisation;
- la traçabilité des médicaments, soit la documentation de son utilisation par tous les protagonistes concernés.

Cette loi permet, en outre, de prendre des mesures lors de violation des législations du domaine vétérinaire, intègre des notions telles que la responsabilité civile, le devoir de discrétion et l'assistance administrative. Enfin, elle favorise la formation continue de tous les praticiens.

A noter que cette loi n'engendre que des conséquences financières minimales pour le canton et nulles pour les communes, ce qui la rend d'autant plus séduisante, même pour la droite de ce Parlement.

Le groupe ADG ne proposera pas d'amendement.

Il entre en matière et remercie d'ores et déjà l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la rédaction de ce projet de loi de bonne facture.

Merci de votre attention.

*M. le député Roger Ecoeur, UDC:*

En ma qualité de quasi seul agriculteur professionnel de cette Assemblée, permettez-moi de vous délivrer quelques réflexions sur ma profession, que la très grande majorité d'entre vous méconnaît.

Notre loi cantonale découle de la loi fédérale, dont les exigences sont draconiennes. J'en veux pour preuve, chose que vous ignorez, que pour administrer un médicament à un animal, sa traçabilité est de loin supérieure à celle procurée à un humain. En effet, chaque soin doit figurer dans le journal obligatoire des traitements à tenir par chaque propriétaire de bêtes de rente, dans lequel on doit inscrire le nom de l'animal, avec son matricule, le jour précis et le produit administré. En outre, ce traitement implique un délai d'attente tant pour une livraison de lait que pour un éventuel abattage pour la transformation de viande. Toutes ces directives sont contrôlées par un prélèvement journalier d'un échantillon de lait prélevé par un contrôleur de la Fédération laitière.

En outre, nous sommes soumis aux différents points suivants, dont vous ignorez toutes les contraintes, contrôle comportant:

1. le journal des traitements
2. la conformité de l'étable sur son éclairage et sa surface pour chaque animal
3. la vérification des matricules de chaque bête

4. la surface disponible pour les veaux à stabulation libre

5. les aires disponibles pour la sortie du bétail en plein air, avec le contrôle des notifications de sortie.

Nous croulons sous des consignes de tout genre pour la consommation de notre viande nationale, qui est soumise à de nombreux labels de qualité. Qu'en est-il des contrôles de provenance, d'hygiène et de qualité des importations de milliers de tonnes? Le 9 juin de ce mois-ci: une quantité de 16'500 tonnes. Je tiens quand même à vous préciser que, depuis le début de l'année, on a importé en Suisse 42'000 tonnes (source officielle de ProViande).

En conclusion, je pense que les directives actuelles sont déjà suffisamment contraignantes. A quoi servirait d'alourdir davantage notre législation par des mesures supplémentaires, telles qu'interdire de prodiguer des soins ou couper des onglons, aide au vêlage, etc.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDC déposera un amendement.

Merci de votre attention pour la cause paysanne.

*M. le député Yves Fournier, PLR:*

Le groupe PLR se réjouit de la pertinence de cette loi vétérinaire, une pertinence unanimement admise, nous l'avons entendu.

Cette loi comble, en effet, un vide juridique que la LPMed de 2006 et la LS cantonale de 2008 ont mis en évidence, un vide juridique plus particulièrement encore dans le domaine paravétérinaire où les activités diagnostiques, thérapeutiques, obstétriques ou celles liées aux traitements épizootiques méritent effectivement notre attention.

Cette loi, largement inspirée du texte neuchâtelois, intègre les principales remarques des milieux concernés. Elle bénéficie ainsi d'un large consensus.

Toutefois, le groupe PLR proposera trois modifications, plutôt cosmétiques ou rédactionnelles aux articles 9 et 10, consistant à inverser leur ordre puisqu'on précise généralement d'abord les généralités et on vient ensuite seulement aux exceptions, et au chiffre 2 remplacer "secret" par "information" – nous aurons l'occasion d'y revenir – ainsi qu'un article peut-être un peu plus important, l'article 11 chiffre 1, par un amendement tendant à rendre public ledit registre des vétérinaires. Par souci de transparence et par souci d'information, notre groupe déposera un texte allant dans ce sens.

Au final, vous l'aurez compris, le groupe PLR entre bien évidemment en matière et vous invite à en faire de même. Merci.

**La discussion est close.**

*M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

Je ne vais pas faire de commentaires particuliers sur cette loi qui a été évidemment traitée par l'ancienne commission et son président Jérôme Buttet.

Je laisserai le conseiller d'Etat faire ses commentaires sur ce qui a été dit ce matin.

Je me réjouis quand même que tout le monde accepte l'entrée en matière.



Je donne rendez-vous aux commissaires de la nouvelle commission demain, directement après la séance, au deuxième étage du présent bâtiment pour traiter les amendements déposés. Merci.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Je ne vais pas non plus prolonger alors que tout le monde est pour l'entrée en matière.

Je relève avec vous quelques éléments, dont celui signalé par les uns et par les autres: après Neuchâtel, nous sommes un canton précurseur. J'ai aussi apprécié le fait que nous avons, dans le cadre de cette mise en œuvre, favorisé d'abord les attentes du terrain et mis en œuvre une loi avec les aspects les plus concrets, évitant, Monsieur le député Roger Ecoeur, si possible des contrôles et des contraintes supplémentaires que le monde agricole et la cause agricole que nous soutenons doivent effectivement subir. Mais, on l'a dit, ces dispositions légales sont essentiellement marquées par l'attente du terrain. Par des dispositions de ce type-là, il n'est nullement question pour nous de faire en sorte qu'à travers une nouvelle loi, dont nous nous targuons d'être précurseurs après Neuchâtel, on mette en œuvre des contraintes supplémentaires pour la cause animale. Nous n'avons pas l'intention d'aller dans ce sens-là.

Par contre, nous avons la nécessité de réglementer la profession. C'est une nécessité que nous voulons, et je l'ai entendu aussi et à plusieurs reprises, cette coordination entre l'humain et l'animal est une vraie nécessité, tout comme la réponse aux exigences fédérales et au fait que, à travers cette loi, nous comblons une lacune et nous réglons essentiellement, comme l'a dit le député Egon Furrer, un certain nombre de compétences, y compris pour les professions paravétérinaires qui ne sont pas suffisamment réglementées, mais aussi, et c'est important, pour le monde animal dans le cadre de l'usage des médicaments vétérinaires qui oblige les cantons à déterminer certaines procédures et à régler certaines compétences dans le cadre de leur législation.

Pour ce qui est des propositions de modification, bien sûr que nous les étudierons avec attention, notamment celle concernant la publication du registre. A première vue, il ne devrait pas y avoir de difficultés particulières à aller dans le sens de cette proposition.

Quant aux aspects liés à l'insémination et à la traduction en allemand, mon fidèle LEO-Wörterbuch a donné les deux solutions, mais on prendra bien entendu la meilleure.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

**L'entrée en matière est acceptée.**

Nous nous retrouverons jeudi matin pour la lecture de détail (cf. p. ), jeudi matin où nous aurons le plaisir de mettre un terme à cette matinée-là avec un apéritif dînatoire offert par la commune de Riddes en l'honneur de l'élection de M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz à la deuxième vice-présidence.

D'ores et déjà, merci et on se reverra jeudi pour cette partie-là.

On aborde ainsi le dernier point de l'ordre du jour de cette matinée.

**6. COMPTE 2010  
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT  
POUR L'EXERCICE 2010**

**RECHNUNG 2010  
VERWALTUNGSBERICHT 2010**

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE (DEET)  
DEPARTEMENT FÜR VOLKSWIRTSCHAFT, ENERGIE UND  
RAUMENTWICKLUNG (DVER)**

**Discussion générale:**

*Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:*

Die Fraktion der CVPO hat sich detailliert mit der Rechnung des Departements Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung auseinandergesetzt und stellt zufrieden fest, dass sowohl der Sach- als auch vor allem der Personalaufwand gegenüber der Rechnung 2009 kleiner geworden sind.

Gerade bezüglich des Personals ist dies ein wichtiges Zeichen. Zwar ist der Rückgang um 0,15 Stellen marginal, doch geht er in die richtige Richtung und zeigt, dass sogar im Departement mit den wenigsten Stellen noch Einsparungen möglich sind. Was sollte da erst bei den anderen grösseren Departementen möglich sein?

Für die CVPO ist klar, dass der stetige Personalzuwachs gestoppt werden muss. Im DVER ist nun 2010 ein erster kleiner Schritt gemacht worden.

Grundsätzlich ist die CVPO auch mit der Entwicklung im Sachaufwand und bei den Investitionen zufrieden, jedoch nur grundsätzlich. Es kann nicht sein, dass einerseits staatliche Rekordwerte erzielt, Sonderfonds geschaffen und Rückstellungen gemacht werden, andererseits aber beispielsweise der Tourismus als wichtigster Wirtschaftszweig im Zuge des starken Frankens und der angeschlagenen EU vor die Hunde geht und ihm nicht genügend Hilfe geboten wird.

Die CVPO fordert daher, eine sofort beginnende Stärkung des Tourismus mit Fördermassnahmen und Investitionshilfen. Investieren wir dort wo wir finanzielle Vorteile realisieren und Arbeitsplätze schaffen können.

Mit dem 2010 abgelehnten Vorschlag der CVPO, dem Tourismus zwei Millionen mehr zur Verfügung zu stellen, hätte der Staatsrat bereits 2010 pro-aktiv reagieren und so die allergrössten Rückschläge ein wenig abfedern können. Zwei Millionen, die in Anbetracht des Ergebnisses einem Klacks gleichgekommen wären.

Zwei Millionen, die beispielsweise in der Werbung oder bei den Bergbahnen dringend notwendig gewesen wären. Gerade bei den Bergbahnen läuft ein riesiger Investitionsbedarf parallel zum aktuell schwierigen wirtschaftlichen Umfeld. Ich frage Sie, werte Kolleginnen, werte Kollegen, wie sollen bei ausbleibenden Gewinnen diese Investitionen getätigt werden?

Die CVPO fordert daher bereits seit längerem, dass hier Fördermassnahmen eingeführt werden müssen. Statt Rekordergebnisse zu präsentieren und Sonderfonds zu kreieren, wäre es aus unserer Sicht sinnvoller das Geld gezielt und effektiv zu investieren. Wir fragen daher den Staatsrat an, wie weit die Implementierung der von der CVPO geforderten Förderungsinstrumente ist?

Auf der anderen Seite begrüsst die CVPO die getroffenen Massnahmen zur Verbesserung der Wohnbedingungen im Berggebiet. Die eingesetzten 700'000 Franken sind ein Zeichen gelebter Solidarität mit den Berggemeinden. Wahrer Balsam auf die aufreibenden Berg-Tal Diskussionen der letzten Zeit.

Erwähnenswert sind manchmal aber auch Erfolge, die nicht in der Rechnung stehen, da sie ohne Entschädigung erfolgt sind. So geschehen mit der Domain [www.wallis.ch](http://www.wallis.ch). Nach über einem Jahrzehnt Hickhack-Politik konnte dank dem Departementvorsteher die Domain endlich vom Staat übernommen werden. Nota bene, entschädigungslos. So sollte es eigentlich fast immer gehen.

Mit der Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik verfügt das DVER bekanntlich über eine goldene Kuh. Sage und schreibe 100 Millionen hat sie im vergangenen Jahr in die Staatskasse gespült. Es wird an uns, werte Abgeordnete, sein, im Rahmen der zweiten Lesung des Hand- und Pfandänderungssteuergesetzes dafür zu sorgen, dass diese goldige Kuh nicht zu Lasten der Bürgerinnen und Bürger weiter vergoldet wird. Nach den Kommissionssitzungen scheint es jedoch so, dass aktuell die CVPO mit ihrer Idee der Steuererleichterungen alleine auf weiter Flur dasteht.

Nicht zu vergessen sind natürlich auch die Wasserzinsen, welche mit über 69 Millionen ebenfalls eine wichtige Einnahmequelle darstellen. Die CVPO hat bereits im Rahmen der Diskussion rund um den NFA II davor gewarnt, welche Auswirkungen diesbezüglich Änderungen auf Bundesebene haben könnten. Ein Blick in die Rechnung des DVER unterstreicht die Position der CVPO neuerlich und mahnt zur Vorsicht.

Alles in allem stimmt aber der im DVER eingeschlagene Weg sehr zuversichtlich, solange die weitsichtige Vorwärtsstrategie beibehalten wird.

Im Namen der CVPO danke ich dem Departementvorsteher Jean-Michel Cina sowie seinen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für ihren Einsatz zu Gunsten unserer Republik und wünsche weiterhin viel Spass bei der Arbeit.

*M. le député Mathias Reynard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le groupe ADG s'est penché sur les comptes 2010 du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire.

Suite à cette observation, cinq éléments nous interpellent et nous font poser les questions suivantes:

Nous tenons, dans un premier temps, à féliciter pour le bon travail et les résultats positifs de la fondation TheArk. Nous constatons, toutefois, que la dynamique n'est toujours pas la même dans le Haut-Valais où les projets peinent à avancer. Où en est la situation pour les sites de Brigue (TeleArk) et de Viège (BlueArk)? Sont-ils actuellement en état de fonctionner correctement? Se dirige-t-on véritablement vers la mise en place de ces deux sites ou plutôt vers le regroupement en un seul site pour la région haut-valaisanne?

Concernant le taux de chômage, nous regrettons que l'objectif ne soit pas atteint puisque le taux de notre canton reste toujours plus élevé que la moyenne nationale. Nous tenons à faire part de notre inquiétude, particulièrement pour les chômeurs arrivés en fin de droit et pour les jeunes. L'an passé, le chef du département avait affirmé sa volonté de créer un observatoire pour la transition entre l'apprentissage ou les études et le marché du travail. Où en est ce projet?

Toujours en ce qui concerne le Service de l'industrie, du commerce et du travail, nous regrettons également qu'il n'y ait toujours ni indicateurs ni mesures prioritaires liés au sous-objectif politique 3 concernant les situations de sous-enchère salariale. Nous nous réjouissons de voir la situation changer l'an prochain. Le chef du département peut-il malgré

tout nous donner son avis sur la situation actuelle en Valais? Les moyens sont-ils suffisants en termes de contrôle pour lutter contre les cas de sous-enchère salariale?

Le groupe ADG est toujours aussi inquiet concernant le Service de l'énergie. Nous constatons une nouvelle fois que les moyens sont insuffisants pour contrôler les chantiers, notamment Minergie. Il était, en effet, planifié de contrôler, en 2010, 60 chantiers sous l'angle du respect de la loi sur l'énergie. Ce chiffre semblait déjà trop faible pour le groupe ADG mais nous sommes, malheureusement, surpris d'apprendre qu'il n'a même pas été atteint puisque seuls 37 chantiers (dont 27 Minergie) ont été contrôlés l'an passé. A l'heure où la volonté de baisser la consommation énergétique ne cesse d'être rappelée, ces chiffres ne semblent pas sérieux. Comment le chef du département justifie-t-il cette situation? S'agit-il toujours d'un problème d'insuffisance en personnel au Service de l'énergie?

Enfin, pour terminer, dans le contexte du probable arrêt du nucléaire et de la nécessité de stimuler la production d'énergies renouvelables, le canton du Valais a-t-il opéré ou prévoit-il d'opérer des changements dans sa politique énergétique? Pour le groupe ADG, notre canton doit saisir cette opportunité et ce défi.

Merci de votre attention et, d'avance, merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour vos réponses.

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:*

Im Namen der CSPO haben wir noch folgende Bemerkungen und Fragen zur Rechnung 2010 bzw. über das Budget 2012:

Dienststelle für Verwaltungs- und Rechtsdienst – öffentliches Beschaffungswesen

Die CSPO begrüsst es, dass die Anpassung der Schwellenwerte im Zusammenhang mit dem NFA II Paket endlich umgesetzt wird. Dies im Sinne einer indirekten, direkten kantonalen Wirtschaftsförderung, ohne dass Geld dafür ausgegeben werden muss.

Stichwort kantonales Programm für Wirtschaftsunterstützung

Fakt ist, dass nur 70 Prozent der geplanten Gelder des Fonds für die Wirtschaftsunterstützung eingesetzt wurden. Der Fonds ist befristet und die Gelder, falls nicht gebraucht, fliessen in den ordentlichen Staatshaushalt zurück. Es ist zu hoffen, dass man im Bereich Tourismus aufgrund des letzten stattgefunden Gipfels möglichst rasch einmal wieder Nägel mit Köpfen einschlagen kann, so dass unter anderem dafür vorgesehene Gelder eingesetzt werden könnten.

Ich weise hier auch auf die nächste Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung hin, wo die vorgesehene Schaffung eines Kompetenzzentrums für Tourismus auf Eis gelegt wurde.

Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung

Stichwort Erwerb von Grundstücken durch Ausländer

Fakt ist, dass der Staatsrat in Anbetracht der negativen Vernehmlassungsergebnisse auf Bundesebene auf eine Änderung des Gesetzes verzichtet hat. Ich weise hier ebenso auf den Jahresbericht des Staatsrats auf Seite 53 hin.

Es ist bedauerlich, dass damals im April 2010 darüber das Büro des Grossen Rates nicht informiert wurde. Wir möchten aber trotzdem wissen, was der Kanton – er ist schliesslich ein Tourismuskanton – zukünftig in dieser Hinsicht zu tun gedenkt.

Stichwort Beiträge im Rahmen von Beratungskostenfinanzierungen, Bürgschaften, Zinskostenbeiträge, Seed-money usw.

Die Zahl der Gesuche fiel tiefer aus, nur 85 Prozent. Die Hilfen werden durch die CCF gewährt. Die CSPO lobt und unterstützt die Idee der Dienststelle, dass grundsätzlich die Kriterien strikt angewendet werden, als dass man unbedingt alle Mittel braucht.

Etwas zur demographischen Entwicklung der Berggebiete.

Fragen: Wie funktioniert die neue Berechnungsmethode?

Verbessert diese Methode überhaupt die Entwicklung der Berggebiete?

Die Antwort von Seiten der Dienststelle für Raumplanung ist hier nach wie vor offen.

Schaffung von neuen Arbeitsplätzen

Grundsätzlich ist das Verhältnis von 1,6 Arbeitsplätzen pro Unternehmen weiterhin ungenügend. Nach "Business Valais" haben wir 24 neue Unternehmen geschaffen mit nur 39 Arbeitsplätzen.

Noch etwas zur GGBA

Da es sich in den meisten Fällen um so genannte Start-up Unternehmen handelt, welche kurzfristig keine direkten Auswirkungen auf die Beschäftigung haben und so die Anzahl der Arbeitsplätze pro Unternehmen – wie bereits erwähnt – unbefriedigt bleibt, haben wir folgende Frage:

Zur Abdeckung der Finanzierung liegt unser Kantonsanteil zurzeit bei 470'000 Franken. In welche Richtung wird sich dieser Anteil entwickeln, vor allem auch in Bezug auf die erzielten, nicht unbedingt berauschenden Resultate im interkantonalen Vergleich?

Allgemeine Bemerkungen zum Departement bzw. zur Dienststelle bezüglich der Finanzressourcen.

Die verschiedenen Fonds zeigen einen wahren Wildwuchs, zum Beispiel die Spezialfinanzierungen auf. Was gedenkt hier das Departement bzw. die Dienststelle zu tun bzw. vorzuschlagen? Ebenso fehlt bezüglich den erfolgten Entnahmen und Umverteilungen absolut die Übersicht. Man wünscht sich hier für die Zukunft eine bessere Übersicht bzw. eine klarere Budgetierung bezogen auf die Einzelpositionen.

Allgemein gesehen sind die Begründungen zu den verschiedenen Rubriken sehr unpräzise, könnten also klarer und umfangreicher sein.

Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

Fragen, die wir bereits 2008 mit der Rechnung gestellt haben.

Wie sieht es mit der Schaffung bzw. dem Erhalt von Lehrlingsplätzen aus?

Wie sieht es mit dem Abfangen von Lehrabgängern im Sinne der Schaffung von Praktikumsstellen aus?

Ich verweise hier auf das Programm Stabilo. Die Nachfrage blieb klein aufgrund der verbesserten Arbeitsmarktlage. Aber bleibt dieses Programm trotzdem erhalten?

Wie sieht es mit der Erhaltung von Arbeitsplätzen von +60 Jährigen bezogen auf die Wettbewerbsfähigkeit aus?

Abschliessend noch zur Dienststelle für Energie und Wasserkraft.

In Anbetracht des Unglücks von Fukushima und der daraus entfachten Atomstromausstiegsdebatte auf Bundesebene mit dem Beschluss zum Ausstieg hat die CSPO folgende Fragen:

Wie sieht nun das Strategiepapier Zukunft Energie Wallis aus?

Wann wird es dem Grossen Rat unterbreitet?

Wie handhabt man die zukünftige Versorgungslücke?

Müssten zukünftig nicht noch mehr Fördergelder für Gebäudesanierungen vorgesehen bzw. gesprochen werden, damit dadurch der Energieverbrauch reduziert werden kann? Ebenso für die Förderung von Photovoltaik Anlagen, bei welchen die überschüssige Energie ins Stromnetz eingespielen werden könnte.

Pumpspeicherwerke

Ist die Frage des Eigentums am Wasser, welches in die Speicherbecken zurückgepumpt wird, geklärt?

Gibt es einen Masterplan für die zahlreichen Kleinwasserkraftwerke, so dass eine sinnvolle Umsetzung erfolgen kann? Vor allem aufgrund der Tatsache, dass nun das Beschwerderecht von Seiten der Umweltverbände gelockert werden soll. Man darf trotz allen Tatsachen keinen Wildwuchs zulassen.

Abschliessend möchte ich aber trotzdem im Sinne der CSPO dem Staatsrat, den Dienststellen, dem Departement und allen für die gute Zusammenarbeit danken.

Ich danke Ihnen.

*M. le député (suppl.) Xavier Mottet, PLR:*

Le groupe PLR relève deux points réjouissants concernant les comptes du DEET:

1. Service des registres fonciers et de la géomatique

L'augmentation des recettes nous permet d'envisager de conséquentes diminutions du taux d'imposition. La révision de la loi relative à ce service permettra au groupe PLR de proposer des économies concrètes en faveur des propriétaires de biens immobiliers dans notre canton.

2. Service du développement économique

Je ne vais pas revenir sur le sujet longuement évoqué par la commission de gestion lors des précédentes sessions, je veux parler du point positif. Il ne manque pas de moyens pour la NPR mais de projets. Rassurez-vous, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, et c'est le président d'une société de remontées mécaniques qui vous parle, de nouveaux projets, vous allez en recevoir et je me réjouis du bon accueil que vous en ferez!

*M. le député Grégoire Dussex, PDCC:*

Pour ne pas allonger les débats, permettez-moi, au nom du groupe DC du Centre, d'interpeller le chef du département sur deux points précis.

NPR (nouvelle politique régionale), trois lettres qui signifient beaucoup pour beaucoup de communes valaisannes mais, comme souhaité par notre groupe, nous aimerions vraiment que le département mette en place une meilleure politique de communication. Quelles sont les pistes prévues par le département?

De même, quelles démarches va entreprendre le département pour revoir la convention avec le Casino de Crans-Montana?

Après les discussion au niveau fédéral pour une sortie du nucléaire, quelle politique énergétique pour le Valais de demain?

Merci de votre écoute.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Je n'ai plus de demande de parole émanant des groupes.

A titre individuel, Herr Grossrat Reinhold Schnyder, Sie haben das Wort.

*Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Ich möchte eigentlich hier nur kurz im Namen der Delegation der SPO und der ADG ein paar Fragen an Herrn Staatsrat Cina stellen.

Eine erste zum Personal

Seit den Ereignissen in Fukushima vor wenigen Wochen steht die Energiepolitik in der Schweiz kopfüber.

Auch wenn der Nationalrat in der letzten Woche einen halbherzigen Atomausstieg ohne definierte Ausstiegsziele angenommen hat, wird sich in den nächsten Jahren in Sachen Alternativenergien und Stromproduktion vieles ändern.

Gerade das Wallis verfügt über ein enormes Potential an Wasser, Wind- und Solarenergie.

Wer diese Herausforderungen meistern will, muss über genügend fachkompetentes Personal verfügen.

Wenn man in der Rechnung von 2010 den Personalbestand der Dienststelle für Landwirtschaft mit der Dienststelle für Energie und Wasserkraft vergleicht, stellt man fest, dass dieser in einem Verhältnis von zirka zehn zu eins steht.

Konkrete Frage: Sind Sie Herr Staatsrat Cina nicht auch der Meinung, dass angesichts der dramatischen Entwicklung im Energiebereich die aktuelle Anzahl Beamter in der Dienststelle für Energie und Wasserkraft nicht ausreicht, um die zukünftigen Herausforderungen effizient zu bewältigen?

Zweite Sache: Hochspannungsleitungen

Hochspannungsleitungen gehören in den Boden.

Wie der Bericht der vom Kanton Wallis eingesetzten Kommission aufgezeigt hat, betragen die Mehrkosten von erdverlegten Stromleitungen noch 1,4 bis 2,5 mal soviel wie Hochspannungsleitungen.

Es ist auch eine Tatsache, dass der Stromverlust bei erdverlegten Leitungen um einiges tiefer liegt als bei Hochspannungsleitungen. Die Technik schreitet auch hier rasant voran und bald können die Mehrkosten über den geringeren Stromverlust kompensiert werden.

Laut dem Bericht kann die Strecke zwischen Chamoson und Chippis problemlos erdverlegt ausgeführt werden. Das reicht aber der SPO nicht. Auch die im Oberwallis geplanten Leitungen müssen genauer auf eine mögliche Erdverlegung überprüft werden.

Ist der Walliser Staatsrat bereit, auch eine Studie zur Erdverlegung betreffend der geplanten Hochspannungsleitung im Oberwallis zu veranlassen?

Dritte und letzte Sache: Raumplanung

Im Kanton Wallis sind überall grosszügige Bauzonen eingezont. Ein neues Raumplanungsgesetz ist längst überfällig. Zudem wird durch geplante Resortanlagen eine zusätzliche Zersiedelung der Walliser Landschaft immer wieder begünstigt.

Sind Sie Herr Staatsrat Cina bereit, gemäss den Vorgaben ihrer CVP Bundesrätin Leuthard eine weitere Zersiedelung im Kanton Wallis zu verhindern und einen entsprechenden Gesetzesentwurf an die Hand zu nehmen?

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

**La discussion est close.**

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):*

Ich möchte Ihnen zunächst danken für das Vertrauen, das Sie auch meinen Dienststellen und dem Departement gegenüber geäussert haben und auch den Dank annehmen und ihn dann auch den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern weiterleiten.

Ich werde ein paar Themenbereiche zusammennehmen, die von Verschiedenen angesprochen wurden. Also den Bereich Energie, angesprochen von Mathias Reynard, dann von Diego Clausen, dann von Grégoire Dussex und zuletzt sicher auch von Herrn Reinhold Schnyder.

In der Tat – und jetzt komme ich auf die Beantwortung dieses Themenbereichs Energie – haben der Bundesrat und das Parlament in einem ersten Schritt beschlossen, aus der Atomenergie auszusteigen. Allerdings ist der Weg dazu noch nicht in verlässlichem Rahmen definiert worden wie das gelingen soll. Eines ist aber für mich und auch für den Staatsrat des Kantons Wallis klar, dass der Hauptharst der Massnahmen wie man aus der Kernenergie aussteigen kann, zu einem massgeblichen Teil die Kantone betreffen wird. Also die Kantone werden heute schon in die Verantwortung hineingezogen werden müssen, wenn es darum geht eben erneuerbare Energien, neue erneuerbare Energien, Ausbaupotentiale zu prüfen im Zusammenhang mit der Wasserkraft, aber auch Photovoltaik und in diesem Zusammenhang verschiedenste Projekte. Das wird nach Mitteln verlangen, das wird aber sicher auch nach Personal verlangen. Anders kann man diese Herausforderung nicht angehen.

In wie weit – und es gibt ja bereits Überlegungen, die auch in Bundesbern gemacht werden, es wird sicher auch Geld aus Bundesbern in diese Projekte hinein fliessen müssen. Man kann nicht in Bern den Atomausstieg beschliessen und dann die ganze Verantwortung für die entsprechenden Massnahmen auf die Kantone schieben und dann entsprechende Mittel von Bern nicht zur Verfügung stellen, damit uns dieser Ausstieg aus der Kernenergie gelingt. Also da ist eine Gesamtverantwortung, die darf der Bund dann nicht einfach abgeben.

Concernant justement cet aspect de l'énergie, il est évident que nous sommes déjà prêts à plancher sur notre propre stratégie. Vous savez qu'il y a deux groupes de travail ou deux groupes de réflexion qui sont en place: le premier groupe s'intéresse à la question du retour des concessions et, de l'autre côté, on est aussi en train de préparer une stratégie énergétique, mais d'une approche générale, dans laquelle on va aussi examiner quelles mesures et avec quelles priorités nous voulons nous atteler à répondre à cette décision qui est prise au niveau de la Confédération. Mais, là, clairement, on attend aussi des moyens de Berne pour le soutien. Ce n'est pas seulement aux cantons de prendre toute cette charge pour préparer la voie pour sortir du nucléaire. Dans ce contexte énergétique, beaucoup de travail, beaucoup d'anticipation aussi. C'est d'ailleurs le bon moment parce que nos réflexions, nous les avons entamées avant Fukushima. Vous vous rappelez que je vous ai orientés. Avant Fukushima, on a déjà réfléchi à la question du retour des concessions, à des projets de meilleure utilisation de la force hydraulique par la concentration, par cette



approche des bassins versants. Dans ce contexte, je suis très confiant qu'on est vraiment à jour.

Jetzt vielleicht auf einzelne Fragen, die auch noch in einen Themenbereich zu setzen sind. Das sind die LPR Projekte und diese Fonds, concernant les fonds qui existent. Dans le Service du développement économique, en réalité, on n'a que quatre fonds, soit le tout grand fonds pour les projets NPR, die NRP Projekte, der Fonds für die NRP Projekte. Dann gibt es zwei Fonds, die sind vor allem darauf ausgerichtet, dass wenn zum Beispiel Verluste bei so genannten Krediten ohne Zinsen, bei zinslosen Darlehen, wenn diese nicht zurückbezahlt werden können, wenn plötzlich einer in Konkurs geht, haben wir hier einen Fonds, der uns hilft diese Verluste abzudecken. Das ist einerseits für die NPR Kredite, aber dann haben wir auch für die Bürgschaften dasselbe Instrumentarium, dass hier ein Fonds zur Verfügung steht. Wenn die vom CCR abgegebenen Bürgschaften nicht zurückbezahlt werden können, dann haben wir hier diesen zweiten Fonds, der uns dabei hilft das abzudecken. Der dritte Fonds ist dieser Fonds zur Vorfinanzierung, d.h. wenn plötzlich in einer Jahresrechnung gewisse Investitionsprojekte nicht realisiert werden können, dann haben wir die Möglichkeit auf der Grundlage des Finanzhaushaltsgesetzes einen Fonds zu speisen und dann das zu übertragen. Das haben wir vor allem bei den Projekten, die TheArk auch gemacht. Das hat uns auch geholfen dann immer wieder bereit zu sein, wenn diese Projekte erfolgreich angehen.

Das im Zusammenhang mit den NRP Projekten. Ici, j'en viens sur la question posée par le député Grégoire Dussex concernant une meilleure communication. Vous avez raison, on a déjà entamé une stratégie d'information. Mon chef de service a rencontré les secrétaires communaux. L'antenne du Valais romand a aussi organisé des réunions pour encore mieux informer, surtout aussi sur le changement de paradigmes qui a eu lieu avec la modification de la loi fédérale sur la politique régionale. Mais peut-être une innovation que l'on va amener pour responsabiliser encore plus les régions socio-économiques: on veut, pour l'avenir, créer des conventions programmes entre le canton et ses régions. Cela nous donne la possibilité de négocier avec les trois régions socio-économiques une enveloppe budgétaire et aussi de régler dans ces conventions programmes la question de ces crédits NPR et de les responsabiliser aussi plus pour avancer dans ces projets. Voilà un peu la stratégie que nous voulons mettre en place, surtout maintenant avec la discussion avec la NPR, la nouvelle convention programme aussi avec la Confédération, dans laquelle um zwei Antworten zu geben. Also wir haben konjunkturbedingt noch Kredite oder Zahlungen vom Bund erhalten für diese konjunkturbedingten Unterstützungsmassnahmen, wenn diese Projekte nicht realisiert werden innerhalb der Frist. Wir versuchen natürlich mit dem SECO eine Vereinbarung zu treffen, dass man hier diesen Projekten, die da aus dem Boden gestampft wurden, dass man hier die Fristen verlängert. Aber wenn die natürlich nicht realisiert werden in der Zeit wo sie abgemacht wurden, das waren ja ganz spezifische Unterstützungsmassnahmen, dann muss das Geld zurück. Was aber die anderen Gelder betrifft, die normalen Gelder, also die nicht im Zusammenhang dem Konjunkturprogramm zugewiesen wurden, da versuchen wir natürlich diese ins nächste Rahmenprogramm mit dem Bund hineinzupacken, so dass wir die nicht verlieren. Aber wie bereits auf französisch gesagt, wir würden auch neuerdings mit den sozioökonomischen Regionen auch im Oberwallis eine Rahmenvereinbarung oder eine Programmvereinbarung abschliessen, wo wir ihnen Gelder so zur Verfügung stellen. Dann sind sie mit in der Verantwortung dafür zu sorgen, dass auch entsprechende Projekte entstehen.

Concernant toute la question du chômage, toute la question de l'apprentissage, Lehrling, diesen Fragenkomplex. Da muss ich Ihnen sagen, dass vor allem zwei Departemente daran arbeiten, das Departement von Kollege Claude Roch und mein Departement. Bei Claude Roch gibt es zwei beauftragte Personen, die sich wirklich dafür einsetzen, dass man hier im Lehrlingsbereich und Lehrlingsstellen die entsprechenden Stellen auch hat. Konjunkturbedingt können wir heute sagen, dass wir kaum Probleme haben. Das hängt mit der Konjunktur zusammen. On a peu de problèmes concernant les

places d'apprentissage. Avec le soutien du département de Claude Roch, dans lequel deux personnes travaillent justement pour faire le lien entre l'économie et l'école, où il y a une bonne collaboration, pour l'instant, je n'ai pas un souci prépondérant concernant ces questions.

Concernant un élément, et ici je profite pour vous rappeler et pour vous donner des informations, vous vous rappelez l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le chômage. A la fin du mois d'avril, on a eu à peu près 700 personnes en fin de droit. Sur ces 700 personnes, 200 ont trouvé tout de suite un travail, 100 personnes sont toujours dans les programmes et quelques-unes..., je peux vous donner les chiffres exacts, comme cela je ne dis pas de bêtises..., si je trouve le bon Passwort..., dans la nervosité, on utilise les mauvais chiffres..., mais pour être précis et avec la patience du président qui, depuis derrière, regarde ce que je fais, je vais vous donner toutes les informations à ce sujet..., vous voyez, la nouvelle technologie, c'est quand même utile pour vous donner toutes les informations. Alors, 700 personnes touchées au mois d'avril, 200 d'entre elles ont retrouvé du travail, 100 personnes sont dans des programmes et dans un salaire intermédiaire, et puis 300 personnes sont toujours en relation avec le personnel des ORP. Et on voit déjà qu'au mois de mai, pour ces fins de droit, leur nombre est déjà réduit d'une importance qui nous rappelle le nombre de fins de droit qu'on avait avant la modification de la loi. Alors, même là, je pense qu'on maîtrise.

Fondation TheArk dans le Haut-Valais: Evidemment là, on est en train de réfléchir pour regrouper le tout à un endroit parce qu'on pense que la masse critique dans le Haut-Valais nous amènerait peut-être à dire: faire quelque chose à un endroit est mieux que de vouloir se disperser parce que, dans ce contexte, il y a aussi encore le projet du parc d'innovation qui est lancé au niveau suisse à Rarogne et à Tourtemagne. Si on commence, dans le Haut-Valais, à vouloir répartir un parc technologique dans quatre endroits, je pense que ce ne serait peut-être pas la bonne stratégie, en tout cas elle n'est pas soutenue par mon département.

Concernant les contrôles des chantiers, évidemment nous avons choisi des priorités avec les ressources humaines qui sont à disposition – et on met ces personnes aussi pour promouvoir nos programmes – et ce n'est pas là où on a mis la priorité. Mais, évidemment, ces dernières cinq années, on a mis le plus – du jamais vu – dans les programmes d'assainissement des bâtiments. Vous n'avez jamais vu autant d'argent qui a été mis dans ces programmes. On a déjà fait des efforts, mais il est évident, si on sort du nucléaire, qu'il faudra augmenter ces initiatives et qu'il faudra développer une propre stratégie à notre niveau pour soutenir cette sortie du nucléaire.

Concernant le casino de Crans-Montana – c'est une question du député Grégoire Dussex –, suite à une décision du Tribunal fédéral, on ne pouvait pas, sur la base de la convention actuelle, demander plus d'argent au casino. Nous, nous avons toujours été de cet avis, mais nous avons quand même voulu aller jusqu'au Tribunal fédéral pour clarifier une fois pour toutes cette question. On a donné suite à la demande de l'Inspection des finances. On l'a fait et, aujourd'hui, on est en train de renégocier cette convention. On a déjà entrepris les démarches pour le faire.

Concernant les sous-enchères salariales, je vous rappelle que mon département n'est pas le premier touché pour répondre à cette question parce que c'est une question qui touche un des services de M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten..., bon j'avais l'ambition de l'intégrer chez moi mais, finalement, ça n'a pas réussi..., alors, il y a une bonne collaboration, mais la responsabilité pour contrôler ces aspects incombe donc au département de M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten.

La révision de la loi sur le timbre, c'est un élément qui est en discussion, la deuxième commission va faire des propositions. Au mois de septembre, on devrait avoir l'occasion de connaître ces réponses. La discussion en tout cas est terminée dans la

commission. La commission va faire son rapport et on verra ce qu'elle va défendre lors de la session de septembre. Et puis, pour de bons projets, on est ouvert..., on est ouvert pour accepter tous bons projets..., surtout aussi pour les remontées mécaniques, also die Bergbahnen, da sind wir offen für jedes gute Projekt. Es gibt allein in der Gemeinde des Intervenienten drei grosse NRP Projekte. Ich möchte die nicht einzeln aufzählen. Aber wenn man das Geld, das im Rahmen dieser drei Projekte in Naters verlangt wird, zusammenrechnet, dann habe ich weniger Bedenken, dass nicht alle Mittel ausgeschöpft werden in der Regionalpolitik. Also wenn jede Gemeinde so viele Projekte bringt wie Naters, dann haben wir vielleicht in den nächsten Jahren zu wenig Geld und müssen dann zusätzliche Mittel verlangen.

Hochspannungsleitungen – da werden wir im Namen der dringlichen Debatte vom nächsten Freitag genügend Zeit haben, um auf alle diese Fragen einzugehen. Ich habe nichts anderes erwartet, dass hier dann entsprechende Fragen und Dringlichkeiten kommen werden. Ich werde also jetzt nicht in alle Einzelheiten eingehen. Selbstverständlich haben wir immer gesagt, dass wir das gesamte Trasse anschauen und auf der gesamten Linie uns Überlegungen machen. Aber es braucht nicht für jeden Bereich eine explizit spezifische Studie. Man kann auch die Erkenntnisse aus der ersten Studie anwenden und dann auch den Bauherren und denjenigen Unternehmen oder auch dem Bundesamt für Energie die entsprechenden Auflagen machen. Es ist ja nicht der Kanton der Bauherr ist, es ist auch nicht der Kanton, der Bewilligungsbehörde ist.

Ich hoffe damit eigentlich die wesentlichen Fragen beantwortet zu haben. Ich glaube es aus meiner Sicht zumindest getan zu haben.

Raumplanung – selbstverständlich, wir sind an einem Raumplanungsprojekt. Dieses Raumplanungsprojekt wird in den nächsten Jahren noch entsprechende Wellen werfen. Es geht darum, ein Raumentwicklungskonzept für die Talebene zu machen. Es geht darum, das kantonale Raumplanungsgesetz zu revidieren und es geht auch darum, den gesamten Richtplan zu überarbeiten. Also da ist eine grosse Baustelle. Wir sind wirklich in verschiedenen Gruppen bereits daran das zu unternehmen und für mich ist die Raumentwicklung eine der grossen Herausforderungen für das Wallis des 21. – wenn ich auch einmal den Begriff verwenden darf – des 21. Jahrhunderts. Auch das Energieprojekt ist ein Projekt des 21. Jahrhunderts.

Sie sehen, wir haben verschiedene Projekte, die die Zukunft des Wallis massgeblich beeinflussen werden und zählen dabei auch auf Ihre Unterstützung.

Herzlichen Dank.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département, pour vos précisions.

(Suite de l'examen du compte 2010, séance du mercredi 15 juin 2011.)

Encore une rapide communication: la commission IF se réunira demain, à 14 heures, au deuxième étage, pour traiter les amendements de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance.

Nous sommes ainsi arrivés à la fin de l'ordre du jour de cette première journée de session. Je vous remercie et vous félicite pour le calme qui a régné durant cette matinée.

Je vous donne rendez-vous demain ici même pour la suite de nos travaux.

Bon appétit!

**La séance est levée à 12 h 45.**

## Séance du mercredi 15 juin 2011

Présidence: M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

Ouverture de la séance: 9 heures.

### Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**

Modification de la loi d'application du code civil suisse (*première lecture*)

**Eintretensdebatte**

Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (*erste Lesung*)

2. **Entrée en matière et première lecture**

Décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC

**Eintretensdebatte und erste Lesung**

Dekret über die Übernahme der Kosten für die Transporte der Schüler der allgemeinen Sekundarstufe II, der Berufsfachschulen und der Berufsmaturitäten nach dem EFZ

3. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder

**Eintretensdebatte und Lesung**

Beschluss betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts - auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder

4. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2011/2012 (prolongement du 9<sup>e</sup> crédit-cadre 2008-2010 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales)

**Eintretensdebatte und Lesung**

Beschluss betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2011/2012 (Verlängerung des 9. Rahmenkredits des Bundes 2008-2010 zugunsten der regionalen Transportunternehmen)

5. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant la correction de la route H21 Martigny – Grand-St-Bernard, tronçon Traversée de Sembrancher, sur le territoire de la commune de Sembrancher

**Eintretensdebatte und Lesung**

Beschluss betreffend die Korrektion der Strasse H21 Martinach – Grosser St. Bernard, Teilstück Durchfahrt von Sembrancher, auf dem Gebiet der Gemeinde Sembrancher

6. **Entrée en matière et lecture:**

Décision concernant un crédit d'engagement pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs

**Eintretensdebatte und Lesung:**

Beschluss betreffend einen Verpflichtungskredit für die dringlichen Verstärkungsarbeiten des Rhonedamms in Vouvry aufgrund von Wühltierschäden

**Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)**

**Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

7. Postulat du député Frédéric **DELESSERT**, PLR, et cosignataires concernant les enseignes publicitaires, donnons la compétence aux communes (09.03.2010) (5.059) (***motion transformée en postulat lors du développement***)

Postulat von Grossrat Frédéric **DELESSERT**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Reklametafeln: Befugnis für die Gemeinden (09.03.2010) (5.059) (***Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt***)

8. Postulat du député (suppl.) Julien **BERCLAZ**, UDC, et cosignataires concernant le contournement de Sierre – RC 46 (09.03.2010) (5.065)

Postulat von Grossrat (Suppl.) Julien **BERCLAZ**, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Umfahrung von Siders – KS 46 (09.03.2010) (5.065)

9. Postulat du député (suppl.) Guido **WALKER**, CVPO, concernant un chargement efficace des voitures en cas d'interruption de la route du col du Simplon (15.06.2010) (5.079)

Postulat von Grossrat (Suppl.) Guido **WALKER**, CVPO, betreffend effizienter Autoverlad bei Unterbruch der Simplonpass-Strasse (15.06.2010) (5.079)

10. Motion du député Frédéric **DELESSERT**, PLR, et cosignataires concernant la modification de la loi cantonale sur les constructions – de l'effet anticipé des plans et règlements (17.06.2010) (5.085)

Motion von Grossrat Frédéric **DELESSERT**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Änderung des kantonalen Baugesetzes – Vorwirkung von Plänen und Reglementen (17.06.2010) (5.085)

11. **Compte 2010:**

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

**Rechnung 2010:**

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

*Le président:*

Merci de bien vouloir prendre place et d'être aussi disciplinés qu'hier matin!

Bonjour à toutes et à tous, bienvenue dans ce deuxième jour de notre session.

Nous continuons dans la mise en avant des prestations de la fondation TheArk et principalement de ses activités dans le domaine des sciences de l'ingénieur.

L'entreprise qui se présente à vous aujourd'hui a des activités à cheval entre les sciences de l'ingénieur et les sciences de la vie. L'entreprise Lugaia SA est basée à Viège. Créée en 2006, elle a deux activités principales:

La première réside dans des solutions d'emballages high-tech pour des produits pharmaceutiques sous forme de poudre. Ses produits permettent de conditionner des poudres en sacs plastiques sans risque de contamination pour le produit et pour l'environnement. Les sacs sont fabriqués lors du conditionnement au fur et à mesure dans la taille souhaitée. Les innovations de Lugaia permettent également de connecter des emballages existants à une machine de conditionnement, toujours sans risque de contamination. Les solutions de Lugaia font l'objet de brevets internationaux.

La seconde activité de Lugaia a trait au domaine du transfert stérile pour des produits bio-tech. Pour la commercialisation de cette deuxième gamme de solution, Lugaia a créé une joint-venture avec une industrie allemande.

Elle compte actuellement une dizaine d'employés et réalise 90% de son chiffre d'affaires à l'exportation.

Elle a d'ailleurs ouvert une succursale en Inde en 2009.

Lugaia a débuté son activité en 2006 au sein de l'incubateur d'entreprises de la fondation TheArk. Elle a bénéficié, dès le lancement du projet, des prestations de l'incubateur (coaching, mise en réseau, soutien à la recherche de financement), tout en restant hébergée dans ses propres locaux à Viège.

Lugaia a bénéficié de toute la palette des prestations de l'incubateur TheArk, de la formalisation du concept d'entreprise jusqu'à son soutien commercial.

L'entreprise est sortie de l'incubateur TheArk en mai 2009 et vole désormais de ses propres ailes. Elle est toujours soutenue de manière ponctuelle sur des questions stratégiques.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui, et je vous les présente, à ma gauche (à votre droite), le CIO de l'entreprise Lugaia, M. Viktor Schnyder, qui sera présent de 9 à 10 heures dans la salle des pas perdus, dans le TheArk corner, pour répondre à vos questions et vous présenter plus en détail son entreprise. Il sera accompagné par M. Paul-André Vogel, responsable du service innovation de la fondation TheArk.

Je les remercie tous les deux de se mettre à notre disposition, leur souhaite une bonne matinée et vous incite à aller les rencontrer.

Avant de nous plonger dans l'ordre du jour, je vous demanderai une petite vérification technique: vérifiez que vos cartes de vote soient insérées correctement et que la petite lumière verte (carte OK) soit allumée sur chacune de vos places. Si l'un ou l'autre d'entre vous devait avoir un problème qu'il se manifeste auprès de la technique de manière à ce qu'on puisse résoudre ce souci.

Je salue à la tribune les apprentis de l'école professionnelle de Brigue, troisième année, dessinateurs en génie civil, et leur maître, M. Gaston Heinzmann.

Je vous souhaite la bienvenue parmi nous, beaucoup de plaisir à suivre nos débats et vous remercie de vous intéresser ainsi aux travaux du Parlement.

*(Applaudissements)*

Nous pouvons ainsi passer au point 1 de l'ordre du jour.

## Entrée en matière

### 1. LOI D'APPLICATION du code civil suisse (modification) (première lecture)

## Eintretensdebatte

### EINFÜHRUNGSGESETZ zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung) (erste Lesung)

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /  
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

#### Discussion sur l'entrée en matière:

*M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le groupe ADG a pris connaissance du projet de modification de loi d'application du code civil suisse du 24 mars 1998.

Pour notre groupe, cette modification de l'article 162, qui intervient suite à une motion transformée en postulat, qui avait été déposée par le député Furrer, est tout à fait justifiée.

En effet, aujourd'hui et selon l'article 26 de la Constitution fédérale, le propriétaire qui désire abandonner volontairement la propriété de son immeuble a la possibilité d'en requérir la radiation au registre foncier. L'immeuble "sans maître" devient propriété de la commune sur le territoire de laquelle il se trouve et, actuellement, le registre foncier a pour pratique de procéder à cette nouvelle inscription sans transmettre d'avis à la commune.

Afin de corriger cette manière de faire, l'article 162 de la loi d'application du code civil suisse s'articule désormais en quatre alinéas s'adressant respectivement:

1. au registre foncier, qui devra aviser sans délai la commune municipale du lieu de situation de l'abandon d'un droit de propriété sur un immeuble;
2. à la commune municipale, qui pourra affecter l'immeuble à son patrimoine administratif ou financier;
3. à un immeuble "sans maître", qui ne pourra pas être occupé par un tiers sans l'autorisation de la commune;
4. au propriétaire du bien abandonné, qui demeure responsable du dommage résultant d'un défaut d'entretien avant la déréliction.

Le groupe ADG accepte d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Merci de votre attention.

*M. le député Christophe Claivaz, PLR:*

Le groupe PLR a pris connaissance du projet modifiant la loi d'application du code civil suisse et est, globalement, satisfait des propositions formulées en réponse à la motion de notre collègue Egon Furrer.

Le groupe PLR accepte d'entrer en matière, tout en formulant les remarques suivantes:

Le message mentionne qu'il n'y aura désormais plus de dévolution automatique de la propriété à la commune municipale, celle-ci ayant désormais le choix d'acquérir le bien ou non. Ce point est très important mais, à notre avis, le texte de loi n'est pas suffisamment explicite à ce sujet. C'est pourquoi nous déposerons un amendement modifiant l'alinéa 2 de l'article 162 de la manière suivante: "Un fois avisée, la commune municipale décide soit d'affecter l'immeuble à son patrimoine administratif ou financier, soit d'en refuser la propriété." En cas de refus, l'immeuble est déclaré "sans maître" et s'il devait présenter des dangers pour la sécurité publique, les responsabilités au niveau de la commune et de l'ancien propriétaire sont mentionnées dans le message mais n'apparaissent pas dans le texte de loi. Nous demandons au Conseil d'Etat de nous éclairer sur les dispositions législatives réglant cette situation ou, en cas de lacune dans le domaine, de faire le nécessaire pour y remédier.

Dernière question à laquelle répond partiellement le message: qui prendra en charge les frais occasionnés par les modifications d'inscription au registre foncier suite à une dérélition au profit des communes municipales? Si la commune reprend à son compte le titre de propriété, elle fait œuvre d'utilité publique et ses coûts devraient être nuls.

Dans le sens des considérants précédents, le groupe PLR accepte l'entrée en matière et vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:*

Das Sprichwort "einem geschenkten Gaul schaut man nicht ins Maul" stimmt wohl manchmal, ab er nicht immer.

Zumindest nicht im Zusammenhang mit der Dereliction falls der Grosse Rat die Änderungen des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch annimmt.

Die Gemeinden werden es uns – dem Parlament – danken.

Erst mal muss ich aber etwas richtig stellen. Im Bericht der zuständigen Kommission steht, dass meine Motion mit dem Titel "Dereliction – ein aktuelles Problem aller Walliser Gemeinden" anlässlich der Maisession in ein Postulat umgewandelt sei. Das ist so nicht richtig. Richtig steht es aber in der Botschaft des Staatsrats. Die Motion wurde mit 98 gegen 17 Stimmen und null Enthaltungen vom Grossen Rat angenommen.

Aber dies ist nur eine kleine nicht matchentscheidende Richtigstellung.

Der Entwurf zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch entspricht dem Begehren. Der geänderte Artikel 162 "herrenlose Grundstücke" regelt die Situation. Ich bin im Grossen und Ganzen sehr zufrieden und doch eine kleine Richtigstellung. Im Absatz 4 des besagten Artikels 162 regelt man die Unterhaltspflicht. Der deutsche Text lautet: "Der Eigentümer des aufgegebenen Grundstückes bleibt für den aus einem Unterhaltsmangel entstandenen Schaden vor der Dereliction verantwortlich". Der französische Text hingegen besagt, dass man auch für Schäden, die vor der Dereliction aus einem Unterhaltsmangel entstanden oder noch entstehen werden, der Eigentümer des aufgegebenen Grundstücks verantwortlich bleibt. Hier handelt es sich um eine redaktionelle Änderung im deutschen Text, die dem Willen der Kommission entspricht.

Die Redaktionskommission müsste das richtig stellen und unbedingt ändern.

Mit dieser Änderung in der Gesetzgebung werden wir die Gemeinden stärken, sie werden handlungsfähiger und gleichzeitig ist die Gesetzesänderung ein Zeichen an die Bevölkerung, ein Zeichen zur Eigenverantwortung. Es darf und soll nicht sein, dass mehr und mehr was nicht passt, was nicht bequem ist, an die Gemeinden abgeschoben wird. Wir müssen die Verantwortung als eigenständige Menschen behalten.



Die Gesetzgebung zielt in die richtige Richtung.

Ich danke allen zusammen.

*M. le député (suppl.) Alain Vannay, PDCB:*

Ce projet de modification de la loi d'application de la loi du code civil suisse réglementant les biens immobiliers en déréliction implique principalement trois changements fondamentaux:

1. l'obligation pour le registre foncier d'annoncer à la commune tout abandon d'immeubles situés sur son territoire;

2. la possibilité, pour la commune, de ne pas devenir automatiquement propriétaire d'un bien en déréliction;

3. le propriétaire du bien abandonné demeure responsable du dommage résultant d'un défaut d'entretien avant la déréliction.

Ce projet de modification a le mérite de renforcer, de clarifier et d'élargir la marge de manœuvre des communes.

Le groupe PDCB est, par conséquent, favorable à l'entrée en matière, mais dépose néanmoins un amendement à l'article 162 alinéa 4. Il nous semble, en effet, que, tel que formulé, cet article soit sujet à interprétation, ne réponde qu'imparfaitement à l'intention des auteurs et puisse ainsi engendrer des problèmes juridiques.

Est-il, en effet, possible qu'un bien abandonné ait un propriétaire? Vaste question...

Nous proposons, par conséquent, la formule suivante, à nos yeux, plus explicite: "Le dernier propriétaire du bien avant la déréliction demeure responsable du dommage résultant d'un défaut d'entretien avant son abandon."

Merci d'avance de faire bon accueil à cet amendement.

Merci de votre attention.

*M. le député Serge Métrailler, PDCC:*

Voilà une motion qui paraissait, *prima facie* et de l'avis expert du Conseil d'Etat, inutile tant les outils pour protéger les communes face aux risques liés au transfert automatique de la propriété suite à une déréliction semblaient étendus et, par conséquent, suffisants.

Eh bien!, le groupe DC du Centre se réjouit d'avoir soutenu cette motion et félicite le travail effectué par le Conseil d'Etat et la commission pour le résultat qui nous est proposé. En effet, les innovations ne sont pas insignifiantes, loin s'en faut.

Deux éléments essentiels sont cristallisés dans cette modification ayant trait au transfert de propriété: la conscience et la volonté. Ces éléments sont, vous en conviendrez, Bien chers collègues, évidents. Toutes nos actions devraient être basées sur ces deux éléments: connaître les incidences d'une action et, ensuite, décider librement de la concrétiser ou non.

C'est donc un résultat plus que positif qui permettra aux municipalités d'analyser l'opportunité d'une reprise, de choisir l'affectation du bien repris et d'introduire sans délai d'éventuelles actions contre les anciens propriétaires, car il faut être conscient que la majorité des dérélictions sont suscitées non pas par un esprit de générosité mais bien plus par les coûts d'entretien que génèrent les biens immobiliers qui vont être abandonnés.

En conséquence, le groupe DC du Centre est fort satisfait de ce projet et entre en matière.

Toutefois, il se permet de déposer un amendement ayant trait uniquement à de la linguistique. En effet, un terme à l'alinéa 4 ne nous paraît pas adéquat et nous proposons une modification à la sagacité de la commission pour juger ou non de la pertinence de notre proposition.

Je vous remercie de votre généreuse attention.

*Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:*

Dereliktion bedeutet die Aufgabe von Eigentum.

In der Praxis bedeutet das, wenn der Eigentümer das Eigentum an seinem Grundstück willentlich aufgibt, kann er beim Grundbuchamt verlangen, dass man ihn als Eigentümer löscht. Das herrenlose Grundstück gehört zur Gemeinde auf deren Gebiet es sich befindet.

Damit den Gemeinden, die wider Willen zu Grundeigentümern geworden sind, grosse Unterhalts-, Instandstellungs- und sogar Sanierungskosten zu tragen haben, wird unter: Öffentlichem Eigentum und herrenlosen Grundstücken, Artikel 162 vom Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch vom März 1998 zur Änderung vorgeschlagen.

Zwei Hauptpunkte wurden schon zwei-, dreimal erwähnt: Der Grundbuchverwalter benachrichtigt die betroffene Gemeinde unverzüglich über die Aufgabe eines Grundstücks.

Der Eigentümer des aufgegebenen Grundstücks bleibt für den aus einem Unterhaltsmangel entstandenen Schaden vor der Dereliktion verantwortlich.

Diese Bestimmung schafft endlich Klarheit und bringt für die Gemeinden eine gewisse Entlastung, so dass sich nicht mehr jeder, der seines Eigentums müde wird, ohne seiner Unterhaltspflicht nachzukommen, diese auf die Gemeinde abschieben kann.

Das ist im Sinne der Öffentlichkeit und der Gemeindefinanzen.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:*

Le groupe UDC salue la pertinence de la motion du député Egon Furrer concernant la révision de l'article 162 de la loi d'application du code civil suisse du 24 mars 1998.

Ce nouvel alinéa permettra de protéger les communes et de responsabiliser les propriétaires à l'entretien de leurs biens.

Le groupe UDC proposera, toutefois, un amendement afin de compléter cet alinéa.

Le groupe UDC accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, ehem. Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):*

Die Dereliktion wird immer häufiger durchgeführt. In den letzten Jahren sind praktisch in allen Gemeinden solche Dereliktionen aufgrund der LBN Vermessungen durchgeführt worden. Es ist daher von grosser Bedeutung, dass wir eine rechtlich korrekte Lösung haben und ich bin überzeugt, dass speziell für die Gemeinden diese Lösung die wichtigen Elemente enthält.

Der vorgelegte Entwurf bietet diese Lösung und ich danke allen jenen, die zu Absatz 4 noch Abänderungsanträge eingereicht haben, denn diesen Absatz haben wir während der Kommissionssitzung so formuliert und es ist auch möglich, dass nicht alles ganz klar entworfen wurde.

Ich danke für das Eintreten auf diesen Artikel.

Artikel 175, der auch in dieser Botschaft drin ist, wurde hier von niemandem erwähnt. Ich gehe davon aus, dass alle damit einverstanden sind. Es handelt sich ja um einen Fehler im deutschen Text, der bisher überhaupt nicht bemerkt wurde.

Was sagt uns das? Das sagt uns, dass eben nicht alles was in Gesetzen formuliert ist, auch im Alltag gelebt wird und zweitens, da gratuliere ich unserem Kollegen Aron Pfammatter, der diesen Fehler während seiner Dissertation bemerkt hat. Ich danke ihm, dass er das bemerkt hat und das zeigt uns auch, dass er seine Dissertation selber geschrieben hat. Er ist zwar kein Graf, kommt nur von Mund, aber trotzdem hat er eine eigene Dissertation geschrieben.

Ich danke ihm, dass er uns darauf aufmerksam gemacht hat und danke allen fürs Eintreten. Die Kommission wird die Abänderungsanträge in der Sitzung von heute Nachmittag beraten.

Danke.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):*

Ich danke allen Grossräten, Richard, Claivaz, Furrer, Vannay, Métrailler, Wellig, Madame Luyet und Stefan Andenmatten, die bereit sind, auf die Vorlage einzutreten.

Es wurde bereits gesagt. Ursprünglich war der Staatsrat nicht geneigt, die Motion von Herrn Egon Furrer anzunehmen weil wir der Meinung waren, die gesetzlichen Grundlagen seien genügend. Der Rat hier hat die Motion überwiesen und wir haben uns daran gemacht eine entsprechende Formulierung der Motion vorzubringen.

Ich möchte hier ganz klar festhalten, dass es hier um das Schweizerische Zivilgesetzbuch geht und das können wir nicht ändern, das gilt nach wie vor. Hier bei dieser Abänderung des Artikels 162 betrifft es die Anwendung oder das Einführungsgesetz zum ZGB und wenn es uns gelungen ist im Departement auch mit dem Absatz 4 der Kommission klarer die Sache darzulegen, eine Klärung zu bringen, klarzustellen was die Gemeinden können und dürfen, dann bin ich froh darum.

Der Absatz 4 wurde mehrmals erwähnt, dass hier Abänderungsanträge vorliegen. Es ist sicher dann an der Kommission zusammen mit dem Departement die genaue Formulierung zu finden. Der Wille der Kommission war hier ganz klar.

Was die Frage von Herrn Claivaz betrifft – er hat gefragt wem gehört das dann – ist es effektiv so, dass nach diesem Vorschlag die Gemeinde entscheiden kann, ob sie das herrenlose Gut aneignen will oder nicht. Wenn sie es nicht will, kann sie dann wieder die

Bewilligung geben ob Dritte dies aneignen können. Wenn die Gemeinde das herrenlose Gut nicht will, dann bleibt es herrenlos.

Ich danke für das Eintreten und die Abänderungen soll die Kommission dann behandeln im Sinne der Klarstellung.

**L'entrée en matière est acceptée**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 16 juin 2011.*)

**Entrée en matière et première lecture**

**2. DECRET**

**concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC**

**Eintretensdebatte und erste Lesung**

**DEKRET**

**über die Übernahme der Kosten für die Transporte der Schüler der allgemeinen Sekundarstufe II, der Berufsfachschulen und der Berufsmaturitäten nach dem EFZ**

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /  
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Joël Gaillard, PDCB:*

Avec le secret espoir que le vent favorable que je sens, enfin, dans mes voiles ne s'estompe pas d'ici à vendredi matin, vous pouvez bien imaginer que c'est avec une certaine satisfaction que, au nom du groupe DC du Bas et motionnaire, je m'adresse à vous dans ce débat d'entrée en matière.

Le décret qui nous occupe aujourd'hui, s'il est accepté, ne sera ni plus ni moins que l'aboutissement concret d'une motion que j'avais déposée en septembre 2007 déjà et avec l'appui et au nom de mon groupe.

A l'issue de son développement en mars 2008, vous m'avez largement soutenu, me donnant ainsi l'énergie nécessaire pour suivre attentivement ce dossier, et il m'en aura fallu pour que, enfin, le but se dessine, largement au-delà des deux ans prévus.

Je n'ai pas "caponé", eh oui!, Chers collègue de Savièse et d'ailleurs, en Entremont ce verbe nous habite aussi et me permet d'esquisser un sourire..., mais je respecte le dicton connu qui relate la vente de la peau de l'ours!

Les propositions successives et évolutives émanant également des différents services nous conviennent. Nous attendrons avec impatience que se réalise, en 2013 et sans embûches majeures, l'instauration du nouveau titre de transport encore en discussion et valable sur l'ensemble du canton pour tous nos jeunes en formation.

Le financement de ces mesures, tel que prévu, répond pleinement aux desideratas de notre motion. Avec environ un tiers du coût total, les communes conserveront globalement la charge que représentaient jusqu'à ce jour les frais de déplacement des seuls apprentis. En assumant le deuxième tiers, le canton permettra aux étudiants de voir leurs déplacements scolaires, ceux que visait initialement la motion, remboursés. Finalement, la

participation pour un tiers également demandée aux parents est logique et proportionnée puisqu'elle couvrira la part de déplacements effectués hors périodes scolaires.

Puisque toutes les projections sont établies dans des proportions qui sont logiques, je le répète, nous proposerons **de supprimer, à l'article 4, l'indication "au minimum"** liée à la part parentale d'un tiers. Elle n'a plus lieu d'être et la fixation de la part dévolue aux parents doit rester de notre ressort, et le tiers nous convient très bien.

Avec la mise en application, même transitoire et partielle de ce dispositif, nous atteindrons une grande partie des buts recherchés par notre motion et dont les principaux sont en phase directe avec la politique familiale, sociale et environnementale du PDC.

Entre autres, je pense ici et vu sous l'angle des frais de transport, à l'équité entre parents d'étudiants ou d'apprentis ou encore entre familles des villes sites, des villages de plaine ou des vallées.

Je pense aussi à l'incitation et à la facilitation effectives et efficaces de l'utilisation des transports publics.

Ce faisant, nous concrétisons notre ratification de l'Agenda 21 et sa promotion d'un développement durable pour notre beau Valais. Dans ce domaine où notre canton a plutôt tendance à recevoir des leçons, nous apprécions l'image et l'exemple novateur qu'il donnerait.

Monsieur le chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, la faisabilité de l'opération – pour reprendre les termes du message – n'était pas aisée sous l'angle technique, j'en conviens volontiers, mais ne nécessitait probablement pas autant de temps pour arriver à cette situation transitoire et malgré les éléments que vous avez cités.

Par contre, sous l'angle du financement et de la compatibilité avec la RPT, je ne vois pas ce qui nous aurait empêchés de réaliser, il y a un an ou deux, et malgré mes interventions, ce que nous pouvons réaliser aujourd'hui transitoirement à travers ce décret. Ne l'oublions pas, ce sont des familles valaisannes qui n'ont pas encore reçu cette aide. Sans mes ultimes interventions urgentes du mois de mars, ce décret n'aurait pas été proposé et les bénéficiaires auraient attendu encore une année, voire deux de plus.

Ce dossier n'avait pas la même priorité chez vous que chez moi, Monsieur le chef du département. Son traitement m'aura permis d'échanger patiemment avec vous et votre chef de service, M. Pottier, dans un respect loyal, cordial et constructif, et je pense que, de votre côté, il vous aura aussi permis de revoir la liste des synonymes de persévérant. Je pense, en effet, que tenace, obstiné, entêté, persistant, voire opiniâtre, et peut-être même têtu, sont des qualificatifs que vos pensées auront probablement attribués à ma personne. Un mélange nuancé de tout cela est certainement proche de la réalité, mais c'est surtout ce qui m'a permis de mener à bien la motion DC qui est en passe d'aboutir, avec des adaptations bénéfiques dont vous et vos services y sont également pour quelque chose, je vous l'accorde, mais cela fait partie de votre travail.

Finalement, avec l'acceptation de ce décret, ce seront quelque 6'000 étudiants et leurs parents surtout qui bénéficieront d'une aide moyenne d'environ 600 francs et ce dès la rentrée scolaire 2011/2012.

Chers collègues, notre motion avait reçu le soutien de bon nombre d'entre vous lors du développement. Je vous en remercie une fois encore et vous invite, avec tous les autres que j'espère avoir convaincus, à apporter votre soutien à ce décret.

Merci de votre écoute et, d'avance, merci de votre soutien.

*Hr. Grossrat Markus Truffer, CVPO:*

Rundum eine gute Sache, dieser ausgewogene und gleich behandelnde Dekretsentwurf, so die Meinung der CVPO. Dies bestätigt auch die einstimmig positive Schlussabstimmung in der thematischen Kommission EBKS.

Das Dekret trägt dem Grundsatz der Nachhaltigkeit Rechnung, die Märkte Schülertransporte und Regionalverkehr werden optimiert, die Förderung von Regional- und Fernverkehr führt zu Einsparungen bei den Gemeinden und dem Kanton. Ein paar Walliser Verkehrsbetriebe, Seilbahnen und Postautolinien brauchen unbedingt eine Steigerung der Frequenz, wollen sie nicht aufgehoben werden.

Die CVPO hofft, dass wie in der Botschaft prognostiziert 90 Prozent der Schülerinnen und Schüler das Angebot des "rail-check" nutzen werden.

Positiv ist, dass ab dem Schuljahr 2013 für Lernende und Studierende ein identisches System angewendet wird. Dies entspricht auch dem im letzten Jahr durch die CVPO Grossräte Furrer und Kuonen eingereichten Postulat "Transportkosten an Lehrlinge/System "rail-check".

Die nach Abzug des Elternteils vorgesehene paritätische Finanzierung zwischen Gemeinden und Kanton macht Sin.

Die CVPO hofft, dass dann auch im Gesetz über das Unterrichtswesen in Artikel 12 im Rahmen von NFA II die Kostenübernahme zum Schulbeginn 2012 beschlossen werden kann.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC:*

Dès le 1<sup>er</sup> juillet, vous pourrez obtenir par téléphone, dans les deux langues, tous les renseignements utiles sur le rail-check, mais qu'est-ce que le rail-check? Un bon d'échange émis sur la base du montant de l'abonnement de parcours entre le lieu de domicile et le lieu d'études, duquel sera déduite la part parentale estimée, soit 30%, utilisable comme moyen de paiement lors de l'achat de l'abonnement de parcours.

Le groupe PDCC tient à saluer la pugnacité de notre collègue Joël Gaillard, qui a obtenu le rail-check pour tous les élèves de l'enseignement du secondaire II et cela malgré la réticence du département.

Grâce à cette initiative, dès la rentrée 2011, des milliers de familles valaisannes verront baisser les coûts des études de leurs enfants.

De plus, le rail-check entre dans le concept de mobilité douce, en favorisant l'utilisation des transports publics chez nos jeunes. L'habitude ainsi instaurée devrait favoriser l'utilisation des transports publics dans le futur également.

La solution intermédiaire trouvée pour le financement, en attendant la mise en application des modifications en lien avec RPT II, nous satisfait. Il serait, toutefois, judicieux d'envisager une adaptation des horaires des transports publics afin de permettre à tous les jeunes valaisans de se rendre de leur domicile à leur école et vice-versa sans perdre trop de temps en attentes inutiles.

Le groupe PDCC soutient ce décret.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO:*

Im September 2007 wurde eine Motion vom Grossen Rat angenommen, die den Staat auffordert, die Transportkosten für die Sekundarstufe II zu übernehmen. Eine dringliche Interpellation soll nun ermöglichen, dass die Motion zu Beginn bereits des Schuljahres 2011/2012 umgesetzt wird.

Im Rahmen der NFA II erhält die Übernahme der Kosten für den Transport der Studierenden der Sekundarstufe II die rechtliche Basis ab Schuljahr 2012/2013.

Somit braucht es bereits für das kommende Schuljahr 2011/2012 dieses vorliegende Dekret zur Überbrückung.

Ab Schuljahr 2012/2013 wird ein neues Abonnement Wallis eingeführt.

Der rail-check ist ein Gutschein für ein Streckenabo zwischen Wohnort und dem Studienort.

Der Elternanteil von ein Drittel rechtfertigt sich damit, da das Abo auch ausserhalb der Schulzeit, in den Ferien und an den Wochenenden benutzt werden kann.

Schüler, die eine Privatschule besuchen, werden nicht begünstigt, ausser die Schule ist vom Kanton anerkannt.

Die CSPO ist für Eintreten. Ich danke.

*Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Die Kostenübernahme des öffentlichen Verkehrs durch den Staat für alle Lernenden der Sekundarstufe II vom Wohnort der Eltern bis zum Schulungsort ist überfällig. Mit diesem Dekretsentwurf werden längst fällige Ungleichbehandlungen zwischen den Lernenden aller Stufen im Wallis aufgehoben.

Schade, dass die Idee des GA für das ganze Wallis für alle Jugendlichen in Ausbildung erst ab 2013 verwirklicht werden soll. Mit einem GA für den Kanton Wallis kann die Mobilitätsentwicklung bei unseren jungen Menschen nachhaltig verändert und verbessert werden. Jugendliche hätten die Möglichkeit, sich im ganzen Wallis frei zu bewegen. Der sprachliche Röstigraben könnte abgebaut werden. Die Jugendlichen könnten für die Schönheiten des ganzen Kantons begeistert und gewonnen werden.

Die Agenda 21 zeigt, dass besonders Jugendliche in unserem Kanton stark auf den ÖV oder private Autos angewiesen sind. Wenn nun alle Jugendlichen, die in Ausbildung sind über ein kantonales Abo verfügen, das ihnen die Mobilität garantiert, können diese vorerst auch vom Gebrauch eines privaten Autos abgehalten werden. Mit diesem Schritt können Fortbewegungsgewohnheiten bereits in jungen Jahren nachhaltig beeinflusst werden. Der Regional- und Fernverkehr wird positiv beeinflusst und wird automatisch besser ausgelastet.

In den Städten besitzen heute bereits 50 Prozent der Bewohner kein eigenes Auto mehr und müssen ausschliesslich den ÖV nutzen. Je mehr der ÖV genutzt wird, um so mehr kann das Angebot auch interessant und bedürfnisorientiert ausgebaut werden. Dies schafft man in Randregionen, zu denen wir gehören nur, wenn die Leute auf den ÖV umsteigen. Dies gilt eben auch für junge Menschen im Sinne von "früh übt sich wer ein Vielbenützer des ÖV werden will".

Zum Dekret:

Die Mehrausgaben für die Mobilität unserer jungen Menschen ist gut eingesetztes Geld. Es ist ein Beitrag an die Umwelt und der Beitrag ist nachhaltig. Sagen wir ja zu diesem Zusatzkredit und setzen auch als Tourismuskanton ein werbewirksames Zeichen. Ein bisschen mehr Tempo bei der Verwirklichung wäre wünschenswert.

Mit diesen Bemerkungen treten wir auf den Dekretsentwurf ein.

*M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:*

Ce décret permettra de soutenir financièrement les apprentis pour leurs frais de déplacement dès la prochaine rentrée scolaire et d'établir une plus grande équité de traitement pour tous les jeunes valaisans en formation post obligatoire.

Le groupe PLR soutient ce décret, de même que la répartition des coûts 1/3 – 2/3 avec les parents d'élèves. Ces abonnements pourront être utilisés dans le cadre privé.

Une question toutefois: quel est le champ d'application exact de ce décret? A l'article 2 lettre b, on parle d'établissements scolaires reconnus par le canton. Qu'est-ce que cela recoupe exactement: est-ce que cela concerne aussi les écoles privées?

De plus, le groupe PLR soutient aussi le Conseil d'Etat dans ses démarches afin d'obtenir une communauté tarifaire pour l'ensemble du canton, comme cité dans le rapport de la commission.

Si le développement des transports en commun réside principalement dans une infrastructure de transports efficace, ces mesures organisationnelles sont bénéfiques pour les utilisateurs.

Merci.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:*

L'UDC Valais, qui a déjà eu l'occasion de montrer son intérêt pour ce problème, approuve ce projet de décret qui vise à l'équité entre citoyens, quel que soit leur domicile, en complétant l'article 12, transport et autres prestations, de la loi sur l'instruction publique.

S'agissant de la prise en charge des frais de déplacement des étudiants du secondaire II, dont l'éloignement du domicile des parents justifie l'utilisation des transports publics à raison d'une demi-heure de voyage, dès lors, ces étudiants seront traités de la même manière que les apprentis qui bénéficient déjà du remboursement de ces frais avancés par l'Etat et pris en charge ensuite par les communes.

Le groupe UDC accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:*

La commission des finances n'a pas établi de rapport complémentaire sur cet objet. C'est pour cela que je vais essayer d'être le plus bref possible. Elle n'a pas souhaité le faire, car ce décret découle d'une volonté du Grand Conseil suite à une motion du député Joël Gaillard, comme il nous l'a fait remarquer tout à l'heure.



Le principe d'équité qui prévaut dans ce décret est le fait que, lors des débats sur la RPT II, le Parlement va dans le sens dudit décret et la commission des finances ne peut qu'appuyer cette prise en charge des frais de transport pour les élèves.

De plus, ce décret n'est que transitoire puisqu'il est limité à la date d'entrée en vigueur de la modification de la loi sur l'instruction publique comprise dans la RPT II, mais au maximum cinq ans.

Donc, je ne peux qu'appuyer cette motion et je vous remercie de m'avoir écouté.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):*

Am heutigen Tag wurde eine kleine Abänderung für die erste Lesung eingegeben. Es handelt sich dabei im Artikel 4 um die Streichung "eine minimale Beteiligung", d.h. eine "minimale Beteiligung" streichen. Die Kommission ist darüber nicht informiert, aber ich hoffe, dass diese Abänderung zugunsten der Eltern mit der ersten Lesung auch ohne Kommissionsbeschluss angenommen wird.

Dies zur Ergänzung der Eintretensdebatte.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

C'est vrai, merci au député Joël Gaillard de sa persévérance, mais le sourire est aussi important, je crois, et les deux peuvent être compatibles.

Je voudrais aussi rassurer la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz en lui disant qu'il n'y a pas de résistance du DECS. Par contre, nous avons peut-être un conflit sur la RPT puisque – je voudrais faire un rappel – nous avons toujours dit, depuis le début de l'analyse de la RPT, c'est-à-dire depuis plusieurs années, que nous voulions la proximité aux communes, et nous avons défini le transport dans la proximité, et que nous voulions la pédagogie à l'Etat. Pour résoudre ce problème, en négociation avec les communes, lorsque nous avons mis, il y a deux ans, le rail-check en route, nous avons proposé que le canton ait ce rôle incitatif. C'est suite à cette proposition, que le département a faite, que nous avons pu entrer en matière avec mon collègue Jacques Melly sur cette répartition à trois, les parents ayant cette première obligation de transport, ensuite la commune et enfin l'Etat comme rôle incitatif.

Donc, c'est vrai que, aujourd'hui, on arrive à une certaine équité entre l'ensemble du niveau II. Je souhaite que nous puissions très rapidement envoyer aux parents, à travers les écoles probablement, et aux communes, suite à la décision que vous prendrez mais, à entendre vos propos, celle-ci sera positive, et j'aimerais vous remercier pour l'image valaisanne que l'on montre actuellement sur l'appui à la famille, l'ensemble des groupes appuyant ce dossier.

Je voudrais aussi répondre à la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz sur la modification des horaires; ici, je me tourne vers Jacques Melly pour dire que, avec la commission des horaires, et les communes sont très impliquées dans cette commission, il faudra que les régions abordent ce problème avec le département parce que c'est un problème délicat, et les horaires ne dépendent pas forcément du canton, ils sont régis par

les chemins de fer. C'est donc un problème qu'il faut aborder dès aujourd'hui car les changements ne viennent pas du jour au lendemain. Je ne sais pas si j'ai répondu correctement, Jacques..., merci!

Concernant l'abonnement général, la députée Helena Mooser Theler en a parlé, c'est une proposition que nous avons faite aux chemins de fer. Nous sommes également persévérants et nous luttons avec le département de Jacques Melly pour arriver à une formule. Les chemins de fer nous ont dit: il n'est pas question que nous entrons en matière avant 2013, avant à la fois le changement des horaires et des tarifs. Les chemins de fer nous ont dit que c'était un problème délicat pour eux parce que nous serons le premier canton mais ce sera un signe qui sera donné à l'ensemble de la Suisse. Donc, nous voulons arriver à cette solution, à une solution qui ira peut-être même plus loin parce que, avec l'abonnement général, nous pensons que l'on pourrait avoir un demi-tarif inclus qui permettrait d'accompagner également sur l'ensemble de la Suisse, voire un abonnement plus complet. Cette discussion se poursuit. Les chemins de fer ont donné un premier accord de principe mais le détail devra être négocié jusqu'en 2013.

Pour le député (suppl.) Mathieu Fardel concernant le champ d'application des écoles, les écoles publiques et privées sont régies par une ordonnance. Nous suivons l'ordonnance où nous acceptons certaines écoles privées. Il faut à la fois que celles-ci remplissent les conditions de reconnaissance des diplômes – c'est la condition principale – et qu'elles soient en cohésion avec ce que souhaite le département au niveau de la formation. Mais nous entrons en matière évidemment aussi pour l'équité face aux parents parce que les parents se dirigent vers des écoles privées pour des motifs qui ne correspondent pas toujours à ce que nous souhaitons au niveau de l'école publique ou plutôt nous ne donnons pas toujours le service que ces parents souhaitent.

Merci, Monsieur le président de la commission Urs Kuonen, d'accepter la proposition de supprimer "au minimum" (proposition présentée par le député Joël Gaillard) parce que, en réalité, c'est un décret et nous allons mettre le tiers. Le "minimum" est une réserve pour la suite puisque vous allez, avec la RPT II, revoir le dossier et lorsque la RPT II sera acceptée, le dossier évidemment disparaîtra et c'est l'article 12 de la loi sur l'instruction publique qui entrera en vigueur. Donc, pour moi, **ça ne pose pas de problème de supprimer "au minimum"** puisque c'est ce que nous mettons en place actuellement.

Merci d'entrer en matière sur cette première lecture et merci à tous les groupes de satisfaire le député Joël Gaillard d'abord mais surtout les parents et la population valaisanne.

**L'entrée en matière est acceptée.**

*Le président:*

Vous l'avez entendu, il y a eu une proposition d'amendement qui a été déposée.

Néanmoins, pour respecter le timing et réussir à procéder aux deux lectures durant cette semaine sur deux jours différents, je vous propose de procéder malgré tout à la première lecture étant donné que tant la commission, par la voix en tout cas de son président, que le chef du département se sont montrés favorables au petit amendement qui a été déposé.

Sans contre-indication de votre part, je prierai le rapporteur de prendre place pour procéder à cette première lecture.

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION**

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 3, adoptés.*

**Article 4**

*Le président:*

Le député Joël Gaillard propose **la suppression de "au minimum"** dans la première phrase.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer?

Ce n'est pas le cas.

Je considère ainsi que **cet amendement est admis tacitement.**

*Article 4, adopté avec la suppression proposée par le député Joël Gaillard.*

*Article 5, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Le décret concernant la prise en charge des frais de transport pour les élèves de l'enseignement du secondaire II général, des écoles de métiers et des maturités professionnelles post-CFC est adopté par 106 voix et 2 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

*Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):*

Mit der Annahme dieses Dekrets wird die gesetzliche Grundlage geschaffen, den Anträgen von Kollege Gaillard Rechnung zu tragen. Ob man die Fortbewegungsgewohnheiten der Jugendlichen in Richtung nachhaltige Entwicklung ändern und beeinflussen kann wie es in der Botschaft des Staatsrats beschrieben ist, ist beim heutigen Angebot der öffentlichen Verkehrsmittel vor allem in den Seitentälern fraglich. Aber ein erster Schritt in die richtige Zukunft ist damit sicherlich getan.

Aufgrund des Resultats sehe ich mich im Namen der Kommission veranlasst, dem Parlament den Antrag zu stellen, auf eine zweite Lesung zu verzichten und dieses Dekret so anzunehmen.

Ich danke im Namen der Kommission und im Namen der Mitarbeitenden, die dieses Dekret ausgearbeitet haben für die Arbeit.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Nous avons donc la proposition de ne faire qu'une seule lecture.

Conformément à notre règlement, nous allons voter.

**Par 109 voix, sans opposition et sans abstention, vous avez accepté le principe d'une lecture unique.**

Ce point est ainsi réglé.

#### **Entrée en matière et lecture**

### **3. DECISION**

**concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder**

#### **Eintretensdebatte und Lesung**

### **BESCHLUSS**

**betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts - auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder**

*Commission de l'équipement et des transports /  
Kommission für Bau und Verkehr*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Willy Giroud, PLR:*

Si le groupe PLR entre en matière sur ce projet de décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder, ce n'est pas pour approuver sans autre forme de procès un projet de décision lacunaire mais bien pour apporter des remarques objectives sur cet objet.

En effet, qui oserait, dans le secteur privé, présenter devant un conseil d'administration un tel projet truffé d'approximations? Preuve en est le résultat des délibérations de la commission thématique et les divergences constatées.

Tout d'abord, pourquoi 20 millions supplémentaires pour la réalisation définitive à Brigerbad alors même que le plan d'aménagement PA-R3 n'a pas encore été homologué par le Conseil d'Etat et que, dans le même temps, nous attendons pour cet automne le rapport sur l'étude de la comparaison des variantes, attribuée à un groupe d'experts par le même Conseil d'Etat suite à l'acceptation par le Grand Conseil du postulat de nos collègues du Haut-Valais?

*De facto*, le montant de 2,6 millions consacrés à l'assainissement de la décharge de déchets ménagers n'a plus lieu d'être si l'on exclut de ce projet de décision l'élargissement de Brigerbad.

Pour les 4,5 millions destinés aux travaux supplémentaires dus aux difficultés géologiques, ceux-ci nous semblent acceptables. Cependant, aurait-il été possible de prévoir de manière plus précise ce genre de problème par une étude préalable plus approfondie – sans jeu de mots – de la situation avant le début du chantier?

Cerise sur le gâteau: 4,9 millions pour les coûts induits par les nombreuses conditions imposées par les services cantonaux et les offices fédéraux. Pourrions-nous connaître plus précisément la nature et le détail de ces fameux coûts induits?

Depuis plusieurs mois, le Conseil d'Etat s'emploie à créer, sous le couvert de la sécurité à tout prix, une ambiance délétère faisant s'installer au sein de la population valaisanne un climat de peur et d'insécurité qui fait penser à nos concitoyens qu'ils vivent dans un canton de moins en moins sûr. La brillante démonstration faite vendredi passé lors de la présentation à la presse de la nouvelle carte des dangers naturels Rhône pour la plaine valaisanne à grands coups de simulations électroniques et battages médiatiques, chers au chef de projet Rhône, en est la preuve flagrante. Si l'on voulait décourager définitivement les futurs investisseurs extérieurs au canton de s'implanter dans la plaine du Rhône valaisanne, il serait difficile de faire mieux.

Notre groupe vous propose donc une alternative au projet du Conseil d'Etat en déposant deux amendements à l'article 3 alinéas 1 et 5 demandant d'exclure du projet de décision les montants liés à l'élargissement de Brigerbad et à l'assainissement de la décharge de "Chrizigrund".

Au cas où nos propositions ne trouveraient pas grâce devant le plenum, les libéraux-radicaux refuseront ce projet de décision dans son ensemble.

Merci pour votre écoute.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:*

Die Fraktion der CVPO hat den Beschluss für den Zusatzkredit für die prioritären Massnahmen von Visp mit Einbezug der Gemeindeverantwortlichen eingehend analysiert und kommt zu folgender Stellungnahme:

Nach dem Jahrhundertunwetter im Jahr 1993 ist die Region Visp mit einem blauen Auge davon gekommen. Nur Dank den Sofortmassnahmen an den Rhoneufnern und an dem konkreten Handeln der Verantwortlichen und allen Helfern, konnten die Wassermassen von der Lonzastadt Visp abgewendet werden.

Eine solche beinahe Katastrophe darf in der heutigen Zeit auf keinen Fall mehr eintreffen und wir müssen alles daran setzen – ich betone alles – dass diese präventiven Massnahmen zur Entschärfung des ganzen Hochwasserschutzgebietes beitragen können. Hier ist die Zauberformel "agieren statt reagieren" angebracht.

Mit dem Zusatzkredit von 35,5 Millionen Franken wird erreicht, dass zwischen Baltschieder und Brigerbad ein definitives und abgestimmtes Hochwasserschutzkonzept realisiert werden kann, das den Raum Visp, Lalden, Baltschieder, Brigerbad wirksamer vor Hochwasser schützt. Der Zusatzkredit, der der Optimierung der prioritären Massnahmen der 3. Rhonekorrektur im Raum Visp dient, ist gut investiertes Geld und dem Grossen Rat wohl bestens bekannt.

Insbesondere möchte ich als Mitarbeitender der Lonza AG und Mitglied der Werksfeuerwehr der Lonza darauf hinweisen, dass sich der Standort der Lonza und der DSM genau in dieser Zone befindet und falls es dort zu einer Überschwemmung kommen sollte, ein Schaden eines ungeahnten Ausmasses entstehen könnte. Denn die Lonza produziert nicht mehr nur Dünger, wie sie es in den Anfängen gemacht hat. Nein, sie ist mittlerweile eine der grössten Hersteller von Feinchemikalien und diese sind nicht zuletzt auch in grossen Mengen am Standort Visp gelagert.

Im Weiteren möchte die CVPO darauf hinweisen, dass die Lonza AG und die DSM mit ihren rund 3'000 Mitarbeitenden der grösste Arbeitgeber im Oberwallis ist und dass der Grossteil des Gewerbes in der Region direkt oder indirekt von diesen beiden Firmen abhängig ist.

Es wäre nicht gerechtfertigt wenn man diesen Zusatzkredit verwerfen würde, denn es steht einfach zuviel für das Oberwallis, ja für den Kanton Wallis auf dem Spiel. Das Schadenpotential dieses Abschnitts, für einen Grossteil der kantonalen Wirtschaft von zentraler Bedeutung, wird auf zwei bis drei Milliarden Franken geschätzt und dies ohne Miteinbezug von Umweltschäden und den Verlusten von Menschenleben im Katastrophenfall.

Schlicht und einfach gesagt, es würde am falschen Ort gespart werden.

Aus regionalpolitischer Sicht steht die Stadtgemeinde Brig-Glis, im speziellen die betroffene Dorfschaft von Brigerbad der raschen Umsetzung dieser prioritären Massnahmen insgesamt positiv, kritisch gegenüber und befürwortet dies mit einem klaren Ja.

In diesem Sinne fordert die CVPO alle Ratsmitglieder auf, diesem Zusatzkredit und hiermit auch dem Antrag der vorberatenden Kommission vom 15. April 2011 zuzustimmen.

Die CVPO ist für Eintreten.

Wir möchten aber vom Departementvorsteher noch die folgenden Fragen geklärt haben:

Gemäss Artikel 21 Verordnung über den Wasserbau werden Gefahrengelände vom Kanton bezeichnet und er hat dort auch die Oberaufsicht. Es wird aber in der Botschaft auf das Bundesgesetz resp. auf das BAFU – Bundesamt für Umwelt – verwiesen, das hier die Oberaufsicht haben sollte.

1. Herr Departementvorsteher, welche Rechtsgrundlage kommt nun zur Anwendung?

2. Sind die Flutfolgeflächen im angesprochenen Gebiet definiert worden?

In diesem Sinne dankt die CVPO dem Departementvorsteher Melly für die geleistete Arbeit und sein Vertrauen in den oberen Teil unseres Kantons.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Albert Pitteloud, UDC:*

En septembre 2000, le Grand Conseil a décidé la troisième correction du Rhône. Il a attribué un montant de 800 millions à la réalisation de cette œuvre qui s'apparentait alors à la solution logique d'approfondissement avec léger élargissement entre les digues existantes, tel qu'étudié aujourd'hui par les communes riveraines pour le secteur Chippis – Martigny.

Monsieur le conseiller d'Etat, à plusieurs reprises, vous avez affirmé que le secteur Viège – Brigue constitue l'exemple de référence. Avec un dépassement de 50% du budget initial, selon le député (suppl.) Patrice Michaud, membre de la commission des constructions et économiste, on peut, comme l'a affirmé l'ingénieur Jacques Bonvin, responsable du secteur vaudois (post-grade en aménagements hydrauliques) estimer qu'avec tous les impondérables liés aux conséquences de l'élargissement, on aboutira à un coût de 3 milliards à 4 milliards, avec des délais de réalisation allant au-delà de l'an 2050.

Il semble impératif de vous rappeler, Monsieur le conseiller d'Etat, que la rapidité de réalisation d'un ouvrage est tributaire de la facilité technique d'exécution et de son coût financier.

La variante officielle R3 ne remplit aucunement ces exigences et prolonge d'autant l'insécurité en engageant la responsabilité du Conseil d'Etat selon le principe de précaution inscrit dans la loi, lequel exige que toute probabilité de dégât inventorié et évalué soit maîtrisée le plus rapidement possible.

Toutes ces dérives liées aux coûts et à la durée de construction ont pour origine l'absence d'études de variantes comparatives objectives et crédibles dans le secteur Viège – Brigue notamment.

Le député (suppl.) Patrice Michaud avait demandé, par écrit, avant la séance de la commission des constructions, aux responsables du projet R3, de produire ces études de variantes comparatives. Ils en ont été incapables alors qu'ils avaient affirmé, lors d'une séance précédente, que celles-ci avaient été effectuées. Ce mode de faire consiste à considérer la commission des constructions comme caisse enregistreuse amenée à cautionner les dépassements de crédits du projet R3.

En outre, le projet R3 dans le secteur Viège – Brigue ne remplit pas les exigences de la loi relative aux surfaces d'assolement dont la rigidité d'exécution va croissant. Les communes riveraines du secteur sont responsables de l'application de la loi avec le risque futur de devoir dézoner en zone agricole des terrains affectés aujourd'hui à l'habitat et à l'industrie.

Un député de la région a posé la question à M<sup>me</sup> Viola Amherd, présidente de Viège: qu'en est-il de cette situation? Elle lui a répondu sans vergogne qu'on pouvait remplacer les surfaces d'assolement dans le Bas-Valais. Je vois mal quelle commune bas-valaisanne accepterait de dézoner ses terrains pour compenser le gaspillage de terrain fait dans le Haut-Valais, cela d'autant plus que, d'un point de vue global, le Valais ne remplit pas le quota lié aux surfaces d'assolement.

Tous les députés ou présidents de commune du Haut-Valais seraient bien inspirés d'avoir la garantie des services concernés de la Confédération comme quoi, avec ce projet où vous sacrifiez quand même 20 ha inutiles de terrains – parce qu'une solution approfondissement qui coûterait beaucoup moins cher et serait plus vite réalisée amènerait beaucoup plus vite la sécurité – il ne devra pas falloir dézoner des terrains dans le futur. C'est auprès des services de la Confédération que vous devez obtenir cette garantie par écrit.

Le groupe UDC accepte l'entrée en matière avec l'amendement qui exclut, comme les radicaux, le coût supplémentaire de 20 millions lié à l'élargissement ainsi que celui de 2 millions affectés au transfert des décharges.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Aufgrund der kantonalen Wasserbaugesetze obliegt der Ausbau der Rhone dem Staat Wallis. Im Rahmen des Rhoneprojekts 3 wurde diese prioritäre Massnahme von Visp auf der Basis des Kostenvoranschlags des Auflageprojekts von 2006 vom Grossen Rat im Februar 2007 genehmigt und unter der Berücksichtigung des Staatsratsentscheids vom Dezember 2007 mit der Erdverlegung der 65 kV Hochspannungsleitung ergänzt. Der aktuelle Verpflichtungskredit beträgt heute 120,7 Millionen Franken.

Beim Fortschreiten des Projekts sind nun mehrere technische Probleme aufgetaucht, die eine Neuerwägung des Projekts verlangen.

Betreffend dem Raum Brigerbad sind wir damit einverstanden, dass das definitive Projekt schon im ersten Schritt umgesetzt wird.

Mit der Geologie ist es wohl wie mit der Theologie; die Voraussetzungen sind sehr unsicher. Wir verstehen, dass eine neue Technik angewandt werden muss, stellen uns aber trotzdem die Frage, ob man bei besseren Abklärungen auch nur rudimentärer Art hätte vorhersehen können, dass dort ein Problem auftauchen wird.

Was uns sehr erstaunt, sind die fünf Millionen Franken, die zusätzlich für Ingenieure und andere Berater als so genannte "Bauherrenunterstützung" anfallen. In der Botschaft sind diese Mehrkosten nicht genügend begründet. Es darf und kann nicht sein, dass das Projekt R3 zum Tummelfeld von Ingenieuren und anderen Beratern wird und denen vom Bauherrn, dem Kanton, nicht auf die Finger geschaut wird.

Alles in allem erstaunt es uns, wie viele Unwegsamkeiten auf diesem kleinen Streckenabschnitt anfallen. Bezüglich der Vorbereitung und Planung durch das Departement, die zuständige Dienststelle und die Projektleitung muss man sich schon Fragen stellen. Auch wenn wir die Mehrkosten auf diesem kleinen Abschnitt auf den ganzen Sanierungsabschnitt R3 extrapolieren, so werden zusätzlich ein paar hundert Millionen Franken mehr anfallen. Das Departement und die Projektleitung sind gefordert. Sie müssen das Parlament auch kontinuierlich über die Projektfortschritte und die Kostensituation informieren.

Wir haben in der Kommission dem Antrag des Staatsrats trotz der hier vorgetragenen Kritik zugestimmt. Der Abschnitt Brigerbad – Baltschieder, der das Industriegebiet der Lonza AG durchquert, muss unbedingt gut gesichert werden. Nicht auszudenken was passiert, wenn die Lonza zwei Meter unter Wasser steht.

Mit diesen Bemerkungen sind wir von der ADG (Linksallianz) für Eintreten auf die Vorlage. Wir werden dieser trotz aller Kritik zustimmen.

Merci.

*M. le député (suppl.) Stéphane Gaillard, PDCC:*

Le projet de décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône a été étudié avec toute l'attention requise par le groupe DC du Centre.

Le projet d'aménagement de Brigerbad demandé par les communes riveraines et son montant d'investissements de 20 millions permettront d'anticiper, de réaliser immédiatement la solution définitive d'élargissement du Rhône et éviter ainsi la réalisation de mesures transitoires qu'il faudra démolir dans le futur, engendrant évidemment des coûts conséquents.

Ce projet de décision porte également sur l'octroi d'un crédit de 4,5 millions dévolu au renforcement des digues dans le secteur des usines de la Lonza. En effet, lors de l'approfondissement du Rhône, des difficultés géologiques sont apparues en cours de travaux nécessitant le changement du type de technique utilisé pour creuser le sol.

Les montants relatifs aux conditions imposées par les services cantonaux et fédéraux à l'issue de la mise à l'enquête, l'assainissement de la décharge de déchets ménagers à Lalden, de même qu'un appui externe au maître de l'ouvrage dans la coordination et la supervision des travaux portent le total à 35,5 millions.

Cette demande de 35,5 millions sera subventionnée par une participation fédérale entre 70 et 73% ainsi que par une participation des communes et tiers de l'ordre de 11%. La charge du canton s'élèvera ainsi entre 16 et 19%, soit entre 5,680 millions et 6,750 millions, en fonction des critères de l'Office fédéral de l'environnement relatifs à la gestion intégrale des risques.



Le groupe DC du Centre entre en matière sur ce projet de décision, en soulignant qu'il s'agit ici de la première réalisation d'importance de l'aménagement Rhône 3, et se réjouit de pouvoir présenter à la population valaisanne un produit fini du projet, en quelque sorte un appartement témoin des mesures de sécurisation.

Je vous remercie pour votre attention.

*Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:*

Nach verhältnismässig kurzer Vorbereitungs- und Planungszeit hat der Staatsrat die prioritären Massnahmen im Raume Visp im Jahr 2008 genehmigt. Diese Massnahmen sind dem generellen Projekt vorgezogen worden, das heisst, die definitiven Massnahmen auf der Basis des generellen Projektes waren in diesem Abschnitt noch nicht bekannt. Die betroffenen Gemeinden waren über diese Tatsache informiert, im Wissen, dass über das generelle Projekt noch Anpassungen zu erwarten sind. Die in diesem Nachtragskredit von Total zirka 35 Millionen Franken vor allem umstrittene Massnahme der Aufweitung in Brigerbad ist eine solche Anpassung, welche das generelle Projekt aufgezeigt hat.

Der Abschnitt Brigerbad – Lalden – Baltschieder ist mit Ausnahme dieser Aufweitung genehmigt und befindet sich seit dem Jahr 2009 in der Ausführung.

Die CSPO vertritt die Auffassung, dass der Grosse Rat ein falsches Signal aussendet, sollte er diesem Nachtragskredit die Zustimmung verweigern. Die Wichtigkeit des Schutzzieles dieses Abschnittes für die Industrieanlagen der Lonza AG, der DSM und der Messer Schweiz dulden keine weiteren politischen Auseinandersetzungen. Die Umsetzung der bereits genehmigten Massnahmen und diejenigen des vorliegenden Kredites müssen deshalb gemäss vorgesehendem Bauprogramm umgehend fortgeführt werden. Es gilt speziell auch darauf hinzuweisen, dass die Stadtgemeinde Brig-Glis diese Aufweitung begrüsst und bereits bei der Planung der prioritären Massnahmen gefordert hat.

Zum Vorgehen des Staatsrates und dem bereits zweiten Nachtragskredit in diesem Abschnitt ist eine gewisse Kritik sicher berechtigt und auch notwendig, kann jetzt schon vorausgesagt werden, dass die Projektierungsarbeiten nicht detailliert genug und damit die vorgesehenen finanziellen Mittel in keiner Weise genügen werden.

Die CSPO behält im Rhoneprojekt bewusst ihre kritische Haltung bei, weil gewisse Fehlentwicklungen feststellbar sind, welche umgehend eine Aufarbeitung erfordern. Das hinterlegte dringliche Postulat vom September 2010 stellt im Zusammenhang des R3 Projektes klare Fragen, welche ebenso klare Antworten erfordert. Es ist falsch wenn sich der Staatsrat jetzt hinter diesen Fragen versteckt, die Antworten hinausschiebt und eventuelle Verzögerungen des Rhoneprojektes den Postulanten in die Schuhe schieben will. Fragen, wie diejenige der Festlegung des Raumbedarfs, welcher gemäss Verordnung des Wasserbaus in den Kompetenzbereich der Kantone fallen, die Regelung der Fruchtfolgeflächen, die Auswirkungen der Gefahrenkarte auf die verschiedenen Zonen der Talebene und weitere offene Fragen sind jetzt zu beantworten. Die Auflage der Gefahrenkarte, wird nach einer ersten Durchsicht und Präsentation der Verantwortlichen die Probleme rund um das Rhoneprojekt nicht kleiner werden lassen.

Wollen wir in diesem Projekt eine Lösung, welche die Zustimmung der Mehrheit garantiert, muss Klarheit geschaffen und die Ergebnisse in die weitere Planung und Umsetzung integriert werden.

Es wäre deshalb sinnvoll zum Beispiel den Abschnitt Brigerbad – Lalden – Baltschieder als ausgeführtes Projekt zu dokumentieren und alle Probleme, Lösungsansätze, die gewählte Umsetzung, die Zusammenarbeit mit den lokalen Behörden, diejenige unter den verschiedenen Dienststellen und Dritten, die Koordination mit den regionalen Folgeprojekten, die Umsetzung der Auflagen aus dem genehmigten Projekt, die

Kosten- und Terminentwicklung, um nur einige Elemente zu nennen, zusammenzutragen, damit diese bei späteren Etappen als Wegweiser dienen und fortlaufend optimiert und angepasst werden können. Wir als Direktbeteiligte im Abschnitt Brigerbad – Lalden – Baltschieder wissen wovon wir sprechen und erleben die negativen, aber auch die positiven Seiten des Projektes aus nächster Nähe mit. Es wäre aus unserer Sicht deshalb fatal auf eine solche Aufarbeitung zu verzichten, weil sich ansonsten die gemachten Fehler auf allen Stufen des Projektes in regelmässigen Abständen wiederholen werden. Dass für die Planung und Umsetzung auch genügend qualifiziertes Personal zur Verfügung gestellt werden muss, hat die CSPO bereits mehrfach gefordert.

Wir trauen dem Departementvorsteher zu, dass er dieses schwierige und momentan von vielen Seiten bekämpfte Projekt einem Konsens zuführen kann.

Dazu braucht es aber auch die Einsicht, dass neben viel Theorie auch der gesunde Menschenverstand und die jeweilige regionale Situation in den Prozess noch besser eingebunden werden müssen. Die Staatsräte seien auch daran erinnert, dass man nicht an jeder Generalversammlung der verschiedenen Leistungsträger je nach Wind und aufgeworfenen Eigeninteressen seine persönliche Unterstützung kundtut und damit die allgemeine Verunsicherung noch grösser werden lässt.

Die CSPO ist unter Berücksichtigung ihrer Ausführungen und Darlegungen für Eintreten auf den vorliegenden Nachtragskredit. Der Grosse Rat muss besorgt sein, die verschiedenen Ebenen des Projektes unterscheiden zu können, um damit die etappenweise Ausführung zu gewährleisten.

Ich danke.

*M. le député Pascal Nigro, PDCB:*

Avec cette demande de crédit complémentaire, ce ne sont pas moins de 35 millions qui sont demandés pour combler une augmentation de coûts pour le moins impressionnante alors que les Divers et imprévus avaient déjà été budgétés.

Si certains postes du grossissement de la facture des travaux, notamment dévolus à la sécurité, sont tout à fait compréhensibles, d'autres le sont moins. Par exemple, une partie de ce surplus provient de problèmes techniques rencontrés par la présence de blocs de pierres dans le sol. Alors que pour la majorité des députés, il est difficile de se prononcer sur ces aspects très techniques, le problème des rochers enfouis déjà relevé par la commission EE a également étonné certains membres de notre groupe. Il semblerait que, de nos jours, des moyens existent pour détecter aisément la présence de ces éléments dans le sous-sol.

En outre, le Conseil d'Etat n'avait-il pas annoncé, en 2007, un plan d'aménagement définitif pour des mesures déjà qualifiées de prioritaires pour la région de Viège, alors que maintenant on nous dit que c'étaient des mesures provisoires?

Quelques craintes ont également été émises au sujet du chantier R3.

Si ces dépassements financiers sont à l'image de la suite du projet R3, des soucis sont à se faire concernant la suite des opérations. Cependant, nous voulons croire que le Conseil d'Etat, par son chef de département, saura tirer de cette expérience les leçons qui s'imposent, sans quoi le projet R3 perdra en crédibilité, déjà souvent mise à mal.

Le groupe DC du Bas n'a aucune intention d'entraver le cours des travaux impératifs et urgents concernant la sécurité de la population de la région de Viège. Ainsi, ce crédit d'engagement est accepté par le groupe DC du Bas, même si une certaine retenue était présente lors de la décision. Les explications du chef du département sont attendues avec impatience.

Une petite précision à l'attention de notre collègue Albert Pitteloud qui a cité M<sup>me</sup> Viola Amherd comme présidente de Viège; si mes renseignements sont bons, actuellement, elle est présidente de Brigue.

Merci de votre attention.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):*

Ich danke vorweg allen Fraktionen, dass sie für Eintreten sind für diesen wichtigen Beschlussentwurf.

Im Jahre 2006 wurde das Bauprojekt der prioritären Massnahmen der 3. Rhonekorrektur im Raum Visp öffentlich aufgelegt und ist inzwischen im Bau, teilweise sind die Arbeiten sogar bereits abgeschlossen. Das Projekt hat ein verbreitertes Flussprofil vorgesehen in den Abschnitten Brigerbad und Lalden sowie Baltschieder. Im Abschnitt der Lonza und der DSM Werke konnte aufgrund der engen Platzverhältnisse dies nicht bewerkstelligt werden. Hier wurde eine Sohlenabsenkung mit einem Flussprofil ohne Vorland realisiert. Im oberen Teil von Brigerbad war eine provisorische Dammverstärkung und Dammerhöhung vorgesehen.

Der aktuelle Verpflichtungskredit der prioritären Massnahmen von Visp beträgt 120,75 Millionen Franken, Basis und Kenntnisstand Mai 2006. Dieser Kredit wurde vom Grossen Rat in zwei Abstimmungen 2007 und 2010 genehmigt.

Das generelle Projekt R3 hat nun aufgezeigt, dass im Abschnitt Brigerbad eine Verbreiterung der Rhone analog zum Abschnitt unterhalb von Brigerbad notwendig ist, damit der Ausführung der bisher genehmigten prioritären Massnahmen die Lonza und die DSM Werke und damit beinahe 3'000 Arbeitsplätze nicht ausreichend geschützt sind. Ein Dammbruch in Brigerbad hätte verheerende Auswirkungen für Visp und das gesamte Oberwallis.

Das generelle Projekt R3 ist im Jahre 2010 aufgelegt worden. Der Staatsrat plant nun im Rahmen der prioritären Massnahmen im Raum Brigerbad nicht die prioritären Massnahmen provisorisch auszuarbeiten, sondern direkt die definitiven Massnahmen im Rahmen des R3. Diese Erweiterung mit der definitiven Lösung bedingt einen zusätzlichen Kredit von 20 Millionen Franken.

Die vorgeschlagene Lösung wurde gemeinsam mit der Gemeinde Brig-Glis, die an diesem Projekt interessiert ist und die Umsetzung wünscht, erarbeitet. Wie gesagt, fügt sich die Massnahme von Brigerbad an jene von Visp an, so dass von einem zusammenhängenden Projekt gesprochen werden kann. Sie ist keine neue Erfindung und ist so im generellen Projekt enthalten.

Es wäre gleichsam ein Schildbürgerstreich, heute Geld für eine nicht ausreichende und vorübergehende Massnahme auszugeben, welche in Zukunft für weit teureres Geld behoben werden müsste.

Zugegebenermassen – und das hat die Kommission auch gesehen – wäre es von Vorteil gewesen, das Projekt vorgängig zu validieren. Das bedeutet aber nicht, dass dem erforderlichen Kredit bereits heute nicht zugestimmt werden kann, handelt es sich doch beim Gesamtbetrag um einen Rahmenkredit.

Was die restlichen Positionen von 15,5 Millionen Franken des Zusatzkredites anbelangt, waren diese in der Kommission unbestritten.

Der Gesamtbetrag von nunmehr 156,25 Millionen Franken wurde von der Kommission in der Schlussabstimmung genehmigt und der Beschlussentwurf dem Grossen Rat zur Annahme empfohlen.

Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:*

Tout d'abord, j'ai beaucoup apprécié le fait que tous les groupes entrent en matière. Je crois que cela laisse quand même augurer du fait qu'il y a une très large compréhension dans cette salle de l'importance du projet qui est soumis aujourd'hui, tout au moins du complément qui vous est soumis.

J'aimerais brièvement rappeler certains éléments; ensuite, je passerai plus précisément à certaines remarques personnelles.

Tout d'abord, comme ceci a quand même été dit par une partie des intervenants, ce n'est pas un projet qui est né hier, c'est un projet qui est né d'une situation de dangers extrême qu'on a connue et qui a fait courir d'énormes risques à tout le bassin viégeois lors de la crue 2000. A partir de là, comme on l'a dit – ceux qui étaient sur place s'en souviennent encore – il a fallu, sur les digues, amener des camions, renforcer les digues pour éviter le débordement qui aurait été vraiment catastrophique. Donc, dans les années qui ont suivi, s'est posé la question d'interventions à Viège prioritairement par rapport à la correction générale qui, petit à petit, s'imposait et en parallèle avec ce qui devrait être réalisé dans le bassin sierrois, dans la traversée de Sion pour des questions de pertes humaines, dans la traversée de Fully – Martigny qui est également une zone prioritaire et, ensuite, dans le bassin industriel chablaisien.

On a donc étudié des plans. Il fallait aller vite. On a proposé cette variante au Grand Conseil. C'était en 2006. Ensuite, le crédit d'engagement a été voté.

Alors, aujourd'hui, cinq ans après, après avoir commencé les travaux, on s'aperçoit qu'il y a quelques problèmes; il y a eu des problèmes techniques rencontrés et, vraisemblablement peut-être, certaines appréciations qui n'ont pas été suffisantes de la situation.

Il ne faut pas oublier que le projet Rhône est un projet extraordinaire dans la mesure où il n'a pas d'équivalence au plan suisse. C'est le plus grand projet de sécurisation d'un fleuve au plan national. Il est aujourd'hui également une sorte de laboratoire pour certains travaux spécifiques qui vont devoir servir de modèles pour la suite.

Alors, ce n'est pas un jeu de hasard qui a été lancé; preuve en est, c'est que l'on avance de manière tout à fait correcte et satisfaisante. Mais, il s'est avéré qu'il y avait certains problèmes techniques auxquels on n'avait pas forcément pensé. Cela a été justement souligné. On a rencontré, en forant les digues, en les creusant avec ce système de disques en acier pour, ensuite, y introduire un élément d'étanchéité en béton, et, tout d'un coup, on s'est aperçu que, dans le sous-sol, d'une manière inattendue, les blocs étaient de dimension gigantesque par rapport à ce qui était prévu. Alors, fatalement, on a dû faire autrement; on n'a pas pu continuer. Il a fallu prendre d'autres dispositions. Il y a eu des requêtes de l'entreprise mandatée pour des montants bien plus importants que ce qui a été finalement accepté. Nous avons fait trancher par un groupe d'experts.

Tout cela pour dire que cette situation ne devrait pas se représenter. En effet, maintenant, on sait que, malgré la connaissance des bordures du Rhône jusqu'à une certaine profondeur, si on veut pratiquer ce même système à d'autres endroits, il faudra

savoir que, peut-être, d'une manière plus importante et plus en profondeur, il y aura des éléments qui nous empêcheront de pouvoir forer de cette façon. Donc, on prendra ces précautions, on fera des sondages. Il y a des moyens techniques qui existent mais, fatalement, quand on met une paire de pantalon, on ne met pas forcément les bretelles, la ceinture et puis encore du velcro. Donc, au début, on essaie de trouver des solutions qui soient techniquement réalisables mais également économiquement supportables; aujourd'hui, on s'aperçoit que ça nous coûte à peu près 5 millions de dépassement.

Pour les autres dépassements, on a parlé de ces 5 millions qui allaient servir à renforcer une équipe et on parle d'une dérive qui pourrait se présenter. J'aimerais quand même rappeler quelque chose: le groupe du projet Rhône 3, ce sont 8 personnes qui s'occupent de l'ensemble du projet à ce jour et qui doivent donc donner des mandats pour la réalisation, donner des mandats y compris pour la surveillance de certains travaux. Il s'avère aujourd'hui que, dans un dossier aussi complexe, aussi important – il y a plusieurs kilomètres de travaux dans la région de Viège –, il est important de renforcer cet effectif pour éviter justement d'autres surprises, ce d'autant plus que, dans la suite du projet, on va maintenant vers une définition totale du projet de sécurisation de Viège, en y incluant également l'élargissement de Brigerbad.

J'en parle parce que c'est ce point qui est contesté par deux groupes. L'élargissement de Brigerbad n'est pas tombé du ciel; ce n'est pas une invention complémentaire. C'est un complément à une décision de 2006 qui prévoyait une solution transitoire dans la région de Brigerbad avec l'élargissement de la Gamsa, une digue submersible et la prolongation du pont bleu. Aujourd'hui, compte tenu du fait que c'est tout un mécanisme qui fonctionne ensemble et compte tenu du risque résiduel si nous n'allons pas au bout avec la correction à Brigerbad, il y aurait des travaux non terminés et ça ne suffirait pas pour sécuriser ni la traversée de la Lonza ni tous les quartiers de Viège situés sur la rive gauche du Rhône. Donc, pour cette raison – ce n'est pas simplement pour le plaisir de faire un élargissement supplémentaire –, nous avons besoin de cette surface de réserve pour avoir un fonctionnement complet de cette zone à travers Viège. On ne peut ainsi pas imaginer terminer la correction de la traversée de Viège sans intervenir également à la hauteur de Brigerbad et, en l'occurrence, sans respecter le projet global qui prévoyait cet élargissement.

Pour le solde, de la paroi étanche, j'en ai parlé, Brigerbad c'est 20 millions de plus par rapport aux 7,8 millions qui étaient prévus.

A titre d'information puisque l'on a également parlé des surfaces d'assollement et des surfaces nouvelles, Brigerbad représente en tout 5 ha et, sur ces 5 ha, il y a 1,5 ha de surfaces agricoles, 0,5 ha de surfaces habitations, 1 ha d'infrastructures publiques non exploitées actuellement (c'est un camping non exploité) et 2 ha de nature.

Quelle est la politique en termes de surfaces d'assollement? La mesure prioritaire de Viège a été approuvée par la Confédération sans prévoir *de facto* des compensations car cette surface totale qui est incluse dans la mesure prioritaire de Viège fait partie du bilan global. Je vous rappelle la procédure qui a été également soumise et acceptée par le Grand Conseil: c'est qu'il y a une diminution de l'emprise sur les surfaces d'assollement qui a été formellement demandée au Conseil d'Etat, acceptée par le Conseil d'Etat et mise en œuvre. A part cela, la procédure prévoit un bilan global des surfaces d'assollement, incluant tous les projets, non seulement le Rhône, mais également l'A9, les projets hydroélectriques comme Rhodix par exemple et, une fois connaissance de l'ensemble de ces surfaces d'assollement, il y aura recherche de compensations possibles. Et puis, selon les discussions que nous avons menées avec l'OFEV, il y aura un bilan et, éventuellement, s'il n'y a pas de compensation possible dans tous les cas, il y aura certainement des demandes de réduction de quota. Brigerbad se trouve exactement dans ce processus. Donc, on ne joue pas à cache-cache; c'est une situation qui est totalement claire.

Pour ce qui concerne les frais en liaison avec l'approbation des plans, il s'est agi effectivement si, en 2006, dans le projet, on avait eu la totalité des éléments, peut-être que les services fédéraux, cantonaux, voire les milieux de la nature concernés auraient dû venir plus tôt, j'en suis conscient comme vous, ils ne l'ont pas fait, mais si on était arrivé avec des demandes de compensation de 4,9 millions par rapport aux 120 millions, je crois que le Grand Conseil n'aurait pas contesté ce fait, surtout quand on voit aujourd'hui une des réalisations que vous avez certainement tous découverte, celle du canal de Lalden, cette renaturation. Si vous avez suivi la route de desserte qui contourne aujourd'hui Viège, vous avez vu qu'elle longe un canal qui, auparavant, était simplement un canal au fond d'un sac de béton, si l'on peut dire, et, aujourd'hui, c'est devenu un élément extrêmement vivant avec une renaturation tout au long de ce canal qui contourne, qui cerne pour une part l'environnement technologique de la Lonza. Et également diverses mesures environnementales avec particulièrement la protection des berges. Il y a des listes existantes; si vous avez un intérêt, je pourrai vous faire tenir l'ensemble des compensations qui ont été prévues.

Voilà pour le projet général.

L'appui au maître d'ouvrage, comme je l'ai dit, ce sont 600'000 francs par année, en gros, parce qu'il va falloir aujourd'hui aller plus vite, aller de manière plus précise, plus pointue et puis éviter tout égarement technique, technologique, puisque c'est un projet, comme je l'ai dit, de grande importance. Le groupe technique, que nous avons à disposition, n'est pas suffisant pour répondre à toutes ces demandes. Alors, la solution serait effectivement de doubler l'effectif du projet Rhône 3. Aujourd'hui, il nous paraît plus logique, dans la situation actuelle, de compléter les mandats existants pour nous assurer d'une rapidité et d'une bien-façon dans ce travail.

Quand je dis rapidité, cela me permet maintenant de passer à certaines remarques qui ont été faites.

On nous parle de retarder un projet de sécurisation. Je suis scandalisé quand j'entends cela. On nous parle de prendre des mesures qui font prendre des risques à la population. C'est une remarque que je ne peux pas accepter venant de personnes pour qui il y a une systématique dans le blocage de l'avancement de notre projet. Je crois qu'il faudrait qu'on s'entende sur les termes de mise en retard d'un projet. La rapidité est, effectivement, importante pour nous. Je ne reviens pas sur le postulat en cours qui va certainement nous apporter une aide, dans la mesure où il va également, je dirai, par ses réponses, permettre de trouver une solution qui sera cette fois acceptée par tout le monde..., je l'espère tout au moins. Mais, vous ne m'enlèverez quand même pas de l'idée que beaucoup de remarques et beaucoup de tentatives allaient dans le sens d'un blocage ou tout au moins d'un ralentissement important de ce projet.

J'aimerais également m'inscrire en faux quand on parle de créer l'insécurité, voire d'amener un esprit ou de faire souffler un vent d'insécurité sur le Valais en présentant la carte des dangers. Cette carte de dangers que tout le monde, tous les présidents de commune attendaient avec impatience, nous l'avons présentée la semaine passée. Les 3'500 cartes tirées et les dossiers que nous avons remis à l'ensemble des communes riveraines ont été largement acceptés. Quand on dit des simulations informatiques pour essayer d'expliquer des dérives outrancières de la présentation de cette carte, j'aimerais signaler que les 100'000 personnes menacées dans la plaine du Rhône et les 10 milliards de coûts éventuels générés par des débordements du Rhône, eux, ne sont pas des simulations informatiques. A ce propos, je crois que l'on ne doit pas mélanger les dossiers. La carte des dangers présente une situation. Cette situation, ce n'est pas le projet Rhône, ce n'est pas le Conseil d'Etat, ce n'est même pas le Grand Conseil qui l'ont provoquée, c'est une situation qui est là, qui est liée à un fleuve et à une évolution des données climatiques. Donc, à nous d'apporter des réponses. Je n'accepte donc pas qu'on mélange les deux dossiers. La carte

des dangers, elle peut être, oui, rapprochée du projet Rhône parce que, pour une bonne part, ce sont les gens qui travaillent dans le projet Rhône qui ont pris aussi sur leur temps pour pouvoir mettre à jour cette carte des dangers. Donc, là aussi, les 8 personnes qui travaillent sur le projet Rhône n'ont certainement pas eu à chômer durant cette période.

Monsieur le député Willy Giroud pour le groupe PLR, j'aimerais juste vous rappeler que le postulat ne prévoit pas des comparaisons de variantes; il prévoit aujourd'hui l'analyse des variantes soumises par les différentes communes comme tâche essentielle de ce groupe d'experts, qui sont actuellement au travail et qui, prochainement, feront les visites locales, rencontrant l'ensemble des communes concernées. Pour ce qui est de Brigerbad, j'ai répondu. Le problème d'études (4,5 millions), c'est le dépassement, comme je l'ai dit, qui, lui, est lié au fait que nous n'avons peut-être pas assez étudié au départ, mais que, aujourd'hui, nous devons faire face à une situation d'urgence. Si on devait rapporter au coût global les véritables dépassements, ils seraient de l'ordre de 5 à 6%, et loin des 50% qui proviennent je ne sais pas d'où et qu'on a cités tout à l'heure. J'ai pris note que vous seriez contre un projet intégrant Brigerbad et l'assainissement de la zone de décharge. Les deux sont, à mon avis, indispensables. On ne peut pas laisser une décharge qui, même inondée, risquerait de provoquer une certaine pollution. En outre, comme je l'ai dit, l'élargissement de Brigerbad est indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble du processus qui est mis en place à travers Viège.

Vous dire, comme ceci a été relevé, que c'est un appartement témoin, que j'aimerais peut-être qu'il y ait un vent de confiance qui puisse aussi une fois souffler sur l'ensemble de ce Parlement, qu'on laisse tous les aspects politiques au vestiaire et qu'on attende d'avoir la présentation d'une véritable réalisation de sécurisation qui, je le rappelle, supprimera la totalité des dangers à travers Viège et dans la région, à l'exception des zones résiduelles qui pourraient venir 1000 ans ou 1200 ans et là on aurait quelque peu les pieds mouillés dans certaines zones un peu excentrées mais ce ne serait pas un problème. Cependant, l'ensemble des zones concernées par la carte des dangers, et je parle de l'ensemble du canton, sera sécurisé de manière totale et définitive, jusqu'à plus ample connaissance d'un nouveau danger, avec la réalisation de notre plan d'aménagement. Le plan d'aménagement doit encore être validé et là également je crois que le débat n'est pas encore clos entre nous.

Le député (suppl.) Rainer Studer du groupe CVPO relève de manière générale les éléments importants. Il a aussi relevé le fait que les mesures d'urgence étaient temporaires au départ et que, aujourd'hui, il faut faire du définitif. On ne peut pas continuer à s'amuser, provisorische Massnahmen, das genügt nicht mehr. Man muss unbedingt definitive Massnahmen machen, sonst gibt es Probleme mit der Wirtschaft, der Umwelt und auch mit tödlichen Fällen. Je crois que nous sommes tout à fait d'accord.

Le député Reinhold Schnyder pour l'ADG a parlé d'une meilleure analyse. Il est vrai qu'aujourd'hui, avec le recul, on peut considérer que l'analyse n'était pas suffisante, qu'il aurait fallu mieux étudier le sous-sol mais encore une fois je crois que, dans un dossier d'une telle importance, ce ne sont pas des éléments qui doivent remettre en cause la totalité du dossier. Ce sont des éléments qui font partie de la vie d'un chantier. On pourrait parler de l'autoroute, on pourrait parler de grands chantiers, comme je l'ai dit, ce sont des ouvrages qui sont d'une taille qui peut non pas justifier, mais permettre de comprendre qu'il y ait de temps en temps certaines imprécisions qui conduisent à ce genre de surcoûts. Concernant les 5 millions pour la gestion du projet, j'y ai répondu. Les 8 personnes ne suffisent largement plus.

Le député (suppl.) Stéphane Gaillard pour le groupe PDCC a pris la belle image de l'appartement témoin. Je crois que c'est effectivement ce qu'il nous faut: c'est avoir maintenant une solution terminée, aboutie, avec des élargissements, avec l'utilisation des digues à l'intérieur de ces élargissements, avec une valorisation au gré des améliorations foncières intégrales qui seront liées à cette revalorisation du lit du fleuve, il y aura des resserrements de digues, des approfondissements et renforcements de digues à travers la

Lonza et des élargissements un peu plus légers entre Lalden et Baltschieder. Je crois que nous aurons véritablement une carte de visite de ce Rhône et là on pourra, sur pièce, juger si les solutions retenues sont conformes à ce qu'on en attend pour la sécurité, mais aussi également pour la vie sociale et la vie économique le long de notre fleuve.

Le député Georges Schnydrig pour le groupe CSPO, étant le régional de l'étape dans cette affaire, il ne peut bien sûr que se rendre compte des difficultés et des problèmes que pose également la gestion quotidienne d'un tel dossier. C'est une gymnastique permanente. Je crois qu'on doit imaginer qu'il y a quelques dizaines de milliers de personnes qui vivent dans cette région et lancer de tels travaux, c'est quelque chose qui est dérangeant au quotidien. Et je crois que l'on doit aussi remercier les populations riveraines pour le calme et la bonne humeur avec lesquels elles acceptent ces travaux, ces nuisances parce que, *in fine*, elles savent également que ce n'est pas pour le plaisir de les ennuyer, mais c'est parce que nous désirons, une fois pour toutes, apporter une réponse à leurs soucis. Comme je l'ai dit, la carte des dangers décrit une situation. Elle n'est pas là pour affoler la population. Elle est là pour répondre aux attentes des conseils communaux qui sont, eux, dépositaires de la sécurisation de leurs communes, qui veulent avoir des bases claires pour développer leurs territoires. Je vous rappelle qu'en marge de cette carte des dangers, nous avons validé également le "Sonderfall Wallis" qui permet de construire dans les zones rouges et, pour mémoire, c'est pratiquement le 80% des zones rouges qui continuera d'être ouvert à la construction, pour autant qu'il y ait certaines règles bien précises qui soient respectées. Je crois que là aussi c'est un cas d'école et qui démontre que le désir des tenants du dossier Rhône 3 n'est pas de bloquer, n'est pas de fermer le canton, n'est pas d'essayer de dissuader les investisseurs de venir chez nous mais, au contraire, d'essayer, tout en sécurisant ce qui doit l'être, de permettre à la population et à toute personne intéressée de continuer à vivre et à venir dans notre canton.

Le député Pascal Nigro, bien sûr, a relevé le montant global. Je rappelle que les Divers et imprévus resteront dans le dossier; on ne va pas les utiliser aujourd'hui. Ici, ce sont des dossiers précis avec des extensions financières que nous demandons. On fera le bilan au final. Peut-être que les Divers et imprévus ne seront pas nécessaires à ce stade, mais on ne pourrait pas se permettre, aujourd'hui, de simplement les passer par Pertes et profits. Ce ne serait d'ailleurs pas honnête vis-à-vis du législatif que d'essayer de financer des dépassements ou des extensions de projets en allant piocher dans la sécurisation financière du projet de base. Problèmes techniques relevés: bien sûr, c'est vrai qu'on avait dit "définitif" en 2007, mais un projet est toujours définitif, sauf erreurs et omissions, je dirai, à la différence près que, en 2007, le dossier d'enquête prévoyait la solution transitoire pour Brigerbad et le gros de cette extension financière aujourd'hui est tout de même constitué par ces 20 millions de la mesure dans la région de Brigerbad.

Enfin, je remercie le président de la commission. Je crois que c'est un dossier qui n'est pas facile, qui n'est pas facile pour bien des raisons, que ce soit des raisons politiques, que ce soit des raisons stratégiques, on touche un domaine qui concerne 100'000 personnes, pratiquement les  $\frac{3}{4}$  de la population vivent en plaine et 100'000 personnes sont concernées. Donc, on ne peut pas imaginer de toucher au Rhône dans l'indifférence générale. C'est un dossier très sensible qui, au-delà des contraintes techniques, au-delà des contraintes politiques, touche également au quotidien. On a bien sûr l'agriculture qui est aux premières loges et qui, aujourd'hui, peut se considérer comme étant la partie la plus touchée de notre plaine. C'est à nous de trouver les meilleures solutions pour également préserver l'agriculture dont nous avons bien sûr fortement besoin et qu'il est loin de notre désir de vouloir brimer ou léser d'une quelconque façon que ce soit.

Je crois, comme l'a dit le président de la commission, le député Alwin Steiner, la commission a été, dans sa majorité, positive face à ce projet. Le Haut-Valais est largement derrière ce projet. Les communes concernées sont derrière ce projet. Je crois que, même si



Viola Amherd n'est que présidente de Brigue, il est très important, de Brigue à Viège, en passant par Lalden et Baltschieder, d'avoir une solution commune pour régler une fois pour toutes ce problème.

Alors, je me réjouis de débattre tout à l'heure avec la commission parce qu'on va devoir traiter ces demandes d'amendement.

Mais, pour le reste, je vous remercie déjà d'être entrés en matière sur cet important dossier.

**L'entrée en matière est acceptée.**

*Le président:*

Comme cela a été précisé, étant donné que des propositions d'amendement ont été déposées, elles sont transmises à la commission pour évaluation et nous nous retrouverons vendredi matin vraisemblablement pour la lecture de détail de cet objet.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi matin 17 juin 2011.*)

**Entrée en matière et lecture**

#### **4. DECISION**

**concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2011/2012 (prolongement du 9<sup>e</sup> crédit-cadre 2008-2010 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales)**

**Eintretensdebatte und Lesung**

#### **BESCHLUSS**

**betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2011/2012 (Verlängerung des 9. Rahmenkredits des Bundes 2008-2010 zugunsten der regionalen Transportunternehmen)**

*Commission de l'équipement et des transports /  
Kommission für Bau und Verkehr*

*Le président:*

Avant de donner la parole à la salle, je la cède au chef du département pour une petite précision.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:*

Une précision en forme d'excuse.

Vous avez sur votre table, ce matin, une feuille complémentaire avec un tableau. C'est vrai qu'ici, je ne puis que plaider coupable. C'est l'informatique, parce que quand on saute une ligne avec Excel, ça pose toujours quelques problèmes. Les chiffres rouges indiquent où l'erreur a démarré et, fort heureusement, les totaux au fond de la page étaient horizontaux, ce qui fait que ça ne change rien pour les décisions, ça ne change rien pour les montants en jeu. Il y avait simplement des imprécisions dans la troisième colonne.

Je vous prie de nous excuser et d'accepter cette feuille comme faisant partie intégrante du dossier. Merci.

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Yves Fournier, PLR:*

La RPT I, qui définit les tâches dévolues à la Confédération et aux cantons, précise que les infrastructures ferroviaires relèvent d'un financement commun cantons-Confédération.

Les trois entreprises valaisannes en bénéficiant sont les TPC pour l'AOMC, les TMR pour le Mont-Blanc Express pour la vallée du Trient et le Grand-St-Bernard Express pour le val d'Entremont et le MGI pour le Furka – Oberalp et le BVZ.

Les Chambres fédérales ont accordé, il y a quelques mois, 1,3 milliard pour ce fonds réparti sur les années 2011 et 2012, dont seuls 77 millions reviennent à nos trois compagnies valaisannes. C'est peu, mais enfin ce sont là nos besoins réels sans doute. Les entreprises du Valais romand doivent se contenter, quant à elles, de 21 millions, soit 28% de cette manne attribuée au Valais.

Enfin, la part cantonale pour ces prêts conditionnellement remboursables s'élève à 19,8 millions, auxquels le groupe PLR vous invite à souscrire sans réserve. Merci.

*M<sup>me</sup> la députée Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC:*

Le groupe DC du Centre est convaincu de l'importance que revêtent notre infrastructure ferroviaire, de même que l'ensemble des transports en commun pour les citoyens et visiteurs de notre canton ainsi que pour l'environnement.

Les besoins financiers en la matière vont croissants. Le volume général des transports augmente de 2% par an. Parallèlement, la limitation des ressources financières de la Confédération a pour conséquence une focalisation des moyens à disposition sur les centres urbains et une réduction des prestations aux régions périphériques.

Dans ce contexte et pour faire face aux décisions fédérales tendant à pénaliser les communes, dont les axes sont moins fréquentés, le groupe DC du Centre invite le département à mener une réflexion globale, en collaboration avec les communes, sur un meilleur soutien aux transports publics existants et sur l'introduction de nouveaux instruments permettant de desservir efficacement toutes les régions de notre canton, n'en déplaise aux stratèges de l'Office fédéral des transports peu sensibles aux problèmes de mobilité dans les régions de montagne et dans l'espace rural.

Le groupe DC du Centre approuve donc bien évidemment l'octroi de prêts aux sociétés de transport ferroviaire privées valaisannes afin de maintenir et développer l'infrastructure actuelle.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:*

Über die Vereinbarungen mit dem BAV gelangen drei konzessionierte Walliser Bahnunternehmen in den Genuss von Investitionsbeiträgen für bedingt rückzahlbare Darlehen für die Jahre 2011 und 2012.

Erfreulich ist dabei die Tatsache, dass die Bahnunternehmen gesamthaft total zirka 123 Millionen Franken in die Erneuerung und Sanierung ihrer Transport- und Bahnunternehmen investieren. Betrachtet man die einzelnen Investitionen kann unschwer festgestellt werden, dass zum Beispiel die Matterhorn Gotthard Infrastruktur auf der gesamten Länge des Bahnnetzes, sowohl in den Bahnhofbereichen wie auch bei den verschiedenen Streckenabschnitten im Gleisbau investiert. Diese Investitionen dienen in erster Linie der Sicherheit, bezwecken aber auch eine fortwährende und zielgerichtete Instandhaltung der Anlagen. Der Anteil des Kantons für die Investitionsbeiträge beläuft sich aufgrund der Leistungsvereinbarung mit dem Bundesamt für Verkehr auf knapp 20 Millionen Franken.

Speziell der Sicherheit der Transport- und Bahnunternehmen muss grösste Aufmerksamkeit geschenkt werden, bedenkt man das grosse Medienecho im Ereignisfall, welches zusammen mit dem finanziellen Schaden die Bahnunternehmen aber auch den Kanton Wallis vor grosse Herausforderungen stellen.

Die CSPO ist für Eintreten auf die Vorlage, in der Hoffnung, dass mit den vorgesehenen Investitionen die Qualität der Bahnunternehmen weiterhin steigt und grössere Unfälle in Zukunft nach Möglichkeit vermieden werden können.

Ich danke.

*Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO:*

Der Kanton Wallis ist ein Tourismuskanton. Die Walliser Bahnunternehmen sind wichtige Zubringer unserer Feriengäste. Aufgrund der geltenden Gesetze sind den Unternehmen, die nicht gedeckten Abschreibungen zu zahlen. Der Bund hat für seinen Anteil bereits Ende 2010 1,27 Milliarden Franken zur Verfügung gestellt.

Damit die Walliser Bahnunternehmen ihren Anteil erhalten, muss der Kanton Wallis seinen Anteil von 19,8 Millionen Franken übernehmen.

Die CVPO-Fraktion hat die vorliegenden Unterlagen geprüft und ist einstimmig für Eintreten auf die Botschaft. Wir wollen einen starken öffentlichen Verkehr und natürlich auch Investitionen im Kanton Wallis zum Wohle der Walliser Wirtschaft.

Besten Dank.

*M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Au nom du groupe ADG, permettez-moi de prendre position sur **les trois prochains objets de ce département** en une seule intervention.

Notre groupe soutient le projet de décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes. Ces prêts, d'un montant maximum de 19,8 millions, correspondent à la participation cantonale, la Confédération prenant à sa charge la sommes restante. Il est, en effet, indispensable que nos compagnies ferroviaires puissent disposer des moyens suffisants pour garantir une sécurité optimale de leurs infrastructures et pour offrir à notre population et à nos hôtes les meilleures prestations possibles.

En ce qui concerne le deuxième objet relatif au projet d'une route de contournement de Sembrancher, notre groupe apporte également son soutien. En effet, la route du Grand-St-Bernard, d'importance nationale, subit quotidiennement une circulation très importante de véhicules. Particulièrement touchée par ces nuisances où 11'000 véhicules la traversent, la commune de Sembrancher, située à l'embranchement des routes à destination de Verbier et

du Grand-St-Bernard, mérite notre meilleure attention. Ce projet, devisé à 8,7 millions, offrira une meilleure qualité de vie pour la population locale et améliorera la sécurité en incluant les travaux de correction de la Dranse.

Notre groupe soutiendra également le troisième objet relatif à l'engagement de crédits pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs. En raison de son état, cette digue ne remplit plus sa mission de protection des biens et de la population de cette région en cas de crue du Rhône. Des travaux urgents, d'un montant estimé à 6,5 millions, dont 2'860'000 francs à la charge du canton, doivent être entrepris. D'un point de vue plus général, cette situation démontre que, dans le cadre du projet R3, un élargissement du lit du Rhône là où la possibilité existe améliore grandement la sécurité par rapport à un endiguement systématique.

Pour résumer, notre groupe acceptera les trois projets précités.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Jérôme Dubois, PDCB:*

La Confédération a décidé d'aider les entreprises ferroviaires de façon assez massive afin de permettre à ces dernières d'exercer leur mission de transport dans des conditions acceptables. Pour la période 2011/2012, 77 millions sont ainsi destinés au canton du Valais qui, lié par des conventions, prend à sa charge le 31% de ce montant. Ces montants sont destinés aux infrastructures uniquement.

Nous sommes ainsi appelés aujourd'hui à nous prononcer sur un octroi de prêts d'un montant légèrement inférieur à 20 millions.

Pour ne pas faire plus long que le rapport de la commission et comme le groupe DC du Bas attache une grande importance aux transports publics qui, d'ailleurs, dans un futur plus ou moins proche permettront à tous nos étudiants du secondaire II de se déplacer facilement, nous acceptons cette entrée en matière.

Merci pour votre attention.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):*

Ich stelle fest, dass alle Fraktionen für Eintreten sind. Das Wesentliche ist gesagt worden. Der für den Kanton Wallis für das Jahr 2011 vorgesehene Betrag ist im Budget dieses Jahres bereits vorgesehen, der Anteil für das Jahr 2012 wird im nächsten Budget festgelegt werden.

Eintreten war in der Kommission unbestritten und der Beschluss wurde einstimmig angenommen.

Ich empfehle Ihnen das Vorgehen der Kommission ebenfalls anzuwenden und diesem Beschluss zuzustimmen.

Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:*

Je crois que tout le monde l'a relevé, l'image de ce qui a été souligné par la députée Véronique Jenelten-Biollaz pour le groupe DC du Centre, les transports publics, que ce soit traditionnels, routiers ou ferroviaires, sont indispensables chez nous. La croissance du trafic indique clairement qu'il faut déjà anticiper et qu'il ne faut en aucun cas prendre du retard au niveau des infrastructures. Il est vrai que la mode ne va pas dans ce sens-là puisque, vous l'avez entendu, vous avez suivi l'année passée les tentatives du Gouvernement fédéral de couper dans certaines subventions aux transports de proximité. Nous avons réussi à échapper au premier tir, au premier boulet, mais on a senti le vent du boulet – si vous me passez l'expression – et on sait que certainement dans les grandes agglomérations du Plateau suisse et du côté de Berne, on est peut-être déjà en train de recharger la pièce suivante. Donc, c'est un travail que nous avons commencé. J'aimerais rassurer la députée Véronique Jenelten-Biollaz. Nous avons aujourd'hui contacté les entreprises. Nous cherchons avec elles des solutions d'amélioration. Il faut rendre optimales les conditions de travail. Il faut essayer de trouver des économies là où on peut les trouver. Il faut rationaliser là où ça peut l'être. Mais, en aucun cas, il ne faut renoncer à la mobilité dans notre canton. Je vous le rappelle, il y a 75% de la population en plaine; cela implique qu'il y en a 25% dans les vallées latérales. C'est une décision philosophique, politique, du Parlement, du Gouvernement, de garder la vie dans nos vallées, et c'est au prix de ces investissements que nous pourrions le faire.

Alors, je vous remercie de suivre le Gouvernement dans cette proposition. Je crois que les sociétés qui vont recevoir ces prêts conditionnellement remboursables sauront exactement qu'en faire au profit des usagers. Merci.

**L'entrée en matière est acceptée.**

*Le président:*

Nous allons procéder à la lecture.

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 4, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Ainsi décidé par 78 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 juin 2011.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

## **Entrée en matière et lecture**

### **5. DECISION**

**concernant la correction de la route H21 Martigny – Grand-St-Bernard,  
tronçon Traversée de Sembrancher,  
sur le territoire de la commune de Sembrancher**

## **Eintretensdebatte und Lesung**

### **BESCHLUSS**

**betreffend die Korrektion der Strasse H21 Martinach – Grosser St. Bernard,  
Teilstück Durchfahrt von Sembrancher,  
auf dem Gebiet der Gemeinde Sembrancher**

*Commission de l'équipement et des transports /  
Kommission für Bau und Verkehr*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Christian Favre, PDCC:*

Le groupe DC du Centre s'est penché avec attention sur ce projet de correction de la route H21, tronçon Traversée de Sembrancher.

Nous pouvons relever que ce projet répond à une longue attente de la population de Sembrancher. Il apportera la sécurité et permettra de redessiner l'urbanisme d'une partie de la commune, tout en s'intégrant dans les aménagements futurs de la Dranse.

Nous pensons que cet axe de transit international à travers les Alpes doit présenter des garanties de sécurité et de fluidité, tout en évitant au mieux des désagréments pour les communes riveraines.

Dans cet ordre d'idées, nous encourageons le Conseil d'Etat à mettre à disposition les moyens nécessaires afin que toute la route du Grand-St-Bernard soit performante, cela dans la perspective d'une augmentation du trafic.

Comme vous l'avez certainement compris, nous sommes pour l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO:*

Die Kantonsstrasse H21 Martinach - Grosser St. Bernhard ist neben dem Simplon- und dem Nufenenpass die dritte Zubringerachse vom Süden in unseren Kanton. Der Schwerverkehr führt meist via Simplon und Grossen St. Bernhard. Heute ist bereits der Schwerverkehr beträchtlich auf beiden dieser Achsen. In Zukunft wird der Verkehr trotz allen Massnahmen der Bahn noch vergrössert.

Wenn wir die Abstimmung des Kantons Uri gegen den Ausbau des Gotthard analysieren, wird sich der Verkehr in den nächsten Jahrzehnten zwangsläufig verteilen. Der Verkehr auf der H21 wird sich entsprechend vergrössern. Das Dorf Sembrancher ist mit 11'000 Fahrzeugen pro Tag schwer belastet.

Da in Zukunft der Schwerverkehr weiter zunehmen wird und die Belastung vergrössert wird, muss das vorliegende Projekt realisiert werden.

Die CVPO-Fraktion hat die Botschaft geprüft und ist einstimmig für Eintreten.

Ich danke.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Gervaise Marquis, PLR:*

Je suis toujours très étonnée du résultat des statistiques tenues à jour dans n'importe quel domaine que ce soit, surtout que chacun sait pertinemment qu'une statistique n'est autre qu'une addition juste de chiffres faux. Mais voilà, selon les calculs faits, la route H21 reliant Martigny au Grand-St-Bernard, à échelle continue, un véhicule emprunterait toutes les 8 secondes l'artère précitée. Avouez que cela fait beaucoup, beaucoup de mouvements, beaucoup de bruit, beaucoup d'insécurité, soit pour les piétons, soit pour les bifurcations en direction du village de Sembrancher.

A ce rythme musicalement bruyant, le groupe PLR comprend aisément la volonté des autorités communales de Sembrancher de vouloir corriger au plus vite le tracé cité en marge.

De même, il soutient la population villageoise, plaidant le devoir urgent et la nécessité impérieuse de dévier le trafic croissant utilisant les artères très étroites, encombrées de carrefours sinueux, au centre du village.

Certes, le rond-point planifié dans ce projet déchargera les ruelles de Sembrancher, tout comme il accédera à la gare, au centre scolaire, au nouveau parking ainsi qu'aux immeubles existants et futurs de cette zone. Toutefois, le groupe PLR se demande si une route latérale n'aurait pas suffi pour desservir ladite zone. Cela aurait évité l'alignement futur de trois ronds-points consécutifs sachant que, à peine 600 mètres plus haut, la continuité du projet en prévoit un dans les prochaines années.

Toutefois, nous regrettons que le projet des années 1975-1980, dans lequel le percement d'un tunnel sous la Crête à Rambert était prévu, ait été abandonné. Par souci de géologie, il y a 25 ans, d'accord, mais avec les progrès actuels de forage, de bétonnage ou de coffrage existant à ce jour, les ingénieurs mandatés n'auraient fait qu'une bouchée des calculs savants à réaliser.

Pour ce qui est de la question financière, au vu des derniers tunnels construits sur le territoire valaisan, nous nous demandons pourquoi l'accès au canton de Bagnes ne pourrait se faire par le biais d'un tunnel, tout comme d'autres stations l'ont eu. Il faut croire que certaines régions du canton possèdent mieux le don de l'imploration que d'autres.

Pas vraiment satisfait du projet, mais conscient que cette correction est nécessaire et primordiale pour le bien-être du village de Sembrancher et de son développement, le groupe PLR accepte l'entrée en matière en dépit des critiques avancées.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Jérôme Dubois, PDCB:*

Sembrancher bouge.

Il y a 363 jours, le Grand Conseil accordait un crédit de 7,6 millions pour l'aménagement de la Dranse à Sembrancher et sa renaturation.

Il y a 9 minutes environ, le Grand Conseil a accordé un crédit de près de 20 millions pour les infrastructures ferroviaires. Un des principaux objets à améliorer dans le réseau des TMR, sur la ligne Martigny – Orsières, est la gare de Sembrancher pour un montant de 4,7 millions.

Sembrancher bouge tellement que 11'000 véhicules traversent ce village quotidiennement. Suite aux demandes récurrentes et légitimes des autorités locales, le Conseil d'Etat nous propose maintenant un projet de route de contournement pour un montant total de 8,7 millions, dont environ 1,6 million à charge du canton.

Le groupe DC du Bas est convaincu de la nécessité de cette réalisation qui satisfait à toutes les contraintes techniques. Il salue ici également tous les services cantonaux impliqués qui ont su développer cet exemple de cohérence et de synergie entre différents projets d'envergure.

Néanmoins, nous avons une remarque et une question.

La remarque: contrairement au message du Conseil d'Etat, qui relaie le rapport d'impact, nous n'aurions pas osé prétendre que la démolition du local de musique de la société L'avenir constituera une amélioration du paysage.

Pour la question, nous aimerions savoir ce que deviendra le terrain actuellement occupé par la route et qui sera rendu à la commune et si cette remise sera gratuite pour la commune.

Vous l'avez compris, le groupe DC du Bas accepte avec plaisir cette entrée en matière.

Merci pour votre attention.

*Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:*

Das Projekt der Umfahrung Sembrancher stellt der verantwortlichen Dienststelle ein gutes Zeugnis aus. In lobenswerter Weise hat man zusätzlich zur technischen Lösung auch die Koordination mit den örtlichen Behörden und den Bundesämtern sichergestellt und ein für alle Seiten befriedigendes Projekt ausgearbeitet. Im Weiteren ist die Umfahrung in Etappen gegliedert, wovon eine Etappe bereits realisiert und weitere sich über Studienaufträge in Planung befinden. Die Realisierung des vorliegenden zentralen Sektors wird über die globale Pauschalbeteiligung des Bundes an die schweizerischen Hauptstrassen und den Infrastrukturfonds anteilmässig mit 75 Prozent finanziert. Für den Kanton verbleiben somit Restkosten von zirka 1,6 Millionen Franken.

Die CSPO ist natürlich für Eintreten auf die Vorlage, hat aber im Zusammenhang mit der Realisierung solcher und ähnlicher Projekte folgende Fragen:

1. Falls die Dienststelle noch kein kantonal flächendeckendes Inventar über Ausbau- und Sanierungsprojekte im Strassennetz kennt oder eventuell überholt ist, macht es Sinn, ein solches Inventar zu erstellen und die Kosten- und Terminreihenfolge aufgrund einer Prioritätenliste festzulegen. Damit könnte man immer wieder kehrende Fragen nach dem Stand der Planung und Realisierung der einzelnen Projekte auf längere Sicht lösen.

2. Im gleichen Zusammenhang muss auch unbedingt die Bauzeit solcher Projekte überprüft werden. Die CSPO vertritt die Auffassung, dass ein Tourismuskanton wie der Kanton Wallis die Bauzeiten unbedingt straffen und kürzer halten muss. Nicht selten verkommen solche Projekte als Pufferbaustellen und werden damit für alle Verkehrsteilnehmer, speziell in der Sommerzeit, zu einem Ärgernis. Dass kürzere Bauzeiten gleichbedeutend mit finanziellen Einsparungen einhergehen, ist für alle Bauverständige eine logische Konsequenz.

Ich bitte den Staatsrat um Beantwortung der dargelegten Bemerkungen.

Ich danke.



*M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:*

Le groupe UDC a pris connaissance et s'est penché avec toute l'attention requise sur ce projet de décision, à savoir la correction de la route H21 sur le territoire de la commune de Sembrancher.

Le groupe UDC est pour ce projet.

La commune de Sembrancher est coupée en deux et il devient quasiment impossible de s'engager en toute sécurité sur la route H21 dont il est question aujourd'hui. Pour les habitants de Sembrancher, il est vital que ce projet voie le jour très rapidement. Cela fait bien trop d'années que la route traversant Sembrancher fait l'objet de discussions et de projets sans que rien ne bouge sur le terrain.

Enfin, les travaux vont débiter..., mais pas sûr. En lisant l'article 5 de ce projet de décision, il est inscrit: "Les travaux ne pourront être entrepris que s'ils figurent dans le programme routier établi par le Conseil d'Etat et pour autant que les disponibilités budgétaires le permettent." Cette phrase n'est pas très facile à comprendre pour la population. Le Conseil d'Etat nous soumet à approbation un projet de décision, mais qui ne pourra être mis en application que si celui-ci figure au programme routier établi par ce même Conseil d'Etat. Si vous nous soumettez un projet de décision, j'espère qu'après l'approbation du Grand Conseil de celui-ci, vous le mettrez dans le programme routier et qu'il sera budgétisé, sans attendre encore quelques années.

Enfin, bref, cette correction routière est très importante pour la sécurité de la population.

J'espère de tout cœur que la seconde partie de la route traversant Sembrancher ne restera pas à l'état d'étude et qu'une sécurisation de ce tronçon parviendra sur nos bureaux avant que je ne touche l'AVS...

Il va de soi que le groupe UDC accepte ce projet. Merci.

#### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):*

Das vorliegende Projekt ist für die betroffene Region und deren Einwohner, aber auch als Zubringer zum Grossen St. Bernhard von eminenter Bedeutung und eigentlich unbestritten.

Der Nettogesamtbetrag nach Abzug der Bundessubventionen zu Lasten des Kantons beträgt schliesslich noch knapp 1,7 Millionen Franken.

Eintreten war in der Kommission unbestritten.

Es gab zwei Abänderungen in der Kommission, nämlich zu Artikel 6 bezüglich der korrekten Bezeichnung des Schweizerischen Baupreisindex sowie in Artikel 7 eine redaktionelle Änderung im deutschen Text. Der Beschlussentwurf wurde in der Schlussabstimmung einstimmig genehmigt.

Zuhanden der Redaktionskommission bitte ich Notiz zu nehmen, dass die Abänderungen im deutschen Text von Artikel 7 noch einmal überprüft werden sollten.

Ich danke Ihnen.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:*

Peu de choses à ajouter sur ce dossier, tout le monde a relevé le problème de la sécurité et le problème de la fluidité du trafic.

Les statistiques sont là, même si Winston Churchill disait que les seules statistiques qu'il respectait étaient celles que lui-même réussissait à truquer... Ce n'est pas le désir de mon département. Je crois que les 11'000 véhicules/jour et les nuisances qu'ils apportent en trafic et pour les usagers piétonniers, et on m'apprend qu'il y a également eu un décès très récemment sur cette route, ne sont pas une invention. Je crois donc qu'il faut les prendre comme telles.

On a relevé les termes de cohérence et de synergie. Cela me fait bien plaisir. C'est le député (suppl.) Jérôme Dubois du groupe DC du Bas qui dit que quelque part nous avons réussi à bien travailler avec les autorités locales. Il est vrai qu'il y a une année, nous décidions de corriger la Dranse; il est vrai que, tout à l'heure, vous avez accepté d'améliorer la gare et c'est dans le même état d'esprit, je crois que c'est un endroit qui méritait que l'on s'y attarde et qui méritait qu'on le mette à jour en termes de mobilité.

Tunnel des années 1975-1980, effectivement, à l'époque, il y avait ce projet de tunnel. Aujourd'hui, et toujours en accord avec les autorités locales, en accord avec les autorités fédérales également, les approches sont un petit peu différentes. On continue à faire des tunnels, on fait beaucoup de tranchées couvertes également. Il y a d'énormes problèmes d'entretien et de coûts, également de coûts électromécaniques lorsque l'on perce de nouveaux tunnels. Ce sont des choses que nous devons aussi prendre en compte aujourd'hui. Il y a de plus en plus également de normes de sécurité à faire valoir. Ce qui fait que lorsque ce n'est pas indispensable et qu'il y a moyen de faire autrement, eh bien!, on le fait, ce d'autant que cela permet aussi de garder un développement à l'agglomération de Sembrancher en évitant que les gens ne passent dans un tunnel et ignorent purement et simplement ce village, cette commune, qui profite quand même du trafic de transit et de l'arrêt de l'un ou l'autre touriste.

Il ne m'appartient donc pas de porter un autre jugement sur le projet qui, à moi, me semble parfaitement cohérent et qui intègre toute une série de petits éléments qui vont faciliter la vie également du trafic local, cette piste centrale qui permet une sécurité et un aiguillage – si vous me passez l'expression – extrêmement efficaces du trafic entrant ou sortant.

J'aimerais relever la remarque du député Christian Favre disant: toute la route du Grand-St-Bernard doit être refaite, mais comme je suis d'accord avec vous. Il faut savoir que la route du Grand-St-Bernard est actuellement encore une route principale suisse, mais qu'elle est en attente de classification comme route nationale, au même titre que l'accès à Goppenstein. Nous avons demandé pour que les travaux avancent et que ça soit fait rapidement parce que je vous rappelle que le jour où cette route sera nationale, l'ensemble des travaux d'investissements et d'entretien sera à charge de la Confédération. Donc, c'est un intérêt pour une route qui doit encore être complétée. Je vous rappelle qu'il y a des évitements importants, que ce soit à Bourg-St-Pierre, que ce soit à Liddes, où les montants se chiffreront par dizaines, voire centaines de millions. Cela pour vous dire que, nous également, nous sommes très impatients. On nous a parlé maintenant de 2014, date à laquelle nous aurions à la fois la classification route nationale et la nouvelle classification route principale suisse, ce qui nous permettrait également d'envisager avec plus de sérénité certains gros travaux à destination de nos stations touristiques.

Le député Georges Schnydrig aimerait qu'on réalise un inventaire des projets. Cet inventaire existe bien sûr. Il y a même un inventaire par sous-région, où il y a, à l'intérieur de l'inventaire, des critères d'urgence et d'importance. Tout part des cantonniers, des usagers, remonte aux chefs de section et, ensuite, vient jusqu'au niveau du service pour que l'on

puisse établir ces priorités, avec une contrainte et cela m'amène à la deuxième partie de votre question: les durées, les temps de chantier. La deuxième contrainte est une contrainte purement financière. Si vous avez vu les comptes, nous avons beaucoup dépensé l'an passé: à peu près 120 millions entre investissements et entretien, y compris l'entretien hivernal pour les routes cantonales. Il y a plus de 1'800 km de routes cantonales, qui partent du bord du lac à 360 ou 380 mètres et qui vont jusqu'au sommet du Nufenen à près de 2'500 m. Ce sont donc des conditions de travail extrêmement difficiles, des conditions d'entretien nécessitant une attention très soutenue et des financements en conséquence. Donc, nous faisons au mieux et, je dirai, en prolongeant, ce n'est pas le mot. Ici, les travaux vont durer deux ans à proprement parler; ils sont étalés sur trois ans, car il y a d'abord toute la procédure avant de pouvoir démarrer. Ensuite, les travaux démarrent, on les réalise et on avance également en essayant de gêner le moins possible le trafic, donc on va essayer de ne pas ouvrir le chantier sur toute sa longueur. Il y a également des contraintes hivernales à prendre en compte. Ce qui fait qu'en mettant des durées, telles que prévues dans ce projet, ce n'est pas du tout une approximation qui est irréaliste et qui n'est surtout pas péjorative pour les autres chantiers. Par contre, il est clair qu'on ne peut pas imaginer attaquer un chantier à 50 millions ou à 60 millions, à l'exclusion de tous autres, une année. Donc, notre canton étant très vaste et, comme je l'ai dit, avec une telle quantité de routes cantonales, il est important pour nous d'avoir des réserves pour plusieurs chantiers simultanés. Si, de temps en temps, il faut faire durer entre six mois et une année de plus un chantier pour permettre de répondre à d'autres cas d'urgence ailleurs dans le canton, c'est un choix qui est fait en fonction de cet inventaire et de ces priorités.

Voilà, je crois que c'est l'essentiel des remarques qui ont été faites.

L'ensemble des représentants des groupes a souligné l'importance de cette amélioration.

Je vous remercie donc d'entrer en matière sur ce dossier.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

**L'entrée en matière n'étant pas combattue**, nous procédons à la lecture de détail.

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION**

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 8, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Ainsi décidé par 94 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 juin 2011.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

## **Entrée en matière et lecture**

### **6. DECISION**

**concernant un crédit d'engagement pour les travaux urgents de renforcement de la digue du Rhône à Vouvry suite aux dégâts causés par les fousseurs**

#### **Eintretensdebatte und Lesung**

#### **BESCHLUSS**

**betreffend einen Verpflichtungskredit für die dringlichen Verstärkungsarbeiten des Rhonedamms in Vouvry aufgrund von Wühltierschäden**

*Commission de l'équipement et des transports /  
Kommission für Bau und Verkehr*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Pascal Nigro, PDCB:*

Chaque région du monde peut être atteinte de fléaux divers: tsunamis, tornades, explosions de centrale nucléaire, tremblements de terre et autres catastrophes nucléaires.

Le Valais n'est pas épargné: les fousseurs sont parmi nous!

Mais, blaireaux, renards et autres nuisibles de l'ombre n'ont qu'à bien se tenir, le groupe DC du Bas entend bien soutenir le Conseil d'Etat dans son combat contre ces êtres malfaisants qui mettent en danger la population de la région de Vouvry en affaiblissant les digues du Rhône par leurs galeries souterraines.

Cependant, nous avons appris de source sûre que certains auraient préféré, mais en vain, que ces fousseurs creusent le lit du fleuve plutôt que d'en abîmer et élargir les berges.

C'est donc sans état d'âme que notre groupe accepte le crédit d'engagement demandé de 2'860'000 francs au maximum pour les travaux de renforcement de digues endommagées.

En outre, nous aimerions demander au chef du département si des études ont été menées quant aux éventuels risques de l'installation de palplanches pour la nappe phréatique notamment.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Guillaume Vanay, UDC:*

Le groupe UDC soutient le crédit d'engagement pour les travaux urgents de la digue du Rhône à Vouvry, mais souhaite néanmoins émettre une réserve quant à la pose des palplanches. En effet, la pose de ces palplanches sur un tronçon de 1,8 km aura des incidences sur la nappe phréatique dans cette zone majoritairement agricole, à savoir le régime d'inondation et l'évolution des sols.

L'assolement actuel est adapté de façon optimale à la situation existante et des modifications du niveau de la nappe peuvent avoir des conséquences sérieuses sur la fertilité et l'utilisation des sols.

Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette problématique et quelles mesures concrètes ont-elles été prises pour éviter ces problèmes?

Nous demandons donc que le canton prenne ses responsabilités sur les éventuelles conséquences de ces travaux, cela afin de préserver durablement l'exploitation agricole dans cette zone.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:*

Mehrere Walliser Gemeinden haben auf Schäden durch Wühltiere in den Rhonedämmen aufmerksam gemacht. Derzeit laufen Verstärkungs- und ausserordentliche Unterhaltsarbeiten. Der Kanton hat eine spezifische Untersuchung zur Ortung der Wühltierbauten veranlasst.

Die von Wühltieren gebauten Tunnels können sich über mehrere Meter erstrecken. Bei einem Hochwasser kann das Wasser in den Tunnel eindringen, die Schutzbauten rasch zerstören und eine Überschwemmung verursachen.

Der Unterhalt der Ufer wird durch die Anrainergemeinden sichergestellt, welche periodisch die Flussufer überprüfen. Diese Untersuchungen haben anfangs September 2010 ergeben, dass alleine auf dem Gebiet von Vouvry auf einer Strecke von 1,8 km deren 35 Bauten bestehen. Aufgrund der Dichte dieser Bauten müssen unverzüglich Sanierungsmassnahmen auf dem ganzen Abschnitt gemacht werden.

Es handelt sich hier um eine definitive Dammverstärkung wie im generellen Projekt der R3 vorgesehen. Mit dem Bundesamt für Umwelt ist dies abgesprochen und wurde auch genehmigt.

Diese ausserordentlichen Unterhaltsarbeiten übersteigen den üblichen Rahmen des Unterhalts und gehen nicht zulasten der Gemeinden. Sie müssen nach den Finanzierungsgrundsätzen der Hochwasserschutzmassnahmen an der Rhone finanziert werden.

Die Sanierungskosten im erwähnten Abschnitt belaufen sich auf 6,5 Millionen Franken. Der Kantonsanteil hievon beträgt 2,8 Millionen Franken.

Die CSPO ist sich der Wichtigkeit dieser Sofortmassnahmen bewusst und stimmt dem Projekt zu.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le député (suppl.) Stéphane Gaillard, PDCC:*

Pour le groupe DC du Centre, le renforcement de la digue du Rhône à Vouvry dans le cadre d'une mesure urgente doit être mis en œuvre sans délai avant la prochaine période de crues importantes en automne prochain.

En effet, avec la présence imprévisible de très nombreux terriers creusés par les fousseurs dans la digue du Rhône, nous sommes en quelque sorte mis devant le fait accompli de la nature. La densité importante des galeries relevées en particulier sur la face antérieure du talus diminue la résistance des digues. L'eau s'infiltrant dans les tunnels en cas de crues peut rapidement détruire celles-ci, engendrant une inondation de la plaine et un risque important de dégâts potentiels.

Il faut relever que ce projet de décision porte sur un renforcement définitif de la digue sur le secteur considéré au titre d'une réalisation anticipée et déjà planifiée de l'aménagement Rhône 3.

Devisé à 6,5 millions, ce projet bénéficiera d'un subventionnement de l'Office fédéral des routes et de l'Office fédéral de l'environnement à hauteur de 45%, ainsi que d'une participation des communes et tiers de 11%.

Le groupe DC du Centre approuve dans son ensemble le projet de décision soumis par le Conseil d'Etat et entre en matière pour le financement des 44% dévolus à l'Etat du Valais pour un montant de 2'860'000 francs.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Jean-Pierre Penon, PLR:*

Le groupe PLR s'est penché sur la problématique des fossoyeurs du Rhône, ces fousseurs convaincus par l'approfondissement du Rhône mais qui, en creusant des galeries, mettent en danger les berges du Rhône au risque de faire des élargissements non souhaités.

Ces travaux d'assainissement dépassant le cadre de l'entretien courant doivent se réaliser sur une longueur de 1,8 km. Admis pour le financement par l'Office fédéral des routes et par l'Office fédéral de l'environnement, après participation des communes et des tiers, sur proposition de la Commission rhodanienne, il restera pour le canton un subventionnement de 2'860'000 francs. Les travaux seront conduits par le DTEE et le paiement aura lieu selon l'avancement des travaux.

Le groupe PLR accepte ce crédit d'engagement.

*Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO:*

Dringliche Massnahmen im Bereich der Rhone sind bis jetzt in diesem Parlament niemals bestritten gewesen. Der Schutz vor Hochwasser kann oft mit kleinen Massnahmen erstellt werden, wie bei der vorliegenden Botschaft bei den Verstärkungsarbeiten am Rhonedamm in Vouvry. Die auszuführenden Arbeiten im Betrag von 6,5 Millionen Franken helfen, einen Schaden in x-facher Höhe zu verhindern.

Die CVPO hat die Botschaft geprüft und ist für Eintreten, in der Hoffnung die prioritären Massnahmen werden im Unterwallis wie im Oberwallis gleich behandelt.

Danke.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):*

Vorliegend handelt es sich um eine definitive Dammverstärkung auf dem Abschnitt im Raum Vouvry, welche im Einverständnis mit dem Bundesamt für Umwelt (BAFU) umgesetzt wird und zu den bereits im generellen Projekt GP-R3 geplanten Massnahmen gehört. Die Sanierungsarbeiten sind notwendig und dringlich. Sie übersteigen den ordentlichen Unterhalt und werden vom BAFU als vorgezogene Massnahmen der GP-R3 subventioniert. Die Massnahmen waren zudem nicht vorhersehbar. Obwohl es sich also um eine definitive Massnahme des GP-R3 handelt, welche nota bene noch nicht genehmigt ist, müssen die Arbeiten angesichts des grossen Dambruchrisikos innert kürzester Frist im Eilverfahren umgesetzt werden.

Eintreten auf den Beschlussentwurf über 6,5 Millionen Franken war in der Kommission unbestritten.

Im Artikel 4 gibt es zum Beschlussentwurf eine redaktionelle Änderung, welche von der Kommission ebenfalls, wie dann auch die Schlussabstimmung, einstimmig genehmigt wurde.

Entsprechend lautet der Antrag der Kommission auf Genehmigung des Beschlussentwurfs.

Ich danke Ihnen.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:*

Ici également, je crois que tout a été dit.

Les mesures urgentes justifient l'intervention urgente. J'aimerais rassurer le député Hans-Ulrich Weger en lui disant qu'il n'y a pas, pour moi, de différence entre le Haut, le Bas et le Valais central. Je crois qu'on intervient là où c'est nécessaire. On l'a démontré encore ce matin avec la mesure urgente de Viège. A préciser que toutes les mesures ont été planifiées, à l'exception de celles qui nous tombent dessus, qui sont totalement urgentes, sans égard à autre chose qu'au degré de dangerosité et à l'urgence d'intervention.

Quant aux questions concernant la nappe, ça me fait très plaisir qu'on parle de la nappe puisque s'il y a bien un domaine où le plan d'aménagement Rhône 3 est extrêmement strict, c'est dans le fonctionnement de la nappe. Beaucoup d'études ont été menées et beaucoup de précautions sont prises, pour autant que le plan d'aménagement soit accepté, pour éviter des modifications de la nappe qui peuvent être extrêmement nuisibles (on parle ici de problèmes agricoles, mais également le cas de bâtis avec un assèchement des sols et là où les sols pourraient être tourbeux avec des tassements et des fissures dans les bâtiments). Alors, j'aimerais vous rassurer puisque, ici, on se trouve au-dessus du niveau de la nappe avec les palplanches, donc il n'y a pas de problème. Les fousseurs d'ailleurs ne vont pas si bas pour creuser, car ils se seraient trouvés dans l'eau; ils sont dans le lit du Rhône mais pas au niveau de la nappe. Donc, de ce côté-là, pas de souci à vous faire, les études ont été menées et le Service de la protection de l'environnement, qui a eu haute vision de l'ensemble des travaux, s'est déclaré absolument d'accord avec le projet, avec la façon de le réaliser.

Je crois que, pour le reste, tout a été dit.

Je vous remercie également d'entrer en matière.

C'est un dossier qui n'a pas provoqué de discussion, comme l'a dit le député Alwin Steiner, au niveau de la commission. C'est une unanimité qui montre votre désir de régler rapidement ce problème qui, je le souligne également, est une mesure qui sera définitive. Cela veut dire que la sécurisation de ce côté-là sera faite de telle manière qu'on n'aura pas besoin d'y revenir, quelle que soit la correction qu'on apportera dans le futur.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

**L'entrée en matière n'étant pas combattue**, nous procédons à la lecture de détail.

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION**

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 7, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Ainsi décidé par 93 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 juin 2011.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

**Traitements:**

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)**

**Behandlungen:**

**Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

**7. POSTULAT**

**du député Frédéric Delessert, PLR, et cosignataires concernant les enseignes publicitaires, donnons la compétence aux communes (09.03.2010) (5.059)  
*(motion transformée en postulat lors du développement)***

**POSTULAT**

**von Grossrat Frédéric Delessert, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Reklametafeln: Befugnis für die Gemeinden (09.03.2010) (5.059)  
*(Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt)***

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2010

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Vous avez reçu la détermination du Conseil d'Etat.

*M. le député Frédéric Delessert, PLR:*

Les objectifs contenus dans la réponse du Conseil d'Etat sont, certes, louables mais, malheureusement, peu réalistes. L'uniformité actuellement n'est de loin pas réalisée dans le terrain. Il suffit de se balader de Gletsch à St-Gingolph pour se rendre compte que les pratiques sont très divergentes et qu'il n'y a pas de cohérence sur l'ensemble du territoire cantonal.

Cela pose évidemment, dans le terrain, un réel problème dans l'égalité de traitement, un vrai problème, ce d'autant plus que, de commune à commune, on voit émerger des pratiques différentes qui ne sont nullement réglementées par la Commission cantonale des constructions (CCC) qui ne donne pas de directives ou, à tout le moins, qui ne sont pas connues des requérants ou des communes.



Par ailleurs, la CCC se plaint régulièrement d'une surcharge de travail. Alors, pourquoi maintenir dans sa sphère de compétences un dossier et une thématique que les communes traitent de toute façon à leur niveau de compétences dans le cadre des préavis et pourraient tout à fait régler à satisfaction, au moins sur le territoire communal. Le traitement des dossiers s'en trouverait également amélioré.

Combien ne fois ne voyons-nous pas fleurir des enseignes publicitaires alors même qu'elles n'ont pas fait l'objet d'autorisation? Comment la CCC peut-elle garantir cette uniformité, cette cohérence? Comment peut-elle garantir le suivi de la pose de ces enseignes et garantir que celles-ci sont posées en toute légalité, avec une autorisation en bonne et due forme respectivement, de manière à ce que la décision qu'elle a prise soit exécutée conformément à ses souhaits?

Aujourd'hui, elle n'a pas les moyens de ces contrôles. Les communes pourraient le faire aisément puisqu'elles suivent les dossiers. Raison pour laquelle nous allions dans le sens de donner la compétence aux communes au travers de ce postulat.

Je note qu'il suffirait de changer un article, l'article 8, qui n'est même pas soumis pour acceptation au Grand Conseil. Je m'en réjouirai parce que c'est d'autant plus facile alors pour le Conseil d'Etat de régler ce problème puisqu'il est facile finalement de modifier un règlement qui n'est que de sa propre compétence. Je me réjouirai donc que le Conseil d'Etat puisse aller dans ce sens-là.

Petite note finale, si vous me le permettez.

Je m'étonne quand même, sur le plan formel, qu'on accepte mon postulat dans le sens de la réponse alors même que l'ensemble de la réponse refuse le postulat!

Si c'était pour savoir si je lis les réponses du Conseil d'Etat: oui, je vous lis!

J'ai compris que vous me refusiez mon postulat, il est inutile de ne pas le préciser clairement. Voilà.

Par conséquent, vous aurez compris que je ne suis pas satisfait de la réponse.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Mais, est-ce que vous êtes satisfait de cette réponse en l'état ou vous demandez par un vote le retour à votre texte?

Vous demandez le retour à votre texte. D'accord.

Est-ce que le Conseil d'Etat souhaite s'exprimer avant le vote?

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:*

Juste un mot pour dire que, effectivement, je l'ai entouré chez moi: il n'est pas proposé l'acceptation mais il est proposé le rejet du postulat dans le sens de la réponse.

Raison simple: Si, aujourd'hui, il y a une disparité, c'est parce que, effectivement, l'application n'est peut-être pas suffisamment effectuée au niveau communal. Ce sont les communes qui sont sur place et qui sont les seules à même de pouvoir assurer cette police des constructions. Donc si, aujourd'hui, en plus, on leur donne la liberté d'application et qu'il n'y a plus, je dirai, quelque part l'autorité de l'Etat qui demande qu'il y ait uniformité, je vous laisse imaginer qu'on aura beaucoup, beaucoup de peine à l'obtenir. Vous l'avez constaté

vous-mêmes: elle n'existe pas. Avec les nouvelles normes que nous sommes en train de mettre en place au niveau de la CCC et que je vais essayer de vous présenter, je pense, avant la fin de l'année, si le Conseil d'Etat se déclare d'accord avec ces propositions, on aura peut-être un outil beaucoup plus efficace et qui permettrait aussi d'être beaucoup plus réactif. En effet, les normes existent, les communes les connaissent. Si elles ne sont pas appliquées, qu'elles viennent de Sion ou des communes, cela ne changera rien.

Dans ce sens-là, je crois qu'il faut quand même donner une chance à l'Etat de pouvoir garder cette uniformité dans la norme et puis peut-être attirer l'attention des communes sur les applications peut-être plus strictes de ces normes.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous procédons au vote.

**Par 46 voix contre 44 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 5.059 du député Frédéric Delessert.**

#### **8. POSTULAT**

**du député (suppl.) Julien Berclaz, UDC, et cosignataires concernant le contournement de Sierre – RC 46 (09.03.2010) (5.065)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrat (Suppl.) Julien Berclaz, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Umfahrung von Siders – KS 46 (09.03.2010) (5.065)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2010

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat a été donnée.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que les auteurs sont satisfaits avec cette réponse.

Nous pouvons passer au point suivant.

#### **9. POSTULAT**

**du député (suppl.) Guido Walker, CVPO, concernant un chargement efficace des voitures en cas d'interruption de la route du col du Simplon (15.06.2010) (5.079)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrat (Suppl.) Guido Walker, CVPO, betreffend effizienter Autoverlad bei Unterbruch der Simplonpass-Strasse (15.06.2010) (5.079)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial novembre 2010

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Même procédure: la réponse du Conseil d'Etat a été donnée.

Je n'ai pas de demande de parole non plus.

Ce postulat est donc accepté en l'état.

## **10. MOTION**

**du député Frédéric Delessert, PLR, et cosignataires concernant la modification de la loi cantonale sur les constructions – de l'effet anticipé des plans et règlements (17.06.2010) (5.085)**

### **MOTION**

**von Grossrat Frédéric Delessert, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Änderung des kantonalen Baugesetzes – Vorwirkung von Plänen und Reglementen (17.06.2010) (5.085)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial novembre 2010

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

**(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)**

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat a également été distribuée.

*M. le député Frédéric Delessert, PLR:*

J'ai pris connaissance attentivement de la réponse du Conseil d'Etat qui met en exergue deux éléments: l'effet anticipé négatif des plans et l'effet anticipé positif.

Il est bien clair que, dans notre législation cantonale, nous pouvons mettre en œuvre l'effet anticipé négatif. Nous avons une législation suffisante à cet égard, notamment avec les zones réservées qui nous permettent d'agir. Je crois que la spécificité valaisanne, en termes, je dirai d'avocat, de mesures provisionnelles est tout à fait satisfaisante.

Ce qui l'est moins, je pense, c'est l'effet anticipé positif. Evidemment, le Conseil d'Etat a mis en avant un certain nombre de problèmes de sécurité juridique à l'égard des propriétaires fonciers, qui me semblent tout à fait pertinents et qu'il ne faut de loin pas minimiser.

Je pense, néanmoins, que le sujet est suffisamment important et que les communes, dans le cadre de leur développement économique, sont souvent confrontées à cette problématique-là pour que l'on puisse quand même examiner plus avant un projet qui permettrait de répondre à la fois aux exigences de sécurité juridique en faveur des propriétaires fonciers, respectivement prévoir des délais aux communes, respectivement des procédures d'indemnisation, cas échéant, pour les propriétaires tiers qui se verraient peut-être contraints. Cependant, se borner à répondre que cela pose un problème de sécurité juridique ne me semble pas satisfaisant.

Nous devrions aller plus avant, je trouve, dans l'examen et dans la recherche de solutions à ce problème-là parce que c'est une vraie exigence du terrain et un élément auquel on est confronté régulièrement lorsque des projets arrivent. Les projets sont souvent soumis à de longues procédures administratives qui prennent beaucoup de temps pour respecter évidemment tous les délais et autres études nécessaires, cela va de soi. Mais, je

pense que l'on pourrait avoir un cadre législatif un peu innovant, un peu dynamique, nous permettant à la fois de dire à quel stade de la procédure d'homologation, respectivement d'adoption d'un plan, l'autorité pourrait déjà entrer en matière avec une autorisation anticipée, avec un effet positif anticipé, et à quelles conditions, donc en fixant un délai, un timing mais aussi des cautions d'indemnisation si c'est nécessaire. Mais, il peut y avoir des projets d'une certaine importance qui se voient contraints et que l'on ne peut pas mettre en œuvre à cause de cet aspect-là de la question.

J'aurais aimé, et c'était mon souhait le plus cher, que finalement au département, le Service de l'aménagement du territoire puisse creuser cette question plus avant parce que les cautions juridiques, on peut les trouver pour assurer et fournir les garanties nécessaires, mais le droit doit être au service du citoyen, et pas l'inverse, et je suis convaincu qu'avec un peu d'innovation et avec les compétences qui sont dans votre département, vous saurez trouver les solutions et nous faire en tous les cas un projet, un projet dont le Parlement dira s'il est satisfaisant et apporte les garanties nécessaires. Après, aux parlementaires d'amender ce projet ou de dire si celui-ci n'offre pas les garanties nécessaires.

Raison pour laquelle je maintiens ma motion.

*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Contrairement à ce qu'a dit le député Frédéric Delessert, il ne s'agit pas que de sécurité juridique.

Il souhaite introduire un effet anticipé positif des plans et règlements en voie d'élaboration dans la loi cantonale sur les constructions. En d'autres termes, cela signifierait que l'on applique le droit futur comme s'il était déjà en vigueur.

Curieuse proposition que de vouloir appliquer de manière anticipée un droit qui risque de ne jamais être validé.

Je ne reprendrai pas ici l'argumentation du Conseil d'Etat mais n'ajouterai qu'un seul argument: le PLR fait campagne et a même lancé une initiative "Stop à la bureaucratie" et c'est un représentant du PLR qui propose de traiter les dossiers peut-être inutiles car illégaux. Cherchez l'erreur!

Cette fausse bonne idée ne peut qu'induire une augmentation de la charge administrative et de la bureaucratie par l'augmentation du nombre de dossiers à traiter, car les dossiers traités à tort de manière anticipée devraient être repris.

Si les procédures sont trop longues, peut-être ne faudrait-il pas s'opposer presque systématiquement à la dotation en personnel suffisant et au budget y relatif pour accélérer la procédure d'homologation.

Comme le Conseil d'Etat, le groupe ADG vous invite, Chères et chers collègues, à rejeter cette motion.

Merci pour votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

La motion étant combattue, nous allons voter, mais je passe d'abord la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:*

Je crois que tant le motionnaire que l'intervenant, le député Jean-Henri Dumont, ont repris et souligné les arguments développés dans la réponse. Je ne vais pas les reprendre tous, mais peut-être en ajouter un ou deux.

C'est que, d'abord, la durée des procédures, en termes de délivrance d'autorisations, est codifiée et clairement fixée; c'est vous qui l'avez confirmé d'ailleurs. Je crois que là il n'y a pas, sauf exception, lieu de déroger. Alors que si l'on entrait en matière dans ce genre, je dirai, de préavis anticipant les réponses, que ferait-on par rapport aux recourants? Il y a des recours qui peuvent durer très longtemps, qui peuvent aller très loin. Il n'est pas possible, pour nous autorités, de simplement prendre comme acquis le jugement final du Tribunal fédéral, par exemple, pour donner une autorisation qui risquerait de se retrouver caduque au bout du chemin. Et à quel moment, quel délai – on s'est posé la question: quel délai pourrions-nous donner à la personne qui dépose son dossier? On ne s'est pas préoccupé des problèmes administratifs parce que, c'est vrai, c'est notre travail de pouvoir répondre administrativement aux demandes. Cependant, dans ce cas précis, il y a beaucoup trop d'inconnues. C'est partir avec une situation extrêmement périlleuse que de s'engager à donner une autorisation et surtout un délai. Cela est absolument impossible.

Quel avantage aurait la personne de savoir qu'il y aura peut-être une autorisation mais que ce sera peut-être dans deux ans lorsque le Tribunal fédéral aura tranché?

Donc, à ce moment-là, autant jouer la sécurité en respectant les normes actuelles et, peut-être au risque de vous décevoir, de ne pas avoir ce vent de nouveauté qui pourrait souffler sur le département.

Par contre, j'ai apprécié le fait que vous ayez transféré le Département de l'aménagement du territoire chez moi..., je ne sais pas si Jean-Michel Cina sera très content de l'apprendre mais, pour ma part, je l'ai apprécié!

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Nous procédons au vote.

**Par 77 voix contre 29 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 5.085 du député Frédéric Delessert.**

Cette motion est ainsi définitivement classée.

Avant d'aborder le dernier point de l'ordre du jour, une petite communication.

La commission ATE se réunira au troisième étage de ce bâtiment immédiatement à la fin de la séance pour traiter des amendements concernant la loi d'application du code civil suisse.

## **11. COMPTE 2010 GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2010**

### **RECHNUNG 2010 VERWALTUNGSBERICHT 2010**

**DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE  
L'ENVIRONNEMENT (DTEE)**

**DEPARTEMENT FÜR VERKEHR, BAU UND UMWELT (DVBU)**

**Discussion générale:**

*M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:*

Le groupe PLR a examiné avec attention les comptes 2010 du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

De cette analyse en découlent des observations, dont certaines méritent d'être mises en lumière.

L'an dernier, au chapitre des plaies en voie de cautérisation, nous avons relevé l'importance des retards de la Commission cantonale des constructions, des retards ne permettant de traiter que 55% des dossiers dans les délais légaux pour l'année 2009. La mise en service d'une nouvelle plate-forme informatique assortie d'un sérieux coup de collier aura permis d'atteindre les objectifs de l'année 2010. Il est donc à saluer fortement la Commission cantonale des constructions dans son rapprochement des délais légaux.

Une réorganisation plus significative de ce même service nous ayant été annoncée, nous attendons qu'elle soit porteuse de la même satisfaction, d'autant qu'il nous est donné d'observer une augmentation du nombre de recours acceptés tout comme des amendes encaissées, nous laissant à supposer diverses attentes des parties en matière de simplicité, de clarté, de rapidité et d'efficacité.

Au Service des transports, il nous est donné d'observer la nécessité d'une certaine optimisation des planifications, car si l'usage des carrés, des triangles et des ronds peut s'avérer judicieux pour la validation subjective d'un acquis, il n'en va pas de même lorsque nous parlons d'un projet qui, lui, doit bénéficier de dates. Dans son rapport, la commission de l'équipement et des transports relève la difficulté de maintenir et d'assainir une infrastructure vieillissante. Cette remarque n'est pas banale. Elle nous met en lumière la taille des problèmes à surmonter lorsque le coût de la maintenance en devient disproportionné. J'en terminerai avec ce service en soulignant que si l'adaptation des salaires des employés des téléphériques s'avérait nécessaire, une adaptation correcte nous aurait valu de la voir apparaître dans le budget 2010.

Le Service des routes et cours d'eau, tout comme le Service des bâtiments sont bien évidemment nos serpents de mer, dont la noirceur du teint ne saurait s'atténuer face aux points positifs qu'il m'est donné de relever. Citons, par exemple, les efforts consentis par les services pour maintenir le cap des objectifs de finalisation de l'A9 ou les actions réalisées pour tenter de désenclaver un tant soit peu notre région. A défaut d'une fiscalité attrayante, à défaut d'avoir les moyens de toutes nos ambitions, nous nous devons de maintenir en état nos acquis, qu'il s'agisse des routes que nos prédécesseurs nous ont léguées ou des édifices qui composent notre fortune. Voilà des années que l'on parle d'une dégradation de celles-ci. Voilà des années que l'on parle d'une baisse de l'indice Schröder des bâtiments. Que nous faut-il encore pour établir un plan d'assainissement réaliste et ambitieux? Devons-nous en arriver à la situation de la caisse de pension de l'Etat où, faut de pouvoir agir au mieux, nous ne devons être contraints d'appliquer des emplâtres successifs avant de pouvoir enfin actualiser nos infrastructures. Le dernier rapport de "Infrastrukturstrasse.ch", cité par ailleurs dans le journal du TCS, nous révèle que pas moins de 15% des routes valaisannes sont dans un mauvais état, voire dans un état critique. Certes, plus de 1'000 véhicules se partagent un kilomètre de route dans le canton de Genève alors que le Valais en a moins de 120 pour ce même kilomètre, mais là est peut-être toute la question: quel

réseau voulons-nous? Dans quel état voulons-nous transmettre notre patrimoine bâti? L'an dernier, notre Parlement refusait d'allouer un montant supplémentaire de 4 millions à ces mêmes services. S'agissait-il d'une pure réaction partisane, d'un manque de clairvoyance? C'est un constat.

En finalité, notre groupe accepte les comptes. Il admet que la gestion des départements relève plus du Paris-Roubaix à vélo qu'en TGV. Il est, toutefois, temps d'aller dans le sens d'une réflexion quant à la politique d'infrastructure que nous voulons pratiquer.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:*

Die CVPO dankt der Regierung für die Arbeit im Departement Verkehr, Bau und Umwelt. Glücklicherweise gab es letztes Jahr keine grossen Katastrophen, so dass sich der Departementchef voll auf das Budget 2010 konzentrieren konnte.

Wir stellen fest, dass abgesehen von den Ausgaben bei der R3 und A9 die budgetierten Posten wie vorgesehen getätigt wurden. Eine zusätzliche Ausnahme sind die Mehrausgaben von 19 Millionen für die kantonalen Strassen. Angesichts der steten grösseren Strassenbelastung durch immer grössere und schwerere LKWs ist dies gerechtfertigt und auch nötig. Die grossen LKWs bereiten nicht nur dem Staat Sorgen, auch bei den Gemeinden sind viele Strassen für derartige Lasten nicht geeignet.

Zu den Ausgaben bei der R3. Hier wurden 7,5 Millionen nicht getätigt oder nicht gebraucht. Bei einem Budget von 25 Millionen sind das immerhin 30 Prozent.

Nun aber zur A9, einer der grossen Sorgen der Walliser Wirtschaft, insbesondere aber für das Oberwallis. Wir kritisieren aufs Schärfste die ungenügenden Fortschritte beim Bau der A9 im Oberwallis. Einmal mehr wurden vorgesehene 65 Millionen nicht investiert. Seit Jahren, ja seit bald Jahrzehnten, werden jedes Jahr mindestens 50 Millionen, manchmal sogar weit über 100 Millionen der vorgesehenen Arbeiten pro Jahr nicht gemacht. So kann es einfach nicht mehr weitergehen. Noch vor kurzer Zeit war die Fertigstellung der A9 auf 2016 geplant. Heute ist es bereits 2019. Bei einem gleich bleibenden Tempo der letzten Jahre wird dieses Datum erneut nach rückwärts versetzt werden müssen. Bei verbleibenden Investitionen von zirka 2,4 bis 2,5 Milliarden Franken für die Fertigstellung der A9 und den durchschnittlichen Jahresinvestitionen der letzten Jahre eine Milchbüchleinrechnung. Ein Lösungsansatz wäre vielleicht, dass auf verschiedenen Abschnitten 2-schichtig gearbeitet würde, so zum Beispiel in Turtmann.

Auflagen und Ausschreibungen müssen schneller erfolgen. Wir verstehen teilweise die Bedenken und die Interessen der Bauwirtschaft, hier müssen Wege und Mittel gefunden werden. Die Frage aber ist: sollten nicht die Interessen der gesamten Volkswirtschaft über dem Interesse eines einzelnen Branchenzweigs stehen?

Wir bitten den Staatsrat mit allen Kräften, die Fertigstellung der A9 zugunsten der gesamten Volkswirtschaft voranzutreiben. Es könnte sonst passieren, dass die A9 verzögert wird, weil eines Tages nicht mehr genügend Geld aus Bern kommt. Gut, der Staatsrat könnte dann wenigstens sagen, nicht wir verhindern die Fertigstellung, sondern Bern stellt die nötigen Mittel nicht mehr zur Verfügung.

Die CVPO stimmt der Rechnung 2010 zu.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

*Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:*

Betrachtet man die Rechnung der Dienststelle für Bau und Verkehr etwas näher fällt auf, dass sich die Zahlen sehr nahe an der Rechnung 2009 bewegen. In Bezug auf die

Gesamtsumme können höchstens die Minderinvestitionen gegenüber den Vorgaben des Budgets von zirka 45 Millionen Franken kritisiert werden. Parallel zu den Minderinvestitionen schlagen natürlich auch die Einnahmen im Vergleich zum Budget mit einer Differenz von zirka 53 Millionen Franken zu Buche. In der Gesamtbetrachtung der Rechnung der Dienststelle für Bau und Verkehr stellt man tendenziell fest, dass bei der Realisierung von Projekten in praktisch allen Bereichen vermehrt die Verfahrens- und Beschwerdeverfahren zu Verzögerungen der Ausführung und damit zu Verschiebungen der Investitionen führen. Gleichzeitig wird dann aber trotz dem verzögerten Baubeginn an den Endterminen der Bauwerke festgehalten, was wiederum die fehlerhafte Ausführung fördert und sehr oft zu sofortigen Bauschäden führt. Die Behebung dieser Bauschäden erfordert zusätzlich zum Ärgernis auch immer wieder grosse finanzielle Aufwendungen.

Ich möchte nicht weiter auf die Zahlen der Rechnung eingehen, sondern nachfolgend einige Aspekte der Dienststelle für Bau und Verkehr hervorheben.

Die CSPO begrüsst die Weiterführung der Reorganisation der KBK, verspricht man sich davon eine Effizienzsteigerung und eine Verkürzung der Bewilligungsverfahren. Das angekündigte Informatiksystem wird die Transparenz fördern und weitere Vorteile für die Bauherrschaften und die Gemeinden nach sich ziehen.

Es scheint, dass sich die Investitionen beim öffentlichen Verkehr lohnen, ist doch in diesem Bereich ein massiv höherer Reiseverkehr zu vermelden. Der Kanton Wallis ist gut beraten beim öffentlichen Verkehr weiterhin seine Führungsrolle wahrzunehmen, bei welchem auch die Weiterbearbeitung des Tarifverbundes dazugehört. Wichtig ist dabei ein koordiniertes Vorgehen und der Miteinbezug der Agglomerationen, welche ebenfalls bereits verschiedene Überlegungen in diese Richtung anstellen.

Die CSPO lobt die Bemühungen in der Dienststelle für Wald und Landschaft, die Zusammenarbeit in den Gemeinden und Regionen weiter zu fördern. Gemäss neuem Gesetz bleibt die Dienststelle verantwortlich für die Naturgefahren. Damit sind die Verantwortlichkeiten klar geregelt. Die Entwicklung der Naturpärke, mehrheitlich durch eine grosse Akzeptanz der Bevölkerung unterstützt, sind auch im Interesse des Walliser Tourismus.

Die CSPO ist vom Konzept der öffentlichen Deponien weiterhin nicht überzeugt. Lange Anfahrtswege verteuern die Kosten der Entsorgung und belasten unnötigerweise das Baugewerbe. Wir fragen das Departement an, ob die Deponie in Ried-Brig wie versprochen Ende Juni 2011 eröffnet wird?

Das nächste Grossprojekt für den Kanton Wallis, die Eisenbahnlinie Lausanne – Brig steht in der Abklärungs- und Vorprojektsphase. Die CSPO unterstützt das Departement in der Überlegung, erst nach Vorliegen der Kostenvoranschläge die notwendigen Investitionen in das Budget 2012/2013 einfliessen zu lassen.

Bei der Realisierung und Fertigstellung der A9 muss darauf geachtet werden, dass die teilweise durch geologische Probleme herrührenden Verzögerungen, durch eine straffe Planung möglichst klein gehalten werden. Es kann nicht sein, dass der Endtermin für die Fertigstellung der A9 schleichend jedes Jahr nach hinten angepasst wird. Der Tourismus, die Industrie wie auch die einheimische Bevölkerung warten ungeduldig auf ein durchgehendes, verkehrssicheres Nationalstrassennetz zwischen dem Ober- und dem Unterwallis.

Bleiben noch einige Bemerkungen zum Rhoneprojekt.

Im heutigen Zeitpunkt haben wir einige prioritäre Projekte genehmigt. Sie befinden sich in der Planungs- oder in der Ausführungsphase. Wir haben aber noch kein genehmigtes generelles Projekt, welches die Gewährung der zugesprochenen Bundessubventionen sicherstellt. In diesem Zusammenhang möchte ich darauf hinweisen, dass sich in der Rechnung auf Seite 248 unter prioritäre Massnahmen ad 1 ein Fehler eingeschlichen hat. Es



müsste dort heissen "Genehmigung des generellen Projektes" und nicht "Genehmigung des Sachplanes". Vor der Genehmigung des generellen Projektes muss der Staatsrat alles daran setzen, die aufgeworfenen Fragen aus dem Grossen Rat und diejenigen der Gemeinden möglichst rasch einem gemeinsamen Konsens zuzuführen. Die jetzt aufgelegte Gefahrenkarte wird erneut zu kontroversen Diskussionen führen. Dabei stellen sich verschiedene Fragen:

1. Wird durch die Genehmigung der Gefahrenkarte die Talebene nicht massiv in ihrer zukünftigen Entwicklung eingeschränkt?

2. Führen die vorgeschlagenen Bewilligungsverfahren bei Bauvorhaben, wie an der Präsentation vom letzten Freitag in Siders vorgestellt, nicht zu einem unübersichtlichen Papierkrieg und langwierigen Verfahren?

3. Zu welchem Zeitpunkt und nach welchen Verfahren wird nach Umsetzung der Massnahmen der R3 die Gefahrenkarte in den einzelnen Abschnitten angepasst?

Ich möchte bei diesen Fragen Herrn Staatsrat Cina zitieren. Im Walliser Bote war zu lesen: "Wenn ich Gemeindepräsident wäre, würde ich alles daran setzen das Rhoneprojekt in meinem Abschnitt sofort umzusetzen."

Meine Anmerkung: Bei einer Bauzeit von 30 Jahren könnte es ja möglich sein, dass in seiner Gemeinde das Projekt erst im Jahr 2041 umgesetzt wird. Ich nehme nicht an, dass er auch noch 30 Jahre Gemeindepräsident sein will.

Auch wenn in den einzelnen Grossprojekten verständlicherweise noch viele Fragen offen stehen, ist die CSPO überzeugt, dass im Baudepartement unter der Führung von Staatsrat Melly intensive und gute Arbeit geleistet wird.

Ich danke.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Erlauben Sie mir, Herr Staatsrat Melly, Ihnen im Namen der ADG einige konkrete Fragen zur Rechnung 2010 zu stellen.

1. Investitionen

Der Staatsrat hat im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt Investitionen von insgesamt 465 Millionen Franken vorgesehen, real aber nur 393 Millionen investiert. Ganze 72 Millionen Franken wurden nicht gebraucht, im letzten Jahr waren es gar 125 Millionen.

Zum Zeitpunkt der Budgetierung waren die in der Rechnung auf Seite 244 aufgeführten Gründe sicherlich zu einem guten Teil bekannt.

Die grosse Differenz zwischen Budget und Rechnung wirft Fragen auf.

Frage: Sind Sie Herr Staatsrat Melly nicht auch der Meinung, dass bei der Budgetierung präziser gearbeitet werden müsste? Und wie wollen Sie erreichen, dass die Differenz zwischen Budget und Rechnung auf ein akzeptierbares Mass reduziert wird?

2. Problematik mit den Bauschuttdeponien im Oberwallis

Seit einigen Monaten gibt es im Oberwallis keine öffentlichen Deponien mehr, die den anfallenden Bauschutt aufnehmen könnten. Der Bauschutt muss nach Brämis gekarrt werden.

Die Umwelt wird mehr belastet, die Baukosten erhöhen sich durch grössere Entsorgungsgebühren, die Strassen werden durch den zusätzlichen Lastwagenverkehr unnötig stärker belastet.

Abgesehen davon haben einige Unternehmungen "eigene Lösungen" kreiert. Der Bauschutt wird ohne entsprechende Bewilligungen auf internen Deponien zwischengelagert oder auf illegalen Deponien entsorgt. Das verzerrt schlussendlich auch den Wettbewerb.

Dieser inakzeptable Missstand muss sofort beseitigt werden. Der Kanton Wallis muss im Oberwallis eine öffentliche Deponie einrichten und die hängigen Gesuche für Deponien speditiver bearbeiten.

Frage an Sie: Wie ist der Stand der Dinge in dieser Frage? Ist der Staatsrat bereit den Aufbau einer öffentlichen Deponie im Oberwallis voranzutreiben? Oder wie gedenken Sie diesem Problem entgegenzutreten?

### 3. Italienischer Blockwurf für Walliser Flüsse

Wie der Presse vom Mai zu entnehmen ist, werden immer mehr Natursteine für das Erstellen von Blockwürfen in Norditalien eingekauft. Offenbar erlauben die aktuellen Gesetze und Vorschriften keinen rentablen Abbau im Oberwallis, wenn denn überhaupt Bewilligungen erteilt werden. Im Zuge der 3. Rhonekorrektur in den nächsten Jahren werden riesige Mengen Blockwurfmaterial benötigt.

Es kommt einem Schildbürgerstreich gleich, wenn Steine aus Italien in das "steinreiche Wallis" transportiert werden müssen.

Sind Sie, Herr Staatsrat Melly, bereit, die entsprechenden gesetzlichen Rahmenbedingungen zu schaffen, damit Oberwalliser Bauunternehmungen diesen Rohstoff im Oberwallis beschaffen können?

### 4. Baugesuche für Solaranlagen

Um den Ausstieg aus der Atomkraft zu verwirklichen, sind neue Energiequellen gefragt. Eine davon ist die Photovoltaik Technologie.

Wer Strom mit Solarzellen produzieren will, muss diese irgendwo an- oder einbauen. Freistehende oder in Gebäuden integrierte Anlagen benötigen natürlich eine entsprechende Baubewilligung.

Aber genau hier liegt oft der grösste Stolperstein. Obwohl es immer wieder Interessenten gibt, die solche Anlagen bauen wollen, scheitern sie oft schon bei der Baubewilligung. Kommunale und kantonale Baukommissionen werden sich dieser Herausforderungen in den nächsten Jahren annehmen müssen.

Frage: Ist der Staatsrat bereit, die kantonalen Baugesetze so auszulegen, dass Baugesuche für Solaranlagen nicht zu Stolpersteinen werden? Und wie werden die Gemeinden in dieser Angelegenheit vom Kanton unterstützt?

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Avant de céder la parole au chef du département pour l'ensemble des réponses, quelques compléments encore par rapport aux séances de commissions.

La commission ATE se réunira donc au troisième étage immédiatement à la fin de la séance, la commission SAI immédiatement après les débats au deuxième étage et la commission ET immédiatement après les débats dans cette même salle.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:*

Quatre intervenants avec quatre séries de questions.

Je vais commencer par le début.

Le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz pour le groupe PLR a félicité la Commission cantonale des constructions. Je crois que je vais commencer par les bonnes nouvelles, donc j'apprécie, et je dois dire que cela va avec la réorganisation qui est en cours. Nous avons beaucoup d'espoirs en termes d'amélioration de fonctionnement, mais les résultats se sont déjà faits sentir et j'en suis fort aise. Je suis heureux que vous l'ayez relevé. Concernant le Service des transports, je ne peux qu'accepter la remarque. L'oubli au niveau du budget est une affaire bêtement technique puisque, vous l'avez relevé vous-même, l'adaptation salariale et la création de cette chaîne de fonctions étaient indispensables. Les montants sont mis au budget mais pas à travers le service, à travers le service des finances, c'est normal, mais nous aurions dû, nous, attirer l'attention de l'Administration cantonale des finances sur le fait qu'il y avait ce changement pour éviter qu'eux ne reprennent ce qu'on leur avait donné auparavant, à savoir l'ancienne liste avec les anciens tarifs. Ce sont, je dirai, les coïncidences, le fait que la décision ait été prise quasiment au moment où nous aurions dû transmettre qui a fait que personne ne l'a vu et que c'est à la publication que l'on s'est rendu compte quelque part qu'il nous manquait ces montants. Soyez certains qu'on en est navré et qu'on fera en sorte que cela ne se reproduise pas. Au Service des routes et des cours d'eau, plan d'assainissement, 15% des routes en mauvais état: il faut pondérer tout cela, vous l'avez d'ailleurs dit vous-même, une partie des routes prises en compte dans le pourcentage total sont des routes à très faible utilisation. Cela veut dire que nous avons des routes où il y a quotidiennement quelques voitures qui passent dans des fonds de vallée ou tout en haut pour accéder à certaines installations hydroélectriques ou autres où il n'y a pas la même charge de trafic que sur les principales routes de notre canton. Donc, il est clair, comme je le disais tout à l'heure en termes de priorités, il y a certaines de ces routes où ça date un petit peu, où il faudrait peut-être aujourd'hui être plus attentif. Mais, cela n'a pas de conséquences très fortes sur l'image du canton parce que, effectivement, ce sont des zones où il y a très peu de trafic. Mais ceci n'excuse pas cela. Il est clair que pour nous, et le désir que j'avais manifesté en prenant ce département, il y a deux ans, c'était d'assainir le réseau routier de manière significative. Il y a des contraintes budgétaires, il y a des contraintes que vous voyez passer chaque année lorsqu'on évoque ces budgets, et les engagements pris chaque année, même s'il y a quelques petits éléments..., même quelques éléments importants que je vais expliquer tout à l'heure, les dépenses en termes d'entretien et d'investissements sur les routes cantonales sont consenties de manière très large. Mais, vous avez raison, il y a encore du progrès à faire. De la même façon, lorsque l'on parle des bâtiments, le fameux indice Schröder, là c'est directement lié aux capacités financières. Je vous renvoie une fois de plus au budget. Je ne me plains pas, nous faisons le maximum avec ce qui est disponible mais, chaque année, il y a plus de bâtiments. Nous devons les entretenir. Nous devons en créer d'autres. Et c'est un peu la quadrature du cercle: avec le même nombre de personnes et avec le même budget, il est difficile, on ne peut pas faire deux fois la même chose avec le même montant. Il y a donc une solution à trouver. Il y aura vraisemblablement des propositions, dans ces prochaines années, politiques tant pour les réseaux routiers que pour l'entretien des bâtiments, où des priorités doivent être trouvées. Mais, ce n'est pas mon collègue des finances qui me contredira, quand on voit les nuages noirs qui s'amoncellent sur les finances en provenance de Berne, je crois qu'il est illusoire de penser qu'on va être doté de bien de moyens supplémentaires dans ces prochaines années. Il faut compter sur nous, il faut compter sur la fiscalité et la bonne santé de l'économie valaisanne qui doivent nous permettre d'entretenir et de développer nos réseaux routiers et nos réseaux de mobilité. Mais, le cas est sur la

table et, vous l'avez également souligné, les engagements financiers, dans d'autres domaines, sont aussi importants, inutile de parler des caisses de pension ou d'autres secteurs tels que la formations ou la sécurité.

Le député Erno Grand était très bien parti, il trouvait que tout allait bien dans le canton... jusqu'au moment où il s'est mis à parler de l'A9. Alors, effectivement, l'A9, aujourd'hui, on dit qu'il manque des progrès, qu'il y a une approximation dans les estimations. Alors, je peux vous dire que ce n'est pas le cas. Il y a un tableau de bord qui est très précis, extrêmement précis et qui me permet de suivre, trimestre par trimestre, l'avancement de l'ensemble des secteurs. Les seules choses que nous ne dominons pas, c'est encore aujourd'hui une certaine procédure administrative pour obtenir certaines autorisations. Cette année passée, il était prévu d'engager plus de moyens dans la traversée de Finges. Il y a à peu près 6 à 8 mois de retard parce que des procédures que l'on pensait abouties ne l'étaient pas. Je pense que ce sera en 2012 que nous donnerons vraiment de manière significative des coups de pioche visibles à travers Finges. Mais, j'aimerais vous rassurer: le contournement de Viège avance totalement selon les prévisions, même en avance sur le timing; à Tourtemagne, on progresse tout à fait normalement; les travaux de Rarogne sont prêts, donc nous sommes également dans le timing, de même que la reprise des travaux à Riedberg qui devrait nous permettre de terminer Riedberg y compris pour 2019. A ce jour, je vous rappelle l'engagement que j'avais pris, je le répète: pour 2019, l'autoroute sera ouverte jusqu'à Viège et, en 2017, il y aura des tronçons qui seront ouverts entre Leuk/Susten et Gampel, de même qu'entre Gampel et Visp ouest, et puis même un petit peu avant, vraisemblablement fin 2016 – début 2017 au plus tard, un sens de contournement de Viège. Donc, nous maintenons le cap. Il y a toujours des petits problèmes à régler. Le tunnel de Riedberg a nécessité un arrêt très prolongé. Aujourd'hui, les normes techniques qui nous permettent de démarrer sont claires, sont connues. Il faut procéder à de nouvelles mises en soumission, il faut avancer le projet, mais il redémarrera dans ces prochains mois. Et je vous le dis, n'ayez crainte, en tout cas à ce jour nous sommes toujours dans le timing. Si ces montants n'ont pas pu être dépensés, c'est qu'effectivement il y a eu différents points: d'abord, comme je l'ai dit, certains travaux qui n'ont pas démarré, mais aussi des montants qui ont coûté beaucoup moins cher et également des réserves qu'on avait prises et qu'on a annulées et reportées parce qu'on ne voulait plus les tirer jusqu'au bout parce qu'elles étaient trop importantes par rapport aux risques réels. Donc, on a fait des économies réelles et puis, en outre, on a eu ce manque de démarrage sur Viège, mais, rassurez-vous, tout est sous contrôle. A ce jour, au 30 juin, nous sommes exactement dans la vision budgétaire qui avait été prévue pour 2011.

Monsieur le député Georges Schnydrig, diminution des investissements par rapport au budget, cela revient à ce que je viens de préciser: c'est donc essentiellement au niveau de l'autoroute que le manque d'utilisation du budget s'est fait ressentir. Vous soulignez également la réorganisation de la Commission cantonale des constructions. Je relève aussi le souci émis concernant notre engagement pour la ligne Lausanne – Brigue. Je crois que c'est un élément très fort qui va coûter de l'argent, mais qui va être significatif dans les années à venir pour conserver l'attractivité de la ligne du Simplon pour le Valais. Concernant la planification précaire pour l'A9, je m'inscris en faux. La planification n'a jamais été aussi précise: pratiquement mois par mois, on peut vous dire où se trouve le dossier, où il sera à la fin du mois, est-ce qu'on est en avance ou en retard, et où est-ce qu'on sera à la fin de l'année et où est-ce qu'on sera en 2019. R3, vous l'avez souligné, la carte des dangers ne provoque par de limitations abusives; la carte des dangers est un outil de description, elle indique la situation. Si le Rhône déborde, elle indique la vitesse des flots, elle indique la profondeur, clairement elle détermine si, oui ou non, on va se noyer, si les bâtiments seront emportés ou si on peut vivre de manière sécurisée dans une zone. A ne pas confondre avec le plan d'aménagement. C'est simplement une vision qui nous donne ensuite, à nous autorités responsables, l'obligation de résoudre ce problème et ce problème sera résolu par une correction du Rhône. Dans tous les cas de figure, lorsque la correction du Rhône sera

terminée, comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'y aura plus de zone de dangers. En ce qui concerne votre commune, si les travaux vont bon train, à la terminaison de la modification de la mesure urgente de Viège, il n'y aura plus du tout de danger sur votre territoire. La procédure est trop longue! La procédure, elle est ce qu'elle est. Il y a une procédure nécessaire. Il y a une procédure de consultation de 30 jours. Ensuite, il y aura des oppositions. Nous avons mis en place, au niveau de mon département, une task force avec un numéro d'entrée où l'on pourra répondre à toutes vos questions. A partir de ce numéro, on vous aiguillera pour avoir réellement le bon interlocuteur, au bon moment, pour la bonne question. Et puis une autre chose, vous l'avez soulignée: le seul problème réel, c'est qu'il nous faut aujourd'hui un plan d'aménagement qui soit de valeur, qui soit agréé, pour que l'on puisse aller de l'avant et terminer une bonne fois pour toutes avec ces dangers du Rhône. C'est bien joli de dire que cela va durer 30 ans, que cela va durer 20 ans. La première des choses, il faut accepter, il faut avoir une vision et un plan qui va avec, et, ensuite, on fera aussi vite que possible. Je l'ai également dit, et je l'ai également dit aux autorités fédérales, mon but, mon souhait serait d'aller beaucoup plus vite. Il y a des contingences financières. Cependant, tant que nous aurons une telle opposition à ce développement, il est clair que l'on ne pourra en tout cas pas, que l'on ne se trouvera pas sur la ligne de départ. Fort heureusement, nous avons les mesures urgentes et nous avons les mesures anticipées qui nous permettent déjà de parer au plus pressé, d'éviter les toutes grosses casses en termes de dégâts (je vous ai parlé de ces 10 milliards potentiels) et puis également pour préserver la vie des personnes. Ce sont les mesures anticipées où il y a des habitants au pied des digues.

Monsieur le député (suppl.) Gilbert Truffer, quatre questions. Concernant les investissements, je crois que c'est la réponse que j'ai donnée d'une manière générale. C'est essentiellement au niveau de l'autoroute que ces investissements n'ont pas été utilisés. Nous avons bien sûr le même souci année après année. Il est clair que sur des dossiers d'une telle importance et d'une durée relativement importante, il est difficile de caler précisément sur 12 mois ce qui va être fait. Mais, cela n'enlève rien à la qualité de l'exercice que nous devons rendre. Pour 2011, j'ai bon espoir d'avoir définitivement corrigé ces éléments et de pouvoir vous démontrer, par un compte complètement en rapport avec le budget, que les remarques ont été acceptées. Le problème des décharges est un problème qui non seulement touche le Haut-Valais mais l'ensemble du canton. Il est sur mon bureau. Je vous en avais parlé au mois d'avril ou au mois de mai. La décharge planifiée de Ried-Brig avance. Je dirai que tout est en route, tout est en travail actuellement. Je n'ai pas de réponse plus précise à vous donner aujourd'hui, si ce n'est que j'aimerais venir devant vous avec un concept global et vous présenter l'existant et vous présenter ce qui devra être fait pour le futur. Effectivement, nous avons un canton tout en longueur, avec des vallées latérales, et il est un petit peu aberrant de vouloir protéger l'environnement en faisant faire 50 km chaque fois qu'un camion doit se rendre à la décharge. Nous partageons la même approche. Les conditions ne sont pas si simples parce que, pour ouvrir une décharge, il faut que les propriétaires soient d'accord, il faut que la zone corresponde, il faut trouver une commune qui en veuille bien et, ensuite, un partenaire financier qui soit d'accord d'investir. Donc, ce n'est pas si simple, mais nous avançons. Dans le cas du Haut-Valais, je pense que nous sommes à bout touchant pour résoudre le problème. Concernant l'enrochement, bien sûr, ce serait idéal d'avoir des autorisations qui nous permettent d'aller récupérer les pierres chez nous, bien sûr qu'il serait intéressant aussi que lorsque nous avons un marché et lorsque nous mettons en soumission les travaux, les gens qui nous font les propositions basent leurs tarifs sur le marché valaisan. A ce jour, nous en sommes au niveau de la constatation. Il y a également une question urgente qui m'a été posée pour vendredi. Je reviendrai ainsi de manière plus précise sur la situation et sur les possibilités que nous pouvons offrir lors de cette réponse. Pour le reste, les installations solaires: il est certain qu'avec l'évolution inattendue et extrêmement rapide de la mentalité dans le pays, les attitudes par rapport aux installations d'énergies de remplacement vont certainement évoluer. A ce jour, je vous rappelle que nous avons une législation qui autorise les

installations solaires sur les bâtiments. Il y a tant au niveau communal, lorsque c'est du ressort de la commune, qu'au niveau cantonal, lorsque c'est hors zone à bâtir, certaines restrictions mais, globalement, nous n'avons pas de gros problèmes à ce niveau-là. Cependant, je vais me pencher sur le dossier si, véritablement, vous pensez qu'il y a des interdictions qui sont abusives dans ce domaine. Je ne sais pas, je vois certains regards en forme de point d'interrogation qui émanent des milieux de la construction. Je pense qu'ils ont peut-être les mêmes questions que moi à ce sujet.

En tout état de cause, je vous remercie de vos questions qui attireront, si les réponses ne sont pas totales, la réflexion du chef du département et qui de toute manière, dans les mois prochains, trouveront des réponses.

Je vous remercie.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

(Suite de l'examen du compte 2010, *séance du jeudi matin 16 juin 2011.*)

Nous avons ainsi épuisé les différents points de l'ordre du jour.

Je mets un terme à nos délibérations de ce matin.

Je vous souhaite un bon appétit, de bonnes séances en commission et je vous donne rendez-vous ici même demain matin à la même heure pour la suite de nos travaux.

**La séance est levée à 12 h 20.**

## Séance du jeudi 16 juin 2011

*Présidence:* M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

### *Ordre du jour:*

1. **Première lecture**  
Modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance  
**Erste Lesung**  
Änderung des Gesetzes über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen)
2. **Première lecture**  
Loi vétérinaire  
**Erste Lesung**  
Veterinärgesetz
3. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais  
Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2010 der Walliser Kantonalbank  
**Traitement: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)**  
**Behandlung: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)**
4. Postulat des députés Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Serge **METRAILLER**, PDCC, Marcel **DELASOIE** (suppl.), PLR, Frédéric **DELESSERT**, PLR, et cosignataires concernant la santé psychique dans le monde du travail (10.09.2010) (1.104)  
Postulat von Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), den Grossräten Serge **METRAILLER**, PDCC, Marcel **DELASOIE** (Suppl.), PLR, Frédéric **DELESSERT**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend die psychische Gesundheit in der Arbeitswelt (10.09.2010) (1.104)
5. **Compte 2010:**  
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)  
**Rechnung 2010:**  
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
6. **Première lecture**  
Modification de la loi d'application du code civil suisse  
**Erste Lesung**  
Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch

### *Le président:*

Bonjour à tous et bienvenue à cette troisième journée de notre session de septembre..., de juin pardon!

Vous excuserez ce petit lapsus, mais je venais de regarder le premier projet du plan de la session de septembre, c'est évidemment cela qui a perturbé mes pensées.

Nous continuons ce matin la découverte des activités et des projets de la fondation TheArk dans le domaine des sciences de l'ingénieur, en particulier dans le secteur de l'énergie. Ce domaine représente 7% des emplois et 11% du produit intérieur brut cantonal, c'est dire son importance. Son potentiel de développement est encore renforcé avec les récentes décisions stratégiques au niveau fédéral, en particulier sur la sortie du nucléaire.

Nous accueillons aujourd'hui M. Frédéric Revaz, directeur de la société Alro Communication SA, qui se tiendra à votre disposition dans la salle des pas perdus de 9 à 10 heures pour répondre à vos questions et vous présenter plus en détail son entreprise. Il sera accompagné de M. Cédric Luisier de la fondation TheArk. Je les remercie. Ils sont là à ma gauche.

Le groupe Alro est actif dans le domaine de l'informatique industrielle et de l'engineering électrique. Une de ses activités principales est la réalisation de projets d'automation.

Alro a été fondée en 1974 et, depuis lors, n'a cessé de s'étendre. Le groupe est réparti dans différents bureaux et comprend actuellement 50 employés dont des ingénieurs hautement qualifiés. L'entreprise est basée à Martigny et à Monthey.

Pour satisfaire les besoins changeants de ses clients, Alro a étendu sa gamme de compétences par des applications Internet, la gestion des systèmes d'information, des réseaux et télécommunication en établissant Alro Communication SA.

Alro Communication SA est également active depuis plusieurs années dans le domaine du monitoring énergétique des grandes collectivités, comme les services industriels de Genève, de l'Etat de Vaud, la ville de Fribourg, la ville de Martigny. Aujourd'hui, le grand trend dans le domaine de l'énergie, ce sont les Smart Grids. Ce secteur est en pleine expansion et crée de nouvelles opportunités d'affaires pour les sociétés existantes ainsi que pour les start-up.

En 2009, la fondation TheArk a soutenu un projet permettant de concrétiser un partenariat entre Alro, la start-up Geroco (qui sera l'objet de la présentation de demain matin) ainsi qu'un institut de la HES-SO/Valais dans le but de développer un outil permettant de mesurer à domicile sa consommation d'électricité.

Cette collaboration leur permet de tirer profit de leurs compétences complémentaires afin de proposer de nouveaux produits innovants. La fondation TheArk a activement soutenu ce projet, qui a abouti à la création d'une solution concrète, baptisée EcoWizz.

Alro est également partenaire d'un projet dans le cadre de TheArk Energy. Le projet SmartBat vise à mettre en commun des solutions de management énergétique dans les bâtiments et de développer une plate-forme ouverte pour un impact économique encore plus conséquent.

Je remercie M. Frédéric Revaz de nous consacrer une partie de la matinée et lui souhaite plein succès dans son entreprise et ses projets novateurs.

*(Applaudissements)*



Bevor wir unsere Tagesordnung in Angriff nehmen, werden wir eine Person **vereidigen**, den Suppleanten **Marc Wyssen**, Mitglied der CVPO-Fraktion.

Unser 1. Vizepräsident Felix Ruppen wird die Vereidigungsformel verlesen.

Ich bitte Sie sich zu erheben.

(...)

*(Siehe Art. 66 des Reglements des Grossen Rates.)*

Willkommen im Walliser Parlament. Ich danke Ihnen, dass Sie sich in den Dienst der Walliser Bevölkerung stellen und wünsche Ihnen viel Erfolg bei der Ausübung Ihres Amtes.

*(Applaus)*

Encore deux petites communications:

Comme hier matin, je vous demanderai de bien vérifier que vos cartes soient insérées dans les lecteurs et que la lumière verte soit allumée. Nous avons eu, dans la matinée d'hier, encore quelques petits soucis. Alors, faites, s'il vous plaît, cette vérification!

Et puis, je vous rappelle que, à la fin de la matinée, nous aurons le plaisir de partager un apéritif dînatoire offert par la commune de Riddes. Nous reviendrons là-dessus en fin de séance.

Je passe au point 1 de l'ordre du jour.

## **Première lecture**

### **1. LOI**

#### **régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification)**

### **Erste Lesung**

#### **Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung)**

*Commission des institutions et de la famille /  
Kommission für Institutionen und Familienfragen*

*Titre et considérant, adoptés.*

## **I**

### **Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006**

*Articles 5, 7, 8ter, 8quater, 9 et 9bis, adoptés.*

### **Article 10bis**

*Proposition 1 du groupe PLR par le député André Vernay (pas développée):*

*Proposition 2 du groupe UDC par le député Eric Jacquod (pas développée):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:*

**Les propositions 1 et 2 ont été retirées.**

*Article 10bis, adopté.*

*Articles 11, 13 et 13bis, adoptés.*

### **Article 13ter**

*Proposition 3 du groupe PLR par le député André Vernay (par le député Jérôme Favez):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 13ter:**

*M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:*

La proposition 3 a été refusée par 8 voix contre 3 et 2 abstentions.

La commission a estimé qu'il fallait une égalité de traitement entre les enseignants, dont l'échelle de traitements va jusqu'à 145%, et le personnel de l'Etat, chez qui cette échelle s'arrête à 140% et est complétée éventuellement par une prime de performance.

*M. le député Jérôme Favez, PLR:*

Permettez-moi, tout d'abord, de revenir sur le retrait des amendements 1, 5, 10 et 12 du groupe PLR. Comme vous avez pu le constater à la lecture de ces amendements, les **propositions 1 et 5** qui traitent respectivement de la cotisation supplémentaire de renforcement et de l'objectif de prévoyance sont **retirées et transmises à la deuxième commission** pour traitement et analyse. Nous **retirons** également **l'amendement 10** traitant du financement de la rente pont AVS et **l'amendement 12** qui traite du régime transitoire puisque indirectement liés à l'objectif de prévoyance.

Le groupe PLR a besoin du calcul de ces variantes pour pouvoir, d'une part, se faire une idée précise de la répartition des efforts à fournir des assurés comme des contribuables pour recapitaliser la CPVAL et, d'autre part, renforcer la situation financière de la caisse.

Hier, en commission, M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay a donc accepté de confier à la deuxième commission l'analyse de ces variantes. Nous avons été entendus et nous l'en remercions.

Bien entendu, selon les explications qui nous seront données en deuxième commission, nous n'hésiterons pas à revenir à la charge sur ces thèmes.

Maintenant, je reviens sur l'article 13ter alinéa 1 traitant de la prime de performance. Cette mesure est notamment justifiée dans le message – permettez-moi de le citer –: "en réponse à l'exigence posée par le principe de l'égalité de traitement entre les fonctionnaires, d'une part, et le personnel enseignant, d'autre part. Pour le personnel enseignant, le traitement maximal assuré est de 145% alors qu'il n'est que de 140% pour les fonctionnaires".

Le groupe PLR est d'avis que nous ne devons pas passer par la caisse de retraite pour régler les problèmes salariaux. S'il existe une asymétrie entre l'échelle salariale des enseignants et celle des fonctionnaires, elle doit se régler à travers ces échelles salariales et non pas à travers la caisse avec des facteurs exogènes.

En outre, il n'est pas admissible, à nos yeux, d'offrir de nouvelles prestations dans une caisse en pleine recapitalisation, qui n'atteindra pas d'aussitôt le degré de couverture de 100%.

### **La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):*

Par rapport à ce point et ayant fouillé cette nuit dans les archives des caisses de pension CRPE et CPPEV, j'ai retrouvé un extrait du message du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 23 novembre 2005 qui affirme ceci, puisqu'il avait fallu prendre d'ores et déjà des mesures d'assainissement, et une de ces mesures était la sortie de la prime de performance du traitement assuré. Voilà ce qui a été décidé en 2005.

Donc, ici, nous constatons qu'il y a la réintroduction d'une mesure qui avait été, à un moment donné, abolie. Je comprends le préopinant dans son argumentaire.

Par contre, au nom de la commission, et c'est important, il est vrai que le principe n° 1, à savoir l'égalité de traitement, a été défendu par tous les membres ou par la grande majorité des membres de la commission et par le Gouvernement. Soit il faut corriger l'échelle de traitements des enseignants ou alors on peut introduire la prime de performance pour les fonctionnaires.

Donc, à ce niveau-là, la commission est d'avis, dans sa majorité, de suivre le principe d'égalité de traitement.

Je vous demande de soutenir cette proposition.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Une remarque préalablement par rapport à la proposition 2 du groupe UDC à l'article 10bis, déposée par le député Eric Jacquod, et à la proposition 1 du groupe PLR, déposée par le député André Vernay, à ce même article. Effectivement, ces deux propositions ont été retirées pour, essentiellement, et je le confirme volontiers, parce qu'il y a un élément important que l'on doit encore traiter (et je fais ici un appel nouveau au groupe DC du Centre pour que les propositions qui vont dans le même sens nous soient données rapidement afin que l'on puisse faire les calculs et, comme on m'a promis cela quasiment pour vendredi soir, je suis impatient d'arriver, pour les connaître, à vendredi soir parce que, semble-t-il, elles vont dans le même sens), donc OK pour des calculs, pas de problème avec cela afin que les décisions puissent être prises en complète connaissance, même si ceux-ci ne sont pas particulièrement compliqués de savoir si on partage le 0,4 entre la fonction publique ou seulement l'employeur, mais il y a peut-être d'autres variantes qui pourraient arriver. Et puis, l'élément le plus important dans la discussion de la commission est de savoir si la loi doit préciser que ce 0,4, en cas de descente de la couverture en dessous de 80%, doit faire partie des considérants à prendre en la matière pour savoir si on doit remonter ou bien pas, ou, au contraire, si quel que soit le niveau de couverture au-delà ou en dessous de 80%, il s'agit pour cette part-là, qui a pour but d'améliorer le degré de couverture en finalité, on va demander à la caisse de l'individualiser dans un compte spécial. Donc, il y a le calcul, d'une part, mais aussi l'affectation dans un compte spécial ou pas, d'autre part. Je confirme ainsi volontiers ici à l'intention du bulletin du Grand Conseil que nous allons mener ce calcul et cette petite étude pour la deuxième commission.

J'en viens maintenant à la proposition 3 qui vous est soumise à l'article 13ter alinéa 1 et qui a été refusée par la commission, en faisant remarquer deux ou trois éléments en plus de l'essentiel quand même: on ne peut pas passer à pieds joints sur une notion d'égalité de traitement, surtout lorsque l'on parle réellement de la notion d'égalité de traitement sous l'angle juridique. Alors, la seule proposition qui peut être acceptable dans ce domaine-là, c'est de ramener l'égalité de traitement entre le personnel enseignant et la fonction publique. Le Gouvernement a pris l'option, étant donné que nous avons des parts d'expérience pour le personnel enseignant qui sont assurées jusqu'au maximum de 145%, de prendre la même base au niveau de la fonction publique. Et ce n'est pas une question d'échelle, Monsieur le député, parce qu'on peut modifier l'échelle, ça ne changera rien si dans la loi sur la CPVAL, on ne prend pas l'échelle. C'est donc vraiment dans la loi sur la CPVAL que l'on doit résoudre ce problème parce que l'on peut modifier l'échelle et néanmoins prendre dans la loi sur la CPVAL une autre échelle que l'échelle salariale. C'est donc bien ici que nous devons assurer cette égalité de traitement. En outre, chacun sait qu'une modification de l'échelle ne pourra jamais aller dans un autre sens que celui d'amener tout le monde à égalité de traitement. Et, en plus, ce qui est donné ne se reprend pas.

Information également au niveau de ce qu'a rappelé M. le président de la commission, l'information que j'ai, c'est que cette part de prime d'expérience était justement prise en considération et qu'on ne la plus prise en considération à partir de 2010. Il y a donc justement cette notion d'égalité de traitement également qui, ici, n'est pas respectée.

Je vous invite donc à refuser cette proposition avec la commission qui, elle également, l'a refusée. Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Nous votons.

**Par 80 voix contre 32 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe PLR défendue par le député Jérôme Favez.**

*Article 13ter, adopté.*

*Article 14, abrogé.*

## **Article 15**

*Proposition 4 du groupe UDC par le député Eric Jacquod:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 15:**

*M. le député (suppl.) Gratién Cordonier, PDCC, rapporteur:*

La commission a refusé la proposition 4 par 11 voix contre une et une abstention.

L'âge de la retraite sous le régime de la primauté des cotisations n'a plus la même signification. C'est un âge pivot et non plus un âge fixe. Ce régime permet de flexibiliser le système puisque chaque assuré aura son propre compte de prévoyance. De plus, cela augmenterait les coûts du régime transitoire et cette mesure mettrait longtemps avant d'être rentable.

Il y a aussi une volonté politique de ne pas augmenter l'âge de la retraite.

*M. le député Eric Jacquod, UDC:*

La loi sur la prévoyance, dont nous nous occupons, se veut moderne; elle doit donc tenir compte de l'évolution de la situation et notamment du vieillissement de la population. La tendance est donc à la hausse de l'âge de la retraite pour toutes les caisses qui s'inquiètent sérieusement de leur avenir. D'ailleurs, même l'excellent PDCVR l'a aussi demandé lors de la consultation.

On nous explique que, effectivement, cela coûterait plus cher pour le régime transitoire, mais on peut sérieusement douter que, à moyen terme déjà, ça coûte plus cher de baisser la période durant laquelle on va devoir verser des cotisations et d'allonger la période pendant laquelle on va prélever des cotisations.

Ensuite, il y a aussi un souci de solidarité et d'équité, d'égalité de traitement, envers tous les contribuables de ce canton. On peut difficilement comprendre que dans une période où on augmente de manière générale l'âge de la retraite pour d'autres catégories, on garde un âge de la retraite bien en dessous de ce qui se fait. Merci.

### **La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):*

Soyons tout de même raisonnables! On sait bien que la situation peut exiger des mesures. D'ailleurs, il y en a certaines qui ont été longuement étudiées et décidées depuis de nombreuses années, mais soyons tout de même raisonnables. Une catégorie de la fonction publique, en 2006, s'est retrouvée avec deux années supplémentaires de travail et ici, tout à coup, on devrait encore ajouter trois ans, c'est-à-dire plus cinq ans d'années de travail sur un laps de temps aussi court. C'est totalement déraisonnable. Il ne faut pas imposer aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fasse à nous-mêmes.

Deuxième raison: Vous dites vouloir supprimer des inégalités de traitement. Or, vous, membres de l'UDC, vous en créez une avec votre proposition. Vous êtes dans une situation tout à fait paradoxale. Lorsque vous décidez de vouloir augmenter de trois ans pour la fonction publique et seulement de deux ans pour les policiers et les employés des établissements pénitentiaires, vous êtes en train de créer une inégalité.

Votre proposition en tous les cas est irrecevable et inacceptable en l'état.

Je vous remercie de suivre la commission.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

C'est évidemment un problème politique et c'est ainsi qu'on l'a en finalité traité en commission, au-delà de la technique et au-delà des effets immédiats ou à long terme sous les aspects financiers, sachant que les effets financiers à court terme seront doublés, notamment la difficulté relative à la génération de l'âge d'entrée. Si l'âge d'entrée dans la caisse où de 47 à 62 nous avons pris des dispositions, doit être augmenté de 62 à 65 ans pour ceux qui auraient trois ans d'augmentation supplémentaire, il y aurait donc des effets financiers à court terme qui seraient au moins doublés (c'est le premier élément), mais en acceptant objectivement que, à très long terme (les calculs ont été faits; très long terme, c'est probablement, si mon souvenir est bon, au-delà de 15 ans), il n'y aurait pas d'effets intéressants financièrement par rapport à cette proposition.

Mais, la vraie question est évidemment celle qui a été soulevée par M. le président de la commission, sous l'aspect politique, nous ne voulons pas d'un mécanisme de ce type-

là pour les excellentes raisons qui viennent d'être données par M. le président de la commission parce que nous avons déjà demandé à la fonction publique d'accepter, dans le cadre de toutes les mesures prises pour capitaliser les caisses de pension, cet effort-là à travers une prolongation de la durée d'activité.

Puis, il y a un autre domaine social ou sociologique qui est intéressant. Prenez le personnel enseignant, avec la formation qu'on doit lui demander, de moins en moins d'enseignants commencent leur activité avant 23 ou 24 ans, peut-être même 25 ans, alors que, auparavant, on commençait assez facilement, j'en connais même, il y a 40 ans de cela, qui ont commencé à 18 ans. Donc, aujourd'hui, si on commence à 25 ans et qu'on exige dans notre plan de prévoyance 40 ans de cotisations, faites le calcul pour avoir l'objectif de prévoyance complètement rempli.

Il n'y a donc vraiment pas de volonté politique d'aller vers l'accroissement de la disposition de l'âge de la retraite à travers la proposition de l'UDC et nous vous invitons, avec la commission, à la refuser.

*M. le député Eric Jacquod, UDC:*

Juste un petit supplément d'information.

Je veux quand même compléter. Même l'excellent PLR avait aussi demandé l'augmentation de l'âge de la retraite dans la consultation.

Ensuite, si les gens commencent à travailler toujours plus tard et qu'ils arrêtent de travailler toujours plus tôt, on se demande franchement comment on va financer cette caisse. Merci.

*Le président:*

Merci pour ces précisions.

Nous allons donc passer au vote.

**Par 90 voix contre 16 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4 du groupe UDC défendue par le député Eric Jacquod.**

*Article 15, adopté.*

*Article 16, adopté.*

#### **Article 17 et article 18**

*Proposition 5 du groupe PLR par le député André Vernay (pas développée):*

*Propositions 6, 7 et 8 du groupe UDC par le député Eric Jacquod (par le député Edmond Perruchoud):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion aux articles 17 et 18:**

*M. le député (suppl.) Gratién Cordonier, PDCC, rapporteur:*

**La proposition 5 a été retirée.**

La proposition 6 est liée aux propositions 7 et 8 demandant de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 17 et de supprimer l'article 18, vu que ce dernier serait inséré dans l'article 17.

Ces trois amendements étant liés, un seul vote a été fait, et la commission les a refusés par 10 voix contre une et 2 abstentions.

Les arguments sont les mêmes que pour la proposition 4 concernant l'augmentation de l'âge de la retraite.

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Sur délégation tacite de compétence de mon collègue Eric Jacquod, je m'exprime au nom du groupe UDC.

Les deux points forts de nos amendements sont le principe de la parité des cotisations entre employé et employeur ainsi que l'âge de l'AVS.

Je commencerai par le deuxième. La référence à l'âge de l'AVS est une évidence. Vous niez la réalité, Mesdames et Messieurs, lorsque argumenté par des fonctionnaires qui noyautent le Parlement, vous voulez garder la prébende et garder des privilèges. Cela est inadmissible. Je vous rappellerai que l'âge AVS prévoit non pas 40 ans, comme tout à l'heure M. le chef du département l'a dit, mais 44 ans pour avoir la rente ordinaire. Cela est le premier point. Et puis, vous avez aussi à l'esprit que le Conseil fédéral a permis de continuer à cotiser LPP jusqu'à 70 ans pour prendre en considération le fait de la longévité de vie de plus en plus importante. Et puis, j'appelle à mon secours un ancien conseiller fédéral maintenant à la retraite qui avait proposé de porter l'âge de la retraite à 67 ans, et il y a déjà de cela plusieurs années, alors que la longévité entre-temps a encore augmenté.

Deuxième problème: la parité des cotisations. Alors encore une fois, on ne peut pas demander un effort aux uns et puis ne pas le demander aux autres. La parité est le système le plus juste. C'est le système qui, au niveau de la population, sera compris. Si je disais ici que les fonctionnaires sont des privilégiés, c'est une insulte. Les fonctionnaires ne veulent pas de ce privilège, ils veulent être traités correctement. Et, pour être traité correctement, la parité est le meilleur des systèmes.

Et puis, j'appelle à mon secours, au point 2.2.6 du message, ce sont les déterminations, où l'on voit que les groupes PLR, UDC (merci) et PDCVR préconisent justement la parité. Alors, si le PDCVR, parti politique j'en conviens, propose la parité, je souhaiterais que le groupe PDCVR soit aussi conséquent, sauf à penser que les cornes de "Lara" ne sont pas en ligne avec les tétines.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Le président de la commission ne souhaite pas s'exprimer.

Est-ce que le chef du département..., je lui donne la parole.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Quelques précisions quand même.

La durée de cotisations de 44 ans, c'est pour l'AVS, ce n'est pas pour la CPVAL où c'est toujours 40 ans. Donc pas de distinction entre ce que j'ai affirmé et votre affirmation.

Par contre, une grande distinction entre votre affirmation au sujet des fonctionnaires et celle que fait le Gouvernement. Donc je vous laisse l'entière responsabilité des propos

que vous avez tenus vis-à-vis des fonctionnaires et je répète une nouvelle fois au sujet du comité de pilotage que celui-ci était présidé par M<sup>me</sup> Koppenburg qui n'est en rien fonctionnaire.

Pour le reste, si vous regardez le point 7.2 de notre message, vous verrez l'ensemble des règles relatives à la comparaison de nos caisses de pension, et il faut bien sûr regarder l'ensemble des éléments pour prendre des décisions. Je remercie ainsi l'ensemble des groupes qui, après avoir pris l'ensemble des renseignements, se sont réavisés sur l'une ou l'autre des propositions, sachant qu'il est beaucoup plus facile de prendre des décisions lorsque l'on a tous les éléments dans les mains. C'est pour cela du reste que le premier amendement a été retiré pour avoir tous les éléments dans les mains avant de prendre des décisions définitives.

Je vous invite ainsi à suivre la commission qui a refusé cette proposition par 10 voix contre une et 2 abstentions.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Le député Edmond Perruchoud veut faire une brève correction matérielle; je la lui accorde.

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Monsieur le président du Grand Conseil, c'est plus qu'une correction matérielle. Je vais au fond du problème. Le problème existe, vous ne pouvez pas l'évacuer en disant que l'AVS n'a rien à faire avec la LPP, la LPP est le deuxième pilier (prévoyance professionnelle), sans parler du troisième.

Mais, afin que la deuxième commission puisse approfondir la problématique, refaire les calculs et nous les proposer en deuxième lecture, le groupe UDC **retire** cet amendement en l'état pour le réintroduire en deuxième lecture.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

**J'interprète votre retrait concernant les amendements 6, 7 et 8.**

C'est bien cela.

*Article 17 et article 18, adoptés.*

*Article 19, abrogé.*

#### **Article 19 nouveau**

*Proposition 9 du groupe UDC par le député Eric Jacquod (par le député Edmond Perruchoud):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 19 nouveau:**



*M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:*

La proposition 9 proposant l'introduction d'un nouvel article est refusée par 10 voix contre zéro et 3 abstentions.

Selon la législation fédérale, il n'existe qu'une seule possibilité de baisser les rentes des personnes qui les touchent: si la caisse passe en sous-couverture, soit sous les 80% dans ce cas, et s'il y a eu une augmentation des rentes. Tout autre manière de faire est en infraction avec la loi fédérale.

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Nous sommes au chevet d'un grand malade qui est sous perfusion depuis 2005. Les mesures thérapeutiques ont commencé à cette époque-là, mais la problématique remonte à 10, 20, 30 ans.

L'effort est demandé aux membres de la fonction publique dans le cadre de cette modification législative. L'effort est demandé aux contribuables de ce canton qui, par le truchement de l'Etat du Valais, contribuent très généreusement à essayer de remettre un peu à flot cette caisse de pension.

Il est tout à fait normal, Mesdames et Messieurs, que tous les partenaires intéressés au bon fonctionnement de la caisse de pension participent aussi.

Alors, il est tout à fait normal que les rentiers soient respectueusement sollicités, eux qui ont l'AVS souvent généreuse, la LPP aussi généreuse comme on le sait avec un système de primauté des prestations. Il n'y a pas d'inégalité de traitement, il n'y a pas d'effet rétroactif, il n'y a pas de rupture des droits acquis lorsque l'on passe du système de la primauté des prestations au système de la primauté des cotisations. Alors, il est tout à fait normal, Mesdames et Messieurs, que les rentiers soient priés de participer à l'œuvre de salubrité publique, à laquelle nous collaborons ce matin dans le cadre de cette loi.

Je crois penser que la possibilité existe. Vous nous citez l'Office fédéral des assurances sociales. Vous nous citez de manière tronquée. Alors, moi, je vous renvoie à l'excellente étude, qui vient de paraître en 2007, du professeur Rivaz, "Erworbene Rechte Eigentum vertrauen". Et puis, quand vous aurez lu cet avis de droit, cette étude qui se fonde sur un autre avis de droit du juge fédéral Dubach, vous verrez que la proposition de l'UDC est une proposition crédible.

C'est ainsi qu'on aura essayé tous de participer à cette oeuvre de sauvetage.

**La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):*

Ce sera la seule fois aujourd'hui et de toute la session que je peux partager la vision politique émise par le représentant de l'UDC. Il est vrai que, pour les membres de la commission, c'était aussi important cette symétrie des sacrifices. Celle-ci n'est pas réalisée, nous ne pouvons pas la réaliser totalement. Elle ne l'est pas effectivement mais on tend vers, le projet tend vers plus de symétrie des sacrifices. Mais c'est vrai, comme je l'ai entendu de la bouche du député Edmond Perruchoud, que, dans cette symétrie des sacrifices, les rentiers, celles et ceux qui bénéficient déjà des droits, ne passent pas à la caisse, quand bien même leurs rentes ont été gelées au niveau du renchérissement.

Mais, je ne peux que rappeler et redire ce qui a été clairement dit par le rapporteur: en l'état actuel, les conditions ne sont pas réunies pour qu'on puisse demander une participation supplémentaire aux rentiers. C'est illégal.

Donc, je vous prie de suivre la commission.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Je passe la parole au chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Oui, qui doit avec une certaine constance répéter que les mesures ont été prises, il y a maintenant 15 ans, et que nous n'avons pas attendu, contrairement à ce que j'entends, pour participer à un éventuel sauvetage. Rien de tout cela.

Il y a simplement la volonté, aujourd'hui, de prendre en considération des éléments totalement nouveaux, qui n'existaient pas il y a 20 ans, comme les marchés boursiers qui sont nettement moins performants qu'à l'époque, comme l'espérance de vie qui fait que les rentes sont à servir bien plus longtemps et comme cette notion nouvelle de capitalisation bien plus élevée que cette sous-couverture qu'on connaissait et qui n'était pas du tout une problématique il y a encore 20 ans seulement.

Nous sommes donc aujourd'hui non pas à un sauvetage de la caisse de pension, mais nous sommes à une capitalisation de celle-ci tenant compte des réalités actuelles.

Je l'ai dit en entrée en matière, mais je me dois de le répéter après les propos que j'ai entendus.

Deuxième élément: pensez-vous qu'il soit possible de retenir de la part de l'Etat du Valais un montant sur une rente AVS? C'est ce que nous propose le texte: à prélever "sur le montant cumulé des rentes LPP et AVS". Par un pouvoir souverain total, qui dépasserait l'ensemble de la frontière de notre pouvoir géographique cantonal, nous pourrions alors décider que, sur les rentes AVS, il faudrait retenir et prélever un montant pour que la caisse de pension des rentiers valaisans soit finalement renflouée à travers cette méthode-là.

Donc totalement irréaliste, complètement illégal, à tel point que cette proposition a reçu zéro voix dans le cadre de la décision de la commission, et les membres étaient tous présents et les partis également tous présents.

Merci donc de refuser cette proposition au cas où elle serait maintenue.

*Le président:*

Merci.

Monsieur le député Edmond Perruchoud, vous êtes interpellé.

Vous avez demandé la parole; je vous la redonne.

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Merci Monsieur le président.

Monsieur le chef du département, sauf mon respect, vous êtes en train de faire des distinctions byzantines lorsque vous dites que ce n'est pas un sauvetage mais une recapitalisation. La recapitalisation est faite du fait que la caisse est sous-capitalisée douloureusement et qu'il faut recapitaliser, donc il faut procéder à un sauvetage. Cela est le premier aspect.

Le deuxième aspect: si j'ai bien compris, c'est le calcul LPP et AVS. Alors, Monsieur le conseiller d'Etat, je regrette que vos grandes compétences en matière d'expertises comptables se sont quelque peu édulcorées depuis que vous avez pris du galon et que vous êtes conseiller d'Etat. Ce n'est pas difficile de calculer le montant de la LPP additionné au montant de l'AVS. Ces deux notions sont connues. On a un chiffre total. Et au lieu de verser la LPP à 100%, c'est la LPP moins le montant de la retenue cumulée. On ne va pas enlever à l'AVS quoi que ce soit. C'est une méthode de calcul pour créer cette égalité, un petit peu aussi cette participation des rentiers, qui nous écoutent avec intérêt.

Cela dit, il y a aussi un blocage juridique. Apparemment, certains ont des craintes et certains n'ont pas lu l'excellente étude – que je mettrai à disposition de la deuxième commission – du professeur Rivaz au sujet des droits acquis "Wohlerworbene Rechte". Alors, dans ces circonstances, ce blocage juridique fait sans doute un blocage psychologique dans ce Parlement.

De ce fait, je crois penser qu'il faut qu'on vous laisse cogiter durant l'été. Et étant en plus ou moins divergence avec mon chef de groupe, je prends témérement l'initiative de **retirer** en l'état cet amendement afin de permettre à la deuxième commission de le réexaminer, mais, Mesdames et Messieurs, sachez que cet amendement reviendra sur le bureau.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député, et bravo pour votre témérité.

Est-ce que le président de la commission confirme sa demande de parole?

Oui, je la lui cède.

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):*

Nous avons depuis de longues années ici établi des principes et je vous demande instamment qu'ils soient respectés, à savoir que lorsque vous avez un commissaire qui donne son argumentaire, il peut le faire dans le temps de parole qui lui est accordé. Ensuite, le président de la commission peut, s'il veut, prendre la parole. Et il revient au Conseil d'Etat de clore l'argumentaire sur l'amendement.

En l'état, c'est la deuxième fois que l'on assiste à un deuxième argumentaire. Les règles ne sont pas respectées. Je vous prie de corriger le tir.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Bien entendu que je partage cette opinion, mais j'ai interpellé l'auteur de la proposition pour savoir s'il la retirait – ce qu'il a fait..., maintenant, le temps qu'il lui a fallu pour confirmer ce retrait prête à toutes les discussions et interprétations que l'on voudra bien faire... durant l'apéritif.

Est-ce que le chef du département souhaite encore s'exprimer?

Oui, je lui passe la parole.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Pour donner immédiatement raison à M. le président de la commission, je vais intervenir et rassurer et les uns et les autres: mes connaissances et mes expertises édulcorées me permettent quand même d'espérer que je sache encore faire les additions!

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Nous avançons.

*Article 19 nouveau, retiré.*

## **Article 20**

*Proposition 10 du groupe PLR par le député André Vernay (pas développée):*

*Proposition 11 du groupe UDC par le député Eric Jacquod:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 20:**

*M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:*

**La proposition 10 a été retirée.**

La proposition 11 a été refusée par la commission par 11 voix contre une et une abstention.

Historiquement, le pont AVS était financé à 100% par la caisse. Dans les années 2000, l'Etat du Valais avait déjà baissé sa participation une première fois en passant à 60%-40%, puis une deuxième fois en 2007 en passant à la parité, soit 50%-50%.

Cela fait partie de la symétrie des sacrifices déjà faits par les employés.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Je passe la parole à M. le député Edmond Perruchoud.

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Je suis désolé, Monsieur le président, quand je demande la parole, qu'on me la passe et que je parle, on me fait le reproche de parler trop et, ici, on me donne la parole alors que je ne l'ai pas demandée!

*Le président:*

Merci pour cette précision!

Je passe donc la parole à M. le député Eric Jacquod.

*M. le député Eric Jacquod, UDC:*

Les primes et prestations de l'AVS relèvent d'une loi fédérale qui s'applique à tous les citoyens de ce pays. L'égalité de traitement veut que si une catégorie d'employés touche plus tôt ses prestations, elle en assure elle-même le financement et qu'elle ne le fait pas porter aux autres contribuables.

Le fait que ce pont AVS ait été financé par l'Etat du Valais, à mon avis, est un argument en faveur du calcul de M<sup>e</sup> Perruchoud sur sa contribution de solidarité.

Merci.

**La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):*

Juste pour rappeler qu'il peut être choquant, et nous pouvons partager cet avis, qu'à un moment donné, lorsque le pont AVS était financé à 100% par l'employeur, c'était peut-être quelque chose qui n'était pas correct en soi. Mais, ce que je vous demande de bien vous rappeler, c'est que nous avons passé du 100% à 60%-40% et puis maintenant à la parité 50%-50%. Il y a eu correctif.

Je vous prie de suivre la commission.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le président.

Le chef du département ne souhaite pas s'exprimer.

Nous passons donc directement au vote.

**Par 102 voix contre 11 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 11 du député Eric Jacquod.**

*Article 20, adopté.*

*Articles 23, 24, 29 et 40, adoptés.*

## II

### Dispositions transitoires

*Proposition 12 du groupe PLR par le député André Vernay (pas développée):*

*Vorschlag 13 von Grossrat (Suppl.) Peter Kälin (durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### Discussion au chiffre II Dispositions transitoires:

*M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:*

#### **La proposition 12 a été retirée.**

La proposition 13 est refusée par la commission par 9 voix contre 3 et une abstention.

Cet amendement ne peut être accepté en la forme. La nouvelle loi ne peut s'occuper des prestations puisque le choix a été fait de passer à la primauté des cotisations.

Sur le fond, il y a déjà cinq ans qui sont garantis à 100%, puis dix ans échelonnés, ce qui permet déjà d'atténuer le changement chez les personnes le plus près de la retraite.

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Die Versicherten haben schon ihren Beitrag zur Sanierung der Pensionskasse geleistet, sei dies durch höhere Beiträge oder auch die Erhöhung des ordentlichen Pensionierungsalters. Nun sind es die Versicherten zwischen dem 49. und 55. Lebensjahr, die mit diesem Entwurf zusätzlich über das Mass bestraft werden. Sie verlieren nochmals zwischen zwei und vier Prozent der Rente.

Mit unserem Antrag wollen wir diese Ungleichbehandlung abfedern. Darum verlangen wir die Garantie für die projizierte Altersrente für höchstens sieben Jahre für vor der Pensionierung stehende Versicherte. Und für die, die sieben bis siebzehn Jahre davor stehen, eine degressive Anpassung.

#### **La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):*

Le projet est raisonnable en soi puisque, durant les cinq dernières années, ce sera compensé à 100% et, ensuite, pour les gens qui sont dans la tranche des 47 à 57 ans, de manière dégressive, il y a une compensation partielle.

Aller au-delà, c'est alourdir, c'est péjorer la situation actuelle et financière future.

Je vous prie donc de suivre la commission parce que le projet a été mûrement réfléchi et qu'il a ce côté raisonnable que nous défendons.

Merci de nous soutenir.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Dans ce cas aussi, il nous faut refuser cette proposition pour les arguments très clairs qui ont été donnés déjà par le rapporteur et par le président de la commission quant au choix que nous avons aujourd'hui de nous occuper au niveau de l'Etat soit des aspects liés au financement, soit des aspects liés aux prestations, mais pas les deux. Donc, déjà sous cet angle-là, cette proposition doit être refusée.

La problématique de la génération d'entrée a été traitée correctement puisque nous ne changeons pas les règles du jeu pour les 5 dernières années qui précèdent la retraite et puis, pour les autres, nous avons calculé, et je ne peux que souligner les propos de M. le président de la commission, et vous pouvez regarder, la commission a également clairement donné les informations sur ce sujet, il n'y a plus de pénalisation importante, insupportable ou même qui pourrait paraître choquante parce qu'ici on nous propose 7 ans et 17 ans, donc 24 ans. Les éléments 62 – 24 démontrent clairement qu'il n'y a pas de problématique de génération d'entrée importante, bien sûr qu'il y a une relative problématique, mais cette relative problématique n'est évidemment pas suffisante pour que l'on puisse accepter cette proposition.

Je vous invite donc également à la refuser.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Nous votons.

**Par 97 voix contre 15 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 13 défendue par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.**

*II, adopté.*

*III, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*M. le député David Théoduloz, PDCC:*

Comme le groupe PDCC l'a déjà souligné lors du débat d'entrée en matière, il acceptera évidemment le projet de loi en première lecture.

Il attend toutefois, et M. le conseiller d'Etat bénéficiera de toutes les informations d'ici à vendredi soir, des simulations relatives à la génération d'entrée pour qu'une compensation dégressive soit faite de 62 à 50 ans et aussi une simulation dans le cadre des mesures complémentaires pour un financement à 43%-57% plutôt qu'une prise en charge totale par l'Etat.

Le groupe PDCC l'a déjà dit, il y a une volonté de recapitalisation de notre côté, il y a une volonté de changement de primauté claire qui a été exprimée. Mais, il y a aussi la volonté de respecter la promesse de départ qui avait été faite, à savoir la symétrie des engagements employés-Etat.

Pour que la deuxième commission puisse répondre à la question de la symétrie des engagements, véritablement y répondre, il apparaît au groupe PDCC utile qu'une simulation, reprenant les engagements de chacun, employés et Etat, soit réalisée. Ainsi, chaque parlementaire pourra ici prendre l'ampleur des sacrifices, puisque ce sont des sacrifices, que l'Etat et les employés doivent faire.

Nous l'avons déjà dit mais nous le répétons, le groupe PDCC veut maintenir des conditions de prévoyance professionnelle attractives pour l'ensemble de la fonction publique, mais le groupe PDCC ne veut pas le faire évidemment à n'importe quel prix.

Nous acceptons ce projet de loi en première lecture et attendons avec impatience la deuxième lecture.

Merci.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:*

Die Fraktion der CVPO ist mit dem vorliegenden Gesetz in fast allen Bereichen einverstanden.

Diese flankierenden Massnahmen sind nötig, um die Vorsorgeeinrichtungen wieder auf einen finanziell akzeptablen Stand zurückzuführen. So können die Fehlverschulden, welche in der Vergangenheit gemacht wurden, einigermaßen auskuriert werden. Der momentane Deckungsgrad kann und darf nicht aus den Augen gelassen werden und der angestrebte Deckungsgrad von 80 Prozent, welcher von anderen Parteien als angemessen angesehen wird, schätzt die CVPO klar zu tief ein. Es muss unbedingt darauf geachtet werden, dass wir in der Zukunft den Deckungsgrad auf eine Höhe von mindestens 90 Prozent aufkapitalisieren können. Andernfalls wird die nächste Sanierungsphase schon bald einmal eingeläutet.

Die CVPO begrüsst die Systemänderung auf dasjenige des Beitragsprimats. Es vereinfacht die Berechnung der Versicherungsleistungen und berechnet die Rentenleistungen auf die effektiven, einbezahlten Beiträge. Dies ist ein zeitnahes und klar besseres System, welches bereits weit verbreitet ist in der Wirtschaft.

Die Aufteilung der Arbeitnehmer- und Arbeitgeberbeiträge sind für uns in der jetzigen Gesetzesänderung akzeptabel und sind vom Arbeitnehmer auch tragbar. Es sind keine übermässig hohen Beitragsleistungen, im Vergleich zu anderen Vorsorgeeinrichtungen, aber wie bereits von mir in der Eintretensdebatte erwähnt, soll der Versicherte nicht für die Fehler, die er nicht verschuldet hat, miteinbezogen werden.

In diesem Sinne dankt die CVPO der Kommission für die sehr gute Arbeit in diesem sehr komplexen Spektrum. Nun gilt es, dass dieses Parlament der PKWAL unser Vertrauen entgegen bringt.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Eric Jacquod, UDC:*

En l'état, ce projet ne permettra pas une recapitalisation à moyen et à long termes de la caisse de pension des employés de l'Etat du Valais.

La deuxième commission devra donc se pencher sérieusement sur des sujets sensibles comme le relèvement de l'âge de la retraite et la parité employeur-employés si on veut atteindre ce but de recapitalisation à long terme.



Si on n'ose pas aborder ces sujets, l'Etat devra régulièrement repasser à la caisse ces prochaines années en tant qu'employeur.

Donc, en l'état, le groupe UDC s'abstiendra de soutenir ce projet.

Merci.

*Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:*

Wie hier bereits schon gesagt wurde, fehlen der Kommission nach wie vor einige Kenntnisse von Zahlen. Die zweite Kommission wird diese umstrittenen Artikel, mit neuen Zahlen nochmals gründlich behandeln und auch neu beurteilen. Grundsätzlich vertritt die CSPO weiterhin den Standpunkt, dass die Versicherten bereits zur Genüge grossen Effort getätigt haben. Weiter stellen wir fest, dass die Kriterien in diesem Gesetz erfüllt werden und die Rollen des Staates und der PKWAL klar definiert sind. Der Staat als Arbeitgeber soll seinen Verpflichtungen nachgehen.

In diesem Sinne folgt die CSPO dem Staatsrat und ist für Eintreten.

Ich danke.

*M. le député Jérôme Favez, PLR:*

A la fin des débats en première lecture de ce projet de loi, le groupe PLR tire un bilan contrasté.

Il se réjouit du changement de primauté qui permettra une plus grande transparence pour les assurés tant dans le procédé de capitalisation que de clarté lors de la sortie d'un assuré. Certes, en primauté des cotisations, le risque de rendement se répartira différemment mais ce risque pourra ou pourrait également être profitable aux assurés. C'est vrai, il est difficile de l'imaginer aujourd'hui tant les placements ont été faibles ces dernières années, mais nul ne sait ce que nous réserve l'avenir et des rendements supérieurs aux simulations effectuées pourraient réapparaître – on peut toujours rêver... Cela permettrait alors aux assurés de bénéficier de prestations de retraite plus importantes et/ou de renflouer la caisse plus rapidement.

Un autre aspect réjouissant de cette modification législative réside dans la nouvelle définition de la garantie de l'Etat qui sera calculée dorénavant sur la base d'un degré de couverture de 80%. Cela obligera la caisse à réagir rapidement lorsqu'elle rencontrera des difficultés de financement et à prendre les mesures adéquates impliquant aussi bien l'employeur que l'employé.

Enfin, le troisième élément réjouissant vient des mesures pour stabiliser le déficit pour atteindre, en 2029, un degré de couverture de 88,2%. Cette mesure, selon nous, doit être encore précisée et clarifiée par la deuxième commission afin d'assurer que la cotisation supplémentaire de 0,4% serve bien le but initial.

Par contre, le groupe PLR émet des doutes quant au respect de la symétrie des sacrifices. Nous comptons sur les travaux de la deuxième commission pour étudier les simulations que nous avons demandées et ainsi connaître précisément les efforts des uns et des autres. Cette symétrie doit être respectée afin de ne pas préteriter trop fortement les contribuables valaisans. A ce titre, le Parlement donne, à notre avis, un mauvais signal aux contribuables en ayant refusé de suivre le groupe PLR dans sa volonté de ne pas accepter d'offrir de nouvelles prestations aux assurés. Cela représente tout de même une charge supplémentaire pour l'Etat de 800'000 francs.

Les mesures proposées dans ce projet ont bien sûr un coût important. Elles représentent un montant supplémentaire de 132 millions et une charge de plus de 30 millions si on excepte l'amortissement du solde des prêts accordés au fonds LIEP ou à 18,2

millions si on en tient compte. Ce montant grèvera chaque année le compte de fonctionnement. Dès lors, il est normal et juste de n'éluder aucune piste pour trouver le meilleur des compromis.

Le groupe PLR accepte ce projet de loi en première lecture.

Merci de votre attention.

*M. le député German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

En bref, le groupe ADG va soutenir ce projet und wie wir schon in der Eintretensdebatte gesagt und gezeigt haben, hat die Arbeitnehmerseite in den letzten 10, 15 Jahren schon verschiedene Massnahmen getroffen zur Sanierung dieser Pensionskasse. Wir sind auch froh, dass die Vorschläge der SVP, die immer eine Verschlechterung auf dem Buckel der Arbeitnehmer wollten, dass diese Vorschläge abgelehnt worden sind in diesem Parlament und dass die Radikalen ihre Vorschläge zurückgezogen haben.

In dem Sinne werden wir diesem Projekt zustimmen.

Danke schön.

*M. le député Nicolas Voide, PDCB:*

Comme nous l'avions déjà dit lors de l'entrée en matière, nous saluons, par ce projet, la concrétisation des principes qui ont été adoptés dans cette salle en 2006 déjà, à savoir le changement de système et le passage au degré de couverture de 80%.

Oui donc à ce changement de système, tel qu'il ressort de nos débats et oui aussi à la capitalisation, et j'insiste véritablement sur le terme puisque qui parlerait encore de recapitalisation dans cette salle se tromperait: on ne peut pas refaire ce qu'on n'a jamais fait. Par contre, on peut le faire et, en matière de caisse de pension, on doit ici le faire. Ce sont finalement les changements au niveau des exigences fédérales qui nous imposaient de capitaliser, ce que nous faisons aujourd'hui, et le groupe DC du Bas le salue dans le texte qu'il votera donc au terme de cette première lecture.

Nous soutenons évidemment aussi toute initiative qui tendrait à persuader tous ceux qui seraient encore sceptiques sur la question de la symétrie des sacrifices dans le cadre de cette capitalisation.

Nous avons salué, lors de l'entrée en matière, le fait que cette capitalisation, et donc l'assainissement de la caisse, se faisait, en Valais, sans heurts. Eh bien!, nous continuons à penser que tel est le cas et que tel doit être le cas jusqu'à l'issue de la deuxième lecture.

C'est dans ce sens-là que nous travaillerons avec vous en deuxième lecture et que nous votons le texte en première lecture.

**La discussion est close.**

*M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):*

Nous voici donc prêts, du moins pour la quasi-totalité des groupes parlementaires, à suivre le projet du Gouvernement concernant la caisse de retraite CPVAL.

Comment expliquer cette réception positive du projet? Comment expliquer le peu d'amendements déposés pour un tel projet, dont les incidences totales – si j'additionne les mesures prises depuis 2006 – avoisineront la fortune actuelle de l'Etat, soit 1,350 milliard.

Contre mauvaise fortune faisons néanmoins bon cœur, serais-je tenté de dire.

Alors que nous nous écharpons parfois pour des dizaines de billets de mille, nous voici soudain face à ces 570 millions bien sages et bien dociles – hormis la participation active de quelques initiés.

Serait-ce donc le bon sens qui explique cette attitude? En partie, oui, même si cette docilité, pour une grande partie aussi, est certainement liée à l'aspect technique rébarbatif du projet.

Le projet proposé rassure car il crée des garde-fous bienvenus. Je fais allusion ici aux cotisations supplémentaires de renforcement qui doivent permettre le maintien du montant nominal du découvert actuel. Je fais aussi allusion au 0,5% de différence entre les taux techniques projetés, arrêtés, soit 3,5% et 3%, qui permettra la constitution de réserves pour les années futures ou le colmatage de déficits supplémentaires.

Ce même projet – ceci a été dit et redit – répartit mieux les risques entre employeur et employés. Le passage au système de primauté des cotisations est plus équitable. Cet aspect est fondamental pour le citoyen contribuable que nous représentons. On ne donnera que ce que l'on a, en fonction du rendement effectif. Cela peut paraître une évidence, et pourtant! Alors qu'avant le système permettait de donner plus que ce que l'on pouvait. Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, même si la vérité n'est pas toujours bonne à dire, les deux poules aux œufs d'or, soit les feues CRPE et CPPEV des années nonante qui appliquèrent à la lettre la volonté et le marketing politiques des Gouvernements antérieurs. Rappelez-vous les taux de couverture: 41% pour l'une des caisses en 2004, et 2004 c'était hier. Rappelez-vous les ponts AVS totalement financés par l'employeur jusqu'en l'an 2000. Rappelez-vous la situation pas si lointaine où les affiliés bénéficiaient d'une reclassification ou d'une valorisation salariale et n'avaient aucune cotisation de rappel à payer. A trop pondre, Mesdames et Messieurs, les poules perdent leurs plumes.

A l'heure du bilan, soyons le plus objectif possible. Ce n'est pas que la faute à la mauvaise conjoncture, à l'évolution boursière négative ou au vieillissement de la population si le déficit structurel de nos institutions de prévoyance est aussi important. C'est parce qu'il y a eu mauvaise gouvernance, et cela se paie cash. Des groupes politiques l'ont souligné lors de l'entrée en matière, il faut tenir compte de ce constat; il faut même l'admettre.

En faisant toujours allusion aux poules de tout à l'heure et comme le dit l'adage: "On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs", il faudra donc simultanément se serrer la ceinture pour la grande majorité des affiliés et passer à la caisse pour l'employeur. Passer à la caisse pour l'employeur, cela signifie utiliser les deniers versés par les citoyens contribuables. Le souci des libéraux-radicaux, de l'UDC et de nombreux députés dans cette salle est légitime quant à la défense des intérêts de la population dans son ensemble. Mais, il n'est pas concevable non plus de péjorer fortement la situation des affiliés en activité qui ont déjà fait face à de nombreuses mesures restrictives. Mesdames et Messieurs, un simple exemple: si, lors de votre engagement, on vous promet, contre cotisations, une prestation X et que, en cours de mandat, on vous demande de cotiser plus, de travailler plus longtemps et, paradoxalement, d'obtenir en fin de compte une portion moindre du gâteau promis, cela peut aussi être assimilé à une injustice.

Nous voilà donc face à un véritable casse-tête: que faire pour être le plus juste possible? L'assainissement, la capitalisation sont incontournables, et le projet offre de belles garanties de pérennité pour la CPVAL dans le futur. Il tend vers la symétrie des sacrifices même si cette dernière, comme déjà dit tout à l'heure lors de la lecture de détail, n'est pas totalement effective.

Au nom de la commission, je vous invite donc à soutenir ce projet de loi.

Mais, par respect pour les citoyens-contribuables de ce canton, l'Etat devra compenser ses dépenses supplémentaires. Il devra s'imposer un véritable plan de rigueur, c'est-à-dire procéder à des économies marquées là où il le pourra afin qu'il puisse retrouver, du moins en partie, le niveau de fortune qui était le sien avant cette opération d'assainissement et de consolidation des caisses publiques de prévoyance.

Je conclus en remerciant M<sup>me</sup> Koppenburg pour son apport de grande qualité dans le traitement de ce dossier. Voilà une personnalité qu'il fait bon côtoyer. Merci aussi à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, fidèle à sa manière d'être et à son implication. Merci à ses collaborateurs, chefs de service. Merci aux membres de la commission, au rapporteur Gatien Cordonier qui a gagné ses galons d'officier aujourd'hui. Une mention spéciale est décernée au député Pascal Bridy, ancien président de la commission IF qui s'est révélé être, pour celui qui vous parle, un précieux allié puisqu'il a fallu prendre le mandat en cours de route. Permettez-moi aussi une toute petite pointe de chauvinisme pour clore ce rapport avec une mention particulière au député (suppl.) David Queloz par rapport à l'immense travail qu'il a réalisé dans ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Quelques éléments.

Tout d'abord et de manière claire, un mandat du Grand Conseil qui a été donné au Gouvernement et qui, aujourd'hui, est réalisé, c'est essentiel, à travers bien sûr le passage à la primauté des cotisations – élément qui, semble-t-il, va de soi alors que les effets et les implications de ce changement sont importants.

Deuxième aspect: des sacrifices qui ont été équitablement partagés. Il faudra encore convaincre dans ce domaine..., j'en vois quelques-uns en face de moi et aussi, là-bas, sur ma gauche..., mais je pense que l'on peut dire aujourd'hui que nous avons un projet qui est sur votre table après cette première lecture qui a équitablement partagé les sacrifices entre la fonction publique et l'employeur.

Troisième élément: nous avons assumé avec une certaine fierté, on doit le dire, notre responsabilité d'employeur en tant qu'Etat du Valais employeur. C'est aussi un exemple que l'on peut donner. On prend souvent dans ce domaine l'Etat comme exemple; eh bien!, ici aussi, nous avons assumé notre responsabilité d'employeur.

Nous avons grâce à ces mesures, qui mettent fin à un cycle qui a commencé il y a bientôt une quinzaine d'années, mis en place, et notamment à travers l'institution fusionnée, une pérennité renforcée, et très fortement renforcée, d'une seule et unique institution, la CPVAL.

Nous avons aussi, dans le respect du principe de la bonne foi – c'est un élément qui est également essentiel – pris nos responsabilités vis-à-vis de la génération d'entrée, avec les guillemets qu'il faudrait par rapport à la véritable notion de génération d'entrée qui, elle, a existé réellement en 1985 lorsque l'on a introduit la loi sur la prévoyance professionnelle.

Cinquième élément, et c'est aussi important, même si les garanties ne sont plus les mêmes qu'auparavant: nous avons maintenu, dans une volonté politique partagée entre le Parlement et le Gouvernement, les objectifs de prévoyance. C'est bien sûr aussi, vis-à-vis de la fonction publique, un message important au moment où nous cherchons des compétences toujours plus grandes dans l'Administration publique parce que les problèmes sont toujours plus difficiles à résoudre. Eh bien!, de pouvoir dire que l'on compte sur un

employeur fiable, qui a maintenu, malgré les difficultés importantes du mécanisme des trois piliers que l'on a en Suisse, les objectifs de prévoyance et les a conservés, c'est aussi un gage de fiabilité qu'un employeur donne à ceux qui sont fonctionnaires aujourd'hui ou au personnel enseignant, et à ceux qui le deviendront dans le futur.

Nous avons aussi appliqué le droit fédéral et réduit la garantie que l'Etat se doit d'avoir notamment qui aujourd'hui sera réduite à la part manquante de la couverture, donc environ le 20%.

Oui, c'est la mesure, l'équilibre, l'équité qui ont prévalu tout au long de ce dossier et qui sont au rendez-vous, selon une récapitulation quasi-exhaustive de la part de M. le président de la commission; je n'ajouterai donc rien. Il y a de la mesure dans tous les propos qu'il a tenus. Il y a de la mesure dans toutes les démarches qui ont été envisagées et retenues aujourd'hui dans le projet de loi.

Je vous invite donc, en remerciant les co-présidents de la commission d'avoir réalisé ce travail très approfondi. Nous avons, par exemple, entendu la commission des finances qui est venue avec toute une série de questions, auxquelles nous avons pu apporter toutes les réponses souhaitées, y compris du reste sur la notion de sacrifice équitablement partagé. Et puis, je voudrais bien sûr aussi remercier M. le rapporteur, qui vient de gagner du galon..., je ne sais pas si cela lui donnera une solde supplémentaire, mais de cela c'est M. le président René Constantin qui s'en est chargé. Et puis, la docilité, la sagesse, le pragmatisme, eh bien!, sont des qualités que chacun d'entre nous dans cette salle pourrait se réjouir de posséder; je n'ai donc pas de souci avec ces éléments-là, Monsieur le président de la commission, et je suis certain que vous partagez aussi cette opinion.

Merci donc, au nom du Conseil d'Etat, de soutenir ce projet lorsque M. le président du Grand Conseil vous posera la question.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Eh bien!, c'est maintenant que le président vous pose cette question, nous sommes arrivés au vote.

**La loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) est adoptée par 106 voix et 12 abstentions en première lecture.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

*Le président:*

Nous nous retrouverons vraisemblablement en session de septembre pour la deuxième lecture.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

## Première lecture

### 2. LOI VETERINAIRE

#### Erste Lesung

#### VETERINÄRGESETZ

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /  
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 et 2, adoptés.*

#### Article 3

*Proposition 1 du groupe UDC par le député Roger Ecoeur (pas développée):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:*

Proposition 1 du groupe UDC

Les intervenants s'inquiètent des limites qui pourraient être données à la définition d'activités paravétérinaires et au risque d'une surcharge administrative qu'elle pourrait engendrer.

Si la profession de médecin-vétérinaire est définie sur le plan fédéral par l'accès à l'application de soins aux animaux, la prescription et la distribution de médicaments, les professions paravétérinaires sont définies également par les activités professionnelles visant au bien-être des animaux, toutefois limitées par l'interdiction de prescrire des médicaments, de pratiquer de la chirurgie ou de poser des diagnostics.

Ces professions couvrent de manière non restrictive entre autres les activités de physiothérapie, d'ostéopathie ou d'ongleur.

En revanche, ne sont pas considérées comme activités paravétérinaires, les activités liées à une pratique de médecine douce n'encourant pas un risque de douleur pour l'animal et non réglementées, telles que l'homéopathie mais également les soins de toilettage des animaux qui ne sont, par conséquent, pas compris dans cette définition de la loi.

Le département confirme également qu'il sera attentif à éviter une charge bureaucratique et confirme qu'aucune incidence n'interviendra pour les détenteurs de bétail ou d'animaux de compagnie. Un contrôle étatique est prévu une fois par quatre ans.

Mais, afin d'éviter de vider de sa substantielle moelle un pan important de la loi actuellement non réglementé, la commission propose de ne pas soutenir cette modification.

Sur la base des explications données, cette proposition est **retirée**.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole, pas non plus de la part du président de la commission.

Est-ce que le chef du département veut s'exprimer?

Non.

*Article 3, adopté.*

*Articles 4 à 8, adoptés.*

### **Articles 9 et 10**

*Proposition 2 du groupe PLR par les députés André Vernay et Yves Fournier (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:*

Proposition 2 du groupe PLR

Il est demandé **d'inverser les deux articles** par souci de cohérence, les conditions d'autorisation devant figurer avant les exceptions.

Il semble, en effet, logique à la commission d'inverser les deux articles et la proposition est **acceptée** par le département.

*Articles 9 et 10, adoptés avec la proposition 2 du groupe PLR.*

### **Article 11**

*Proposition 3 du groupe PLR par les députés André Vernay et Yves Fournier (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:*

Proposition 3 du groupe PLR

Un registre des personnes auxquelles une autorisation est délivrée en tant que médecins-vétérinaires existe déjà sur Internet.

En revanche, les personnes qui, jusqu'à ce jour, n'étaient pas soumises à autorisation (les professions paravétérinaires) ne s'y trouvent pas. Il serait, en effet, intéressant de les faire apparaître également. Il est vrai que, au niveau fédéral, il est demandé aux cantons d'avoir une banque de données mise à jour et à autorisation (c'est le MedReg).

La discussion de la proposition se porte surtout sur la technique législative à adopter: faut-il ou ne faut-il pas inscrire au niveau de la loi cette inscription déjà effective? En prenant en considération qu'aucune objection n'est inscrite au plan fédéral, mais qu'au contraire une demande de registre cantonal est faite et que, en outre, une clarification par rapport à l'élément de protection des données pourrait être utile, la commission **accepte** à l'unanimité la proposition qui est faite.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas non plus de demande de parole.

*Article 11*, adopté avec la proposition 3 du groupe PLR à l'alinéa 1.

*Articles 12 à 15*, adoptés.

*Articles 16 et 17*, abrogés.

*Articles 18 et 19*, adoptés.

## **Article 20**

*Proposition 4 du groupe PLR par les députés André Vernay et Yves Fournier (pas développée):*

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:*

Proposition 4 du groupe PLR

Se ralliant à la proposition faite d'éviter le terme de "secrets" dans cet article où on voulait retirer l'élément de secret professionnel déjà expliqué au profit du devoir de discrétion, mais trouvant l'élément "informations" un peu vague, la nouvelle proposition est faite par la commission de compléter par "informations confidentielles".

La proposition initiale du groupe PLR est retirée au profit de la **nouvelle proposition de la commission**, qui est **acceptée** à l'unanimité.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Toujours pas de demande de parole.

Je pars du principe que cette proposition est acceptée sous la nouvelle forme de la commission.

*Article 20*, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 2.

*Articles 21 à 24*, adoptés.

## **Article 25**

*Nouvelle proposition 5 de la commission / Neuer Vorschlag 5 der Kommission:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:*

Il s'agit d'une pure correction rédactionnelle.

Il est proposé de remplacer "Inseminationstechniker" qui n'existe pas par "Besamungstechniker".

*Article 25*, adopté avec la modification rédactionnelle du texte allemand.

*Articles 26 à 39*, adoptés.



## **La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

### **Débat final:**

*M. le député Eric Jacquod, UDC:*

Cette loi va enfin permettre de pallier une grave lacune de notre appareil législatif. En effet, désormais, les homéopathes et ongleurs pour loups pourront être réglementés.

Dans ce sens-là, mais aussi parce qu'il semblerait que, par cette loi, malgré les apparences, on puisse faire un meilleur aménagement des très nombreux, des trop nombreux contrôles qui ont lieu pour les détenteurs d'animaux, le groupe UDC soutiendra la loi.

*M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

L'élaboration de la présente loi répond à la nécessité de définir la surveillance des professions de la santé animale, de réglementer plus précisément les professions paravétérinaires, d'actualiser les procédures quant à l'usage des médicaments vétérinaires, de se mettre en adéquation avec les dispositions de la loi fédérale y relative et de préciser la coordination entre les médecines humaine et animale conformément à notre loi sur la santé.

A l'instar de Neuchâtel, le Valais sera ainsi l'un des cantons pionniers en matière de législation vétérinaire.

Cette loi favorisera notamment une gestion plus stricte des autorisations de pratiquer par les vétérinaires, une clarification des droits et obligations, soit des activités interdites par les professions non soumises à autorisation, une meilleure traçabilité des médicaments, soit la documentation de leur utilisation par tous les protagonistes, des mesures d'action lors de violation des législations du domaine vétérinaire et, enfin, une assistance administrative ainsi que la formation continue des praticiens.

Le groupe ADG accepte cette loi comme telle et réitère sa gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à sa rédaction.

Merci de votre attention.

## **La discussion est close.**

*Le président:*

Le président de la commission s'exprimera après le vote.

Je passe la parole au chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Il se pourrait que cette loi fasse l'objet d'une belle unanimité, en tout cas c'est ce qui est espéré, et pourquoi? Parce que ce texte souligne l'importance de cette loi qui comble une réelle lacune.

Deuxièmement, et j'aimerais ici aussi le redire de manière tout à fait claire, nous avons aussi et clairement affirmé qu'il n'y avait pas une volonté quelconque de donner des charges supplémentaires au monde agricole et que, au contraire, il y avait un certain nombre de mesures prises bien sûr en parallèle aux dispositions légales qui permettraient, à

l'avenir, notamment ces contrôles, qui eux sont nécessaires et indispensables, se réalisent (on ne peut, bien entendu, pas les supprimer), mais que ceux-ci se fassent régulièrement le même jour et à des intervalles qui ne devraient pas être inférieurs à quatre ans parce que nous avons aussi le souci du monde agricole qui est noyé sous ce que souvent il appelle de la paperasse.

Nous voulons, à travers cette loi, régler, en plus, un certain nombre de compétences, notamment celles qui assurent une coordination de plus en plus importante entre la vie des humains et la vie des animaux et cette volonté clairement exprimée de ne pas, par des tracasseries administratives, décourager les professionnels de ce secteur très important, même s'il ne l'est pas au niveau du nombre d'actifs, car il y a une réelle volonté de rationaliser l'ensemble de ces contrôles, mais cette loi n'en crée aucun, et cela est important, cette loi ne crée aucune charge, ni financière ni administrative, nouvelle pour le monde agricole.

Elle comble aussi bien sûr quelques éléments importants d'attentes de la part du terrain, de la part de la profession même des vétérinaires qui souhaitent bien sûr que tout ce qui est paravétérinaire soit également organisé.

Je vous invite ainsi à soutenir cette loi, dont chacun a reconnu, après vous avoir entendus et en commission et dans le cadre de ces débats, la bonne facture.

Merci d'ores et déjà au président de la commission, merci aussi d'ores et déjà au rapporteur et aux membres de la commission.

Je vous remercie finalement de soutenir ce projet.

**La loi vétérinaire est adoptée par 89 voix contre 2 et une abstention en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

*M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

Je ne veux pas m'étendre sur cette loi parce que tout a été dit.

Je voudrais surtout remercier tout le monde pour le vote, remercier le Conseil d'Etat, le vétérinaire cantonal, M. Barras, pour ses explications, remercier l'ancien président de la commission, le député Jérôme Buttet, parce que c'est lui qui a travaillé cette loi en commission, ainsi que le député (suppl.) Gilbert Monney, notre excellent rapporteur, qui mérite aussi de prendre la parole à chaque fois pour expliquer les amendements tant ses explications sont bonnes, et tous les membres de la commission thématique.

Vu votre presque unanimité, je me permets de demander la lecture unique de ce projet de loi.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous avons donc une proposition de lecture unique, que je vais mettre au vote.

**La lecture unique est acceptée par 86 voix.**

Vous avez ainsi renoncé à la deuxième lecture de ce texte de loi.

**3. RAPPORT  
du Conseil d'Etat  
concernant l'exercice 2010 de la Banque Cantonale du Valais**

**BERICHT  
des Staatsrates  
zum Geschäftsjahr 2010 der Walliser Kantonalbank**

*Prise de position de la commission de gestion /  
Stellungnahme der Geschäftsprüfungskommission*

**Discussion générale:**

*M. le député Marcel Bayard, PDCC:*

Le groupe DC du Centre a pris connaissance des différents rapports relatifs à l'exercice 2010 de la BCVs. Il se réjouit particulièrement de sa santé financière, de son implication dans le soutien à l'économie valaisanne et salue également la comparaison des chiffres de la BCVs par rapport aux autres banques cantonales, notamment quant à la rémunération des actions propriété de l'Etat et à la rétribution des membres du conseil d'administration. De plus, le groupe DC du Centre s'allie à la demande de la commission de gestion de donner une suite utile à cette étude.

Nous relevons aussi le fréquent renouvellement du site Internet de la BCVs qui constitue un support incontournable d'informations et de transactions entre la banque et ses clients.

Le groupe DC du Centre a pris également connaissance du départ du président du conseil d'administration. Il serait dommage que ce départ, certes avec un certain goût amer, fasse de l'ombre au travail fourni par tous les employés de la BCVs en 2010. Serait-il possible que le Conseil d'Etat nous donne quelques éclaircissements quant au futur de ce poste?

Je tiens à terminer cette intervention en félicitant chaleureusement, au nom du groupe DC du Centre, la BCVs pour son excellent travail.

Merci pour votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Roxanne d'Avila Mittaz, PLR:*

Le groupe PLR s'est penché avec toute l'attention requise sur le rapport de l'exercice 2010 de la BCVs. Celle-ci y confirme son efficacité opérationnelle, malgré les récentes turbulences des marchés financiers.

Le dynamisme dont fait preuve l'établissement se traduit notamment par le nombre de nouvelles relations d'affaires (plus de 7'500).

Nous notons également qu'après affectation du résultat 2010, les fonds propres effectifs représentent une couverture encore améliorée à plus de 180% des exigences légales et qu'il n'existe, au 31.12.2010, pas de nécessité de recours à l'utilisation de la garantie de l'Etat.

Toutefois, les années à venir annoncent différents challenges:

- la maîtrise des coûts qui reste une constante au fil des ans;
- le maintien d'une méthode de détermination et d'appréciation des risques adéquate.

L'Etat, en tant qu'actionnaire et garant, confirme la banque dans sa mission d'offrir les services d'une banque universelle et de contribuer au bon développement du tissu économique valaisan. Celui-ci est dense, qu'il soit primaire, secondaire ou tertiaire, et pour ces entreprises, les défis ne manquent pas.

Néanmoins, le groupe PLR demande quelques précisions concernant la réduction de l'importance de la participation de l'Etat au capital de la banque. La pertinence de cette stratégie est-elle avérée? Pouvez-vous également nous indiquer quelle est la procédure de nomination du président du conseil d'administration?

Vous l'aurez compris, Chers collègues, nous ne pouvons que réitérer notre confiance aux instances de la BCVs et inciter celles-ci à continuer sur cette impulsion.

Merci pour votre attention.

*Hr. Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:*

Der Geschäftsbericht 2010 der WKB liest sich gut; eine Bilanzsumme erstmals über 10 Milliarden, verwaltete Depots über 6,2 Milliarden, ein Bruttogewinn mit über 120 Millionen und ein verbleibender Jahresgewinn von über 50 Millionen. Verständlich, dass sich demnach auch der staatsrätliche Bericht hierzu in einem positiven und höchst erfreulichen Ton präsentiert. Den Verantwortlichen und insbesondere den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern der Walliser Kantonalbank gebührt der Dank und die Anerkennung der gesamten Republik und es bleibt natürlich zu hoffen, dass dieses Walliser Flaggschiff auch künftig so gut auf Kurs gehalten werden kann.

Fragen stellen sich für die CVPO deshalb einzig im Zusammenhang mit dem Abgang des Verwaltungsratspräsidenten, Herrn Stalder, am 11. April dieses Jahres und zwar sind es die folgenden Fragen:

Frage 1: Innert welcher Frist gedenkt der Staatsrat dem Verwaltungsrat der WKB zuhanden der Aktionärsversammlung einen Vorschlag für die Neubesetzung des vakanten Verwaltungsratssitzes sowie für die Wahl des neuen Verwaltungsratspräsidenten zu unterbreiten?

Frage 2: Welches Auswahlverfahren sieht der Staatsrat vor, damit eine möglichst optimale Wahl getroffen werden kann?

Im Weiteren geht die CVPO davon aus, dass bei der anstehenden Ersatzwahl in den Verwaltungsrat der angemessenen Vertretung der drei Regionen unseres Kantons Rechnung getragen wird und dass demzufolge bei der Nominierung der obere Kantonsteil berücksichtigt wird.

Auch bezüglich der Besetzung des Präsidialamtes weist die CVPO darauf hin, dass dem Prinzip nachzuleben ist, wonach der Verwaltungsratspräsident und der Präsident der Generaldirektion nicht derselben Sprachregion zugehörig sein sollen.

In diesem Sinne und unter Berücksichtigung dieser Ausführungen fordert die CVPO den Staatsrat auf, nun unverzüglich den Wahltermin bekannt zu geben, damit das Datum der ausserordentlichen Generalversammlung seitens des Verwaltungsrates angesetzt werden kann und sodann mit der nötigen Transparenz und Weitsicht die Kandidatenbezeichnung vorzunehmen.

Ich bedanke mich für die Beantwortung dieser Fragen und Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, danke ich für die Aufmerksamkeit.

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Circulez, il n'y a rien à voir! Ce sont un petit peu les propos que l'on entend dans cet auditoire. C'est un peu ce qui ressort du rapport sur papier glacé de la BCVs pour l'exercice 2010. Par eau calme, le capitaine est excellent.

La réalité est quelque peu différente. On se souviendra du cafouillage avec la désignation de M. Stalder à la présidence de cette banque. Et là, j'émetts un petit peu les mêmes soucis que le préopinant, M<sup>e</sup> Marcel Mangisch. Après ces cafouillages, on doit dire qu'on regrette les temps bénis où le président de la BCVs était M<sup>e</sup> Odilo Guntern, où le président de la BCVs était l'excellent Maurice de Preux. Il faudra que l'on retrouve la perle rare; ce n'est pas facile. En tout cas, Mesdames et Messieurs, je puis vous informer que nous avons déposé une motion ou un postulat – je ne m'en souviens plus –, par laquelle on demande de supprimer toute limitation d'âge comme notamment dans la loi sur la BCVs qui limite à 65 ans la possibilité d'entrer au conseil d'administration. Nous avons des personnes, sans citer des noms, des Blum, des Studer, qui auraient le gabarit et les attaches voulues avec le canton mais qui, malheureusement, ont atteint la limite d'âge, et on doit se priver de talents qui pourraient servir la république.

Il s'agit de réorganiser les structures de la BCVs. Je viens de déposer un postulat, qui avait été gentiment la cible de banderilles de gens irresponsables à l'époque. Vous avez souvenir qu'à l'assemblée générale de la BCVs, j'ai émis le même propos, qui a eu un accueil unanime et chaleureux. En d'autres termes, l'Etat du Valais, avec 110 millions de capital-actions, a 85% des droits de vote. Les actionnaires au porteur, les actionnaires dits libres (en réalité, otages du système), avec 40 millions, nous n'avons que 15% des droits de vote. Alors qu'on ait une BCVs contrôlée avec une majorité de l'Etat, personne ne discute de cet axiome; on est d'accord que l'Etat ait une responsabilité. Par contre, on pourrait réorganiser les droits de vote de telle manière qu'on ait un droit de veto, qu'on ait (les actionnaires libres, les actionnaires au porteur) en tout cas le tiers des droits de vote. Tout cela aussi pour donner plus de transparence à la conduite de la BCVs, plus de transparence lorsque l'on a connaissance de cette transaction à peu près à 2 millions entre la caisse de retraite et la BCVs, une transaction apparemment ayant reçu la bénédiction des conseillers d'Etat en charge des départements impliqués, mais cela s'est fait hors procédure. C'est un petit peu gênant que l'on "donne" – entre guillemets – 2 millions hors procédure. Sans doute que la caisse de retraite a un avocat redoutable en la personne de M<sup>e</sup> Michel Ducrot, mais il ne faut pas faire du fétichisme devant lui; on doit quand même pouvoir défendre ses intérêts. Alors, cette opération entre deux entités qui sont contrôlées par le canton est gênante. Par le chiffre 4 ou 5, par lequel, je crois me souvenir selon mes informations, la caisse de retraite déclarait d'ores et déjà refuser tout appel en cause contre la BCVs, ce qui serait illégal, mais peu importe.

Finalement, je reviens, je ne lâcherai pas, pour autant que politiquement je ne sois pas mort, sur la loi sur les participations. Il faut absolument que les instances du Grand Conseil aient beaucoup plus de pouvoir et également (on ne va pas nous mettre le secret bancaire sous les yeux) puissent pouvoir contrôler un petit plus profondément les activités des organes de la BCVs.

Pour le surplus, on ne peut que se réjouir des chiffres, mais je donne la paternité de ces résultats merveilleux à son grand auteur. Merci.

*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Conformément à la loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'Etat nous soumet son rapport concernant l'exercice 2010 de la BCVs. Comme dans ses précédents rapports, le Conseil d'Etat a retenu et confirmé les axes stratégiques déjà retenus les années précédentes.

Le Conseil d'Etat constate que le renforcement des fonds propres de la BCVs s'est poursuivi avec une amélioration du taux de couverture qui passe de 175,8 à 181,8%. Il faut rappeler ici que le taux de couverture était de 184,8% à la fin de l'exercice 2008, ce qui signifie qu'il avait diminué de 7 points entre 2008 et 2009 et que, en 2010, il est encore inférieur de 3 points au résultat de 2008. Cette baisse est liée à une première étape de la réduction spécifique de 12,5% des exigences en matière de fonds propres nécessaires pour les banques cantonales.

Le Conseil d'Etat rappelle que, vu la grave crise économique ayant affecté en 2008 et 2009 les secteurs bancaire et financier, la garantie de l'Etat du Valais joue un rôle très important en renforçant encore le capital confiance dont jouit la BCVs. Cette garantie de l'Etat est donc très importante, particulièrement comme assurance de stabilité en période de crise.

Le groupe ADG partage la satisfaction de la commission de gestion que sa demande de comparaisons chiffrées avec les autres banques cantonales ait été réalisée par le Conseil d'Etat.

Concernant le rendement du capital, il en ressort que la valeur nominale de rendement pour l'Etat de la BCVs est près de trois fois inférieure aux autres banques cantonales et que la valeur réelle de rendement de la BCVs est près de deux fois inférieure. Nous saluons la position du Conseil d'Etat qui retient l'option d'une amélioration du niveau de dividendes des actions nominatives.

Par contre, le groupe ADG ne partage pas le maintien de l'option d'une réduction de la participation de l'Etat au capital de la banque même si celle-ci ne revêt pas de caractère prioritaire. Il paraît curieux, pour ne pas dire plus, de souhaiter diminuer la participation de l'Etat alors que son rendement devrait augmenter. Pourquoi l'Etat devrait-il se priver de cet apport financier? Comme une crise, telle que l'a vécue le secteur bancaire, est difficilement prévisible, surtout dans son ampleur et sa temporalité, il nous paraît légitime que cette option d'une réduction de la participation de l'Etat soit réexaminée. La position d'actionnaire majoritaire fort de l'Etat lui confère une position stratégique importante et intéressante qui, comme l'a justement signalé le Conseil d'Etat, se montre très utile en période de crise en ce qui concerne la confiance, capital confiance qu'il ne faudrait pas sous-estimer et brader par beau temps.

Le groupe ADG relève que l'aspect de banque de proximité ne doit pas être évalué essentiellement à son réseau de points de vente et de bancomats, mais bien à son rôle essentiel de soutien à l'économie et particulièrement aux PME, pour lesquelles un accès aux crédits nécessaires à leur maintien ou à leur création est particulièrement important.

La comparaison intercantonale chiffrée du Conseil d'Etat confirme les positions précédentes du groupe ADG concernant les rémunérations. En effet, la rémunération moyenne par membre du conseil d'administration, le montant global de la rémunération du conseil d'administration et la rémunération de l'ensemble de la direction sont plus élevés. Le groupe ADG considère que ces différences ne sont pas justifiées. Est-il normal que le directeur de la BCVs ait une rémunération totale représentant plus de deux fois le salaire d'un conseiller d'Etat? Le groupe ADG demande que le Conseil d'Etat intervienne dans toute la mesure de ses compétences pour faire baisser ces rémunérations.

Le groupe ADG demande aussi au Conseil d'Etat, toujours en sa qualité d'actionnaire largement majoritaire, d'intervenir pour favoriser la mixité des genres et assurer l'égalité femme-homme dans la BCVs, notamment dans les organes de direction et le conseil d'administration, si nécessaire par des mesures de discrimination positive.

Enfin, pour terminer, il n'est pas possible de traiter de ce rapport sans évoquer le départ précipité du président du conseil d'administration. Si M. Stalder avait toutes les compétences techniques nécessaires pour ce poste, et il semble que rien n'indique qu'il n'en ait pas fait la preuve durant son bref passage, il n'était pas possible, lors de sa nomination,

d'imaginer un départ aussi rapide. Cependant, au-delà de la médiatisation et de la politisation de cette démission, le Conseil d'Etat peut-il nous donner sa position quant à cette démission et aux conséquences concrètes y relatives pour la nomination de la nouvelle présidente ou du nouveau président, pour la BCVs et surtout pour la population et les entreprises valaisannes? Le groupe ADG s'intéresse surtout à l'avenir et souhaite que, pour la nomination de son ou de sa successeur, il soit plus tenu compte de son intégration ou de sa capacité d'intégration sociale et culturelle en Valais.

Merci pour votre attention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Die Zahlen der Walliser Kantonalbank sind wie diejenigen des Kantons Wallis tief schwarz. Im Unterschied zum Kanton verzeichnet jedoch die Walliser Kantonalbank den neunten Rekord in Folge.

Alle Indikatoren zeigen nach oben, die WKB ist gesund.

Interessanter und mehr Aufsehen als diese ausgezeichneten Zahlen hat wohl der Abgang des Präsidenten des Verwaltungsrats provoziert. Die Gerüchte waren bereits im Jahr 2010 heftig am Kochen. Die Wahl eines neuen Verwaltungsratsmitglieds und des Präsidenten wird den Staatsrat wohl in seiner Sommerpause beschäftigen. Das Auswahlverfahren soll diesen Herbst vonstatten gehen, anscheinend innerhalb von sechs Monaten müsste eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen werden.

Wir erlauben uns an dieser Stelle den Hinweis auf die gesetzlich verankerte regionalpolitische Vertretung der Mitglieder des Verwaltungsrates der Walliser Kantonalbank.

Im Übrigen können wir auf die von der CVPO bereits gestellten Fragen verweisen.

Der von der GPK seit längerem geforderte Vergleich zwischen den anderen Kantonalbanken liegt nun vor. Die Ergebnisse sind klar, die Dividende auf den Aktien des Staates liegt unter dem schweizerischen Mittel.

Die CSPO begrüsst die vom Staatsrat vorbehaltene Option, die Dividendenhöhe der Namenaktien allenfalls zu verbessern, dies auch auf dem Hintergrund der drohenden Verschlechterung der Zahlen. Ich erlaube mir den Hinweis auf die schweizerische Nationalbank betreffend deren Zahlungen.

Die Lohnpolitik der Generaldirektion und der Oberleitungsorgane fällt in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats. Trotzdem ist die CSPO der Ansicht, dass sich der Mehrheitsaktionär hier nicht davonschleichen kann. Zudem fragt sich die CSPO wie es denn mit der Lohnschere innerhalb der Walliser Kantonalbank aussieht. Das wäre doch auch eine interessante Frage.

Danke.

*M. le député Pascal Luisier, PDCB:*

La Banque Cantonale du Valais va bien..., merci pour elle!

C'est là la conclusion à laquelle devrait arriver tout lecteur objectif du rapport que nous présente aujourd'hui le Conseil d'Etat sur l'exercice 2010 de la BCVs.

Et cela est bien vrai, pour le volet opérationnel à tout le moins.

Tous les signaux sont, en effet, au vert puisque l'année 2010 fut une année record, la neuvième consécutive d'ailleurs:

- bénéfice brut et bénéfice net en hausse
- bilan qui, pour la première fois, dépasse les 10 milliards de francs
- accroissement du volume des affaires
- augmentation de l'activité de gestion de fortune
- hausse du dividende
- renforcement des fonds propres

Le groupe DC du Bas apprécie, à sa juste valeur, cette foison de bonnes nouvelles.

Il félicite, en outre, le conseil d'administration, la direction, les cadres et tout le personnel qui, chacun à sa place, contribuent au succès de l'ensemble de l'édifice.

C'est une évidence, la BCVs est désormais très bien armée pour accomplir sa mission première: soutenir l'économie valaisanne. Et c'est bien là l'essentiel.

Cependant, bien que cet événement se soit déroulé postérieurement à l'exercice 2010, notre groupe ne saurait passer sous silence ce qu'il est bien convenu d'appeler la saga Bernard F. Stalder, du nom du président démissionnaire du conseil d'administration de la BCVs qui réussit le tour de force consistant:

- à remercier l'assemblée générale de sa nomination à la tête de la Banque Cantonale Vaudoise;
- ne jamais présider aucune assemblée générale ordinaire;
- être absent à l'assemblée des actionnaires du Haut, puis à celle du Bas.

Sans refaire l'historique de sa désignation, nous vous rappelons que le Conseil d'Etat avait procédé par appel public aux candidatures intéressées. Une fois les candidatures enregistrées, le Conseil d'Etat avait désigné, le 11 mars 2009, un groupe d'évaluation des candidatures, présidé par le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

Force est de constater aujourd'hui que le groupe d'évaluation Cina a failli à sa mission.

Comment, en effet, sur une liste de 15 personnes considérées comme éligibles au "board" de la BCVs, se tromper à ce point, en arrêtant son choix sur le nom de l'énigmatique Bernard F. Stalder?

Si le groupe DC du Bas a déjà tourné la page de cet inter-règne tragicomique, il souhaite néanmoins que le Conseil d'Etat en tire les leçons qui s'imposent en simplifiant, par exemple, la procédure de désignation du futur président du conseil d'administration de la BCVs.

Enfin, notre groupe souhaite, à son tour, que cette désignation ait lieu le plus rapidement possible et conclut en demandant au Conseil d'Etat à quelle date il entend repourvoir ce poste de première importance?

Merci de votre aimable attention.

**La discussion est close.**

*M. le député Laurent Léger, PDGB, président de la commission de gestion:*

La commission de gestion salue le bon résultat et la santé financière de la BCVs, et remercie les organes de l'administration et de la direction, ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la BCVs pour leur travail.



La commission de gestion relève avec satisfaction que, conformément à sa demande de l'année dernière, une comparaison des chiffres de la BCVs par rapport aux autres banques cantonales a été conduite par le Conseil d'Etat. Que nous apprend cette comparaison? Que la rémunération du capital propriété de l'Etat du Valais est près de trois fois inférieure par rapport aux rémunérations d'autres banques cantonales. Elle nous apprend aussi que le conseil d'administration et la direction générale sont très bien rémunérés, rémunérations plus élevées par rapport à des rémunérations dans des banques comparables.

La commission de gestion demande donc que le Département des finances émettent des propositions concrètes pour, d'une part, améliorer le rendement du capital de l'Etat et pour, d'autre part, freiner les rémunérations servies aux membres du conseil d'administration et de la direction.

En outre, la commission de gestion relève que, sur ces points, l'Etat a les moyens d'intervenir par l'intermédiaire de ses représentants pour influencer.

Concernant la vacance au sein de la présidence de la banque, la commission de gestion déplore la situation actuelle et souhaite que le poste soit rapidement repourvu, cela en tenant compte des spécificités de la banque et des caractéristiques du tissu économique et social du Valais, ainsi que dans le respect des statuts de la banque. En effet, si notre collègue Edmond Perruchoud devait être nommé, par exemple – puisqu'il a quasiment déposé sa candidature –, il devrait malheureusement démissionner au mois de novembre puisqu'il atteindra la limite d'âge fatidique de 65 ans! Merci.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Quelques éléments issus de ce débat pour bien sûr recadrer un certain nombre d'approches par rapport au Conseil d'Etat qui, dans le cadre de son rapport, donne une appréciation quant à la stratégie de l'Etat en tant qu'actionnaire et garant, et sur le rapport spécifique du réviseur bancaire.

Cette année peut-être particulièrement, au-delà de ces points annuels, pour ne pas dire habituels..., mais on ne doit jamais s'habituer à de bons résultats et on doit chaque fois les saluer – ce que vous avez fait et, à mon tour, au nom du Gouvernement valaisan, je salue les bons résultats de la BCVs –, il y a, cette année, quelques points supplémentaires comme l'étude comparative que vous nous avez demandée et qu'on vous a fournie à travers la commission de gestion, étude comparative portant sur deux éléments essentiels: bien sûr, d'un côté, quel est le rendement de cette participation, avec les questions légitimes de savoir s'il faut vendre une participation qui rapporte, comme l'a relevé tout à l'heure le député Jean-Henri Dumont, et, deuxième élément, la rémunération des organes de la direction, et l'on entend par-là tant le conseil d'administration que la direction générale.

Vous avez aussi soulevé, dans le cadre de vos débats, le renforcement des fonds propres de la BCVs. C'est un élément important, bien sûr, par rapport à la capacité de cette banque de faire face à son but de soutenir l'économie valaisanne et c'est aussi un élément important par rapport à un environnement général qui, au niveau bancaire, a vu la Confédération, notamment par rapport à des risques systémiques, devoir mettre en œuvre des dispositions évitant que l'on se retrouve, dans le futur, face à des affaires comme celle qu'a vécue une grande banque de ce pays. Il y a donc à se réjouir de ce renforcement des fonds propres. Mais comment est-ce que l'on renforce les fonds propres – c'est aussi une question extrêmement intéressante? Bien sûr, d'abord en faisant de bons résultats et puis, deuxième élément, en distribuant, malgré de bons résultats, le moins possible de dividendes, et c'est une excellente façon bien sûr de conserver des fonds propres. Et c'est pour cela que, dans sa stratégie, le Gouvernement valaisan, même s'il va poursuivre avec

cette volonté d'une rémunération en cash plus importante que celle qu'on connaît aujourd'hui, ne sera jusqu'au-boutiste quant à cette approche parce que nous savons que les dividendes que nous ne touchons pas amélioreront les fonds propres de la société et, par le fait même, donc la valeur de notre participation, dont on a relevé tout à l'heure par le député Edmond Perruchoud, l'importance. Donc, il y a bien sûr une juste amélioration en cash que nous allons demander à la BCVs mais il y a aussi, dans cette discussion, la capacité que nous donnons à améliorer les fonds propres qui, par définition, permettront à la banque de réaliser son action, d'une part, et, d'autre part, aussi à l'Etat du Valais de voir son action se revaloriser par rapport à des fonds propres améliorés.

Garantie de l'Etat: j'ai entendu là aussi des interventions, en tout cas l'une ou l'autre, sur cet aspect-là. Aujourd'hui, il faut relever bien sûr qu'elle n'a pas été actionnée, et on doit s'en réjouir, comme l'a dit la députée (suppl.) Roxanne d'Avila Mittaz. Mais, il est vrai qu'au-delà du fait que l'on doit se réjouir que la garantie de l'Etat n'ait pas été appelée à fonctionner, on doit se réjouir du rôle extrêmement important qu'a joué la garantie de l'Etat lors des crises financières 2008 et suivantes, et les clients potentiels ont afflué à la BCVs et dans les autres banques qui ont une garantie étatique. Nous pouvons donc dire aujourd'hui que la garantie de l'Etat a joué un rôle extrêmement important dans le cadre de la crise des marchés financiers 2008 et 2009 et a attiré, grâce à son existence, de nombreux nouveaux clients auprès de notre banque cantonale, et nous nous en réjouissons.

Quelques éléments par rapport aux deux axes principaux de l'étude donnée à des instituts compétents pour faire ces comparaisons. Il est vrai que le rendement a démontré que lorsqu'on se basait sur la valeur nominale, le rendement de notre participation était largement inférieur (trois fois quasiment) à la moyenne des autres banques. Nous nous emploierons à corriger cet élément-là, mais je pense que jamais nous ne demanderons de recevoir trois fois le dividende que l'on reçoit aujourd'hui tant cela paraîtrait inconséquent. Nous voulons dire aussi, par rapport à cette étude sur le rendement du capital, que nous entendons à l'avenir, mais nous l'avons déjà fait cette année – vous pouvez regarder les dividendes que la BCVs a distribués – plus 2% de point, 12,5% au lieu de 10,5%, et contre 9,5%, respectivement deux exercices précédents. Il y a donc déjà de la part du Gouvernement une action puisque nous avons sous nos yeux bien sûr, lors des discussions, l'étude comparative.

Pour ce qui est de la rémunération des organes, je salue aussi ceux qui ont appelé la BCVs à maîtriser ses charges. C'est une vraie responsabilité qu'un institut comme la BCVs doit aussi assumer. Vous avez entendu à de multiples reprises le chef du Département des finances dire que les institutions paraétatiques, et elles sont nombreuses dans ce canton, qui justifient d'une activité du reste la plupart du temps très soutenue, et bien nous saluons cette activité bien sûr, mais l'ensemble de ces institutions quelles qu'elles soient, et ici on parle de la BCVs, doit aussi participer à la maîtrise des coûts comme nous le faisons du point de vue de l'action du canton du Valais lui-même lorsque nous vous présentons le budget. Et on peut une nouvelle fois peut-être comparer notre 0,5% d'augmentation des charges d'exploitation du compte 2010 de l'Etat du Valais avec l'augmentation globale des charges dans les instituts paraétatiques et, aujourd'hui, dans les charges de la BCVs.

Cela dit et par rapport à la notion de rémunération, il faut quand même rappeler un certain nombre d'éléments, et jamais nous ne transgresserons ceux-ci, il appartient au conseil d'administration et à la direction générale d'assumer ces compétences quant à la rémunération et non pas à l'assemblée générale et encore moins à un actionnaire, fut-il majoritaire. Nous n'avons donc pas la volonté de rentrer dans un domaine où, juridiquement, nous n'avons pas à le faire, et chacun sait, la députée Graziella Walker Salzmänn encore plus que d'autres probablement, que le droit des actionnaires s'arrête parfois devant la porte. Et nous n'avons nullement l'intention de dépasser nos droits en la matière, qui ressortent clairement du code des obligations.

Quelques éléments bien sûr aussi par rapport à toute une série de remarques qui ont été faites, par rapport notamment à la question sur le départ de M. Stalder. Nous aimerions aussi ici dire que de la démission de M. Stalder, eh bien!, le Conseil d'Etat en a simplement pris acte, tout simplement. Nous entendons bien sûr pour le futur regarder devant nous, ça nous paraît évidemment aussi l'essentiel. Cela ne nous empêchera pas de dire néanmoins que nous n'avons guère apprécié son départ précipité et pas plus goûté aux commentaires qui l'ont suivi. Et puis, comme tout le monde avait la langue qui brûlait pour savoir ce qui allait se passer dans le futur, eh bien!, tout simplement, je peux confirmer ici devant le plenum que dans les six mois qui viennent, du reste c'est une annonce qui a été faite par la BCVs elle-même, à qui la compétence appartient de fixer la prochaine assemblée générale, eh bien!, la prochaine assemblée générale devrait se tenir très probablement au début novembre 2011, c'est-à-dire grosso modo au plus tard dans les six mois dès la dernière assemblée générale. C'est donc pour cette date-là que le Conseil d'Etat, en tant que représentant de l'actionnaire majoritaire, pourvoira au remplacement de M. Stalder, vous rappelant que, lors de la dernière vacance de la présidence, la décision du Conseil d'Etat est tombée 48 heures avant l'assemblée générale de la BCVs.

La baisse de la participation: qu'en est-il? Soit au niveau de la députée (suppl.) Roxanne d'Avila Mittaz, soit au niveau du député Jean-Henri Dumont, soit bien sûr dans l'ensemble des participations, cette question se pose. Nous n'avons pas un objectif à court terme, ni à moyen terme, de nous dessaisir d'une participation dont les rendements sont ceux que l'on connaît. Je n'irai pas jusqu'à faire preuve du même optimisme que le député Jean-Henri Dumont pour dire que ceux-ci devraient encore augmenter dans le futur, pour autant que la situation reste ce qu'elle est et rien n'assure que, du point de vue économique, nous nous trouvons, dans le futur, face à une progression encore, après la neuvième devrait venir la dixième fois, et si la BCVs prend la même direction que le FC Sion, alors pas de difficulté, nous pourrions encore espérer une augmentation des dividendes dans le futur. Donc, clairement, pas de volonté aujourd'hui, ni à court ni à moyen termes, de vendre la participation du canton du Valais dans notre banque cantonale.

J'ai répondu à l'ensemble des intervenants, au député Marcel Mangisch notamment et aussi au député Jean-Henri Dumont, par rapport au départ de M. Stalder, tout comme à la députée Graziella Walker Salzmann qui en avait également parlé ainsi qu'au député Pascal Luisier, à qui j'aimerais quand même répondre par une question: qui a failli lors de la désignation de M. Stalder, le Conseil d'Etat ou l'élu? Je vous laisse avec moi répondre à cette question, cas échéant dans d'autres discussions. Et merci aussi d'avoir relevé que, finalement, j'aurais pu me taire sur ce sujet parce qu'il est tout simplement postérieur à l'exercice sous revue, mais néanmoins l'actualité est telle que ce serait esquiver les questions que de ne pas y répondre aujourd'hui.

Je crois, avec l'ensemble de ces éléments, avoir fait le tour des interventions des uns et des autres derrière lesquelles j'ai mis un astérisque qui devait m'inviter ainsi à vous répondre..., oui par rapport au député Edmond Perruchoud, qui revient sur une convention signée dans le cadre d'un arrangement. Je partage avec vous la notion du devoir de mémoire, Monsieur le député, mais je ne suis pas sûr que cette obligation du devoir de mémoire doive s'exercer pour une convention et pour une transaction de ce type-là.

Quant au fait d'être un actionnaire très minoritaire et de vouloir néanmoins avoir droit à un droit de blocage, c'est bien sûr un élément que l'on discutera aussi peut-être dans d'autres occasions mais qui serait tellement contraire aux règles notamment du droit des obligations que chacun comprend que celui qui a la majorité, ne serait-ce que de 50,01%, commande, selon le droit des obligations, dans notre règle de gestion des sociétés anonymes.

Je crois ainsi avoir fait vraiment le tour de l'ensemble des questions; je m'arrête donc ici, en vous remerciant de l'accueil que vous avez fait au rapport du Conseil d'Etat et en m'associant à vos félicitations pour l'activité de la BCVs durant l'exercice 2010, félicitations à l'ensemble des responsables, comme je l'ai entendu, de la direction générale au conseil d'administration, en passant par l'ensemble du personnel de la BCVs.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Nous avons ainsi pris acte de ce rapport.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

**Traitement:**

**Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)**

**Behandlung:**

**Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)**

#### **4. POSTULAT**

**des députés Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),  
Serge Métrailler, PDCC, Marcel Delasoie (suppl.), PLR, Frédéric Delessert,  
PLR, et cosignataires concernant la santé psychique dans le monde du travail  
(10.09.2010) (1.104)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrätin Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), den  
Grossräten Serge Métrailler, PDCC, Marcel Delasoie (Suppl.), PLR,  
Frédéric Delessert, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend die psychische  
Gesundheit in der Arbeitswelt (10.09.2010) (1.104)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial décembre 2010

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat.

Je passe la parole à l'auteure du postulat.

*M<sup>me</sup> la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Je serai brève, non pas seulement en raison d'une extinction de voix mais également parce que la réponse du Conseil d'Etat, après consultation des différents signataires, nous convient parfaitement.

Je soulignerai simplement certaines choses.

Il y a non seulement la prise en compte bien entendu, dans le programme valaisan d'intervention face à la détresse existentielle, de cette problématique dans le monde du travail, il y a également, ne l'oublions pas, bien sûr la fonction publique qui est un des

endroits où les gens travaillent de façon majoritaire ici en Valais, donc un employeur important et, bien entendu, les employeurs externes à la fonction publique, les privés.

Et puis, je rappelle simplement que, pour les budgets à venir, il faudra que le Parlement soit conséquent finalement avec la décision que l'on prend aujourd'hui.

Merci beaucoup d'accepter ce postulat.

*Le président:*

Merci Madame la députée.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

**5. COMPTE 2010  
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT  
POUR L'EXERCICE 2010**

**RECHNUNG 2010  
VERWALTUNGSBERICHT 2010**

**DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SANTE (DFIS)  
DEPARTEMENT FÜR FINANZEN, INSTITUTIONEN UND GESUNDHEIT (DFIG)**

**Discussion générale:**

*Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:*

Die Rechnung stimmt.

Das Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit hat unter dem Staatsrat Maurice Tornay den Laden recht gut im Griff und doch einige Anmerkungen und Fragen.

Das Departement überrascht zum wiederholten Male mit deutlich höher ausgefallenen Steuereinnahmen als budgetiert. 60 Millionen bei den Steuereinnahmen und 11,5 Millionen bei den Einnahmen ohne Zweckbindung – das sind keine Peanuts.

Hat dieses zu tiefe Budgetieren vielleicht System, wird das Budget in diesem Bereich bewusst tief gehalten, kann die Situation nicht voraus gesehen werden – das sind hier unsere Fragen.

Erstaunt sind wir auch, dass der Aufwand bei der Dienststelle für Gesundheitswesen um 11 Millionen tiefer ist als er budgetiert wurde, ist man es sich doch seit Jahren gewohnt, dass im Gesundheitsbereich die Kosten unaufhaltsam steigen. Was ist hier ausserordentlich, was war hier unvorhersehbar?

Erfreulicherweise hat vielen Unkenrufen zum Trotz, die ausserkantonale Hospitalisierung um 6,5 Prozent abgenommen, wodurch 5,5 Millionen gespart werden konnten. Wir gratulieren.

Bedauerlich, ja schade finden wir, dass die für 55 neue Betten im Bereich Alters- und Pflegeheime vorgesehenen 3,1 Millionen Franken nicht eingesetzt werden konnten. Sind die Projekte nicht soweit, fehlen Entscheidungen oder was ist der Grund? Persönlich

stehe ich einer Gemeinde vor, die seit Jahren um definitive Entscheide regelrecht bettelt. Wo liegt hier das Problem oder gibt es am Ende gar keinen dringenden Handlungsbedarf?

Wir – die CVPO – teilen die Auffassung der FIKO, dass der Ausnahmefall Alters- und Pflegeheim Gravelone endlich geregelt werden muss.

Sehr erfreulich ist der zweite Ausnahmefall. Die Stiftung Clinique Sainte-Claire wurde nun aufgelöst.

Auch 2010 ist ein gutes Rechnungsjahr wie schon die vergangenen Jahre. Um so unverständlicher ist es für die Bevölkerung, vor allem der kleinen Gemeinden – den so genannten nicht Finanzausgleichbegünstigten –, dass sie finanziell in Zukunft so stark unter Bedrängnis kommen. Aber das ist eine andere Geschichte.

Wie gesagt – die Rechnung stimmt.

Ich danke.

*M. le député (suppl.) Yves Mabillard, PLR:*

Le compte est bon: difficile de se plaindre au vu des résultats enregistrés par l'Etat du Valais cette année.

Le groupe PLR souhaite, cependant, formuler quelques remarques et obtenir quelques informations complémentaires.

Malgré de nombreuses diminutions d'impôts accordées ces dernières années, nous constatons que les rentrées fiscales ne cessent d'augmenter. Les finances cantonales n'ont ainsi pas été mises en péril par ces baisses accordées aux différents contribuables.

L'augmentation constante des subventions sans caractère d'investissement explose depuis 2005. Le rapport de la commission des finances relève une augmentation de 285,7 millions, 29,6 millions entre 2009 et 2010. La part destinée au subventionnement des primes de caisse maladie n'a cessé de s'accroître. Si nous comprenons les motivations de cette aide ainsi que la volonté de compenser le manque de subventionnement fédéral, nous nous inquiétons, cependant, de cette hausse croissante. Une réflexion doit être menée dans ce domaine afin d'en limiter les coûts et surtout de responsabiliser le citoyen bénéficiaire. La solution proposée par la commission des finances, à savoir se baser sur les caisses maladie les moins chères ne nous paraît pas forcément la plus adéquate, ni la seule possibilité de limiter les coûts. Ne devrait-on pas limiter l'enveloppe globale de la subvention ou réévaluer les critères de subventionnement? Nous partageons ainsi les soucis de la commission des finances dans ce domaine, mais nous demandons au département d'élargir sa réflexion en englobant tous les paramètres et pas uniquement la prime moyenne retenue pour fixer la subvention.

Le rapport de controlling des comptes, réalisé par les différentes commissions, soulève un point qui peut paraître anecdotique mais... qui nous a fait sourire. En effet, le rapport concernant l'information signale, dans ses remarques liées à la mesure prioritaire 1, à savoir l'information des décisions du Conseil d'Etat, que les employés ne peuvent malheureusement pas visionner les vidéos des conseillers d'Etat. En effet, le système informatique de l'Etat est extrêmement restrictif et limite certains accès Internet. Il est d'ailleurs stipulé qu'une stratégie Internet est planifiée... dans les 5 ans afin de pallier ce problème grâce au 1,5 poste nouveau mis à disposition. Que penser d'un tel délai quand on connaît la rapidité de l'évolution du monde informatique? Comment défendre une position aussi éloignée des réalités informatiques et une stratégie inadaptée?

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:*

Die Finanzen sind gut und die Finanzstimmung ist auch gut.

Vorweg dankt die CSPO dem Departement für die gute Zusammenarbeit. Die CSPO ist erfreut über die Förderung innerhalb der Institutionen, wie die Vereinbarkeit von Beruf und Familie, die Förderung der Rückkehr ins Berufsleben für die Frauen oder die Verstärkung von Handlungsstrategien gegen die häusliche Gewalt.

Die demographische Entwicklung im Wallis, sowie in der ganzen Schweiz, hat sich in den letzten Jahrzehnten massiv verändert. Die Menschen werden älter. Die Anzahl der Menschen über 80 Jahre wird sich bis ins Jahr 2050 verdreifachen. Die Nachfrage der Alters- und Pflegeheime war noch nie so aktuell wie heute. Parallel dazu müssen die Pflegequalität und die sozialen Leistungen sichergestellt werden. Ältere Menschen bedürfen jedoch mehr Hilfe und Pflege, sowie ein gutes, soziales Umfeld, welches meist nur in der Nähe der Zentren zur Verfügung steht. Dazu kommt die Problematik der Erstversorgung wegen dem Mangel an Hausärzten. Durch diese Umstände ist absehbar, dass die Seitentäler langsam entvölkert werden. Es fragt sich hier, ob der Staatsrat über Instrumente verfügt, um diese Entwicklung zu steuern, ohne die Randregionen zu entvölkern? Oder steuert er generell auf eine Zentralisierung zu?

Im Mehrjahresplan 2010 – 2014 ist unter anderem eine Totalrevision über die Organisation im Falle von Katastrophen und ausserordentlichen Lagen und das Gesetz über die Organisation des Rettungswesens vorgesehen. Es ist uns klar, dass diese Gesetzesrevision in das Departement für Sicherheit integriert ist. Unklar ist jedoch die Überschreitung von einem Departement zum anderen. Das heisst, das Rettungswesen ist im Departement für Sicherheit, die Betriebsbewilligungen für Ambulanzbetreiber werden jedoch vom Gesundheitsdepartement erteilt. Die Antwort des Staatsrates auf unsere dringliche Interpellation vom März 2011, hat diesbezüglich leider keine Klarheit gebracht und die Zusammenhänge zwischen Rettungswesen, Notrufnummer und Einsatzzentrale sowie die Patiententransporte zwischen den Spitälern und ihre Kosten sind zu wenig transparent. Für welchen Zeitpunkt ist diese Totalrevision vorgesehen?

Über die Zweisprachigkeit im Kanton Wallis wurde in diesem Parlament schon sehr oft debattiert. Wir sind uns einig, wenn es darum geht die zwei Sprachen zu fördern, sei es in der Schule, in der Verwaltung und in der staatlichen Kommunikation. Die Walliser Kantonsverfassung schreibt in Artikel 12 fest, dass die französische und die deutsche Sprache als Landessprachen erklärt sind, wobei der Grundsatz der Gleichberechtigung beider Sprachen in der Gesetzgebung und in der Verwaltung durchgeführt werden soll. Was auf Papier klar definiert ist, wird in der Praxis nicht befriedigend umgesetzt. Die CSPO ist deshalb überzeugt, dass ein Gesetz geschaffen werden muss, um dem verfassungsmässigen Grundsatz gerecht zu werden. Die CSPO hat diesbezüglich eine Motion hinterlegt.

Weiter fragen wir uns, wie die Strategie des Kantons in der Umsetzung dieser Aufgaben geht.

Die CSPO dankt dem Staatsrat für die Beantwortung unserer Fragen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

A l'examen des comptes et rapports des différents services du DFIS, le groupe ADG partage l'appréciation globale du Parlement et du Gouvernement, à savoir le très bon

résultat de l'exercice 2010. Que tous les collaborateurs concernés en soient remerciés, de même que le chef du département pour ses réponses à ces quelques questions:

Quel délai est-il prévu pour la réactivation de la commission cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients, de même que pour la clarification de sa composition et de ses attributions?

Quid des déclarations d'incidents au sein du RSV qui n'ont pas pu être traitées par ladite commission faute d'avoir siégé l'an passé?

Sachant l'importance de la prévention et de la promotion de la santé, de nouveaux projets et un budget y relatif accru ne sont-ils pas nécessaires?

Quels sont les premiers résultats des analyses effectuées quant aux impacts de l'entrée en vigueur prochaine du libre choix de l'hôpital en Suisse par les patients?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'ensemble du personnel et des prestations de l'Association FXB a été intégré au RSV; quelle première évaluation est-elle faite de cette judicieuse opération?

Concernant le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, 160 exploitations ont pu être contrôlées alors que 280 auraient dû l'être; quelles mesures sont-elles envisagées pour que cet indicateur soit atteint?

Le groupe ADG félicite encore le département pour le travail accompli et le remercie d'avoir entendu sa proposition de ne pas solliciter financièrement les patients dans le cadre du décret sur les soins de longue durée.

Merci à tous de votre attention.

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Je ne reviendrai pas, en examinant ces comptes objectivement bons, sur l'impact de la votation populaire du 22 septembre 2002. Vous avez rendu hommage la dernière fois à mon collègue Eric Jacquod pour vanter l'efficacité politique de l'UDC qui nous a permis d'éviter cette fondation de solidarité qui aurait gaspillé le produit de la vente de l'or excédentaire versé à une fondation dite de solidarité.

J'aimerais vous dire, Monsieur le conseiller d'Etat, que là on ne parle ni d'addition – domaine que vous dominez parfaitement – ni de soustraction – peut-être un peu moins lorsqu'il s'agissait de l'AVS –, je parle de comptabilité objective. J'aimerais que votre perspicacité vous amène à songer de l'effet de la norme IAS 19 "avantages aux employés" si on l'appliquait au compte de l'Etat en ce qui concerne les caisses de pension. Je crois que le compte serait un petit peu plus rouge, rouge comme je vais en faire la démonstration, en m'assurant ainsi du soutien de l'ADG la prochaine fois que je serai candidat à un poste quelconque.

Je reçois, et je suis fort honoré, le courrier des socialistes, que j'ai là sous les yeux à mon adresse professionnelle, de juin 2011 et on nous annonce le lancement d'une initiative pour imposer les successions et donations. Dans le texte proposé, qui sera débattu en juin 2011, je ne sais pas si j'y serai et si même je serai invité, on dit: la compétence de percevoir des impôts sur les successions et les donations passe des cantons à la Confédération – même s'il est vrai qu'on rétrocède le tiers aux cantons. Mais lorsque l'on voit dans le compte 2010 (p. 65), Monsieur le président, que les rentrées étaient de 14 millions (pas négligeables) et au budget 2011 (p. 34) de 16 millions (en chiffres ronds), c'est un souci que nous devons avoir tous de conserver les prérogatives fiscales cantonales. Et ce d'autant plus que la proposition du parti socialiste suisse aurait pour conséquence d'imposer les successions et donations en ligne directe. Alors là, il y a un danger important. Il s'agit, pour



les personnes attachées à la libre propriété, attachées au fédéralisme, d'être attentives et de ne pas accepter d'aller dans une voie centralisatrice, telle que le parti socialiste l'envisage par ce projet.

Pour le surplus, on ne peut que prendre acte des comptes, tels que présentés par le département. Il s'agit de continuer; il s'agit de ne pas relâcher l'effort, car peut-être qu'après les vaches grasses, il y aura – comme on nous l'a appris dans l'Ancien Testament – les vaches maigres. Que pharaon dorme en paix!

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Ich habe drei Bemerkungen und stelle Ihnen drei Fragen.

Im Jahr 2010 waren die Steuereinnahmen mehr als 77,6 Millionen Franken höher als budgetiert. Bei der Budgetierung der Steuereinnahmen werden seit Jahr und Tag die Steuereinnahmen jeweils zu tief festgelegt. Das hat zur Folge, dass der Finanzminister bei der Rechnungspresskonferenz strahlen kann wie ein Atomkraftwerk. Umgekehrt hat diese Politik zur Folge, dass im Budgetprozess viele sinnvolle Projekte in den Departementen gestrichen oder zurückgestellt werden müssen.

Deshalb unsere Frage: Sind Sie bereit, bei der Budgetierung der Steuereinnahmen der Budgetwahrheit etwas näher zu kommen?

Um die Gleichstellung ist es im Wallis nicht besser bestellt als in der übrigen Schweiz, im Gegenteil. Wir haben noch einen grossen Nachholbedarf. Nun stelle ich fest, dass der Nettoaufwand des Sekretariats für Gleichstellung und Familie um rund 90'000 Franken tiefer liegt als der vorgesehene Budgetbetrag.

Woran liegt es, Herr Tornay, dass das tiefe Budget von nicht einmal 700'000 Franken um mehr als zehn Prozent nicht ausgeschöpft wird? Sehen Sie in Sachen Gleichstellung keinen Handlungsbedarf?

Im Bereich der Alters- und Pflegeheime hat der Kanton im Jahr 2010 ganze 3'140'000 Franken weniger ausgegeben als budgetiert.

Herr Tornay, weshalb wollen Sie trotzdem im Gesetz über die Langzeitpflege eine neue Steuer für Patientinnen und Patienten einführen?

Besten Dank für Ihre Antworten.

*M. le député Grégoire Dussex, PDCC:*

Vu le fumet qui se dégage de la salle des pas perdus, je vais être relativement plus bref que le député Edmond Perruchoud et surtout plus concret dans mon intervention.

Comme relevé à l'entrée en matière, je me permets de soulever deux points à l'attention de M. le chef du département:

Premièrement, sauf erreur de notre part, le groupe PDCC, la convention avec l'EMS de Gravelone devrait se terminer en 2017; est-ce que le département pense entreprendre des démarches pour supprimer cette convention avant son échéance vu cette exception à la règle?

Deuxièmement, le groupe PDCC remarque également que le taux moyen des emprunts augmente dans le compte 2010, surtout dû à l'emprunt de la CPVAL. Vu les taux actuels sur le marché bancaire, quelle est la position du chef du département?

Merci de vos réponses et de votre écoute.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Je n'ai plus de demande de parole.

**La discussion est close.**

Je cède ainsi la parole au chef du département pour les réponses.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Volontiers, Monsieur le président du Grand Conseil, avec le regret de devoir vous faire sentir encore un peu plus longtemps ce qui sort de la salle des pas perdus. En effet, j'ai numéroté le nombre de questions que vous m'avez posées, et j'en suis bien sûr très honoré, et comme d'habitude, j'essaierai de répondre à toutes celles-ci, en commençant par la dernière: qu'en est-il de l'application du taux de 4,5%? Simplement, nous exécutons les dispositions que le Grand Conseil nous a ordonné d'exécuter, ce qui est du reste très exactement la tâche d'un Gouvernement.

Faut-il corriger la convention concernant l'EMS de Gravelone? Comme la question a été posée par deux ou trois intervenants, notamment aussi par le député Egon Furrer, j'apporte deux éléments. Le premier est tout simple et tellement plein de bon sens que vous allez être d'accord avec moi: pour modifier une convention ou un contrat, il faut être deux. Il a été démontré depuis plusieurs années qu'il n'y avait pas de volonté de la part des signataires de cette convention de la modifier avant son terme. Première approche. Donc, il faudra, à moins d'éléments nouveaux importants, accepter que nous allions jusqu'à l'échéance de cette convention en 2017. Mais deux éléments sont quand même très importants parce que lorsque la commission des finances, dans son séminaire, m'a posé une nouvelle fois la question par rapport à Gravelone, je suis allé chercher un petit peu plus loin dans le dossier un certain nombre d'éléments qui, aujourd'hui, ont permis de donner quelle était l'échéance de la convention, mais deux autres sur lesquels j'aimerais attirer votre attention. Le premier: cette convention dit aussi que l'EMS de Gravelone a comme obligation de restituer à la fin de la convention sa situation sans dette. C'est aussi un élément et une charge importante pour ceux qui doivent gérer cet EMS et qui doivent amortir des dettes qu'on leur a transmises au moment de la signature de cette convention. Donc, il ne faut pas croire qu'il n'y ait que de la facilité dans cette approche-là. Et puis, il y en a un troisième, et c'est peut-être le plus important de ces éléments: est-ce que ce qui s'est passé avec Gravelone ne serait pas un exemple pour tout le canton? Je me pose sérieusement cette question depuis plusieurs semaines maintenant, depuis que la commission des finances est revenue pour la troisième fois en trois ans sur la même problématique. Pourquoi? Parce qu'on peut aussi prendre Gravelone comme un exemple de réaffectation de surfaces destinées précédemment aux soins aigus, et cela à la suite du rapport de la Fédération hospitalière de France, à la suite des nombreux rapports que l'on a en matière de santé est une réflexion qu'il ne faudra bien pas rater, sous peine de participer un jour à une inauguration nouvelle d'un établissement médico-social ou autre et de voir, six jours avant ou six jours après, la population nous dire: mais qui sont ces nuls qui ont encore augmenté les surfaces en matière de santé ou lieu de les réaffecter? Eh bien!, moi, je vois cet effet positif de la réaffectation de Gravelone, avec bien sûr cette espèce de curiosité qui veut que le RSV, qui est chargé de s'occuper des soins aigus en Valais, doit, dans le cadre d'un artifice, s'équiper également des soins de longue durée. OK, ça n'apparaît pas forcément la mission du RSV, mais réfléchissez bien aux deux remarques que j'ai faites notamment par rapport à la dette mais surtout par rapport à la dernière. Je n'aimerais en aucun cas

participer à la création d'un nouvel établissement sanitaire dans ce canton et, dans les six mois qui précèdent ou les six mois qui suivent, s'entendre dire que nous avons été mauvais dans la décision tant au niveau du Gouvernement qu'au niveau du Parlement.

Je remonte dans les questions.

Par rapport aux recettes fiscales, et ici je prends les remarques de la députée (suppl.) Laura Kronig et du député Egon Furrer, existe-t-il un système fiable? La réponse est oui, bien sûr, mais j'aimerais rappeler deux éléments essentiels, non pas pour justifier mais pour tenter d'expliquer les difficultés. Généralement, nous terminons notre budget à la fin août de l'année précédente. Lorsque nous réalisons le budget 2010 entre une réflexion qui commence le 15 mars et qui se termine *grosso modo* le 15 août, voire un petit peu avant, durant cette période-là en 2009, nous avons tous les instituts économiques suisses qui nous disaient croissance du produit intérieur brut: zéro. Ce n'est pas bon signe quand on a cela. Donc, évidemment que les outils que nous utilisons pour évaluer les recettes fiscales sont basés sur la croissance économique d'un pays. Et là, on nous a dit: zéro. Puis, aujourd'hui, et je l'ai dit dans le cadre de l'entrée en matière, les instituts composés des plus grands spécialistes (professeurs d'université, etc.), ayant de très grandes compétences, nous disent: on s'est trompé, ce n'est pas zéro, mais c'est 2,6%. Je ne vous demande pas de faire le calcul parce que, moi, j'ai oublié de savoir calculer depuis que j'ai changé de fonction..., mais entre zéro et 2,6%, c'est à peu près l'infini. Donc, voilà, ce n'est pas une excuse, c'est une explication de ces éléments extrêmement difficiles que nous avons à mettre en œuvre lorsqu'il s'agit d'effectuer les prévisions des recettes fiscales. Et puis, il y a le dernier élément: nous aurons toujours de la prudence. En effet, je préfère avoir un sourire en conférence de presse lorsque j'annonce ces résultats que de devoir vous annoncer, à vous et aux médias valaisans et aux contribuables, que nous avons été beaucoup trop ou trop généreux dans le calcul de nos recettes, et nous retrouver avec la nécessité d'un programme d'économies, parce que nous avons voulu ces règles, notamment à travers le double frein aux dépenses et à l'endettement. Donc, il y aura toujours, mais je suis persuadé aussi que vous, dans votre tête, lorsque vous faites un budget, il y a une marge de prudence, et on ne pourra pas lutter contre cette marge de prudence, et en plus le chef du département la soutient, pour vous dire la vérité. Mais, 2% de 800 millions, voire un milliard de recettes fiscales donne très rapidement des chiffres très très importants. Donc, oui, amélioration, et mes collègues du Conseil d'Etat peuvent le confirmer, nous avons envie depuis deux ans d'aller plus loin dans la précision des recettes fiscales et d'éviter que nous n'ayons, nous, d'immenses difficultés à boucler le budget parce qu'on a sous-estimé les recettes fiscales. On n'en veut pas, on n'est pas quand même au point où on veut s'auto-flageller, non, ce n'est pas le rôle d'un conseiller d'Etat ni d'un Conseil d'Etat, mais néanmoins nous resterons prudents.

Pour ce qui est de cet impôt, que vous avez qualifié d'impôt, sur les résidents des établissements médico-sociaux, j'ai d'abord entendu dans vos mêmes rangs des remerciements de ne pas avoir appliqué cela durant l'année 2010, ni même durant l'année 2011. C'est la première remarque que j'aimerais faire. La deuxième: ce n'est pas un impôt. La troisième: ce que la commission a réalisé dans le cadre de la première lecture, avec un échelonnement très bien réalisé, et avec l'apport et avec l'accueil du Grand Conseil faits lors de la première lecture, nous avons aujourd'hui la conviction que ce qui a été mis en place est très social. Je ne vous donnerai que le dernier échelon: une personne qui est millionnaire est appelée, et c'est à peu près la règle: on séjourne trois ans en moyenne dans un EMS, et on demande à cette personne qui a une fortune très importante de contribuer non pas à travers un impôts mais à travers des soins, qui ne sont pas reconnus par les caisses maladie, à une hauteur maximale, pour autant que cela arrive et que tous les jours elle ait besoin de soins dans un établissement médico-social, on va donc demander à cette personne fortunée au maximum, selon la statistique, trois ans x 10'000 francs. Nous prétendons que nous avons mis en place un élément social qui est indispensable et, du reste, le Parlement l'a largement accepté. J'espère que nous resterons, lors de la deuxième

lecture qui interviendra en septembre, dans cette direction-là parce que je pourrais rappeler, mais ce n'est pas le cas, toutes les situations où nous ne demandons aucune participation aux résidents. Je ne ferai pas non plus le couplet que beaucoup de personnes viennent s'installer dans notre canton à partir de 60-65 ans et qu'elles n'ont pas payé les impôts pendant 40 ans comme vous et moi, et qu'il y a même donc là une deuxième justice dans l'introduction de cette participation et non pas de cet impôt.

Reste qu'un certain nombre de services sont capables de réaliser leurs missions sans totalement toujours dépenser ce qui leur a été attribué, comme le Secrétariat à l'égalité; ne voyez-là évidemment aucune volonté quelconque et de quiconque, au niveau du Gouvernement, de ne pas utiliser les moyens. Simplement, la situation est celle que vous avez sous les yeux et il se pourrait bien que, tout d'un coup, on se trouve dans une situation contraire avec un dépassement de la rubrique. Il n'y a aucune volonté politique là-dedans; pas de souci.

Je remonte dans les diverses questions, en remerciant le député Edmond Perruchoud de soutenir les efforts que nous avons envie de faire par rapport à la maîtrise des charges. Et je rappelle, parce qu'il y a parfois des messages qu'on doit marteler: 0,5% uniquement l'augmentation des frais d'exploitation du canton du Valais durant l'année 2010. C'est quand même quelque part une maîtrise, que vous avez pu aussi, avec le Gouvernement, constater. Bien sûr que les compétences fiscales, que la loi sur l'harmonisation des impôts prévoit, doivent rester en main de ce canton dans les deux aspects que vous avez soulevés des successions et des donations, c'est vrai avec cette volonté que l'on impose y compris les successions en ligne directe, mais ça m'arrive aussi de rencontrer des socialistes valaisans qui ne partagent pas l'opinion du parti suisse. Je crois que cela arrive à peu près dans tous les partis de ne pas avoir forcément la même opinion en Valais que ce qui se passe à Berne. C'est en tout cas ce que je souhaite aux socialistes valaisans parce que, manifestement, ce n'est pas une volonté dans laquelle nous avons envie d'aller. Ces compétences cantonales, avec les chiffres que vous avez cités, doivent vraiment rester dans nos mains, et cela aussi à très long terme.

Vous avez parlé des normes à un moment donné. La philosophie qui m'habitait déjà avant la fonction que j'ai aujourd'hui m'a toujours laissé à penser que c'étaient les résultats qui comptaient et non pas les normes. Donc, j'ai, vis-à-vis des normes, une certaine retenue, pour ne pas dire une retenue certaine parce que je préfère faire juste les additions plutôt qu'être conforme à des normes dont personne ne comprend en réalité la finalité tellement, très souvent, elles sont changées chaque période – par période, j'entends au moins ou au maximum 12 mois.

Vous avez fait devoir de mémoire vis-à-vis de la distribution de l'or de la BNS – il y a des clous qui se plantent..., je crois que la planche est traversée, mais, enfin, c'est à vous de décider!

Le député Didier Fournier a posé un certain nombre de questions qui se rapportent essentiellement au domaine de la santé. Je tacherai déjà aujourd'hui d'apporter une ou l'autre réponse par rapport à la notion de la commission cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients. Vous savez que cette commission, à la suite notamment d'une annonce faite d'un dysfonctionnement, s'est retrouvée en difficulté de fonctionnement pour deux raisons: la première par rapport à des notions de compatibilité des personnes à traiter de la problématique, d'une part, mais surtout, d'autre part, par rapport au fait que ces incidents, quelques mois plus tard, ont été divulgués dans les médias romands, ce qui a mis cette commission, qui pourtant a un rôle précurseur dans les dispositions légales d'essayer de développer un concept, sous la présidence du professeur Francioli. C'est clair qu'il nous faudra réactiver effectivement cette commission parce que, manifestement, elle a perdu totalement confiance dans sa mission et peut-être même qu'il faudra encore clarifier, comme vous le dites, ses attributions. Et bien sûr que nous devons également, en troisième point, examiner la composition de celle-ci par rapport à des notions de conflit d'intérêts qui

pourraient exister. Cependant, c'est une tâche difficile, qui va prendre du temps. Redonner confiance à quelqu'un qui a perdu confiance, chacun le sait, l'humain, fut-il très solide, a besoin de temps pour retrouver cette confiance. Les déclarations d'incidents au sein du RSV, qui n'ont pas été traitées par cette commission, alors la question est évidemment de savoir: est-ce à cette commission de traiter de ces divers éléments? Si vous me le permettez, je reviendrai demain de manière plus approfondie là-dessus, mais je rappelle que cette commission est chargée de prendre connaissance des incidents dans le but non pas de faire en sorte que ceux qui ont été signalés dans le cadre de cette procédure de déclaration soient punis, mais dans le but d'éviter que ces incidents ne se répètent. Il y a, par contre, la commission pour la surveillance des professionnels de la santé qui, elle, intervient lorsqu'il s'agit de traiter des éléments liés à la qualité des soins et à la sécurité des patients. Mais, c'est vrai que l'intitulé de la commission pourrait faire penser qu'elle est aussi compétente dans ce domaine-là. Troisième question de votre part – et je vous remercie du reste de me les avoir données par écrit, cela m'a permis d'éviter d'avoir trois pages supplémentaires de notes manuscrites –: la promotion de la santé. C'est un élément qui vous est cher, je vous côtoie dans la commission SAI. Effectivement, si nous regardons le budget de la promotion de la santé, de la prévention, de l'observation des épidémiologies, il était de 9,93 millions et le compte n'a réalisé "que" – et je mets bien sûr "que" entre guillemets – 8,65 millions de dépenses. Nous continuons de partager l'opinion selon laquelle la prévention et la promotion de la santé sont des éléments qui, par leur anticipation et grâce à leur anticipation, donnent toutes sortes d'informations à la population qui lui permettent de se tenir d'une manière ou d'une autre dans le meilleur état de santé possible. Les besoins accrus supplémentaires sont-ils nécessaires? Probablement que nous pouvons déjà penser que 10 millions de budget en 2020 (9,93 millions) est déjà une somme qui n'est pas négligeable et quant à des moyens supplémentaires, je ne ferai à personne une information qui va exactement dans le sens contraire parce que, aujourd'hui, nous cherchons en tout cas à court terme, c'est-à-dire pour équilibrer le budget 2012, à réduire tout ce que nous avons dans les années précédentes parce qu'on n'arrivera pas à maintenir ces volumes, que ce soit bien sûr en matière d'investissements ou de fonctionnement. Quels sont les premiers résultats de l'analyse effectuée quant au libre choix de l'hôpital? Alors, ils sont bien sûr globaux et généraux, faits d'abord par le RSV, donc je n'en ai pas une connaissance approfondie pour vous donner précisément une réponse, mais quand même le point de vue général. Nous sommes entre 15 et 18% meilleur marché que les cantons voisins. Nous avons des compétences et des expériences dans beaucoup de domaines et de départements du RSV. Et, deuxième élément, mettre à disposition à travers des assurances de base ordinaires quasiment le statut de chambre privée devrait permettre, à travers le libre choix de l'hôpital, un impact positif ou en tout cas ne pas pousser plus loin les patients à aller hors du canton. Ce sont ces deux éléments essentiels, sur lesquels le Gouvernement se base pour envisager le futur. Quant aux analyses, il faudra les faire et cela est bien sûr à mettre en coordination avec les futures planifications. Imaginez que grâce à ces deux éléments, parce qu'on veut défendre évidemment ce qui est très défendable dans notre canton: les coûts largement inférieurs et une qualité d'accueil dans des structures où on a quasiment le statut d'une chambre privée alors que l'on est, au niveau de l'assurance obligatoire des soins, avec la base, eh bien!, ces deux éléments devraient amener de la clientèle dans notre canton; c'est en tout cas ce que nous espérons. J'avais même dit un jour que si je faisais partie des grands assureurs de ce pays, j'essaierais de guider les assurés là où les prestations sont les meilleur marché. Quelle est la satisfaction et quel est le bilan de l'intégration dans le RSV de l'Association François-Xavier-Bagnoud qui était, comme chacun le sait, active en matière de soins palliatifs? Les échos que j'en ai, notamment par rapport à l'existence d'équipes mobiles qui peuvent, comme leur nom l'indique, se déplacer, sont bien sûr très bons. Rien n'est facile, rien n'a roulé non plus facilement, il faut intégrer des équipes qui avaient des habitudes diverses avec une liberté par rapport au coût par cas qui n'a juste rien à voir avec ce qu'on a dans le RSV. Il a donc fallu faire un certain nombre d'ajustements bien entendu. Mais, l'évaluation de cette reprise

est tout à fait judicieuse parce que nous avons, et c'est un élément important auquel nous tenons, soutenu clairement la notion de prolongation et de pérennisation des soins palliatifs qui vont encore, et sur le fond j'en suis convaincu, nécessiter des fonds supplémentaires. Lorsqu'on dit qu'une santé est tellement atteinte qu'il n'y a plus rien à faire, je prétends, au contraire, que c'est là que tout commence. Concernant le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, bien sûr tous les indicateurs idéaux ne sont pas atteints, mais c'est aussi une volonté, lorsqu'on vous les fournit, de ne pas les réduire pour éviter de se gargariser de les avoir atteints par la suite. Il y a l'une ou l'autre lacune. Les explications sont relativement simples, je n'ai pas besoin d'aller voir M. Barras: lorsqu'on a dû, sur les postes qu'on a supprimés l'année passée, en supprimer dans le Département des finances, celui qui a fait les frais, c'est dans le service de M. Pfammatter, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Il y aurait donc une explication par rapport aux ressources humaines, d'une part, et, d'autre part, si vous tournez le dos, vous verrez que le monde agricole n'est pas forcément fâché d'avoir un petit peu moins de contrôles. Mais, on essaie néanmoins d'appliquer le droit fédéral bien entendu.

Deux éléments, Monsieur le député Egon Furrer, par rapport aux hospitalisations hors canton, c'est la première des explications: pourquoi, en matière de santé, on a 11 millions de moins, parce que ce sont effectivement les chiffres: 11 millions de moins en matière de santé? Essentiellement pour les hospitalisations hors canton qui ont été, durant l'année 2010, largement inférieures aux années précédentes. Et, deuxième grande lecture, 6'465'000 francs à travers les charges par nature des subventions accordées. Donc, il y a aussi parfois des situations qui nous permettent d'éviter de dépenser un budget, mais je le dis toujours, y compris à l'intérieur de l'Administration cantonale et y compris à vous, Mesdames et Messieurs les députés: un budget, c'est une autorisation de dépenser et pas une obligation. Pour Gravelone, j'ai répondu. Et puis, l'aspect lié à Sainte-Claire a lui aussi, et la commission des finances, sauf erreur de ma part, le signale dans son rapport et mentionne que cette problématique devait aujourd'hui trouver une solution, c'est-à-dire dans le courant de l'année 2011.

Les rentrées fiscales augmentent, Monsieur le député (suppl.) Yves Mabillard, c'est tout à fait juste, et elles nous réjouissent parce que c'est le signe d'une juste activité ou d'une solide activité économique, à l'inverse effectivement des subventions sans caractère d'investissements qui, elles aussi, augmentent bien entendu et vis-à-vis desquelles, et vous m'avez entendu sur le sujet dans le cadre de l'entrée en matière (1,5 milliard environ), nous avons une vraie réflexion à faire pour éviter qu'un jour nous ne devions, par exemple, prendre de manière abrupte la décision de réduire ces subventions de 5% pour tout le monde parce qu'on n'a pas d'autres solutions. Quand même un bémol par rapport aux subventions aux caisses maladie, pour deux éléments. Nous pensons, effectivement, que cette mesure des subventions aux caisses maladie reste une œuvre et une action sociale du canton qui est importante et qui est non seulement importante mais nécessaire et, pour la plupart des cas qui bénéficient de ces subventions, indispensable. Cela n'empêche pas une réflexion renouvelée; on va la faire. Il y a deux motions ou postulats qui demandent d'étudier la problématique des 18-20 ans, par exemple, une qui vient de vos rangs et une qui vient des rangs DC mais qui vont dans la même direction. Et puis, il y a l'idée de la commission des finances de dire: prenez comme moyenne les cinq caisses les meilleur marché du canton. J'ai entendu vos réserves et je les partage parce que si ces cinq caisses ont 5'000 assurés, on va baser nos futures subventions sur une population de 25'000 assurés alors que nous sommes 310'000 en Valais; donc quelques réserves par rapport à cela.

Accès à Internet restrictif: merci de me signaler cela dans le cadre de mon département; je répondrai néanmoins, pour vous dire que c'est aussi une volonté que nous avons dans le cadre de la gestion des ressources informatiques. Maintenant, faut-il, par exemple, permettre que les débats du Grand Conseil soient accessibles à la fonction publique? Il y a là des règles et, suivant la hiérarchie qu'il y a à l'intérieur de la fonction publique, l'accès à Internet est possible. Mais, pour le reste et sur le fond et en général,

nous partageons l'idée évidemment qui aujourd'hui est existante qu'il est nécessaire bien sûr d'éviter qu'il y ait accès sans aucune limitation, mais uniquement à des domaines dont la nécessité professionnelle est avérée, et c'est le rôle d'un employeur, qu'il soit privé ou public. Donc, dans ce sens-là, la situation actuelle au niveau des accès Internet ne devrait pas être suivie d'évolution majeure, peut-être d'ajustement mais pas d'évolution majeure.

La loi sur les secours et la loi sur les secours en cas de catastrophes concernent les deux départements, dont les deux chefs sont ici présents. Logiquement, durant cette période encore, pour répondre précisément à votre question, nous devrions arriver avec une approche qui permettra, en 2012/2013, de faire en sorte qu'on aille de l'avant face à ces difficultés à résoudre; vous les connaissez aussi. De nombreux investissements et de très lourds investissements sont envisagés dans le cadre des réflexions faites actuellement et il n'est pas certain que nous puissions les intégrer dans la planification intégrée pluriannuelle. Même si deux départements souhaiteraient pouvoir le faire, ça ne fait pas encore une majorité.

Je crois que j'ai fait le tour de toutes les questions.

Je vous remercie bien sûr de votre participation à ce débat et vous souhaite une bonne continuation de matinée.

(Suite de l'examen du compte 2010, séance de relevée du jeudi 16 juin 2011.)

#### **Première lecture**

### **6. LOI D'APPLICATION du code civil suisse (modification)**

#### **Erste Lesung**

### **EINFÜHRUNGSGESETZ zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (Änderung)**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /  
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

*Titre et considérants, adoptés.*

#### **I**

### **Loi d'application du code civil suisse du 24 mars 1998**

#### **Article 162**

*Proposition 1 du groupe PLR par le député Christophe Claivaz (pas développée):*

*Proposition 2 du groupe PDCC par le député Serge Métrailler (pas développée):*

*Proposition 3 du groupe PDCB par le député (suppl.) Alain Vannay (pas développée):*

*Proposition 4 du groupe UDC par la députée (suppl.) Anne Luyet (par le député Edmond Perruchoud):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

## **Discussion à l'article 162:**

*M<sup>me</sup> la députée Stéphanie Favre, PLR, rapporteur:*

Alinéa 2

**Proposition 1** du groupe PLR: "Une fois avisée, la commune municipale décide soit d'affecter l'immeuble à son patrimoine administratif ou financier, soit d'en refuser la propriété."

Cette proposition est **acceptée** à l'unanimité des 11 membres présents.

La commission est d'avis que cette proposition aboutit à un texte plus précis laissant moins de place à l'interprétation.

## **Discussion à l'article 162:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole..., je pars ainsi du principe..., M. le député Edmond Perruchoud souhaite s'exprimer.

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Juste pour préciser que ce que vous proposez, moi je m'y accommode bien volontiers, mais c'est illégal, inconstitutionnel, car la dérélition est une institution de droit constitutionnel et des droits réels. Une commune ou l'Etat ne peut pas refuser de recevoir un bien qui est devenu un bien sans maître.

Mais, considérez cela comme une remarque et rien de plus.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer?

Non.

Je passe la parole à M<sup>me</sup> la cheffe du département.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):*

Der Staatsrat teilt die Meinung der Kommission, dass der Artikel so klarer und präziser formuliert ist.

Herrn Perruchoud kann ich nur sagen, die Verfassung gilt und das Bundesgesetz gilt. Hier handelt es sich um ein Anwendungsgesetz, Einführungsgesetz. In dem Sinn ist immer das Übergeordnete, das im Streitfall gilt.



*M<sup>me</sup> la députée Stéphanie Favre, PLR, rapporteur:*

Alinéa 4

Proposition 2 du groupe PDCC, proposition 3 du groupe PDCB et proposition 4 du groupe UDC

Ces trois propositions sont refusées au profit d'une nouvelle proposition de la commission qui reprend toutes les modifications demandées par les trois groupes et dont la teneur est la suivante: "Le dernier propriétaire du bien avant la déréliction demeure responsable d'un dommage résultant d'un vice de construction ou d'un défaut d'entretien antérieur à son abandon."

**La nouvelle formulation est acceptée** à l'unanimité des 11 membres présents.

*Le président:*

Merci Madame la rapporteur.

Je passe la parole au député Edmond Perruchoud.

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

C'est la dernière fois avant l'apéro!

C'est une question un peu technique, ce sera pour l'interprétation, ce sera pour la jurisprudence.

Le terme "antérieur", est-ce qu'il se rapporte au dommage, ça veut dire à la survenance du dommage, ou à la survenance d'un vice de construction ou d'un défaut d'entretien?

La différence d'interprétation est assez importante, au-delà du délai de prescription de l'action en responsabilité, mais je trouve que pour les tribunaux qui devront faire application de cela, les tribunaux de droit public sans doute, on devrait savoir quel est le lien avec le terme "antérieur".

*Le président:*

Merci, Monsieur le député, pour cette remarque.

Je me tourne à nouveau vers le président de la commission – qui ne souhaite pas s'exprimer.

Madame la conseillère d'Etat? Non plus.

Etant donné que les trois propositions ont été réunies sous la nouvelle formulation présentée par la commission, nous sommes ainsi arrivés à la fin de cette lecture de détail.

**La discussion est close.**

*Article 162*, adopté avec la proposition 1 du groupe PLR à l'alinéa 2 et la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 4.

*II*, adopté.

**La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:*

Die Änderungen sind im Sinne der CVPO ausgefallen und werden von uns gutgeheissen.

Die Gemeinden werden alles daran setzen, das Gesetz so anzuwenden, dass wenn immer irgendwie möglich tragbare, praxisnahe Lösungen zwischen den Betroffenen gefunden werden können. Mit dieser Gesetzesänderung werden wir Gemeinden nicht bevormundet, sondern können zumindest mitbestimmen.

Die Problematik, dass jetzt etliche Grundstücke "herrenlos" erklärt werden, wird von den Gemeinden wohl nicht angestrebt. Vielmehr wird in der Praxis die Gemeinde bei einer ausgesprochenen Dereliktion quasi eine Abnahme des Grundstückes machen und den dereliktierenden Eigentümer darauf hinweisen und auffordern, unterlassene Unterhaltsarbeiten vorher auszuführen.

Es wird in der Praxis von der Gemeinde nicht angestrebt werden, dass Grundstücke in Zukunft vermehrt "herrenlos" verbleiben. Das darf nicht das Resultat sein. Vielmehr werden die Grundstücke mit Auflagen in das Eigentum der Gemeinde übergehen.

Als Motionär danke ich allen, die die Gesetzesänderung unterstützt haben.

Nicht zuletzt der zuständigen Staatsrätin, Frau Esther Waeber-Kalbermatten, die mit ihrem Departement die Motion sehr zügig umgesetzt hat.

Danke aber auch der Kommission und vor allem meinen Fraktionskollegen Aron Pfammatter und Beat Rieder, die mir juristisch zur Seite gestanden sind und mich stark unterstützt haben.

Danke an das Parlament im Namen der CVPO und im Namen von mir, aber auch im Namen der Gemeinden.

Danke schön.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Est-ce que M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat souhaite s'exprimer avant le vote ou après le vote?

Après le vote.

Alors, nous allons voter sur cette modification de la loi d'application du CCS.

**La loi d'application du code civil suisse (modification) est adoptée par 111 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

*Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, ehemaliger Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):*

Mit diesen Änderungen haben wir eine wirkliche Klarstellung bezüglich der Haftung bei Schäden gemacht. Die Gemeinden sind besser gestellt.

Die neue Fassung von Absatz 2 und 4 sollten jetzt klarer sein. Aber wie schreibt der Redaktor des Walliser Boten heute: Wenn eine Gemeinde ein herrenloses Grundstück nicht will, bleibt es halt herrenlos.

Ich danke der Staatsrätin und ihren Mitarbeitern, den Kommissionsmitgliedern und vor allem unserer Rapporteurin Stéphanie für die Arbeit.

Im Namen der einstimmigen Kommission und im Einverständnis mit der Departementvorsteherin beantrage ich, diese Änderungen im ZGB in einer Lesung zu behandeln.

Ich danke.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Je vous demande encore quelques minutes de calme.

Nous avons la proposition de ne faire qu'une seule lecture.

Je vais d'abord mettre cette proposition au vote avant de passer la parole à M<sup>me</sup> la cheffe du département.

**La lecture unique est acceptée par 102 voix.**

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):*

Wenn ich höre, dass alle zufrieden sind, was kann da besseres passieren. Bei der ersten Abstimmung 111 Stimmen und jetzt noch 102. Ich denke das ist ein gutes Zeichen, damit wir ruhig ans Apéro gehen können.

Ich danke an dieser Stelle der Kommission, meinen Mitarbeitern im Departement und allen die beigetragen haben, dass dieses zur Zufriedenheit aller geschehen konnte.

Dem Motionär, Herrn Egon Furrer, danke ich auch. Er hat mir ja auch Blumen überreicht, dass wir schnell gearbeitet haben und ich denke, das gilt es hier auch festzuhalten. Die Motion wurde im Februar 2010 zur Annahme überwiesen und jetzt im Juni 2011 haben wir den Gesetzesartikel und je nach Situation kann der dann bald umgesetzt werden.

Ich danke auch für diese Zügigkeit der Bearbeitung in den Kommissionen.

*Le président:*

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Avant de pouvoir passer à l'apéro, j'ai le plaisir de passer la parole à M<sup>me</sup> la deuxième vice-présidente du Parlement grâce à qui nous avons aujourd'hui la chance de profiter de cet apéro.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, deuxième vice-présidente du Grand Conseil:*

C'est avec grand plaisir qu'au nom des autorités communales, je vous convie à un apéritif dînatoire offert par la commune de Riddes.

Je dois excuser M. le président Jean-Michel Gaillard qui est en déplacement, mais vous aurez le plaisir de trinquer avec M. le vice-président Frédéric Claivaz et MM. les conseillers Jean-Marie Crettenand et Claude Vouillamoz.

Cet apéritif a été préparé par Jean-Daniel Gillioz. Les vins proviennent des caves Maye, entreprise plus que centenaire de ma commune, et un excellent jus de pommes vous sera proposé par les Fruits de Martigny, aussi établis à Riddes.

J'espère que vous apprécierez ce moment que je souhaite chaleureux et convivial.

Je vous souhaite un bon appétit.

*(Applaudissements)*

*Le président:*

Merci Madame la vice-présidente.

Merci à la commune de Riddes.

Nous nous retrouverons ici même à 13 h 30 pour la suite de nos travaux.

**La séance est levée à 12 h 05.**

## Séance de relevée du jeudi 16 juin 2011

*Présidence:* M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

*Ouverture de la séance:* 13 h 35.

### *Ordre du jour:*

1. **Entrée en matière et première lecture**

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

**Eintretensdebatte und erste Lesung**

Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat über die Schaffung der Westschweizer BVG- und Stiftungsaufsichtsbehörde

2. **Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010**

Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2010

3. **Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (de mai 2010 à décembre 2010)**

Jahresbericht der kantonalen Datenschutzkommission (Mai 2010 bis Dezember 2010)

4. **Election d'un substitut du procureur auprès de l'Office régional du Valais central du ministère public**

Wahl eines Staatsanwalts-Substituten beim regionalen Amt der Staatsanwaltschaft Mittelwallis

**Traitement: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)**

**Behandlung: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)**

5. **Postulat du groupe PLR, par le député Yves FOURNIER, concernant: pour une application équitable de la loi sur les allocations professionnelles (16.11.2010) (2.128)**

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Yves **FOURNIER**, betreffend gerechte Anwendung der Gesetzgebung über Familienzulagen (16.11.2010) (2.128)

6. **Compte 2010:**

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

**Rechnung 2010:**

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

### *Le président:*

Après ce magnifique apéritif dînatoire, qui nous a été offert et servi par la commune de Riddes, j'espère que vous avez pu profiter également de respirer un petit peu de l'air printanier de cette journée, de manière à réattaquer les travaux de cet après-midi en grande forme.

Grand merci encore à la commune de Riddes et nous attaquons avec le point 1 de l'ordre du jour de cet après-midi.

## **Entrée en matière et première lecture**

### **1. LOI D'ADHESION du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale**

#### **Eintretensdebatte und erste Lesung**

#### **GESETZ ÜBER DEN BEITRITT des Kantons Wallis zum Konkordat über die Schaffung der Westschweizer BVG- und Stiftungsaufsichtsbehörde**

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /  
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Yves Fournier, PLR:*

La dernière révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle et les fondations, acceptée par les Chambres le 19 mars 2010, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Elle vise notamment:

- à renforcer la surveillance et la haute surveillance, avec pour objectif avoué d'éviter les problèmes de gestion survenus dans le passé et également
- à définir le statut juridique de l'autorité de surveillance.

La Confédération autorise les cantons à s'organiser librement. Ainsi, Zurich et Genève, sièges de nombreuses assurances, et Berne, siège de régies fédérales, ont préféré oeuvrer de manière indépendante.

Par contre, d'autres cantons ont déjà décidé de s'associer pour créer des régions de surveillance à l'image de la Suisse centrale et de la Suisse orientale.

Le texte soumis aujourd'hui nous propose la création d'une autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Si nous l'acceptons, le Valais sera associé aux cantons de Vaud, du Jura et de Neuchâtel (Fribourg demeurant, pour l'heure, au rang d'observateur).

La commission des affaires extérieures, présidée jusqu'ici par le député Aldo Resenterra, a pris part aux délibérations de la CIP. Elle a notamment obtenu que:

- les structures mises en place soient capables de travailler en français et en allemand;
- qu'elles tiennent également compte d'une représentation cantonale au sein de l'autorité;
- que l'on institue une commission interparlementaire de contrôle régie selon la nouvelle COPARL.

Sachant encore que cette adhésion au concordat est sans incidence financière pour le canton ou nos communes, le groupe PLR vous invite à souscrire à la création d'un organisme qui, à ses yeux, semble correctement structuré et au bénéfice d'un rôle bien défini. Merci.

*M<sup>me</sup> la députée Patricia Casays, PDCB:*

La loi qui nous préoccupe aujourd'hui est la loi d'adhésion du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

Par l'intermédiaire de ce concordat, il s'agit de renforcer la surveillance et la haute surveillance de la LPP, et de définir le statut juridique de l'autorité de surveillance, en précisant toutefois que la situation diffère selon les cantons en Suisse. En ce qui concerne le Valais, des discussions ont été entamées avec les cantons de Vaud, du Jura et de Neuchâtel pour l'instauration d'une autorité de surveillance commune.

Force est de constater qu'une autorité de surveillance pour le Valais uniquement serait trop onéreuse. Par contre, le coût fixe absorbé par les quatre cantons cités précédemment sera plus accessible. Il a donc été décidé d'adhérer à ce concordat de Suisse occidentale, en précisant que la délégation valaisanne de la commission interparlementaire a obtenu l'accord des autres commissaires sur les trois points importants suivants:

- la mise en place d'une structure capable de travailler en langue française et en langue allemande,
- une représentation au sein de l'autorité de surveillance ainsi que
- l'institution d'une commission interparlementaire de contrôle.

Le groupe PDCB salue ces adjonctions et en félicite les initiateurs.

L'entrée en vigueur de ce concordat est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'autorité de surveillance LPP ne sera désormais plus un service cantonal central, mais un établissement de droit public doté de la personnalité juridique, avec la possibilité de transférer les collaborateurs actuels dans la nouvelle instance sans passer par une mise au concours. Par contre, ceux-ci seront délocalisés, car tous les bureaux se trouveront à Lausanne. Le bilinguisme sera garanti, ce qui signifie que chaque assuré pourra exercer son droit de plainte auprès de l'autorité dans sa langue maternelle. Il n'y a pas d'économie de poste. Le 0,55% sera attribué à d'autres travaux.

Le concordat et la loi d'adhésion à ce concordat ont été acceptés à l'unanimité de la commission SAI.

Le groupe PDCB, tout aussi unanime, accepte bien entendu d'entrer en matière.

Il accepte aussi, avec la même unanimité, le concordat et la loi d'adhésion dans la forme proposée.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Pascal Bridy, PDCC:*

Le groupe PDCC a étudié ce projet de loi d'adhésion au titre fastidieux et souligne les points suivants:

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 comme la loi sur les institutions étatiques de prévoyance, que nous avons commencé à étudier ce matin.

Sur le déroulement des travaux et sur les participants, je crois que cela a déjà été suffisamment évoqué.

Je passe donc ce chapitre pour venir à quelques points qu'il est nécessaire, à mon sens, de relever:

- L'utilité et la nécessité du bilinguisme, soit pour pouvoir travailler avec les cantons bilingues, soit pour pouvoir communiquer efficacement avec la Confédération.
- L'instauration d'une commission interparlementaire de contrôle pour la haute surveillance puisque l'on admet que, en tant que députés, nous aimerions conserver la haute surveillance.
- Le transfert du personnel des cantons au nouvel établissement pour une mise en fonction rapide et efficace.
- Le financement sur la base d'émoluments.

Un élément qui a été relevé dans le rapport, c'est la dette ou le manque de financement des caisses de pension publiques. Il y a un découvert de l'ordre de 15 milliards, c'est quand même à relever. On a entendu ce matin les montants pour la CPVAL.

La nécessité d'avoir un organisme de contrôle autonome, indépendant, dont les tâches sont la vérification de la conformité des règlements avec la loi, la prise de connaissance des rapports des institutions, la prise des mesures correctrices nécessaires le cas échéant et encore, un point essentiel, un rôle de conseil aux assurés en cas de litiges.

Nous soulignons encore la composition du conseil d'administration: un représentant par canton. Si d'aventure le représentant valaisan devait provenir de la CPVAL, nous l'apprécierions à sa juste valeur.

Le groupe PDCC accepte bien sûr ce projet sans modification puisqu'il s'agit d'un concordat.

Nous nous interrogeons, cependant, sur l'information au Parlement que le Conseil d'Etat aurait dû nous fournir puisque la nouvelle convention des conventions, dernièrement modifiée, allait dans ce sens.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Daniel Studer, CVPO:*

Das vorliegende Gesetz regelt den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat über die Schaffung der Westschweizer BVG- und Stiftungsaufsichtsbehörde. Mit dem Gesetz soll der Revision des BVG auf Bundesebene, welches am 1.1.2012 in Kraft treten wird, Rechnung getragen werden.

Die CVPO-Fraktion begrüsst den Beitritt zum Westschweizer Konkordat unter anderem aus den folgenden Gründen:

- Die Probleme, welche während der Finanzkrise bei den Vorsorgeeinrichtungen feststellbar waren, haben gezeigt, dass eine Stärkung und breitere Abstützung der Aufsichtsbehörden nötig ist. Zudem muss auch die rechtliche Stellung dieser Behörden klar definiert sein.
- Des Weiteren können durch eine Zusammenarbeit in Form des Konkordats Synergien genutzt werden und damit Kosten eingespart werden. Da die Westschweizer Aufsichtsbehörde kostendeckend arbeiten muss, entstehen für den Kanton Wallis keine finanziellen Auswirkungen.

Die CVPO-Fraktion unterstreicht zudem unter anderem die Forderung der interparlamentarischen Kommission nach einer Struktur, die imstande ist sowohl auf französisch wie auch auf deutsch zu arbeiten.



In diesem Sinne ist die CVPO-Fraktion für die Annahme des Konkordats.

Besten Dank.

*M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Après étude du texte de loi qui nous est proposé, le groupe ADG accepte l'entrée en matière.

Les institutions de prévoyance sont un instrument important et déterminant pour assurer la sécurité financière des personnes arrivant à l'âge de la retraite. Assurer un contrôle efficace de ces institutions est donc d'une importance capitale.

La fusion des différentes autorités de surveillance des cantons de Suisse occidentale, excepté Genève et Fribourg, assurera la masse critique qui permettra de bénéficier des compétences indispensables à l'accomplissement de la mission de surveillance. Il sera possible d'engager des professionnels aux compétences pointues pour gagner en efficacité. L'indépendance sur les plans légal, financier et administratif est aussi une condition d'efficacité. Le nouvel organe de haute surveillance sera soumis au contrôle du Conseil fédéral. On a beaucoup parlé, ce matin, de la caisse de prévoyance de l'Etat du Valais; celle-ci est concernée par cette nouveauté.

La nouvelle autorité de surveillance devra contrôler les plans de financement et approuver la poursuite de la gestion, notamment des caisses de pension publiques des cantons.

Le groupe ADG se réjouit particulièrement de l'acceptation de l'exigence valaisanne demandant de garantir le bilinguisme.

Le groupe ADG accepte donc l'entrée en matière et le concordat tel que proposé.

Merci.

**La discussion est close.**

*Le président:*

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer maintenant ou plus tard?

Après.

Est-ce que M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat s'exprime maintenant ou plus tard?

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):*

Ich möchte hier nur kurz einige Bemerkungen anbringen.

Alle Parteien sind nun eingetreten auf die Vorlage des Konkordats und es geht darum, dass wir neue professionellere Strukturen haben müssen ab dem Jahr 2012, wie es auch gesagt wurde. Der Bund hat kürzlich nochmals festgelegt und ich zitiere hier: "...dass wir eine einheitliche Aufsichtspraxis ausüben müssen und zwar verwaltungsunabhängig in Form einer öffentlich-rechtlichen Anstalt mit eigener Rechtspersönlichkeit". Beim Weg, den wir einschlagen, gehen wir den Weg des Konkordats. Das wurde auch gesagt. Es gibt zurzeit verschiedene Konkordate in der Zentralschweiz, Ostschweiz, Westschweiz und die Kantone Zürich, Bern und Genf haben eigene Wege gewählt.

Ich kann Ihnen sagen, dass diesem Konkordat jetzt die Kantone Neuenburg, Waadt und auch Jura seit kurzem beigetreten sind und dass das Konkordat zustande kommt.

Hier möchte ich auf den Mechanismus eingehen. Es wurde auch schon gesagt – Aldo Resenterra war ja der Präsident der COPARL – und bevor das Dokument hier in den Grossen Rat jetzt gekommen ist, hat ja diese Kommission schon mit den anderen Kantonen verhandelt. Es sind wirklich drei wesentliche Punkte eingebracht worden von Seiten des Kantons Wallis und zwar diese Zweisprachigkeit ist ein Vorteil, weil es sind beide Sprachen vorhanden in den Mitarbeitern und so können die Dossiers in beiden Sprachen direkt behandelt werden und auch die Ansprechpersonen, zum Beispiel in Bern, sind leichter zu erreichen, leichter zu kontaktieren. Es wurde auch gesagt über die Aufsichtsbehörde, d.h. dass je ein Mitglied der Exekutive vertreten sein wird und dass eine interparlamentarische Kommission gebildet wird über die Aufsicht des Betriebs.

Ich denke, das ist ein wesentlicher Vorteil und der Mechanismus, dass man quasi eine Kommission einem Konkordat vorschaltet, hat sich als sehr nützlich erwiesen. Heute können Sie ja zum Konkordat praktisch nur ja sagen und nichts mehr ändern, aber die Änderungen haben Sie – das Parlament – rechtzeitig eingebracht.

Ich danke, dass Sie auf dieses Konkordat eintreten. So ist es möglich, dass wir ab dem Jahr 2012 die nötigen Änderungen gemacht haben.

**L'entrée en matière est acceptée.**

*Le président:*

Nous procédons à la lecture de détail de cette loi d'adhésion.

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 4, adoptés.*

**La discussion sur la loi d'adhésion n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**La loi d'adhésion du canton du Valais au concordat portant création de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale est adoptée par 103 voix en première lecture.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

*M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

Tout d'abord, les remerciements d'usage à M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat et à son personnel ainsi qu'à la commission.

Vu l'excellent score et la parfaite unanimité du Parlement, je propose que ce soit réglé en une seule lecture. Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

La proposition est donc sur la table.

**La lecture unique est adoptée par 104 voix.**

## **2. RAPPORTS SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE pour l'exercice 2010**

### **BERICHTE ÜBER DIE RECHTSPFLEGE für das Jahr 2010**

Rapport de la commission de justice /  
Bericht der Justizkommission

#### **Discussion générale:**

*H. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:*

"Wer Recht fordert, muss auch Recht pflegen" besagt ein altes deutsches Sprichwort. Bezeichnenderweise nennen sich die uns unterbreiteten Berichte der Walliser Justiz denn auch Berichte über die Rechtspflege. Führt man sich die Berichte der letzten Jahre zu Gemüte, wird schnell klar, unsere Justiz funktioniert sehr gut und meistert auch komplexe Fälle mit der nötigen Kompetenz und Qualität. Daran vermögen die immer wieder auf Justitia gerichteten Kreuzfeuer nichts zu ändern. Allen Leuten Recht getan, ist eben eine Kunst, die niemand kann.

Nachfolgend einige Punkte, die aus Sicht der CVPO hervorzuheben sind.

Damit die Justiz funktioniert, braucht sie gutes und genügend Personal. Gerade das Inkrafttreten der eidgenössischen Zivil- und Strafprozessordnung erforderte zusätzliche Ressourcen. Die Entscheide unseres Parlaments betreffend die Aufstockung der juristischen Einheiten und die Genehmigung der Aushilfsgerichtsschreiber waren deshalb wichtig und richtig. Zudem konnte der Angriff auf die Löhne der Gerichtsschreiber bei der Revision des Gesetzes betreffend die Gehälter der Gerichtsbehörden abgewendet werden. Eine gute Justiz ist darauf angewiesen, dass gute Juristen unserem Kanton nicht den Rücken kehren. Im Personalbereich bestehen nun offenbar noch gewisse Probleme bei den Sekretärinnenstellen sowie bei der gegenwärtigen Struktur des Generalsekretariats.

Im Zusammenhang mit dem Inkrafttreten der eidgenössischen Prozessordnungen hat die gesamte Justiz hervorragende Arbeit geleistet. So musste etwa das Kantonsgericht lediglich acht Dossiers, deren Verfahren ausgesetzt war und die nicht verhandelt werden konnten, an die erstinstanzlichen Gerichte zurückweisen.

Die neu in Kraft getretene eidgenössische Strafprozessordnung bescherte unserem Kanton einen neuen Anwalt, den "Anwalt der ersten Stunde". Bei diesem Institut gilt es noch einiges zu klären. Aus Sicht der CVPO weist die Justizkommission die Aufsichtsbehörde über die Anwälte zu Recht darauf hin, dass bei der Organisation aktuell ein übermässiger bürokratischer Aufwand betrieben wird, der unbedingt reduziert werden muss.

Das Wort Jugendkriminalität ist in aller Munde und wird nicht zuletzt von Politikern für populistische Rundumschläge missbraucht. Die Zahlen sprechen eine andere Sprache. Natürlich müssen die Statistiken über mehrere Jahre hinweg beurteilt werden. Trotzdem kann man von einer Abnahme bzw. zumindest einer Stagnation der Jugendkriminalität während den letzten Jahren sprechen, was auch schweizweite Studien bestätigen.

Allerdings – und die Gleichberechtigung hält auch hier Einzug – ist der Anteil von straffälligen Mädchen stark im Steigen begriffen. Auch wenn gerne mit Angst politisiert wird, muss ich hier einmal klar festhalten, dass die Jugend von heute nicht besser und nicht schlechter ist als die Jugend von früher. Bei einigen Vertretern der gegenteiligen Ansicht liegt die Jugend wohl einfach zu lange zurück.

Drei kurze Punkte noch:

1. Die Dossierfassung muss bei den Walliser Gerichten unbedingt einheitlich erfolgen, damit ein Leistungsvergleich möglich wird und dem Grossen Rat eine klare Entscheidungsgrundlage über die Personalpolitik zur Verfügung steht. Das Problem scheint erkannt zu sein, doch müssen die erlassenen Weisungen nun konsequent umgesetzt werden.

2. Aus Sicht der CVPO müsste zumindest beim Jugendgericht sowie bei den Straf- und Massnahmenvollzugsgerichten eine Dezentralisation in die drei sozioökonomischen Regionen angestrebt werden.

3. Ein persönliches Statement zum Schluss.

Ich bin der Meinung, dass die gesamte Justiz entpolitisiert werden müsste. Natürlich sind politische Richterwahlen in der Schweiz eine Realität. Europaweit ist es aber einmalig, dass man praktisch nur dann Richter oder Staatsanwalt werden kann, wenn man einer Partei angehört. Meiner Meinung nach muss die Qualifikation an erster Stelle stehen. Da in diesem Saal stets grosse Geister zitiert werden, kann in diesem Zusammenhang Emmanuel Kant nicht schaden, der einmal geschrieben hat: "Das Recht muss nie der Politik, wohl aber die Politik jederzeit dem Recht angepasst werden".

Ich schliesse mit einem Dank im Namen der CVPO an alle Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Walliser Justiz für ihre gute und wichtige Arbeit.

Ich danke Ihnen.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens, PLR:*

Vaste rapport pour un exercice historique avec les réformes fédérales de procédure.

Vaste chantier et exercice lourd, mais réussi pour la commission de justice menée brillamment par sa présidente et qui a répondu aux nombreuses missions confiées par le Bureau du Parlement.

L'arsenal législatif est posé et les nouvelles structures opérationnelles.

Les libéraux-radicaux se réjouissent de l'accélération du traitement des affaires au Tribunal cantonal et s'inquiètent de l'augmentation des tâches du secrétariat général.

Une autre source d'inquiétudes: la masse et la complexité des causes auxquelles devra faire face le nouveau ministère public, avec des effectifs les plus maigres de Suisse.

Le groupe PLR constate avec inquiétude l'augmentation des causes civiles pour le tribunal de district de Monthey de 20%. Des renforts d'effectif sont nécessaires rapidement sous peine d'engorgement. Il en va de la crédibilité de la justice.

Quelques soucis donc et un gros problème, pour lesquels nous attendons de vous, Madame la conseillère d'Etat, des réponses claires et précises.

Nous pouvons relever que les travaux de transformation du Palais de justice, en dépit des vaines promesses dues à un déficit grave de planification du Service des bâtiments, ne sont toujours pas terminés et ont engendré beaucoup de perte d'énergie,

d'argent et peut-être même d'efficacité. Nous déplorons aussi la passivité du Conseil d'Etat à régler le problème de répartition des frais entre les communes sites des tribunaux et le canton. Cela aurait dû venir avec la RPT II, comme promis et écrit par vous, Madame la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten. Mais rien.

Où en est-on de la formation des juges de commune en matière de conciliation et de médiation? Il semble que tous ne soient pas encore formés et cela a des incidences. Il sera bien d'organiser une formation identique pour les juges de commune, afin d'avoir une uniformisation sur le canton, même si celle-ci dépend des doyens des tribunaux de district.

Justice des mineurs: Même si on n'a pas de statistiques officielles, le juge des mineurs estime qu'il y a 85% des jeunes qui ne récidivent pas; la preuve du bon fonctionnement de la justice des mineurs. Mais reste encore les 15%.

Il y a aussi un souci du côté de Neuchâtel qui, selon un concordat intercantonal, devrait accueillir les filles délinquantes depuis longtemps déjà. J'avais déjà déposé une interpellation à ce sujet en 2006. Alors, comment le canton peut-il faire pression pour faire respecter cela?

Naturalisations: La commission de justice s'est aperçue que certaines communes ne prennent pas de décision et, dans le doute, laissent aller certains dossiers jusqu'à la commission de justice avec les problèmes que cela a déjà et pourra encore engendrer. Pour cette raison, la sous-commission joue un rôle de dernier filtre bienvenu et démontre toute son efficacité.

Le projet pour la révision cantonale sur le droit de cité relatif au droit de recours est prêt. Qu'attend alors le Conseil d'Etat pour faire aboutir ce projet qui est dans ses tiroirs depuis 2009 alors qu'une dizaine de recours contre les décisions communales sont en attente de traitement?

Passons maintenant au gros problème, un problème récurrent, qui pourrait ne plus l'être en fonction des décisions que le département pourrait prendre: de nombreuses questions sont en suspens dans le domaine pénitentiaire. Le management semble avoir de gros manquements: mélange des régimes de détention créant des difficultés de fonctionnement internes aux Iles, modification des classes de salaires acceptée mais suspendue pour les agents de détention, cahiers des charges contestés par le personnel, vétusté des locaux à Crêtelongue, médecine pénitentiaire, et là vous savez bien, vous êtes bien placée pour le savoir, il y a un gros manquement en psychiatrie, comment fonctionne la collaboration onéreuse avec le RSV? A Pramont, la section des jeunes adultes a été fermée de longs mois, soi-disant faute de personnel, alors que les postes avaient été attribués. Le coût par jeune a été augmenté puisqu'il a fallu les placer à l'extérieur du canton. A ce sujet, en mars dernier, notre groupe, par l'intermédiaire de M<sup>mes</sup> les députées Anne-Marie Sauthier-Luyet et Marie-Claude Ecoeur, respectivement présidente de la commission de justice et présidente de la commission sécurité, avait relevé le nombre de dysfonctionnements. Votre réponse à cette interpellation urgente était pour le moins édulcorée: tout semblait aller bien dans le meilleur des mondes, et vous vous retranchez toujours derrière l'audit, audit qui devrait venir en septembre. Madame la conseillère d'Etat, il y a des gens qui travaillent dans ce milieu, des gens qui subissent une énorme pression et qui n'est pas seulement due à ce travail particulier mais à la désorganisation qui subsiste à l'intérieur.

Au vu de ce qui précède, nous attendons cet audit avec déjà une certaine réserve et nous vous demandons de répondre ici avec plus de détails que lors de nos interventions précédentes.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Anne Levrard, PDCC:*

Le groupe DC du Centre a pris connaissance du rapport et de l'important travail accompli par la commission de justice.

Nous relevons plus particulièrement quelques éléments de ce rapport:

- l'entrée en vigueur des réformes fédérales de procédure et des règles d'organisation qui ont entraîné des changements structurels dans les différentes instances judiciaires et qui ont permis d'instaurer l'avocat de la première heure;
- l'augmentation de l'effectif au Tribunal cantonal a eu l'effet escompté et il est réjouissant de constater que le nombre d'affaires liquidées a augmenté. La durée des procédures montre à nouveau une accélération du traitement des affaires;
- au tribunal des mineurs, on constate que les cas des filles délinquantes deviennent de plus en plus complexes et que nous n'avons toujours pas d'établissement pour les placer en Valais pour des détentions de longue durée;
- le nombre de dossiers liquidés par les juges d'instruction a été également augmenté et cela malgré le fait que ces magistrats aient dû consacrer un surplus d'activité pour l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale;
- la préparation de l'élection du bureau du ministère public;
- au niveau des commissions juridictionnelles, l'harmonisation des indemnités des commissions de recours, telle que soulevée par la commission de justice ces deux dernières années, est toujours en suspens;
- l'augmentation des naturalisations continue de manière régulière et la commission de justice a participé à 645 entretiens.

Nous remercions la commission de justice pour son excellent travail et son rapport détaillé.

Merci de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, PDCB:*

Le groupe DC du Bas a pris acte avec intérêt du rapport sur l'administration de la justice pour l'exercice 2010.

Profitons de l'occasion pour remercier la justice valaisanne ainsi que la commission de justice pour l'important travail fourni tout au long de l'année.

Comme chacun le sait, la justice est le respect des droits de chacun et, dans l'ensemble, il est louable de préciser que notre justice va bien. Pour preuve, il est intéressant de savoir que seuls 2,5% des cas traités en Valais se retrouvent devant le Tribunal fédéral.

Au niveau du ministère public, à l'instar de tous les acteurs de la justice valaisanne, le groupe DC du Bas a constaté que les procureurs se sont particulièrement investis durant l'année 2010. Ces derniers ont dû se familiariser avec la nouvelle procédure et s'astreindre à des démarches individuelles conséquentes, soit en matière de formation jusqu'au processus de nomination.

Actuellement, on peut relever la réussite de leurs nouveaux locaux qui devraient offrir toutes les garanties d'un bon fonctionnement à cette nouvelle institution.

Par contre, en ce qui concerne l'office régional du Bas-Valais, le groupe DC du Bas relève la précarité dans laquelle se trouve cet office actuellement et espère vivement qu'une solution pertinente se profile dans un très proche avenir.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:*

Die CSPO-Fraktion gibt nachfolgende Bemerkungen zum Bericht über die Rechtspflege 2010 zu Protokoll.

Nach 22-jährigem Bestehen sind die Untersuchungsrichterämter im Verlaufe des Jahres 2010 infolge der Neustrukturierung der Justiz in die auf den 1.1.2011 neu formierten Staatsanwaltschaften überführt worden. Die Zusammenlegung mit der Staatsanwaltschaft hat von den Richtern und dem Personal sicherlich einiges abverlangt. Die notwendigen personellen und finanziellen Ressourcen wurden vom Grossen Rat bewilligt und zur Verfügung gestellt. Obwohl es aufgrund der Statistiken im Oberwallis verhältnismässig nicht weniger Straffälle gibt als im Unterwallis, scheinen die Bearbeitungsrückstände im oberen Teil des Kantons geringer zu sein als im unteren. Auch wenn bei Statistiken nicht nur die Anzahl, sondern auch die Schwere der Fälle berücksichtigt werden muss, wünscht die CSPO diesbezüglich eine Verbesserung.

Nach dem Abgang des Chefs des kantonalen Untersuchungsrichteramtes wurden offenbar noch einige alte unerledigte Fälle aufgefunden. Diesbezüglich fordert die CSPO genaue Rechenschaft von der kantonalen Staatsanwaltschaft.

Die Regelung, wonach die Staatsanwälte und ihre Stellvertreter durch den Grossen Rat gewählt werden, hat sich in verschiedener Hinsicht nicht bewährt. Der Motion, welche beabsichtigt, die Ernennung aller Staatsanwälte und ihrer Stellvertreter durch den Grossen Rat zu überdenken und neu zu regeln, steht die CSPO positiv gegenüber.

Zu den Gerichtsinstanzen

Die im Bericht über die Rechtspflege geführte Statistik zeigt, dass die Zahl der hängigen Fälle abgebaut werden konnte und auch die Durchfallquote beim Gericht "am See" konnte korrigiert werden. Dies zeigt, dass die Walliser Gerichte sowohl quantitativ als auch qualitativ gute Arbeit leisten. Dafür gebührt ihnen unser Dank.

Weniger lobenswert ist jedoch die Tatsache, dass das Kantonsgericht in seinem Bericht die gesetzgebende Behörde im Zusammenhang mit der Einführung des neuen Gesetzes über die Gehälter der Gerichtsbehörden rügt und davon spricht, der Staatsrat hätte hier dem Parlament eine "verunglückte" Lösung vorgeschlagen. Richter und Gerichte verweisen zu Recht bei jeder sich bietenden Gelegenheit auf die Gewaltentrennung hin und fordern zu Recht ihre Unabhängigkeit. Im Gegenzug sollten sie sich aber auch bei Kommentaren und Ratschlägen an die Politik diskret und zurückhaltend verhalten.

Die CSPO hat bereits bei früheren Gelegenheiten eine einheitliche formelle Behandlung aller Dossiers bei allen Gerichten verlangt. Die Kriterien für eine Dossiereröffnung und die Weisung betreffend administrativer Abwicklung sollten einheitlich sein. Dies ist offenbar immer noch nicht der Fall. Anders kann nicht erklärt werden, dass bezüglich der Zivilrechtsfälle Z2 zum Beispiel im Bezirk Monthey allein mehr Dossiers eröffnet wurden als im gesamten Oberwallis. Hier hat das Kantonsgericht seine Führungsrolle wahrzunehmen und für Einheitlichkeit zu sorgen.

Die CSPO-Fraktion nimmt mit diesen Bemerkungen zustimmend vom Bericht über die Rechtspflege 2010 Kenntnis und dankt allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern der Judikative unseres Kantons für ihren Einsatz.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Le groupe UDC a aussi un certain nombre de soucis en ce qui concerne les établissements pénitentiaires mais vous me pardonneriez de ne pas allonger sur le sujet et de m'en tenir à ce point à l'ordre du jour, à savoir plus précisément l'administration de la justice.

J'aimerais commencer, à ce sujet, par remercier tout le personnel de la justice, qu'il s'agisse des magistrats, des greffiers et du personnel de chancellerie pour la qualité du travail qui, d'une manière générale, a été réalisé et pour l'engagement de toutes ces personnes dans des circonstances difficiles puisque toutes ces personnes avaient, en 2010, à préparer et puis, en 2011 (on me pardonnera d'empiéter un petit peu sur une période postérieure à l'exercice sous revue, si j'ose dire), à mettre en œuvre ces réformes, qu'il s'agisse de la justice civile ou de la justice pénale.

J'aimerais saluer ici quand même, en écho à des démarches auxquelles nous nous étions associés, l'intervention délicate de la commission de justice dans une affaire qui fait l'objet d'un rapport annexé au rapport dont nous avons à discuter aujourd'hui, la fameuse affaire Luca. Intervention délicate puisque la commission de justice devait respecter finalement la séparation des pouvoirs et s'en tenir à son rôle politique de haute surveillance. Certaines choses ont été dites; je pense qu'il était nécessaire que le politique puisse les dire. J'aimerais m'associer à ces préoccupations et à ces remarques.

Permettez-moi quand même d'exprimer, au nom du groupe UDC, quelques soucis que soulève pour nous ce rapport, en particulier mais surtout d'une manière générale quelques problèmes posés pour la justice, et permettez-moi aussi alors cette fois-ci de parler quand même un petit peu de présent et d'avenir.

D'abord, en ce qui concerne les juridictions civiles, le souci que tout le personnel que nous avons ici alloué aux juridictions de première instance, aux tribunaux de district, le souci que tout ce personnel soit effectivement engagé dans les juridictions de première instance et pas gardé plus haut (si j'ose dire) par le Tribunal cantonal. C'est la responsabilité du Tribunal cantonal et nous ne sommes pas persuadés que tout se soit passé conformément à la volonté qui avait été exprimée ici. Je prends un exemple: celui d'un poste de collaborateur scientifique à 50% au Tribunal cantonal, au sujet duquel on peut se poser quelques questions et notamment celle-ci: celle de savoir si, par hasard, ce poste n'est pas une manière déguisée pour le Tribunal cantonal d'engager le secrétaire général adjoint que, si j'ai bon souvenir, nous avons refusé ici au budget, dans l'idée que le plus important, si nous allouons du personnel à la justice, c'est d'augmenter l'effectif des magistrats, des greffiers, etc. qui sont effectivement engagés à rendre la justice plutôt que d'alourdir la bureaucratie judiciaire.

Nous avons aussi quelques soucis en ce qui concerne le soutien à ces miliciens que sont les juges de commune, dont le rôle est si important pour éviter que des litiges n'aillent trop loin et n'alourdissent ensuite la charge qui pèse sur les tribunaux de district et sur le Tribunal cantonal. Différentes choses ont été faites pour les aider à s'adapter au nouveau droit. Différentes choses ont été faites, en particulier par des juges de district. Mais la responsabilité première de ce soutien incombe, par rapport aux changements qui sont intervenus dans la procédure et dans l'organisation judiciaire, principalement au Tribunal cantonal. C'est un appel que nous lançons ici au Tribunal cantonal pour qu'il aide d'une manière plus efficace le travail de ces juges de commune.

Dans le domaine de la justice pénale, il a été dit tout à l'heure que le Tribunal cantonal avait finalement amélioré son efficacité en ce qui concerne le délai de traitement des dossiers. Permettez-moi, sur la base de quelques expériences que ce soit personnelles ou dont j'ai eu vent, d'exprimer, au contraire, un souci en ce qui concerne le délai de traitement en appel d'un certain nombre d'affaires. Les affaires pénales ont toujours un



caractère assez délicat qui fait qu'il est important que la justice puisse être rendue rapidement et pas trop longtemps après les faits. Quand la punition intervient trop longtemps après, eh bien!, elle passe en partie à côté de la fonction qu'on doit pouvoir lui attribuer.

Soucis également en ce qui concerne la charge qui semble extrêmement lourde qui pèse, depuis le début de l'année, sur les juges du tribunal des mesures de contrainte. C'est une institution qui a pris évidemment une importance assez grande dans la procédure et l'organisation judiciaires actuelles en matière pénale. Il est important que ce tribunal puisse fonctionner normalement, sans quoi on s'exposera à une forme de paralysie du système. C'est un souci qui doit être à la fois celui de la commission de justice dans sa fonction de haute surveillance et puis bien sûr surtout du Tribunal cantonal.

Soucis encore en ce qui concerne les locaux du ministère public du Bas-Valais, on en a déjà parlé souvent ici, je suis absolument navré de revenir une fois de plus sur la question. J'y étais, il n'y a pas extrêmement longtemps, et j'ai pu constater que les changements qui sont intervenus sont finalement du domaine du détail et qu'on reste, à St-Maurice, avec des locaux qui sont fondamentalement inadaptés, que ce soit aux utilisateurs professionnels que sont les magistrats et tout le personnel de cet office ou bien pour les autres utilisateurs que sont les justiciables et les avocats. C'est vraiment important que le département et que la commission de justice aussi s'engagent de manière plus claire pour trouver des solutions meilleures et surtout rapidement.

Soucis encore en ce qui concerne les amendes d'ordre, on en a aussi déjà parlé ici dans l'une des dernières sessions. M<sup>me</sup> la cheffe du département avait donné une réponse à ce sujet, en disant qu'il fallait attendre avant de mettre en route des modifications législatives qui semblent quand même assez importantes, soit une année finalement de rodage, comme elle l'appelait, avant de mettre en route une modification. Ce que nous disons ici, c'est que nous pouvons d'ores et déjà dire que ça ne fonctionne pas. Nous pouvons d'ores et déjà dire que les nouvelles règles de procédure et d'organisation judiciaires, qui sont entrées en vigueur au début de l'année, ont pour effet de distraire d'une manière complètement inopportune les procureurs de leur travail principal qu'est de lutter contre la criminalité, pour les obliger à s'occuper de petites choses. Et puis, ce que nous disons, c'est qu'il nous semble important (et ça fait l'objet d'une intervention de notre part qui est déposée à cette session) que les réflexions pour changer le système doivent démarrer sans délai, aujourd'hui déjà.

Et puis, pour terminer, je pense qu'il est nécessaire d'établir un premier bilan, même si nous ne sommes que pratiquement à la moitié, pas tout à fait, de la première année de pratique des nouvelles règles de procédure, il est bon de procéder d'ores et déjà à un premier bilan de l'application de ces règles pour toute une série de questions, entre autres la détention provisoire, etc. Cela a déjà donné lieu à des débats dans différents cantons. Nous déposerons également une intervention dans ce sens, également dans l'idée d'essayer de ne pas perdre trop de temps pour le cas où des modifications pourraient ou devraient être mises en œuvre rapidement pour essayer de corriger les dysfonctionnements qui peuvent l'être, soit à notre niveau, au niveau cantonal, soit par d'autres interventions sur la scène fédérale quand il s'agit de droit fédéral.

En conclusion, j'aimerais relever ceci en écho à des propos que j'ai entendus dans les milieux judiciaires, en partie en tout cas en raison d'une planification manifestement déficiente: en 2010 et encore aujourd'hui, trop de magistrats sont occupés non pas à rendre la justice, mais à gérer ou à subir les avatars de travaux qui se poursuivent pendant beaucoup trop longtemps. Permettez-moi, au nom du groupe UDC, d'exprimer un vœu: c'est que le plus rapidement possible, les magistrats, les greffiers et tout le personnel de chancellerie, toutes les personnes qui travaillent au service de la justice dans ce canton puissent véritablement se concentrer sur leur tâche première qui est de rendre la justice la meilleure possible, à laquelle nous savons qu'ils travaillent pour les citoyens et les justiciables de ce canton. Merci.

*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Bravo et merci à la commission de justice, à sa présidente ou ex-présidente et à tous ses membres pour le travail important fait dans l'intérêt de la justice valaisanne. Il n'y a qu'à voir le nombre de séances et les rapports établis pour prendre conscience de l'ampleur de la tâche, tâche de haute surveillance extrêmement importante pour le bon fonctionnement des institutions et pour laquelle une indépendance totale est et doit être garantie.

Le groupe ADG relève que la procédure extraordinaire d'élection des procureurs et substituts du ministère public ne respectait pas formellement les dispositions légales concernant la représentation politique. Malgré le rejet de notre motion visant à régler ce problème en donnant la compétence au bureau du ministère public de nommer les procureurs et substituts et en laissant au Grand Conseil la compétence d'élire le bureau du ministère public, le groupe ADG espère qu'une solution légale puisse être trouvée, par exemple, avec la mise en place d'un conseil de la magistrature qui permettrait enfin de dépolitiser la justice valaisanne.

Le groupe ADG partage les préoccupations de la commission de justice concernant le démantèlement budgétaire des postes de juristes et de secrétaires. Nos juges et greffiers ne peuvent pas tous bénéficier de la collaboration nécessaire d'un ou d'une secrétaire, ce qui ne peut finalement que nuire à la qualité du travail effectué. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. On ne peut pas faire des économies budgétaires sur le dos de la justice valaisanne et, en même temps, lui demander d'être plus efficace et plus rapide. Ce Parlement, Chères et Chers collègues, doit assumer ses responsabilités en la matière. Il faudra donc augmenter les budgets et la dotation en personnel si nécessaire. Et je me réjouis, à entendre mon préopinant Jean-Luc Addor, que l'UDC approuve ces augmentations budgétaires.

Si nous saluons la qualité globale des travaux de la commission et de ses rapports, mais, une fois n'est pas coutume, le groupe ADG conteste la pertinence de l'annexe concernant l'affaire Luca Mongelli. Respectant strictement la séparation des pouvoirs, le groupe ADG ne se prononce pas sur le fond judiciaire de l'affaire qui est de la compétence exclusive de la justice et qui a été plus que largement médiatisé, voire instrumentalisé par certains. Le groupe ADG ne peut que déplorer les aspects approximatifs de ce rapport, avec des erreurs factuelles importantes. Je n'en citerai que deux:

- La décision de classement du premier juge d'instruction n'a pas été prise après à peine un mois d'enquête, comme c'est marqué en gras, mais après trois mois et demi puisque l'enquête préliminaire a commencé dès les faits connus.
- Le premier juge d'instruction Cottagnoud n'a pas été destitué. Vu la médiatisation importante et orientée de cette affaire, il a demandé lui-même d'être dessaisi du dossier pour ramener justement de la sérénité dans le traitement de ce dossier.

Pour plus de clarté, le groupe ADG souhaite obtenir des réponses aux questions suivantes:

- A quel titre ou lien avec cette affaire, M. Antoine Bonvin, expert fiscal, a-t-il été entendu?
- Quelles sont les diverses sources informelles des informations citées dans le rapport, personnes ou documents qui ont fondé le contenu de ce rapport?
- Le principal concerné, pour ne pas dire accusé, M. Cottagnoud, premier juge d'instruction, a-t-il été entendu par la commission et la levée de son secret de fonction a-t-elle été demandée?

- L'avocat de la famille, le juge d'instruction cantonal, la procureure chargée du suivi du dossier ont-ils été entendus?
- Pourquoi le rapport n'évoque-t-il pratiquement que la première instruction et presque pas la deuxième instruction?
- L'avocat de la famille a-t-il présenté des requêtes et compléments de preuves durant la première et la deuxième instructions?
- Les auditions requises aujourd'hui ont-elles été requises durant la première et la deuxième instructions?
- L'avocat de la famille a-t-il attaqué judiciairement la première et la deuxième décisions de classement rendues en 2002 et 2004?
- Le pouvoir judiciaire, par le ministère public, a-t-il contesté les procédures et les deux décisions de classement?
- Enfin, le Tribunal cantonal, seule autorité judiciaire à même de casser une décision d'un juge d'instruction, a-t-il été saisi d'une ou de plusieurs plaintes contre les décisions de la première et de la deuxième instructions, y compris les deux décisions de classement?

Chères et Chers collègues, si les réponses à ces questions devaient être négatives, comment peut-on s'acharner et "condamner" – entre guillemets – un juge d'instruction alors que sa décision de classement a été confirmée par le second juge d'instruction dans sa propre décision de classement et que ces deux décisions n'auraient même pas fait l'objet de recours?

Comme parlementaires, nous avons une responsabilité pour ne pas ajouter de l'huile sur le feu dans une telle situation.

Si la commission de justice ne peut pas répondre aujourd'hui à ces questions, nous suggérons qu'elle remette l'ouvrage sur le métier et qu'elle nous apporte les réponses lors d'une prochaine session.

Si elle ne peut pas y répondre du fait du respect de la séparation des pouvoirs, alors qu'elle modère son appréciation dans cette affaire.

Merci pour votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Il n'y a plus de demande de parole.

**La discussion est close.**

Ich erteile das Wort an Herrn Kommissionspräsident...

Non, attendez, Monsieur le député Edmond Perruchoud..., c'est la dernière fois que vous me faites le coup d'appuyer aussi tard pour prendre la parole!

*M. le député Edmond Perruchoud, UDC:*

Monsieur le président du Grand Conseil, je n'accepte pas cette remarque. Nous ne sommes pas dans une salle de classe.

Il a été convenu avec le président de la commission qu'il prenne la parole afin de me demander de m'exprimer sur les reproches de l'ADG qui ont été annoncés *urbi et orbi*.

Cela étant, si M. le président m'y autorise, je réponds aux griefs ou prétendus tels du député Jean-Henri Dumont, sauf si vous souhaitez le faire.

Ich mache.

Alors, quand on parle d'approche approximative, cela n'est pas décent, ce n'est pas possible de s'exprimer ainsi. On dit que ce n'est pas après un mois, mais il faut voir la chronologie. La plainte a été déposée le 16 avril et, le 22 mai, il y a eu un refus. Est-ce qu'il y a eu des actes d'instruction entre l'accident – je m'exprime délibérément de manière neutre – du 7 février et la plainte du 16 avril? Apparemment pas. Ce n'était pas le rôle de la commission de justice d'aller dans ce domaine. Si nous allions dans ce domaine, nous outrepassions nos compétences. Nous n'étions plus dans la haute surveillance, mais dans le juridictionnel, et ce n'était pas notre rôle.

Au sujet du juge Cottagnoud, destitué ou ayant proposé sa libération, je n'en sais rien, nous n'en savons rien. Nous avons eu certains éléments chronologiques, certains éléments factuels, et on s'est attardé à ces éléments, en nous limitant toujours à la haute surveillance, ce qui n'est pas facile – exercice où, rapidement, on a tendance à faire preuve de curiosité et à aller dans l'opérationnel judiciaire qui n'est pas le rôle d'une commission de justice.

On parle de sources informelles, je crois penser, Monsieur le député Jean-Henri Dumont, vous vivez dans le merveilleux pays qui vous a accueilli, le Valais, et vous savez que tout le monde parlait de cette affaire du petit Luca. Ces sources informelles, ce sont celles-là. Combien de reproches, combien d'interpellations, avez-vous eues et nous avons eues, et nous devons répondre. Ces sources informelles, s'il fallait les énumérer, on en était pour deux ou trois pages.

On n'a jamais porté un grief à l'endroit du juge Cottagnoud dans son activité juridictionnelle. Il est dit qu'il avait manqué de curiosité. Mais lorsque nous, autorités de haute surveillance, nous venons dans ce dossier plusieurs années après, il est facile de dire: Monsieur le juge Cottagnoud, actuellement brillant avocat dans le Bas-Valais, vous auriez dû être plus curieux. Nous faisons une appréciation objective *ex-post*. Mais, à l'époque, peut-être que le juge Cottagnoud n'avait pas senti la gravité de l'opération, n'avait pas senti la médiatisation. Ce n'est pas certain, Monsieur le député Jean-Henri Dumont, que si vous aviez été à sa place, ou si moi j'avais été à sa place comme magistrat instructeur j'aurais agi différemment. Ce n'est pas certain.

C'est trop facile maintenant de faire reproche à la commission de justice pour une appréciation que nous n'avons pas portée négativement. Nous avons essayé d'approcher objectivement les faits, de telle manière que, dans une approche prophylactique, de tels dysfonctionnements objectifs ne se reproduisent plus.

Je peux vous dire, Monsieur le député Jean-Henri Dumont, que par correction pour la magistrature, à laquelle la commission de justice démontre sa plus grande déférence, le projet de rapport de l'affaire Mongelli a été soumis au ministère public, afin d'être sûr que l'on ne vienne pas avec des affirmations qui soient parfaitement inexactes ou complètement déplacées. Et, à part quelques remarques tout à fait formelles, pas de fond, le ministère public a trouvé que notre analyse était bonne.

Monsieur le député Jean-Henri Dumont, pas plus tard que trois jours, je me trouvais avec deux juges cantonaux qui venaient de recevoir le rapport de la commission de justice et le rapport sur l'affaire Mongelli. Ils étaient élogieux de voir combien cette commission avait fait preuve de discernement et de prudence. Parce qu'il est un point qui doit ressortir de cet exercice, et là je dois rendre hommage à mon voisin de droite, qui est un homme de droite comme tout le monde le sait, il a introduit une distinction entre la haute surveillance politique, qui est celle du Parlement, qui est celle de la commission de justice, et la haute surveillance organisationnelle, et pas juridictionnelle dans ce cas-là, qui est celle du Tribunal cantonal.

Monsieur le député Jean-Henri Dumont, vous vivez dans un autre monde, vous comprenez qu'en préparant ce rapport avec beaucoup d'engagement et de conscience professionnelle, j'ai eu des téléphones avec les avocats qui ont œuvré dans cette affaire. J'ai essayé de comprendre. Ils n'ont peut-être pas été assez réactifs. Mais, après, c'est facile de dire: il fallait déposer plainte. L'avocat, qui avait repris le dossier en cours de route, un petit peu rapidement, m'a dit: j'ai étudié l'affaire à fond et je n'avais pas d'angle d'attaque pour attaquer cette décision. C'est un avocat qui le dit.

Alors, maintenant, ne venez pas charger la commission de justice, qui a essayé de faire un travail intègre, un travail réfléchi, un travail qui rend service à la suite du mécanisme juridictionnel et judiciaire.

Je tenais à le dire.

Monsieur le député Jean-Henri Dumont, je tiens maintenant à vous remercier parce que vos propos m'ont permis, ont permis à la commission de justice d'exprimer sa vision des choses. Je crois penser que vous allez devoir admettre que nous n'avons peut-être pas fait tout juste, mais en tout cas on a fait preuve de beaucoup d'honnêteté intellectuelle, on a fait preuve de beaucoup d'engagement pour que ce rapport soit un rapport crédible et que ce rapport réponde aux interrogations non seulement de la population valaisanne, mais aussi de la famille Mongelli.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Puisque vous êtes probablement encore plus que moi soucieux du formalisme, je ne peux que vous inciter, la prochaine fois, à me tenir au courant des arrangements internes à la commission que vous avez concernant vos temps de parole.

Cela étant dit, le député Jean-Henri Dumont a demandé à reprendre la parole.

Je la lui cède.

*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Une très brève précision sur mes propos concernant l'affaire Luca Mongelli.

Il ne s'agissait pas pour le groupe ADG et pour moi-même de prendre position sur cette affaire.

Par contre, à entendre les propos de mon préopinant, je tiens juste à préciser que ce que nous disons, c'est qu'ou bien on a les moyens d'avérer les faits et on peut les dire dans un rapport ou bien alors, en vertu de la séparation des pouvoirs, on n'a pas les moyens d'avoir connaissance de ces faits et on les tait. Mais, on n'accuse pas les gens quand on n'a pas les moyens d'étayer ce qu'on dit.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Alors, je vais demander au président de la commission de justice s'il souhaite, lui, clore ce débat sur l'ensemble de ces rapports ou s'il estime qu'il appartient encore à M. le député Edmond Perruchoud de continuer cette discussion au nom de la commission de justice.

*Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:*

Sie sehen, wir sind mit Leib und Seele dahinter über die Justiz zu wachen und da gibt es manchmal auch hitzige Diskussionen. Was mich aber ein wenig überrascht in den Diskussionen ist, dass alle von Entpolitisierung reden und man schlussendlich die Justiz doch wieder zu einem politischen Tummelfeld benützt.

Ich kann festhalten – und das haben alle meine Vorredner auch gemacht – die Walliser Justiz ist auf Kurs.

Zu dieser Überzeugung sind wir gekommen als wir den Rapport gelesen haben, zu dieser Überzeugung sind wir auch gekommen, als wir erstmals den Rapport mit allen Verantwortlichen im Detail besprochen haben, unsere Ideen, unsere Sorgen mit ihnen diskutiert haben.

Dies ist sehr erfreulich. Erfreulich besonders deshalb, weil die letzten Jahre sehr anstrengend gewesen sind. Die neuen Prozessordnungen standen vor der Türe, es mussten Anpassungen gemacht werden, bei uns hier im Parlament, seitens des Staatsrates, bei den verschiedenen Gerichten und alle haben diese Veränderungen mit Offenheit, Einsatz und Flexibilität angenommen.

Ich möchte allen, dem Parlament, dem Staatsrat, der Justiz danken, dass sie diese Offenheit und Flexibilität an den Tag gelegt haben.

Dabei ist es auch das eine oder andere Mal vielleicht zu einem Zwischenfall gekommen wie bei den Gebäuden der Staatsanwaltschaft hier in Sitten. Die Justizkommission hat mehrmals interveniert, hat geschrieben und sich dafür eingesetzt, dass alles rechtzeitig fertig wird. Aber eine Planung, die einmal zu spät ist, kann man fast nicht mehr auf den richtigen Weg bringen und wir sind jetzt schlussendlich glücklich, dass es doch noch gut wird, wenn auch ein wenig zu spät. Aber eben, es braucht Flexibilität, wenn es Veränderungen gibt.

Aber was gehe ich da ins Detail, werte Kolleginnen und Kollegen. Sie alle haben den Bericht gelesen, sie alle sehen unsere Justiz und sie alle spüren, dass unsere Justiz gute Noten verdient. Und da habe ich es mit der CVP Unterwallis, die ganz klar gesagt hat: "der beste Lehrer oder der beste Bewerter ist das Bundesgericht" und das Bundesgericht stellt unserer Justiz gute Noten aus.

Ich will nicht auf alle Erfolge eingehen, aber ich möchte zwei, drei Punkte trotzdem erwähnen, punktuell und ohne Anspruch auf Vollständigkeit.

Die CVPO mit Aron Pfammatter und die CSPO mit Philipp Schnyder haben es erwähnt. Die Frage der Dossierfassung und der Statistik hat die Justizkommission beschäftigt. Wir haben mit den Verantwortlichen gesprochen und wer die Statistiken in diesem Jahr ansieht, sieht erste Verbesserungen. Wir sind noch nicht dort wo wir sein sollten, aber wir sind überzeugt, wenn die Gerichte weiterhin diese Offenheit an den Tag legen, dass wir in ein, zwei Jahren dann dort sind wo wir gerne wären und klare effiziente Statistiken haben, die ein bisschen weniger generell, dafür ein bisschen spezifischer und vor allem im Hinblick auf konkrete Fragenstellungen sind.

Daneben werden sich 2011 und haben sich bereits 2010 für die Justizkommission neue Fragen ergeben. Gerade im Bereich der Personalplanung. Ich will hier nicht auf die Diskussion eingehen ob es nun mehr oder weniger Stellen braucht. Fazit ist, dass die Justizkommission festgestellt hat, dass es eine Diskrepanz gibt. Einerseits zwischen den Stellen, die der juristischen Einheiten, die wir hier bewilligen und andererseits zu den Sekretärinnenstellen. Diskrepanz deshalb, weil plötzlich Richter keine Sekretärin haben oder zu viele Sekretärinnen haben. Aus diesem Grund haben wir von den Verantwortlichen der Justiz verlangt, dass sie uns ganz klar sagen, wie viele Sekretariatsstellen sie pro Richter brauchen. Und zweitens verlangen wir, dass man einen Modus findet, indem gleichzeitig

über die Richter- und die Sekretariatsstellen beschlossen wird. Es kann nämlich nicht sein, dass ein Richter ohne Sekretärin arbeitet. Dies ist ineffizient. Aber es kann auch nicht sein, dass wir hier Stellen bewilligen und dann ein Jahr oder zwei später merken, ja es bräuchte noch Stellen. Das nimmt dem Parlament die Handlungsfähigkeit und hiergegen wollen wir angehen.

Wir wollen eine Budgetierung, die klar transparent ist und schlussendlich für mehr Effizienz sorgt.

Ich will nicht näher auf die Frage des "Anwalts der ersten Stunde" eingehen. Das hat Herr Pfammatter von der CVPO bestens gesagt. Jeder im Saal der Anwalt ist weiss, dieses System ist bürokratisch, es ist übermässig, es ist ineffektiv für den Staat wie auch für die Anwälte und dort muss etwas geschehen.

Ob die Jugend krimineller oder weniger kriminell ist als früher, diese Frage lassen wir gerne offen. Das Ziel der Justizkommission und sicherlich auch der Justiz ist es einfach, die Jugendkriminalität in den Griff zu bekommen und jede Reduktion die wir schaffen, ist eine richtige Reduktion und wenn es bereits zu einer Reduktion gekommen ist, dann soll uns dies nur Motivation sein, auch zukünftig an einer Reduktion zu arbeiten.

Die Fraktion der FDP hat ganz klar zwei, drei Punkte aufgebracht, die auch für die Justizkommission schon länger ein Thema sind und auch ein Thema bleiben werden. Die ganze Frage bezüglich der Haftanstalten ist nicht konkret Thema des Berichtes über die Rechtspflege. Ich kann Ihnen aber versichern, dass die Unterkommission, die sich mit dieser Frage beschäftigt unter der Leitung von Willy Giroud, sich diesen Fragen im Detail annehmen wird und eventuell wird Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten nachher noch zwei, drei Ausführungen machen.

Ebenso ist die Frage der Friedensrichter, der Gemeinderichter, die auch von der FDP und von der SVP aufgeworfen ist, sehr wichtig. Es sind die ersten Instanzen, die angegangen werden. Und die Justizkommission teilt die Auffassung. Es braucht a) eine gute Ausbildung, aber es braucht noch b) Überlegungen wie man diese Gemeinderichterämter zukünftig aufrecht erhalten will. Ist es noch sinnvoll, dass jede kleinste und kleine Gemeinde einen eigenen Gemeinderichter hat oder müsste man hier interkommunal zusammenarbeiten. Fragen, die sich stellen werden, Fragen, die sich der Staatsrat stellt und Fragen, die sich auch die Justizkommission stellen wird.

Und zu guter Letzt komme ich auch noch auf die Anmerkungen der CSPO.

Es ist der Justizkommission nicht entgangen, dass es bei gewissen oder bei einem gewissen Untersuchungsrichter alte unerledigte Fälle gehabt hat. Herr Philipp Schnyder hat selber mitgekriegt und die Kommission weiss, dass wir frühzeitig interveniert haben, mehrmals diesbezüglich vom Kantonsgericht Klarheit gefordert haben, was für Dossiers sind offen, wie viele sind es und wo liegen die Probleme. Wir haben die Antworten klar erhalten. Wir wissen wo die Probleme liegen und wir können Ihnen versichern, dass wir aufgrund der Meinungen und der dargebotenen Informationen davon ausgehen können, dass dort keine Probleme entstehen und diese Dossiers zwischenzeitlich aufgearbeitet werden konnten.

Wenn die SVP schlussendlich über die Lokalitäten spricht, dann kann ich Ihnen sagen, werte Damen und Herren hier im Saal, auch die Justizkommission ist besorgt, wenn die Lokalitäten nicht der Qualität entsprechen. Im Unterwallis haben wir vor allem ein grosses Problem, dass zwei Richter im gleichen Büro arbeiten müssen, das ist nicht ideal, das hat die Justizkommission mehrmals bemängelt. Und die Justizkommission ist gemeinsam mit dem Staatsrat daran nach Lösungen zu suchen. Könnten wir zaubern, hätten wir es schon lange geändert und ich gehe auch davon aus, dass die Staatsrätin dies gemacht hat. Wir können es nicht und ich glaube, auch die Staatsrätin kann nicht zaubern, so dass wir einfach hier ein wenig Geduld brauchen.

Ich möchte noch einen kurzen Ausblick machen, bevor ich dann ebenfalls noch kurz auf die Frage Luca Mongelli komme.

Wir haben festgestellt, dass das Bundesgericht das eidgenössische Parlament auf Lücken, Fehler in der Gesetzgebung hinweist in seinem Bericht. Und wir fordern vom Walliser Kantonsgericht, dass es eigentlich auch genau dies mit uns hier macht. Im parlamentarischen Alltag gibt es hin und wieder eine Lücke, gibt es hin und wieder einen Fehler der sich einschleicht. Und wenn uns das Kantonsgericht am Ende des Jahres sagt, hier und dort hättet ihr noch etwas verbessern können, dann ist es für uns eine Chance unsere Gesetze besser, klarer und stärker zu machen.

Und dann kämen wir noch zu dieser Frage des Berichtes Luca Mongelli.

Ich möchte nicht alles wiederholen, was Kollega Edmond Perruchoud bereits erzählt hat, der sich als Rapporteur mit viel Herzblut, Engagement und Verstand in dieses Thema hineingekniet hat.

Aber ich möchte doch zwei, drei Dinge sagen, die mir wichtig sind.

Ich kann Ihnen versichern, dass sich die Justizkommission im Detail so gut als möglich mit allen ihr zur Verfügung stehenden Mittel eingesetzt hat, um einen klaren Bericht zu erstellen. Wir hatten gespürt, dass es ein öffentliches Bedürfnis gibt, damit gewisse Dinge in diesem Fall auf den Tisch kommen. Und ich bin überzeugt, unser Rapport trägt massiv dazu bei, dass die Dinge klargestellt wurden. Er entspricht auch einem öffentlichen Bedürfnis und aufgrund dieses öffentlichen Bedürfnisses haben wir ihn schlussendlich nicht nur für den internen Gebrauch verwendet, sondern publiziert, jeder und jedem von Euch zur Verfügung gestellt, ebenso den Medien. Weil es wichtig ist, dass man gerade in einer solchen Frage klar kommuniziert auch gegen aussen. Und wer unsere "conclusion" auf Seite 4 des Rapports gelesen hat, weiss was ich damit meine und wie das Resultat schlussendlich aussieht. Aber ich bin gerne bereit, werter Herr Dumont, auf all die Fragen, die Sie heute aufgeworfen haben – sollten Sie mir diese schriftlich geben, ich konnte nicht alles aufschreiben, Sie haben soviel gesagt – eine klare Antwort zu geben im Namen der Justizkommission.

Ich kann Ihnen aber auch sagen, wenn wir bemängeln sollten in diesem Raum, dass die Justizkommission nicht die Mittel hat eine solche Untersuchung durchzuführen, dann desavouieren wir unsere eigenen Instrumente. Wir brauchen eine Finanzkommission, eine GPK, eine Justizkommission, die klar Punkte aufgreifen und hin und wieder auch mal kritisch den Finger heben soll. Die Mittel geben wir uns selber. Wir wissen ganz genau, dass wir nicht mehr Mittel haben als die die vorhanden sind. Aber machen Sie sich keine Sorgen, der Bericht ist detailliert entstanden und auf Ihre Fragen werden wir Ihnen sehr gerne eine Antwort geben.

Und damit komme ich zum Schluss.

Ich kann Ihnen sagen, vieles ist auf bestem Wege, vieles aber muss noch geklärt werden. Die Frage: ist nicht nur die Planung, sondern auch der Übergang von einer Prozessordnung zur anderen reibungslos verlaufen? Reichen die Mittel, die unsere günstige und effiziente Justiz hat, um weiterhin so zu arbeiten? Was machen wir mit den kommunalen Friedensrichterämter oder machen wir interkommunale Zusammenarbeit? Wie gehen wir mit der Frage der Entpolitisierung um? Macht es Sinn, dass wir alle Richterstellen hier in diesem Saal wählen? Macht es Sinn, dass Richter politisch sind? Oder gar wenn man entpolitisiert, und dann gar keine politische Meinung mehr haben? Das sind Fragen, die uns beschäftigen werden. Aber nicht nur die Justizkommission und den Staatsrat, sondern, meine Damen und Herren, das sind Fragen, die das Parlament beschäftigen und wir werden diesen Fragen wie es in diesem Parlament üblich ist, detailliert auf den Grund gehen.

Damit komme ich zum definitiven Schluss.



Ich halte noch einmal fest: Die Walliser Justiz ist auf Kurs. Ich schliesse mich Ihnen, meine Damen und Herren, an. Ich sage Ihnen auch, dass wir weiterhin unsere Funktion wahrnehmen werden, Oberaufsicht ausüben werden und uns auch nicht davor scheuen, einmal den Finger zu heben, sollte es notwendig sein.

Und wie es üblich ist, der Dank am Schluss. Ich danke der Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten und ihren Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Departements sowie all denjenigen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Walliser Justiz, die mit viel Engagement, Offenheit und unzähligen Stunden Arbeit all das ermöglicht haben, das wir heute hier gelobt haben. Und ich bin überzeugt, dass diese Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter auch daran arbeiten werden, dass die kleinen Kritiken die hier und dort aufgeflammt sind, im nächsten Jahr noch ein wenig kleiner werden.

Und ein allerletzter Dank – dies sei mir erlaubt – geht an die scheidenden und die neuen Mitglieder der Justizkommission, insbesondere an die abtretende Präsidentin Anne-Marie Sauthier-Luyet, welche sich als Milizparlamentarierin in Stunden und mit viel Engagement eingesetzt haben und so einen Sondereffort für die Oberaufsicht über unsere Justiz geleistet haben. Ihnen allen – auch den Votanten von heute – sei herzlich gedankt.

Im Sinne der Walliser Justiz – ein herzliches Vergälts's Gott.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Je pense que nous avons ainsi mis un terme au survol des différents points soulevés par ces rapports.

Je passe la parole à M<sup>me</sup> la cheffe du département.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):*

Ich danke vorab dem neuen Präsident der Justizkommission für seinen Dank gegenüber den Mitarbeitenden in meinem Departement und ich möchte hier Folgendes sagen.

Es geht hier bei diesem Rapport über die Rechtspflege über die Justiz und es geht grundsätzlich auch um die Gewaltentrennung. Herr Bregy, Herr Pfammatter, Herr Schnyder, Herr Addor und auch Herr Dumont haben mit ihren Voten das ganz klar betont und es ist nicht meine Sache dies zu kommentieren oder irgend eine Antwort darauf zu geben. Es geht um die Trennung der Gewalten, was die Dossierführung, was die Dossieraufarbeitung und auch was die Personalführung ist.

Vielleicht zwei, drei Punkte, die trotzdem aufgeworfen wurden, zum Beispiel von Herrn Addor. Er hat gesagt, ja gibt es eine Bilanz nach dieser neuen Organisation, aber auch nach der Inkraftsetzung der neuen Gesetze. Das Departement hat beim Kantonsgericht um eine Bilanz nachgefragt und sie haben uns im Verlaufe des Jahres versprochen, uns eine erste Bilanz zu geben und uns zu erklären wo sie sind.

Die zweite Frage ging um die Aufsicht über die Justiz. Die hat Herr Dumont aufgeworfen, die Frage des Justizrates. Welche Funktion hat zukünftig die Justizkommission oder gibt es andere Modelle als der Justizrat? Sie wissen, es ist eine Arbeitskommission daran, einen Vorschlag zu erarbeiten und ich denke, die Vorschläge werden dieses Jahr auch ins Parlament kommen.

Dann haben einige Personen Fragen aufgeworfen, die dann doch wieder das Departement betreffen und nicht den Bericht. Ich gebe jetzt Antwort. Dann müssen Sie nachher bei der Rechnung nicht mehr die gleichen Fragen stellen.

Es kam die Frage auf wegen den Lokalitäten für die Justiz. Das betrifft ja die Orte Visp, Siders, Sitten, St-Maurice. Diese Frage wurde hier schon mehrmals diskutiert. Sie war auch mehrmals die Diskussion im Staatsrat und auch in der Kommission NFA II.

Der Staatsrat hat in seinem letzten Entscheid ganz klar festgehalten, dass wir der Meinung sind, dass die Gemeinden wo die Gerichte Platz haben, dass diese primär zuständig sind und es ist auch an den Gemeinden, diese Lokale zur Verfügung zu stellen.

Wir haben aber auch festgehalten, dass wir bereit sind, einen Teil der Kosten zu übernehmen und zwar etwa so wie man Kosten übernimmt als Mieter, d.h. die laufenden Kosten. Der Staatsrat hat in seiner letzten Sitzung eine Arbeitsgruppe eingesetzt, die aus Vertreter der Städte oder dieser Gemeinden bestehen, aber auch aus dem Departement, vor allem auch aus dem Departement von meinem Kollegen Jacques Melly um genau zu analysieren was das heisst, welche Kosten wir bereit sind zu übernehmen.

In diesem Zusammenhang kam auch mehrmals die Frage von St-Maurice. Es wurden nach langem von der Gemeinde im gleichen Gebäude Räume angeboten für eine vorübergehende Situation und Frau Beytrison hat gesagt, es sei nicht so optimal, aber sie können im Moment arbeiten. Es besteht ganz klar der Wille, dass wir bessere Lokalitäten finden in St-Maurice. Herr Galletti, der Kantonsarchitekt ist daran zu eruiieren, was eigentlich der Bedarf der Justiz heute und für die nächsten drei, vier Jahre und zugleich was ist der Bedarf für die Kriminalpolizei, die wir ja auch sehr nahe beim "Ministère public" ansiedeln möchten. Zugleich sind wir in Verhandlung mit der Arma Suisse, ob wir das alte Zeughaus neben dem Bahnhof kaufen können und je nach dem werden wir sagen, das ist der Bedarf und diese Lokale oder dieses Gebäude erfüllen unsere Bedürfnisse. Das heisst, in St-Maurice handelt es sich momentan um eine intermediäre Phase und ich hoffe auch auf Verbesserungen, wobei es immer an der Gemeinde St-Maurice sein wird, die Lokale zur Verfügung zu stellen oder eben die entsprechende Miete dann zu bezahlen.

Madame Diserens hat auch noch weitere Fragen gestellt. Einige haben mich ein bisschen erstaunt. Also wir haben Probleme – oder heute sagt man Herausforderungen – zu behandeln. Sind Sie froh, dass Sie welche haben, dass ich auch welche habe, dass wir alle voll in Arbeit stecken. Eine Frage, die mich erstaunt hat, ist die Frage der Einbürgerungen. Sie sagten, die Gemeinden warten bis die Justizkommission die Gespräche geführt hat. Meines Wissens ist das nicht so. Es sind vor allem die Gemeinden, die die Gespräche mit den Gesuchstellern führen. Wenn das alles in Ordnung ist, kommt das Dossier nach Sitten. Wir leiten das weiter nach Bern und erst wenn alles in Ordnung ist, führt die Justizkommission oder die Unterkommission die Gespräche. Wenn Sie aber solche Gemeinden kennen, wäre ich wirklich froh zu wissen welche oder wieso Sie zu dieser Frage gekommen sind.

Eine weitere Frage betrifft Pramont. Das hat Madame Levrard erwähnt und auch Madame Diserens. Sie haben gefragt, was ist mit Pramont mit den Mädchen.

Pramont ist eine Jugend Erziehungsanstalt. Dort sind wir im Konkordat mit der Westschweiz, d.h. die ganze Westschweiz kann, d.h. die Richter können Jugendliche nach Pramont schicken und umgekehrt können wir jugendliche Mädchen eben in die Westschweiz schicken. Wieso machen wir nicht etwas für uns hier? Da muss man ganz klar sagen, das sind spezialisierte Institutionen und es kann nicht jeder Kanton eine Anstalt betreiben. Wenn Sie Pramont nehmen, dort haben wir im Schnitt fünf, sechs Jugendliche aus dem Wallis und andere, rund 20, sind aus der Westschweiz. Pramont nur für uns allein müssten wir schliessen und ein zweites Pramont für Mädchen einzurichten würde auch nicht gehen. In dem Sinne denke ich ist es ein guter Weg das Konkordat zu wählen.

Sie haben weitere Fragen gestellt zu den Haftanstalten, was dort läuft. Dort – das habe ich auch schon gesagt – gibt es das Audit. Das Audit wurde vor einem Jahr bereits installiert, resp. der Staatsrat hat dies beschlossen. Es war Herr Alex Pedrazzini der eigentlich eine gute Hälfte oder der wichtigste Teil der Befragungen alle durchgeführt hat. Er ist dann leider erkrankt und konnte das Audit nicht weiterführen und seine persönlichen Notizen und persönlichen Gespräche waren nicht total übermittelbar. So hat jetzt Herr Benjamin Brägger mit dem Audit im Februar neu angefangen. Er ist daran in diesen Tagen die letzten Gespräche zu führen und ich erwarte den Bericht auf anfangs Dezember damit wir weiterfahren können. Ich teile Ihre Meinung. Wenn ein Audit unterwegs ist und dies ist für die Betroffenen nicht so einfach, sie haben Befragungen und es werden auch die Entscheide gestoppt, was ich als natürlich ansehe. Wenn man ein Audit macht über die Organisation, über die Struktur, über die Funktionsweise, dann kann man nicht in der Phase des Audits wichtige Entscheide fällen. Da braucht man eben kein Audit. In dem Sinn ist es eine lange Zeit und Sie haben jetzt lange gewartet und ich hoffe wirklich auf den September, um nach diesem Audit meinerseits eine Analyse machen zu können und dem Staatsrat Vorschläge zu machen wie es bei unseren Haftanstalten oder Strafanstalten weitergehen soll.

Ich glaube, ich habe die Fragen beantwortet. Was die alte Mediathek betrifft, muss man sagen, Herr Philipp Matthias Bregy hat ja gesagt, es geht manchmal länger. Alles was Gebäude in der Stadt Sitten betrifft, ist unter der Führung von Herrn Jacques Melly und meinerseits weiss ich einfach aus Erfahrung, alte Gebäude zu sanieren, ist nicht das gleiche wie etwas Neues zu erstellen. Es braucht manchmal mehr Zeit und Sie wissen auch alle, momentan läuft die Bauwirtschaft auf Hochtouren. Nicht nur bei diesem Objekt, sondern auch bei anderen Objekten mussten wir länger warten bis die Arbeiten ausgeführt werden konnten.

Was ich aber gehört habe ist, dass es sehr schön herausgekommen ist und dass die Justiz zufrieden, ist in diesen Lokalen arbeiten zu können.

Ich danke Ihnen für die Fragen und wenn Sie noch weitere haben, wir haben ja nachher die Rechnung und da kann das aus meiner Sicht weitergehen.

*Le président:*

Danke Frau Staatsrätin.

Nous passons ainsi au point suivant de l'ordre du jour...

Alors, une demande de parole de la députée Brigitte Diserens.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens, PLR:*

Apparemment, ça n'a pas été compris: Concernant Pramont, nous sommes au courant du concordat. Ce dont nous nous étonnions, c'est que ça a été fermé pendant de longs mois et qu'on a dû placer nos jeunes à l'extérieur.

Maintenant, où on s'étonne aussi du concordat, c'est comment le Valais peut intervenir et, comme je vous l'ai dit, cette question, je l'avais déjà posée ici en 2006 à votre prédécesseur, de savoir comment on peut intervenir dans les autres cantons pour qu'eux respectent aussi le concordat, comme à Neuchâtel pour le placement des filles.

Nous, nous respectons le concordat. Nous faisons tout ce qu'il faut à Pramont pour accueillir aussi des jeunes d'autres cantons. Et, de l'autre côté, Neuchâtel ne fait rien.

C'est là la demande: qu'est-ce que, nous, nous pouvons faire pour que ce soit respecté?

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):*

Also ich würde nicht sagen die anderen Kantone machen nichts. Wir sind wirklich im Konkordat und 2013 ist vorgesehen, dass im Wallis auch eine Erziehungsanstalt für jugendliche Männer eröffnet wird. Wir sind daran mit ihnen im Konkordat zu diskutieren, ob wir eine Abgrenzung machen können zwischen Pramont und Palézieux. Das Konkordat arbeitet sehr gut untereinander, es sind nur sieben Kantone, die Gefängnisdirektoren arbeiten zusammen, auch die Jugendanwälte und ich verstehe Ihre Frage nicht, dass wir nicht zusammen arbeiten. Was wir gehabt haben, war effektiv in Pramont die Schwierigkeit vom Direktor, das der nicht da war, dass dann Leute krank wurden. Es war eine Kaskade von Krankheiten und in Pramont mussten wir vorübergehend eine Abteilung von sechs Einheiten schliessen und das hat eine gewisse Lücke gegeben. Wir hatten Wartelisten von anderen Kantonen, aber jetzt läuft Pramont wieder sehr gut mit dem neuen Direktor, mit der neuen Equipe. Jetzt sind wir wieder fast vollzählig was das Personal betrifft und sie können praktisch jeden Monat neue Jugendliche aufnehmen. Aber wer in Pramont platziert ist nicht der Kanton, das sind die Gerichte, die Pramont vorschlagen.

*Le président:*

Danke Frau Staatsrätin.

**3. RAPPORT D'ACTIVITE  
de la commission cantonale de protection des données  
(de mai 2010 à décembre 2010)**

**JAHRESBERICHT  
der kantonalen Datenschutzkommission  
(Mai 2010 bis Dezember 2010)**

**Discussion générale:**

*Hr. Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:*

Die CVPO hat mit besonderer Aufmerksamkeit den Tätigkeitsbericht 2010 der kantonalen Datenschutzkommission gelesen. Sie hat dabei Kenntnis genommen von den vielfältigen Tätigkeiten, welche in erster Linie und gemäss Bericht der Kommission fast ausschliesslich durch Frau Ursula Sury als Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragte wahrgenommen worden sind.

Die CVPO anerkennt, dass aufgrund der neuen Gesetzgebung bezüglich Datenschutz und Öffentlichkeitsinformation angefallene Mehrpensum von Frau Sury. Sie vermisst jedoch sowohl im spezifischen Bericht der Datenschutzkommission als auch in Rechnung und Budget des Kantons nähere Angaben zu den anfallenden Kosten dieses Dienstes. Währenddem sich der Tätigkeitsbericht der Datenschutzkommission mit keinem einzigen Satz zu den finanziellen Auswirkungen äussert, führen Rechnung und Budget des Kantons unter verschiedenen Rubriken des Parlamentsdienstes diese Kosten auf, dies ohne Benennung einer eigenen Kostenstelle.

Wie sieht nun aber die Kostensituation bezüglich des Datenschutzes tatsächlich aus?

Für das Jahr 2010 sind Kosten von etwas mehr als 100'000 Franken angefallen. Diese können – und dies ist auch für die CVPO klar – nicht als Vergleich für die folgenden Jahre gelten, da dieser Betrag zum einen nur ein paar Monate von 2010 umfasst und

andererseits per 1. Januar 2011 ja gewisse Gesetzesänderungen stattgefunden haben, die sicherlich einen Mehraufwand verursachten.

Wie sieht aber die Situation für dieses Jahr und für die kommenden Jahre aus?

Anhand der vorliegenden Budgetanträge der Datenschutzbeauftragten ist für das Jahr 2011 ein Betrag von 290'000 Franken veranschlagt. Für das kommende Jahr 2012 ist bereits ein Budgetbetrag von sage und schreibe 437'000 Franken vorgesehen, was einem Mehrbetrag von 150'000 Franken entspricht. Und es wird noch besser. Die Kosten für die darauf folgenden Jahre 2013 und 2014 werden seitens der Datenschutzbeauftragten mit einem Betrag von rund einer halben Million beziffert. Angesichts dieser Kostenexplosion von in diesem Jahr 290'000 Franken auf künftig rund eine halbe Million Franken und ohne Vorliegen entsprechender Begründungen seitens der Datenschutzkommission muss befürchtet werden, dass die Kosten der Datenschutzbeauftragten aus dem Ruder zu laufen beginnen. Auf jeden Fall besteht Erklärungsbedarf seitens der betroffenen Stellen.

Angesichts dieser Umstände verlangt die CVPO, dass künftig die Kosten für den Datenschutz und die Öffentlichkeitsinformation anhand einer eigenen Kostenstelle in Rechnung und Budget ausgewiesen werden. Zudem hat die kantonale Datenschutzkommission die Zahlen in ihrem Bericht genügend zu kommentieren. Denn nur so kann gegenüber dem Parlament Transparenz und Vertrauen geschaffen werden, was ja auch zu den Kernzielen des Datenschutzes und der Öffentlichkeitsinformation gegenüber den Bürgern zählt. Warum sollten diese Maximen nicht auch für die Datenschutzbeauftragten selber gegenüber uns Parlamentariern gelten?

Als zusätzliche Massnahme ist auf kantonaler Verwaltungsebene zu prüfen, ob nicht gewisse Aufgabenbereiche innerhalb der vorhandenen Verwaltungsstellen erledigt werden könnten, ohne dass in jedem Fall die externe und nach Aufwand bezahlte Datenschutzstelle in Anspruch genommen werden muss.

Meine Damen und Herren, in diesem Sinne setzt die CVPO bezüglich des vorliegenden Berichtes und vor allem unter dem Blickwinkel der Kostensituation im Datenschutzbereich grosse Fragezeichen und sie erwartet, dass der vorstehend erwähnten Forderung nach Schaffung einer eigenen Kostenstelle, der Forderung nach einer Kommentierung des enormen Kostenanstieges durch die Datenschutzkommission und der Forderung nach einer Prüfung eines vermehrten Miteinbezuges der bei der kantonalen Verwaltung vorhandenen Kapazitäten im Bereich des Datenschutzes und der Öffentlichkeitsinformation unverzüglich nachgelebt wird.

Die CVPO hat denn auch inzwischen ein entsprechendes Postulat hinterlegt.

Ich bedanke mich für Ihre Aufmerksamkeit.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:*

Le groupe PLR salue le travail effectué par la commission de protection des données et spécialement le travail d'information copieux réalisé par la préposée, M<sup>me</sup> Sury.

L'organisation des journées d'information dans les deux régions linguistiques concernant l'entrée en vigueur de la LIPDA et le registre central des registres de droit public répondent à un besoin.

Notre groupe souhaite que la formation continue soit encore développée pour permettre à nos autorités communales d'appréhender sereinement l'évolution des moyens de communication et de gérer l'information diffusée.

Merci de votre attention.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Ce rapport contient toute une série d'informations assez intéressantes qui n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

Je vais me concentrer sur deux points de portée générale.

Le premier point concerne cette fameuse loi sur l'information du public qui est censée introduire plus de transparence dans l'activité de l'Etat. Nous avons déjà eu l'occasion ici dans cette salle d'exprimer un certain nombre de doutes sur l'utilité pratique de cette loi qui a l'air assez sympathique (c'est à la mode) quand on regarde le libellé mais, dès qu'on rentre dans le concret, on voit qu'elle pose un certain nombre de problèmes qui nous appellent à nous poser la question de son utilité. Alors, nous sommes en pleine procédure, M<sup>me</sup> la cheffe du département le sait puisque nous nous sommes rencontrés il y a fort peu de temps dans le cadre d'une médiation. Donc, c'est une des étapes d'une procédure de demande d'informations prévue par cette loi. Cela concerne entre autres la question des statistiques, commune par commune, des demandeurs d'asile résidant en Valais. Alors, je ne veux pas allonger sur cette question particulière, si ce n'est pour dire ceci: c'est que nous attendons l'issue de cette procédure, entre autres, pour nous faire une idée de l'utilité de cette loi. En effet, la question de principe qui se pose est liée finalement à l'activité des uns et des autres. J'ai eu l'occasion de dire à M<sup>me</sup> la cheffe du département qu'à l'UDC, nous n'avons évidemment rien contre le fait (et c'est dans l'ordre des choses) que le Gouvernement puisse gouverner et puis que le Parlement, finalement, s'en tienne à son rôle, à certains égards, de surveillance ou de participation, sans aller jusqu'à s'immiscer dans tous les détails quotidiens (si j'ose dire) de l'opérationnel. Ce n'est pas du tout cela l'esprit des démarches que nous avons entreprises. Simplement, si, au final, il doit s'avérer que cette loi, par exemple, n'apporte rien de nouveau par rapport à des procédures tout à fait classiques, qui commencent en général pour les parlementaires ou pour les partis politiques et autres personnalités ou institutions intéressées, par la procédure de consultation, si cette loi n'apporte rien de nouveau, alors elle ne sert probablement à rien, et nous proposerons d'en tirer les conséquences. Voilà pour le premier point.

Le second point: Je constate que nous ne sommes pas les seuls à nous inquiéter de l'explosion des coûts de l'activité de la préposée à la protection des données. Nous aussi, nous veillerons à ce que ces coûts restent maîtrisés et nous ne resterons pas non plus les bras croisés et en particulier lorsque nous discuterons du prochain budget, surtout si, finalement, l'essentiel de cette activité doit être une activité alibi.

Merci.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

In ihrem Tätigkeitsbericht führt die Datenschutzkommission aus, dass bei den Schulungen der Gemeinden neben den neuen Gesetzesgrundlagen insbesondere das Öffentlichkeitsprinzip und die Videoüberwachung thematisiert wurden. Zudem schwangen bei den Anfragen die Bekanntgabe von Daten, die Videoüberwachung und das Öffentlichkeitsprinzip oben aus.

Während zum Öffentlichkeitsprinzip, der Bekanntgabe von Daten sehr viel Informationen auf der Homepage der Datenschutzkommission zu finden sind, fehlt die Videoüberwachung völlig. Und dies, obwohl die Häufung der Anfragen zeigt, dass die Videoüberwachung in der Bevölkerung ein Thema ist. Und dies obwohl verschiedene Gemeinden Überwachungskameras installieren wollen oder bereits installiert haben.

Eine Kosten/Nutzen Analyse der Videoüberwachung in der Stadt St. Gallen hat gezeigt: Stellt man die Kosten durch Installation, Wartung und Betrieb dem Nutzen aus

verhinderten oder aufgeklärten Straftaten sowie dem gestiegenen Sicherheitsgefühl der Bevölkerung gegenüber, übersteigen die Kosten den Nutzen deutlich.

Davon abgesehen ist die Videoüberwachung jedoch auch aus dem Blickwinkel des Datenschutzes fragwürdig, da sie in die verfassungsrechtlich geschützte Privatsphäre des Betroffenen eingreift. Deshalb ist eine solche Videoüberwachung nur zulässig wenn sie zweck- und verhältnismässig ist. Oder mit anderen Worten: Personenbezogene Aufzeichnungen sind nur dann erlaubt, wenn durch sie das erklärte Ziel weniger Littering und mehr Sicherheit erreicht werden kann. Wenn dieser Nutzen deutlich grösser ist als die Verletzung des Grundrechts der einzelnen Personen und wenn dieses Ziel nicht auch ohne die Grundrechtsverletzung, zum Beispiel durch eine andere Gestaltung des öffentlichen Raumes, grössere Abfallkübel, gute Beleuchtung oder Polizeirundgängen erreicht werden kann.

Diese und andere Anforderungen erwähnt die Datenschutzkommission zwar in ihrem Bericht, nicht aber auf ihrer Homepage. Sie klärt nicht auf warum und in welchen Fällen die Videoüberwachung aus Datenschutzüberlegungen fragwürdig und wann sie widerrechtlich ist. Das ist anlässlich der Aktualität und der Brisanz des Themas Videoüberwachung fahrlässig und muss unbedingt nachgeholt werden.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:*

Ich greife die Worte von Anne-Marie Sauthier-Luyet auf und möchte mit den gleichen Worten der Kommission für ihre Arbeit danken.

Ich bin überzeugt und die Justizkommission ist überzeugt, dass sie eine gute und wichtige Arbeit geleistet hat.

Ich teile aber auch die Bedenken, die bezüglich der entstandenen Kosten hier im Raum stehen. Und es wird eine Aufgabe der Justizkommission sein, diesen Fragen auf den Grund zu gehen. Es wird aber auch eine Aufgabe des Büros des Grossen Rates resp. des Präsidiums sein, diese Fragen zu erhärten und zu schauen, ob der Kostenrahmen nicht doch gesprengt wird.

Erlauben Sie mir die Bemerkung: Man schaut dann gerne auf die Zeiten zurück als unser umtriebiger und stets engagierter Sekretär Claude Bumann diese Aufgaben auch gut, aber viel billiger gemacht hat.

Die SVP und die SP ihrerseits haben politische Fragen aufgeworfen. Und es ist, weder an der Justizkommission noch an der Datenschutzkommission über Widerrechtlichkeiten oder über die Zweckmässigkeit eines Gesetzes zu entscheiden.

An die Adresse von Jean-Luc Addor sage ich hier gerne, dass es am Parlament ist über ein allfälliges Informationsgesetz und dessen Inhalt zu entscheiden und damit an uns allen. Und an die Adresse von Laura Kronig: Es wird die Rechtsprechung schlussendlich zeigen was widerrechtlich und was nicht widerrechtlich ist.

Ich habe aber positiv zur Kenntnis genommen, dass Laura Kronig gesagt hat, im Bericht sei es erwähnt, jedoch nicht auf der Homepage. Und da wir heute hier den Bericht behandeln, stelle ich fest, dass das Thema doch den wichtigen Standpunkt gefunden hat.

In diesem Sinne danke ich Ihnen – mehr möchte ich aus Datenschutzgründen nicht sagen.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Je n'ai plus de demande de parole.

Je considère donc que ce point de l'ordre du jour a été traité.

**4. ELECTION  
d'un substitut du procureur  
auprès de l'office régional du Valais central du Ministère public**

**WAHL  
eines Staatsanwalts-Substituten  
beim regionalen Amt der Staatsanwaltschaft Mittelwallis**

Rapport de la commission de justice /  
Bericht der Justizkommission

*Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:*

Gemäss Artikel 43 Absatz 1 des Reglements des Grossen Rates bereitet die Justizkommission die Wahlen der Gerichtsbehörden und der Staatsanwaltschaft vor. Diese Aufgabe ist von der Justizkommission wahrgenommen worden und ich darf Ihnen heute hier eine qualifizierte Kandidatin vorschlagen.

Erlauben Sie mir nur eine kurze Vorbemerkung. Ich habe es bereits im Bericht über die Rechtspflege gesagt, die Justizkommission ist bei den 23 Anhörungen, die wir im letzten Jahr gemacht haben wie auch bei den vier Anhörungen in diesem Jahr zur Überzeugung gekommen, dass man wohl gewisse Änderungen machen muss, dass es auch in gewissen Bereichen eine Depolitisierung braucht. Es wird aber am Parlament sein, zu sagen wie weit diese gehen darf, gehen muss. Gemeinsam mit dem Parlament wird die Justizkommission diesen Fragen zur richtigen Zeit auf den Grund gehen.

Heute und hier stellt sich diese Frage nicht. Unsere Aufgabe war die Wahlen vorzubereiten und das haben wir gemacht.

Damit komme ich zum Traktandum der heutigen Wahl zurück und ich darf Ihnen im Namen der Justizkommission Frau **Catherine de Roten** aus St-Pierre-de-Clages zur Wahl der Staatsanwalts substitutin beim regionalen Amt der Staatsanwaltschaft Mittelwallis vorschlagen.

Frau de Roten hat sich anlässlich der Anhörungen gegenüber Frau Cynthia Christen mit 6 gegen 5 Stimmen durchgesetzt, wobei zu erwähnen bleibt, dass zwei Kandidaten keine Stimme erhalten und ihre Kandidatur infolge dessen zurückgezogen haben.

Frau de Roten arbeitet seit dem 1. Januar 2011 als Ersatzrichterin und Gerichtschreiberin am Bezirksgericht Sitten und verfügt über ein Rechtsanwaltsdiplom sowie – für die Staatsanwaltschaft nicht unwichtig – über eine Ausbildung in Kriminologie.

Durch ihre Tätigkeit als Gerichtschreiberin am Strafuntersuchungsamt La Côte, am Arbeitsgericht Waadt, als Mitarbeiterin einer Anwaltskanzlei sowie eben neuerdings in dieser Doppelfunktion am Bezirksgericht Sitten bringt Frau de Roten aus Sicht der Justizkommission alle Voraussetzungen für das heute hier zu wählende Amt mit.

In meiner Funktion als Präsident der Justizkommission möchte ich aber vor dem definitiven Wahlvorschlag allen Kandidatinnen und Kandidaten für ihr Interesse an unserer – an der Walliser Justiz – danken. Und ich möchte es nicht unterlassen, abschliessend die herausragende Qualität aller vier Kandidaten hervor zu streichen, insbesondere auch



diejenige der knapp unterlegenen Frau Cynthia Christen. Trotz allem, die Justizkommission ist zu einem Entscheid gekommen und die Justizkommission empfiehlt Ihnen in ihrem Namen heute die Wahl von Catherine de Roten.

Ich danke Ihnen.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR:*

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M<sup>me</sup> **Cynthia Christen**.

Originnaire de Chalais, elle obtient sa maturité en 1999 à Brigue. M<sup>me</sup> Christen poursuit sa formation à l'Université de Fribourg où elle obtient sa licence en droit et droit européen avec mention bilingue allemand-français. En 2008, M<sup>me</sup> Christen obtient son brevet d'avocate.

A nos yeux, elle a deux avantages, que nous soumettons à votre réflexion et qui, nous l'espérons, emporteront votre voix.

Le premier de ces avantages est que M<sup>me</sup> Christen travaille actuellement au sein de l'Office du Valais central en tant que greffière auxiliaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ses compétences sont reconnues par sa hiérarchie et elle sera donc immédiatement productive dans un environnement qu'elle connaît et maîtrise. De plus, ses compétences sont également reconnues par la commission de justice qui a présenté un vote extrêmement serré de cinq contre six.

En deuxième lieu, M<sup>me</sup> Christen est parfaitement trilingue. De langue maternelle française, elle s'exprime et écrit parfaitement en allemand ainsi qu'en haut-valaisan – avantage certain pour notre canton. Ajoutons encore que ses compétences en espagnol sont excellentes suite à sa formation universitaire d'une année à Barcelone. Elle a également de bonnes connaissances en anglais et en italien.

Au-delà de toute connotation partisane, ce qui est vital au niveau de la crédibilité de la justice: il faut privilégier la compétence et la connaissance de la deuxième langue. M<sup>me</sup> Christen possède ces atouts.

Elle est la candidate idéale pour ce poste de substitute du procureur.

Merci de votre attention.

*M. le député Nicolas Voide, PDCB:*

Je tiens à vous préciser que les députés DC du Bas-Valais ont soutenu les démarches qui ont été demandées dans cette salle tendant à dépolitiser les élections, comme l'élection que nous nous apprêtons à faire maintenant.

Je suis donc particulièrement étonné d'entendre quelqu'un s'exprimer en disant: le groupe PLR propose – que ce soit le groupe PLR ou quiconque d'autre d'ailleurs.

En ce qui nous concerne, nous avons demandé un préavis à la commission de justice, nous l'avons lu et nous ne donnons aucune recommandation de vote.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Je n'ai plus de demande de parole.

**Aucune autre proposition.**

Nous avons donc, au sens de l'article 112 de notre règlement, deux candidatures, qui sont affichées sur les écrans. Le vote a donc lieu à bulletins secrets.

Je prie les scrutateurs d'organiser la distribution des bulletins.

(...)

Pendant le dépouillement, nous poursuivons avec l'ordre du jour et passons au traitement DSSI (*voir ci-après.*)

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	126
Bulletins rentrés	126
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	125
Majorité absolue	63

**M<sup>me</sup> Catherine de Roten** est élue **substituée du procureur auprès de l'office régional du Valais central du Ministère public** avec 75 voix.

M<sup>me</sup> Cynthia Christen obtient 50 voix.

*Le président:*

Je félicite M<sup>me</sup> Catherine de Roten pour son élection.

*(Applaudissements)*

**Traitement:**

**Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)**

**Behandlung:**

**Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)**

**5. POSTULAT**

**du groupe PLR, par le député Yves Fournier, concernant: pour une application équitable de la loi sur les allocations professionnelles (16.11.2010) (2.128)**

**POSTULAT**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Yves Fournier, betreffend gerechte Anwendung der Gesetzgebung über Familienzulagen (16.11.2010) (2.128)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mars 2011

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Vous avez reçu la détermination du Conseil d'Etat.

Je passe la parole à l'auteur du postulat.

*M. le député Yves Fournier, PLR:*

J'ai pris connaissance avec plaisir de la réponse du Conseil d'Etat.

Je suis heureux de lire que le SCAF souhaite trouver, je cite "une solution efficace pour systématiser l'attribution des allocations professionnelles, y compris en première année du secondaire II".

J'invite, toutefois, ce service et votre département, Madame la conseillère d'Etat, à le faire dès la rentrée 2011 déjà.

Je me permets également de faire appel à votre influence de conseillère d'Etat auprès de la CIVAF pour que cette caisse évite toute interruption de paiement et que l'on passe rapidement également d'un système de paiement de septembre à septembre et non pas de juin à juin, ce qui occasionne régulièrement, malheureusement, des manques dans le versement de ces allocations.

Je vous invite également à faire pression sur cette même caisse afin qu'elle cesse de culpabiliser les ayants droit dans des lettres au ton très péremptoire, ce qui donne vraiment l'impression de mendier, alors qu'il s'agit-là d'un droit, celui des allocations professionnelles.

Je vous remercie, Madame la conseillère d'Etat, de la célérité, j'insiste, avec laquelle vous traiterez ce dossier et avec laquelle vous ferez appliquer les engagements que vous avez pris dans votre réponse à ce postulat.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

L'affaire est ainsi réglée.

Nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

**6. COMPTE 2010  
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT  
POUR L'EXERCICE 2010**

**RECHNUNG 2010  
VERWALTUNGSBERICHT 2010**

**DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES AFFAIRES SOCIALES ET  
DE L'INTEGRATION (DSSI)**

**DEPARTEMENT FÜR SICHERHEIT, SOZIALWESEN UND INTEGRATION (DSSI)**

**Discussion générale:**

*M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

A l'examen des comptes et rapports des différents services du DSSI, le groupe ADG partage l'appréciation globale du Parlement et du Gouvernement, à savoir le très bon résultat de l'exercice 2010. Que tous les collaborateurs concernés en soient remerciés, de même que la cheffe du département pour ses réponses à ces quelques questions – je partage ces questions en deux thèmes concernant la sécurité publique et concernant La Castalie:

Le nouveau statut de La Castalie est une évolution judicieuse et sans conséquences désavantageuses pour le personnel. Une solution satisfaisante a-t-elle été trouvée avec le canton de Vaud pour éviter de nouveaux retards dans le dédommagement de ses ressortissants pris en charge par le centre?

Des dispositions ont-elles été prises pour pallier la diminution prochaine du contingent vaudois, et donc des recettes, suite à l'ouverture de la nouvelle structure à Aigle?

Concernant le Service de la protection des travailleurs et des relations du travail, un contrôle accru des entreprises étrangères, allant au-delà du seul principe de la dénonciation, n'est-il pas nécessaire?

Quid de la collaboration entre les établissements pénitentiaires et le Service de la santé quant aux soins apportés aux détenus?

Dans le domaine de l'action sociale, en sait-on davantage sur l'avenir des mesures remises en question par la révision récente de la LACI (nous pensons, par exemple, à des organismes tels qu'Emera, Top Job, Réactive Job, etc.)?

Concernant le domaine de l'asile, où en est-on concernant l'ouverture du domaine des Barges pour l'accueil des réfugiés? A ce sujet, le groupe ADG ne peut s'empêcher de relever l'attitude schizophrénique de l'UDC lorsqu'elle propose sans cesse de durcir la législation liée au domaine de l'asile et refuse, en même temps, l'ouverture des structures d'encadrement qui permettent un meilleur contrôle. Tout lien entre cette remarque et la situation des Collons ne serait évidemment que pure coïncidence...

Concernant la sécurité publique, lors des rencontres avec le commandant de la police cantonale, il est régulièrement affirmé que le développement de l'effectif du corps de police est conforme à la planification demandée par le Grand Conseil. En 2007, le Grand Conseil a fixé un ratio d'un policier pour au maximum 650 habitants. Tenant compte de l'augmentation de la population valaisanne, ce ratio est actuellement d'un policier pour 710 habitants. En ces temps où tous les partis prônent un accroissement de la sécurité, considérez-vous suffisant ce ratio? Actuellement, le Grand Conseil se plaint, tour à tour, du manque de sécurité de la population valaisanne, et donc indirectement du manque de policiers, et de l'augmentation du personnel. Quelle stratégie votre département veut-il mettre sur pied pour faire face à cette contradiction lancinante? Il est, en effet, impératif de ne pas compenser une augmentation potentielle de l'effectif du corps de police au détriment des autres services. Je pense notamment au Service des établissements pénitentiaires. J'imagine que le futur rapport Pedrazzini risque de provoquer une augmentation de l'effectif.

Récemment, le Conseil fédéral et les Chambres fédérales ont entrepris une réflexion au sujet de l'obligation de créer des abris privés de protection civile. Selon les décisions prises, il est possible que la taxe d'exemption disparaisse. Cela provoquerait une très forte diminution du financement planifié des futurs professionnels de la PCi. Quelle stratégie le département adoptera-t-il en cas d'entrée en force rapide d'une telle décision?

Je ne saurais conclure sans, au nom du groupe ADG, remercier une nouvelle fois les collaborateurs du département pour leur sérieux et la qualité du travail fourni par toutes les personnes qui collaborent à l'excellente tenue du département.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marcel Zenhäusern, CVPO:*

Zur Rechnung 2010 des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration hat die CVPO folgende Bemerkungen anzubringen.

Bis Ende 2010 konnten 4'426 Fahrzeuge vom Ökobonus profitieren. Diese Fahrzeuge kann man als umweltfreundlich bezeichnen und ein durchschnittlicher Rabatt von 65 Franken sollte weitere Fahrzeughalter dazu animieren, dieser Kategorie anzugehören.

Zur Strafanstalt Pramont ist zu sagen, dass die Platzierung ausserkantonaler Jugendlicher nicht kostendeckend ist. Dies ergibt sich aus verschiedenen Gründen. Die vom Kanton Wallis übernommene Differenz kann somit auf 300'000 Franken geschätzt werden. Damit den anderen Kantonen die tatsächlichen Kosten fakturiert werden können, vertritt die CVPO die Meinung der Finanzkommission und verlangt das Konkordat zu überarbeiten.

Im Asylbereich entrichtete der Bund den Kantonen Tagespauschalen, die nicht kostendeckend sind. Dazu treten Fragen auf in Bezug auf die Differenz zwischen den effektiven Kosten und den vom Bund gewährten Tagespauschalen im Asylbereich.

Die CVPO fordert deshalb das Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration auf, Massnahmen zu prüfen und findet es unerlässlich, an den Tagespauschalen festzuhalten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Avant de poursuivre, je vous donne lecture des résultats de l'élection d'un substitut procureur au ministère public du Valais central (*voir ci-avant*).

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Ich äussere mich im Namen der Oberwalliser Delegation in der ADG.

Sicherheit ist ein immer wiederkehrendes Thema in der Bevölkerung. Bürgerinnen und Bürger haben den subjektiven Eindruck die Sicherheit sei nicht in genügendem Masse gewährleistet. Die Departementvorsteherin hat nach verschiedenen Vorkommnissen eine Arbeitsgruppe eingesetzt. Diese Arbeitsgruppe Sicherheit hat ihren Schlussbericht vorgelegt.

Wir sind sehr erstaunt, dass laut Bericht die Repressionen gegen Konsumenten leichter Drogen massiv erhöht werden sollen. Es gibt bestimmt bessere Methoden als im Kanton jeden Kiffer festzunehmen und vor Gericht zu stellen. Auch hat die Polizei wahrlich wichtigere Aufgaben. Wir hören gern was die Staatsrätin darauf antwortet.

Mit der Annahme des ungerechten Arbeitslosenversicherungsgesetzes sind im Wallis 700 Leute zusätzlich durch dieses soziale Netz gefallen. Vorab sind junge Leute betroffen. Diese stehen am Anfang ihrer beruflichen Laufbahn und sind schon auf dem Weg in die Sozialhilfe. Das kann es doch nicht sein.

Was hat der Staat unternommen, um diese Menschen zu unterstützen? Und wie sieht es mit der Umsetzung allfälliger Projekte und Programme aus?

Vor mehr als einem Jahr haben sich die Direktoren der spezialisierten Institutionen daran gemacht einen GAV auszuarbeiten. Darin sollen die Löhne und die Qualitätskriterien vereinheitlicht werden. Die Vernehmlassungsfrist ist schon lange vorbei.

Wie ist der Stand der Dinge in dieser Angelegenheit?

Welchen Einfluss nimmt der Kanton, um einheitliche Löhne und die Qualität der Arbeit in den spezialisierten Institutionen zu gewährleisten?

Im Zusammenhang mit den bilateralen Verträgen, der Personenfreizügigkeit und den flankierenden Massnahmen stellt sich eine Frage. Um im Kanton Lohndumping zu verhindern, braucht es neben Mindestlöhnen und Gesamtarbeitsverträgen auch Arbeitsinspektoren. Diese sollen vor Ort die Kontrollen durchführen. Der Kanton Wallis hat nur fünf Inspektoren angestellt. Das scheint uns nicht genug zu sein. Was sagt die Staatsrätin dazu?

Wie die SPO schon verschiedentlich vor diesem Parlament geäussert hat, machen parastaatliche Betriebe wie Betreibungs- und Konkursämter, aber auch Handelsregisterämter immer wieder einmal negativ von sich reden. So auch im diesjährigen Bericht des Finanzinspektorats nachzulesen. Müsste die Funktionsweise dieser Betriebe nicht überdacht und revidiert werden?

*Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:*

Die CSPO hat noch einige Bemerkungen zur guten Rechnung.

Strafanstalten

Wie vorher beim Asylbereich schon erwähnt, sind die Kosten nicht deckend. Wir schliessen uns der FIKO an, dass hier das Konkordat bei den Strafanstalten neu ausgearbeitet werden muss und was gedenkt das Departement zu tun, um die Differenz bei der Tagespauschale im Asylbereich zu glätten.

Die Kriminalität ist leider an den Grenzorten vom Wallis immer noch angestiegen. Welches sind die konkreten Vorschläge des Departements, um dieses Problem in den Griff zu bekommen?

Wie gestern schon erläutert, haben von den 700 Ausgesteuerten 200 wieder Arbeit gefunden, 500 aber noch keine. Programme alleine reichen da nicht. Was will das Departement unternehmen, um so schnell als möglich eine Lösung aufzuzeigen?

Passbüro

Die Dienststelle sieht sich mit einer starken Zunahme der Einbürgerungen konfrontiert, was zu einem gewissen Verzug führt bei der Ausstellung von Reisepässen. Was gedenkt das Departement zu unternehmen, um eine zeitige Abhandlung zu gewährleisten? Die ID kann weiterhin von den Gemeinden erstellt werden. Die Bürger und die CSPO danken den Gemeinden und dem Kanton für diesen Service.

Danke an alle Mitarbeiter des Departements für die gute Rechnung und für Ihre Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat.

Je n'ai plus de demande de parole.

Je la passe par conséquent à M<sup>me</sup> la cheffe du département..., attendez!

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel demande la parole.

*M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:*

Tout d'abord, je m'excuse, je pensais avoir été plus rapide; j'ai dû mal appuyer.

Pour ne pas trop répéter ce qu'a déjà dit ma collègue Brigitte Diserens, je serai bref.

Trois éléments, toutefois, à relever:

Pour le premier point, je serai quand même un peu redondant mais la situation de l'établissement de Pramont, tel que relevé par la commission sécurité publique, inquiète le groupe PLR. Nous sommes naturellement attachés à la sécurité et convaincus qu'il est nécessaire d'assurer l'encadrement des jeunes délinquants afin de limiter les risques de récidive et de les réintégrer rapidement dans la société. Dans ce sens, il est à déplorer le taux de rotation du personnel trop élevé et, en conséquence, que les pensionnaires de cet établissement, ne puissent bénéficier d'un encadrement optimal, cette situation amenant même à la fermeture temporaire d'un bloc complet. Le groupe PLR souhaite que des mesures soient prises rapidement afin d'analyser les causes de cette situation et de trouver rapidement des solutions pour assurer l'encadrement de ces jeunes, sans forcément attendre les conclusions de l'audit.

Et puis deux questions: qu'en est-il de la planification du nouveau bâtiment de Crêtelongue et qu'en est-il du projet de déménagement du Service de la navigation afin de libérer de la place pour la police cantonale?

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Alors, cette fois-ci, on n'a vraiment plus aucune demande de parole.

**La discussion est close.**

Madame la cheffe du département, à vous pour les réponses.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):*

Ich probiere im Folgenden auf die gestellten Fragen einzugehen.

Herr Borgeat, Sie haben die Frage gestellt wegen La Castalie. Dort kann ich Ihnen sagen, da läuft alles gut. Wir sind am erarbeiten für den Wechsel des Statuts. Und La Castalie hat immer auch Leute vom Kanton Waadt. Das wird weiterhin so bleiben, denn die Institution hat ja Spezifitäten, die auch anderen Kantonen zur Verfügung stehen. Sie haben eine Frage gestellt wegen der Denunzierung bei Schwarzarbeit und Arbeitnehmerschutz, ob wir nur das brauchen oder nicht. Wir haben zu wenig Personal und es funktioniert effektiv praktisch das System der Denunzierung oder eben wenn jemand bei der Dienststelle Leute anzeigt.

Sie haben wieder die Frage gestellt von Pramont. Was sind die ersten Resultate vom Audit. Ich muss sagen, das Audit betrifft Pramont am Rande. Pramont hat ja eine andere Aufgabe und ein anderes Konzept als die Erziehungsanstalten. Pramont wird einbezogen, aber was ich heute schon gesagt habe, mit dem neuen Direktor und auch den Mitarbeitenden läuft Pramont sehr gut. Sie können zunehmend die Jugendlichen aufnehmen und was hier gesagt wurde von Herrn Fardel. Ich muss sagen die Mitarbeiter – man kann nicht sagen sie sind überfordert – waren zu wenig und dann waren sie überfordert. Wenn

genügend Personal da ist, können sie wirklich den Betrieb führen. Pramont ist nicht eine einfache Anstalt. Jede Anstalt, jedes Erziehungsheim ist schwierig zu führen und in Pramont kommt zusätzlich dazu, dass es Jugendliche sind, die nicht ganz leichte Delikte begangen haben. Dort ist eine zusätzliche Schwierigkeit.

Sie haben eine Frage gestellt, Herr Borgeat, was die Zusammenarbeit betrifft zwischen den Strafanstalten mit dem Sozialdienst. Dort haben wir seit einem Jahr eine Konvention, die ist im Tun und ist nicht so schwierig anzuwenden und es stellt sich die Frage der Revision dieser Konvention.

Was die Arbeitslosen, die Ausgesteuerten betrifft, diese Änderung der Versicherung wurde von Ihnen und Frau Schmidhalter gefragt. Dort wurden alle, die jetzt ausgesteuert werden ab dem 1. April oder die vorzeitig ausgesteuert werden, wurden informiert und die Dienststellen vom Departement von Herrn Roch und von mir und auch von Herrn Cina suchen nach der bestmöglichen Begleitmassnahme für jede Person die ausgesteuert wird.

Wie sieht es aus mit der Eröffnung vom Domain des Barges? Dort werden die Gebäude je nach dem wann die Mieter ausziehen instand gestellt und es ist vorgesehen, dass ab Juli ungefähr zehn Personen einziehen können.

Sie haben eine weitere Frage gestellt zur Anzahl der Polizisten pro Einwohner und dort auf den Beschluss vom Grossen Rat von 2007 hingewiesen. Es gibt die Verordnung und die sagt, dass wir im Wallis pro 650 Einwohner einen Polizisten oder eine Polizistin haben maximal und dies nach der Budgetdisponibilitäten. In den letzten Jahren, d.h. im Jahr 2010 konnten wir 24,8 neue Stellen schaffen und im Jahr 2011 sind 13,6 geplant. Wir werden das Soll nicht erreichen, das vorgesehen wurde weil die Walliser Bevölkerung hat recht zugenommen. Wir sind jetzt schon bei 310'000 und wenn das so weiter geht, können wir das bei der Planung nicht erreichen. Es kommt aber dazu, dass die Planung auch abhängig ist vom Budget. Dieses Jahr wurden bei meinem Departement 67 Stellen als dringlich für das Jahr 2012 eingereicht, davon zahlreiche von der Polizei. Am Schluss wird es so sein, dass wir als Gesamtstaatsrat entscheiden, wie viele neue Stellen liegen drin im Budget 2012 zu schaffen und wie viele Stellen gibt es dann jedem Departement. Dort nimmt man dann auch Rücksicht, ob die Stellen teils vom Bund subventioniert oder nicht oder sind sie autofinanziert. Aber es ist ganz sicher zu sagen, dass wir das Soll gemäss unserem Budget schwer erreichen werden. Sie haben eine letzte Frage gestellt betreffend die Zivilschutzräume. Da ist eine Revision auf schweizerischer Ebene. Dort hat der Nationalrat im März kurz vor dem Unglück von Fukushima beschlossen, die Schutzraumpflicht aufzuheben. Seither hat der Ständerat debattiert und dieser hat gesagt, sie halten an der Zivilschutzpflicht fest für Gebäude die mehr als 38 Zimmer haben, wenn eine Lücke entsteht. Das heisst Spitäler, Altersheime müssen je nach dem Zivilschutzräume bauen. Betreffend unsere Kosten ist zu sagen, dass momentan die Variabilität, wenn man keinen Zivilschutzraum errichtet zwischen 800 und 1'200 Franken. Diese Summe wird gesenkt. Es geht auf 400 bis 800 Franken. Wir werden ganz klar weniger Einnahmen haben, was die Ersatzabgabe für die Zivilschutzräume betrifft.

Ich komme zu Herrn Zenhäusern.

Sie haben den Ökobonus gelobt. Ich hoffe es werden sich noch mehr überlegen was für ein Auto sie kaufen. Der Schnitt ist 65 Franken. Es ist nicht viel, aber nebst der Ersparnis bei den Steuern spart man Benzin und auch die Versicherungen machen häufig einen Rabatt zwischen 30 und 50 Prozent der Prämien.

Es wurde mehrfach gesagt, das Konkordat bezüglich Pramont sei abzuändern. Ich denke dort ist ein Missverständnis. Ich habe das auch versucht der FIKO zu sagen. Pramont ist kostendeckend. Die Kantone, die in Pramont Jugendliche platzieren von der Westschweiz, bezahlen uns die Kosten. Sie bezahlen während dem Jahr den Vorschuss pro Tag und Ende Jahr wird die genaue Rechnung gemacht und sie müssen den Betrag nachbezahlen. Das spezielle an 2010 ist, dass wir in Pramont eine Sektion schliessen



mussten und dass wir nicht sagen, okay die anderen Kantone müssen uns die volle Rechnung bezahlen. Wir denken doch es war ein innerkantonales Führungsproblem oder ein Problem das wir in Pramont hatten. Wir haben mit den anderen Konkordatspartnern vereinbart, dass sie rund die Hälfte an diesen Preis für 2010 bezahlen und nicht alles. Die nicht eingebrachte Summe beträgt rund etwas mehr als 300'000 Franken für den Kanton. Aber wie gesagt das Konkordat sieht vor, dass man die vollen Kosten bezahlen muss.

Im Asylbereich sind wir auch nicht kostendeckend. Dort laufen Gespräche. Das ist aber eine Sache auf schweizerischer Ebene und ein Kanton kann nicht etwas erreichen. So sind wir auch im Gespräch mit der Westschweizer Konferenz der Justiz- und Polizeidirektoren, um nachher einen Antrag nach Bern zu machen.

Frau Schmidhalter hat gefragt, wie steht es beim Sicherheitsbericht im Chablais. Dieser Bericht liegt vor. Er ist momentan in der Übersetzung. Sobald der übersetzte Bericht vorliegt, werden wir ihn ins Internet stellen und er wird allen zugänglich sein. Diese Kommission war unterteilt in Untergruppen und jede Untergruppe hat Vorschläge gemacht – insgesamt 27 – und eine Untergruppe hat gesagt, man müsste beim Konsum von Cannabis oder Haschisch depressiver vorgehen.

In Übereinstimmung mit den Präsidenten der vier Untergruppen haben wir gesagt, welches sind die Prioritäten. Dort haben wir gesagt, die physische Sicherheit, die Prävention was die physische Sicherheit betrifft, aber vor allem die soziale Prävention und die Justizverfahren. In diesen Prioritäten wollen wir arbeiten und wir legen den Schwerpunkt auf die Prävention.

Dann haben Sie eine weitere Frage gestellt zu den GAV bei den Institutionen.

Da ist zu sagen, die Institutionen sind an und für sich unabhängig. Es sind meistens Stiftungen, Vereine und die können festlegen ob sie in Richtung eines GAV gehen oder nicht. Wir sind nicht auf dem Laufenden wo das Projekt jetzt ist. Ich kann aber dazu sagen, da der Staat zusammen mit den Gemeinden praktisch 100 Prozent des Betriebes subventioniert, haben wir alles Interesse, dass die Qualität bei den Institutionen stimmt und dass auch die Löhne stimmen. Das Departement gibt Vorgaben zu den Lohnklassen welche anzuwenden sind. Im Bereich der Arbeitsinspektoren haben Sie gefragt ob das genügt mit fünf Inspektoren. Ich hätte gerne mehr. Das ist wieder eine Frage des Budgets wie viele Stellen werden wir bekommen. Was heisst das? Aber es ist ganz klar, wenn wir mehr haben, könnten wir noch mehr Untersuchungen und Inspektionen ausführen.

Die letzte Frage von Frau Schmidhalter betrifft die parastaatlichen Betrieb wie das Betreibungsamt und die Konkursämter. Dort kann ich sagen, dass die nicht mehr parastaatlich sind. Die Betreibungs- und Konkursämter sind ab dem Jahr 2009 alle verstaatlicht worden. Damals wurde eine Berechnung angestellt für wie viele Dossiers eine Stelle braucht. Heute kann man sagen, die Zunahme ist enorm bei den Betreibungsämtern und wenn man das ausrechnen würde mit dem gleichen Schlüssel – wie viele Dossiers für eine Stelle – so müsste man elf neue Stellen schaffen. Sie haben die Frage aufgeworfen wegen den Handelsregisterämtern. Dort haben wir auch einen Bericht gemacht durch eine Arbeitsgruppe. Der Bericht liegt der GPK vor. Der Bericht hält fest auf wie viele Dossiers braucht es eine Stelle und der Bericht hält auch fest, dass der Staatsrat entschieden hat, dass die Anstellungsbedingungen bei den Handelsregisterämtern die gleichen sein sollen wie bei der kantonalen Verwaltung, d.h. was die Löhne betrifft, die Ferienregelung, die Überstundenregelung. Ich denke, wir haben diese Mängel behoben, die zutage traten und es ist dann am Parlament wenn sie weitergehende Massnahmen wünschen.

Dann komme ich zu den Fragen von Herrn Wellig.

Sie haben die Frage wieder gestellt zu den Strafanstalten. Das habe ich Ihnen beantwortet, im Asylbereich auch, die Kriminalität, was wir machen wollen. Wir haben konkrete Vorschläge was wir an den Grenzorten machen. Der Sicherheitsbericht vom Chablais sagt, dass eine verstärkte Zusammenarbeit vorgesehen ist, mehr Kontrollen mit

Kameras was die Autoschilder betrifft und auch eine Verstärkung der Präsenz der Grenzwachtkontrolle. In der Arbeitsgruppe war Jürg Noth, das ist der Direktor des Grenzwachtkorps, er kennt unsere Sorgen und er hat auch gesagt, dass er sich einsetzen werde, dass wir vor allem im Chablais, in St-Gingolph – wo die Passage sehr leicht ist – dass er sich dort um eine Verstärkung des Grenzwachtkorps bemüht.

Sie haben eine weitere Frage gestellt zu den ID und den biometrischen Pässen.

Momentan kann die ID in den Gemeinden weiterhin bezogen werden. Man kann aber auch hier in Sitten wenn man einen biometrischen Pass wünscht zugleich eine ID erhalten. Wir denken das ist ein gutes System und eine Änderung wird in Bern beschlossen. Wir werden nichts weiteres beschliessen. Was Sie sagen, dass wir eine Verspätung haben wegen den Einbürgerungen. Das ist nicht so. Die Einbürgerungen, das Einbürgerungsverfahren ist ein Verfahren an sich. Es sind andere Leute als die Personen, die die biometrischen Pässe ausstellen. Bei den Einbürgerungen haben wir den Rückstand von mehr als zwei Jahren auf gut 1 ¾ Jahre aufgeholt, aber wir sind mit einer zunehmenden Zahl von Dossiers konfrontiert, werden uns aber bemühen auch hier noch schneller zu werden. Bei den Reisepässen haben sie momentan eine Wartezeit von zwei, drei Wochen um einen biometrischen Pass zu erhalten.

Dann komme ich zur letzten Frage von Herrn Fardel. Das von Pramont habe ich Ihnen beantwortet und über die Planung in Crêtelongue wird, sobald das Audit vorliegt, weiter entschieden wie der Neubau in Crêtelongue vorwärts gehen soll.

Ich danke.

(Suite de l'examen du compte 2010, séance du vendredi matin 17 juin 2011.)

*Le président:*

Nous avons ainsi terminé l'ordre du jour de cet après-midi.

Je vous remercie pour votre calme et votre attention.

Je vous donne rendez-vous demain matin à 9 heures pour la dernière journée de notre session avant les vacances.

Bonne soirée à tous et à demain!

**La séance est levée à 15 h 50.**

## Séance du vendredi 17 juin 2011

*Présidence:* M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

### *Ordre du jour:*

1. **Lecture**  
Décision concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder  
**Lesung**  
Beschluss betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts - auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder
2. **Entrée en matière et lecture**  
Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA  
**Eintretensdebatte und Lesung**  
Beschluss über eine kantonale Subvention für den Bau und die Ausstattung eines Gebäudes für die Gesellschaft PhytoArk AG
3. **Entrée en matière et lecture**  
Décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1"  
**Eintretensdebatte und Lesung**  
Beschluss betreffend Sachplan "Geologische Tiefenlager, Etappe 1"  
**Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**  
**Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**
4. Postulat des députés Laurent **TSCHOPP** (suppl.), PDCC, Jérémie **REY**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, et Yves **FOURNIER**, PLR, et cosignataires concernant: pour une fin d'année scolaire adaptée aux besoins des valaisans (08.09.2010) (3.084)  
Postulat der Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), PDCC, Jérémie **REY**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, und Yves **FOURNIER**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend: Für ein an die Bedürfnisse der Walliser angepasstes Schuljahresende (08.09.2010) (3.084)
5. Postulat du groupe PDCB, par les députés Anne-Marie **BEYTRISON** (suppl.) et Pierre **GUALINO** (suppl.), concernant le plan de scolarité – où est passée la dernière semaine de juin en vacances scolaires? (10.09.2010) (3.089)  
Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne-Marie **BEYTRISON** und Grossrat (Suppl.) Pierre **GUALINO**, betreffend Schul- und Ferienplan: Was ist mit der letzten Juniwoche passiert? (10.09.2010) (3.089)
6. Postulat des députés Egon **FURRER**, CVPO, et Urs **KUONEN**, CVPO, concernant les coûts de transport des apprentis / système "Rail Check" (10.09.2010) (3.091)

Postulat der Grossräte Egon **FURRER**, CVPO, und Urs **KUONEN**, CVPO, betreffend Transportkosten an Lehrlinge / System "rail-check" (10.09.2010) (3.091)

7. Postulat du groupe UDC, par le député Charles **CLERC**, concernant: pour un développement de la fibre optique sur l'ensemble du canton (07.09.2010) (3.092 anc. 5.094) (*en collaboration avec la Présidence*)

Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles **CLERC**, betreffend Aufbau eines Glasfasernetzes auf dem gesamten Kantonsgebiet (07.09.2010) (3.092 ehem. 5.094) (*in Zusammenarbeit mit dem Präsidium*)

**Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**

**Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

8. Motion de la délégation valaisanne CIP HES-SO, par les députés Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la révision totale du cadre législatif et réglementaire de la HES-SO Valais (17.12.2010) (3.107)

Motion der Walliser Delegation der IPK HES-SO, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, und Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Totalrevision des Gesetzes- und Reglementrahmens der HES-SO Wallis (17.12.2010) (3.107)

9. Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu **FARDEL**, concernant: l'intégration scolaire: une chance pour le Valais? (17.12.2010) (3.108)

Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu **FARDEL**, betreffend schulische Integration: eine Chance für das Wallis? (17.12.2010) (3.108)

10. Postulat des députés Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Sonia **Z'GRAGGEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Urs **KUONEN**, CVPO, et cosignataires concernant: oui à une ligne de conseils et d'aide durable (17.12.2010) (3.109)

Postulat der Grossrätinnen Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Sonia **Z'GRAGGEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Urs **KUONEN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Ja zur nachhaltigen Beratung und Hilfe (17.12.2010) (3.109)

11. **Compte 2010:**

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

**Rechnung 2010:**

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

12. **Heure des questions / Fragestunde**

13. **Débat final et décision** concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010

**Schlussdebatte und Beschluss** betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010

**Urgences / Dringlichkeiten**

14. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: encore le fait accompli (14.06.2011) (2.163)

Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Schon wieder vollendete Tatsachen (14.06.2011) (2.163)

15. Interpellation urgente de la députée Stéphanie **FAVRE**, PLR, concernant les requérants d'asile en station touristique: est-ce bien raisonnable? (14.06.2011) (2.164)  
Dringliche Interpellation von Grossrätin Stéphanie **FAVRE**, PLR, betreffend Asylbewerber in Tourismusorten: Ist das wirklich vernünftig? (14.06.2011) (2.164)
16. Interpellation urgente du groupe PDCB, par le député Joachim **RAUSIS**, concernant la fermeture des magasins d'alimentation le dimanche (14.06.2011) (2.165)  
Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joachim **RAUSIS**, betreffend Schliessung der Lebensmittelgeschäfte am Sonntag (14.06.2011) (2.165)
17. Interpellation urgente du groupe UDC, par les députés Régis **PERRIN** (suppl.), Roger **ECOEUR**, Charles **CLERC** et Guillaume **VANAY** (suppl.), concernant le centre des Barges: qui veut assumer le risque? (14.06.2011) (2.166)  
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Régis **PERRIN** (Suppl.), Roger **ECOEUR**, Charles **CLERC** und Guillaume **VANAY** (Suppl.), betreffend Asylbewerberzentrum "Les Barges": Wer will das Risiko tragen? (14.06.2011) (2.166)
18. Interpellation urgente du député Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant des malades enfermés comme des criminels: droits de l'homme en question (14.06.2011) (2.167)  
Dringliche Interpellation von Grossrat Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Wenn Kranke wie Kriminelle weggesperrt werden, bleiben die Menschenrechte auf der Strecke (14.06.2011) (2.167)
19. Postulat urgent du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, concernant la route du col du Simplon: le non d'Uri au 2<sup>e</sup> tube du Gothard (14.06.2011) (5.134)  
Dringliches Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, betreffend Simplonpassstrasse: Urner Nein zur zweiten Gotthardröhre (14.06.2011) (5.134)
20. Postulat urgent du député Egon **FURRER**, CVPO, concernant le Valais, riche en pierres, va chercher des pierres en Italie (14.06.2011) (5.135)  
Dringliches Postulat von Grossrat Egon **FURRER**, CVPO, betreffend steinreiches Wallis holt Steine in Italien (14.06.2011) (5.135)
21. Postulat urgent du député Egon **FURRER**, CVPO, concernant le manque d'enseignants dans les cycles d'orientation haut-valaisans (14.06.2011) (3.119)  
Dringliches Postulat von Grossrat Egon **FURRER**, CVPO, betreffend Lehrermangel an den Oberwalliser Orientierungsschulen (14.06.2011) (3.119)
22. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: le Conseil d'Etat contre le peuple? (14.06.2011) (4.122)  
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: der Staatsrat gegen das Volk? (14.06.2011) (4.122)

23. Postulat urgent des députés Daniel **EMONET**, PDCB, Willy **GIROUD**, PLR, Erno **GRAND**, CVPO, et Gilbert **LORETAN**, CSPO, concernant la sécheresse hivernale et printanière – il faut agir pour l'agriculture (14.06.2011) (4.123)
- Dringliches Postulat der Grossräte Daniel **EMONET**, PDCB, Willy **GIROUD**, PLR, Erno **GRAND**, CVPO, und Gilbert **LORETAN**, CSPO, betreffend Winter- und Frühjahrstrockenheit – die Landwirtschaft braucht Hilfe (14.06.2011) (4.123)

*Le président:*

Bonjour à tous et bienvenue dans cette matinée du vendredi, dernier jour de notre session du mois de juin.

Je vous demanderai un petit peu de calme, s'il vous plaît!

Nous continuons la mise en avant des prestations de la fondation TheArk avec, aujourd'hui, la start-up Geroco, à laquelle j'ai fait légèrement allusion hier puisqu'elle travaille en étroite collaboration avec la société Alro qui nous était présentée hier matin.

Geroco a été fondée en 2009 par une équipe de 3 jeunes entrepreneurs passionnés ainsi que Alro-Communication SA.

Elle développe une prise intelligente mesurant la consommation électrique des appareils. C'est quelque chose de tout simple, que je vous montre: un petit boîtier électrique que vous branchez entre la prise murale et vos appareils, et qui va faire une analyse du profil de consommation de vos différents appareils électriques. Mais vous en saurez plus en allant discuter avec le représentant de la société, tout à l'heure, dehors.

Ce produit Ecowizz aide ainsi les particuliers et PME à mieux comprendre leur consommation d'énergie et à agir sur celle-ci grâce à des conseils personnalisés qui sont diffusés par la société par le biais de réseaux du style réseaux sociaux. Cette solution permet également d'instaurer un lien de fidélité entre les distributeurs d'électricité et leurs clients.

Geroco emploie aujourd'hui 6,5 personnes à Martigny sur le site d'IdeArk. Son produit est commercialisé et la société s'apprête à lancer sa solution en Suisse alémanique à partir de cet été et à l'étranger à partir de l'année prochaine. Elle est en plein tour de financement pour financer cette croissance.

Geroco a été sélectionnée parmi les "venture leaders 2011", soit les 20 meilleures start-up suisses de l'année. Son directeur Michael Dupertuis est actuellement à Boston avec l'équipe nationale suisse des start-up pour une immersion dans le biotope économique de la côte est des Etats-Unis, à la rencontre d'investisseurs, de représentants et de partenaires américains. Une très bonne opportunité pour elle de réaliser un benchmark avec l'offre américaine dans le domaine et profiter d'initier des contacts pour le développement futur de la société.

C'est ainsi M. Vincent Balegno, responsable commercial et associé de Geroco, qui est aujourd'hui avec nous jusqu'à 10 heures dans la salle des pas perdus pour répondre à vos questions et vous présenter plus en détail l'entreprise et son produit. Il est accompagné de M. Cédric Luisier de la fondation TheArk.

Je les remercie tous les deux pour leur présence, et je lui rends son Ecowizz.

*(Applaudissements)*

Nous passons sans autre forme de procès au point 1 de l'ordre du jour.

## Lecture

### 1. DECISION

**concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder**

## Lesung

### BESCHLUSS

**betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder**

*Commission de l'équipement et des transports /  
Kommission für Bau und Verkehr*

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 et 2, adoptés.*

### Article 3

*Propositions 1 et 2 du groupe PLR par le député Willy Giroud:*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

### Discussion à l'article 3:

*M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR, rapporteur:*

Propositions 1 et 2 du groupe PLR

Ces deux propositions d'amendement vont dans le même sens; elles visent à diminuer le crédit accordé pour la mesure citée en marge. En réalité, il s'agit de renoncer à l'élargissement anticipé du Rhône et à l'assainissement de la décharge sur la mesure prioritaire de Viège.

La commission ET a débattu de ces propositions. L'élargissement de Brigerbad est un complément non prévu à l'origine, qui permet une meilleure sécurisation de la Lonza. Dans la mesure où le matériel de chantier est sur place, que les autorités locales sont favorables au projet et que les travaux s'inscrivent dans le projet à l'étude de plan sectoriel R3, qui sera prochainement adopté par le Conseil d'Etat, une majorité de la commission estime qu'il est utile d'entreprendre des travaux, qui serviront au passage de ballon d'essai pour les autres travaux à venir prévus dans le projet R3.

Pour la commission, il est à souligner que le projet n'attire pas d'opposition locale et que la Confédération a, d'ores et déjà, accepté le principe.

Pour une minorité de la commission, la solution proposée n'est pas acceptable: le plan sectoriel R3 n'a pas été adopté et on réalise déjà des mesures allant dans un sens contesté, à savoir l'élargissement. Pour la minorité, R3 est en cours de réalisation tranche par tranche afin d'esquiver le débat au fond.

Par 10 voix contre 3 et zéro abstention, la commission soutient le projet du Conseil d'Etat et propose de rejeter ces deux propositions d'amendement.

*Le président:*

Merci Monsieur le rapporteur.

Nous allons effectivement traiter les deux amendements en même temps.

*M. le député Willy Giroud, PLR:*

Si, sur le fond, nous sommes tout à fait conscients qu'il faille sécuriser rapidement la région de Viège, c'est sur la forme que nous ne sommes pas d'accord. En effet, nous estimons qu'il n'est pas juste d'inclure dans ce crédit complémentaire les 20 millions de l'élargissement de Baltschieder.

Bien que nous ne nous fassions guère d'illusions sur le sort réservé à nos propositions, nous demandons quand même le vote sur ces deux amendements.

Merci.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer?

Cela n'a pas l'air d'être le cas.

M. le chef du département?

Non plus.

Alors, nous passons tout de suite au vote.

**Par 82 voix contre 32 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions 1 et 2 du groupe PLR défendues par le député Willy Giroud.**

*Article 3, adopté.*

*Articles 4 à 7, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:*

Die CVPO dankt allen Fraktionen für das Eintreten zu diesem doch wichtigen Beschluss für den Zusatzkredit der prioritären Massnahmen in Visp.

Mit dem Zusatzkredit von 35,5 Millionen Franken wird erreicht, dass zwischen Baltschieder und Brigerbad ein definitives und abgestimmtes Hochwasserschutzkonzept realisiert werden kann, das den Raum Visp wirksam vor Hochwasser schützt. Eine rasche Umsetzung dieser zusätzlichen Sicherung ist sehr wichtig. Diese Massnahme ist nicht nur aus geografischer Sicht für die Region Visp dringend notwendig, nein, bedenke man die Auswirkungen bei einem eventuellen Entweichen der dort eingelagerten Feinchemikalien in die Rhone, was für Schäden talwärts – ja bis und mit dem Genfersee – einem solchen Ereignis zugrunde legen dürfte.



Deshalb kann ich die Gegenargumente nicht verstehen und bitte diese Bedenken mit in die Entscheidungsgrundlage einzubeziehen.

Wir möchten aber vom Departementvorsteher die offenen Fragen bezüglich R3 vor der nächsten Etappe geklärt haben, um dieses doch so wichtige Projekt der dritten Rhonekorrektur auf den Erfolgsweg zurückgeführt zu wissen.

In diesem Sinne stimmt die CVPO diesem Kredit zu.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Le groupe UDC est lui aussi évidemment conscient des nécessités liées à la sécurité.

En revanche, il ne peut pas accepter non plus cette espèce de tactique du salami qui fait que, toujours pour de bonnes raisons particulières, on va se retrouver par petits morceaux à un moment donné à voir réaliser finalement une solution qui correspond à un plan qui n'est pas encore adopté et puis une solution qui (cela a déjà été dit tout à l'heure) est non seulement contestée mais contestable.

C'est la raison pour laquelle nous dirons non à ce projet de décision.

*M. le député Willy Giroud, PLR:*

J'aimerais redire ici au chef du département que le groupe PLR n'est en tout cas pas opposé au projet Rhône et encore moins à la sécurité de celui-ci.

Nous sommes d'avis que la sécurisation de la plaine doit se faire le plus rapidement possible.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat que, dans le futur, il vienne devant le Parlement avec des projets aboutis, cela afin d'éviter que des projets bricolés, engendrant inévitablement des pertes de temps et des crédits supplémentaires que nous ne souhaitons pas, ne se retrouvent à l'avenir sur nos pupitres.

Soucieux de ne pas signer un chèque en blanc de 35,5 millions, notre groupe refusera ce crédit supplémentaire, tel qu'il nous a été soumis par le Gouvernement, comme déjà précisé lors du débat d'entrée en matière.

Merci pour votre écoute.

*Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Die Gruppe ADG ist doch etwas erstaunt über die Position der Radikalen. Die Radikalen machen heute hier in diesem Saal auf Formalismus und Formalismus ist eigentlich nicht ein Hauptanliegen der Radikalen wie ich es bis jetzt verstanden habe.

Unsere Gruppe wird diesem Kredit zustimmen. Es geht selbstverständlich um die Sicherheit der Bevölkerung, es geht aber auch um die Lonza. Ich betone noch einmal, die Lonza ist heute ein Konzern, der weltweit tätig ist. Jedes Jahr werden hunderte von Millionen Franken investiert an die verschiedenen Standorte und ein Kriterium, um Investitionen zu tätigen ist die Sicherheit. Wenn wir die Sicherheit in der Lonza nicht gewähren können, würde dadurch der Standort Visp geschwächt und das kann nicht im Interesse der Wirtschaftsregion Wallis sein.

Wie gesagt, wir stimmen dem Kredit zu.

Danke schön.

*Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:*

Die CSPO ist erfreut über die Zustimmung zu diesem Kredit und möchte zwei Faktoren dazu festhalten.

Erstens gibt es die technische Lösung und zweitens gilt es die Wirtschaftssituation zu berücksichtigen.

Die technische Lösung – und das haben wir letztthin schon besprochen – hat aufgezeigt, dass es wichtig ist, dass die Aufweitung – und die ist ja vor allem bestritten gewesen – in Brigerbad zu diesem genehmigten Projekt der prioritären Massnahmen jetzt noch dazu kommt und das ist wichtig für die technische Lösung und erbringt auch den Gesamtschutz nachher für die Industrieanlagen Lonza, DSM und Messer Schweiz.

Die Wirtschaftssituation ist klar. Wir kennen die heutige Situation und es ist wichtig, dass der Wirtschaftsstandort nicht nur für die Region Oberwallis, sondern für das gesamte Wallis was die Lonza, die DSM anbelangt, dass sie geschützt wird und dass in Zukunft der Wirtschaftsstandort auch erhalten bleibt.

In dem Sinn dankt die CSPO für die Annahme dieses Zusatzkredits.

Danke.

*Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:*

Die dritte Rhonekorrektur ist ein Jahrhundertwerk zugunsten der Sicherheit. Diese Sicherheit sollte man nicht in Frage stellen.

Die dritte Rhonekorrektur ist kein Tummelfeld für ideologische oder politische Kämpfe, sondern die Sicherheit sollte im Vordergrund sein. Und wenn man die Experten hört, sind wir in der Gemeinde Brig-Glis gerne bereit diesen Boden zur Verfügung zu stellen um der Sicherheit zu dienen.

Und in diesem Sinne ist die SVPO/Freie Wähler für diesen Mehrkredit.

Ich danke Ihnen.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):*

Die Notwendigkeit der zur Verfügungstellung der Mittel, die für die Sicherheit von Land, Leuten und Wirtschaft der Republik Wallis erforderlich sind, ist in diesem Parlament grundsätzlich unbestritten. Über das Wie und Warum kann man gegenteiliger Meinung sein. Nach Abwägung der Argumente kann und soll man sich auf eine zielführende Lösung einigen.

Die Kommission hat sich mit dem Abänderungsvorschlag der PLR-Fraktion – wie der Rapporteur berichtete – intensiv auseinandergesetzt und das Parlament ist mit grossem Mehr dem Kommissionsentscheid gefolgt.

Zuhanden von Herrn Kollega Addor möchte ich festhalten, dass es sich bei der technischen Lösung um eine allseits akzeptierte Lösung handelt und den Ausführungen des Fraktionschefs der ADG ist eigentlich nichts beizufügen, die ist nämlich hundertprozentig richtig.

Zum Zeichen des guten Willens – vielleicht auch Rhone aufwärts – möchte ich der PLR-Fraktion doch ans Herz legen, diesem Beschlussentwurf zuzustimmen, geht es doch um Tausende von Arbeitsplätzen.

In diesem Sinne beantrage ich Ihnen, der Kommission und dem Staatsrat zu folgen.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement:*

J'aimerais prendre acte, tout d'abord, de votre soutien majoritaire à ce projet – qui va être concrétisé tout à l'heure, je le souhaite, dans le vote final –, mais à une sécurité rapide et à une sécurité définitive. Il n'y a pas ici lieu de parler de salami. Bien au contraire, c'est en ayant pris conscience de la totalité du projet que nous avons ajouté de manière définitive cet élargissement, pour ne pas faire une politique du salami.

Priorité à la sécurité, laissons de côté les batailles idéologiques, cela a été souligné. Je crois que c'est exactement le sens de l'action gouvernementale dans ce projet. Mais priorité à la sécurité dans le respect des populations riveraines, dans le respect de leurs aspirations, que ce soient les gens qui travaillent, que ce soient les gens qui habitent, dans le respect du parc industriel vital pour l'économie de notre canton et pour toute la région viégeoise qui est traversée par le Rhône; en bref, respect du développement durable qui, aujourd'hui, sous-tend d'une manière générale les actions gouvernementales.

Je n'ai pas d'autres éléments à apporter ce matin au débat.

Je crois qu'en début de semaine, tout a été dit sur ce projet.

J'aimerais effectivement, comme le demande le président de la commission, qu'il y ait un large soutien, qui dépasse le petit problème technique soulevé dans ce dossier, qui dépasse les éventuelles barrières idéologiques, pour montrer que tous, toute la députation valaisanne tient à une sécurisation de son canton qui passe par cette sécurisation de la région viégeoise.

J'aimerais aussi remercier – je ne reprendrai plus la parole après le vote – la commission pour son travail, particulièrement le travail emmené par son président, et puis bien sûr l'ensemble de la députation pour l'intérêt et l'intérêt extrêmement actif que vous avez manifesté dans ce dossier.

Il est réjouissant de mener des dossiers qui éveillent un tel intérêt dans la députation.

Merci d'avance de votre soutien.

**Ainsi décidé par 89 voix contre 27 et 9 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 juin 2011.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

*Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):*

Namens der Kommission möchte ich eine kurze Dankesadresse abgeben. Vorerst möchte ich mich bei Ihnen im Namen der Kommission herzlich bedanken, dass Sie dem Beschlussentwurf und dem Antrag der Kommission mit grosser Mehrheit zugestimmt haben.

Ein zweiter Dank geht an den vormaligen Präsidenten dieser Kommission und ich möchte den Dank des Staatsrates weiterleiten an Herrn Jean-Didier Roch, der ja dieses

Geschäft an sich vorbereitet hat und ebenfalls an die "alten" Mitglieder der Kommission, welche jetzt auf der Hälfte der Legislaturperiode aus der Kommission ausgeschieden sind, Herrn Serge Métrailler und Herrn Albert Pitteloud. Herzlichen Dank für Ihren Einsatz.

Dann möchte ich mich auch bedanken bei Herrn Staatsrat Melly für die gute Vorbereitung des Geschäftes und ihn bitten, diesen Dank an seine Mitarbeiter weiterzuleiten.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

### **Entrée en matière et lecture**

## **2. DECISION**

### **concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société PhytoArk SA**

### **Eintretensdebatte und Lesung**

## **BESCHLUSS**

### **über eine kantonale Subvention für den Bau und die Ausstattung eines Gebäudes für die Gesellschaft PhytoArk AG**

*Commission de l'économie et de l'énergie /  
Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:*

Namens der CVPO möchte ich zwei Bemerkungen zum Geschäft machen: eine positive und eine kritische.

Ich nehme das Positive vorweg.

Die CVPO ist für Eintreten auf das Geschäft. Ich begründe dies.

Das PhytoArk Projekt entspricht dem Gesetz über die kantonale Wirtschaftspolitik vom 12. Februar 2000 und begünstigt die Diversifizierung und Dynamisierung der Walliser Wirtschaft.

Zweiter Punkt: Das PhytoArk Projekt entspricht dem kantonalen Gesetz über die Neue Regionalpolitik vom 12.12.2008.

Dritter Punkt: PhytoArk ist einer der sechs Technologiestandorte des kantonalen Konzepts TheArk – wo wir ja diese Woche hier eine Präsentation draussen im Gang haben – mit Schwerpunkt Biowissenschaften.

Vierter Punkt: Das Projekt mit der 1'500 m<sup>2</sup> grossen Halle in Conthey, im Zentrum Les Fougères überzeugt konzeptionell und räumlich mit einer 300m<sup>2</sup> grossen Technologieplattform, mit einem 500m<sup>2</sup> grossen KMU Raum und einem 700m<sup>2</sup> grossen Start-up Modul.

Das PhytoArk Projekt ist integriert in das eidgenössische Institut Agroscope. Dies scheint mir sehr wesentlich zu sein. Das Kosten/Nutzen Verhältnis stimmt. Daher sagt die CVPO:

Ja, zum PhytoArk Vorhaben im Zentrum "Les Fougères" und

Ja, zum Subventionsbeitrag des Kantons von 2 Millionen Franken.

Ich möchte, meine Damen und Herren, zu einem zweiten Punkt doch hier den Finger auf einen wunden Punkt legen und zwar TheArk ist eine kantonale Stiftung für Innovation im Wallis. Es geht ja hier um den Aufbau des technologischen Wallis von morgen

wie Sie das alle bestens wissen. Das tönt echt gut und auch sehr verheissungsvoll. Die Ergebnisse der Stiftung TheArk in den letzten sieben Jahren – von 2004 wo sie existiert bis 2011 – sind uns in der thematischen Kommission präsentiert worden und die Ergebnisse sind beachtenswert. Dennoch ein paar Fragen.

Erste Frage:

Ist aus wirtschaftlicher Sicht, aus staatspolitischer Sicht, aus Bildungs- und Forschungssicht sowie aus Sicht des Kantons und der Oberwalliser Gemeinden der Technologiestandort Oberwallis durch die Stiftung TheArk bisher nicht doch etwas zu kurz gekommen, oder vielleicht etwas überspitzt formuliert "übergangen" worden?

Zweite Frage:

Ist der technologisch-industrielle Teppich im Oberwallis wirklich so schmal und mit so wenig Innovationspotential gesegnet?

Hat es im Oberwallis nach Sicht des Kantons Platz für einen Innovationspark?

Gibt es dafür eine Ark Strategie?

Dritte Frage:

Wie steht es um den Technologiestandort Visp mit dem im aktuellen Ark Dossier formulierten BlueArk?

Vierte Frage:

Wie steht es um den Bildungs- und Forschungsplatz Brig-Glis und sein nationales und internationales Fernstudienzentrum mit Fernuniversität und Fernfachhochschule Schweiz, der eben auch ein Forschungsstandort ist und entsprechend Unterstützung braucht?

Ich werde im Verlauf der Debatte zum DEKS auf dieses Geschäft zurückkommen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Roxanne d'Avila Mittaz, PLR:*

PhytoArk, avec sa recherche axée sur la valorisation des plantes produites en région alpine, va insuffler au Valais, plus particulièrement à son économie, un vent de technologie. C'est un projet aussi novateur que prometteur. Ce sera le seul centre de ce type en Suisse.

Le groupe PLR ne peut que se réjouir de l'aboutissement de celui-ci et cela malgré de nombreuses années d'incertitudes. Ce marché, en plein essor, à forte valeur ajoutée, est un atout pour notre canton.

Les libéraux-radicaux notent avec regret le fait de ne plus figurer comme précurseurs mais simplement comme suiveurs, et cela dû au retard pris dans ce domaine et selon les tendances du marché actuelles. En effet, pour rendre la création de PhytoArk possible, la ville de Sion en association avec la commune de Conthey et le centre Les Fougères l'ont entièrement redimensionné. Il faut saluer ici cette collaboration intercommunale qui a permis l'aboutissement du projet.

La fondation TheArk, toujours dans un souci de soutenir de façon pragmatique les entrepreneurs innovants, nous propose un site idéal, convenant parfaitement aux futures activités du centre, y compris des synergies possibles entre les différents acteurs.

Le coût total est aujourd'hui de 6 millions en lieu et place des 17 millions du projet étudié jusqu'ici sur la commune de Sion. Les charges sont réparties ainsi:

- 2 millions pour le canton
- 3 millions de prêt NPR et un million de prêt bancaire, ces deux derniers étant garantis par les communes.

Par conséquent, le groupe PLR accepte ce projet de décision.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Roland Maire, PDCB:*

PhytoArk Conthey-Sion est une plate-forme technologique de valorisation des plantes produites en région alpine dans des produits à haute valeur ajoutée.

Cette société a été fondée en 2003. Son siège est à Sion. Elle est dotée d'un capital-actions de 100'000 francs détenu à 60% par la ville de Sion, 20% par la commune de Conthey et 20% par la fondation TheArk.

PhytoArk est un projet pertinent, crédible et cohérent, qui s'inscrit parfaitement dans une politique de diversification et dynamisation du tissu économique valaisan, tout en exploitant l'image du canton en termes de nature, de santé et de bien-être.

De Sion, le projet de construction et d'aménagement d'un immeuble est, dorénavant, envisagé dans la zone Les Fougères à Conthey. L'étroite collaboration avec les partenaires principaux que sont Médiplant, Valplantes et la station de recherche de Conthey de l'Agroscope Chagins-Wädenswil justifie pleinement cette orientation stratégique.

Pour matérialiser ce projet, la construction d'une halle de 1'500 m<sup>2</sup>, composée d'une plate-forme technologique de 300 m<sup>2</sup>, d'un espace PME de 500 m<sup>2</sup>, d'un module stat-up de 700 m<sup>2</sup> et d'aménagements extérieurs, est nécessaire.

Pour ce faire, il nous est demandé une subvention de 2 millions pour un projet estimé à 6 millions.

Le groupe PDCB a examiné ce projet avec attention et s'interroge sur le prix du terrain. En effet, un droit de superficie de 20 francs/m<sup>2</sup> ou 40'000 francs par année nous semble assez élevé. Cela représente tout de même 1'200'000 francs en 30 ans. Il se permet de demander si d'autres modes d'achat ont été envisagés, tels qu'échange de terrains, par exemple, tout en sachant que le propriétaire du terrain est la Confédération.

Le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Julien Berclaz, UDC:*

Le groupe UDC a traité avec attention le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment par la société PhytoArk.

Le coût total de ce projet a été devisé à 6 millions; la subvention cantonale sera de l'ordre de 33%, à savoir 2 millions qui seront prélevés sur le compte de financement spécial TheArk. Les 4 millions restants seront réglés via les prêts NPR et l'emprunt bancaire.

Le groupe UDC tient à saluer le choix du site dans la zone des Fougères à Conthey, car on y trouve déjà des partenaires comme Médiplant et l'Agroscope Chagins-Wädenswil. Ce dernier prendra notamment en charge une partie des tâches administratives avec comme conséquences des coûts d'exploitation plus bas.

Ce projet paraît solide, car PhytoArk a pour but de valoriser les plantes alpines qui pourront être transformées en produits cosmétiques naturels et autres alicaments. C'est un marché en pleine expansion, avec une croissance annuelle autour de 10%.

Etant donné les ressources naturelles dont dispose notre canton, il est important de ne pas rater ce train qui constituera une source de revenus complémentaires à l'agriculture de montagne, pour autant qu'on arrête d'y transformer les surfaces agricoles en prairies sèches.

Comme vous l'avez compris, le groupe UDC soutient l'octroi d'une subvention cantonale pour le projet PhytoArk.

Je vous remercie de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Anne-Lyse Salamin Perruchoud, PDCC:*

TeleArk à Brigue, TechnoArk à Sierre, IdeArk à Martigny, BlueArk à Viège, BioArk à Monthey, et le feuilleton se complète par PhytoArk à Conthey.

Le Valais s'est doté de parcs technologiques de hautes compétences dans divers domaines, répartis dans l'intégralité du canton.

Aujourd'hui, le projet PhytoArk qui nous est soumis met en valeur nos richesses naturelles qui, jusqu'à maintenant, ont quelque peu été laissées de côté.

Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont déjà été soulevés par mes collègues, en particulier du groupe PDCB.

Je relèverai simplement que c'est un projet qui permet, outre son côté novateur, un partage des responsabilités, le capital-actions étant en main de la commune de Sion et de la commune de Conthey ainsi que de la fondation TheArk. Il permet aussi un partage de compétences au vu du site qui a été choisi, le centre des Fougères à Conthey, dans lequel se trouvent déjà Médiplant et Valplantes en particulier, ainsi que l'Agroscope Chagins-Wädenswil. Ce projet envisage également de faire appel à des collaborations en ce qui concerne le personnel.

Nous sommes aujourd'hui appelés à voter une subvention de 2 millions sur un budget total de 6 millions. Le solde du coût de construction a déjà été précisé; je n'y reviendrai pas. Il est aussi intéressant de voir l'investissement des communes intéressées de Conthey et de Sion.

Toutefois, le groupe PDCC s'est interrogé également sur la question du prix des droits de superficie, qui semble trop élevé compte tenu du but poursuivi ainsi que des rentes habituellement pratiquée par les collectivités publiques.

Une deuxième remarque concerne le dossier qui nous a été soumis, en particulier un certain document dont on aurait voulu pouvoir disposer, en particulier un plan de la construction qui nous aurait permis aussi d'estimer le coût au mètre carré des aménagements extérieurs (on a un poste "aménagements extérieurs", mais pas de surface de la parcelle). Cette surface de la parcelle nous semble aussi importante, dans la mesure où elle définira le prix final de la rente du droit de superficie due annuellement.

Avec ces quelques réserves, le groupe PDCC estime que c'est un bon projet qui mérite d'être soutenu et il entre en matière

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Dominique Russi, CSPO:*

Der Standort PhytoArk ist auf die Entwicklung von Produkten aus alpinen Heil- und Gewürzpflanzen spezialisiert. Dieser noch im Aufbau befindliche Technologiestandort bietet den dort angesiedelten Start-up Unternehmen und KMU die Möglichkeit, ihre neuen Produkte auf Wachstumsmärkten zu lancieren. Zu diesem Zweck bietet PhytoArk einen Start-up Bereich und ein "Transformium" – eine Technologieplattform für die Pflanzenextraktion. Der Kanton Wallis liefert 80 Prozent der Schweizer Produktion an Heil- und Gewürzpflanzen.

Mit dem Projekt wird der Bau einer Halle mit 1'500 m<sup>2</sup> Geschossfläche geplant, die in drei Abteilungen gegliedert wird, einer KMU Abteilung, einem Teil für die Technologieplattform und einem für Laboratorien und Büros, die den Start-ups zur Verfügung stehen. Die Errichtung dieses Gebäudes bildet einen weiteren Trumpf mit dem die Dynamik der Walliser Wirtschaft positiv beeinflusst werden kann. Eine Subventionierung seitens des Kantons ist eine gute Investition in dieses zukunftssträchtige Projekt.

Die CSPO ist klar für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Après un long feuilleton, PhytoArk trouve son dénouement dans un projet redimensionné en synergie avec la sous-station fédérale des Fougères à Conthey.

La subvention devra permettre la réalisation d'une halle de 1'500 m<sup>2</sup> offrant des espaces pour une plate-forme technologique, des espaces PME et des modules start-up.

Cette infrastructure permettra, selon le directeur du centre des Fougères, de combler un manque dans le domaine de la production, valorisation de la phytochimie en Valais.

Le financement sera assuré comme suit:

- 3 millions d'emprunt NPR par les communes de Conthey et de Sion
- 1 million d'emprunt par la société PhytoArk
- 2 millions de subvention cantonale

pour un coût total de 6 millions, la fin des travaux étant prévue pour la fin de l'année 2012.

Nous avons le plaisir de relever les points suivants: Il n'y a pas ou peu de concurrents en Suisse dans ce domaine. Le marché des plantes alpines a tout intérêt à être développé. Les synergies avec la HES-SO et le centre des Fougères est un plus. Enfin, PhytoArk pourra renforcer aussi, par sa présence, la sous-station fédérale des Fougères sur le plan national.

C'est donc avec conviction que le groupe ADG entre en matière et vous invite à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

**La discussion est close.**



*Le président:*

Je n'ai plus de demande de parole.

Nous procédons ainsi à la lecture de détail...

Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer avant..., non après.

Monsieur le conseiller d'Etat, maintenant ou après?

Alors, je vous passe la parole maintenant.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Il y a quand même quelques questions qui ont été posées par les députés et j'aimerais quand même y répondre. Je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit.

Pour moi, ce projet est un très très beau projet. C'est un projet qui a beaucoup de perspective. Je salue aussi, dans ce projet, la collaboration des deux communes de Conthey et de Sion. Pour moi, c'est le rêve d'une vraie collaboration dans une agglomération, l'agglomération de Sion. Pour moi, c'est un projet qui rentre typiquement dans cet esprit et cette ouverture d'esprit, que je salue pour la réalisation de ce projet.

Concernant le prix du terrain, deux questions ont été posées par le groupe PDCB et par le groupe PDCC. Tout d'abord, il n'y a pas d'autres terrains en échange dans ce secteur avec la Confédération. Evidemment concernant le prix, des négociations sont encore en cours, c'est-à-dire qu'il y a cette ambition de réduire le prix à zéro dans les négociations que les porteurs du projet mènent avec la Confédération. En effet, dans ce contexte, la Confédération aussi va profiter. Alors, dans cet esprit, les négociations qui sont en cours, et c'est aussi dans l'intérêt des porteurs du projet de réduire ce prix, comme cela ils allègent aussi le budget d'exploitation. Pour notre part, nous soutenons les porteurs du projet dans leur approche de réduire les coûts d'exploitation et, dans ces négociations, pour réduire ce prix.

Dann kamen verschiedene Fragen, die auch schon mehrfach gestellt wurden, im Zusammenhang mit einem Technologiepark im Oberwallis. Wir haben vor einiger Zeit auch unter meiner Initiative bereits eine Sitzung abgehalten im Oberwallis. Da haben wir die Gemeinden Visp und Brig mit den beiden Projekten Energie BlueArk und TeleArk zusammengenommen. Wir haben auch die Region Oberwallis integriert in diese Überlegungen. Persönlich bin ich überzeugt, dass es im Oberwallis Platz hat für einen Technologiepark, aber nur einen. Ich glaube nicht, dass wir uns im Oberwallis – das habe ich auch schon mehrfach gesagt – verzetteln können. Wir müssen uns wirklich überlegen, dass wir an einem Standort – und es gibt immer wieder für derartige Technologiestandorte oder für derartige Cluster drei Voraussetzungen, die erfüllt sein müssen. Erstens braucht es Infrastruktur, es braucht entweder einen grossen industriellen Partner wie wir es in Monthey haben im Zusammenhang mit dem BioArk oder es braucht wirklich eine starke Integration von einer Forschungsinstitution wie wir es bei Idiap haben. Wir müssen jetzt im Oberwallis auch diese Zusammenarbeit mit den bestehenden Hochschulen, Fernstudien, Fernfachhochschule diesen Kontakt jetzt auch pflegen im Rahmen eines Technologieparks, allenfalls auch mit einem industriellen Partner wie der Lonza eine derartige Cluster Bildungsinitiative zu starten. Aber dafür braucht es wirklich aus meiner Sicht eine übergeordnete Zusammenarbeit im Oberwallis und nicht ein Standortstreit, der uns in den nächsten Jahren lähmt. Ich persönlich bin bereit, diese Initiative zu unterstützen und auch hier eine gewisse Führungsrolle zu übernehmen. Allerdings braucht es bei derartigen Projekten nicht nur die Führungsrolle des Kantons, sondern eben auch Leadership vor Ort.

Ich danke fürs Eintreten und wir können nun die Detailberatung machen.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Comme vous venez de le dire, **l'entrée en matière n'est pas combattue.**

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Vielleicht hätte ich mich doch vor dem Staatsrat melden sollen, aber es ist nicht so schlimm.

Die Philosophie von TheArk, so glaube ich, brauche ich wohl nicht mehr im Detail zu erläutern. Für Interessierte läuft zur Zeit eine Ausstellung draussen im Saal der "verlorenen Schritte". Sie wird auch hervorragend vorgestellt durch unseren Herrn Grossratspräsidenten Jean-Albert Ferrez.

PhytoArk ist eine Technologieplattform, welche 2003 gegründet wurde und die zur Verwertung unserer Alpenpflanzen in Produkten wie Lebensmittel, Kosmetika und Medikamenten beiträgt.

Das Projekt hat meiner Meinung nach grossen Vorbildcharakter und wird bestens von den beiden Gemeinden Sion und Conthey getragen. Ein exzellentes Beispiel von interkommunaler Zusammenarbeit – wärmstens zur Nachahmung empfohlen.

Lobenswert ist sicherlich – hier gehe ich auf die PLR ein – die vernünftige und Erfolg versprechende Ausrichtung im Sinne von "klein-fein" und ganz im Zeichen von "swissness". Anstatt wie ursprünglich vorgesehen mit diesen 17 Millionen sich direkt mit Big Playern wie Nestlé oder Viletta zu konkurrenzieren.

Bezüglich den Bodenpreisen habe ich dieselben Vorbehalte und vertrete hier die Kommission und da hatten wir auch schon die Antworten seitens des Herrn Staatsrats.

Das Projekt PhytoArk steht ganz im Zeichen und Sinne von TheArk. Das Kommunikationsinstrument, das vom Wallis ein Bild eines innovativen, Mehrwert schaffenden und weltoffenen Kantons verbreiten will, Vermarktung von Alpenpflanzen, welche den Kanton mit seiner Berglandwirtschaft und seiner Tourismuslandschaft ins beste Licht rückt.

Mein persönlicher Wunsch wäre es, wenn wir zukünftig ebenso im Oberwallis endlich einmal ein ähnlich innovatives Ark Projekt ansiedeln könnten. Dieser Wunsch aber – im Gegensatz zu Jean-Marie Schmid – sei an unsere Oberwalliser Leadership und an die Gemeinden gerichtet. Wir haben es gehört, der Kanton steht bereit, an dem liegt es sicherlich nicht. Also ein Aufruf an unsere Oberwalliser Gemeinden und Leadership.

Die Abänderungsanträge von Seiten der thematischen Kommission sind nur redaktioneller Natur.

Abschliessend möchte ich noch einen grossen Dank an das "Centre des Fougères" mit ihrem Direktor Christophe Carlen für die Gastfreundschaft, ebenso an Frau Jocelyne Pepin für die Organisation sowie den beiden Präsidenten der Stadtgemeinde Sion, Marcel Maurer, und Jean-Pierre Penon – unser Grossratskollege – Gemeindepräsident von Conthey für ihre Anwesenheit, um die Wichtigkeit des Projekts zu unterstützen.

Nicht zu vergessen einen Dank an unseren Departementvorsteher, die Dienststelle, sämtliche Kommissionsmitglieder, dem Rapporteur für seinen prompten und sachlichen Bericht. Danke.

*Le président:*

Danke Herr Kommissionspräsident.

Alors, cette fois-ci, on peut vraiment arriver à la lecture de détail.

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*PROJET DU CONSEIL D'ETAT /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 6, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Ainsi adopté par 105 voix, tel que présenté par le Conseil d'Etat** (version française) **et dans la nouvelle mouture de la commission thématique** (version allemande), **en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 juin 2011.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

**Entrée en matière et lecture**

### **3. DECISION**

**concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes,  
étape 1"**

**Eintretensdebatte und Lesung**

### **BESCHLUSS**

**betreffend Sachplan "Geologische Tiefenlager, Etappe 1"**

*Commission de l'économie et de l'énergie /  
Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Daniel Porcellana, PDCC:*

Il nous est soumis pour approbation le projet de décision relatif au Plan sectoriel de dépôts des déchets radioactifs, soit la première étape d'un processus qui s'échelonne jusqu'en 2040, nous dit-on.

Si nous résidons, malheureusement, dans une zone sismique avec risques très importants – et c'est le message qui le dit –, nous sommes, heureusement, mis à l'écart de tout risque d'implantation de dépôts en couches géologiques profondes, et c'est bien ainsi. Nous sommes d'autant plus sensibles à cette mise à l'écart au vu des événements qui ont secoué la production d'énergie au moyen du nucléaire.

Le groupe PDCC se rallie pleinement à la demande d'adaptation par le Conseil d'Etat du chapitre 4 de l'Annexe 3, soit la prise en compte des plans directeurs cantonaux et régionaux dans le cadre de l'application de la procédure du Plan sectoriel.

Par conséquent, le groupe PDCC entre en matière au sujet de cette décision.

*Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:*

Ich äussere mich im Namen der CVPO.

Es geht – wie mein Vorredner gesagt hat – um den Sachplan geologische Tiefenlager. Dieser Sachplan zielt ja auf eine sichere Entsorgung der radioaktiven Abfälle in der Schweiz ab und legt das Verfahren und die Kriterien fest, nach denen Standorte für geologische Tiefenlager für alle Kategorien von radioaktiven Abfällen gesucht werden.

Das Standortauswahlverfahren besteht aus drei Etappen und wir haben hier die erste Etappe, d.h. es geht um die Identifizierung geeigneter Standortgebiete aufgrund von sicherheitstechnischen und geologischen Kriterien.

Der Bund leitet das Verfahren und die Vernehmlassung.

Die Entsorgung von schwach- und mittelaktiven Abfällen und hochradioaktiven Abfällen ist in der Schweiz seit dem Bestehen der fünf Schweizer AKW – mit Beznau I seit 42 Jahren, mit dem KKW Beznau II seit 1971, mit dem KKW Mühleberg seit 1972, Gösgen seit 1979 sowie das KKW Leibstadt seit 1984 – eine politische Dauerbaustelle.

Nach dem Atomunglück von Fukushima vom März 2011 ist die AKW Frage in der Schweiz politisch total neu aufgegleist worden (ich verweise hier auf die Debatte im Nationalrat, steht aber hier soweit nicht zur Debatte). Es geht um das Entsorgungsproblem, das wir in der Schweiz zu lösen haben.

Das Geschäft fällt hier in die Kompetenz des Grossen Rates, und wie auch Herr Kollega Porcellana bereits gesagt hat, im Vergleich zum Rest der Schweiz mit der hohen Erdbebenunsicherheit im Kanton Wallis, wird der Kanton keinen Standort hier vorgesehen haben.

Ich habe noch einen Antrag.

Als wir das Geschäft in der Kommission vorbereitet haben, war ja die Debatte vom Nationalrat und Bundesrat noch nicht in dieser Klarheit vorgegeben. Darum auch der Antrag. Der Artikel 3 wie er im Beschlussentwurf vorgesehen ist, müsste man redaktionell abändern. Das bin ich der Meinung könnte die Redaktionskommission machen.

In dem Sinne ist die CVPO für Eintreten auf den Beschlussentwurf und bittet eben diese Korrektur vorzunehmen.

Danke.

*M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Comme pour probablement bon nombre de mes collègues ici présents, les premiers instants de la lecture de la décision concernant le Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes, étape 1" m'ont rebiffé.

L'apparente complexité du dossier et surtout mon aversion pré-Fukushima pour tout ce qui a trait au nucléaire m'ont fait aborder ce décodage avec beaucoup de suspicion.

Au-delà de ma propre opinion, je dois admettre que ce dossier, élaboré de manière très professionnelle, a su captiver mon attention jusqu'à sa dernière ligne.

Je ne vais pas entrer dans les détails pour ne pas gâcher le plaisir de celles et de ceux qui n'ont pas encore eu le loisir de parcourir ces feuillets.

En prenant connaissance de l'historique contant les péripéties de la Nagra et de ses recherches de sites compatibles, je n'ai à aucun moment pu m'enlever de l'esprit l'inconscience des professeurs Tournesol qui concevaient le poison mais pas l'antidote, avec une inconsciente complicité d'ailleurs des décideurs d'alors. Mais voilà, bien des décennies

plus tard, à l'heure où la vétusté des premières centrales fait courir un réel danger aujourd'hui avéré aux populations, y compris en Suisse du côté de Mühleberg, nous, femmes et hommes modernes et évolués, nous ne savons toujours pas comment éliminer les déchets faiblement, moyennement et hautement radioactifs autrement qu'en les cachant dans les couches géologiques profondes pour des centaines, voire des milliers d'années. Bel héritage pour nos descendants.

Mais, pourtant, il est inconcevable pour nous de nous soustraire à nos responsabilités en continuant d'exporter nos scories. Donc, nous ne pouvons humainement pas nous opposer.

La réaction de certains, se bornant à se réjouir que ces cavernes ne se situent pas en Valais ou alors que nous n'étions pas en débat sur le nucléaire, m'a laissé sur ma faim. Au-delà du respect des convictions de chacune et de chacun, nous ne pouvons pas éluder le débat sur le futur du nucléaire. C'est pour cette raison que la commission a accepté, et je l'en félicite, de modifier l'article 2 en soulignant que les déchets entreposés dans le sous-sol national seraient produits exclusivement en Suisse et également en supprimant toute allusion à de nouvelles centrales. Quel pas de géant, certaines consignes n'étant pas encore parvenues de la Berne fédérale.

Nous avons, de plus, déposé un **amendement demandant la suppression de l'article 3**. La récente décision du Conseil fédéral et du Conseil national d'abandonner le nucléaire le rend désormais superflu, à notre avis.

Mesdames et Messieurs, vous aurez compris, se refusant absolument d'exporter les déchets nucléaires produits en Suisse, le groupe ADG accepte, dans sa majorité, cette entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:*

Cette décision concernant le Plan sectoriel pour le dépôt des déchets radioactifs n'a pas soulevé de grandes discussions au sein du groupe PDCB, pas plus d'ailleurs, selon le message du Conseil d'Etat, que lors de la consultation dans les communes et organismes sollicités, et pour cause. Le Valais, vallée où coulent, outre le Rhône, des vins généreux issus d'une multitude de cépages dans un climat propice dû à la configuration de ses versants, vallée produisant de magnifiques asperges, vallée où l'abricot se cueille de juin à août, vallée aux paysages montagneux qui font le bonheur des yeux tant des autochtones que des touristes, se trouve fort heureusement, du moins pour la décision qui nous préoccupe aujourd'hui, à la jonction de deux plaques tectoniques qui l'ont modelé, mais qui ne convient pas du tout, mais alors pas du tout, à l'entreposage de déchets radioactifs. Pouvons-nous nous en réjouir? Dans un climat politique où le nucléaire a du plomb dans l'aile, même si, un jour, les centrales atomiques disparaissaient, il nous faudrait encore des décennies pour traiter et stocker les déchets radioactifs et des siècles pour les rendre inactifs.

Si la chance géologique nous évite d'être un site de stockage, nous devons être solidaires des autres cantons pour la gestion de ces matières dangereuses.

Questions:

Quelle est la position du Conseil d'Etat dans la gestion du nucléaire de manière générale?

Comment notre canton se profile-t-il au niveau suisse pour ne pas rester qu'un simple spectateur face à ces problèmes qui dépassent largement le cadre de notre canton et même de notre pays?

Nous entrons en matière et attendons avec impatience les réponses du chef du département.

Merci de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR:*

Ouf!, aurait-on tendance à dire; ouf car, en règle générale, personne ne veut de ce genre de déchets, mais il faudra bien les mettre quelque part; ouf, car la Confédération a pris en compte les dangers sismiques et le manque de stabilité des couches géologiques de notre canton, ce qui rend le stockage des déchets radioactifs impossible chez nous.

Cependant, le renoncement au nucléaire et la fermeture des centrales décidée par le Conseil fédéral, respectivement le Conseil national, à l'horizon 2034, remet, nous semble-t-il, en question la justification de nouveaux sites de stockage ou, pour le moins, de tous les trois sites (voir l'Annexe 1 concernant le calendrier).

Avant de poursuivre de coûteuses démarches au niveau des étapes qui vont venir, nous proposons que la situation soit réévaluée dans ce sens.

Compte tenu de cette remarque qui, nous l'espérons, a retenu l'attention du Conseil d'Etat, en fonction de cette consultation et des articles y découlant, le groupe PLR ne peut qu'y répondre favorablement.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Michel Furrer, CSPO:*

Im Teletext des Schweizer Fernsehen steht heute Morgen folgende Meldung: "Japanische Regierung regt weitere Evakuierungen an, auch ausserhalb der 20 km Sperrzone". Dies Monate später. Diese Energie und deren eventuelle Folgen sind nicht kontrollierbar.

CSPO – das Gesicht des helvetischen Atomausstiegs. Wer Atomstrom will, geht Risiken ein, noch tausende Jahre danach. Radioaktiver Abfall muss entsorgt werden und dies absolut sicher, weil die Gefahr einer Verstrahlung nicht gebannt ist wenn die Brennstäbe unter der Erde verschwinden. Hier zählt das Sprichwort "aus den Augen, aus dem Sinn" nicht.

Dass die atomaren Abfälle entsorgt werden müssen, ist klar. Der Kanton Wallis ist aufgrund seiner geologischen Beschaffenheit nicht für solche Endlager geeignet. Auch ist das Erdbebenrisiko hier viel zu hoch. Die Zusammenarbeit des Bundes mit den Kantonen in Form des Sachplanes und den kantonalen Richtplänen ist für uns aber unbestritten und daher werden wir der Vorlage auch zustimmen.

Ich danke.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:*

La sécurité du stockage des déchets radioactifs est primordiale, mais la Suisse doit se préoccuper uniquement des ses propres déchets. Sur ce point, le groupe UDC soutient la proposition de la commission.

En Valais, le risque sismique important et le manque de stabilité des sols rendent le stockage de ces déchets délicat.

Le groupe UDC approuve les réflexions émises lors de la consultation de 2007 par le canton et salue les études et le travail effectués par le Conseil d'Etat.

La modification proposée par la commission à l'article 2 concernant la suppression de: "tant pour les déchets actuels que pour les déchets qui seront produits par les éventuelles nouvelles centrales nucléaires" va dans le sens de la décision du Conseil fédéral concernant cette thématique. La politique du Conseil fédéral concernant la sortie du nucléaire à moyen terme est, pour le groupe UDC, une solution coûteuse, trop coûteuse. Les conséquences du choix de la variante d'offre d'électricité 2, retenue par le Conseil fédéral, prône, dans un premier temps, un renforcement des mesures d'économies. Nul doute que taxes et impôts incitatifs, soit pour les constructeurs, soit pour les utilisateurs, fleuriront allègrement ces prochaines années. Mais, au final, c'est le porte-monnaie des contribuables de ce pays qui en souffrira.

Toutefois, le groupe UDC accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*M. le député Narcisse Crettenand, PLR:*

Je m'exprime ici à titre personnel.

Je crois que c'est typiquement un dossier volumineux et très technique qui vient de la Berne fédérale. Je ne suis pas convaincu que l'on ait tous les éléments pour décider.

J'entends les porte-parole des groupes dire "ouf!, ce n'est pas chez nous"; donc, cela veut dire que ce n'est pas sans risques. Qu'est-ce qu'on veut mettre dans ces couches géologiques profondes? Ce sont des déchets hautement radioactifs. Je rappelle que le plutonium a une durée de plus de 24'000 ans, qu'on produit en Suisse 700 kg de plutonium par année et qu'un seul gramme suffit pour tuer un million de personnes. Bien sûr, il faudra trouver des solutions pour ces déchets.

Dans un premier temps, qu'est-ce que l'on a fait? On les a mis dans des fûts, on les a jetés à la mer en disant: c'est la solution définitive. Je rappelle que la Suisse est la deuxième nation à avoir le plus mis de déchets nucléaires dans la mer; on n'est donc pas exemplaire.

Si on lit attentivement le rapport, on remarque quand même que le Conseil fédéral admet que, à la longue, il y ait des fuites radioactives qui se passent.

Il semble aussi que l'on ait des solutions techniques pour désactiver ou rendre en tout cas la vie de ces déchets moins longue, mais ce sont des solutions qui sont extrêmement coûteuses, et on sait que ce qui est coûteux, ce n'est pas nécessairement ce qu'on choisit. Il y a un exemple en Allemagne, dans la mine de sel d'Asse où l'on a enfoui des déchets moyennement et hautement radioactifs, où l'on avait dit que c'était une solution définitive et, actuellement, il y a un projet qui coûte plusieurs milliards pour ressortir ces déchets et trouver d'autres solutions.

Je pense donc qu'enfouir ces déchets, malgré que ce ne soit pas chez nous, ce n'est pas la solution.

A titre personnel, je vous demande de refuser cette entrée en matière.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Zum vorhinein gleich etwas zu Artikel 2 und dem Vorstoss der ADG.

Mehrere Jahre läuft bereits die politische Debatte bezüglich der Endlagerung von in der Schweiz produzierten radioaktiven Abfällen in der Schweiz. Also es ist eigentlich klar geregelt, dass wir von eigenen Abfällen reden, die in der Schweiz gelagert werden.

Der Sachplan "geologische Tiefenlager" dient der Suche nach geeigneten Standorten für Lager von radioaktiven Abfällen auf nationaler Ebene. Der Konzeptteil wurde 2008 vom Bundesrat verabschiedet und wir befinden uns nun in der ersten von zwei Etappen der Umsetzungsphase. Die Bauphase soll bereits ab 2019 erfolgen. Frühestens 2030 soll ein Lager für schwach- und mittelradioaktive Abfälle zur Verfügung stehen. Hier möchte ich noch sagen betreffend dem Vorstoss von Seiten der Radikalen was die Vernehmlassung anbelangt. Also ich bin der Meinung der Bundesrat hätte den Terminplan zusammengestellt. Wenn jetzt der Ständerat auch noch ja sagt zu dieser Stromausstiegdebatte, muss sicher dieser Terminplan angepasst werden. Aber es ist sicher nicht am Kanton Wallis.

Wieso gelangt dieses Geschäft überhaupt an die Kantone? Hier vielleicht zu Herrn Crettenand.

Es gilt erstens abzuklären welchem Referendum im Sinne des Föderalismus dieses Geschäft unterliegt. Im unserem Fall wäre dies ein fakultatives Referendum.

Zweitens galt es vorgängig abzuklären ob das Geschäft in der Kompetenz des Staatsrates oder des Parlaments liegt. Im Kanton Wallis muss aufgrund der Gesetzesgrundlage das Parlament darüber befinden. Im Sinne einer provisorischen Stellungnahme hat der Staatsrat in Anbetracht der knappen Frist bereits aber vorgängig eine positive Stellungnahme abgegeben, damit man in diesem wichtigen Thema endlich vorwärts kommt.

Dies untermauert aber die Gewalt der Legislative nicht, da aufgrund der unsicheren, instabilen geologischen Schichten und der Erdbebenkarte, der Kanton Wallis eh nicht für geologische Tiefenlager in Frage kommt (siehe Artikel 4 des Beschlusses).

In Anbetracht der Thematik von Fukushima und der daraus resultierenden Nationalratsdebatte auf Bundesebene, ist es aber trotzdem wichtig, sich bei dieser Thematik möglichst neutral zu verhalten, da man ja für eine Endlagerung sowieso nicht in Frage kommt. Die Frage, ob zukünftig noch neue AKW gebaut werden können oder nicht hängt schlussendlich auch noch vom Ständeratsentscheid ab, stellt sich hier aber nicht. Fakt bleibt, dass bereits radioaktive Abfälle vorhanden sind und weitere – je nachdem ob die AKW abgestellt werden – anfallen werden.

Zum Abänderungsantrag von Seiten der Kommission – Artikel 2

Die Idee des Abänderungsantrags war, eine Debatte über Kernenergie zu vermeiden und einen Beschluss auf sachlicher Ebene zu führen. Die Abänderung entschärft diese Thematik über Bau oder nicht Bau von zukünftigen AKW.

Zum **Artikel 3** – Jean-Marie Schmid über die redaktionellen Bemerkungen

Also dieser Artikel animiert grundsätzlich nicht über den Bau für neue AKW in Zukunft. Er weist aber auf die Thematik von möglichen dazu kommenden radioaktiven Abfällen hin, und dass diese dann ebenso dem Sachplanverfahren unterstellt sein müssen. Wie gesagt, der Ständeratsentscheid ist noch offen. Deshalb sollte dieser Artikel wohl trotzdem eher belassen werden.

Der Beschluss wurde von der Kommission einstimmig angenommen.



Abschliessend möchte ich im Rahmen unserer scheidenden Präsidentin und meinem Namen als ehemaliger Vizepräsident unserer Präsidentin Marie-Noëlle Massy Mittaz und unserem scheidenden Rapporteur Moreno Centelleghé für ihre hervorragende Arbeit und angenehme Zusammenarbeit und unseren Mitgliedern für die kollegiale Mitarbeit danken. Ebenso dem Departement und seinem Vorsteher, Herr Staatsrat Jean-Michel Cina, den Dienststellen, ihren Dienstchefs und den Mitarbeitern. Und zu guter Letzt ebenso dem Büro und dessen wissenschaftlichen Mitarbeitern für ihre Unterstützung und prompten Arbeiten.

Ich freue mich auf die kommenden zwei präsidentialen Jahre und bedanke mich bereits zum Voraus für die Unterstützung, Sachkompetenz und Kollegialität, denn ohne euch geht es nicht.

Danke.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Le président de la commission a donné les explications de manière exhaustive; je ne vais pas allonger le débat sur cette question.

Il y a juste deux éléments qui ont été soulevés lors de l'entrée en matière: la gestion du nucléaire en général, c'est le député Jean-Didier Roch qui a demandé quelle est la position du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat n'a pas fait un débat où il a pris une décision sur cette question en tant que telle: sortie du nucléaire ou non. Mais, en tout état de cause, nous avons déjà entamé toute notre réflexion pour augmenter notre propre production dans ce canton bien avant Fukushima parce qu'il y a le projet sur le retour des concessions, d'un côté, mais il y a aussi, de l'autre côté, tout un projet pour revoir la politique énergétique du canton dans le domaine des éoliennes, du photovoltaïque, de l'assainissement des bâtiments et toutes ces questions-là. Alors, sur ce point, nous allons anticiper et approfondir toute notre réflexion pour être prêts si Berne décide, de manière définitive, de sortir du nucléaire parce que, évidemment, ça nous donne aussi des perspectives dans ce canton.

Concernant la deuxième question, celle de la députée Marie-Claude Ecoeur, évidemment, si la politique au niveau de la Confédération change, il faudra revoir, il faudra faire une réflexion: peut-être n'aura-t-on plus besoin de trois emplacements et qu'un suffira, selon la politique qui sera choisie. Mais, en même temps, il faut quand même dire que c'est un acte de responsabilité que de s'occuper des déchets qu'on produit. Dans ce sens, j'approuve aussi tous les groupes qui sont pour entrer en matière pour régler cette question parce que, comme je l'ai dit, c'est un acte de responsabilité.

Was den **Artikel 3** betrifft, ist das Anliegen von Jean-Marie Schmid. Es ist in der Tat so, dass eigentlich zwei Massnahmen getroffen wurden, die diesen Artikel 3 als überflüssig erscheinen lassen könnten. Punkt 1 ist die Tatsache, dass Frau Leuthard sofort nach Fukushima dieses Konsultationsverfahren bezüglich Rahmenbewilligungsgesuche für neue Kernkraftwerke gestoppt hat. Das war der erste politische Entscheid.

In der Zwischenzeit hatten wir den zweiten politischen Entscheid des Bundesrats und des Nationalrats aus der Kernenergie auszusteigen. Deshalb könnte man auf diesen Artikel 3 aus meiner Sicht auch verzichten, weil es zwei Elemente gibt. Aber es macht auch nichts wenn er stehen bleibt, weil die Fakten sich ohnehin geändert haben. Wenn wir dann am Nachmittag nochmals kommen müssen und eine Detailberatung machen müssten nur wegen diesem Artikel 3. Für mich ist klar, dass diese Stellungnahme jetzt zugestellt werden muss, auch unabhängig der Frage Atomausstieg oder nicht. Eigentlich kann ich mit beidem leben so wie es der Kommissionspräsident auch gesagt hat.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Donc, **l'entrée en matière n'est pas combattue**, mais afin de procéder à la lecture de détail, il y a un amendement qui a été déposé concernant la suppression de l'article 3.

Alors, il y a deux manières de faire:

- soit nous reportons la lecture de détail à cet après-midi;
- soit nous avons un avis relativement unanime de la commission par son président et du Conseil d'Etat que cet amendement pourrait être accepté sans problème, et si personne dans la salle ne s'oppose à cette manière de faire, on pourra procéder à la lecture maintenant.

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):*

Ich würde vorschlagen, dass wir das jetzt beenden und nicht auf Nachmittag nochmals verschieben.

Danke.

*Le président:*

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire?

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que l'on peut procéder à la lecture de détail.

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION**

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 et 2, adoptés.*

*Le président:*

**L'article 3 est supprimé.**

*Articles 4 à 7, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Je tiens à préciser pour le procès-verbal qu'avec cette décision, on prend la décision de **supprimer l'article 3**. Il n'y a pas eu d'opposition à cette proposition. C'est donc une proposition tacite de suppression.

Pour ma part, je peux vivre tout à fait avec cette décision; je crois que la commission aussi.

*Le président:*

C'est tout à fait dans ce sens que j'avais l'intention de le faire.

Alors, nous votons.

**Ainsi décidé par 104 voix contre 2 et 4 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel qu'amendé (*suppression de l'article 3*), en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 juin 2011.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

*Le président:*

Avant de poursuivre dans notre ordre du jour, je reviens très brièvement sur le point 2 et je donne la parole au député Jean-Pierre Penon, président de la commune de Conthey, qui avait souhaité dire un petit mot à l'issue du vote précédent.

*M. le député Jean-Pierre Penon, PLR:*

Merci, Monsieur le président du Grand Conseil, de me permettre de revenir très rapidement sur le **projet de décision concernant PhytoArk** pour remercier le département et le Conseil d'Etat d'avoir porté ce projet devant le Parlement, pour remercier la commission et le Parlement de l'avoir soutenu unanimement, ces remerciements au nom des deux communes qui ont su s'unir pour un projet qui saura profiter de la proximité et des compétences du centre des Fougères, de la HES-SO pour le bien de l'économie valaisanne.

Merci.

**Traitements:**

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**

**Behandlungen:**

**Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

#### **4. POSTULAT**

**des députés Laurent Tschopp (suppl.), PDCC, Jérémie Rey, PDCC, Pascal Rey, PDCC, et Yves Fournier, PLR, et cosignataires concernant: pour une fin d'année scolaire adaptée aux besoins des valaisans (08.09.2010) (3.084)**

#### **POSTULAT**

**der Grossräte Laurent Tschopp (Suppl.), PDCC, Jérémie Rey, PDCC, Pascal Rey, PDCC, und Yves Fournier, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend: Für ein an die Bedürfnisse der Walliser angepasstes Schuljahresende (08.09.2010) (3.084)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial décembre 2010

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Je mets dans le même groupe le postulat suivant:

#### **5. POSTULAT**

**du groupe PDCB, par les députés Anne-Marie Beytrison (suppl.) et Pierre Gualino (suppl.), concernant le plan de scolarité – où est passée la dernière semaine de juin en vacances scolaires? (10.09.2010) (3.089)**

#### **POSTULAT**

**der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne-Marie Beytrison und Grossrat (Suppl.) Pierre Gualino, betreffend Schul- und Ferienplan: Was ist mit der letzten Juniwoche passiert? (10.09.2010) (3.089)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial décembre 2010

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

Vous avez reçu la réponse commune du Conseil d'Etat à ces deux postulats.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, PDCB:*

Je ne me peux malheureusement pas tout à fait me contenter de cette réponse.

Quasiment toutes les familles valaisannes et tout le Parlement ici présent avaient fait comprendre leur volonté de voir débiter les vacances scolaires en juin.

Je comprends que les vacances d'automne 2011 ne puissent plus être changées. Par contre, je pense qu'il est possible de grignoter quelques jours ailleurs, voire, s'il le faut, offrir un ou deux jours de congé, une fois, à nos élèves afin d'avoir, en juin 2012 déjà, des vacances scolaires débutant entre le 20 et le 25 juin.

Vous l'avez dit, cette semaine de juin fait pratiquement l'unanimité dans toutes nos requêtes faites jusqu'à présent.

Nous avons demandé dans notre postulat de le faire le plus tôt possible. Vos possibilités sont donc 2013, 2014, voire plus loin. Vous n'avez pas donné de réponse dans votre message.

Vous avez affirmé sur Canal 9 que vous étiez plutôt favorable à ôter cette semaine de juin afin que les familles restent en Valais durant leurs jours de repos. Je tiens à vous rassurer: même si certaines familles restent en Valais ou en Suisse durant leurs vacances, elles auront aussi des vacances plus onéreuses. Une solution peut-être..., ne plus aller en vacances! C'est ce que beaucoup de familles font cette année d'ailleurs.

Vous avez vous, Monsieur le chef du département, la baguette de direction qui vous permet de prendre la bonne décision et nous, le Parlement, la volonté d'avancer. Peut-être qu'en nous associant, nous devrions arriver à faire ce cadeau aux familles valaisannes, très rapidement et même peut-être dès juin 2012.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:*

C'est aussi avec passablement de frustration que nous avons pris connaissance de la réponse qui nous est donnée ici.

Nous regrettons en effet qu'on vienne, en juin 2011, nous dire que, pour des raisons de délais, on ne pourra rien faire pour la rentrée scolaire 2011/2012 alors que ce postulat a été déposé en septembre 2010 déjà.

Monsieur le conseiller d'Etat, Chers collègues, les familles valaisannes n'admettront pas qu'on vienne, en juin 2012, leur dire qu'on ne peut rien faire pour des questions de délais pour la rentrée 2012/2013.

Ce postulat demande une réponse et une réaction rapides.

Nous vous en remercions.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

Suite à la demande, et je vous rappelle que, depuis dix ans que je suis en fonction, ce dossier nous préoccupe et les avis sont très différents entre les différentes parties culturelles de notre canton, entre les vallées, la plaine, les régions linguistiques.

Nous avons trouvé une solution, qui ne plaît pas à une grande partie des familles et nous avons entrepris une enquête auprès des communes, auprès des commissions scolaires, auprès des directions d'école, auprès des gens intéressés.

Cette enquête nous donne un certain nombre de résultats: tout d'abord, que la dernière semaine de juin n'est pas souhaitée au niveau de l'école, donc on va la corriger évidemment, on corrigera cette semaine. Par contre, personne n'est d'accord sur le remplacement de cette semaine. Et, pour nous, il n'est pas question de court-circuiter le concordat suisse qui donne 167 ou 171 (puisque'il y a 4 jours à disposition des communes); il n'est pas question que l'on raccourcisse le temps d'école. Donc, il faut que l'on trouve une solution.

Les avis sont très divergents entre le Haut-Valais qui veut les 8-2 (8 semaines d'école et 2 semaines de vacances) et puis la partie francophone qui souhaite peut-être avoir beaucoup de diversité en automne.

Donc, nous voulons dans les principes:

Premièrement, évidemment nous enlèverons la dernière semaine de juin, évidemment.

Deuxièmement, nous trouverons une formule qui donnera satisfaction aux régions, peut-être avec des modules différents entre le Haut et le Bas, mais ça c'est une discussion que nous voulons avoir parce que je vous rappelle que nous avons eu le même problème avec le Haut-Valais pour les questions touristiques et que nous avons trouvé une formule assez rapidement.

En ce qui concerne le temps, les communes et notamment toutes les directions d'école, la grande majorité des directions d'école, qui dépendent des communes, nous disent de ne pas changer à court terme. Et moi, je respecte la volonté des directions d'école qui dépendent des communes.

Je vais reprendre, cette semaine, le dossier avec les directions d'école. Et si les directions d'école et les communes me disent qu'il faut changer, je changerai. Mais, moi, je respecte aussi la volonté des communes.

Alors, dans tous les cas, nous changerons avec l'effet le plus rapide possible, mais les directions d'école nous disent que, pour la reprise scolaire – et nous avons la réponse du

mois de mars, ce n'est pas d'aujourd'hui – changer pose des problèmes d'organisation, pose des problèmes également pour une partie des parents qui ont déjà fait des réservations de vacances pour l'année 2011/2012.

C'est la raison pour laquelle nous préférerions avoir une solution définitive 2012 et puis la solution 2011 serait la solution que nous avons mise en place et qui est annoncée depuis une année.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Nous passons au point suivant.

#### **6. POSTULAT**

**des députés Egon Furrer, CVPO, et Urs Kuonen, CVPO, concernant les coûts de transport des apprentis / système "rail Check" (10.09.2010) (3.091)**

#### **POSTULAT**

**der Grossräte Egon Furrer, CVPO, und Urs Kuonen, CVPO, betreffend Transportkosten an Lehrlinge / System "rail-check" (10.09.2010) (3.091)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial décembre 2010

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*Le président:*

La réponse du Conseil d'Etat a été distribuée par écrit.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars ainsi du principe que l'affaire est réglée.

#### **7. POSTULAT**

**du groupe UDC, par le député Charles Clerc, concernant: pour un développement de la fibre optique sur l'ensemble du canton (07.09.2010) (3.092 anc. 5.094) (en collaboration avec la Présidence)**

#### **POSTULAT**

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc, betreffend Aufbau eines Glasfasernetzes auf dem gesamten Kantonsgebiet (07.09.2010) (3.092 ehem. 5.094) (in Zusammenarbeit mit dem Präsidium)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial décembre 2010

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

***(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)***

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

Avec ce postulat, le groupe UDC poursuivait deux objectifs distincts: soit, d'une part, un réseau de fibre optique couvrant l'ensemble du territoire et, d'autre part, un réseau ouvert laissant, pour l'utilisateur, le libre choix du fournisseur de la prestation.

Maintenir une certaine concurrence dans le domaine des communications est un moyen parmi d'autres de garantir des coûts acceptables facturés à l'utilisateur.

Demain, l'importance de telles infrastructures pour nous, canton, que ce soit de par sa topographie ou de par son tissu économique qui avec une part de l'économie tertiaire représente à elle seule plus de 70% des personnes active, n'est plus à démontrer.

Au vu de sa réponse, le Conseil d'Etat est bien conscient de l'importance de la fibre optique.

Pour l'UDC, en acceptant le postulat dans le sens de la réponse, cela ne permet pas d'atteindre l'un des objectifs, à savoir un réseau de communication ouvert avec le libre choix du prestataire pour le consommateur.

Par une telle décision, nous savons que nous allons engendrer des coûts pour le ménage du canton et comme nous n'avons pas pu quantifier ces coûts, c'est pour cette raison, au vu de ce que nous avons dit dans tous les comptes, que nous acceptons tout de même la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat.

Merci de votre attention.

**Développements:  
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**

**Entwicklungen:  
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

#### **8. MOTION**

**de la délégation valaisanne CIP HES-SO, par les députés Jean-Albert Ferrez, PDCB, et Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la révision totale du cadre législatif et réglementaire de la HES-SO Valais (17.12.2010) (3.107)**

#### **MOTION**

**der Walliser Delegation der IPK HES-SO, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez, PDCB, und Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Totalrevision des Gesetzes- und Reglementrahmens der HES-SO Wallis (17.12.2010) (3.107)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Frédéric Mivelaz, PLR:*

Un simple complément d'information sur l'avancement des travaux de la commission interparlementaire, travaux qui ont pris un très léger retard par rapport à la première planification.

La commission interparlementaire se réunira probablement le 27 juin à Lausanne et devrait, à cette date, parvenir à mettre un point final au texte du nouveau concordat intercantonal sur la HES-SO. Ce texte devrait donc arriver sur nos pupitres en automne.

La délégation valaisanne vous invite à soutenir cette motion et prie le Conseil d'Etat de procéder aux adaptations nécessaires dans les plus brefs délais. Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

## **9. INTERPELLATION**

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Mathieu Fardel, concernant:  
l'intégration scolaire: une chance pour le Valais? (17.12.2010) (3.108)**

### **INTERPELLATION**

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel, betreffend  
schulische Integration: eine Chance für das Wallis? (17.12.2010) (3.108)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

Alors, je la passe directement au chef du département pour la réponse.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

L'intégration a commencé dans le canton du Valais en 1980 avec la commune de Martigny et puis, avec le concordat sur la pédagogie spécialisée qui se met en place, nous voulons une solution qui satisfasse d'abord le jeune et sa famille, et qui donne des solutions pour chaque jeune. Donc, nous voulons non pas une solution dogmatique mais une solution pragmatique.

Actuellement, nous avons déjà des contrats pour le Bas-Valais avec les communes de Martigny, Sion, Sierre et Monthey et, avec le Haut-Valais, Notre-Dame-de-Lourdes, Kinderdorf, Insieme Oberwallis, pour résoudre les problèmes des jeunes qui ont besoin de mesures particulières.

Avec le nouveau concordat sur la pédagogie spécialisée, nous allons revoir ces contrats et nous allons donner une chance à chaque jeune d'avoir sa solution.

Les aspects d'intégration ont été étudiés, notamment par l'Université de Fribourg qui donne des résultats très positifs notamment sur la situation valaisanne. Nous voulons poursuivre dans ce sens.

Nous sommes ainsi d'accord avec le député (suppl.) Mathieu Fardel qui nous demande de poursuivre, mais nous voulons poursuivre avec pragmatisme et donner une chance à chaque jeune d'avoir sa solution, y compris dans des institutions, ce qui est aussi une façon d'intégration.

## **10. POSTULAT**

**des députés Graziella Walker Salzmänn, CSPO, Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Urs Kuonen, CVPO, et cosignataires concernant: oui à une ligne de conseils et d'aide durable (17.12.2010) (3.109)**

### **POSTULAT**

**der Grossrätinnen Graziella Walker Salzmänn, CSPO, und Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Urs Kuonen, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Ja zur nachhaltigen Beratung und Hilfe (17.12.2010) (3.109)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**



*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Pro Juventute ist Ihnen allen bekannt. Seit Jahren betreibt die Stiftung mit grossem Einsatz das Telefon-, online, SMS und Beratungsangebot, Beratung und Hilfe Nr. 147. Warum haben wir diese Intervention gemacht? Diese Intervention rührt daher weil die Finanzierung dieses Dienstes nicht mehr gewährleistet ist.

Die Stiftung Pro Juventute hat selber bereits grosse Anstrengungen unternommen, um das zu verbessern, doch das alleine reicht nicht.

Das Angebot ist belegbar, wirksam und effizient. So werden durchschnittlich 400 Jugendliche pro Tag in drei von vier Landessprachen beraten und die Dienstleistung ist sieben Tage die Woche und 24 Stunden pro Tag erreichbar. Beispielsweise im Kanton Wallis wurden 2010 5'333 Beratungen gemacht, das entspricht durchschnittlich 15 am Tag. Das Angebot wird also rege genutzt.

Der finanzielle Aufwand pro Beratung liegt im internationalen Vergleich mit anderen nationalen Helplines deutlich im unteren Drittel der Vergleichskosten.

In den letzten Jahren hat Pro Juventute zudem laufend die fachliche Schulung des Beratungspersonals und die kommunikationstechnische Infrastruktur auf den neusten Stand der Qualität gebracht.

Der Kanton Wallis engagiert sich stark für die Jugend, engagiert sich stark für die Kinder. Aus diesem Grund, empfehlen wir Ihnen dieses Postulat zur Annahme.

Danke.

*Le président:*

Danke Frau Grossrätin.

Ce postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**11. COMPTE 2010  
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT  
POUR L'EXERCICE 2010**

**RECHNUNG 2010  
VERWALTUNGSBERICHT 2010**

**DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT (DECS)  
DEPARTEMENT FÜR ERZIEHUNG, KULTUR UND SPORT (DEKS)**

**Discussion générale:**

*Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:*

Ich äussere mich im Departement DEKS zu zwei Aspekten.

Der erste Aspekt betrifft die Fernfachhochschule Schweiz in Brig.

Vorweg zwei, drei Fakten.

Die Fernfachhochschule Schweiz ist eine der drei Fernstudieninstitutionen mit nationaler Ausrichtung am Kompetenzzentrum für Fernstudien in Brig. Nur eine Zahl: Mit

Stichdatum 15. Oktober 2010 studierten an der Fernfachhochschule Schweiz in Brig-Glis insgesamt 811 Studierende auf anerkannten Bachelor- und Masterniveau. Es bleibt zu erwähnen, dass genau diese Art des Studiums – das Fernstudium – weder das Präsenzstudium in Siders mit Betriebsökonomie, Schweizer Tourismusfachschule noch Präsenzstudium, Ingenieurstudien in Sitten konkurrenziert, keine diese beiden Schulen. Im Gegenteil es ist eine Ergänzung dieses Studiensystems.

Die Problematik ist eigentlich die, dass die Fernfachhochschule eigentlich ein kantonaler schweizerischer Pionierbetrieb ist. Und das Unternehmen hat Erfolg bildungspolitisch und auch finanziell. Wir haben sehr stark steigende Zahlen bei den Studierenden – ich habe es erwähnt – 811 für 2010/2011. Per 31.12.2009 – ich hatte den neusten Jahresbericht noch nicht als ich das verfasste – hat diese Schule 238'000 Franken Gewinn erwirtschaftet. Für 2010 hat das DEKS der FFHS einen Betrag von 1,4 Millionen Franken zugesprochen. Davon wurde aber leider bis heute nur die Hälfte dieses Betrags ausbezahlt.

Es kann doch nicht sein, dass wer unternehmerischen Erfolg hat, jetzt dadurch bestraft wird.

Es kann doch nicht sein, dass wir eine ungleiche Behandlung – ich weiss wovon ich rede, ich war ja 20 Jahre in dieser Institution Hochschule Wallis tätig – dass wir einerseits eine staatliche Fachhochschule haben, die unterstützt wird zu 100 Prozent und auf der anderen Seite eine privat geführte Fachhochschule, die natürlich auch vom Staat unterstützt wird – das nehmen wir dankend zur Kenntnis – dann eben diese Subventionen nicht bekommt. Und die macht nichts anderes als dass sie Reserven anlegt wie das ein Unternehmen macht für einen Weiterausbau und ein Weiterausbau steht ja an. Darum kann ich sagen, das ist meiner Ansicht nach keine wirkungsorientierte Belohnung für die Zukunft. Ich hätte von Ihnen, Herr Roch, gerne Auskunft warum die Fernfachhochschule Schweiz in Brig diese zweite Tranche nicht bekommen hat und wohin das Geld – diese 700'000 Franken – geflossen sind.

Das zum ersten Punkt. Ich weiss nicht ob Sie direkt Stellung nehmen wollen oder im Anschluss...

O.K. Dann habe ich noch einen zweiten Aspekt. Es geht hier um das leidige Problem betreffend die Unterrichtsentlastung für Lehrkräfte am Ende ihrer beruflichen Tätigkeit.

Es ist schon kurios, meine Damen und Herren, ich habe als Grossrat in der Märzsession 2011 im Rahmen der Fragestunde die Problematik der Unterrichtsentlastung für Lehrkräfte, die über 62 Jahre hinaus ihre berufliche Tätigkeit fortzusetzen gewillt sind, bereits aufgeworfen.

Es ist inzwischen Mitte Juni – drei Monate später – und ich habe immer noch keine Antwort zum gestellten Problem. Ich bin der Meinung, das ist nicht okay. Das ist keine professionelle Arbeit seitens der Dienststelle. "Une réponse, c'est une réponse." Ich akzeptiere das als Parlamentarier, der auch vom Volk gewählt ist wie Sie, absolut nicht.

Es kann doch nicht die Politik und nicht Absicht des Staates Wallis als Arbeitgeber sein, verdiente Lehrkräfte mit 30, 40 Dienstjahren dadurch zu bestrafen, dass diese ab dem 62. Altersjahr entweder drei Unterrichtsstunden mehr zu unterrichten haben oder dann – wenn man das auf diese 26 Wochenstunden ausrechnet – mit zwischen 800 und 1'000 Franken im Monat Verdienstaufschlag rechnen müssen. Diese Situation ist meiner Ansicht nach schlichtweg unkorrekt und unhaltbar.

Herr Departementchef Roch, machen Sie in dieser Angelegenheit endlich Nägel mit Köpfen. Vermeiden Sie, dass Ihnen, Herr Roch, am Ende noch die Lehrkräfte davonlaufen. Wir haben nämlich deren schon zu wenig, ganz speziell im Oberwallis.

Es handelt sich hier – wir haben das abgesprochen – um eigentlich eine kleine Gruppe von betroffenen Lehrkräften. Die sind aber motiviert und die wollen über 62 Jahre hinaus noch tätig sein, teils müssen sie es sogar beruflich oder familiär bedingt. Und ich bin der Meinung man müsste für die rasch, vor Beginn des Schuljahres 2011 eine Lösung finden. Irgendwann im August eine Antwort wann das Schuljahr begonnen hat, damit kann ich mich einfach nicht zufrieden geben.

Sorry, aber es sei deutsch und deutlich klar gesagt.

Danke.

*M<sup>me</sup> la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le groupe ADG a examiné avec attention les comptes du DECS et y apporte les commentaires suivants:

Il convient, en préambule, de souligner la bonne situation des comptes pour cette année 2010, et nous tenons ici à en remercier le chef du département et l'ensemble de ses collaborateurs.

Toutefois, pour répondre aux normes mises en place au niveau fédéral comme HarmoS ou au niveau cantonal avec l'application de la nouvelle loi sur le CO, une augmentation du personnel s'avère indispensable. Quelle est la politique du département en la matière?

Qu'en est-il également de la nouvelle formation allégée qui serait mise en place pour prévenir le risque de pénurie d'enseignants au niveau du CO, pour lesquels la nécessité d'une formation de qualité est requise?

Un autre point concerne l'enquête bilan sur les dix ans de la HEP. Peut-on avoir quelques précisions sur le déroulement de l'enquête? Comment se passe les stages des étudiants qui sont effectués dans l'autre partie linguistique du canton? Après dix ans d'activité, peut-on tirer des conclusions concernant la pratique de la deuxième langue dans les classes? Qu'en est-il également du nouveau plan d'études que la HEP met sur pied et quelles sont les améliorations prévues? Quelles sont les synergies mises en place avec les autres HEP dans le cadre de la formation des enseignants?

Par ailleurs, le choix du nouveau chef du Service cantonal de la jeunesse, relevant de responsabilités aussi bien pédagogiques que d'un point de vue éthique, n'a pas dû être un exercice facile. Quelles en ont été les modalités? Comment le canton entend-il faire passer son message de garant d'une politique favorisant le développement harmonieux de l'enfant ou du jeune en devenir?

Pour répondre aux problèmes toujours plus complexes, auxquels les praticiens de l'école obligatoire sont confrontés, le nombre de psychologues semble insuffisant. Le groupe ADG demande que cette préoccupation soit prise en compte lors de l'établissement du budget 2012.

Dans le cadre du suivi de la formation professionnelle initiale, les commissaires de branche sont-ils assez nombreux? Leur dotation devrait être réexaminée à la hausse pour surveiller les conditions de travail des apprentis; il en va de la qualité de cette formation. On ne compte qu'un commissaire pour 8'000 apprentis; c'est juste un peu court par rapport à des ruptures de contrats constatées en cours d'apprentissage.

Pour terminer, il reste de nombreux défis à relever pour l'école valaisanne. Des décisions doivent être prises pour les projets de loi en attente, dont la loi sur le sport et la loi sur l'instruction publique au niveau primaire qui doit faire suite à celle sur le CO. Quelles sont les échéances prévues de leur présentation au Parlement?

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO:*

Vergleicht man die Rechnung 2009 mit der Rechnung 2010 wurde laut Bericht der Finanzkommission auf dem DEKS real am meisten Stellen eingespart, nämlich 4,77 Stellen. Trotzdem ist die Gesamtstellenzahl des Staatspersonals um 105 Stellen gestiegen. Laut FIKO konnte zudem der Sachaufwand des DEKS um rund 750'000 Franken unter dem budgetierten Betrag gehalten werden. Auch konnte die Rechnung im Vergleich mit dem Budget um mehr als 9,5 Millionen Franken besser abschliessen. Dasselbe gilt für die Investitionsausgaben. Diese konnten im Vergleich zum Budget um 1,8 Millionen Franken tiefer gehalten werden.

Das DEKS hat also seine Aufgaben bezüglich der Finanzen eigentlich gemacht.

Schaut man die einzelnen Dienststellen an, zeigt sich, dass in der Dienststelle für die Jugend das Budget um 1,4 Millionen Franken überschritten wurde. Diese Kosten erklären sich durch die Mehrausgaben im Nachhinein für die Platzierung von Jugendlichen ausserhalb des Kantons. Hier hat sich gezeigt, dass vor allem im Oberwallis zuwenig Plätze für Jugendliche von 12 bis 18 Jahren vorhanden sind. Im französischsprachigen Teil ist das Angebot ausreichend. Ein Aufbau von genügend Plätzen im Oberwallis sollte dementsprechend ins Auge gefasst werden.

In Anbetracht der guten finanziellen Lage des Kantons sollte das DEKS wenigstens seine budgetierten Investitionen ausnützen. Es macht keinen Sinn, dass so nötige Investitionen wie die Modernisierung der naturwissenschaftlichen Räumen, deren Sicherheit absolut nicht mehr genügt, immer wieder zurückzustellen und deshalb mit einer unzufriedenen Infrastruktur gearbeitet werden muss.

Der budgetierte Schülerlektionenquotient sollte nicht beliebig durch das Departement erniedrigt werden können. Dies führt zu grösseren Klassen und ist somit der Qualität der Schule nicht förderlich.

Die Subventionen der Kindertagesstätte von heute zirka 3'500 Franken brutto sollten diskutiert werden. Immerhin absolvieren diese Betreuer eine tertiäre Ausbildung.

Die CSPO stellt Fragen zu zwei Punkten:

Bei den Sportzentren Ovronnaz, Champéry und Leukerbad laufen die Vereinbarungen Ende 2011, also bereits in etwa 6 Monaten aus.

Wie ist der Stand der Arbeiten und der Verhandlungen?

Wie sieht die weitere Zusammenarbeit aus?

Was plant der Staatsrat, denn ohne staatliche Hilfe können diese Zentren nicht auskommen?

Seit mehreren Jahren werden wir immer wieder vertröstet und erhalten keine klare Antworten zum Bodenkauf in Sitten für den Bau der Turnhallen.

Hier drei einfache Fragen:

Wie viele m<sup>2</sup> Boden muss oder wurde hiezu gekauft?

Welcher Preis wurde bezahlt?

Wie sieht der Stand der Dinge aus?

Zum Schluss möchte ich im Namen der CSPO dem Departementvorsteher und seinen Mitarbeitern, wie auch den beteiligten Dienststellen für die geleistete Arbeit danken.

*M. le député Grégoire Dussex, PDCC:*

Le groupe DC du Centre aimerait interpeller le chef du département sur trois points.

Premier point:

Comme souligné par mon collègue, le député (suppl.) Konstantin Bumann, la convention avec le Palladium de Champéry et celle avec Leukerbad se terminent à fin 2011. Seront-elles renouvelées? Quelle est la vision du département sur ces dossiers extrêmement délicats et coûteux?

Deuxième point:

Des mesures seront-elles prises pour mettre un terme au double mandat du chef de l'informatique?

Troisième point:

Notre groupe est aussi inquiet de constater la rupture de plus de 1'000 contrats d'apprentissage. Quelles en sont les principales raisons? Quelles mesures le département pense-t-il prendre pour modifier cette situation?

Merci de votre écoute et de vos réponses.

**La discussion est close.**

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

Je vais, tout d'abord, répondre au député Jean-Marie Schmid concernant la Fernstudium. Monsieur le député, votre message n'est pas tout à fait juste sur les faits. En réalité, la Fernstudium a reçu 1,4 million. Elle a un bénéfice, mais cela est logique, qui est marginal; vous avez mentionné 230'000 francs, je l'admets, ne connaissant pas le résultat exact. Par contre, c'est la Fernfachhochschule qui a, depuis trois ans, des bénéfices de 1,8 million chaque année. Nous avons vu, j'ai eu des séances spéciales avec M. Widmer, président de la Fernfachhochschule, M. Wilhelm Schnyder, président de la Fernstudium – c'est l'inverse, je crois – et avec les directions pour voir quelles solutions on pouvait trouver pour le futur parce que la Fernstudium comme l'IUKB d'ailleurs ont le même problème d'infrastructure. Nous avons convenu d'une procédure que nous mettrons en place durant la deuxième partie de l'année 2011 pour trouver une formule permettant à la fois d'avoir une meilleure fusion ou voir quelle formule entre la Fernfachhochschule et la Fernstudium. Je vous rappelle que la Fernfachhochschule dépend de la SUPSI au Tessin et que c'est probablement une formule qui ne sera pas durable et qu'il faudra la négocier également avec la Confédération. J'ai eu un entretien hier matin à Berne avec le nouveau directeur de l'instruction publique du Tessin. Nous avons convenu que nous ferions une séance avec lui à fin août / début septembre au Tessin pour discuter notamment de la Fernfachhochschule au Tessin et pour voir quelle est la solution que les Tessinois envisagent pour nous. Nous avons depuis 2010 un rapport de l'Inspection des finances qui dit que nous devrions trouver une formule parce que le bénéfice est beaucoup trop haut dans la Fernfachhochschule, mais pas dans la Fernstudium, pour avoir une situation équitable. Je crois qu'il a été mentionné dès le départ que ce n'est pas notre rôle de financer des réserves pour les instituts, qui sont autonomes, je vous le rappelle. Alors, cela dit, nous voulons trouver une formule pour les deux instituts, la Fernfachhochschule et la Fernstudium, parce que vous avez raison de dire qu'ils ne sont pas concurrentiels avec les HES, qu'ils sont complémentaires et qu'ils sont un besoin au niveau suisse. Nous avons aussi dit que nous voulions trouver une formule universitaire – c'est une recommandation de la Confédération – avec de meilleurs liens avec une ou plusieurs universités suisses, de façon à ce que nous

ayons un ancrage plus fort au niveau universitaire. Nous allons le faire. Donc, je crois que votre information était incomplète. Nous avons versé à la Fernstudium 1,4 million. Pour la Fernfachhochschule, nous avons effectivement versé la moitié, soit 700'000 francs. La différence, en accord avec l'Inspection des finances et avec les finances elles-mêmes dans le cadre du bouclage 2010, nous l'avons mise en provisions; donc, elle n'est pas dépensée, elle est en provisions, mais elle doit être justifiée sur des dépenses qui sont en route. C'est la raison pour laquelle nous avons fixé ces séances avec la Fernfachhochschule et la Fernstudium, qui ont à peu près les mêmes institutions dirigeantes et nous trouverons une formule durant l'année 2011. Donc, nous défendons la Fernfachhochschule et la Fernstudium, mais les moyens de la Fernfachhochschule étaient démesurés et nous avons préféré les mettre en provisions pour maintenir le futur de ces deux institutions, et nous ne les avons pas dépensés. Je suis donc, je crois, assez en ligne avec ce que vous proposez puisque nous voulons aller de l'avant, en accord avec les deux institutions. Mais j'admets aussi que la Fernfachhochschule, qui dépend du Tessin, le Tessin ne verse pas de subvention. On devrait aussi avoir une négociation un peu plus solide avec l'ensemble des cantons suisses puisque ce n'est que le canton du Valais qui paie, à part les accords intercantonaux qui sont normaux, mais nous avons, je vous le rappelle, des établissements à Pfäffikon, à Zurich, peut-être maintenant à Bâle et à Berne. Je crois qu'il y a une négociation globale qui doit être faite.

En ce qui concerne le deuxième point, vous avez raison, Monsieur le député Jean-Marie Schmid, pas de réponse n'est pas correct. La semaine passée, j'ai convoqué le service avec le Service du personnel pour dire: si on dit non, on doit l'écrire et le dire clairement, et je dois m'en excuser parce que vous avez raison sur les questions formelles. Sur le fond, j'ai proposé pour demain – c'est à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'Etat de demain – une décision qui a été préparée par le service, en collaboration avec le Service du personnel, parce que ce qu'il est dit lorsque les gens qui veulent prendre des retraites anticipées ont droit à 3 heures de décharge et la loi bloque ces heures de décharge à la règle statutaire et non pas légale, c'est-à-dire à 62 ans. C'est la loi qui bloque cet avantage qu'a le personnel. Cet avantage coûte – je n'ai plus le chiffre en tête – plusieurs millions par année et il va augmenter très fortement dans les années à venir puisque nous avons une quantité de personnes qui partiront à la retraite durant les 10 ans qui viennent. Donc, nous devons être relativement prudents. Par contre, le message qui doit être complété et qui doit être amélioré probablement, mais le message qui est fait dit que les personnes, lorsqu'elles choisissent de partir à la retraite, doivent choisir si elles prennent 3 ans ou 5 ans. Elles doivent répartir ces 3 heures dans le laps de temps qu'elles choisissent et non pas bénéficier d'heures supplémentaires après les 62 ans. La réponse que je propose au Conseil d'Etat, c'est de modifier l'ordonnance dans ce sens. Mais je crois que, actuellement, il est difficile d'entrer en matière concernant les gens, lorsqu'ils ont choisi cette option, qui n'ont pas décidé immédiatement de prendre 3, 4 ou 5 ans de retraite. La décision que je vais proposer au Conseil d'Etat sera communiquée à l'ensemble des associations évidemment avant la reprise scolaire.

Madame la députée Sonia Z'graggen, merci pour vos remarques sur l'enseignement en général. Concernant la pénurie d'enseignants, j'y reviendrai dans le cadre du développement d'une interpellation urgente tout à l'heure. Donc, nous prenons des mesures. Cette pénurie concerne surtout le Haut-Valais. Le Valais francophone est, pour le moment, peu touché, mais je crois qu'on est assez craintif pour le futur. Je me rends compte aussi en discutant avec les jeunes qui sortent de la HEP qu'une partie de ces jeunes a plutôt un remplacement qu'un engagement. Donc, là, on a peut-être une marge de sécurité pour le Valais francophone. Par contre, concernant le Haut-Valais, j'y reviendrai tout à l'heure. C'est un problème dont on discute et que l'on doit résoudre.

Sur les 10 ans de la HEP, j'ai demandé une série de compléments d'enquête parce qu'on peut bien dire que la HEP est une bonne école, et je crois qu'on peut le confirmer. Les indicateurs qui ont été mis en place nous montrent que nous avons une bonne qualité. Par contre, il y a certainement quelques corrections à faire. Nous les annoncerons lors de la

reprise scolaire ou lors de l'inauguration; donc, on reviendra sur ce dossier, notamment sur les échanges. J'ai vu une remarque des jeunes cette semaine disant que les étudiants sont satisfaits de l'échange. Est-ce que cela leur donne la vocation d'avoir un enseignement complet? Je ne crois pas encore. Donc, il faut, au niveau du CO, qu'on améliore les conditions linguistiques. Je suis persuadé que, dans un laps de temps à venir, pour entrer dans le tertiaire, on devra avoir de meilleures connaissances linguistiques et qu'on ne devra pas faire cet effort-là au niveau du tertiaire. C'est l'apprentissage linguistique qui doit donc être complété; c'est ce que nous avons mis en place au niveau du CO cette année déjà.

En ce qui concerne le plan d'études, il est en discussion puisqu'il doit être accepté par la CDIP. Il est donc en discussion au niveau de la CDIP. Je crois que les modifications sont surtout qualitatives. Je pense qu'on n'aura pas trop de problèmes à le mettre en place. Nous voulons suivre le Plan d'études romand ou le Lehrplan 21 pour le mettre en conformité et avoir un plan d'études HEP qui correspond à ce que l'on souhaite au niveau suisse. Mais, attendons la réponse de la CDIP et les modifications qui seront éventuellement demandées pour y revenir.

Concernant le choix du chef du Service de la jeunesse, c'est une procédure normale que nous avons mise en place, avec des mises en soumission. La première approche n'ayant pas donné de bons résultats, nous avons fait une deuxième mise en soumission. Ensuite, le Conseil d'Etat a décidé en fonction des soumissions proposées. Donc, je crois que c'est une procédure totalement régulière qui a été mise en place. Et puis, il est vrai que ce service doit être le garant du développement harmonieux de la jeunesse. C'est la raison pour laquelle nous allons discuter en automne avec l'ensemble des chefs de service, parce que c'est le problème du département et pas d'un service d'avoir l'harmonie dans la jeunesse. Nous voulons un système plus cohérent au niveau de l'ensemble des services du département et pas seulement du Service de la jeunesse. Donc, nous aurons probablement un message un peu différent durant l'année 2012 sur l'organisation et, je l'espère, sur les résultats que nous voulons pour le bien-être de notre jeunesse.

Quant au nombre de psychologues insuffisant, je vous rappelle qu'on en a augmenté chaque année le nombre. Pour ma part, je pense, si le Grand Conseil va au terme de la RPT II, du statut et de la loi sur le personnel, que l'on devrait avoir une organisation plus cohérente, avec des directions d'école fortes et des directions d'école qui ont un contrôle plus satisfaisant du travail puisque les gens, qui sont soit dans le Service de la jeunesse ou dans l'enseignement spécialisé ou dans l'orientation, sont relativement distants de l'école. Je pense que l'on doit améliorer d'abord le service que l'on donne à la jeunesse, la rapidité du service, et cela doit passer par l'école, selon moi, et c'est ce que nous voulons mettre en place pour le futur.

En ce qui concerne les commissaires de branche, je crois que vous avez mélangé commissaires de branche et inspecteur du département. Des commissaires de branche, nous en avons beaucoup. C'est le problème des branches de l'économie ou des branches de notre société qui désignent leurs représentants et qui sont plutôt la partie métiers. Et là, nous avons une collaboration probablement à améliorer. L'inspecteur a un rôle différent; il a plutôt un rôle de lien entre les différents organes et il n'a pas un rôle d'inspection. Vous voyez que la terminologie n'est pas tout à fait correcte. Ce sont les commissaires de branche qui devraient jouer ce rôle-là. Nous devons améliorer la relation entre les branches économiques et le département.

La dernière question concerne la loi sur le sport et la loi sur le primaire. La loi sur le sport sera mise en consultation durant la deuxième partie de l'année 2011 et elle viendra au Grand Conseil en 2012. Pour moi, ce n'est pas tellement la loi qui compte mais c'est la mise en place du Sport pour tous, du lien entre l'école et le sport et du sport d'élite, avec les grands événements. Je crois que c'est une loi qui devrait dynamiser le sport et non pas bloquer l'administration sportive. C'est un peu dans ce sens que nous préparons cette loi, qui sera mise en consultation durant la deuxième partie de l'année 2011.

Monsieur le député (suppl.) Konstantin Bumann, concernant les dépassements hors canton, évidemment nous recevons des factures et nous devons les payer. Je crois que nous avons quelques cas qui sont douloureux, qui datent des années antérieures. Nous demandons l'annualisation. Par contre, si un canton ne reçoit pas une facture d'une institution et si celle-ci vient l'année suivante, nous avons l'obligation légale de la payer. Nous avons plusieurs cas. Ces cas-là sont toujours très douloureux à la fois pour les familles et aussi pour nous au niveau financier. C'est donc un des motifs de ce dépassement de 1,4 million. Cependant, les placements haut-valaisans sont effectivement plus nombreux que dans le Valais francophone. Le projet Mattini devrait se réaliser. Je vous rappelle que c'est la commune de Brigue qui le gère et qu'il y a eu des questions de procédure et de blocage au niveau des autorisations de construire. Je crois que, aujourd'hui, ce dossier peut aller de l'avant. J'espère qu'il se réalisera parce que, pour nous, nous avons prévu des montants dans le budget mais nous n'avons pas pu les dépenser parce que la construction ne se fait pas, mais nous ne gérons pas la construction. Alors, c'est ce dossier-là qui devrait résoudre le problème dans le Haut-Valais parce que, effectivement, il y a pénurie de places dans le Haut-Valais.

En ce qui concerne les sciences naturelles, je ne crois pas que l'on fait tellement de reports. Par contre, nous avons une stratégie un peu différente qui est mise en place. Nous préférons aujourd'hui une instrumentation mobile plutôt que des salles équipées. Nous voulons acheter des instruments qui soient mobiles et qui puissent être déplaçables, de façon à ce qu'on ait une meilleure qualité de formation, qu'on puisse avoir de la souplesse dans l'utilisation des salles, et c'est un problème que nous résolvons au fur et à mesure.

Sur le quotient d'élèves par cours, je crois que les classes sont plus grandes, on ne peut pas dire cela. Nous avons des classes qui sont relativement aisées. Avec le nouveau CO, nous dédoublons les classes. Nous avons donc fait des efforts considérables, notamment dans tous les petits villages du Valais, et cela nous le poursuivrons dans les années à venir.

Pour les crèches, nous admettons que c'est le problème des communes puisque c'est du personnel qui est soit communal, soit d'institutions privées, et nous ne pouvons donner que des recommandations. Ces recommandations, nous les faisons en collaboration avec les partenaires.

Pour répondre aux députés Konstantin Bumann (suppl.) et Grégoire Dussex sur le Palladium et sur Loèche-les-Bains, puisque ce sont deux contrats similaires, nous avons eu des discussions durant toute l'année avec les deux institutions. Pour Loèche-les-Bains, c'est une question de fonctionnement, le montant est de 150'000 francs. Je crois que la durabilité du partenariat avec le canton reviendra pour le futur. Donc, si nous sortons de ces dossiers, nous créerons un nouveau problème que nous ne voulons pas créer parce que nous voulons que ces institutions résistent. Par contre, nous avons demandé des deux côtés qu'ils améliorent leurs relations sportives à haut niveau. Si je donne l'exemple du Palladium, Champéry a organisé les championnats d'Europe de curling et l'association de curling européenne est en train de décider pour les championnats du monde de curling à Champéry et aussi pour amener le centre européen à Champéry. Je crois que la discussion de principe est ouverte. La décision définitive devrait venir dans les semaines ou les mois à venir. Ce serait un apport très important. Les comptes des deux institutions – nous avons vérifié l'exercice 2010 – sont meilleurs que les années précédentes, mais ils ne sont pas encore optimaux. Nous devons renouveler les contrats; je crois qu'il ne faut pas cacher que les contrats seront renouvelés, mais avec des conditions encore plus difficiles, de façon à ce que l'on atteigne la qualité sportive et pour une certaine élite. Je vous rappelle que les deux centres sont des centres nationaux et qu'ils doivent jouer ce rôle-là. Mais peut-être aussi dire que le montant qui est au budget 2011 n'est payé que l'année suivante puisque nous attendons les comptes pour le payer. Et si les comptes étaient bien meilleurs que prévu – il



faut toujours être optimiste –, nous ne paierions pas la totalité de la subvention. Donc, pour le Palladium et pour Loèche-les-Bains, la subvention, nous la comptabilisons sous 2011 mais, en réalité, elle sert la trésorerie 2012. Nous avons ainsi un peu de marge dans le temps.

Concernant l'achat de terrains à Sion, les transactions sont faites selon le message que vous avez reçu. Par contre, les transactions se font avec la ville de Sion et il y a deux hypothèses. La négociation avec la ville de Sion est terminée. Nous attendons la décision de la ville de Sion. Cette dernière a demandé d'avoir l'ensemble du terrain et non pas les 16'000 m<sup>2</sup> prévus. L'ensemble du terrain, ce sont 30'000 et quelques mètres carrés. Nous sommes entrés en matière et nous avons pris la même structure qui a été discutée à Brigue, lors de l'achat des terrains, et nous avons choisi comme formule que si la ville achetait l'ensemble, payait l'ensemble, le terrain restait propriété de l'Etat, de façon à ce qu'il puisse avoir une utilisation qui serve à l'ensemble de la population valaisanne. Ce seront 30'000 et quelques mètres carrés de terrain – je n'ai pas le chiffre exact ici – et le prix n'est pas encore définitif, mais c'est un prix qui sera un prix pour un terrain public. C'est donc pratiquement la même discussion que nous avons eue à Brigue, il y a deux ou trois ans, lors de la négociation avec Brigue.

En ce qui concerne les deux autres questions posées par le député Grégoire Dussex, pour le chef de l'informatique, j'apporterai demain au Conseil d'Etat la décision que j'ai prise sur une nouvelle organisation de l'informatique, qui ne change pas la structure de l'informatique mais qui devrait donner plus de disponibilité au chef de l'informatique pour avoir ses missions. En effet, il est vrai qu'être chef du Service de l'informatique et en même temps délégué dans un certain nombre de commissions, c'est une très bonne formule, mais elle est délicate au niveau du temps et non pas au niveau de l'efficacité. Je crois qu'on doit aussi préserver la santé de M. Hatt. Nous allons trouver une formule qui donne une structure un peu différente à l'organisation et qui permettra de décharger M. Hatt. La décision sur cette solution définitive sera prise durant l'année 2011. Elle est prise en ce qui concerne l'organisation. Sur les mandats, je crois qu'il faut trouver une formule et puis, ensuite, la mettre en place parce que M. Hatt est un conseiller important pour 31, je crois, organisations étatiques ou paraétatiques. Il faut trouver une formule progressive.

Concernant les places d'apprentissage, en réalité, c'est un grand souci que j'ai. Ce ne sont pas forcément des ruptures. Pour une grande partie, ce sont des changements de patrons et ce sont des modifications de contrats. Par contre, nous sommes très attentifs aux ruptures de contrats. A ce sujet, nous avons deux personnes, une dans le Haut et l'autre dans le Bas-Valais, qui s'occupent des apprentis et qui prennent immédiatement contact, soit avec le patron, soit avec le jeune, pour mieux saisir quelle est l'importance du problème, l'importance du problème qui est souvent chez le jeune. Les services qui s'occupent de ces questions devraient avec le Service de la jeunesse, avec IPT et avec l'orientation trouver une solution pour chaque jeune. Il faudrait peut-être séparer dans ce chiffre de 1'000 contrats quels sont les problèmes administratifs et les vrais problèmes. Probablement que cette information-là fausse un peu notre réflexion. Je vais demander au service qu'il nous donne un peu plus d'informations sur ces 1'000 contrats; on les aura pour la prochaine organisation.

Je voudrais, pour conclure, vous remercier d'aider notre jeunesse dans les solutions que le département cherche à trouver, de façon à ce que – comme on le dit chaque jour – chaque jeune doit trouver une formule, aussi bien l'élite que le jeune qui est handicapé ou que l'étranger que nous devons intégrer.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Il est 11 h 08, nous interrompons l'ordre du jour normal pour passer à l'Heure des questions.

## **12. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE**

### **Frage 11**

#### **von Grossrat Diego Wellig, CSPO, betreffend Kapazitätsverminderung am Autoverlad Simplon – wieso?**

##### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:*

Zur Beantwortung dieser Frage seien zwei Dinge vorausgeschickt.

1. Seit kurzem gilt eine Sicherheitsvorschrift des Bundesamtes für Verkehr (BAV), wonach künftig das Verladen von Fahrzeugen auf ungedeckten Waggons verboten ist.

2. Verminderte Länge der Zugkompositionen, die neuen Kompositionen werden um 10 Meter verringert.

Die vor kurzem gelieferte neue Zugkomposition ist von leicht geringerer Länge (290 m), da aufgrund der vorhandenen Infrastrukturanlagen sowohl in Brig als auch in Iselle keine Zuglängen von über 300 Metern möglich sind.

Die folgenden Massnahmen werden bereits umgesetzt oder noch untersucht, damit die Verladekapazität der neuen Autozug Kompositionen erhöht werden kann:

- Einsatz von Reserve Verladewagen zu Stosszeiten (bereits eingesetzt über das Auffahrtwochenende);
- Erhalt einer Ausnahmegenehmigung des BAV für den Verlad von Fahrzeugen auf ungedeckten Waggons (Gesuch wird derzeit behandelt, Antwort noch ausstehend). Sollte diese Ausnahmegenehmigung erteilt werden, so wäre die Kapazität der neuen Zugkombinationen gleich wie vorher;
- Erhöhung der Anzahl Kurse von Autoverladezügen, jedoch kurzfristig schwerlich umsetzbar, aufgrund des kürzlichen Unfalls im Simplontunnel und im Hinblick auf die geplanten Bauarbeiten im Tunnel von 2012 bis 2014.

Zur Lösung der Probleme im Zusammenhang mit dem Autoverlad hat der Staatsrat vom DVBU – mein Departement – durch die Dienststelle für Verkehrsfragen einen neuen Bericht zur Entwicklung des gemischten Verkehrs (Regional – Autoverlad) durch den Simplon verlangt, der unter anderem auch Verbesserungsvorschläge für diese Eisenbahnstrecke bringen soll. Die Ergebnisse dieses Berichts sollten bis Ende Herbst 2011 vorliegen.

Aufgrund dieses Dokuments werden Aktionspläne für den Erhalt oder den Ausbau des Verkehrsangebots, zum Beispiel Kauf einer zweiten modernen Zugkomposition und Übergang zum Stundentakt vorgelegt und zusammen mit dem Grossen Rat des Kantons Wallis diskutiert werden können, dies frühestens Ende Herbst/anfangs Winter 2011.

## Frage 16

von Grossrat Egon Furrer, CVPO, betreffend Inertstoffdeponie Oberwallis

### HINTERLEGTER TEXT:

*Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:*

Die Deponieproblematik wurde eingehend in den Antworten zu den verschiedenen Interventionen in der Märzsession dargestellt. In der Zwischenzeit wurden weitere Schritte für die baldige Öffnung einer Inertstoffdeponie in Ried-Brig unternommen. Diese werden nachfolgend zusammengefasst.

Das Gesuch für die Betriebsbewilligung dieser Deponie ist am 14. April 2011 bei der Dienststelle für Umweltschutz (DUS) eingetroffen. Am 6. Mai 2011 fand eine Sitzung mit dem zukünftigen Deponiebetreiber, seinem Planungsbüro und seinem Geologen statt, um die offenen Fragen zu besprechen. Dabei ging es einerseits um die Deponiezufahrt mit Lastwagen und andererseits um die Deponieentwässerung. Es wurde vereinbart, dass die Abfälle (Inertstoffe) vom oberen Rand der Grube gekippt werden können bis die Lastwagen in die Grube fahren können. Am 13. Mai 2011 fand eine Deponiebegehung statt und die Anforderungen an die Deponieentwässerung wurden in Form einer Aktennotiz am 19. Mai 2011 festgehalten.

Das Entwässerungssystem wird aktuell vom Deponiebetreiber realisiert. Sobald das Entwässerungssystem realisiert ist, wird es gemäss Artikel 27 der technischen Verordnung über Abfälle von der DUS kontrolliert und dann wird die Betriebsbewilligung erteilt. Dies sollte in den nächsten Wochen erfolgen.

## Question 10

**du groupe PDCC, par les députés Marie-Anne Levrand et Grégoire Dussex, concernant la fermeture dominicale des magasins périphériques du groupe PAM**

### TEXTE DEPOSE:

*M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):*

Je vais répondre à la question 10 de la députée Marie-Anne Levrand et en même temps à **l'interpellation urgente 2.165** parce que ces deux interventions traitent la même problématique; je vais y donner, par conséquent, une réponse commune.

En février dernier, suite à plusieurs plaintes émanant de collaborateurs d'une enseigne du commerce de détail, le Service de la protection des travailleurs et des relations du travail a effectué les contrôles nécessaires, conformément aux dispositions prévues à l'article 54 de la loi fédérale sur le travail.

Ces contrôles ont permis de constater l'occupation sans autorisation de travailleurs le dimanche, selon l'article 18 de la loi fédérale sur le travail.

Suite à un premier avertissement écrit, le 16 mai dernier, l'entreprise en question a été sommée de respecter l'interdiction d'occuper des travailleurs le dimanche (et non pas, comme mentionné dans vos interventions, de fermer le magasin, prérogative qui relève de la loi cantonale sur l'ouverture des magasins).

Il est rappelé que cette décision concerne uniquement:

1. les commerces situés hors région touristique (telle que définie par la loi) et
2. les commerces situés en région touristique durant les 5 mois de la basse saison.

Les conséquences de cette décision ont bien entendu été prises en compte. Dans le cas présent, le service est tenu de faire appliquer les bases légales liées à l'interdiction d'occuper des travailleurs le dimanche.

Il appartient, cas échéant, aux entreprises concernées de solliciter une dérogation de la part du SECO, autorité compétente en matière de permis régulier.

Pour les commerces situés dans des villages ne bénéficiant d'aucun autre service à la population, il conviendrait d'analyser si les dispositions dérogatoires applicables aux boulangeries pouvaient trouver application.

Au demeurant, le service ne peut communiquer sur les dossiers en cours que sur demande écrite et motivée des autorités communales et si toutes les parties concernées y ont consenti.

### **Frage 5**

#### **der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder, betreffend GNW: Machbarkeitsstudien Oberwalliser Standorte**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):*

Laut Bundesverfassung obliegt die Spitalplanung den Kantonen. Im Anschluss an die Revision vom 21. Dezember 2007 hat der Bundesrat indessen die Kompetenz, Grundsätze und Anforderungen zu formulieren, um die Pflegebedürfnisse zu erfüllen, indem er eine gewisse Anzahl von Kriterien aufstellte.

Die Vorschläge zur Aufnahme auf die Liste müssen somit von nun an anhand der neuen, vom Bundesrat erlassenen Kriterien begründet werden, insbesondere hinsichtlich:

- der Bedürfnisse der Bevölkerung auf der Grundlage von statistisch belegten Daten und Vergleichen;
- der Wirtschaftlichkeit und der Qualität der Erbringung der Leistungen (Effizienz der Leistungserbringung, Rechtfertigung der erforderlichen Qualität, Mindestzahl von Fällen und Nutzung von Synergien);
- des Zugangs der Patienten zur Behandlung innert nützlicher Frist;
- der Verfügbarkeit und die Leistungsfähigkeit des Spitals, den Leistungsauftrag zu erfüllen.

Gemäss den entsprechenden Übergangsbestimmungen müssen in diesem Bereich die kantonalen Spitalplanungen den neuen Bundesanforderungen innerhalb von drei Jahren genügen, d.h. bis Ende Dezember 2014.

Angesichts der Planungskriterien, die vor kurzem durch den Bundesrat definiert wurden, hat der Staatsrat entschieden, jede Studie über eine Zentralisation der Akutaktivitäten an nur einem Standort sowohl für das Oberwallis als auch für das Zentralwallis aufzuschieben. Zu diesem Zeitpunkt ist es zu früh, dass der Staatsrat sich zu diesem Thema äussert während die Analyse der Bedürfnisse sowie des wirtschaftlichen Charakters und der Qualität der Leistungen noch nicht erstellt wurde.

## Frage 15

### **der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen, betreffend Steuersenkungen: Wie weiter?**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):*

Die letzte Revision des Steuergesetzes datiert nun vom 10. September 2010.

Um verschiedenen parlamentarischen Vorstössen (Motionen und Postulaten), die vom Grossen Rat angenommen wurden, Folge zu leisten, beabsichtigt der Staatsrat die Vornahme einer Teilrevision des Steuergesetzes.

Der Staatsrat wird zunächst über die strategischen Achsen dieser Revision entscheiden.

Es ist vorgesehen, die Revision des Steuergesetzes 2012 im Parlament zu behandeln.

Der Umfang dieser Revision hängt selbstverständlich vom Budget des Kantons ab, welches – wie Ihnen bekannt ist – für das Jahr 2012 und den folgenden Jahren mit grossen finanziellen Unsicherheiten behaftet ist. Bei den in der Jahresrechnung 2010 und den vorhergehenden Jahresrechnungen verbuchten Einnahmen handelt es sich in einem erheblichen Mass um konjunkturell bedingte Einnahmen.

#### **Question 6**

### **du groupe PLR, par les députées Régine Pralong (suppl.) et Laetitia Massy, concernant une patinoire: quelle solution après le refus viégeois?**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

Je voudrais d'abord rappeler que le département a un rôle incitateur et qu'il n'est pas l'organisateur de cette construction.

Sur demande des partenaires intéressés, le Département de l'éducation, de la culture et du sport a accepté de conduire une analyse sur les possibilités de réaliser un projet d'importance cantonale.

Nous avons réuni tous les clubs intéressés de Viège à Monthey pour connaître leurs intentions. Lors de cette séance, il s'est avéré que les clubs concernés étaient plutôt Sierre et Viège. C'est la raison pour laquelle le dossier s'est poursuivi avec ces deux communes et ces deux clubs.

L'étude multicritère qui a été faite a montré qu'on pouvait s'attarder sur le site de Niedergesteln parce que c'est celui qui correspondait le mieux à cette étude multicritère pour les deux clubs phares de Viège et de Sierre.

Et puis, c'est vrai que la vétusté des deux patinoires n'est plus à démontrer et que des investissements sont indispensables.

Suite à cette première analyse, les communes intéressées ont reçu une correspondance/questionnaire pour connaître leurs intentions sur la suite que l'on devait donner à ce dossier.

Nous avons reçu de la ville de Sierre une entrée en matière générale, avec quelques objections, mais l'entrée en matière générale a été faite.

Par contre, la commune de Viège entre en matière, mais elle est très réticente sur la solution que nous proposons à Niedergesteln.

C'est la raison pour laquelle je vais convoquer, avant l'été, les deux communes, uniquement les deux communes, pour discuter avec elles pour savoir si l'on poursuit sur une idée cantonale, si l'on arrive dans un projet régional ou bien si c'est le problème uniquement des communes.

Cette discussion va donc se poursuivre en juin/juillet.

### **Question 13**

#### **du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German Eyer, concernant une classe relais**

##### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

Premier bilan sur les classes relais: ce premier bilan est bon. Nous voulons poursuivre. Cette structure est dans sa troisième année d'expérience pour le CO. Nous avons mis à disposition, durant l'année scolaire actuelle, l'équivalent de 3 postes et demi pour l'ensemble du canton. Deux sites sont concernés: Viège pour le Haut-Valais et Sion.

Durant l'année 2010/2011, 14 élèves du Haut-Valais sont allés à Viège pour suivre un cours ou une période de 4 à 8 semaines et 15 élèves du Valais romand ont fréquenté les classes relais.

La réussite, je crois qu'on doit la trouver à plusieurs niveaux:

Tout d'abord, la rapidité d'intervention. Lorsqu'une école intervient, on peut tout de suite trouver des solutions et déplacer le jeune pendant quelques semaines. La prise en compte des problèmes relevés, c'est-à-dire des mesures individuelles peuvent être mises en place. Je vous rappelle que ces mesures sont liées également avec des stages dans des entreprises. La classe est déchargée de problèmes difficiles qu'elle a parfois de la peine à résoudre. Ensuite, à l'élève, cela lui donne la possibilité de faire son propre bilan, de se remettre sur les rails, et cela donne la possibilité aux enseignants (3 postes et demi) d'avoir des contacts avec les parents, d'avoir des contacts éventuellement avec des institutions et surtout avec les directions d'école. Et puis, la période de placement, c'est l'occasion d'avoir une analyse globale sur le jeune.

Sur les 29 élèves qui suivent ces cours – mais je pense que la période est à peu près terminée pour l'année 2010/2011 –, 24 ont regagné leurs classes d'origine, 3 ont changé de CO et 2 ont été intégrés dans des institutions spécialisées.

Il est difficile de juger pour l'élève quelle est la durabilité de ces mesures parce qu'il faut attendre peut-être une année ou deux pour voir quel est l'effet sur le jeune, mais nous sommes convaincus que c'est la bonne formule.

Nous l'avons mise en place dès la reprise scolaire avec la mobilité pour l'école primaire. Nous avons deux unités cantonales mobile, une par région, ce qui permet aux écoles primaires d'avoir une intervention rapide de professionnels qui viennent sur place lorsqu'il y a un problème douloureux à résoudre rapidement. Un conseiller pédagogique peut, ensuite, être mis à disposition pour faire une analyse. Enfin, la classe relais peut être le troisième échelon dans la mise en place de ces mesures.

Donc, nous sommes satisfaits de ces mesures et nous voulons les poursuivre.

## Question 2

### **du groupe PDCB, par les députés Jérôme Buttet et François Bressoud, concernant le transport de l'électricité: des incidences régionales ou cantonales?**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Le Conseil d'Etat valaisan a publié un communiqué de presse en date du 7 juin 2011, dans lequel il prend position sur le rapport des experts mandatés pour l'étude de la ligne THT entre Massongex et Ulrichen.

Dans cette prise de position, le Gouvernement demande à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), en collaboration avec Swissgrid, d'entreprendre diverses démarches, dont l'une consiste à entreprendre l'étude d'un concept de transport d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire valaisan entre Massongex et Ulrichen. Le tronçon Chamoson – Chippis devrait faire l'objet d'une étude séparée de par l'urgence de sa réalisation, reconnue aussi bien par le groupe d'experts que par le comité de suivi.

Le Conseil d'Etat tient, une nouvelle fois, à préciser que la compétence décisionnelle dans ce type de dossier est du ressort de la Confédération. Pour cette raison, le Conseil d'Etat s'est adressé à l'OFEN afin de demander d'entreprendre ces démarches et de faire entendre à Berne les préoccupations et interrogations de la population valaisanne.

## Question 3

### **des députés Jérôme Buttet et François Bressoud concernant la sortie du nucléaire: des alternatives à envisager**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

La décision du Conseil fédéral et du Conseil national de sortir du nucléaire implique d'accélérer la mise en œuvre d'autres sources d'énergie afin de pouvoir continuer à assurer, sur le long terme, l'approvisionnement électrique de la Suisse. Toutes les alternatives à envisager méritent attention, de Chavalon à l'utilisation de la force hydraulique du Rhône.

Puisque la question s'oriente plus vers la force hydraulique du Rhône, je me concentre, dans ma réponse, sur cette question spécifique.

Il existe actuellement, en Valais, plusieurs centrales hydroélectriques utilisant l'eau du Rhône (Ernen, Mörel, Massaboden, Chippis et Lavey). Cumulées, elles produisent environ un milliard de kWh par an.

Au début des années nonante, le projet Hydro-Rhône, prévoyant la réalisation de 10 centrales au fil de l'eau sur le Rhône, a été lancé. Les nombreuses oppositions rencontrées ainsi que la situation du marché énergétique de l'époque ont conduit à la suspension de ce projet.

Depuis quelques années, d'autres projets sur le Rhône ont pris le relais (Gletsch-Oberwald, RhôDix, Massongex-Bex, Lavey plus).

Un mandat a été attribué, par le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, afin d'évaluer les sites potentiels d'implantation d'aménagements hydroélectriques

sur le Rhône, à la lumière de l'expérience Hydro-Rhône, en cherchant des solutions compatibles avec la législation environnementale et en coordination avec la troisième correction du Rhône.

Les résultats de cette étude mandatée devront nous parvenir pour octobre 2011.

Le Conseil d'Etat est conscient du défi lancé à notre canton par la décision du Conseil fédéral et du Conseil national de sortir du nucléaire. Il soutient les projets déposés et est actif dans la recherche d'autres projets, économiquement et écologiquement réalisables.

#### **Frage 4**

#### **der Grossräte Philipp Matthias Bregy, CVPO, Beat Rieder, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Alkoholgesetz – Walliser Weinwirtschaft in Gefahr**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):*

Der Staatsrat verfolgt dieses Dossier mit grösster Aufmerksamkeit, denn die Regierung erachtet ihr Engagement für die Walliser Weinwirtschaft als prioritär und auf Dauer ausgelegt. Die aktuellen Resultate des Sektors sind erfreulich. Die letzten Jahre haben wir die Umsatzzahlen der Walliser Weinwirtschaft erfolgreich erhöhen können. Deshalb wäre eine derartige Lenkungsabgabe, die als zusätzliche Steuer auf die Konsumgüter zu bewerten wäre, quer in der Landschaft und deshalb werden wir uns auch mit aller Vehemenz von Seiten des Kantons Wallis und der Regierung gegen eine derartige Steuer wenden. Wir hatten zwar Anzeichen, dass die zuständige Departementchefin auf nationaler Ebene ihr Dossier zurückziehen wollte. Allerdings mussten wir heute in einer Westschweizer Zeitung erfahren, dass dem nicht so ist, d.h. wir werden also weiterhin uns dafür einsetzen, damit diese Steuer nicht kommt und wir weiterhin die besten Weine der Schweiz erfolgreich verkaufen können.

#### **Question 7**

#### **du groupe PLR, par le député Xavier Moret, concernant fin du nucléaire et économie d'énergie**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Le député Xavier Moret s'est concentré, dans sa question, sur l'élément de l'information concernant..., comment on dit... die energietechnischen Sanierungen..., en français, on dit: pour réduire la consommation énergétique – pour arriver à trouver une phrase qui résume votre question.

L'information du grand public sur la consommation d'énergie fait partie des préoccupations du Conseil d'Etat et ce de longue date.

Preuve en est que le premier journal d'information tout public "L'énergie", édité sur le plan romand, a été distribué à tous les ménages du Valais romand dès novembre 1993 deux fois par année.



Dès 1998, ce journal est devenu "Energie & Environnement", édité conjointement par les services de l'énergie et les services de la protection de l'environnement de Suisse romande.

Depuis 2005, en raison de restrictions budgétaires, la Confédération n'a plus participé financièrement à ces opérations. Les cantons ont alors créé une plate-forme d'information sur l'énergie et l'environnement, dont la partie grand public s'est concrétisée en un site Internet: [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch), aujourd'hui très riche d'informations sur les gestes quotidiens et les bons choix lors d'investissements. Une partie du site est consacrée à l'économie d'électricité. Ce site est devenu bilingue depuis 2010.

A côté de ce travail de longue haleine, on peut citer – sans être exhaustif:

- le soutien à l'information sur l'énergie dans les écoles primaires
- l'existence d'un classeur permettant l'enseignement sur les thématiques liées à l'énergie dans différentes branches au niveau secondaire
- le soutien à des passeports vacances sur l'énergie
- les cours "Chauffez futé", dispensés depuis des années aux responsables d'installations de chauffage, qu'ils ou elles soient propriétaires ou exploitants
- des préparations et collaborations pour des articles pour des journaux ou magazines
- la tenue de conférences dans divers cadres
- l'activité quotidienne d'information et de conseil en réponse à des sollicitations diverses.

Il faut aussi relever avec satisfaction qu'un nombre croissant de sociétés de distribution d'électricité et de communes engagent des conseillers en énergie. Cela montre qu'une demande a été identifiée et qu'après une longue période de sensibilisation de la population vient maintenant, de sa part, le temps des demandes concrètes.

En outre, la Confédération est aussi un acteur important en matière d'information en rapport avec l'électricité. En effet, elle est responsable de la campagne "Etiquette énergétique" des appareils électriques. En outre, une nouvelle plate-forme et une nouvelle campagne d'information seront lancées en automne 2011 sur le plan national.

Le Conseil d'Etat entend continuer à informer sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, subsidiairement aux efforts faits au niveau national. Il souhaite une bonne collaboration avec les services conseils en énergie mis en place par les communes et les distributeurs d'énergie.

### **Question 8**

#### **du groupe PLR, par la députée Stéphanie Favre, concernant la stratégie de politique énergétique cantonale: où en est-on?**

##### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

On aurait presque dû commencer par répondre à cette première question parce que ceci résume ce que le Conseil d'Etat prépare actuellement.

Evidemment, en raison des défis dans le domaine de la politique énergétique ainsi que des exigences politiques en la matière, le Conseil d'Etat, sur ma proposition, sur la proposition du département, a entamé l'élaboration d'une stratégie de politique énergétique cantonale en été 2010.

Etant donné que la stratégie de politique énergétique englobe de nombreux sujets et qu'elle doit être élaborée dans un laps de temps relativement court, le programme a été divisé en deux sous-projets: "Forces hydrauliques" et "Efficacité énergétique et approvisionnement en énergie".

Le sous-projet "Forces hydrauliques" est sur le point d'être finalisé. Après sept séances plénières du groupe de travail constitué d'experts, un rapport final "Forces hydrauliques" a été élaboré. Il sera présenté pour prise de connaissance au début du mois de juillet au Conseil d'Etat. Ce rapport sera remis au groupe d'accompagnement des experts ainsi qu'à votre commission de l'économie et de l'énergie. Il sera également rapidement rendu public. Des présentations directes auront ensuite lieu lors de séances organisées avec le groupe d'accompagnement des experts ainsi qu'avec la commission de l'économie et de l'énergie, qui auront tout loisir de l'étudier et d'en tirer remarques, réflexions et conclusions. Après cette phase, le Conseil d'Etat pourra disposer de toutes les indications lui permettant de se déterminer sur les mesures nécessaires à prendre.

Concernant le rapport "Efficacité énergétique et approvisionnement en énergie", les principaux éléments ont été élaborés en interne par le Service de l'énergie et des forces hydrauliques. Le projet de rapport est actuellement discuté au sein de ce service. Le service compte sur la période estivale pour finaliser cette partie, en tenant compte des décisions du Parlement fédéral relatives aux changements de politique énergétique fédérale et des remarques découlant des séances internes. Le rapport final sera présenté en automne au Conseil d'Etat. Comme le précédent, il sera soumis également au groupe d'accompagnement des experts ainsi qu'à la commission de l'économie et de l'énergie.

#### **Frage 9**

#### **von Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend solaroffensiver Kanton Wallis**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):*

Der Staatsrat teilt die Meinung, dass die Reduktion der Kosten von photovoltaischen Anlagen eines Tages die Elektrizität aus photovoltaik Projekten konkurrenzfähig machen wird und in Anbetracht der Sonneneinstrahlung im Wallis wohl schneller als in der übrigen Schweiz.

Hinsichtlich der Installation von photovoltaischen Anlagen auf Gebäudedächern und auf Objekten, deren Besitzer der Staat ist, sind entsprechende Diskussionen im Gange, zumal bereits konkrete Vorschläge für die Ausrüstung dieser Gebäude gemacht worden sind.

Es ist offensichtlich, dass der Staat Wallis mit gutem Beispiel – was er immer oder in aller Regel macht – mit gutem Beispiel vorangehen muss, indem er seine Gebäude und Anlagen entsprechend ausrüstet.

Zwei Modelle sind hierfür denkbar, wobei die Konsequenzen hinsichtlich des Budgets unterschiedlich ausfallen werden.

Einerseits kann der Staat selber investieren, während andererseits die Gebäudedächer Investoren zur Verfügung gestellt werden können.

Im ersten Fall ist es notwendig ein entsprechendes Investitionsbudget sowie ein ordentliches Budget für den Betrieb dieser Installationen gesprochen zu erhalten.

Um einen schnelleren Zuwachs der Anzahl Installationen zu ermöglichen, erscheint allenfalls eben die zweite Variante angebrachter. Dabei gilt es jedoch sorgfältig festzulegen,

für welche Arten von Investoren diese Flächen zur Verfügung gestellt werden. Handelt es sich dabei um eine private Person oder private Gesellschaft, um weitere privatrechtliche Körperschaften, um Pensionskassen oder Elektrizitätsgesellschaften? Entsprechende Auswahlkriterien stehen derzeit zur Diskussion. Sie müssen insbesondere der Absicht Rechnung tragen – und das lese ich jede Woche zweimal in irgendwelchen Leserbriefen im Walliser Bote – dass wir der Absicht Rechnung tragen, dass die Produktion der Elektrizität in Walliser Händen bleiben soll.

Darüber hinaus gilt es die vertraglichen Abmachungen zwischen dem Kanton und dem Investor sorgfältig zu analysieren, damit diese namentlich mit den Unterhaltmassnahmen der zur Verfügung gestellten Flächen mit der Vertragsdauer sowie mit den Möglichkeiten zur Abnahme der entsprechend produzierten Elektrizität durch den Kanton übereinstimmen.

Der Kanton beabsichtigt folglich aktiv an der Energieumstellung teilzuhaben. Er tat dies bereits durch die Konstruktion und Renovation von energetisch beispielhaften Gebäuden sowie durch Energieeinsparungen im Unterhalt von Gebäuden. Die Installation von photovoltaikanlagen geht auch in diese Richtung und deshalb unterstützen wir diese auch.

#### **Frage 14**

##### **der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen, betreffend Eintragung Globalschätzungen im Grundbuch: Wie weiter?**

##### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):*

Hier ist vor allem wesentlich, dass man unterscheidet zwischen den Aufgaben des Steuerregisterhalters und des Grundbuches an und für sich.

Das kantonale Reglement betreffend die Steuerregisterhalter in den Gemeinden sieht ausdrücklich vor, dass die Erstellung und Verwaltung der detaillierten Grundstückschätzungen in der Verantwortlichkeit der Registerhalter liegen. In der Praxis werden diese detaillierte Schätzungsdaten in kommunalen Erfassungsprogrammen verwaltet und der kantonalen Steuerbehörde zur Verfügung gestellt. Diese gemeindeeigenen Informatikprogramme sind strikte zu unterscheiden vom EDV Programm für das Grundbuch Capitastra, das eine Grundbuchsoftwarelösung zur Verwaltung der Grundbuchdaten darstellt.

Durch die Führung der Globalschätzungen in den Grundbuchämtern gehen keine Daten verloren, denn die kommunalen Datenerfassungsprogramme zur Schätzung der Grundstücke sind dadurch nicht direkt betroffen. Das Grundbuchprogramm Capitastra ist nicht für kommunale Steuerzwecke ausgerichtet.

Der Staatsrat ist davon überzeugt, dass es deshalb keine objektiven Gründe gibt, vom System der Globalschätzungen Abstand zu nehmen.

**13. DEBAT FINAL ET DECISION**  
**concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010**

**SCHLUSSDEBATTE UND BESCHLUSS**  
**betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2010**

Cf. Compte 2010 p. 34

Siehe Rechnung 2010 S. 34

*Commission des finances / Finanzkommission*

*M. le député Jérôme Buttet, PDCB:*

Débat final et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2010: c'est bien l'intitulé de ce point de l'ordre du jour.

Après avoir vécu quelques exercices annuels correspondants, il me plaît de constater, au nom du groupe PDCB, que lorsque, dans un département, un service ou un secteur particulier de l'Administration, le résultat n'a pas atteint les espérances, passablement d'énergie est dépensée dans cette salle pour dénoncer le fait lui-même, pour estimer l'importance des conséquences, pour en trouver les causes et en dénoncer les responsables, ce qui est en parfaite adéquation avec la mission de ce législatif.

Cette semaine, alors que les comptes 2010 sont qualifiés unanimement d'excellents par tous les groupes, on a dépensé ici tout autant d'énergie à chercher et dénoncer les causes, la nature, l'importance des incidences, de tout ce qui pourrait éventuellement, à l'avenir, rendre l'obtention de résultats similaires plus difficile, et à faire de nouvelles propositions pour les prochains exercices.

Le groupe PDCB s'en tient à l'ordre du jour et se fait un plaisir de redire sa pleine satisfaction et de réitérer ses félicitations à tous les acteurs qui ont permis les résultats 2010 que nous connaissons aujourd'hui.

Pas moins prudent que d'autres, pas moins sage, ni moins prévoyant, il proposera pour les exercices suivants les mises en garde et les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires ou utiles, mais au moment adéquat et avec les moyens appropriés à sa disposition.

Il me reste à vous dire que le groupe PDCB accepte les comptes à l'examen et à vous remercier pour votre écoute.

*M. le député German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Débattre sur les comptes dans cette salle, c'est ni plus ni moins que prendre connaissance de la dépense de l'argent des contribuables.

En même temps, et c'est assez spécial, lorsque le Parlement débat et décide les comptes 2010, dans les différents départements, on élabore le budget 2012. Et là, on a des signaux assez forts que l'on cherche presque dans tous les services plus d'argent pour un bon fonctionnement de l'Etat.

Deux remarques:

Premièrement, le groupe ADG propose que chaque chef des cinq départements déclare au Parlement, pour une fois et avant que l'on ne décide le budget 2012, les vrais besoins financiers de son département et de ses services.

Deuxièmement, j'ai déjà posé cette question lors du débat d'entrée en matière, mais le chef du département n'a pas donné de réponse. Je répète donc le souci du groupe ADG en français: une majorité assez serrée a dit oui, en 2008, à la réforme fiscale sur les

entreprises, avec le soutien des partis bourgeois et contre la gauche et les syndicats. Aujourd'hui, on sait que les pronostics de cette époque ne tenaient pas la route. Entre-temps, on parle d'une perte d'impôts de 2 milliards de francs pour la Confédération et les cantons, et on sait que les grands profiteurs de cet exercice antisocial sont les top managers et les grands actionnaires.

Vu déjà le budget 2012, le groupe ADG est intéressé de savoir combien va perdre le canton du Valais et qui seront les grands profiteurs dans notre canton.

Pour recevoir des réponses assez claires, notre groupe a déposé une interpellation à ce sujet.

Zurück zur Rechnung 2010.

Wir kritisieren die grosse Differenz zwischen Budget und Rechnung, welche unnötigerweise Begehrlichkeiten für Steuersenkungen für die Reichen weckt. Wir fordern die Regierung auf, sich von den pessimistischen Wirtschaftsexperten und Kaffeersatzlesern nicht beeinflussen zu lassen und für das nächste Jahr von einem Wirtschaftswachstum von zwei Prozent auszugehen. Wir werden dann in einem Jahr sehen, wer recht bekommen hat.

Ein letztes Wort noch zu den Investitionen.

In den letzten Jahren hat sich in diesem Saal richtigerweise die Erkenntnis breit gemacht, dass eine antizyklische Finanzpolitik eine intelligente Politik ist. Wie wir feststellen, ist im letzten Jahr der Wirtschaftsmotor gut gelaufen. Gleichzeitig hat der Kanton die Investitionen auf einen Rekordstand hochgefahren. Das ist ein Widerspruch. Richtig wäre, wenn der Kanton in wirtschaftlich guten Zeiten seine Investitionen hinunterfährt, um in schlechten Zeiten über die notwendigen finanziellen Mittel zu verfügen, um mit gezielten Investitionen den Wirtschaftsmotor wieder zum Laufen zu bringen. Aber mit solchen Widersprüchlichkeiten müssen wir vorab in der Politik wohl leben.

Voilà nos remarques.

Le groupe ADG soutient les comptes 2010.

Merci pour votre attention.

*Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:*

Halten wir es noch einmal fest:

Die Rechnung des Kantons Wallis 2010 ist ein hervorragender Jahrgang. Sicherlich kam die Konjunktur der Regierung entgegen. Aber unser Staatsrat hat in der Vergangenheit gezeigt, dass er sowohl in guten Zeiten als auch in schlechten Zeiten den Haushalt fest im Griff hat. Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse hat gewirkt. Ein Kind der CVPO ist erwachsen geworden.

Wir danken daher dem Staatsrat und allen Staatsangestellten an dieser Stelle für die gute Arbeit im Jahr 2010.

Die CVPO hat es bereits in der Eintretensdebatte erwähnt, eine solche Bilanz kann in Europa nicht jeder vorzeigen. Daher lassen wir uns nicht von der griechischen Grippe anstecken und berücksichtigen wir Folgendes:

1. Einem weiteren Ausbau des Personals ist Einhalt zu gebieten. Es ist stark genug, sonst enden wir wie Griechenland, dass wir vor lauter Staatsangestellten deren Löhne nicht mehr zahlen können.

2. Steuererleichterungen wurden hier im Parlament verlangt. Die CVPO unterstützt solche Vorschläge nur, wenn sie Arbeitsmarkt wirksam sind. Schaffen wir Steuererleichterungen für die kleinen und mittleren Unternehmen, unseren Tourismussektor und für die exportierende Walliser Industrie dann schaffen wir auch Arbeitsplätze. Sicher aber keine Steuererleichterungen nach dem Giesskannenprinzip.

3. Anders als die SP sind wir der Meinung, dass die Wirtschaftszweige, welche im Zuge der Eurokrise und des starken Frankens unter Druck kommen werden, dass diesen geholfen werden sollte. Das SECO hat seine Wirtschaftsprognose innerhalb von drei Monaten von 2,5 Prozent auf 2 Prozent heruntergesetzt. Es kann sein, wenn der Euro sich so weiterentwickelt, dass das SECO in drei Monaten eine neue Prognose macht. Hier ist Vorsicht geboten und der Walliser Staatsrat ist gut gehalten wenn er dieser Entwicklung Beachtung schenkt.

Wenn Sie diese Punkte berücksichtigen dann haben Sie noch mehr erreicht als das vergangene Jahr. Europa zeigt wie wir es nicht machen sollen.

Die Walliser Regierung hat im Jahr 2010 gezeigt wie es gemacht wird.

Wir danken ihr.

*M. le député Grégoire Dussex, PDCC:*

Nous voilà arrivés au terme des discussions sur les comptes 2010.

Le débat a été nourri, quelques flèches ont été lancées en direction de la majorité de ce Parlement, mais au vu de l'excellence de ces comptes, chacun a fait preuve de retenue et a mis en avant la qualité de ces comptes, notamment au niveau des revenus et des investissements importants pour notre canton.

Chaque groupe politique a essayé de trouver les raisons de la bonne santé financière de notre canton. Certains ont relevé à raison la bonne conjoncture de notre économie, d'autres le contribuable valaisan et enfin d'autres et toujours l'or de la BNS.

Pour notre groupe et en plus des éléments déjà cités, nous voulons insister également sur la rigueur, la vision d'avenir et le sens des responsabilités de la majorité DC de ce Parlement.

Je vous le concède, le raccourci est facile mais, par les temps qui courent, cela fait du bien!

Pour être plus sérieux, le présent est agréable, les comptes ne sont ni rouges, ni bleus, ni verts, mais noirs – désolé pour la couleur. Le futur s'annonce comme toujours imprévisible et parsemé d'incertitudes, surtout au vu des nuages qui s'amoncellent du côté de Berne. Il faudra redoubler de prudence et d'anticipation.

Avant de conclure, j'aimerais juste rétablir une vérité dans ce Parlement.

Je me suis penché avec attention sur les débats fédéraux au niveau de l'or de la BNS. Si le Parlement fédéral avait suivi les propositions de l'UDC..., les cantons auraient été les parents pauvres de cette répartition, voire les moutons..., pardon, les dindons de la farce!

En conclusion, j'aimerais, au nom du groupe DC du Centre, remercier le Gouvernement valaisan *in corpore*, son grand argentier, M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, et toutes ses équipes pour l'excellence des rapports, ainsi que la commission des finances, en particulier son président sortant, absent aujourd'hui, M. le député David Théoduloz, qui a su, par ses connaissances, ses qualités humaines, apporter de la hauteur aux débats et une vision claire des finances de notre canton.

Comme je ne reprendrai pas la parole durant cette session, je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes vacances.

Le groupe DC du Centre accepte les comptes 2010.

Merci de votre écoute.

*Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:*

Die Staatsrechnung 2010 schliesst mit einem Ertragsüberschuss von über 72 Millionen Franken ausgezeichnet ab.

Erfreulich ist, dass der Aufwand gegenüber der Rechnung 2009 mit 1,3 Prozent weniger stark angestiegen ist als der Ertrag mit 4,7 Prozent.

Weniger erfreulich hingegen ist die Entwicklung beim Personalaufwand. Der Personalaufwand hat seit 2004 um 120 Millionen Franken zugenommen. Auch die Anzahl Stellen hat gegenüber der Rechnung 2009 um 105 Einheiten zugenommen. Bereits zwischen 2008 und 2009 war eine Zunahme von 105 Stellen zu verzeichnen. Dieser starke Anstieg des Personalbestandes ist besorgniserregend. Dieser Entwicklung des Personalbestandes ist inskünftig ein besonderes Augenmerk zu schenken.

Das Ergebnis der Staatsrechnung 2010 bestätigt im Weiteren, dass die Motion der Finanzkommission vom Dezember 2010 für eine moderate Senkung der Steuereinnahmen berechtigt war. Diesbezüglich haben wir zur Kenntnis genommen, dass der Staatsrat 2012 dem Parlament eine Teilrevision des Steuergesetzes vorlegen will.

In diesem Sinne stimmt die Fraktion SVPO/Freie Wähler der Staatsrechnung 2010 klar zu.

Ich danke Ihnen.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Au risque de surprendre mon collègue Grégoire Dussex, j'aimerais lui dire que je suis, moi aussi, assez content de la couleur des comptes parce que je préfère encore des comptes noirs à des comptes rouges – ça, ça ne fait pas de doute.

On me permettra quand même de lui dire, sans vouloir allonger sur le sujet, que si, sur ce point, on avait suivi une certaine majorité, eh bien!, il y a une chose qui est sûre, c'est que la très fumeuse fondation de solidarité n'aurait pas rapporté un sou aux cantons.

J'en viens brièvement à quelques mots sur le compte 2010, pour revenir sur un élément sur lequel la commission des finances a insisté et qui est quand même, à notre avis, assez important: c'est que, au-delà des résultats très réjouissants pour les Valaisans de ce compte, la commission des finances avait donc relevé que ces résultats étaient dus moins à des mesures d'économies qu'à des recettes supplémentaires. Alors, il sera quand même important de se souvenir de cette remarque lorsqu'il s'agira de prendre certaines décisions. Alors, c'est déjà important sur un point, sur lequel nous partageons là aussi l'appréciation de la commission des finances, c'est que dans la mesure où les finances de l'Etat du Valais sont bonnes, cette bonne santé doit profiter aux Valaisans et, contrairement à ce que certains semblent penser ici dans cette salle, il n'y a pas en Valais que des millionnaires et top managers, il y a des gens tout à fait ordinaires qui sont heureux, à certains moments, de profiter de mesures, dont certaines ont d'ailleurs déjà été prises et que nous saluons une fois encore, mais qui pourraient se poursuivre si les finances de l'Etat le permettent. Il sera aussi important de se souvenir de cette remarque de la commission des finances lorsqu'il s'agira d'établir les prochains budgets et de tenir compte probablement de certains manques liés en particulier aux folies de la BNS. Ce sera important aussi de se

souvenir de ce genre de remarque lorsque nous aurons à décider d'éventuelles augmentations de traitement dans la fonction publique. On a parlé des enseignants; il s'agira de ne pas oublier la masse des autres fonctionnaires parce que s'il y a quelque chose, il n'y aura peut-être pas pour tout le monde. Nous partageons aussi les soucis qui ont été exprimés par différents groupes et notamment par la commission des finances en ce qui concerne l'évolution de l'effectif du personnel de l'Etat, qui ne cesse d'augmenter.

Pour terminer, j'aimerais revenir sur un dernier point, qui est lié à un débat que nous avons eu durant cette session: c'est que, lorsque nous déciderons des modalités de l'assainissement de la caisse de pension du personnel de l'Etat du Valais, il s'agira aussi de se souvenir de ces remarques et d'essayer d'éviter aux contribuables de ce canton un sacrifice trop lourd. C'était l'esprit des interventions du groupe UDC sur ce point.

Cela dit, le compte étant effectivement bon, notre groupe va évidemment l'accepter.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Es ist doch jedes Jahr immer das gleiche, immer wird auf dem Personalaufwand herumgehackt. Ich erlaube mir diejenigen Abgeordneten, die nicht mehr Personal wollen, sich mit der Interventionsflut ein bisschen zurückzuhalten, weil dann hätte das Personal mehr Zeit die Arbeit zu machen als die Interventionen zu bearbeiten. Das nur als Input, weil ich denke, wenn man einen guten Job machen will, dann braucht man auch entsprechend Personal und wir alle wollen ja, dass unsere Interventionen innert angemessener Frist auch beantwortet werden. Also können wir schon einen ersten Schritt in die richtige Richtung tun.

Die CSPO stimmt der Rechnung 2010 zu. Wir gehen aber nicht einig mit denjenigen, die jetzt schon lauthals Steuererleichterungen fordern usw. oder die Fonds schaffen wollen.

Wir sind dafür, dass man die anstehenden Projekte finanziert und vorantreibt und das Geld dafür einsetzt und nicht wieder Steuererleichterungen macht, deren Zeche dann schlussendlich die Gemeinden bezahlen müssen.

Immer wenn die Rechnung gut ist, kommt auch immer schon der Mahnfinger. Eine Befürchtung hat sich diese Woche zum Glück schon zerschlagen und zwar diejenige mit der NFA II. Der Nationalrat ist jetzt dem Ständerat gefolgt und da die städtischen Kantone jetzt nicht mehr Geld erhalten, sondern gleich viel wie die Gebirgskantone, ist diese Befürchtung in der NFA II bereits erledigt und somit ist die Handlungsfähigkeit des Kantons gegeben in der zweiten Lesung NFA II noch einen Schritt Richtung Oberwallis zu tun.

In diesem Sinne dankt die CSPO insbesondere den Mitarbeitenden der kantonalen Verwaltung für die geleistete Arbeit, denn mit ihrem Engagement haben sie zu diesem guten Ergebnis beigetragen und auch der Regierung und der Finanzkommission für ihr Engagement.

Danke.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Le groupe PLR, nous l'avons dit dans l'entrée en matière, est satisfait des comptes 2010.

Une seule question reste en suspens: à quand la prochaine baisse fiscale?

Les contribuables privés, les entreprises de ce canton qui se battent dans un environnement international défavorable ont droit à leur part du gâteau vu la fortune du canton.



Plusieurs motions sont à l'étude au sein du département; nous nous réjouissons de connaître quel sort leur sera réservé et de pouvoir en débattre.

Nous acceptons donc ces excellents comptes 2010, tout en remerciant le Conseil d'Etat, le Département des finances, la commission des finances et surtout aussi l'ensemble de ce Parlement pour l'ensemble des choix qui ont amené à cette bonne situation.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Tous les groupes se sont exprimés.

Je passe aux interventions individuelles.

*M. le député Laurent Bürcher, PLR:*

Le compte est bon et, manifestement, le Conseil d'Etat a travaillé avec constance au respect du budget.

Nous, quelques députés soucieux de ce respect des engagements et patoisants à l'occasion, espérons que le prochain compte respectera lui aussi le prochain budget.

C'est pourquoi nous rendons attentif le chef du département que des interventions parlementaires relatives au patois ont été acceptées et que les incidences financières devront être intégrées au budget 2012.

*(Fin de l'intervention en patois – à écouter sur Canal 9 / Kanal 9.)*

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

**La discussion est close.**

*M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:*

Je serai bref puisque tout a quasiment été dit par mes préopinants.

Petit rappel:

- respect du double frein aux dépenses et à l'endettement respecté
- excellents résultats financiers qui se soldent avec un bénéfice de 72,1 millions
- marge d'autofinancement de 334,8 millions
- excédent de financement de 97,6 millions, avec un record d'investissements de 237,1 millions
- maîtrise des dépenses et des charges d'exploitation avec une progression de seulement 0,5% par rapport au budget.

Mardi matin, lors de l'entrée en matière, les comptes étaient excellents; ils n'ont pas changé aujourd'hui, ils sont toujours excellents.

Durant cette semaine, les différents départements ont été passés à la loupe et la commission a été heureuse qu'une grande partie des remarques qu'elle a faites dans son

rapport a été reprise par plusieurs groupes politiques. Cela conforte la commission des finances dans sa volonté de continuer d'étudier minutieusement les finances de ce canton et de proposer des améliorations là où elle pense qu'il sera utile de le faire.

J'ai entendu les craintes de certains groupes quant à la gestion des charges: charges du personnel, Biens, services et marchandises et subventions sans caractère d'investissement, et la commission des finances en tiendra compte lors du prochain budget.

Mais, s'agissant des subventions sans caractère d'investissement, le Parlement doit aussi accepter ses propres votes, à savoir tout dernièrement la loi sur les personnes handicapées et en particulier La Castalie qui deviendra une institution de droit public autonome et viendra donc gonfler les budgets des rubriques 100 des subventions sans caractère d'investissement.

Comme je l'avais fait remarquer lors de l'entrée en matière, le Parlement aura à prendre, d'ici au budget, des décisions qui modifieront peut-être durablement les finances de ce canton. La deuxième lecture de la RPT II, les grands projets d'infrastructures du 21<sup>e</sup> siècle et la capitalisation – Monsieur le député Nicolas Voide, je partage votre vision sur cette appellation – découlant du changement de primauté des caisses de pension modèleront le Valais de demain.

Soyons confiants face à ces défis pour l'avenir et prenons des décisions judicieuses pour les générations du futur, en tenant compte des possibilités financières de notre canton.

Certains groupes ont soulevé hier la problématique de Gravelone. J'ai entendu la réponse du conseiller d'Etat et je peux lui promettre que ce débat sera clos jusqu'au terme de la convention.

Dernier sujet sur lequel je souhaite intervenir est l'IPC. Je peux rejoindre le chef du département sur le fait que l'IPC n'est pas un indice suffisant. Il s'agit pourtant, pour la commission des finances, d'un élément sur lequel nous compterons dans l'analyse du prochain budget, car nous n'avons actuellement aucun autre indice référentiel fiable sur lequel nous appuyer en termes comparatifs.

En conclusion, je vous remercie tous et toutes d'accepter ces comptes.

Je remercie l'ensemble des groupes politiques pour leur célérité dans l'analyse de ces comptes.

Je remercie également l'Administration cantonale ainsi que le Conseil d'Etat pour ces comptes excellents.

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Le député Jérôme Buttet aura constaté de lui-même comment on peut lire différemment un point de l'ordre du jour.

D'emblée, je voudrais répondre au député German Eyer parce que je n'avais pas oublié mais, dans mon esprit, les conséquences valaisannes étant tellement insignifiantes, que j'ai oublié de répondre à cette question-là. Il n'y a pas de top managers qui, à notre connaissance en Valais, ont fait valoir les dispositions nouvelles qui ont été introduites au niveau fédéral. Cela dit, vous avez, à travers une interpellation ou à travers un postulat, posé de manière plus approfondie la question, je vous répondrai donc également bien sûr à ce moment-là de manière plus approfondie.

Peut-être est-il nécessaire, dans le cadre de ce débat final, de relever un certain nombre de points et puis aussi – c'est une relative habitude que nous avons dans ce Parlement – de se projeter un tout petit peu dans le futur, sans pour autant faire, bien sûr, le débat du budget 2012.

Il convient de rappeler ici quand même un certain nombre d'éléments qui paraissent des plus importants dans la politique qu'a voulu suivre le Gouvernement durant cet exercice 2012, notamment avec cette volonté et cet objectif que nous avons réussi à atteindre en matière de soutien fort aux investissements et, à travers les investissements, à l'économie et, à travers les investissements et l'économie, à l'emploi. Ce sont bien sûr des éléments essentiels parce que nous voulons offrir des infrastructures modernes à nos concitoyennes et à nos concitoyens, mais aussi à ceux qui font que, quasiment à chaque week-end, nous doublions la population de notre canton.

Nous voulons aussi, dans le cadre de cette volonté du Gouvernement, poursuivre la maîtrise des dépenses, continuer de comparer celles-ci avec l'indice des prix à la consommation (IPC) et voir que 0,5% en 2010, c'est inférieur à l'augmentation de l'IPC de cette même année, et nous réjouir avec vous bien sûr de cette maîtrise.

Nous voulons également, dans le cadre de cette politique que le Gouvernement entend mener, jouer notre rôle social et maintenir cette cohésion dans cette magnifique expression de l'échelle sociale, chacun ayant beaucoup de facilité à comprendre le voisin si l'échelon mentionne peu d'écart, chacun sachant combien il est difficile de ne personne voir au milieu de cette échelle sociale, et il y a là encore quelques beaux défis, notamment par rapport à la classe moyenne.

Mais, nous entendons maintenir le rôle social de l'Etat. Il y a des problématiques qui font non seulement partie de la sphère privée mais également du rôle d'une action étatique. Dans ce cadre-là, nous continuerons bien entendu, par exemple, à soutenir le mieux que l'on puisse le paiement des primes de caisse maladie à travers des subventions.

Donner aussi ici quelques éléments par rapport au futur qui se dessine, je crois que c'est aussi le bon moment pour dégager l'une ou l'autre tendance. La première, qui est quasiment une constante maintenant depuis quelques années, et que nous n'avons pas dans ce canton – c'est un élément quand même extrêmement important –, c'est cette tendance de la Confédération à se désengager clairement dans un certain nombre de situations et dans un certain nombre de cas. C'est le premier des principes. Nous n'avons pas, ni dans la RPT I, première phase, ni dans l'application RPT I, deuxième phase, et bien sûr dans la RPT II, reproduit ce schéma avec les communes valaisannes. Au contraire, pour l'instant, nous avons un bilan déficitaire. Il y a, dans ce cadre-là, des travaux qui devront être réalisés puisque nous sommes quasiment entre 6 millions et 8 millions, les calculs devant encore être précisés.

Il nous vient aussi de Berne des bonnes nouvelles. En effet, les Chambres fédérales ont pris, cette semaine, deux excellentes décisions: Le Conseil des Etats a vu le Conseil national se rallier à la proposition relative au blocage des conséquences du nouveau financement hospitalier et, à l'inverse, nous avons vu la distribution de la RPT I, de ces 100'000 millions, être redressée vis-à-vis du Conseil national qui, sans vouloir dire qu'il s'était trompé dans les premières décisions, avait en tout cas pris une décision qui nous était particulièrement défavorable. Ce sont deux éléments positifs bien entendu, mais comme nous les avons déjà prévus dans notre avant-projet de 2012, il y aura simplement une soustraction de -10 millions supplémentaires à ne pas aller chercher et la même chose pour les 20 millions à 22 millions concernant le financement hospitalier. On a donc échappé à devoir chercher 32 millions supplémentaires dans le cadre de l'équilibre budgétaire 2012.

Toutefois, la BNS a annoncé hier aussi – vous l'avez lu, vous avez vu les graphiques et, bien sûr que nous partageons l'idée de suivre avec beaucoup d'attention

l'évolution de cette comparaison entre la monnaie suisse et la monnaie européenne, sachant combien les effets négatifs pourraient être importants pour nous.

Mais, à Berne, on a aussi décidé de supprimer la valeur locative et de donner suite à l'initiative..., non pas "Chaque voix compte", mais "Un logement pour tous". C'est aussi un élément essentiel et très important pour notre canton, qui est le plus touché des cantons suisses puisque, comme vous le savez, nous avons une proportion de propriétaires complètement inverse de celle que l'on rencontre au niveau de la Suisse qui paient une valeur locative.

Il y a une quatrième décision qui a été prise tout dernièrement: pour favoriser la formation, une déduction très élevée, d'une part, et, d'autre part, non seulement une élévation du montant (sauf erreur 12'000 francs par enfant), mais encore un élargissement de la notion de frais de formation. Alors, on ne peut que s'en réjouir quant au principe, mais les conséquences seront là, peut-être pas en 2012 j'en conviens, il ne faut pas dresser de manière trop pessimiste le tableau qui nous attend.

Cependant, lorsqu'on construit le budget 2012 et surtout lorsqu'on analyse les comptes 2010, si nous sommes d'accord que 25 à 35% de notre économie dépend, en Valais, du tourisme, si nous sommes d'accord que ce sera la branche la plus marquée par le différentiel qui croît entre l'euro et le franc suisse, pouvons-nous espérer, en 2012 et en 2013, une augmentation de nos recettes fiscales comme elles ont crû jusqu'à maintenant? A ce stade, clairement, la réponse est non. Les croissances successives que nous avons vécues devraient de par le fait qu'un tiers de notre activité économique est marqué par un lien fort ou très fort, voire exclusif avec le tourisme nous mettra dans la difficulté.

Il y a donc bien sûr un certain nombre de dispositions venant du côté de la Berne fédérale ou de l'économie en général qui vont nous mettre en difficulté.

Et puis, après, il y a bien sûr le Valais qui veut mener sa politique, qui veut revaloriser le salaire du personnel enseignant, qui veut faire face au défi des soins de longue durée, qui veut encore améliorer les infrastructures et qui veut rester compétitif en matière fiscale en mettant en œuvre les motions que vous avez acceptées et avec lesquelles, comme je l'ai déjà dit dans le cadre de la réponse de tout à l'heure, nous viendrons en 2012.

Nous viendrons donc en 2012 avec ces propositions, mais nous aurons l'éclairage de 2012 qui sera probablement bien plus marqué que celui que nous avons eu à fin 2010 ou dans le courant de l'année 2011.

Il me reste le plus agréable, à vous remercier, vous aussi pour les qualifications que vous avez données au compte 2010 qui est, comme vous le savez, qualifié par la commission des finances – et c'est exceptionnel – d'excellent.

Je vous invite ainsi bien sûr à soutenir ou à apporter votre approbation au compte 2010. Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Nous allons ainsi procéder au vote sur le compte 2010.

Je vous rappelle que ce vote porte sur la **décision** qui figure à la page 34 du **compte 2010**.

**Ainsi décidé par 111 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 juin 2011.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

## URGENCES / DRINGLICHKEITEN

### 14. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant: encore le fait accompli  
(14.06.2011) (2.163)

### DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend:  
Schon wieder vollendete Tatsachen (14.06.2011) (2.163)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Je pense que le texte de cette intervention est suffisamment explicite pour que je n'allonge pas particulièrement, sauf sur un point, que vous m'autoriserez, j'espère, à répéter: c'est qu'après ce qui s'est passé à Vouvry, avec ce qui vient de se passer avec la commune de Vex, quand on voit la manière dans cette affaire dont les communes sont traitées par le département, par l'Etat du Valais, eh bien!, on voit l'importance qu'il y a à suivre, le moment venu, la motion que notre groupe a déposée et qui demande une chose qui semble pourtant assez élémentaire, si on veut parler d'un minimum de collaboration entre les différentes collectivités publiques de ce canton, c'est-à-dire l'Etat d'un côté et les communes de l'autre, ce minimum c'est quand même que les communes susceptibles d'être concernées par l'implantation de ce type de centre soient associées un peu mieux que quelques jours avant l'annonce officielle à ce genre de processus.

*M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):*

Le groupe UDC constate que la commune et la population de Vex semblent avoir été placées devant le fait accompli par le DSSI, puisqu'un nouvel hébergement collectif va être mis temporairement en service aux Collons, à l'hôtel de l'Ours.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous apporte les réponses suivantes:

Le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 10 juin 2011 explique clairement les dispositions d'urgence en matière de logement qui ont dû être prises en fonction de l'augmentation sensible des nouvelles arrivées dans notre canton et de la fermeture du centre à Collombey-Muraz.

Comme vous le savez déjà, l'attribution d'un droit formel des communes à être associées à tout processus d'implantation de centres rendrait quasi-impossible l'accomplissement de la tâche d'accueil des requérants d'asile, à laquelle le canton est astreint en vertu de la législation fédérale.

Le 16 mai 2011, le propriétaire a donné son accord pour la location de cet objet, pour une durée déterminée de 5 ½ mois. Le DSSI a informé le président de la commune de Vex de l'ouverture du centre et des modalités d'encadrement qui allaient être mises en place. Cette rencontre a eu lieu bien avant le communiqué de presse du 10 juin 2011.

50 personnes au maximum seront hébergées dans cet établissement qui accueillera tant des familles que des célibataires de plusieurs nationalités seulement jusqu'à fin novembre 2011.

Le Conseil d'Etat rappelle que les cours de langue ainsi que les programmes d'occupation, comme leur nom l'indique, servent à occuper les personnes. L'expérience menée dans ce domaine démontre clairement qu'une activité organisée tend à diminuer les actes d'incivilité.

Le choix géographique d'ouvrir un centre provisoire aux Collons, ou ailleurs, est tout simplement dicté par le marché du logement. Il s'avère, en l'occurrence, que c'est la seule possibilité qui ait été trouvée et acceptée par un propriétaire.

Le Conseil d'Etat tient à préciser que les hébergements collectifs ouverts dans les stations des Mayens-de-Sion et de Montana et qui accueillent des demandeurs d'asile depuis plusieurs années, ne posent pas de problèmes particuliers. Plus personne ne s'en souvient mais l'hôtel des Collons avait été loué en 2000 pour l'accueil de requérants d'asile.

Le Conseil d'Etat a le souci de suivre périodiquement l'évolution des dispositions légales fédérales proposées par le Département fédéral de justice et police dans le domaine de l'asile, notamment au travers de la Conférence des directeurs de justice et police et de la Conférence des directeurs des affaires sociales.

## **15. INTERPELLATION URGENTE**

**de la députée Stéphanie Favre, PLR, concernant les requérants d'asile en station touristique: est-ce bien raisonnable? (14.06.2011) (2.164)**

### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**von Grossrätin Stéphanie Favre, PLR, betreffend Asylbewerber in Tourismusorten: Ist das wirklich vernünftig? (14.06.2011) (2.164)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Stéphanie Favre, PLR:*

Le but de cette interpellation n'est pas de donner une vision alarmiste de la situation. Cependant, il y a lieu d'interroger le département quant à sa manière de communiquer, s'agissant du placement des requérants d'asile.

Le conseil communal de Vex a été informé seulement une semaine avant l'arrivée des requérants. La population locale et les milieux touristiques ont appris la nouvelle samedi dernier par la presse.

C'est un peu court et surtout ça ne laisse pas le temps de se préparer, en particulier pour la mise en place des programmes d'occupation.

On peut également se poser la question de savoir si une station touristique est un lieu approprié pour placer des requérants d'asile, en particulier a-t-on évalué les conséquences d'un tel placement sur le tourisme local?

Mon interpellation peut se résumer à la question suivante: l'Office de l'aide sociale ne doit-il pas simplement s'interdire, à l'avenir, de placer des requérants d'asile dans des stations touristiques?

*M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):*

Madame la députée, s'agissant des circonstances de l'ouverture du centre et du choix géographique (dans une station touristique), je vous renvoie à la réponse que je viens de donner à l'interpellation de M. le député Jean-Luc Addor.

Quant à l'information, l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 mai 2000 précise qu'un avis préalable est donné aux autorités communales, si le nombre de personnes à placer en hébergement collectif est supérieur à 20. Un communiqué de presse est également diffusé.

Les activités et programmes d'occupation des personnes hébergées à l'hôtel de l'Ours seront organisés et mis en place par le Service de l'action sociale et non par la commune. De même, l'encadrement scolaire sera organisé dans le cadre de la structure d'accueil par le Département de l'éducation, de la culture et des sports. Les enfants ne fréquenteront pas les écoles de Vex. Les questions de sécurité sont traitées en collaboration étroite avec la police cantonale. Un service de veille de nuit est mis en place.

Le Conseil d'Etat rappelle encore que l'idée d'associer les acteurs de l'économie touristique aux processus de décision, tout comme l'attribution d'un droit formel des communes de participer à tout processus d'implantation de centres rendraient quasiment impossible l'accomplissement de la tâche d'accueil des requérants d'asile, à laquelle le canton est astreint en vertu de la législation fédérale.

Par contre, la collaboration avec les autorités et organisations locales est vivement souhaitée et jusqu'ici elle a toujours pu être mise en place de manière satisfaisante.

**16. INTERPELLATION URGENTE**  
**du groupe PDCB, par le député Joachim Rausis, concernant la fermeture**  
**des magasins d'alimentation le dimanche (14.06.2011) (2.165)**  
**DRINGLICHE INTERPELLATION**  
**der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joachim Rausis, betreffend Schliessung**  
**der Lebensmittelgeschäfte am Sonntag (14.06.2011) (2.165)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Le président:*

Quelques éléments de réponse ont déjà été donnés dans le cadre de la réponse à l'Heure des questions, mais je passe néanmoins la parole à l'auteur de cette interpellation urgente.

*M. le député Joachim Rausis, PDCB:*

Vous me pardonnerez sans doute de solliciter ce temps de parole pour formuler quelques remarques sur la réponse de M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat.

Tout d'abord, merci pour votre réponse, Madame la conseillère d'Etat.

Je prends note avec satisfaction qu'il existe des conditions de dérogation à ces ordres de fermeture.

Je suis persuadé que le Service de la protection des travailleurs fera preuve de discernement dans ses analyses et tiendra compte de la position des communes concernées et des employeurs.

Nous avons besoin de magasins ouverts le dimanche matin dans nos villages. Ce n'est pas un vœu pieux, c'est une réalité. Preuve en est certaines succursales qui réalisent près de 30% de leur chiffre d'affaires sur cette seule matinée.

Au final, vous conviendrez avec moi que si l'on peut acheter presque tout et n'importe quoi, et pratiquement 24h/24h 365 jours par année, dans une station-service, on est en droit d'avoir accès à des magasins de proximité le dimanche matin.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Est-ce que M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat souhaite s'exprimer à nouveau?

Non, c'est en ordre.

**17. INTERPELLATION URGENTE**  
**du groupe UDC, par les députés Régis Perrin (suppl.),**  
**Roger Ecoeur, Charles Clerc et Guillaume Vanay (suppl.), concernant**  
**le centre des Barges: qui veut assumer le risque? (14.06.2011) (2.166)**  
**DRINGLICHE INTERPELLATION**  
**der UDC-Fraktion, druch die Grossräte Régis Perrin (Suppl.), Roger Ecoeur,**  
**Charles Clerc und Guillaume Vanay (Suppl.), betreffend Asylbewerberzentrum**  
**"Les Barges": Wer will das Risiko tragen? (14.06.2011) (2.166)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

Je passe donc directement la parole à M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat pour la réponse.

*M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):*

M. le député (suppl.) Régis Perrin s'inquiète des risques encourus par les requérants d'asile qui seront logés au domaine des Barges à Vouvry, cela suite à la publication du plan des zones menacées d'inondation dans la vallée du Rhône.

La publication d'un plan de zones vise la mise en place de mesures de protection, prévues d'ailleurs dans la troisième correction du Rhône, et également la mise en place de restrictions relatives à la construction de nouveaux bâtiments d'habitation ou industriels. Il permet de poser des priorités dans le calendrier des mesures à entreprendre, mais il ne s'agit en aucun cas d'un plan d'évacuation.

Pour ce qui est du centre des Barges lui-même, il n'y a aucune modification du plan de zones. Les bâtiments affectés actuellement aux logements le resteront, les surfaces utilisées pour des bureaux et centres de formation seront également utilisées à cet effet. Aucun mètre carré de terrain agricole n'est concerné.

La mise en évidence d'un danger potentiel doit être prise au sérieux certes, mais ne justifie pas la précipitation. S'il s'agissait réellement de protéger des personnes contre des risques d'inondation, il aurait été demandé l'évacuation de l'entier de la zone, tant au niveau des habitations que des espaces de travail occupés par l'entreprise Syngenta.



## **18. INTERPELLATION URGENTE**

**du député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant des malades enfermés comme des criminels: droits de l'homme en question (14.06.2011) (2.167)**

### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**von Grossrat Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Wenn Kranke wie Kriminelle weggesperrt werden, bleiben die Menschenrechte auf der Strecke (14.06.2011) (2.167)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

J'aimerais, tout d'abord, remercier le Conseil d'Etat et le Bureau d'avoir accepté l'urgence, car la situation des malades psychiques au sein des établissements pénitentiaires est préoccupante, pas seulement en Valais d'ailleurs, la mort dans l'incendie de sa cellule de Skander Vogt a mis, il y a peu, le canton de Vaud sur le devant de la scène.

Je ne vais pas relire mon intervention puisque vous l'avez sous les yeux.

Elle est partie de la connaissance d'une personne qui fait l'objet d'une mesure de traitement institutionnel. Après avoir provoqué une bagarre dans un bistrot et blessé une personne, elle a été jugée et déclarée juridiquement irresponsable pour cause de décompensation psychique au moment des faits et n'a pas fait l'objet de condamnation pour cet acte. Un traitement institutionnel a été ordonné et cette personne a passé 14 mois à la prison des Iles, enfermée 23 heures sur 24 dans une cellule, sans traitement psychiatrique particulier. Elle a, ensuite, été transférée à Bochuz où elle est traitée comme un détenu ordinaire, c'est-à-dire comme un braqueur de banque ou un assassin.

Les 14 mois passés dans la prison des Iles n'ont apparemment servi à rien puisque aucun dossier médical n'a suivi et que ce nouvel internement commence par une période d'observation d'une année.

Ce n'est pas un cas unique en Suisse romande puisque cette personne était sur une liste d'attente de 16 personnes.

S'il est demandé aux prisons de se substituer aux hôpitaux psychiatriques, il faut au moins que l'Etat s'inquiète des moyens en nombre de places et en traitements psychiatriques qui sont mis en œuvre pour que la mission médicale puisse être accomplie.

Or, ce n'est pas du tout le cas.

Dans son rapport spécial sur l'affaire Skander Vogt, disponible sur le site Internet de l'Etat de Vaud, l'ancien président du Tribunal fédéral Claude Rouiller ne s'intéresse pas qu'aux circonstances de la mort de Skander Vogt dans l'incendie de sa cellule, mais aussi aux conditions d'internement dans un établissement inapproprié qui favorise le retranchement social. Les conditions de sa détention ont été jugées non-conformes aux droits fondamentaux de la personne. Je cite M. Rouiller: "Un internement est admis à la condition qu'il ne réponde pas seulement à l'objectif de sécurité publique mais aussi à l'objectif de la réinsertion sociale ou de la resocialisation de l'interné." La prison des Iles n'est évidemment pas conçue pour recevoir des internés malades psychiquement, qui ne sont pas, je le rappelle, des condamnés ordinaires mais des victimes de leur état de santé.

Dans le règlement concernant la liste des établissements pour l'exécution des privations de liberté à caractère pénal du 29 octobre 2010, publiée dans le Bulletin Officiel du 11 février 2011, sont inscrits les établissements pénitentiaires aptes à accueillir les

personnes soumises à un traitement institutionnel. La prison des Iles n'y figure pas. A Thônex GE est prévue la construction d'un établissement spécialisé, appelé Curabilis. Il n'ouvrira pas ses portes avant 2013 au plus tôt et ne pourra de toute façon pas recevoir toutes les personnes objets d'un traitement institutionnel en Suisse romande.

Il est donc indispensable que le Conseil d'Etat prenne des mesures urgentes pour que la dignité humaine soit respectée.

Je vous remercie de votre attention.

*M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):*

Avant de donner les réponses à cette interpellation urgente, il convient de corriger et de rappeler certains points:

- Le canton du Valais fait partie du concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes).
- Dans le cadre de ce concordat, le canton du Valais peut placer des personnes condamnées par les autorités valaisannes dans tous les établissements de ce concordat.
- Selon le code pénal (art. 59), le juge ordonne une mesure thérapeutique institutionnelle (MTI):
  - si l'auteur a commis un crime ou un délit en relation avec ce trouble et
  - s'il est à prévoir que cette mesure le détournera de nouvelles infractions en relation avec ce trouble.
- Par conséquent, il est donc juste que ces personnes exécutent leurs mesures dans un établissement fermé ou dans une section fermée d'un établissement ouvert.

Actuellement 12 personnes exécutent une mesure prononcée par l'autorité valaisanne. Toutes ces personnes sont placées dans des établissements appropriés concordataires ou valaisans. Ces derniers bénéficient d'un service médical assumant la prise en charge tant médicale que psychiatrique.

Détail des personnes placées actuellement :

- 7 personnes sont placées aux EPO (établissement de la plaine de l'Orbe)
- 2 personnes sont placées à Crêtelongue
- 1 personne est placée au CAAD (Centre d'accueil pour adultes en difficulté - Saxon)
- 1 personne est placée à Domus (Institution valaisanne de réhabilitation psychosociale - Ardon)
- 1 personne est placée à Thorberg, établissement faisant partie du concordat de la Suisse centrale et du nord-ouest de la Suisse et situé dans le canton de Berne.

Une fois le jugement exécutoire, les établissements pénitentiaires entreprennent les démarches utiles en vue d'un placement dans l'établissement le plus approprié. Durant ce laps de temps, qui peut courir sur plusieurs mois selon le nombre de personnes portées sur une liste d'attente, les personnes demeurent détenues à la prison des Iles à Sion. Nous relevons que ce dernier établissement est doté d'un service de médecine pénitentiaire.

Celui-ci est chargé du suivi de ces personnes. Aujourd'hui, une seule personne se trouve en attente à la prison des Iles. Son transfert sur les établissements de la plaine de l'Orbe était fixé à hier.

L'ouverture de l'établissement de Curabilis en 2013 à Genève va certainement contribuer à réduire le délai d'attente avant un placement dans un établissement approprié, quand bien même il existe déjà aujourd'hui une liste d'attente pour une prise en charge dans cette institution.

**19. POSTULAT URGENT**  
**du député Claude-Alain Schmidhalter, CVPO, concernant la route du col**  
**du Simplon: le non d'Uri au 2<sup>e</sup> tube du Gotthard (14.06.2011) (5.134)**  
**DRINGLICHES POSTULAT**  
**von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO, betreffend Simplonpassstrasse:**  
**Urner Nein zur zweiten Gotthardröhre (14.06.2011) (5.134)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:*

Ich vertrete den Postulanten.

Es gibt zwei Möglichkeiten um auf das "Nein" der Urner zum Gotthard auf die damit drohende Verkehrsüberlastung zu reagieren:

1. indem man direkt am Simplon etwas macht, zum Beispiel mit der Schaffung und Realisierung weiterer Ausweichstellen (ich werde dazu heute noch ein Postulat hinterlegen), zum Beispiel indem man wenigstens auf die Folgen reagiert und in Ried-Brig die Lärmschutzwände realisiert (Herr Schmidhalter hat dazu diese Woche ebenfalls bereits ein Postulat hinterlegt);

2. aber besteht vor allem die Möglichkeit, dass man in Bern selber etwas für die Verkehrspolitik tut, beim ASTRA vorstellig wird. Herr Staatsrat, im Walliser Bote von heute können Sie auf der letzten Seite nachlesen, dass der Bündner Grosse Rat vom Bund fordert, dass er den Bau des zweiten Strassentunnels am Gotthard realisiere und die Exekutive Graubündens unterstützt den Rat dabei, hat dies auch zugesagt. Nicht genau diese Richtung, aber mit der Aufforderung, dass Sie sich ähnlich einsetzen, da möchte ich weiterfahren.

Sie werden mir gleich sagen, dass die Entscheidungen nicht hier in Sitten sondern in Bern fallen und gerade dort in Bern sollen Sie bitte intervenieren für eine verbesserte Verkehrslenkung, für einen verbesserten Verkehrsfluss am Simplon.

Vielen Dank.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Je passe la parole au chef du département, tout en précisant que ce postulat n'a pas été combattu jusqu'ici.

*Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:*

Mittels seiner Beteiligung an die Koordinationsgruppe des Güterverkehrs durch die Schweiz wird der Kanton laufend über das Sanierungsprojekt des Gotthardstrassentunnels informiert, dessen Realisierung auf 2020-2025 vorgesehen ist. Der heutige Tunnel kann gemäss den heutigen Abschätzungen bis zum Limitdatum in Sicherheit bewirtschaftet werden.

Bis heute wurde keine Entscheidung in Bezug der Arbeitsrealisierung getroffen. Mehrere Optionen bleiben offen und für eine gänzliche Schliessung von über zirka 900 Tagen oder periodenweise. Die Umlademöglichkeiten via Bahntunnel wurden studiert. Die Hauptlösung sieht den Transport von Personen durch den Scheiteltunnel und der Güter durch den Basistunnel des Gotthards vor.

Die Bahnlinie Lötschberg – Simplon wird auch beansprucht. Der Bau einer zweiten Röhre wurde nicht ins Auge gefasst, da letztere eine Abänderung der Bundesverfassung benötigen würde und bis zum Anlaufen der Wiederinstandstellungsarbeiten nicht vollendet werden könnte.

Die direkt betroffenen Kantone Uri und Tessin sowie das Wallis und Graubünden werden regelmässig informiert und werden zu gegebener Zeit in den Planungsprozess mit einbezogen.

Sämtliche Transportmöglichkeiten Nord – Süd sollen der Schliessung des Tunnels des Gotthards beitragen. Die Hauptumfahrungssachse bleibt der San Bernardino für die Lastwagen, da die Passstrasse in zweiter Linie für die Fahrzeuge benützt wird.

Mit sehr grosser Wahrscheinlichkeit wird die Strasse des Grossen St. Bernhard ab 2014 auch in das Netz der Nationalstrassen integriert. Die Verbesserungsarbeiten werden fortgesetzt. Als erste wichtige Etappe die Durchfahrt von Sembrancher.

Um die Sicherheit und den Verkehrsfluss am Simplon zu verbessern, wird das ASTRA die Abänderungen und Ergänzungen der heutigen bestehenden Signalisation anbringen. Jedoch sollte ein systematischer Bau einer zusätzlichen Spur bergaufwärts nicht berücksichtigt werden, dies aus Kostengründen und aus unverhältnismässigen Eingriffen in die Umwelt.

Im Augenblick der Realisierung der Wiederinstandstellungsarbeiten des Gotthard wird die Autobahn im Wallis fertig erstellt und die alpinen Achsen des Simplons und des Grossen St. Bernhards saniert sein.

Sie werden dann in der Lage sein wie während der roten Phase von 2002 im Maximum 600 Lastwagen pro Tag zu absorbieren. Dies mittels eines angepassten Regulierungssystems und verstärkten Kontrollen.

Aber das Postulat kann angenommen werden im Sinne, dass der Staatsrat seine Mitarbeit mit dem Bund und den anderen Bergkantonen fortsetzt, um zusammen eine auf technischer, gesetzlicher und finanzieller Ebene kompatible Lösung zu finden.

Eine definitive Stellungnahme ist voreilig und wird nur Sinn machen, sobald die durch das UVEK angehaltenen Optionen bekannt sind.

## **20. POSTULAT URGENT**

**du député Egon Furrer, CVPO, concernant le Valais, riche en pierres,  
va chercher des pierres en Italie (14.06.2011) (5.135)**

### **DRINGLICHES POSTULAT**

**von Grossrat Egon Furrer, CVPO, betreffend steinreiches Wallis holt Steine  
in Italien (14.06.2011) (5.135)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:*

Ich vertrete hier den Postulanten Egon Furrer, dessen Vorstoss sich ganz klar mit der Meinung der CVPO-Fraktion deckt.

Steine für die Stabilisierung der Rhoneufer aus dem benachbarten Italien zu beschaffen, hergekarrt über den Simplon, aus dem Berlusconi Land, das darf doch nicht wahr sein. Wir sehen den wirtschaftlichen Vorteil nicht und sind der festen Überzeugung, dass dies ein ökologischer Unsinn ist.

Der Kanton Wallis ist steinreich. Die Steine liegen doch so nah. Könnte am Schluss gar der Felssturz von Randa aus dem Jahre 1991, wo mehr als acht Millionen Kubikmeter Felsen runter donnerten, ein Segen sein? Sorgen bereiten uns natürlich auch die Fahrzeuge, die den Simplon überqueren und die einschlägige Erfahrung zeigt, dass der Zustand dieser Fahrzeuge, obwohl regelkonform, sehr oft in desolatem Zustand ist.

Wir bitten Sie, Liebe Kolleginnen und Kollegen, dieses Postulat zu unterstützen und Sie, sehr geehrter Herr Staatsrat, alles daran zu setzen, mit diesem ökologischen und ökonomischen Unsinn aufzuhören und die Steine soweit möglich aus dem "steinreichen" Kanton Wallis zu beziehen.

Es gibt hier einen Weg und zwar den Weg der Abänderung der einschlägigen Submissionsauflagen. Nur so kann diesem Treiben ein Riegel geschoben werden. Merci.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird bekämpft.

Je passe la parole à M. le député Jérôme Favez...

Ah!, alors votre postulat n'est pas combattu!

Je passe la parole à M. le chef du département.

*Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident:*

Im Rahmen der Realisierung der prioritären Massnahmen in Visp, bedeutende Baustelle der 3. Rhonekorrektur, benötigen die Stabilisierungsblockwürfe der Flussufer effektiv die Anlegung einer bedeutenden Menge von Blöcken.

Zur Einhaltung einer freien Konkurrenz boten die Bedingungen in der Ausschreibung den Anbietern die Freiwahl der Herkunft der Blöcke und deren Lieferanten.

Die während dem Winter 2009/2010 verlegten Blöcke stammen mehrheitlich aus dem Wallis. Der Anteil der aus Italien stammenden Blöcke beträgt 30 Prozent dieses Totales.

Die während dem Winter 2010/2011 verlegten Blöcke stammten aus dem Wallis. Und dies wird auch der Fall sein für die Blöcke, welche im Winter 2011/2012 verlegt werden. Am Schluss dieser drei Arbeitsetappen wird sich der Anteil der aus Italien stammenden Blöcke auf 10 Prozent der verlegten Blöcke stellen. Diese Ziffern lassen erahnen, dass die Möglichkeit besteht, sich im Wallis mit Blöcken, welche den geforderten technischen

Bedingungen entsprechen, einzudecken. Die Bedingung einer regelmässigen Lieferung erscheint auch als möglich. Es kann legitim erwartet werden, dass durch die Unternehmer auf Wünsche sowohl auf wirtschaftlicher sowie umweltrelevanter Ebene eine günstige Antwort gegeben werden kann.

In Anwendung der Bestimmungen in Sachen öffentliches Beschaffungswesen steht die Festlegung der Herkunft für die Lieferung der Materialien, resp. diejenige eines Lieferanten allgemein nicht in Frage, ausser in Ausnahmefällen, wo nur ein Lieferant allen technischen Bedingungen gerecht werden kann.

Die Einführung einer solchen einschränkenden Bestimmung in den Ausschreibungsbedingungen würde nebst einem politischen Entscheid die vorgängige Überprüfung und Einwilligung der Behörde in Sachen Marktkontrolle voraussetzen.

Ausserdem ist es selbstverständlich, dass die Garantie einer regelmässigen Lieferung der notwendigen Quantitäten auch befriedigt werden müsste. Der Bauherr sollte schlussendlich das finanzielle mit einer Einschränkung der Konkurrenz in Zusammenhang stehenden Risiko Rechnung tragen.

Das Postulat wird im Sinne der vorerwähnten Erwägungen akzeptiert, insbesondere der Bedingungen in Sachen öffentliches Beschaffungswesen.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Nous venons ainsi de traiter le point 20 de l'ordre du jour.

Je vous propose, avec l'accord de l'auteur de l'interpellation urgente 1.141 et l'auteure de l'interpellation urgente 1.142 ainsi que du chef du Département de la santé, de reporter le traitement de ces deux interpellations urgentes en début d'après-midi, de manière à faire un package sur le thème de la santé et de terminer, dans les 10 minutes qui restent, avec les points 21 à 23 de l'ordre du jour de ce matin.

## **21. POSTULAT URGENT**

**du député Egon Furrer, CVPO, concernant le manque d'enseignants dans les cycles d'orientation haut-valaisans (14.06.2011) (3.119)**

### **DRINGLICHES POSTULAT**

**von Grossrat Egon Furrer, CVPO, betreffend Lehrermangel an den Oberwalliser Orientierungsschulen (14.06.2011) (3.119)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:*

Auch hier vertrete ich den Postulanten Grossrat Egon Furrer, der beruflich leider unabhkömmlich ist.

Bildung ist je länger je mehr der Motor für langfristiges Wachstum, Wohlstand und einem funktionierenden sozialen Gefüge. In der Orientierungsschule werden die Jugendlichen auf das Leben vorbereitet. Auf dieser Stufe brauchen wir die besten Ausbilder.

Die Realität zeigt aber, dass es immer schwieriger wird, die Stellen mit qualifizierten Fachkräften zu besetzen.

Um diesem Anspruch zu genügen und die entsprechenden Massnahmen zur Behebung dieses Missstandes einleiten zu können, bitte ich den Staatsrat im Namen des Postulanten Egon Furrer eine Liste zu erstellen, welche aufzeigt wie viele Lehrer mit oder ohne Fachausweis unterrichten.

Ich danke.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat.

Ce postulat n'est pas combattu.

Je passe la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):*

La première mesure qu'il faut prendre est celle d'augmenter le salaire des enseignants!

Cela dit, je voudrais répondre à cette question en disant que c'est un souci du département de trouver des formules avec les directions d'école et avec les enseignants également.

Nous avons mis, depuis plusieurs années, un certain nombre de mesures incitatives. Vous avez dit que la formation est le moteur, mais c'est aussi le moteur de formation pour les enseignants parce que le problème qui se pose pour le CO, c'est que nous avons une partie des enseignants qui n'a pas la formation – j'y reviendrai tout à l'heure. Nous avons donc pris comme mesures, tout d'abord, de chercher des filières hors canton pour donner une formation complémentaire. Ensuite, nous avons pris des mesures avec la HEP pour accompagner professionnellement les jeunes enseignants qui n'ont pas encore fini leur formation. Nous avons mis en place avec la Fernstudium – chère au député Jean-Marie Schmid – une formation, qui a eu peu de succès (60 crédits). Beaucoup d'enseignants ont renoncé en cours de route à cette formation. Nous avons donc cherché deux autres modèles, que nous mettons en place, mais, à la reprise scolaire, nous n'avons pas assez d'inscriptions. Alors, à la reprise scolaire, nous allons prendre contact avec toutes les directions d'école des 18 CO du Haut-Valais, examiner personne par personne quelles sont les conditions et mettre en place des mesures sur le terrain pour résoudre ce problème.

Aujourd'hui, nous avons 345 enseignants dans les 18 CO, 283 ont une formation complète; il reste ainsi 62 enseignants avec des diplômes partiels. Pour 12 d'entre eux, la formation est en cours. Il reste ainsi 50 enseignants (nous avons déjà la liste nominative, si vous la souhaitez) qui doivent faire une formation complémentaire. Nous allons examiner avec eux quelle formation, comment les accompagner et quelles mesures nous mettons en place pour la reprise scolaire.

## **22. INTERPELLATION URGENTE**

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant:  
le Conseil d'Etat contre le peuple? (14.06.2011) (4.122)**

### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend:  
der Staatsrat gegen das Volk? (14.06.2011) (4.122)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la cède donc au chef du département pour la réponse.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Le Conseil d'Etat rappelle que sa prise de position du 7 juin 2011 était basée sur le rapport d'experts mandatés pour l'étude de la ligne THT entre Massongex et Ulrichen ainsi que sur le rapport et les recommandations du comité de suivi qui a accompagné le travail des experts. Cette étude avait été demandée par le Conseil d'Etat qui avait également prévu de faire accompagner le travail des experts par un groupe de suivi composé de représentants de toutes les parties concernées dans la gestion de ce dossier. Le Conseil d'Etat a laissé travailler le groupe d'experts et le comité de suivi en toute indépendance. Il a pris connaissance des conclusions du rapport d'experts en date du 13 avril 2011 et a reçu celui du comité de suivi en date du 23 mai 2011.

Les conclusions du rapport d'experts peuvent être résumées succinctement de la manière suivante – et j'attire votre attention sur le fait que les résultats de ce rapport d'experts ont été publiés sur Internet –, je résume:

- La construction de la ligne est urgente et doit être disponible pour 2015. Le Conseil d'Etat tient à relever que cette conclusion avait déjà été énoncée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).
- Les experts recommandent l'étude d'une solution hybride qui devrait prendre en compte la contrainte temporelle de 2015 et qui pourrait solutionner certaines oppositions.
- L'intégration de la ligne avec le projet R3 n'est pas possible, car elle se heurte à des incompatibilités de calendrier.
- L'enfouissement de la ligne sur tout le tronçon entre Chamoson et Chippis nécessiterait la construction spécifique d'une ligne uniquement pour les CFF.

Il s'agit bien là d'éléments nouveaux qui, selon le Conseil d'Etat, peuvent et doivent être mis à disposition des autorités décisionnelles en la matière – ce qui fut fait immédiatement.

Les recommandations du comité de suivi, partagées à l'unanimité des membres de ce comité de suivi, préconisent essentiellement:

- d'étudier jusqu'à la fin de l'année 2011 la variante partiellement enterrée, telle que proposée par les experts, pour le tracé Chamoson – Chippis, variante comprenant le tracé, les coûts, le financement et le respect du délai de 2015;
- d'entreprendre l'étude d'un concept de transport d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire entre Massongex et Ulrichen, à l'exclusion de la section Chamoson – Chippis traitée au point 1 ci-dessus, en tenant compte des conclusions des experts et des priorités, ainsi que des délais des procédures des différentes sections.

Fort d'une analyse détaillée de ces rapports, le Conseil d'Etat s'est donc formellement adressé à l'autorité décisionnelle compétente pour y faire valoir ces nouveaux éléments et surtout pour l'enjoindre à entreprendre les démarches nécessaires en vue de la réalisation des études demandées.



Afin de réaliser ce projet d'importance nationale à l'échéance 2015, afin de tenir compte de l'avis des experts, partagé par le comité de suivi, qui ne recommandent pas une variante totalement enterrée et afin de prendre en compte les soucis légitimes de la population valaisanne, le Conseil d'Etat a recommandé l'étude immédiate d'une variante partiellement enterrée pour le tronçon Chamoson – Chippis.

Afin d'avoir une vision globale à moyen et à long termes concernant la problématique des lignes sur le territoire cantonal, le Conseil d'Etat a également demandé à la Confédération d'étudier un concept de transport d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire valaisan.

Le Conseil d'Etat tient encore à rappeler que la Confédération est l'instance décisionnelle dans ce type de dossier. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat a entrepris de demander ces compléments d'étude auprès des instances fédérales et de Swissgrid en se basant sur les conclusions du rapport d'étude et les recommandations du comité de suivi, présidé par le conseiller aux Etats Jean-René Fournier.

### **23. POSTULAT URGENT**

**des députés Daniel Emonet, PDCB, Willy Giroud, PLR, Erno Grand, CVPO, et Gilbert Loretan, CSPO, concernant la sécheresse hivernale et printanière – il faut agir pour l'agriculture (14.06.2011) (4.123)**

#### **DRINGLICHES POSTULAT**

**der Grossräte Daniel Emonet, PDCB, Willy Giroud, PLR, Erno Grand, CVPO, und Gilbert Loretan, CSPO, betreffend Winter- und Frühjahrstrockenheit – die Landwirtschaft braucht Hilfe (14.06.2011) (4.123)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député Daniel Emonet, PDCB:*

Merci d'être restés, malgré la sécheresse de vos gosiers, jusqu'à l'issue des débats!

L'Europe agricole est en ébullition puisque, tout récemment, des paysans français ont bloqué des camions de foin en route pour notre pays.

La sécheresse persistante depuis le début de l'année, malgré les quelques récentes pluies, inquiète grandement les milieux agricoles et, en particulier, les détenteurs de bétail. En effet, non seulement les prairies fauchées risquent de ne pas garantir suffisamment de foin pour l'hiver prochain, mais les perspectives d'estivage en alpage sont des plus pessimistes, et il est pratiquement certain que leur durée sera réduite en raison d'un manque d'herbage.

Par le présent postulat urgent, Willy Giroud, Erno Grand, Gilbert Loretan et votre serviteur demandent au Conseil d'Etat, en collaboration avec les services cantonaux concernés et les milieux agricoles, notamment la Chambre valaisanne d'agriculture, d'analyser cette situation et d'envisager des solutions pour garantir la survie des exploitations par des mesures urgentes. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

Le monde agricole vous remercie d'avance, Monsieur le conseiller d'Etat, de votre réponse et de sa défense.

Merci pour votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu.

Je passe la parole au chef du département pour la réponse.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Avec les dernières pluies et le temps qui s'est réchauffé ou rafraîchi ces derniers jours, la situation s'est sensiblement améliorée dans les zones de montagne et les alpages.

Par contre, en plaine, il y a eu perte de rendement à la première coupe.

Dans les cantons voisins, des demandes d'avancement de la date de fauche pour les prairies extensives et peu intensives ont été formulées. Les cantons ont donné la possibilité de faucher, cas par cas, d'entente avec les milieux de protection de la nature.

En Valais, il n'y a pas eu de demande formelle pour la plaine.

Pour les zones de montagne 1 et 2, la situation actuelle n'exige pas encore de solutions urgentes. En cas de demandes pour ces zones, celles-ci seront traitées selon les exigences de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), qui n'autorise pas un avancement de date de fauche par région ou par zone mais uniquement sur demande personnelle des exploitants.

Vu la situation, le Conseil d'Etat suivra avec attention l'évolution des conditions météorologiques durant la saison. En cas de besoin, il est naturellement prêt à analyser, avec les milieux concernés, toutes les mesures pouvant être prises pour améliorer la situation.

A priori, les actions suivantes devraient, le cas échéant, être analysées en priorité, en accord notamment avec l'OFAG:

- souplesse dans l'exploitation des prairies extensives, notamment par l'avancement des dates de fauche;
- souplesse dans l'application des conditions et charges pour les contributions d'estivage, notamment en cas de charge en bétail inférieure à 75% de la charge usuelle, limite au-dessous de laquelle les contributions d'estivage sont normalement réduites.

Les mesures visant à augmenter la base fourragère doivent être utilisées en priorité. Si nécessaire, celles-ci devront être renforcées par des mesures complémentaires portant sur la compensation des pertes (crédits à l'aide ou soutien à l'élimination du bétail notamment). Leur faisabilité devra, cependant, faire l'objet d'une analyse détaillée le moment venu.

Le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat dans le sens de la réponse.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi terminé l'ordre du jour de ce matin.

Les deux interpellations urgentes en suspens seront traitées en début d'après-midi.

Je vous souhaite un court apéro et un très bon appétit.

Nous nous revoyons à 14 h 30.

**La séance est levée à 13 heures.**

## Séance de relevée du vendredi 17 juin 2011

*Présidence:* M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB

*Ouverture de la séance:* 14 h 35.

### *Ordre du jour:*

#### **Urgences / Dringlichkeiten**

1. Interpellation urgente du groupe PLR, par les députés Gilbert **MONNEY** (suppl.) et André Vernay, concernant la réorganisation du service de radio-oncologie (14.06.2011) (1.141)  
Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Gilbert **MONNEY** (Suppl.) und André Vernay, betreffend Reorganisation der Radioonkologie-Abteilung (14.06.2011) (1.141)
2. Interpellation urgente du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant le libre choix de l'hôpital – qu'est-ce que cela apportera aux assurés? (14.06.2011) (1.142)  
Dringliche Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend freie Spitalwahl – und was haben die Versicherten davon? (14.06.2011) (1.142)
3. Rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique  
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das Gesundheitswesen
4. Rapport sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans et de l'Observatoire Valaisan de Santé  
Bericht betreffend das Audit über das Gesundheitsnetz Wallis, das Zentralinstitut der Walliser Spitäler und das Walliser Gesundheitsobservatorium
5. Rapport concernant l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais  
Bericht über das Geschäftsjahr 2010 des Gesundheitsnetzes Wallis
6. Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2010  
Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2010

#### *Le président:*

Nous reprenons nos travaux.

Avant de plonger dans la thématique de la santé pour cet après-midi, je vous donne juste quelques précisions sur l'état d'avancement et les prochaines étapes du projet "Parlement sans papier", faisant notamment suite à divers articles parus dans les journaux ces derniers jours, de manière à ce que tout le monde soit bien au clair sur ce qui se passe.

Chapitre 1: envoi par voie électronique des documents

Vous avez vécu cela sous forme de test pour cette session. Cela va continuer. Nous sommes en train de corriger quelques petits détails, notamment regrouper les documents par thème et non pas par auteur ou source.

Chapitre 2: envoi par papier

Il va continuer par défaut. Si vous ne faites rien, vous allez continuer à recevoir l'enveloppe. Si vous souhaitez ne plus recevoir l'enveloppe, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat et on va déjà commencer à économiser quelques arbres.

### Chapitre 3: matériel

La première partie concerne l'équipement de cette salle. Les appels d'offres sont en cours. En principe, entre la session de septembre et la session de novembre, on installera dans cette salle du courant électrique à chaque place de travail, un réseau Wifi, des écrans de projection et tout le nécessaire.

Le deuxième volet du matériel concerne votre propre équipement. Pour cette législature, donc jusqu'à la fin 2012, nous vivons sous le régime actuel qui veut que vous recevez une prime de 600 francs par année pour votre équipement informatique et vous êtes, par conséquent, encore et toujours responsables de votre équipement jusqu'à ce moment-là. En parallèle, nous allons évaluer quelques scénarios (iPad, Mac, PC ou Dieu sait quoi qui n'existe peut-être d'ailleurs pas encore maintenant) et choisir, de manière à ce que celles et ceux d'entre vous qui serez encore là après le mois de mars 2013 soyez équipés avec tout le nécessaire pour pouvoir travailler dans cette phase finale du projet.

Voilà, je pense que ces éléments figureront également dans la newsletter pour ceux qui ne sont pas dans cette salle cet après-midi.

Et nous restons bien entendu, soit moi, soit Daniel Petitjean, à votre disposition pour des questions.

Nous commençons par le reliquat des urgences de ce matin.

#### **URGENCES / DRINGLICHKEITEN**

##### **1. INTERPELLATION URGENTE**

**du groupe PLR, par les députés Gilbert Monney (suppl.) et  
André Vernay, concernant la réorganisation du service de radio-oncologie  
(14.06.2011) (1.141)**

##### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Gilbert Monney (Suppl.) und  
André Vernay, betreffend Reorganisation der Radioonkologie-Abteilung  
(14.06.2011) (1.141)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:*

On apprenait, quatre jours avant l'ouverture des débats dans ce plenum, par une annonce laconique, qu'il était décidé d'un commun accord de mettre un terme aux relations de travail qui liaient l'Hôpital du Valais à sa cheffe de service en radio-oncologie. Cet avis précisait également que la cheffe de service était libérée immédiatement de son obligation de travailler, mais que cette décision ne remettait nullement en cause la qualité des prestations offertes jusqu'à ce jour par le service de radio-oncologie à la population valaisanne.

Que de gants et de diplomatie, il a fallu user dans le constat d'un gâchis dénoncé dans l'audit sur la santé. S'il y a des personnes à saluer, ce sont bien les équipes soignantes qui, contre vents et marées, lassées de leur lutte contre des moulins à vent, ont tout de même réussi à maintenir pour les patients une qualité de soins. Oui, ils méritent notre gratitude.

L'audit nous a appris que le problème de ce service était, en effet, connu de longue date de la direction de l'hôpital mais, malheureusement, sans conséquence. En effet, les auditeurs ont confirmé une désorganisation notoire du service, principalement liée au déficit

managérial de la responsable de service, qui avait d'ailleurs fait déjà l'objet d'un audit en 2002, de médiation en 2006 et 2010 mais qui n'ont modifié ni sa conduite ni ses prestations.

Force est de constater que si un audit avait été effectué en 2002, c'est qu'il avait été commandité, que s'il avait été commandité, c'est qu'il avait dû être analysé et que, par conséquent, la direction de l'hôpital tout comme, je pense, la représentation départementale au sein du conseil d'administration ne pouvaient être ignorantes des dysfonctionnements relevés.

Si l'attentisme qui en a découlé se voulait une chance offerte à la cheffe de service de corriger sa politique, pourquoi en 2006, alors qu'aucune modification d'attitude n'avait été confirmée, n'avoir pris aucune mesure? Pourquoi a-t-il fallu attendre que l'audit sur le RSV dénonce cet état de fait avec le gâchis qui en a découlé pour rapidement organiser le départ de la cheffe de service?

En effet, maintenant, après près de 10 ans d'un aveuglement sur l'évolution de ce service, c'est bien le moment du constat qui est arrivé et, à la lecture de l'audit, dont la qualité, de votre propre aveu, Monsieur le conseiller d'Etat, est irréprochable, c'est bien une situation alarmante qui est dénoncée dans ce service.

Tout d'abord, le déficit en personnel qui, au lieu des 4 EPT conseillés pour la bonne marche du service, présente un sous-effectif, ce qui, de toute évidence, pour le moins est un frein à la bonne marche du service, résultat direct des conflits personnels entre l'ancienne cheffe de service et ses collaborateurs, lesquels avaient bien formalisé et porté à la connaissance de la direction les nombreux dysfonctionnements dont ils étaient témoins, direction qui ne s'est, malheureusement, jamais exprimée en retour.

Par l'absence de prise en charge cohérente des malades, par manque d'une vision stratégique, le personnel du service, lassé par les échecs de ses interventions auprès de la direction et l'absence d'impact des missions d'audit effectué par le passé, a organisé lui-même son activité afin de proposer des réponses aux situations de gestion indispensables à la vie du service. La radiophysique médicale, sans responsable, a ainsi fonctionné en électron libre au point de décider elle-même du choix du matériel lors de son renouvellement, des investissements réalisés, selon les auditeurs, sans cohérence, sans discussion interne dans le service, sans pertinence scientifique. Pour les auditeurs, l'utilisation du PET-scanner, le choix d'une tomothérapie ne sont pas planifiés pour répondre à une nécessité médicale. En revanche, il n'y a pas de plan d'investissements, ni de programmation de remplacement des accélérateurs, pourtant en fin de course, tout comme le projecteur de sources de curiethérapie, tous ces appareils formant pourtant la base des traitements de radiothérapie. Il va donc falloir reconsidérer les investissements avec des options qui risquent d'être restreintes et coûteuses dans le futur.

Cette situation risque de contribuer à fragiliser considérablement la position de l'Hôpital du Valais dans son offre de soins en cancérologie.

Ce qui finalement est le plus surprenant, c'est que les auditeurs n'avaient pas reçu initialement le mandat d'étudier le service de radio-oncologie. Ce n'est que secondairement qu'ils ont été amenés à apprendre, puis à s'intéresser aux dysfonctionnements sévères de cette structure pourtant connus des responsables du RSV de l'époque.

C'est donc avec un grand intérêt que nous attendons, Monsieur le conseiller d'Etat, d'avoir vos explications concernant votre position, les explications du pourquoi et du comment d'une situation auditée en 2002, alarmante donc depuis près d'une dizaine d'années et qui n'a, jusqu'à ce jour, débouché sur aucune mesure particulière.

Comment un tel dysfonctionnement dans la hiérarchie administrative autant hospitalière que départementale a-t-il pu s'expliquer?

Quelles mesures seront-elles prises?

Comment envisagez-vous de renforcer rapidement ce manque dans l'équipe soignante du service?

*Le président:*

Monsieur le député (suppl.), il faut conclure!

*M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:*

Oui, j'arrive au bout, c'est la fin de mon intervention.

Quelle réorganisation de la planification des investissements sera-t-elle envisagée pour le futur?

Enfin, nous serions également intéressés de connaître les conditions financières de dédommagements qui ont accompagné le départ "d'un commun accord" avec libération immédiate de toute obligation de travail pour la cheffe de service.

Je vous remercie de votre écoute et attend avec impatience vos explications.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Je suis donc invité à m'expliquer sur des faits qui se sont déroulés en 2010 mais j'aimerais, en préambule, au nom du Gouvernement valaisan, rappeler que le Réseau Santé Valais (RSV) est un établissement autonome de droit public, dont les organes de direction sont les seuls compétents pour l'organisation et la gestion des établissements sanitaires qui le composent et que le service de radio-oncologie, dont on fait référence dans l'interpellation urgente, n'est bien sûr pas un service de l'Etat.

Nous vous invitons une fois de plus à prendre acte, Mesdames et Messieurs les députés, que nous ne sommes pas l'employeur. C'est un élément qui est essentiel. Et vous en connaissez beaucoup plus des informations que ce que le Gouvernement connaît parce que justement, nous, nous connaissons ce dont nous avons, comme vous, pris connaissance entre autres à travers l'audit du RSV.

C'est donc un certain nombre d'informations que je vais vous donner ou des explications – c'est au choix – que le RSV a fait parvenir au Gouvernement par le biais du Département de la santé.

A la suite de l'annonce de la séparation d'un commun accord entre le RSV et la cheffe du service de radio-oncologie, vous souhaitez aujourd'hui revenir sur l'histoire de ce service depuis une dizaine d'années.

Je vais donc reprendre quelques éléments qui m'ont été résumés dans le cadre de la prise de position du RSV.

Tout d'abord, les conclusions du premier audit, auquel vous avez fait allusion dans le cadre de votre intervention, en vous remerciant du reste d'avoir souligné que la qualité n'était pas remise en cause et, avec vous, bien sûr je me réjouis de ce genre de chose. Les conclusions donc du premier audit, j'y reviens, du service de radio-oncologie en 2002 allaient dans le sens d'un soutien à l'action de la cheffe de service (premier élément) et (deuxième élément) proposaient des mesures d'accompagnement.

Deuxième élément: En 2006, une médiation a été organisée pour ce service et cette médiation proposait également des mesures propres complémentaires pour améliorer le fonctionnement du service.

Troisième élément: A la suite de cette médiation, et c'est seulement à la suite de celle-ci que le chef du département d'oncologie a entrepris un coaching rapproché au niveau de la direction du service. En 2007 et en 2008, le projet de modernisation du pool d'oncologie et de radio-oncologie, en collaboration avec les HUG et avec le CHUV, a mobilisé grandement l'ensemble du personnel et cela a écarté pour un temps les questions liées au management du service. En 2008, suite du départ à la retraite du chef du département d'oncologie, le département a été réorganisé et le poste de chef de département a été repourvu. Il n'est donc pas exact de dire que la situation n'a pas évolué et que rien n'a été fait durant toutes ces années, quasiment pendant dix ans.

Autre élément essentiel de votre interpellation urgente, et je vous rappelle encore une fois que le RSV nous a donné et informé des décisions prises par le conseil d'administration car ce n'est pas, et vous le savez aussi, de notre compétence. Le conseil d'administration nous a informés d'un ensemble de mesures qui avaient été prises et qui donnent déjà une suite aux informations que nous avons tous reçues à travers l'audit.

Tout d'abord, un premier train de mesures qui visent à assurer la gestion actuelle du service et bien sûr à mettre en place un nouveau chef de service dans les meilleures conditions possibles.

Durant la période nécessaire à la recherche et à la nomination d'un nouveau responsable, le service de radio-oncologie sera donc dirigé par intérim par l'actuel médecin adjoint du service, qui est aussi chargé de cours du reste à la faculté de biologie et de médecine de Lausanne.

Le RSV a également conclu un accord avec le CHUV pour un soutien, par un médecin cadre du service de radio-oncologie de l'ordre de 20 à 30%.

Le conseil d'administration du RSV a aussi décidé un coaching du service de radio-oncologie par un spécialiste des situations spéciales de ce type-là, afin de garantir la convergence de toutes les parties vers les objectifs fixés, d'une part, et, d'autre part, pour poursuivre la restauration d'une communication adéquate, d'une ambiance de travail positive et pour soutenir la responsable *ad interim* dans son rôle de conduite du service.

Voilà pour le premier train de mesures.

Deuxième train de mesures: Celles-ci consistent à optimiser l'organisation du service de radio-oncologie. Plusieurs actions sont prévues, certaines seront entreprises immédiatement et d'autres bien entendu une fois le nouveau chef de service nommé. Il s'agit notamment de mettre en place un benchmarking avec d'autres grands hôpitaux disposant de structures analogues et d'ainsi réaliser les comparaisons utiles.

Troisième train de mesures: Il a trait aux investissements – problématique à laquelle vous avez fait allusion – actuels et futurs. Dans ce cadre, il s'agira bien entendu de réaliser un bilan du déploiement effectué ces dernières années des acquisitions qui ont été faites en matière d'équipements, en matière de machines, avec une évaluation des compétences sur l'utilisation de l'ensemble de ces divers déploiements de machines et d'équipements. Il s'agira aussi – et ceci fait également partie du troisième train de mesures – d'élaborer des propositions et un calendrier précis pour la suite, sachant que, dans le domaine, cette technologie, tout comme le marché évoluent bien sûr, et vous le savez mieux que quiconque de par votre compétence professionnelle, très très rapidement.

Enfin, quatrième train de mesures: Il se concentre essentiellement sur les aspects liés au marketing et à l'élargissement du bassin de recrutement des patients, mission générale du RSV mais également mission particulière de ce service de radio-oncologie.



L'ensemble de ces mesures forme un tout cohérent de propositions, de décisions prises par le conseil d'administration du RSV et qui doivent permettre au service de radio-oncologie d'optimiser son fonctionnement, comme vous le souhaitez bien sûr, de poursuivre son développement, comme nous l'espérons tous ensemble, j'en suis aussi convaincu, et de se positionner dans le paysage sanitaire cantonal, en offrant des prestations de qualité, ce qui a toujours été le cas, vous l'avez reconnu et je vous en remercie parce que c'est quand même l'aspect, malgré les dysfonctionnements, essentiel, celui de la qualité, et de le faire avec les autres partenaires engagés dans le domaine de l'oncologie.

Merci encore d'avoir, dans le cadre de votre intervention, souligné que les aspects liés à la qualité n'étaient pas à remettre en cause à la suite de l'audit.

Merci.

**2. INTERPELLATION URGENTE**  
**du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant**  
**le libre choix de l'hôpital – qu'est-ce que cela apportera aux assurés?**  
**(14.06.2011) (1.142)**  
**DRINGLICHE INTERPELLATION**  
**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann, betreffend**  
**freie Spitalwahl – und was haben die Versicherten davon? (14.06.2011) (1.142)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Die freie Spitalwahl rückt immer näher.

Im Internet auf der Seite des Gesundheitswesens ist noch die Spitalliste 2009 aufgeschaltet. Es ist noch nicht bekannt, ob diese Spitalliste eine Änderung erfahren wird oder nicht.

Die Krankenkassenprämien steigen weiter, nicht zuletzt auch wegen der freien Spitalwahl. Manch einer könnte dann auf die Idee kommen, Krankenkassenprämien sparen zu wollen. Doch wo gibt es noch Einsparpotential? Bei der Zusatzversicherung freie Spitalwahl in der ganzen Schweiz, die jetzt per Gesetz eingeführt wird. Solange jedoch die Spitalliste nicht bekannt ist, weiss man auch nicht, bei welchen Spitälern welche Beteiligung des Kantons besteht.

Mit dieser Interpellation soll Klarheit geschaffen werden, auch bezüglich der Information der Versicherten.

Die Fragen sind formuliert, darauf kann verwiesen werden.

Erlauben Sie mir jedoch noch folgende Bemerkung.

In Artikel 39 des Krankenversicherungsgesetzes wird geregelt, dass die kantonale Gesundheitsplanung die Bedürfnisse der Bevölkerung decken solle, private Anbieter adäquat berücksichtigen soll und die Kantone ihre Planifikation koordinieren sollen.

Bisher wurden bereits in allen drei Kliniken auf dem Haut-Plateau Walliser Patienten betreut, d.h. eine Leistung der Kliniken entspräche einem medizinischen Bedürfnis. Dies wäre keine Mengenausweitung für den Kanton Wallis. Das Rehabilitationsangebot der Kliniken ergänzt jenes des GNW in verschiedenen Bereichen und könnte die bestehenden Lücken für die deutschsprachigen Walliser Patienten in den Bereichen pulmonale oder kardiale Rehabilitation schliessen.

Nicht zu vergessen ist die wirtschaftliche Bedeutung für die Region, verzeichnen die Kliniken doch rund 70'000 Patiententage im Jahr.

Gerne vernehmen wir die Stellungnahme des Staatsrats.

Danke.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

La liste hospitalière du canton du Valais actuellement en vigueur a été arrêtée par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2008. Elle comprend bien entendu le Réseau Santé Valais (RSV), la clinique de Valère, la clinique de réadaptation de Loèche-les-Bains ainsi que la clinique romande de réadaptation (SUVA) à Sion.

Les cliniques genevoise, bernoise et lucernoise de réadaptation à Montana ne figurent pas sur la liste hospitalière et n'en ont jamais fait partie.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 entreront en vigueur les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie portant sur le financement hospitalier. Selon les dispositions transitoires relatives à cette loi, les planifications hospitalières cantonales doivent satisfaire aux exigences que vous avez relevées, notamment les besoins de la population, ainsi que bien sûr aux offres faites actuellement par les cliniques privées. Ces exigences fédérales en matière de planification doivent être réalisées dans un délai de trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 2014, comme j'ai déjà eu l'occasion de le redire soit dans le débat sur le compte, soit dans mes réponses à d'autres interpellations.

Divers avis de droit par rapport à cette planification ont été analysés et les débats y relatifs aux Chambres fédérales ont eu aussi lieu en vertu de la source du droit qu'elle représente. Ces avis de droit montrent que le délai de trois ans a été explicitement prévu, tout d'abord, pour laisser au Conseil fédéral le temps de faire établir les comparaisons de coûts, les comparaisons liées à la qualité au niveau national.

Deuxièmement, et sur la base de l'introduction de ce nouveau système de financement uniformisé, dont tout le monde connaît aujourd'hui l'existence à partir de 2012, c'est une fois ces éléments-là connus que les cantons devront établir leur liste hospitalière, à partir de ces comparaisons et de ces renseignements. Et j'ajouterai bien sûr, à part les éléments cités et que le Conseil fédéral se doit d'établir, la propre attitude qu'auront les patients de chaque canton vis-à-vis de ce que l'on peut appeler la libre circulation des patients, mais la libre circulation relative des patients – j'y reviendrai plus tard.

Certains de ces avis, à la suite donc de ces études, concluent que la liste hospitalière cantonale ne devrait donc pas être modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les comparaisons précitées n'étant naturellement, et pour cause – c'est d'une telle logique du reste: faut-il autant d'études pour en être certain – pas disponibles.

D'autres avis, bien sûr, envisagent une interprétation un peu plus souple et concluent que l'établissement d'une nouvelle liste hospitalière pourrait être jugée contraire même à l'esprit de la LAMal, mais pas contraire à la lettre des dispositions transitoires.

Le Conseil d'Etat, fort de tout cela, ne s'est donc pas positionné sur cette question pour l'instant. Cependant, il apparaît, aux yeux du Gouvernement, contestable d'intégrer de nouveaux établissements sur la liste avant même que les comparaisons qui viendront de Berne ne nous soient données et avant même qu'on ne sache l'attitude que les patients suisses auront vis-à-vis de la libre circulation des personnes.

En l'absence de modification donc, la liste reste ce qu'elle est et est actuellement en vigueur.

Dès lors, le statut des cliniques genevoise, lucernoise et bernoise à Montana ne sera pas modifié et la situation de ces cliniques ne changera pas par rapport à celle qui prévaut actuellement. Pour pouvoir accueillir des patients à charge de la LAMal, celles-ci devront bien sûr figurer sur la liste du canton de domicile de ces patients.

Bien entendu que nous sommes tout à fait conscients de l'importance économique de ces cliniques. J'ai eu personnellement des rencontres sur ce sujet, il y a moins de 15 jours, avec toute une série de personnalités du Haut-Plateau. J'aimerais relever quelques éléments par rapport à cet aspect quant au nombre notamment de patients valaisans pris en charge dans ces cliniques pour démontrer que celui-ci est marginal. En 2008, par exemple, 54 patients valaisans ont été traités dans la clinique bernoise, 28 seulement dans la clinique lucernoise et 12 dans la clinique genevoise. Ce sont donc des chiffres que l'on peut qualifier réellement de modestes. Le canton participe bien sûr au financement d'une partie de ces cas lorsque ceux-ci sont médicalement justifiés et lorsque la prise en charge ne peut se faire dans un autre établissement de réadaptation figurant sur notre liste hospitalière valaisanne. Cette manière de faire pourra bien sûr se poursuivre à partir de 2012 – c'est aussi une réponse que nous donnons face à la problématique des cliniques du Haut-Plateau.

La grande majorité des patients valaisans en réadaptation est donc prise en charge par le RSV, bien sûr à travers le centre valaisan parce que, ne l'oublions pas, le RSV a ce que l'on appelait la clinique de Montana, eh bien!, le RSV, à travers le centre valaisan de pneumologie, a sa propre clinique de réadaptation. Et puis vient s'ajouter aux traitements des patients valaisans la clinique romande de réadaptation à Sion, à laquelle, vous le savez, pour l'attirer chez nous, nous avons également attribué un nombre de lits. Enfin, troisième clinique qui offre, dans le cadre de la réadaptation, des soins aux patients, c'est bien sûr la clinique de réadaptation de Leukerbad.

Avant-dernier élément de votre intervention: l'élément lié au libre choix de l'hôpital en Suisse dès 2012, qu'entend faire le Gouvernement, respectivement le département par rapport à des notions d'informations au grand public? Eh bien!, cet automne, Mesdames et Messieurs les députés, nous entendons agir, notamment en informant la population quant à l'hospitalisation hors canton dans un établissement dont les tarifs, et c'est quelque chose d'important parce que, ayant fait de nombreux festivals et autres durant ce printemps, je ne suis pas certain que toute la population ait compris l'ensemble des conditions, je voudrais donc aussi ici profiter pour redire à la population valaisanne que lorsque les tarifs sont supérieurs à ceux pratiqués en Valais, la différence est à la charge de l'assuré ou à la charge de son assurance complémentaire, et donc pas comprise dans l'AOS (assurance obligatoire des soins). C'est un élément important. Ce n'est qu'en cas de raisons médicales (parce qu'il y a toujours des exceptions bien sûr), c'est-à-dire lorsque la prestation n'est pas disponible ou lorsqu'il y a une urgence qui survient hors canton que la prise en charge sera intégrale. Donc informations cet automne à la population pour que chacun puisse connaître quelles sont les conséquences réelles du libre choix pour 2012 et les années suivantes.

Par contre, nous n'avons pas prévu d'informations spécifiques en matière d'assurances complémentaires. Il appartient bien sûr à ces dernières assurances complémentaires d'informer leurs assurés. On est dans un système commercial. Les assurances complémentaires ne relèvent pas de la LAMal mais de la loi sur le contrat d'assurance et elles échappent donc à tout contrôle de l'Etat.

Merci de votre attention.

**3. RAPPORT  
de la commission de gestion  
concernant le domaine de la santé publique**

**BERICHT  
der Geschäftsprüfungskommission  
über das Gesundheitswesen**

*Commission de gestion /  
Geschäftsprüfungskommission*

**Discussion générale:**

*M. le député André Vernay, PLR:*

Nous voilà en présence de deux rapports: celui de la commission de gestion et celui de l'audit, qui mettent le doigt sur un certain nombre de problèmes. La plupart de ces problèmes sont cités dans les deux rapports. Il y a également des points positifs, que nous aborderons lorsque je parlerai de l'audit. Nous en traiterons donc certains sous ce point de l'ordre du jour et d'autres sous le suivant.

Voici les points que nous désirons aborder dans le cadre de l'examen de ce rapport de la commission de gestion:

Tout d'abord, nous désirons revenir sur les cas Savioz et Bettschart; ensuite, nous désirons parler de la gestion du personnel, faire un petit retour sur le service de radio-oncologie et terminer par l'hôpital du Chablais.

Les cas Savioz et Bettschart

Notre groupe a déposé deux postulats demandant que toute la lumière soit faite sur ces deux cas et cela dans le cadre d'une expertise réalisée par des personnalités neutres, indépendantes et qualifiées.

Pourquoi revenir sur ces deux cas?

Les informations données par le RSV, voire par le département ou le Conseil d'Etat et celles données par la commission de gestion sont tellement divergentes que nous ne savons plus où se situe la vérité. Cependant, dans cette affaire, la vérité doit être faite.

Pourquoi faut-il faire la vérité? Cette transparence est nécessaire pour l'ensemble de la santé dans notre canton; nous n'avons rien à gagner à construire le futur de notre santé, le futur de notre hôpital, alors que de possibles cadavres traînent dans les placards.

Comment construire le futur dans la sérénité en sachant que, dans l'affaire dite Savioz, les problèmes de forme ont occulté les problèmes de fond, selon la commission de gestion, quand on sait que la commission de gestion affirme et émet des doutes sur l'expertise faite par MM. Scheidegger et Clavien, le 5 février 2010?

Comment construire le futur dans la sérénité quand on lit dans le rapport de la commission de gestion sur l'affaire Bettschart: "La commission de gestion a recueilli des témoignages accablants et précis sur le déroulement de ces cas"? Que sont ces témoignages? Pourquoi tous ces non-dits? Si nous demandons une expertise sur ces deux cas, ce n'est pas pour mettre en route une chasse aux sorcières mais, bien au contraire, nous voulons tout simplement que si certains dysfonctionnements sont avérés, les mesures correctives soient mises en place afin d'éviter de nouvelles erreurs dans l'avenir. Et cette démarche est d'autant plus nécessaire vu la médiatisation de ces deux cas.

Notre groupe est unanime à revendiquer que la transparence pour le bien de la santé valaisanne soit faite sur ces deux cas donnés comme exemples de dysfonctionnements par la commission de gestion. Nous avons la désagréable impression que l'on veut nous cacher certains faits, et nous n'aimons pas cela.

Venons-en maintenant au chapitre de la gestion du personnel.

Voici ce que dit la commission de gestion, je cite: "Diverses sources ont porté à la connaissance de la commission de gestion des problèmes de gestion du personnel et des rapports hiérarchiques difficiles, voire conflictuels."

Je continue de citer: "Certains n'hésitent pas à parler de mobbing. Les questions, critiques, propositions ou revendications seraient souvent mal perçues par la hiérarchie qui n'hésiterait pas à exercer des pressions sur l'emploi: "Si tu n'es pas content, tu peux partir, les portes sont ouvertes..." Certains ont même l'impression qu'on les empêche de parler."

L'audit aborde aussi ce problème et arrive aux mêmes conclusions que la commission de gestion.

L'audit parle de "personnel en souffrance", "d'attitudes managériales peu respectueuses des individus", de "volonté suspecte de conserver l'anonymat", de "certains cadres jugés incompétents qui paraissent intouchables".

Nous avons déposé un postulat qui demande que le Conseil d'Etat, dans le cadre de ses compétences, mette tout en œuvre pour que cette recommandation des auditeurs soit activée au plus vite, cette recommandation qui demande que des mesures correctives soient mises en place de toute urgence pour régler ces problèmes de fond.

Concernant le service de radio-oncologie, depuis le dépôt de notre interpellation en début de semaine, des informations supplémentaires nous sont parvenues, je devrais dire des rumeurs. Selon certains collaborateurs, pour freiner la rotation du personnel, on aurait proposé des conditions salariales supérieures pour un travail comparable. Des rumeurs font état de reclassification salariale créant ainsi des inégalités avec les collaborateurs d'autres services. Nous sommes conscients que vous ne pourrez pas répondre, mais faites votre enquête et tenez-nous informés, si vous le pouvez.

Venons-en maintenant au dernier problème que nous désirons aborder dans le cadre de l'étude de ce rapport: celui de l'hôpital du Chablais.

Notre groupe ne partage pas l'avis de la commission de gestion sur cet hôpital. Nous avons, en effet, de la peine à comprendre quels problèmes de gestion sont soulevés par ce rapport. Nous y voyons plus une polémique stérile face à une partie du canton qui a fait les sacrifices nécessaires pour avoir un hôpital de qualité, et nous le regrettons sincèrement.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:*

Die CSPO hat mit Interesse den Bericht der GPK zur Kenntnis genommen. Ein Bericht, der am 30.3.2011, also vor der Publikation des Audits abgeschlossen war.

Die CSPO begrüsst, dass die GPK ihre Aufgabe als Oberaufsichtskommission wahrgenommen hat. Das Walliser Gesundheitswesen ist im Jahr 2010 zur Zielscheibe zahlreicher Kritik geworden. Die GPK als Oberaufsichtskommission hat demzufolge diese kritisierten Bereiche analysiert und einen Bericht dazu verfasst. Die Forderungen der GPK zeigen verschiedene Problembereiche auf. Die CSPO unterstützt diese im Grundsatz und nimmt dazu wie folgt Stellung.

Der Kanton Wallis gewährt dem GNW Sicherheiten in der Höhe von 100 Millionen Franken. Dies sind beträchtliche Finanzhilfen und so ist es absolut verständlich, dass diesem Bereich besondere Beachtung geschenkt wird. Die Pflegequalität und die Patientensicherheit geht uns alle etwas an und dies ist für die CSPO das Geld auch wert.

Besonderes Augenmerk gehört aber der Aufsichtskommission der Gesundheitsberufe. Diese geschaffene Kommission muss ihre Arbeit in vollständiger Unabhängigkeit ausüben können. Hier ist dringender Handlungsbedarf notwendig. Ebenso muss eine Revision der Organisation der Dienststelle ins Auge gefasst werden. Mit der frühzeitig angekündigten Demission des Kantonsarztes hat der Staatsrat jetzt die Möglichkeit und genügend Zeit, eine angepasste Lösung zu finden, um den Kantonsarzt und den Dienstchef zu bestimmen. Wann wird die Stelle ausgeschrieben und wie bzw. wer wird das Anforderungs- und Stellenprofil erstellen?

Der Patient, die Pflegequalität muss im Mittelpunkt stehen. Daher ist es zwingend notwendig, dass die Kommunikation intern wie extern verbessert wird. Dies wurde in den letzten Jahren schon vermehrt von der CSPO gefordert. Das Personalmanagement ist dringend zu klären. Die im Bericht geschilderten Situationen sind nicht tragbar.

Dazu gehört auch die Verständigung Patient/Personal, Patient/Arzt in ihrer Muttersprache. Die CSPO bedauert es ausserordentlich, dass der Muttersprache in unserem zweisprachigen Kanton zu wenig Stellenwert beigemessen wird. Versprechen ist das eine, aber Halten, Durchführen das andere. Die CSPO erwartet vom Staatsrat, dass er seine Versprechen hält und alles unternimmt, der deutschsprachigen Bevölkerung die medizinische Grundversorgung und Rehabilitation in ihrer Muttersprache zu garantieren. Auch dieses Anliegen wurde in den letzten Jahren von der CSPO immer wieder gefordert.

Das Wallis ist ein Tourismuskanton und so ist es ganz normal, dass sich in der Ferienzeit die Bevölkerungszahl beinahe verdoppelt. Deshalb ist es sehr wichtig, dass die medizinische Grundversorgung in den Regionen gewährleistet ist.

Die CSPO ist besorgt was das Spital Riviera-Chablais anbelangt. Ist dies nicht eine grosse Konkurrenz zu unserem Spital? Einer Schwächung muss dringend vorgebeugt werden. Die Befürchtungen der GPK unterstützt die CSPO.

Die CSPO ist erstaunt über die nicht deklarierten Fonds der Abteilung Radioonkologie. Dringender Handlungsbedarf, da dies nirgends geregelt ist.

Offene Kommunikation – offene Darlegungen – für die CSPO unumgänglich.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*M<sup>me</sup> la députée Marianne Maret, PDCB:*

Le groupe PDCB a pris acte avec beaucoup d'intérêt du rapport de la commission de gestion.

Il tient à préciser, en préambule, que son titre nous a laissés un brin songeurs. En effet, celui-ci s'intitule "rapport de la commission de gestion concernant le domaine de la santé publique". Or, il appert que ce rapport porte essentiellement sur le Réseau Santé Valais (RSV).

Notre groupe a également été quelque peu interpellé par le fait que la commission de gestion considère le rapport de la Fédération hospitalière de France (FHF) comme complément de son rapport. Excusez du peu!

Cela étant dit, nous avons bien noté que le Service cantonal de la santé a pour objectif politique de "contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine, dans le respect de la liberté, de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité des personnes".

Fort de ce paradigme, la commission de gestion a procédé à de nombreuses investigations et analyses. Ces dernières ont amené les commissaires à faire un certain nombre de constats et, conséquemment, de requêtes.

La commission de gestion demande donc au Conseil d'Etat de fixer les critères de qualité principaux attendus dans les mandats de prestations avec le RSV et avec les autres prestataires de services. Il nous paraît évident que la clarification des critères de qualité principaux faciliterait la tâche de tous les acteurs et, de surcroît, ne permettrait plus ou, en tous les cas, moins les interprétations douteuses. Dans le même sens, notre groupe ne peut que souscrire à la demande de révision du mode de fonctionnement de la surveillance. Pour ce qui concerne l'aspect de concentration des pouvoirs, les nouvelles options prises par le chef du département, suite à la volonté de M. Dupuis de faire valoir ses droits à la retraite, rendent caduque cette requête.

Une autre remarque sollicite le Conseil d'Etat afin qu'il se détermine à nouveau sur le rôle des sites et afin qu'il réexamine la répartition des disciplines dans les sites et les régions, cela pour que le développement de leurs infrastructures se fasse en cohérence et en conséquence. Le groupe PDCB ne peut qu'applaudir à cette requête, convaincus que nous sommes que cette cohérence et cet équilibre ne pourront jamais se faire sans la construction de l'hôpital du Chablais. A ce sujet, le Conseil d'Etat peut-il nous préciser les réflexions en cours à ce sujet?

Pour le cas Savioz, nous espérons que toutes les mesures soient prises afin que la qualification d'omerta ne puisse plus être utilisée dorénavant. La loi sur la santé, que nous avons votée en 2008, est la première en Suisse à contenir des dispositions sur la qualité des soins. Il y est question de la mise en place et du développement d'un concept et d'outils d'évaluation et de gestion de la sécurité des patients et de la qualité des soins. Où en sont ces travaux? Des indicateurs ont-ils été mis en place?

La commission de gestion demande au Conseil d'Etat de veiller à ce que le RSV assure la motivation de son personnel et un climat de travail serein. Je suis, à titre personnel, convaincue que la sérénité et la motivation du personnel pourront être retrouvées très rapidement, pour autant qu'elles se soient effritées et pour quant que certaines personnes qui ont fait du réseau de santé leur fonds de commerce se trouvent un autre passe-temps!

Notre groupe appuie la supplique de la commission de gestion dans le sens d'une amélioration de la communication interne et externe. Plus cette communication s'optimisera, plus les acteurs de la santé seront à l'aise et moins les allégations toxiques trouveront de terreau.

Enfin, je ne pouvais conclure mon intervention sans souligner le fait que le rapport mentionne un taux de satisfaction des patients globalement bon. La mission première du RSV est donc, à nos yeux, remplie.

Merci de votre écoute.

*M. le député Alain de Preux, PDCC:*

La question de l'opportunité des réflexions et des rapports de la commission de gestion a souvent été débattue au sein du groupe PDCC qui a parfois diversement apprécié la forme et le fond des constats livrés.

A cette interrogation, nous avons répondu par la conviction que l'action des commissions de haute surveillance permet aux citoyens contribuables et à leurs représentants élus, en l'occurrence la docte assemblée, d'être rassurés sur le respect des principes de bonne gestion et d'emploi judicieux des deniers publics. Cette action et ces investigations sont donc importantes et, indépendamment des conclusions pas toujours ressenties favorablement par tous, nous avons dû admettre la pertinence des missions des commissions de haute surveillance. Nous sommes, cependant, d'avis que même si le message n'est pas forcément apprécié, il n'est pas vraiment correct de toujours tirer sur le messenger!

Cette considération liminaire tenue, nous avons encore disserté sur la légitimité de la commission de gestion, l'utilité aussi, à traiter ce sujet d'importance qu'est l'Hôpital du Valais, une institution de droit public autonome qui, même si elle est l'émanation de l'Etat, n'entre pas forcément dans ses prérogatives. Dans le doute et l'expectative, avec la forte interrogation sur la manière dont les investigations ont été tenues, nous avons analysé et débattu ce rapport dans le contexte général des diverses réflexions et autres rapports commis ou mandatés sur l'Hôpital du Valais.

Le premier constat que nous voudrions livrer, c'est que ce rapport de la commission de gestion est fait par des politiques, qu'il s'adresse à ce même milieu et qu'il profile la légitimité politique pour agir. Dans la même configuration, mais sous un autre angle, le rapport de la Fédération hospitalière de France est fait par des professionnels, il s'adresse à ce même milieu et il donne la légitimité professionnelle également pour agir. Nous avons donc deux rendus qui n'ont vraiment pas la même portée, qui n'ont pas les mêmes objectifs et qu'il ne faut en aucun cas juxtaposer.

Le second constat qui s'est imposé à nous en traversant la volumineuse littérature qui nous a été soumise, c'est la convergence des sujets mis en exergue. Le problème, c'est que le traitement de ces mêmes thèmes aboutissant à des conclusions similaires donne lieu à des interprétations diamétralement différentes en fonction de l'éclairage apporté. Y a-t-il une double lecture possible? N'avons-nous peut-être pas su trouver la clé de certains constats? Ne sommes-nous pas à même de décrypter les messages adressés? Croyez-le, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas faute d'avoir convenablement étudié le dossier, écouté les différents acteurs impliqués dans les processus et ce à différents niveaux de décision. Nous avons, cependant, dû convenir que les thèmes relevés sont souvent similaires, mais que les constats sont parfois bien discordants.

Le groupe PDCC a mené une réflexion et un débat nourris sur ce rapport, aussi sur la situation générale de notre Hôpital du Valais et, plutôt que de disséquer les éléments contenus dans ce rapport, nous avons préféré en extraire une ligne résolument positive. A l'instar des propos introductifs de la commission de gestion qui explique vouloir mener une démarche constructive, nous voulons exprimer un message sans équivoque sur la confiance que nous portons en l'édifice installé. Nous plaçons de grands espoirs dans la qualité des soins prodigués et faisons totale confiance au personnel très impliqué dans ses missions.

Sur les fondations d'une institution qui évolue en se bonifiant depuis sa mise en place en 2004, nous sommes déterminés à profiler un Hôpital du Valais attractif et performant.

C'est dans cette perspective que nous avons déposé 7 interventions parlementaires qui ont plutôt trait à l'audit de la FHF et qui vous seront présentées tout à l'heure.

Je termine en affirmant notre volonté à composer dans la sérénité et l'efficacité un Hôpital du Valais qui répond à l'attente de ses utilisateurs.

Merci pour votre attention.



*Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:*

Die GPK hat sich in ihrem parallel zum Audit erstellten Bericht berechtigterweise mit der immer wieder in den Medien von Einzelpersonen hochgespülten Kritik am Walliser Gesundheitswesen befasst und hat sich durchaus teilweise konstruktiv mit 13 Forderungen an den Staatsrat gemeldet.

Die Gewichtungen der Mängel und Ärgernisse im GNW im Rahmen der gesamten Geschäftstätigkeit ist immer so eine Sache, aber es ist auch so, dass wir hier ja nicht in einem Streichelzoo sind.

Trotzdem erlauben Sie mir zu diesen Forderungen zwei, drei Bemerkungen.

Aus Seite 10 des Berichtes ist zu entnehmen, dass die Patientenzufriedenheit bei 90 Prozent liegt, was doch ein sehr hoher Wert ist und von der GPK selbst als äusserst wichtiges Element bezeichnet wird. Auch wenn uns die Relativität solcher Umfragen bewusst ist, stellt dies doch das beste Zeugnis für ein funktionierendes Gesundheitswesen im Wallis dar. Von einer Krise zu reden, finden wir von der CVPO übertrieben.

Was ist höher zu gewichten, die negative Presse von einzelnen Unzufriedenen oder die Zufriedenheit von über 33'000 Patienten? Die Frage sei erlaubt.

Auf Seite 14 wird eingehend das Problem von 49 medizinischen Dossiers erarbeitet und die Qualität der vom Staatsrat in Auftrag gegebenen Expertise Clavien/Scheidegger in Frage gestellt. Dem gleichen Bericht der GPK entnehmen wir, dass im gleichen Jahr insgesamt 317'000 Fälle bearbeitet wurden. Sind diese 0,01 Prozent der vielleicht missglückten Behandlungen höher zu gewichten als die vom Spitalpersonal einwandfrei erbrachten 99 Prozent der Leistungen? Es ist alles eine Frage der Gewichtung.

Daher lassen wir doch die Kirche im Dorf. Das sechs Jahre alte GNW ist alles andere als perfekt, aber doch im allgemeinen sehr gut und garantiert eine einwandfreie und kostengünstige Versorgung unserer Bevölkerung. Von einer eigentlichen Krise kann, wenn überhaupt, nur in punktuellen Bereichen gesprochen werden. Und das ist bei einer solchen Grösse des GNW durchaus üblich. Und wenn Sie mir nicht glauben, dann lesen Sie doch selbst den Qualitätsbericht 2010, Seite 25.

Ich habe mich mal darum gekümmert was uns Parlamentariern blühen würde wenn wir im Spital Visp mit Herzinfarkt eingeliefert würden und habe festgestellt, dass dort 2,9 Prozent sterben würden. Und im schweizerischen Schnitt sind es 5,6 Prozent. Ist das so schlecht? Sie können diese Listen durchschauen. Das sind nicht Zahlen des GNW, das sind Zahlen des Bundesamtes für Gesundheit.

Schon mehr zu denken geben, die Schlussfolgerungen der GPK zur Rolle der Standorte, zur Aufteilung der Disziplinen an den Standorten und in den Regionen. Hier müssen wir der GPK beipflichten. Dieser Bereich ist zu optimieren und es ist für drei gut strukturierte schlagkräftige Spitalzentren im Ober-, Mittel- und Unterwallis zu sorgen. Es muss wieder eine Spitalkultur her und eine autonome Führung vor Ort, die diesen Namen verdient.

Des weiteren bestehen offensichtliche Befürchtungen in diesem Parlament, dass das neue Spital Riviera-Chablais eine Gefahr für die anderen Spitäler ja sogar für das ganze GNW darstellen könne. Hier besteht unseres Erachtens ein grosser Aufklärungsbedarf von Seiten der Verantwortlichen. Persönlich teile ich diese Befürchtungen nicht, aber es braucht hier eine genaue Analyse und Informationen, wenn man hier nicht böse Überraschungen erleben will.

In ihrer Schlussfolgerung 10 kommt dann die GPK zum Schluss, dass das GNW speziell auf die Motivation und das gute Arbeitsklima der Mitarbeiter zu achten habe. Dem ist uneingeschränkt beizupflichten. Aber nicht nur das GNW hat diese Pflicht, auch wir – das Parlament – hat diese Pflicht.

Wenn 95 Prozent der GNW Angestellten einen guten Job machen, dann muss ich schon fragen, ob man den anderen fünf Prozent soviel Medienöffentlichkeit und soviel Wert in unserer Parlamentsarbeit geben will. Es ist auch dies, wie vieles im Bericht, eine Frage der Gewichtung.

Immerhin sind ja in letzter Zeit einige Personalentscheide gefallen, die die Situation entschärfen dürften.

Oder wie stellen wir uns vor, dass hoch qualifiziertes junges Medizinalpersonal nach ihrer Ausbildung in anderen Kantonen, wenn wir gleichzeitig unser GNW öffentlich demontieren und massakrieren, ins Wallis zurückkommen soll? Das müssen wir doch vergessen. Hier ist doch ein gewisses Mass an Sensibilität verlangt, insbesondere in unmittelbarer zeitlichen Nähe zu der viel zitierten Marktöffnung der Spitäler.

Eines ist klar, falls diese Marktöffnung wirklich voll durchschlägt, werden wir sehr schnell wissen wie gut unser GNW ist. Hier aber bereits jetzt an allen Ecken und Enden Baustellen zu errichten, wäre verfehlt, ja kontraproduktiv. Es verunsichert das Personal und die Führung.

Die CVPO ist für eine klare Stärkung der jeweiligen drei Spitalzentren mit Zurverfügungstellung der notwendigen finanziellen Mitteln in allen drei Regionen, insbesondere in beiden Sprachregionen.

In diesem Sinne ist der GPK Bericht zu gewichten und gewinnbringend durch den Staatsrat umzusetzen.

Ich danke Ihnen.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Permettez-moi, tout d'abord, de regretter quand même que ce sujet si important soit traité seulement en fin de session.

Permettez-moi aussi, dans un autre registre, de dire ici que notre démarche se veut constructive, comme se veut constructive (ça ressort du rapport de la commission de gestion) la démarche de nos collègues de la commission de gestion.

Dans ce sens, j'aimerais commencer, avant d'émettre un certain nombre de critiques ou de mettre le doigt sur des points qui font évidemment un peu plus mal, par rendre hommage à tous ces gens, ces médecins, ces infirmiers, ces infirmières, toutes ces personnes qui, dans nos hôpitaux, travaillent tous les jours, et j'en connais quand même beaucoup, avec beaucoup de cœur, sans compter leurs heures, pour essayer d'offrir aux Valaisannes et aux Valaisans, de nous offrir, un service de qualité, et ça même si (ça a été dit tout à l'heure), nous ne sommes pas ici pour nous congratuler parmi, eh bien!, on ne doit quand même évidemment pas oublier tout ce travail qui concourt à la qualité générale des soins qui sont dispensés dans les hôpitaux de ce canton. Mais, ce n'est pas parce que tous ces gens travaillent bien que nous ne devons pas ici prendre nos responsabilités et essayer de dire certaines choses.

A cet égard, j'aimerais rendre encore un autre hommage: à nos collègues de la commission de gestion pour leur travail difficile et courageux.

J'aimerais relever, par rapport à leur travail, que les constats qui ressortent du rapport que nous avons à discuter aujourd'hui se recoupent très largement avec ceux qui ont été effectués par les experts qui ont réalisé l'audit, dont les experts de la Fédération hospitalière de France (FHF).

Cela a été relevé tout à l'heure également, on a, d'une part, un travail qui a été fait par nos collègues, par des politiques et puis, d'autre part, un travail qui a été fait par des spécialistes. Il est quand même frappant de voir que, sur de nombreux points et en tout cas

sur un certain nombre de points importants, les conclusions du travail de ces gens d'horizons et d'approche différents se recoupe, et c'est bien la preuve du sérieux du travail qui a été effectué et du sérieux de certains des problèmes ou des questions qui ont été soulevés.

Je relève une première fois ici aujourd'hui qu'en plus, toute une série des points qui ont été soulevés, des questions qui ont été posées n'ont pas grand-chose de nouveau par rapport à une démarche que nous étions quelques-uns (il n'y a plus beaucoup de rescapés, j'en vois un de l'autre côté de la salle) à faire, en juin 2005, un rapport intitulé "La santé valaisanne aux urgences", finalement cela fait six ans que, à certains égards, la santé valaisanne est aux urgences, et puis c'est seulement maintenant que, enfin, on commence à s'en inquiéter d'une manière un peu plus précise qu'il y a quelques années. C'est dommage d'avoir perdu autant de temps, mais c'est une bonne chose que, enfin, certaines choses puissent être dites ou discutées. Et puis, j'épargnerai le retour sur d'autres démarches plus récentes avec lesquelles on peut mettre toutes ces opérations en relation, cela concerne des démarches qui sont connues de la presse, qui ont été faites par des gens relativement connus ou par des praticiens.

Les constats ou les points sur lesquels portent ces démarches et qui se recourent très largement, je l'ai dit, on sait qu'ils ne concernent pas seulement un service qui a donné lieu à une polémique particulière, celui de la radio-oncologie, mais il y a toute une série d'autres questions très importantes qui sont traitées par toutes ces personnes, par tous ces rapports, il s'agit des contrôles de qualité (on nous parle tout le temps de qualité) et puis, on s'aperçoit qu'il y a des lacunes importantes dans ce domaine-là. C'est la question des ressources humaines. Tout le monde a eu vent d'une série de cas (ils sont tellement nombreux qu'on ne peut plus les ignorer et puis simplement dire que ce sont des cas individuels) qui, à un moment donné, doivent quand même nous amener à nous poser des questions au sujet de l'attitude et des méthodes des responsables du RSV. On doit s'interroger aussi sur l'existence de commissions qu'on n'utilise pas. Ensuite, ces démarches portent toutes sur une question aussi très importante qui est celle de la planification hospitalière et de la répartition des disciplines et des établissements entre les régions. Autre question importante, c'est la concentration du pouvoir, et de pouvoir très important, entre pas suffisamment de mains, pour ne pas dire parfois sur une seule personne qui a eu peut-être beaucoup de pouvoir mais qui peut-être aussi doit accepter d'assumer de lourdes responsabilités au sujet d'un certain nombre de dysfonctionnements qui ont été constatés par toutes les personnes politiques ou non qui se sont penchées au chevet, si on peut dire, du RSV.

J'ai parlé, tout à l'heure, d'un travail difficile de la commission de gestion. Il y a déjà, on pourrait dire, des petites choses, mais enfin il est quand même frappant de constater que nos collègues ont dû rendre leur copie, si j'ose dire, sans avoir connaissance du rapport d'audit des experts de la FHF. Cela nous interpelle quand même, cela doit nous interpeller d'imaginer qu'on en est réduit ici comme parlementaires à devoir presque pleurer pour obtenir un rapport qui, pourtant, est utilisé dans toute une série de circonstances, le fameux rapport Clavien/Scheidegger. On en est réduit à mettre cela dans les conclusions et dans les demandes d'un rapport au lieu de pouvoir l'obtenir et de travailler avec, ne serait-ce, le cas échéant, que sous des limitations de confidentialité.

Mais il y a des choses plus graves, qui ressortent peut-être même d'une manière un petit peu..., enfin par quelques euphémismes, du rapport de la commission de gestion, c'est le manque complet de transparence du RSV. On l'a souvent dénoncé, mais on le voit encore, il suffit de lire le rapport de la commission de gestion: la commission de gestion a été confrontée initialement au manque de transparence et de collaboration lorsque le président du conseil d'administration et la direction du RSV sont intervenus pour l'empêcher de s'entretenir avec d'actuels ou d'anciens collaborateurs du RSV. On nous parle (ce sont des situations connues) d'une personne qui tenait à être entendue et qui a finalement

renoncé à l'être par crainte de représailles. C'est la réalité. Alors, ce manque de transparence et de collaboration avec des élus du peuple qui, dans le cadre de leurs tâches de surveillance pour le bien des Valaisans, ont travaillé pour essayer d'en savoir plus sur un certain nombre de dysfonctionnements du RSV, eh bien!, cette attitude, je pense que c'est assez clair que nous ne pouvons pas l'accepter ici. Et nous devons nous poser clairement la question de savoir si les gens qui, de cette manière, ont essayé d'empêcher une commission parlementaire de faire le travail qui est le sien finalement au nom des Valaisans, c'est donc de savoir si ces gens-là ont encore leur place dans la fonction qui est la leur ici ou là dans le RSV.

La radio-oncologie, je ne m'étendrai pas plus que tant là-dessus ici, si ce n'est pour poser la question, qui ressort du rapport de la commission de gestion, de savoir si les documents qui ont été transmis au Conseil d'Etat au sujet de ce que la commission qualifie de comportements inadéquats susceptibles d'avoir des répercussions au niveau médical, la question se pose de savoir ce que le Conseil d'Etat a fait ou entend faire de ces documents.

*Le président:*

Monsieur le député, il vous reste 30 secondes...

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Oui oui!

Il y a un certain nombre d'aspects: c'est la caisse noire de la radio-oncologie – c'est juste la deuxième fois qu'on en parle ici, ce sont des dossiers non anonymisés remis aux experts, est-ce qu'on peut reprocher une fois à un médecin de remettre des dossiers non anonymisés et de le faire soi-même? Ces questions, nous les avons soumises brutes avec simplement le rapport de la commission de gestion au procureur général qui se prononcera là-dessus.

J'aimerais encore dire ceci...

*Le président:*

Il faut conclure!

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Je serai bref, je vous rassure tout de suite, Monsieur le président, mais ce sont quand même des questions importantes..., il a été dit une fois qu'à 20 milliards, on pouvait quand même dépasser de 30 secondes; à quelques millions, on peut aussi le faire!

On nous dit que l'analyse de la réelle problématique, à savoir les problèmes médicaux potentiels, a été portée en arrière-plan et n'a effectivement pas été conduite. Notre vœu, c'est qu'il en aille différemment à l'avenir. Le RSV décide, c'est vrai, mais l'Etat paie, et il appartient à l'Etat, c'est-à-dire aux responsables politiques, qui doivent, eux, assumer la responsabilité vis-à-vis des citoyens, d'assumer ces conséquences.

Et je terminerai par-là en disant ceci (*brouhaha dans la salle*)..., si vous permettez quand même, c'est que si..., on peut bien nous empêcher de parler, mais si nous voulons...

*Le président:*

Monsieur le député!

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Oui oui, je conclus tout de suite!

Si nous voulons que, pour 2012, les Valaisans aient confiance dans les personnes qui vont conduire leurs hôpitaux vers la concurrence qui s'annonce, il faut que les politiques mettent fin à l'omerta et qu'ils fassent le ménage au sein du RSV.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

J'avais une hésitation avant de commencer cet après-midi de savoir si on interpréterait ces prises de connaissance de rapports comme un débat normal, auquel cas les chefs de groupe auraient droit à 5 minutes, ou si elles seraient considérées comme des entrées en matière, auquel cas ils auraient droit à 10 minutes.

J'ai plutôt interprété du côté large en vous donnant 10 minutes, mais vous m'avez plutôt convaincu de restreindre à 5 minutes toutes les prises de parole à partir du point suivant de l'ordre du jour!

*(Applaudissements)*

*M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

A partir du prochain point à l'ordre du jour!...

Le groupe ADG salue et partage les motivations de la commission de gestion ayant conduit à ce rapport.

Nous regrettons vivement les polémiques à répétition et la forte médiatisation de problèmes dans le domaine de la santé en Valais et particulièrement du RSV. Nous regrettons que des personnes citoyennes à titres divers (patients, employés, acteurs du domaine de la santé ou autres) ne se soient pas senties suffisamment entendues, écoutées et prises en compte et se sentent poussées ou contraintes de passer par une médiatisation de leurs problèmes afin de faire valoir leur voix. Chacun des acteurs impliqués en porte certainement une part de responsabilité, mais il n'est pas correct de vouloir dénigrer systématiquement l'un ou l'autre de ces acteurs, pro ou anti dirai-je, qui, même en ayant des positions opposées, oeuvrent dans l'intérêt des patientes et des patients valaisans.

Le groupe ADG est convaincu que ces problèmes auraient pu et auraient dû être réglés à l'interne avec plus de compétences et de sérénité.

Vu ces problèmes et cette médiatisation, il revenait à la commission de gestion, en sa qualité d'autorité de haute surveillance, d'analyser la situation, de chercher des pistes d'amélioration et de faire les propositions de changements nécessaires, dans un état d'esprit toujours constructif. Le groupe ADG relève la pertinence de ce rapport car, si l'on fait une comparaison objective des éléments communs au rapport de la commission de gestion et au rapport de l'audit de la Fédération hospitalière de France (FHF), ceux-ci sont complémentaires, se recoupent et vont dans le même sens.

Il serait donc ridicule et totalement déplacé, comme je l'ai entendu, d'affirmer que, d'un côté, le travail aurait été mauvais et aurait manqué de sérieux, d'objectivité et de compétence quant à la méthodologie, à ses constats et à ses demandes et que, de l'autre côté, tous ces points seraient positifs et professionnels.

Le groupe ADG prend acte des constatations et soutient globalement les demandes de la commission de gestion qui – faut-il le rappeler – ne concernent pas que le RSV (nouvellement rebaptisé Hôpital du Valais), mais l'ensemble du domaine de la santé et notamment du Service de la santé. Nous ne reviendrons pas sur chacun de ces points qui devront tous être pris en compte par le Conseil d'Etat, le Service de la santé et l'Hôpital du Valais, mais nous insistons sur les points suivants:

Le regroupement nécessaire des hôpitaux est encore un défi important. Les collaborations, complémentarités, optimalisations et concentrations des disciplines doivent encore être renforcées. Dans ce sens, le groupe ADG soutient la construction de l'hôpital Chablais-Riviera, important pour la couverture des soins de qualité dans le Bas-Valais, mais comme la commission de gestion, qui d'ailleurs n'a jamais contesté cette construction, nous demandons au Conseil d'Etat son analyse des conséquences probables de l'ouverture des frontières cantonales pour les patients au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et des garanties qu'a obtenues le canton du Valais concernant la gestion de cet hôpital, particulièrement la distribution des disciplines médicales. Ces points n'étaient pas abordés lors des débats précédents et il était important d'en parler.

En parallèle à cet investissement important et nécessaire pour le Bas-Valais, et toujours en lien avec la future concurrence hospitalière intercantonale, nous insistons sur la nécessité impérieuse de renforcer et d'investir fortement dans le maintien qualitatif de l'hôpital du Haut-Valais et le développement de l'hôpital de Sion. Une concentration des disciplines cantonalisées nécessitant des soins très intensifs et spécialisés, donc des équipes et des plateaux techniques performants, pourrait plaider pour la création d'un véritable hôpital cantonal à Sion, tout en respectant le rôle des hôpitaux de soins aigus de proximité du Haut-Valais et du Bas-Valais garantis dans la LEIS. Il s'agit aussi de respecter l'importance du bilinguisme. La planification est de la compétence du Conseil d'Etat.

Grâce à l'engagement important et de qualité des personnels – et nous les en remercions et leur rendons hommage –, la qualité des soins est globalement bonne. Cela est rassurant; cela doit nous rassurer. Cependant, des problèmes existent tout de même et ne doivent plus ou pas être niés. La gestion des personnels, des rapports hiérarchiques difficiles, voire conflictuels, conduisant à un climat de peur, de tensions et de démotivation, les problèmes de communications interne et externe, le traitement catastrophique des affaires Savioz, Bettschart et du service de radio-oncologie montrent clairement des problèmes importants de management, de traitement des erreurs et des conflits, et de conduite générale. L'audit de la FHF confirme que les personnels sont parfois en grande souffrance du fait de la gestion trop brutale des personnes, notamment dans les rapports hiérarchiques. Cela doit impérativement et immédiatement changer. Avec des difficultés avérées et récurrentes depuis 2002, le départ annoncé la semaine dernière de la cheffe du service de radio-oncologie illustre ce problème de conduite: qu'ont fait le RSV depuis 2005 et le département dans sa fonction de surveillance pour régler ce problème? Les personnes concernées devront en tirer elles-mêmes les conséquences et le conseil d'administration et la direction de l'Hôpital du Valais doivent maintenant s'atteler à modifier rapidement cet état de fait.

Pour contribuer à la résolution des problèmes soulevés, le groupe ADG appuie fortement la demande de la commission de gestion au Conseil d'Etat pour qu'il se détermine rapidement et corrige le système de surveillance et de qualité du domaine de la santé qui n'a manifestement pas fonctionné de manière satisfaisante dans les cas évoqués. Le Conseil

d'Etat doit aussi s'engager pour que l'Hôpital du Valais assure la motivation de ses personnels et un climat de travail serein.

Le groupe ADG a pris acte de l'annonce de la retraite, l'année prochaine, du Dr Dupuis, chef du Service de la santé et médecin cantonal, qui s'est engagé fortement pour le système de santé valaisan, et que nous remercions à ce titre. Si nous saluons l'annonce du chef du département de dissocier ces deux fonctions sur deux personnes, cela montre qu'il y avait réellement un problème, moins de personne que de cumul des fonctions et de délégation. Contrairement à certains, nous ne faisons pas et nous ne ferons pas de chasse aux sorcières. Le chef de service et médecin cantonal exerçait 31 fonctions au 22 septembre 2010. Il faudra veiller, à l'avenir, à éviter un tel cumul de mandats et, surtout, à éviter des conflits d'intérêts. Il ne sera plus acceptable que le chef du Service de la santé donne un mandat à l'Observatoire de la santé (OVS) qu'il préside, et qu'il valide lui-même les résultats et rapports issus de l'OVS. En cas de contestation, justifiée ou non, tous les doutes sont permis.

Pour le groupe ADG comme pour la commission de gestion, le patient et la qualité des soins doivent être au centre des préoccupations plutôt que les intérêts particuliers et les considérations politiques. Nous ne voulons pas douter que l'ensemble des acteurs de la santé œuvre ainsi dans l'intérêt de la population valaisanne et remercions le département et le Conseil d'Etat de s'engager dans ce sens.

Le groupe ADG continuera à suivre attentivement l'évolution de ce dossier et s'engagera toujours fortement pour un système de santé de qualité dans l'intérêt de toutes les Valaisannes et de tous les Valaisans.

Merci pour votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député.

L'ensemble des groupes s'est exprimé.

Je passe aux interventions individuelles.

*M. le député Jean-François Copt, PLR:*

Rassurez-vous, je serai bref.

J'interviens ici à titre personnel et cela après avoir entendu les représentants du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais et pu vérifier ces sources d'information.

Cela a été dit par notre collègue Jean-Luc Addor, mais je le redis volontiers, la démarche de la commission de gestion se voulait constructive et visait à rétablir la confiance des patients et des acteurs de la santé.

L'intention était, certes, louable mais la manière de procéder était-elle vraiment la bonne?

Mon intention n'est pas de jeter l'opprobre sur ce rapport, ni sur ceux qui l'ont rédigé, mais bien de confronter ce rapport avec les infos que j'ai pu récolter.

Sans entrer dans les détails, je vous citerai, tout d'abord, deux exemples de tromperies avérées d'après les dirigeants du RSV et corroborées par les documents en ma possession, à savoir:

Jamais, les organes dirigeants de l'hôpital n'ont interdit à leurs employés de témoigner devant la commission de gestion.

Jamais, ces mêmes organes n'ont refusé de collaborer avec la commission de gestion, et ce n'est pas le chef du DFIS qui a dû les inciter à coopérer.

Les correspondances des 5 et 13 janvier dernier, adressées au président de la commission de gestion et que j'avais également reçues en copie comme président du Grand Conseil, en attestent sans ambiguïté.

Il convient également de relever, préalablement, que la commission de gestion, sans en avertir les organes dirigeants de l'hôpital, a pris contact avec un certain nombre d'employés et, pour quelques-uns, directement à leur domicile.

Très surprises par cette manière de faire, plusieurs de ces personnes ont contacté la direction de l'hôpital pour savoir comment réagir.

C'est dans ce contexte que le président du conseil d'administration et le directeur général de l'hôpital ont écrit au président de la commission de gestion pour lui dire qu'ils souhaitent le rencontrer rapidement pour clarifier la procédure. Cette demande a été adressée à la commission de gestion le 13 janvier déjà, soit 5 jours avant la rencontre de celle-ci avec M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du département.

Cela pour expliquer que ce n'est pas suite à l'intervention de M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay que la commission de gestion a pu rencontrer les instances dirigeantes du RSV.

Durant cette séance, le président de la commission de gestion a transmis aux organes dirigeants du RSV la liste des personnes qui seraient entendues par la commission. De cette façon, ces personnes ont pu être déliées du secret de fonction, comme le prévoit la loi, et aucune des entrevues planifiées par la commission de gestion n'a dû être par la suite reportée.

En outre, le 7 mars, le conseil d'administration de l'Hôpital du Valais a adressé un courrier au président de la commission de gestion le priant de lui permettre de faire valoir son droit d'être entendu avant que ce rapport ne soit rendu public.

Or, à ce jour, le RSV attend toujours une réponse.

Il aurait été pourtant simple pour la sous-commission de confronter son projet de rapport à des personnes ayant des connaissances et des compétences dans ce domaine, soit à l'Hôpital du Valais, soit au Département de la santé.

Cette manière de faire, vous en conviendrez, ne correspond ni à l'avis de droit rédigé par le chef du Service parlementaire du 12 novembre 2010 ni à l'élémentaire principe de fair-play que l'on est en droit d'attendre de la part d'une commission permanente du Grand Conseil.

Tout cela pour vous dire que ce rapport de la commission de gestion a débuté sur de très mauvaises bases.

De plus, lors de sa sortie, quelle ne fut pas ma surprise de voir et d'entendre sur Canal 9 un premier représentant de la commission nous dire qu'il n'y avait rien à dire et, 12 heures plus tard, de lire dans un quotidien l'interview d'un de ses collègues nous affirmer que tout dans le RSV était à jeter et à reconstruire.

En conclusion, le mode de travail de la sous-commission de la commission de gestion étonne à plus d'un titre, en particulier dans la recherche d'informations, par sa méconnaissance des dispositions législatives et par son manque de respect des droits élémentaires d'un établissement de droit public cantonal et de ses employés.

On peut le regretter sincèrement, et espérons que cela nous serve à tous de leçon.



Pourtant et en conclusion, je vous rappellerai ce point très positif: tous les rapports en notre possession sont unanimes à dire que la qualité des soins au sein du RSV est exemplaire et peut être citée en exemple loin à la ronde.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

Il n'est pas courant qu'une commission thématique intervienne sur un rapport d'une commission de haute surveillance, mais suite à l'examen du rapport de la commission de gestion, dont nous traitons ici, la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration m'a mandaté pour vous transmettre ses réflexions et remarques.

Tout d'abord, nous nous félicitons que, d'une manière générale, les conclusions du rapport de la commission de gestion rejoignent, dans les grandes lignes, les conclusions de l'audit de la Fédération hospitalière de France (FHF). Cela renforce la qualité des deux analyses et fixe les améliorations nécessaires.

Nous avons deux remarques à apporter:

Premièrement le titre de ce rapport concernant le domaine de la santé publique. Ce n'est pas correct puisque l'analyse de la commission de gestion s'est confinée au RSV, à l'ICHV et à l'OVS. La santé publique comprend d'autres facettes, telles que la prévention, les soins de longue durée, les soins à domicile, etc., mais tout cela n'est pas des plus importants.

Suite aux affaires Savioz et Bettschart, la commission de gestion, suivant son mandat de haute surveillance, a décidé d'investiguer du côté de l'hôpital, et nous la félicitons de son initiative. Pourtant, nous nous apercevons que certaines de ses conclusions n'ont rien à voir avec les problèmes de gestion du RSV. Nous ne pouvons souscrire, par exemple, à la recommandation concernant l'hôpital Riviera-Chablais. La commission de gestion n'a pas à se prononcer sur un concept décidé par le Grand Conseil sans qu'il y ait de problème de gestion – un concept d'ailleurs défendu par toutes les instances concernées: le Conseil d'Etat, le RSV, l'audit, la commission thématique et surtout tous les habitants de la région concernée. Nous pensons que la commission de gestion doit s'en tenir aux problèmes stricts de gestion en s'appuyant sur des faits avérés, en menant des investigations sérieuses et circonstanciées de son mandat.

Nous sommes certains que le travail d'ailleurs ne manquera pas.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler, ehemaliger Präsident der Geschäftsprüfungskommission:*

Ein Bericht und sein Leidensweg – eine Pflichterfüllung und ihr Hindernislauf.

Zu diesem Bericht und zu dieser Pflichterfüllung will die Geschäftsprüfungskommission wie folgt Stellung nehmen:

1. Zu den Beweggründen für diesen Bericht
2. Zur Arbeitsweise
3. Zum Inhalt des Berichtes
4. Zu den ersehnten Verbesserungen

Zu Punkt 1 – zu den Beweggründen für diesen Bericht

Seit Anfang des Jahres 2010 ist das Walliser Gesundheitswesen Zielscheibe zahlreicher Kritiken, die für die Medien ein gefundenes Fressen waren und noch sind.

Diese Angelegenheit sorgte auch im Parlament für Gesprächsstoff. Dabei wurde vor allem auf den Chef der Dienststelle für Gesundheitswesen und Kantonsarzt sowie auf den Bereich der Spitalpflege abgezielt.

In ihrer Funktion als Oberaufsichtsbehörde hat sich die GPK des Grossen Rates in ihren Plenarsitzungen vom 18. März und jene vom 28. März 2010 darüber beraten ob und wenn ja wie sie diesen Bericht analysieren soll und muss, um diese stark mediatisierten Vorfälle mit der nötigen sachdienlichen Objektivität beurteilen zu können.

Ihr Vorgehen soll konstruktiv sein im Bereich des Betriebes, der Strukturen und der Organisation. Die GPK will zudem das nötige Licht in dieses Dossier bringen, im Bestreben das Vertrauen der Patienten und der Mitarbeiter des Gesundheitswesens wieder herzustellen.

Am 7. Mai 2010 hat das Parlament mit 94 gegen 21 Stimmen und 3 Enthaltungen entgegen der Meinung des Staatsrats und des Departements beschlossen, ein unabhängiges Audit des Gesundheitsnetzes Wallis, des Zentralinstituts der Walliser Spitäler und des Walliser Gesundheitsobservatoriums durchführen zu lassen.

Festzustellen ist, dass im Bericht der GPK das gesamte Gesundheitswesen und nicht nur das Gesundheitsnetz Wallis analysiert wird. Der Bericht der Geschäftsprüfungskommission zeigt klare Schwachstellen auf allen Stufen des gesamten Gesundheitswesens auf sowohl bei der Aufsicht durch den Staatsrat, bei der Machtkonzentration der Personalunion Kantonsarzt und Chef der Dienststelle für Gesundheitswesen und bei der obersten Führung des Gesundheitsnetzes Wallis.

Auch das Audit der Experten der Fédération hospitalière de France führt zahlreiche Schwachstellen auf. Wer sich die Mühe nimmt, den über 200 Seiten starken Bericht zu lesen, stellt fest, dass zahlreiche Schwachstellen im Gesundheitsnetz Wallis vorhanden sind, wie unter anderem das Fehlen der Qualitätskontrollen, währenddem an den Pressekonferenzen vom Departementvorsteher diese Schwachstellen meist ausgeblendet wurden.

Immerhin sind die Schlussfolgerungen des Berichtes der Geschäftsprüfungskommission grossmehrheitlich die Gleichen wie die Schlussfolgerungen des Audits. Vor allem die offen gelegten Schwachstellen sind die Gleichen.

## 2. Arbeitsweise

Für die Ausarbeitung ihres Berichts hat die Geschäftsprüfungskommission ab März 2010 ein Inventar der Elemente erstellt, die in den Medien aufgegriffen wurden und die aufgrund ihrer Infragestellung der Pflegequalität des Gesundheitsnetzes Wallis das Vertrauen der Walliser Patienten erschüttert haben. Die daraus entstandenen Fragen wurden mehrheitlich vom Staatsrat und vom Departement beantwortet. Um diese Antworten zu vertiefen, wurden ab dem 19. März 2011 über 30 Gespräche mit verschiedenen Involvierten geführt.

Um hier klarzustellen: Es stimmt nicht, dass wir hausieren gingen, dass wir privat gingen, aber wir haben selbstverständlich Korrespondenzen an Privatadressen gesandt, weil nicht mehr alle im GNW arbeiteten. Und es stimmt auch nicht, wenn man behauptet, die Leute seien nicht angeschrieben worden mit einem Mail, dass sie nicht an diese Sitzungen gehen sollen und da nichts auszusagen haben. Ich hoffe, es ist klar.

Anschliessend konnten sämtliche Mitglieder der Geschäftsprüfungskommission den Berichtentwurf und die Notizen zu den Gesprächen einsehen. Anlässlich der Plenarsitzung vom 23. März 2011 wurde über die Methodologie, die Form und den Inhalt des Berichtes

beraten. Nach einigen Präzisierungen und der Übersetzung des überarbeiteten Berichts in die deutsche Sprache, wurde dieser in der Sitzung vom 29. März 2011 abgeschlossen und von den 13 Mitgliedern der GPK einstimmig angenommen.

Einstimmig von einer Geschäftsprüfungskommission, deren Mitglieder sich parteipolitisch wie folgt zusammensetzen: 7 CVP, 1 CSP, 2 FDP, 2 SP und 1 parteiloser Kommissionspräsident.

### 3. Zum Inhalt des Berichtes

Die Geschäftsprüfungskommission erfüllt die Pflicht einer Oberaufsichtskommission, ob es den einzelnen Betroffenen genehm ist oder nicht, ob es den einzelnen Betroffenen passt oder nicht passt. Wohl wissend, Pflichterfüllung Geradlinigkeit ist nicht immer gemütlich, es ist nicht immer dankbar, ist jedoch sachdienlich und nachhaltig.

In diesem Sinne will die Geschäftsprüfungskommission mit ihrem Bericht Licht in die Dienststellen bringen, im Bestreben das Vertrauen der Patienten und der Mitarbeiter des Gesundheitswesens wieder herzustellen. Der 1. Januar 2012 und damit die freie Spitalwahl mit ihren Konsequenzen kommt schneller als uns allen lieb ist.

Die Geschäftsprüfungskommission hat die Fakten in ihrem Bericht detailliert festgehalten, damit Verbesserungspotential an das Tageslicht kommt. Weil leider Betroffene die Wahrheit sehr oft nicht wahrhaben wollen, lieber respektlos Kritik als Selbstkritik pflegen, zeigt die Geschäftsprüfungskommission zur Vertiefung des vor Ihnen liegenden Berichts folgendes Beispiel auf – eines unter vielen – der Ablauf des Falls Savioz.

Dieser Fall ist charakteristisch dafür wie das Gesundheitsnetz Wallis auf Kritik reagiert und auch das Departement solche Fälle behandelt. Tatsache ist und bleibt, dass die von Professor Savioz vorgebrachten medizinischen Probleme in 49 Dossiers nicht vertieft analysiert wurden.

Wie im Gesundheitsgesetz vorgesehen, ist der Gesamtstaatsrat für die Aufsicht zuständig. Hierfür hat er eine Kommission für Patientensicherheit und Pflegequalität ernannt. Es erstaunt sehr, dass der Staatsrat die 49 Dossiers von Professor Savioz nicht dieser Kommission übergeben hat, sondern der Departementvorsteher zwei Experten, die Professoren Clavien und Scheidegger, beauftragte, welche die gesamten medizinischen Probleme inklusive Befragungen und Abschlussitzung an einem einzigen Tag und für ein Honorar von insgesamt 3'500 Franken erledigten.

Die Transparenz in der Behandlung des Falls Savioz liess auch gegenüber der GPK zu wünschen übrig. Der Departementvorsteher hat nun nach Monaten vorgeschlagen, die Expertise der Experten Clavien und Scheidegger nur dem Büro und der neu verantwortlichen Delegation der GPK zugänglich zu machen. Mit diesem Vorgehen versucht der Departementvorsteher die neu gewählte Geschäftsprüfungskommission an die Leine zu nehmen und untergräbt die Unabhängigkeit und die Oberaufsichtsfunktion der GPK. Damit fallen wir vom 21. Jahrhundert nicht zurück ins 20. Jahrhundert, sondern sogar ins tiefe Mittelalter.

Es geht nicht an, dass das Departement den Deckel über diesen Fall hält.

Die Geschäftsprüfungskommission besteht darauf, dass der Gesamtstaatsrat diesen Fall in die Hand nimmt und die 49 Dossiers von Professor Savioz der Kommission für Patientensicherheit und Pflegequalität zur Verfügung vorlegt. Diese vom Staatsrat ernannte Kommission ist einzusetzen und nicht zu umgehen. Auch die Expertise der Professoren Clavien und Scheidegger muss der gesamten Geschäftsprüfungskommission zugänglich gemacht werden.

Über 200 Millionen Franken steckt der Staat jährlich in das Gesundheitsnetz Wallis. Zudem leistet der Kanton gegenüber dem Gesundheitsnetz Wallis Sicherheiten von 100 Millionen Franken. Diese enormen Beträge der öffentlichen Hand sind in Erinnerung zu

rufen, wenn man an das selbstherrliche, aggressive und teilweise destruktive Verhalten der obersten Leitung des Gesundheitsnetzes Wallis auch gegenüber der GPK und insbesondere im Nachgang zum Bericht der Geschäftsprüfungskommission denkt.

Es ist bedauerlich, dass die oberste Führung des Gesundheitsnetzes Wallis nichts aus den zahlreichen Vorfällen gelernt hat und keine Erkenntnisse daraus zieht. Die oberste Leitung des GNW ist permanent auf Konfrontationskurs, auch gegenüber der GPK. Wer Verbesserungsvorschläge formuliert oder konstruktive Kritik anbringt, wird gnadenlos von der obersten Führung attackiert und auch in Frage gestellt. Die Geschäftsprüfungskommission verurteilt dieses Verhalten aufs Schärfste.

Dies nur einige Vertiefungen der Tatsachen, die das Parlament zur Kenntnis nehmen sollte, zur Kenntnis nehmen muss. Die GPK hat bei der Erstellung dieses Berichts sehr sorgfältig recherchiert, legal recherchiert, sehr sachlich gearbeitet und sehr offen informiert. Nur einige Unverbesserliche wollen das nicht wahrhaben und noch schlimmer jene, die tatenlos zusehen oder jene, die versuchen mit überheblichen Rechtfertigungen und mit Geschäfts- und Qualitätsberichten auf Glanzpapier zu glänzen und die Situation zu beschönigen.

#### 4. Zu den ersehnten Verbesserungen

Abschliessend ist die GPK erfreut, dass ihr Bericht und auch jener des Audits bereits erste Wirkungen gezeigt haben. Nachdem während mehr als zehn Jahren auf die Missstände in der Radioonkologie hingewiesen wurde, hat das GNW nach über zehn Jahren endlich mit der sofortigen Beendigung des Arbeitsverhältnisses mit der Chefärztin der Radioonkologie reagiert. Zudem hat der Staatsrat beschlossen, nach der Pensionierung des jetzigen Stelleninhabers die Funktion Kantonsarzt und Chef der Dienststelle für Gesundheitswesen zu trennen.

Die Geschäftsprüfungskommission fordert den Staatsrat auf, bedingungslos die Verantwortung wahrzunehmen und unverzüglich die dringend notwendigen Verbesserungen im Gesundheitswesen in die Wege zu leiten.

Hören wir doch auf, uns immer wieder zu rechtfertigen und uns gegenseitig zu beschuldigen, vergessen wir Parteipolitik, verhindern wir Milieupolitik, verdrängen wir Machtpolitik, beginnen wir unsere Verantwortung wahrzunehmen und konzentrieren wir uns auf unsere gesetzlichen Aufgaben. Konzentrieren wir uns auf das im Bericht und im Audit offen gelegte Verbesserungspotenzial. Konzentrieren wir uns vor allem auf das Wohl der Patienten und nicht auf das Wohlergehen einiger Wenigen.

Die Walliserinnen und Walliser, aber auch die vielen guten Seelen, die im Gesundheitswesen aufopfernd und mit Herzblut sehr gute Arbeit leisten, würden Ihnen dies mit erneutem Vertrauen verdanken. Ich danke Ihnen.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Je n'ai pas suffisamment de temps pour essayer de répondre à l'ensemble des questions, mais je vais essayer de prendre de la hauteur par rapport à l'ensemble de la problématique et notamment dans le cadre du traitement du rapport de la Fédération hospitalière de France (FHF).

Rappel de quelques éléments historiques parce que, même si on ne doit pas refaire l'histoire, il est important de savoir d'où l'on vient.

Début 2010, exercice démocratique sans précédent bien sûr au niveau de la santé valaisanne avec, au 31 mars 2011, la présentation des résultats de l'audit, avec la publication du rapport de la commission de gestion.

Première remarque: Le Conseil d'Etat a publié le rapport de la FHF et, en même temps, la prise de position de l'Institut central des hôpitaux, de l'Observatoire de la santé et du Réseau Santé Valais (RSV), dans une sorte d'application d'un avis de droit, semble-t-il, venant de votre propre Service parlementaire. Mais, surtout, nous l'avons publié en toute transparence, le premier jour, sans aucune retenue. Et c'est cet élément évidemment essentiel que je voudrais ici, dans le cadre de ce débat, où, avec la commission de gestion, j'entends ramener la sérénité dans ce dossier médiatisé – c'est à peu près la première phrase de la commission de gestion –, chacun des intervenants s'étant prévalu de la volonté de ramener la sérénité, d'être positif dans les intentions, et faire en sorte qu'on le soit aussi dans les actions. Premier élément qui me paraît essentiel.

Bien entendu que la légitimité de la commission de gestion et son rôle d'analyser, en toute impartialité, en toute objectivité, le bien-fondé d'un certain nombre de critiques dans le domaine étatique ou dans l'action étatique sont parfaitement reconnus et des uns et des autres. Je n'ai nullement l'envie ici, au nom du Gouvernement valaisan, de le contester.

C'est vrai que la commission de gestion a choisi, parmi l'ensemble et les vastes domaines de la santé publique, quelques investigations et quelques domaines plus particuliers, ce qui a laissé penser que le titre de son rapport n'était pas conforme au contenu de son analyse mais j'en conviens avec les préopinants et notamment ceux qui ont fait des remarques à ce sujet, entre autres le président de la commission, le député Didier Cachat, que ce n'est pas forcément une discussion qui amènera beaucoup d'améliorations à ce que nous voulons, c'est-à-dire à l'action en faveur du bien des patients. Je n'ajouterai pas non plus un couplet, ni un violon supplémentaire à l'orchestre de tous ceux qui ont dit qu'il fallait penser à ces pauvres du personnel du RSV, actifs dans les hôpitaux et ailleurs, parce que je suis le premier à l'avoir fait tout au long de la crise. Et, aux moments les plus forts, j'étais probablement parmi les seuls à le faire. Alors, merci à tous les violonistes qui sont venus ajouter des bons échos aux propos que je tenais à l'époque déjà.

Le domaine de la santé publique constitue bien sûr un champ bien plus vaste que celui qui a été examiné; néanmoins, je vais rester aux examens que la commission de gestion a réalisés, sans reprendre bien entendu les 13 demandes de la commission de gestion – certaines sont réalisées; d'autres sont en discussion – et je serais évidemment heureux de savoir que la commission de gestion et sa délégation composée de 5 membres pensent de la proposition qui a été faite par le département, semble-t-il trop tard, mais il est préférable qu'il soit trop tard que jamais, de trouver, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sury, une solution à la problématique de la publication intégrale du rapport Clavien/Scheidegger. Et j'attends de la part de la commission de gestion, depuis quelques jours, une réponse sur ce sujet puisque nous avons pu avoir, avec cette commission, une discussion correcte qui me laisse à penser – suis-je trop optimiste, on le verra – qu'une solution pourrait être trouvée dans cette difficile problématique consistant à bien sûr protéger les éléments liés au secret, qu'il soit professionnel ou qu'il soit médical, ou encore à d'autres éléments de confidentialité. Et je ferai tout de suite une remarque ici par rapport aux propos de M. le président de la commission, qui invite les 5 conseillers d'Etat à se saisir..., est-ce que j'ai salué mon cher collègue en début d'intervention? Bien, alors merci, cela me rassure, je ne voudrais évidemment pas l'avoir oublié et le remercier de participer à l'ensemble de ce débat. Bien sûr que je ne voudrais pas inviter mes 4 collègues à se saisir des 49 dossiers dits Savioz; c'est la dernière des choses que l'on fera, et je préfère d'un bon bout rester au Moyen-Âge plutôt que de trahir de telle manière le secret médical. Ce serait quand même le sommet que quelques politiciens, bien sûr conseillers d'Etat, aillent se saisir de 49 dossiers médicaux et qu'ainsi nous sachions qui a été opéré de quoi. Mais, quand même, votre invitation, Monsieur le président de la commission, est totalement irrecevable et bien sûr que je n'y donnerai aucune suite.

Quelques éléments aussi par rapport à ce doute éventuel qui pourrait rester sur le fait que le RSV a la compétence, a la capacité de faire en sorte que, dans le département de chirurgie, on n'outrepasse pas un certain nombre de ces compétences. Ce sont là des éléments essentiels bien sûr et j'aimerais vous donner et vous rappeler quelques éléments du rapport, parfois de la commission de gestion, parfois de la FHF, mais chacun s'est prévalu de l'un et de l'autre des rapports, vous n'en voudrez donc pas au département de faire la même chose.

Dans une interview du professeur Jean-Pierre Favre, expert vraiment mondialement reconnu, il a été posé très précisément la question suivante, et ceci me paraît important parce que j'ai entendu le député André Vernay dire: tant qu'il y a des doutes, on n'arrivera jamais à ramener la sérénité dans ce dossier. Bien sûr que si on met en doute un des plus grands experts qui s'appelle Clavien, dont la méthode est reconnue internationalement – vous pouvez aller voir sur Internet –, quand on met ou on mettra encore en doute la qualité du professeur Scheidegger, nommé en 2002 par le Conseil fédéral pour s'occuper précisément de la sécurité des patients et de la qualité des soins, je pense que l'on n'arrivera jamais à lever le doute; c'est évidemment un chemin que l'on doit, ensemble, parcourir.

Alors, essayons dans ce domaine-là, par rapport à l'une ou l'autre réponse, notamment de M. le professeur Favre à une question – je m'excuse de le citer – de Claude Défago de la Radio Suisse Romande (c'est un enregistrement du 1<sup>er</sup> avril; vous pouvez l'écouter – Internet permet beaucoup de choses). M. Défago demandait: est-ce qu'on peut penser, après ce que vous avez vu et examiné qu'il y a certains types d'opérations très complexes qui n'ont pas à être faits en Valais? Question des plus directes qui méritent bien sûr de la part de l'expert qui, comme beaucoup d'autres, met en jeu sa crédibilité, une réponse claire. Et que répond l'expert? "Absolument pas – ce n'est déjà pas mal comme première phrase! –, il ne met pas apparu, aussi bien dans la chirurgie générale que dans la chirurgie digestive, que dans la chirurgie cardiaque, que dans la chirurgie vasculaire que le nombre et le type d'interventions ne devaient pas être faits en Valais." Bon, un bout plus loin, on continue l'interview et on souligne notamment, à travers d'autres extraits que, "pour les Valaisans – et la citation commence – ce qu'il est important de savoir, c'est qu'en tant que patients, ils n'ont aucune perte de chance, c'est-à-dire qu'ils n'encourent aucun risque supplémentaire de se faire traiter au RSV plutôt qu'à Genève" – nouvelle citation du professeur Favre. Enfin, parce qu'il y en a une troisième, donc, à première vue, il a vraiment fallu lever des doutes, il dit ceci: "Au sujet et après enquête faite auprès des services de Lausanne (parce que M. Favre a des antennes à travers l'Europe entière étant donné ses compétences), aucun accident de prise en charge n'aurait dû être compensé par les équipes du CHUV, aucune prise en charge au CHUV ne résultait d'une difficulté lors d'une admission au sein du RSV, et ce depuis de nombreuses années." Je vous invite à relire ces informations, qui figureront évidemment dans le bulletin des séances, d'un professeur qui, très clairement, s'est occupé de l'ensemble des cas dans l'ensemble des domaines. Sur les compléments à l'ensemble de ces informations, je renvoie bien sûr aux très très larges extraits que le département et le Conseil d'Etat ont donnés de l'expertise, elle encore plus spécifique, des professeurs Scheidegger et Clavien sur ces 49 dossiers.

La polémique qui entoure la politique hospitalière valaisanne est dommageable au RSV, c'est absolument clair. Elle entrave le bon fonctionnement du système valaisan. Elle jette le discrédit sur 20 ans de politique sanitaire, dont les résultats globaux sont très réjouissants et même, contrairement à ce que j'ai entendu: escamoteur qui refuse de voir les points faibles, non, Monsieur le président de la commission, j'accorde à l'ensemble des points faibles qui ont été relevés, et dont je reconnais ici maintenant l'existence, une priorité. Mais, et c'est de nouveau très important, le 23 décembre 2009, lorsqu'on dénonce la qualité au département de chirurgie, je fais, le 14 janvier 2010, une décision qui nomme les premiers experts. Quelques jours après – pas long –, ces experts viennent immédiatement et de manière claire travailler sur 49 dossiers. C'est ça la priorité parce que lorsqu'un chef de

département reçoit des doutes aussi ciblés de la part d'un professeur qui fait partie du RSV, eh bien!, il doit agir, et il agit comment? Non pas en donnant aux commissions, notamment à la commission sur les professionnels de la santé, la seule qui devait éventuellement intervenir, et bien sûr pas la commission sur la qualité des soins et la sécurité des patients, eh bien!, nous donnons aux meilleurs experts que nous trouvons, déjà hors de la Suisse ouest et bien sûr hors du Valais, la tâche de se déterminer sur ces dossiers. Vous avez eu la totalité des conclusions que nous pouvions publier sans trahir le secret professionnel et sans trahir le secret médical déjà dans les rapports précédents. Alors, non, Monsieur le président, ni le département, ni le service, ni le Conseil d'Etat n'ont envie d'escamoter quoi que ce soit. Il y a des améliorations, et pourquoi y a-t-il des améliorations et nous n'en sommes pas surpris? Parce que lorsque l'on discutera du mandat de la FHF, vous constaterez comme moi que nous avons demandé même à cette fédération, dans le cadre du mandat, de déceler les améliorations possibles pour le futur. Ce serait quand même particulier qu'on soit aujourd'hui surpris qu'on nous fasse des propositions d'amélioration; forcément, si on nous fait des propositions d'amélioration, c'est parce qu'il y en a à faire, c'est donc parce que la situation d'aujourd'hui n'est pas optimale. Alors, oui, il y a toujours des améliorations qui doivent être recherchées et nous le ferons en continuant d'affirmer que nous bénéficions d'un système de santé qui est remarquable et en disant aussi, pour ne pas escamoter le débat, que, même s'il est remarquable, il est forcément perfectible.

Les débats d'aujourd'hui doivent donc nous permettre de dépasser, non seulement en théorie mais en actes, les polémiques pour nous concentrer sur une réflexion qui se doit bien sûr d'être critique et constructive autour de l'organisation sanitaire et hospitalière du Valais.

C'est donc tournés vers l'avenir que nous allons, dans les mois qui viennent, prendre toute une série de décisions, et c'est à quelque part aussi ce qui vous intéresse à la suite des rapports des uns et des autres.

Il y aura bien sûr des décisions importantes et, avant d'en citer un certain nombre, j'aimerais quand même préciser qu'elles se prendront dans le respect évidemment de la compétence des uns et des autres, par exemple en rappelant, comme je l'ai fait tout à l'heure dans le cadre de l'interpellation urgente du député (suppl.) Gilbert Monney, que le Conseil d'Etat, que l'Etat du Valais n'est pas l'employeur, n'a pas l'intention d'être l'employeur des 4'600 personnes du RSV.

Donc, dans les mois qui viendront, des éléments importants, des décisions importantes seront prises, avec bien sûr, premièrement, des ajustements au sein du RSV dans le cadre des recommandations des rapports dont nous discutons cet après-midi. Il y a aura bien sûr, et je l'ai aussi dit à la députée Graziella Walker Salzman par rapport à la planification, la nécessité d'abord de connaître les critères du Conseil fédéral mais, avant de pouvoir planifier, il faudra bien que l'on connaisse ceux-ci, notamment les notions nouvelles d'économicité. Et puis, pour vous donner quelque avant-goût de la difficulté du sujet, nous devons planifier en acceptant qu'il y ait également, en parallèle de l'offre publique – et c'est une nouveauté que les Chambres fédérales ont voulue –, l'offre privée qui pourrait évidemment faire en sorte que la planification soit encore plus difficile à réaliser. Il y aura bien sûr – j'ai entendu la députée Marianne Maret nous parler de la sécurité des patients et de la qualité des soins – une évaluation du mode de fonctionnement des deux commissions, c'est indispensable, mais il y en a une qui est à terre, n'ayons pas peur des mots, une de ces deux commissions est à terre, tout simplement parce qu'elle ne peut plus fonctionner. Le professeur Francioli me l'a dit personnellement: je ne suis pas certain de vouloir continuer mon mandat dans un climat de ce type-là. Il faut qu'on le sache. Mais peut-être bien qu'il y aura aussi des médecins qu'on va chercher pour venir s'installer dans le RSV qui auront

peut-être, lors d'une réflexion ou d'une nuit d'insomnie, avant de prendre la décision, la réflexion de penser que ce n'est pas forcément l'endroit le plus serein pour aller exercer son art. Ce sont des effets collatéraux, dont il faudrait éviter qu'ils ne perdurent, à travers l'invitation que chacun d'entre vous à faite à un retour vers la sérénité.

Quatrième décision importante: la nomination d'un nouveau chef du Service de la santé publique. Mise en postulation vendredi prochain dans le Bulletin Officiel. Rentrée des postulations fin août 2011.

Idem (cinquième décision) pour la nomination d'un nouveau médecin cantonal.

Deux fonctions séparées clairement, mais j'aimerais dire ici que si ces deux fonctions seront séparées dans le futur, ce n'est pas à cause des conflits d'intérêts mais à cause de la charge de travail qui, en 25 ans, s'est accumulée sur les épaules très solides et très compétentes du Dr Dupuis. Aujourd'hui, le constat est fait qu'il n'est pas possible de reprendre cet acquis avec une seule personne, cet acquis de 25 ans, c'est pour cela que les deux décisions qui viennent d'être citées ont été prises dans une information du chef du département à l'ensemble du Conseil d'Etat, y compris sur la réorganisation du service.

Il y aura encore d'autres décisions, dont le renouvellement de trois administrateurs du conseil d'administration du RSV, tâche qu'il y aura lieu de réaliser à la fin du mandat des trois personnes qui s'en vont, c'est-à-dire d'ici à la fin de l'année 2011.

Pour ce qui est du bilinguisme, Madame la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer, bien entendu qu'une baguette magique n'existe pas pour le garantir – sinon je l'aurais d'abord utilisée pour moi, cette baguette magique! – mais nous allons poursuivre les efforts dans ce sens-là parce que vous connaissez ma conviction, je les poursuivrai.

Merci aussi à l'ensemble des groupes, et je terminerai avec ces éléments, et à l'intervention individuelle de M. l'ancien président du Grand Conseil, merci donc à tous ceux qui sont intervenus et merci à chacun d'avoir dit que, au fond, la santé méritait vraiment un débat, bien entendu, mais un débat qui avait pour objectif de ramener la sérénité. Je me réjouis, avec la commission de gestion, et le Conseil d'Etat bien entendu avec moi, de cet appel ressortant de son rapport qui veut ramener donc dans ce dossier la sérénité, pour autant qu'elle ait disparu.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député Louis Ursprung, vous avez la parole.

*Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler, ehemaliger Präsident der Geschäftsprüfungskommission:*

Aus zeitlichen Gründen nur eine Richtigstellung.

Ich überschätze den Staatsrat nicht. Ich habe nicht gesagt, dass der Staatsrat die 49 Dossiers von Professor Savioz überprüfen soll. Ich habe gesagt und ich zitiere: "...die Geschäftsprüfungskommission besteht darauf, dass der Gesamtstaatsrat diesen Fall in die Hand nimmt und die 49 Dossiers von Professor Savioz der Kommission für Patientensicherheit und Pflegequalität zur Verfügung vorlegt. Diese vom Staatsrat ernannte



Kommission ist einzusetzen. Für diesen Zweck ist sie gebildet worden und nicht zu umgehen".

Besten Dank für die korrekte Kenntnisnahme.

Ich danke Ihnen.

**4. RAPPORT**  
**sur l'audit du Réseau Santé Valais, de l'Institut central**  
**des hôpitaux valaisans et de l'Observatoire valaisan de la santé**

**BERICHT**  
**betreffend das Audit über das Gesundheitsnetz Wallis, das Zentralinstitut**  
**der Walliser Spitäler und das Walliser Gesundheitsobservatorium**

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /*

*Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

**(Audit, cf. Archives du Grand Conseil)**

**Discussion générale:**

*M. le député Pascal Rey, PDCC:*

Le rapport de la FHF a été intégralement publié sur le site du canton, ce que nous saluons, comme la prise de position du département du 11 avril qui a soutenu nos réflexions.

Si la confiance des patients valaisans a été durement altérée par certains feuillets médiatiques, nous constatons, nous aussi, que l'essentiel, à savoir la qualité des soins médicaux dispensés en Valais, que cette qualité qui était l'objet principal des divers audits est bien au rendez-vous alors que l'image qu'elle en donne dans les diverses enquêtes de satisfaction est, elle, bien déficitaire.

Des démarches et réflexions ont déjà été entreprises dans le sens de l'audit de la FHF. Ces propositions concernent, d'une part, les patients: diminution des transferts intersites, amélioration de la communication en général, gestion des plaintes, bilinguisme pour les disciplines cantonalisées, sécurisation du circuit des médicaments, uniformisation de la démarche qualité sur tous les sites hospitaliers. Elles concernent également les acteurs de la santé: formation des cadres en gestion de ressources humaines, réorientation du management de manière à replacer l'activité médicale au cœur de l'hôpital, simplification de la structure organisationnelle du RSV – pour ne citer que les principales propositions qui ont déjà trouvé un écho positif dans la prise de position du département.

Toutefois, dans le rapport de la FHF se trouvent également certaines problématiques pour lesquelles nous déposerons, au nom des quatre fractions démocrates-chrétiennes de ce Parlement, six interventions parlementaires:

Premièrement, concernant l'Observatoire valaisan de la santé, nous demandons par motion d'ériger l'Observatoire valaisan de la santé en autorité indépendante disposant de l'autonomie financière et d'un mode de gouvernance sans équivoque.

Deuxièmement, nous demandons par motion que la commission cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients acquiert, elle aussi, l'indépendance nécessaire pour le plein exercice de ses missions.

Troisièmement, nous demandons par postulat que les conventions avec les hôpitaux universitaires soient développées afin de garantir la qualité des prestations et le maintien de disciplines de pointe en Valais. Pas de chauvinisme certes, ni de CHUVinisme!

Quatrièmement, nous demandons par postulat que les liens avec les médecins installés en pratique privée soient consolidés, voire restaurés. La première personne à convaincre un patient de se rendre à l'hôpital ou dans une clinique est bien le médecin traitant de pratique privée.

Cinquièmement, nous demandons par postulat que la planification hospitalière, qui relève essentiellement du Conseil d'Etat, soit effectuée dans les meilleurs délais. Nous attendons que cette planification hospitalière poursuive la concentration des disciplines sur certains sites afin de limiter les désagréments des transferts intersites qui ne sont plus acceptables et sont la cause principale des insatisfactions des patients.

Sixièmement, nous demandons par postulat l'extension des prérogatives des organes dirigeants de l'Hôpital du Valais. Cette extension devrait être envisagée en ce qui concerne certaines compétences opérationnelles à définir. Elle permettrait le gain d'autonomie et d'efficacité indispensables pour faire face aux défis à court et moyen termes.

Le groupe DC du Centre proposera, enfin, avec le soutien du groupe DC du Bas, une septième intervention. Par postulat, nous souhaitons doter l'Hôpital du Valais d'un montant conséquent de 30 millions pour le poste Investissements. Cette dotation supplémentaire devrait lui permettre de procéder aux investissements techniques propres à répondre aux besoins de la planification à venir et à lui garantir une compétitivité face à ses futurs concurrents.

Depuis 2004, l'augmentation des coûts hospitaliers en Valais a été freinée, ceux-ci sont inférieurs de près de 15% à ceux d'autres cantons comparables. La structure de ce RSV – on l'oublie – n'est aujourd'hui plus remise en question.

En conclusion, je cite la FHF: "La stratégie d'un hôpital, son cœur de métier, c'est d'abord le soin, ensuite le soin et encore le soin... Le reste ne constitue qu'un support au service de cet objectif."

Permettons-lui donc cette stratégie en lui donnant les moyens nécessaires en termes de finances et de compétences mais, surtout, renouvelons-lui notre pleine et entière confiance, en acceptant humblement de ne faire partie que du reste, soit du support au service de cet objectif.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Wesentlich ist, dass die Qualität der Leistungen des Spitals Wallis stimmt und interkantonalen, aber auch internationalen Standards entspricht. Das GNW bietet eine sehr gute Versorgungsqualität an. Damit ist eigentlich schon alles gesagt.

Die Regierung hat das vom Grossen Rat verlangte Audit genutzt, weitergehende Abklärungen vornehmen zu lassen. Der Bericht liegt jetzt vor.

Entscheidend ist nun was mit diesen Resultaten geschieht.

Die CSPO vertritt die Ansicht, dass die aufgezeigten Schwachstellen umgehend analysiert und verbessert werden müssen. Wir nehmen den Staatsrat beim Wort, wenn er sagt, was sofort umgesetzt werden kann, soll auch sofort umgesetzt werden. Die Spitalplanung gemäss den neuen KVG Bestimmungen sind bis spätestens am 31.12.2014 zu verabschieden. Und der Rest? Die FHF empfiehlt dem GNW seine interne und externe Kommunikation zu verbessern, seine hierarchischen Strukturen zu vereinfachen und der Generaldirektion mehr Spielraum zu geben.

Alles Themen, die bereits bei der Revision des GKAI Thema waren, leider in diesem Parlament keine Mehrheit gefunden haben. Immer mit der Ausrede: jetzt gilt es zuerst das Audit abzuwarten.

Es stellt sich nun die Frage; mit dem Gesetz das wir verabschiedet haben, bei dem ja der Staatsrat alle Kompetenz bei sich vereinigt hat, welche Kompetenzen dem Verwaltungsrat verbleiben. Es erstaunt deshalb nicht wenn die Auditoren zum Schluss kommen, dass der Verwaltungsrat als zu abwartend erscheint und sich zu wenig mit der medizinischen und organisationstechnischen Strategie des GNW befasst. Was kann er denn eigentlich bewirken?

Die CSPO hat zur rechtlichen Struktur des GNW bereits im Mai 2010 eine Motion hinterlegt, welche dann bei der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt und vom Staatsrat im Mai 2011 angenommen worden ist.

Wir verlangten, dass die Kompetenzregelung überprüft werden sollte, damit das GNW im Hinblick auf die kommenden Herausforderungen in der Spitalpolitik und -finanzierung unabhängiger von der Politik agieren könnte. Der Staatsrat hat gesagt, was noch nicht verwirklicht ist wird nach Kenntnisnahme der Ergebnisse des Audits behandelt. Wir nehmen ihn beim Wort.

Das Audit kommt zum Ergebnis, dass die Spitalplanung vorbildlich, das Leistungsangebot jedoch noch zu stark zersplittert sei. Im Rahmen der jetzt folgenden weitergehenden Abklärungen wäre jedoch auch offen zu legen, welche Einsparungen zu welchem Preis und Risiko überhaupt noch möglich sind. Was wurde bisher eingespart und was ist noch möglich? Was hat sich verbessert? Wo will man hin? Sollen die Patienten am Notfall noch Wartezeiten gewärtigen oder nicht usw.?

Nach Ansicht der CSPO ist es erforderlich, dass die Fachleute des privaten Gesundheitsbereichs in diesen Prozess mit einbezogen werden. Damit könnte Vertrauen aufgebaut und die Kommunikation verbessert werden, beispielsweise durch einen stärkeren Einbezug der Hausärzte.

Wenn es um Gesundheit geht, ist es entscheidend zu verstehen und verstanden zu werden. Das ist ein Faktum, das in der ganzen Spitaldiskussion nicht unterschätzt werden darf. Wir nehmen den Staatsrat daher beim Wort, wenn er sagt, Oberwalliser Patienten müssen auch in Sitten in ihrer Muttersprache kommunizieren können. In einem Kanton, in welchem zwei Sprachen gesprochen werden, müssten die wesentlichen Leistungen auch in beiden Sprachen angeboten werden. Die gleichzeitige Einschränkung des Departementvorstehers – besonders in den kantonalen Disziplinen – lässt jedoch aufhorchen. Denn es geht ja eigentlich nur um diese Disziplinen, denn die medizinische Grundversorgung mit weiteren Disziplinen wird in den Spitalzentren angeboten.

Die CSPO spricht sich gegen eine Zentralisierung und einen Abbau auf Raten und damit einer Schwächung der Spitalzentren aus. Denn in Sitten eine Abteilung einzurichten macht nur Sinn, wenn es genügend Patienten hat. Fehlen diese dann im Oberwallis? Es könnte ein Trugschluss, sein zu meinen die Patienten kämen dann nach Sitten. Die Reise nach Thun dauert nicht länger als nach Sitten und mit der freien Spitalwahl haben die Patienten ja alle Möglichkeiten offen. Hinzu kommt – und das sei hier gesagt und zu diesem Ergebnis sind die Auditoren gekommen – dass auch kulturelle Unterschiede zwischen dem Ober- und Unterwallis ausgemacht worden sind. Diesen ist Rechnung zu tragen.

Deshalb braucht es nach Ansicht der CSPO starke Spitalzentren mit einem Akutspital mit allen Disziplinen der Grundversorgung, wie sie heute bestehen und in Zukunft bestehen sollen. Allenfalls mit mehr operativer Autonomie.

Denn die FHF kommt zum Schluss, dass es eine Demokratisierung nach unten braucht und auch die Ärzteschaft sei vermehrt in die Leitung einzubeziehen. Wenn alles nur noch an einem Ort ist, wird das immer schwieriger.

Abschliessend ist trotz allem entscheidend, dass das Personal einen Top Job macht und die Pflegequalität gut ist. Danke.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Arrivés à ce point de l'ordre du jour, nous tenons, tout d'abord, à féliciter M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay pour la diligence et le sérieux avec lesquels il a donné les impulsions nécessaires pour que cet audit se déroule conformément aux vœux de ce Parlement et du postulat déposé par notre groupe en mai 2010. Une année plus tard, nous avons sur nos tables un rapport complet, précis et sans concession fait par des personnalités neutres, indépendantes et fortement qualifiées qui ne se contentent pas de décrire la situation mais apportent également des pistes de réflexion et des recommandations importantes.

Cet audit le démontre: la qualité des soins est assurée dans notre canton et la qualité du personnel est jugée excellente.

Mais, cet audit montre aussi un certain nombre de zones d'ombre qui méritent notre attention.

Je l'avais dit en mai 2010, un audit est fait non pas pour punir, mais pour déterrer les problèmes et y apporter des corrections. C'est dans cet esprit que nous l'avons étudié et, toujours dans cet esprit, que nous reprendrons un certain nombre de recommandations faites par les auditeurs dans des motions et des postulats. Je vous les résume brièvement puisque nous aurons le plaisir d'en reparler lors de leur développement.

Le RSV est à un point charnière de son histoire et d'importantes décisions devront être prises pour aller vers un hôpital du Valais et quitter la mise en réseau d'hôpitaux locaux. Ces choix ne seront pas faciles, peut-être douloureux, mais nécessaires, afin d'apporter les meilleurs soins possibles à notre population.

L'audit le démontre: le RSV doit être rendu plus autonome par rapport à l'Etat et, par conséquent, les tâches et la composition du conseil d'administration, de la direction générale et des directions de centres doivent évoluer afin d'optimiser les prises de décision.

Une démarche qualité pilotée par le haut et uniformisée sur l'ensemble de la structure doit également être mise en place dans les délais les plus brefs et cela afin que l'objectif de management par la qualité type ISO 9001 puisse être atteint.

L'audit constate que la composante médicale au niveau de la direction du RSV est trop faible et recommande de renforcer largement et rapidement la place institutionnelle du médical par la création d'un comité médical consultatif d'établissement, sans oublier de donner la liste des compétences qui lui seraient attribuées.

Il demande aussi de renforcer les liens avec les médecins de ville installés en pratique privée.

En parallèle au renforcement du rôle médical est proposée une simplification de la ligne administrative avec deux scénarii possibles d'évolution vers une concentration des soins aigus et un renforcement de l'hôpital de Sion.

L'audit reconnaît aussi le rôle pionnier et visionnaire de l'OVS, mais souligne la nécessité de faire évoluer cette instance vers une structure indépendante.

La communication du RSV est épinglée; demande est faite de renforcer la cellule communication afin d'améliorer tant la communication interne qu'externe. Mention est également faite de la nécessité d'améliorer la communication de crise.

Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de réformer la gestion des ressources humaines, ni sur la nécessité de réorganiser le service de radio-oncologie puisque nous en avons déjà parlé.

Le 10 mai 2010, lors du débat sur notre postulat urgent, j'avais déclaré que notre groupe n'avait eu aucun contact avec MM. Pont et Sierro. Je voulais ainsi signaler que le PLR n'est pas soumis à ces membres aussi influents soient-ils, mais est un groupe totalement indépendant, mû par la seule volonté de faire éclater la vérité.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai, par la suite, pris l'initiative de contacter ces deux messieurs, d'abord dans le but de comprendre leur démarche et m'assurer qu'ils agissaient en citoyens et non en lobbyistes d'obscures organisations.

Totalement rassuré sur ce point, j'ai, plus récemment, repris contact avec eux pour connaître leur position sur l'audit et le rapport de la commission de gestion.

Quelle ne fut pas ma surprise de voir que toutes les conclusions émises dans leur bulletin n° 3 de mars 2010 sont reprises et dans l'audit et dans le rapport de la commission de gestion.

Voilà qui prouve que leur action citoyenne était juste et nécessaire.

*M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

L'ADG, comme tous les groupes du Parlement, a étudié avec attention l'audit concernant le Réseau Santé Valais (RSV).

Les résultats montrent que le Grand Conseil a eu raison d'insister, contre la volonté du Département de la santé, pour que l'audit ait lieu.

Nous relevons avec plaisir que les auditeurs ont confirmé la justesse des planifications précédentes, en encourageant de les poursuivre en suivant tout de même une logique plus médicale que régionale. Quelle belle reconnaissance pour Thomas Burgener!

Nous constatons, au-delà de la forme parfois contestable, et justement contestée, surtout dans la mesure où elles ont immanquablement affecté le personnel médical, que les critiques insistantes de ces dernières années concernant des dysfonctionnements importants de l'Hôpital du Valais ont eu le mérite d'obliger le Gouvernement de s'occuper sérieusement de cette institution on ne peut plus indispensable pour tous les habitants du canton.

Sur le fond, nous relevons particulièrement la concordance de nombreux points soulevés par les auditeurs et le rapport de la commission de gestion qui a fait son analyse indépendamment de l'audit.

Notre remarque la plus importante: Nous sommes rassurés sur un point essentiel, soit la qualité et la sécurité des soins. Celles-ci n'ont pas souffert de manière significative des polémiques et des dysfonctionnements constatés. Le groupe ADG garde bien ce point en tête, même si la liste des points à améliorer est plus longue en temps de parole.

En nous concentrant sur l'essentiel, nous relèverons particulièrement les points suivants:

## Service de radio-oncologie

L'audit est sans complaisance sur ce service. Ce n'est que grâce à la qualité individuelle des soignants que les conditions de sécurité sont respectées. La liste des points noirs est longue et tourne autour de la responsable du service, celle qui vient de quitter le RSV. Pas de programmation médicale particulière, désorganisation notoire du service, déficit managérial, manque de professionnels dû aux départs de personnes compétentes découragées, radiophysique médicale qui s'autonomise en électron libre au point de décider elle-même du choix du matériel lors de son renouvellement, investissements réalisés sans cohérence, matériel utilisé validé par aucune recommandation ni évidence scientifique. Le plus grave est que cette situation était connue de la direction depuis 2002. Plusieurs évaluations et médiations ont eu lieu sur les rapports conflictuels de la responsable du service et de ses conséquences désastreuses. Le personnel concerné n'a pas été informé des conclusions des démarches et la direction n'en a tiré aucun enseignement. Nous demandons une analyse fine sur la justification des achats effectués ces dernières années, y compris sur le choix de la tomothérapie, achat qui a été largement médiatisé. Nous attendons aussi le plan des investissements promis et une programmation du remplacement des instruments de ce service. Nous insistons sur la nécessité de concentration des disciplines de pointe dans les trois hôpitaux cités dans la nouvelle loi sur les établissements hospitaliers. Nous appuyons sans réserve la construction de l'hôpital du Chablais qui sera, par définition, au top et nous demandons que les deux hôpitaux du Centre et du Haut-Valais bénéficient d'investissements importants pour se mettre ou se remettre aussi à la pointe. Les établissements hospitaliers de proximité gardent toute leur importance en accueillant les disciplines spécialisées avec des soins planifiables qui ne demandent pas de nombreux déplacements entre hôpitaux. La création de maisons de santé à l'intérieur des hôpitaux mérite d'être étudiée et pourrait être un des éléments de réponse au manque de médecins généralistes.

Dans les périodes de turbulences médiatiques, il a été reconnu un engagement exemplaire du personnel. Le reconnaître, c'est bien, mais mettre en place des outils pour améliorer la situation, c'est plus efficace.

Nous appuyons les recommandations de l'audit concernant la nécessité de faire évoluer les modalités de gestion des ressources humaines et de créer des outils, jugés peu adaptés actuellement, d'information et de communication, participation des médecins au processus des décisions, comité médical consultatif, stratégie de communications interne, externe et de crise, etc. Des mots comme découragement, démotivation, démission reviennent trop souvent dans l'audit.

D'une manière générale, le RSV en devenant l'Hôpital du Valais doit passer d'une culture administrative à une culture hospitalière...

*Le président:*

Monsieur le député, il faut conclure!

*M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le groupe ADG insiste sur la nécessité de développer le bilinguisme qui doit permettre à chaque patient valaisan d'être soigné dans sa langue maternelle.

Certains parlent du peu d'esprit autocritique du Département de la santé et du RSV dans leurs premières réactions à l'audit. Nous espérons que ce sentiment d'autosatisfaction devienne une force dynamique pour concrétiser les changements nécessaires ces prochaines années. Nul doute que nous serons encore appelés, ces prochaines années,

pour le meilleur souvent et pour le moins bon parfois, à débattre de l'avenir de ce qui sera appelé dorénavant l'Hôpital du Valais.

Je vous remercie de votre attention.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Beatrice Kalbermatten, CVPO:*

Der Auditbericht und die ersten Stellungnahmen liegen vor und es steht die Frage im Raum: Wird dieser millionenschwere Bericht unsere Spitalversorgung im Wallis verbessern?

Werfen wir zuerst einen Blick zurück.

Das Spital Wallis existiert als Institution gerade mal sechs Jahre. Mehrere Kulturen, zwei Sprachen und historisch gewachsene Eigenheiten mussten zusammengefügt werden. Mehr als 4'600 Angestellte waren und sind an diesem Prozess des Zusammenwachsens beteiligt. Das sind 4'600 Betroffene. Die Meisten von diesen erledigen ihre Arbeit hervorragend. Natürlich kommen Fehler vor, die nicht hätten passieren dürfen. Dafür die gesamte Institution in Frage zu stellen ist falsch, schädlich und führt zu keiner Verbesserung. Der Auditbericht bestätigt eine allgemein gute Versorgungsqualität. Bei dieser Gelegenheit weise ich besonders auf die positiven Resultate der Pflege hin. Dieser Bereich scheint laut den Auditoren von der Zusammenführung der Spitäler am meisten profitiert zu haben. Diese Feststellung darf hier ruhig einmal betont werden.

Zu den Missständen in der Radioonkologie in Sitten: Diese sind seit zehn Jahren bekannt. Eine längst fällige Entscheidung ist nun gefallen. Solche Zustände schwächen das GNW in der Spitallandschaft. Ich frage mich, wie will ein Spital hochkarätiges Personal anziehen, wenn offensichtliche Missstände über Jahre toleriert werden.

Was will nun die CVPO?

Wir wollen starke, autonome und leistungsfähige Spitalzentren. Zu einem starken Zentrum gehört ebenso eine gute Rehabilitation wie auch die Geriatrie. Die Verlegungen zwischen Standorten müssten die Ausnahme und nicht die Regel sein.

Wir sind ganz klar für eine Führung im Spital, das heisst vor Ort. Die Führung darf sich nicht aus den Spitälern verabschieden. Wir wollen kein virtuell geführtes Spital. Erfolgreiche Magnetpitäler verfügen über präsenste Führungspersonen vor Ort. Das Management muss handeln können, entscheiden und agieren und nicht nur reagieren und ausführen.

Das Audit hat ja festgestellt, dass die Organisation des GNW zu komplex und zu sehr auf die Prozesse bezogen ist. Die Kompetenzen und die Aufgaben müssen dringend geklärt werden.

Ein weiterer Punkt. In einem gut ausgebauten Spitalzentrum werden Patienten kompetent und fachgerecht behandelt und gepflegt. Das dies ohne die nötigen sprachlichen Kompetenzen nicht möglich ist, ist wohl allen klar.

Im Weiteren sind wir ganz klar gegen einen weiteren Abzug von Disziplinen aus den einzelnen Zentren. Die Zentralisierung gar mit der Autobahn in Verbindung zu bringen, ist von mir aus gesehen nicht zulässig, einfach ein Witz.

Als letzten Punkt.

Unsere Fraktion will, dass wieder eine Spitalkultur gepflegt wird. Das Spitalklima muss wieder die Oberhand gewinnen. Um es mit den Worten der Auditoren zu sagen: Der Inhalt muss wieder über die Form gestellt werden. Die Haupttätigkeit eines Spitals ist schliesslich die Behandlung und Pflege von Patienten und alles andere dient nur dazu, diesen Auftrag zu erfüllen.

Im Spital Wallis pflegen und behandeln, wie gesagt, mehr als 4'500 Personen 38'000 Patienten stationär und über 35'000 ambulant. Dass hier Fehler auftreten, ist leider nicht zu vermeiden. Im Gesundheitswesen ist es eben so, dass jeder Fehler fatale Folgen haben kann und darum ist jeder Fehler zuviel und tragisch für die Betroffenen. Eine Nullfehler Kultur ist aber utopisch, ist nicht realistisch. Der Grossteil des Personals leistet gute Arbeit und darum kann die Versorgungsqualität als gut eingestuft werden. Es arbeiten eben nicht nur fussballbegeisterte Chirurgen im Spital. Es gibt noch anderes Personal dort.

Das Audit hat auch bestätigt, dass viele Mitarbeiter mit dem Arbeitsklima nicht zufrieden sind, sogar darunter leiden. Dieser Umstand ist sehr ernst zu nehmen und zeigt auf, dass am System etwas nicht stimmt. Die Spitäler müssen sich unbedingt wieder auf ihre Hauptaufgabe konzentrieren können. Wir müssen uns für starke Zentren einsetzen.

Vielen Dank.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Cet audit, qu'on nous présente maintenant comme une chance, on n'oubliera pas quand même ici que nous avons dû l'imposer au Gouvernement contre sa volonté.

Nous n'oublierons pas non plus qu'il a fallu cinq ans avant de mettre, enfin, ce processus en route et nous n'oublierons pas que, le 14 septembre 2005, nous n'étions que 26 ici dans cette salle contre 74 à souhaiter déjà un audit par un organisme indépendant, à différentes conditions qui ne sont d'ailleurs même pas toutes réalisées.

Nous déplorons que, contrairement à ce que nous avons demandé d'ailleurs justement depuis 2005, le Parlement, ne serait-ce que par l'intermédiaire de la commission de la santé, du moins à notre connaissance, n'ait pas été associé à cette question si importante qu'est l'élaboration du mandat. On ne sera pas surpris aujourd'hui de constater, à la lecture du rapport, que l'on nous dit notamment ceci: "Cet audit n'a pas vocation à réaliser une enquête approfondie sur d'éventuels dysfonctionnements." C'est quand même le pompon (si j'ose dire) parce qu'un des points de départ, c'est justement toute la polémique qu'il y a eue à la suite d'un certain nombre de dysfonctionnements qui ont été objectivés. Et puis on nous dit que ce ne serait pas la fonction de cet audit.

On nous dit que c'est de l'initiative des auditeurs qu'un focus a été réalisé sur le service de radio-oncologie. On doit à la vérité de dire, à notre connaissance, que si on a, enfin, porté l'attention sur ce service, c'est justement grâce à des actions citoyennes et au courage de certains médecins qui ont osé dire certaines choses qui ont été reconnues comme certaines réalités.

Quand on est membre ou ancien membre du RSV et qu'on critique la grande maison, on finit parfois devant la justice. Quand on est membre d'une commission de haute surveillance et qu'on essaie de faire son travail, on s'expose à l'opprobre parfois d'une partie de ses collègues. On se pose parfois d'ailleurs aussi accessoirement la question de l'indépendance de certains aspects du travail de ces commissions, si nous continuons sur cette voie.

Et quand on parle de questions aussi importantes que de celles dont il s'agit aujourd'hui, on a cinq minutes.

C'est la raison pour laquelle je vous épargnerai le sujet de différentes interventions que le groupe UDC a, lui aussi, déposées. Et pour le traitement non seulement des nôtres mais aussi de celles dont toute une série de nos collègues d'autres groupes ont parlé tout à l'heure, nous proposerons, mardi prochain, au Bureau du Grand Conseil l'aménagement d'une session spéciale sur ces questions-là, selon des modalités à discuter, pour avoir quand même un peu de temps pour discuter des directions dans lesquelles ce Parlement veut aller.



Quelques mots sur le parallèle entre le travail des experts, des spécialistes, qui ont réalisé cet audit, et celui de la commission de gestion. On peut bien faire des critiques techniques, formelles, sur le travail de la commission de gestion, mais il y a une chose que l'on ne peut pas cacher, qui est incontournable, c'est que l'essentiel des constats, des conclusions se recoupe très largement et se recoupe en plus avec des constats faits en 2005 déjà, se recoupe avec des constats qui ont été faits plus récemment par l'action citoyenne de MM. Pont et Sierro, dont on a parlé tout à l'heure, et se recoupe avec des constats qui ont été faits plus récemment également par différents praticiens.

Il y a, à ces dysfonctionnements qui ont été constatés, des responsables à différents niveaux. Parfois, à la lecture en particulier de ce rapport d'audit, ces responsabilités sont (il faut quand même le dire) accablantes. Il y a des gens qui, parfois depuis des années, savaient et qui n'ont rien fait.

Alors, on pourrait se contenter, à la suite d'une décision que nous avons saluée mais dont la brutalité nous a surpris après tant d'inaction, de voir simplement un fusible sauter, on pourrait se contenter de l'annonce de la retraite (l'année prochaine sauf erreur) de celui qui cumule au moins 31 fonctions...

*Le président:*

Monsieur le député, il faut conclure!

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

J'arrive au bout de mes cinq minutes.

On dit parfois qu'il n'y a pas de mauvaises questions et qu'il n'y a éventuellement que de mauvaises réponses.

Eh bien!, nous avons, que ce soit dans l'audit ou encore une fois dans le rapport de la commission de gestion, toute une série de questions, que l'on peut juger bonnes ou mauvaises, mais qui portent sur des points importants: planification hospitalière, gouvernance, ressources humaines, contrôle qualité, la place des médecins et du médical au sein du réseau, la collaboration entre le secteur public du réseau et le secteur privé, ou le peu qu'il y en a, nous jugerons, et les Valaisans peut-être aussi jugeront, les responsables à tous les niveaux et notamment les responsables politiques aux réponses qu'ils sauront apporter ou non à ces questions. Merci.

*M<sup>me</sup> la députée Marianne Maret, PDCB:*

La FHF avait deux missions essentielles:

1. la réalisation d'un bilan et
2. la fourniture de recommandations pour aller de l'avant.

Au niveau des recommandations, tout a été dit par les préopinants.

Je vais passer à la conclusion.

Le groupe PDCB sollicite le Conseil d'Etat pour savoir ce qu'il compte faire pour aller de l'avant, pour soutenir le RSV pour avancer.

A-t-il – on ose peut-être être un peu fou ce soir – imaginer de créer des réformes législatives?

Merci de votre écoute.

## **La discussion est close.**

*M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

La commission SAI a rencontré les auditeurs à plusieurs reprises.

Avant l'audit, nous avons pu entendre la présentation des auditeurs, de leurs missions et de leur plan d'action.

Pendant, certains membres de la commission ont participé activement, en étant eux-mêmes audités.

Enfin, les professeurs Madelmont et Favre sont venus nous présenter et commenter leurs conclusions.

Nous ne pouvons que saluer la qualité du travail réalisé en toute indépendance, en toute neutralité et sans complaisance concernant les axes qui leur étaient confiés.

La commission est satisfaite de constater – et il faut le crier bien fort et bien loin – que la qualité des soins est un élément qui ne peut pas être mis en doute, tout comme la prise en charge hospitalière. Ce qui veut dire, et c'est cela le plus important, que nos malades sont bien soignés.

Maintenant, tout n'est pas rose et certains dysfonctionnements ont été relevés, et largement énoncés et commentés ici.

Il faudra tout mettre en œuvre pour régler ces problèmes. Les prémices de remédiations sont en train de se développer.

La commission SAI restera attentive à la réalisation rapide et complète des solutions préconisées par la Fédération hospitalière de France par le biais du suivi des motions et postulats déposés durant cette session et que nous accepterons prochainement.

Depuis 2004 – en seulement 7 ans –, le RSV a été mis en place, ce qui est remarquable et souligné par les auditeurs qui parlaient, chez eux, d'un travail de 30 ans.

Nous sommes actuellement devant un palier à franchir avec 2012 et ses contraintes en ligne de mire. Alors, faisons en sorte que l'Hôpital du Valais évolue de manière à pouvoir relever les défis qui l'attendent.

Pour finir, une impression personnelle.

Lorsque M. le professeur Madelmont est venu nous présenter le rapport final, il nous a implicitement fait comprendre que l'Hôpital du Valais est un outil qu'il aurait très bien vu dans sa région.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Nous avons demandé, dans le cadre de cette expertise et dans le cadre de ce mandat, à ces personnes compétentes, indépendantes, correspondant exactement aux souhaits que le Parlement avait manifestés en mai 2010, nous avons donc demandé à l'ensemble de ces experts non seulement de faire un état des lieux supplémentaire, parce que nous en avons déjà quand même un aperçu qui est bien large entre les unes et les autres des autorités compétentes, mais surtout – et le mandat le démontre, vous pouvez le voir – nous avons insisté, y compris lorsque j'ai signé le contrat, pour que ce mandat fasse des propositions d'amélioration au Conseil d'Etat, respectivement au Grand Conseil, donc à

l'intention des autorités politiques de ce canton. Il est donc aujourd'hui logique d'en avoir sur la table et s'en étonner, s'étonner d'avoir reçu des propositions d'amélioration, alors que celles-ci résultent d'une demande expresse du politique, ne devrait pas, franchement, faire partie d'un quelconque étonnement.

Deuxième remarque: Bien sûr, un certain nombre de motions, postulats ont été déposés. Comme l'a rappelé le député André Vernay, que je remercie du reste d'avoir signalé la diligence avec laquelle nous avons donné suite à un audit que, soi-disant, nous refusions – c'est pas mal pour quelqu'un de contraint de répondre aussi rapidement –, nous ferons donc, comme l'a rappelé le député André Vernay, les débats en profondeur sur chacune de ces thématiques à l'occasion de la défense des diverses interventions.

Les résultats de cet audit..., mais bien sûr, il est déjà 17 heures, je vais donc éviter de prolonger. Néanmoins, évidemment que nous ne pouvons pas passer sur un certain nombre d'éléments que j'aimerais remettre ici devant vos yeux, en vous disant combien ces résultats réjouissants sous les aspects liés à la qualité des prestations sont essentiels. Je remercie les nombreux acteurs qui sont intervenus, le dernier, M. le président Didier Cachat, qui n'a pas caché que la qualité des soins – je n'ai pas fait exprès! –, qui ne l'a donc pas caché, ne pouvait pas être mise en doute. Eh bien!, il a entendu à plusieurs reprises, en tant que membre de la commission, les intervenants. Je me réjouis bien sûr que son autorité vienne apporter quelques éclaircissements dans le cadre de ce débat, comme je le remercie de dire qu'il y a encore des paliers à franchir, bien évidemment. Nous devons et nous avons fait probablement une bonne avancée, une bonne traversée du gué, mais il reste probablement tout autant à faire. Mais cet audit – eh oui!, c'est une chance – nous apporte de bonnes nouvelles. Les résultats que l'on attendait, à la suite des doutes émis essentiellement dans le domaine de la qualité, nous ont rassurés et bien sûr, avec nous, l'ensemble de la population. Donc, l'audit prouve, après une analyse que chacun a reconnu approfondie et compétente, que le niveau de qualité, au niveau par exemple du département de chirurgie, est remarquable. Même au niveau de l'oncologie, on a trouvé qu'il y avait de la qualité, même s'il y avait probablement aussi un peu de désordre. Le RSV sort aussi grand de cet audit pour les prestations médicales et pour les prestations de soins qu'il prodigue, car je l'ai toujours soutenu et je me réjouis aujourd'hui bien sûr que la Fédération hospitalière de France, organe indépendant, neutre, international, soit venue confirmer, sur le point essentiel qui était en doute: la qualité, la réelle présence de celle-ci et à un haut, voire à un très haut niveau.

Bien sûr qu'il y a des bémols dans l'organisation, bien sûr que puisque nous avons demandé des propositions d'amélioration, la FHF ne s'est pas gênée, dans l'utilisation de sa totale indépendance, de nous dire qu'il y avait des améliorations à réaliser. Eh bien!, je vais, avec vous, confirmer, comme je l'ai entendu dans plusieurs travées, que le morcellement de l'offre des soins entraîne bien entendu de nombreux transferts et que ces transferts sont inconfortables pour les patients, notamment ces transferts intersites, et qu'il faudra donc, à travers un deuxième point que chacun a quasiment relevé, c'est-à-dire à travers la planification, mais chaque fois que j'ai entendu parler de la planification, quelques secondes plus tard, j'entendais dire: mais, attention, vous ne touchez pas chez nous; donc, on n'a pas encore fait beaucoup de progrès dans ce domaine-là. Bien sûr qu'il y a une réelle – et j'en suis toujours aux bémols au niveau organisationnel –, qu'il y a une certaine complexité, qui a été reconnue dans l'organisation de la direction du RSV, et qu'il y aurait lieu de réfléchir aussi dans ce domaine à des améliorations. Il y a un autre bémol important: c'est l'amélioration de la gouvernance médicale, dont la FHF dit clairement qu'elle doit être renforcée. Et puis, des prérogatives – et ici je rejoins bien évidemment ce que j'ai entendu de la part de la députée Graziella Walker Salzmann, par rapport à des clarifications entre les compétences, mais pas seulement, du Conseil d'Etat et du conseil d'administration et de la direction générale, mais aussi du Grand Conseil – devraient être mieux finalisées, soit à travers des directives, soit à travers des dispositions légales, soit à travers des ordonnances – nous verrons. Il y a aussi les lacunes observées par les experts au niveau du pilotage

global, comme ils l'ont dit, de la démarche de qualité. Le patient est au centre, j'en suis convaincu, déjà aujourd'hui, mais il y a à faire en sorte que l'ensemble de cette démarche de qualité, du point de vue global, soit réalisé sur l'ensemble du réseau de manière plus coordonnée. Bien sûr qu'au niveau de la gestion des ressources humaines, il y a quelques lacunes et le RSV a pris un certain nombre de mesures, il y a déjà plusieurs mois. Mais, il ne faut pas attendre des résultats de décisions, qui sont tombées il y a deux, trois ou quatre mois, déjà aujourd'hui. Bien sûr que les effets se feront sentir à moyen et à long termes. J'ai aussi parlé des dysfonctionnements organisationnels au sein de la radio-oncologie et, là aussi, des décisions sont tombées, que le conseil d'administration du RSV a communiquées.

Je voudrais venir, si vous me le permettez, sur une réflexion un peu plus générale liée bien sûr à l'ensemble de la santé dans un contexte que l'on pourrait voir un petit peu plus large. Lorsque le temps de réfléchir m'est donné, ça m'arrive quand même de pouvoir imaginer le panorama dans lequel nous nous trouvons et je vais faire en sorte bien sûr que celui-ci se fasse rapidement afin de ne pas poursuivre trop longuement et d'abuser de votre patience.

Une affirmation est essentielle: le RSV fait partie à part entière des institutions les plus vitales de notre canton. Pas de doute, le RSV est l'épine dorsale de notre système de santé publique et il mérite à ce titre-là bien sûr notre soutien, et j'ajoute un soutien et constructif et critique. Lors de sa création, on s'en souvient, le chef du Département des finances bien sûr s'en souvient aussi puisqu'il était acteur, nous savions que le défi que représentait pour notre canton sa mise en place était des plus grands. Chacun avait des attentes placées dans cette nouvelle structure qui étaient très importantes. J'ai même le sentiment, en relisant l'histoire, qu'elles étaient presque illimitées, ces attentes.

Bien sûr que le RSV, ainsi que l'ensemble de ses acteurs doivent répondre parfois à des besoins fort contradictoires: d'un côté, il faut apporter à toute la population valaisanne des soins de haute qualité, devant répondre aux besoins pour ainsi dire particuliers de chacun de nos patients et puis, de l'autre côté, on lui demande d'assurer ses prestations et que celles-ci soient de la manière la plus économique possible tant pour le contribuable du reste que pour celui qui paie des primes, bien sûr donc pour les mêmes personnes.

Quand on regarde aussi un petit peu dans ce panorama, le tout se place dans un environnement politique très sensible et très contraignant au niveau fédéral, marqué par d'importantes réformes, qui peinent du reste à aboutir, pleines de rebondissements et, en dernière minute encore, il y a des règles du jeu qui pourraient se modifier, même si cette semaine a apporté quelques éclaircissements du côté des Chambres fédérales.

Pourquoi est-ce si sensible? Le domaine de la santé est un immense paquebot, mais qui représente, à lui tout seul, 11% de notre richesse (c'est intéressant); 10,4% du produit intérieur brut provient du domaine de la santé. A ce titre-là, la santé est donc une des branches d'activité les plus importantes du pays, tous domaines confondus. Forcément que le canton du Valais n'échappe pas à cette règle: 4'700 collaborateurs par exemple, 380 millions de dépense de salaires par exemple, des honoraires et des prestations sociales et bien d'autres éléments, dont des investissements. L'enjeu n'est donc pas mince, vous le savez et vous l'avouerez avec moi.

Alors, que des critiques, des prises de position, que même certaines convoitises se fassent jour, j'ai envie de dire que c'est dans l'ordre des choses. C'est peut-être même salubre pour autant bien sûr que l'on ne succombe pas à la défense d'intérêts particuliers, que l'on ne succombe pas à la défense d'intérêts sectoriels ou même d'intérêts régionalistes. Non, l'enjeu est bien trop important pour l'ensemble de notre canton. Toutes celles, tous ceux qui sont impliqués à un titre ou à un autre dans la mise en œuvre de cet organisme méritent donc la considération du politique, du Conseil d'Etat qui leur en est reconnaissant.

Sans doute, il y a eu l'une ou l'autre étape de ce processus très difficile, très vaste, très complexe et, au cours de celui-ci, des erreurs qui ont été commises. Cela a suscité – comment peut-il du reste en être autrement? – des critiques souvent justifiées mais aussi des critiques injustes, pour certaines d'entre elles.

Je crois pouvoir dire que le Conseil d'Etat est attentif bien sûr à ces préoccupations et qu'il a mis en œuvre ce qu'il pensait juste pour améliorer ce formidable outil qu'est le RSV.

Merci, Mesdames et Messieurs les députés, d'avoir reconnu la qualité de la structure mise en place, de l'avoir estimée avec bien sûr l'esprit critique et constructif dont vous êtes les dépositaires.

La tâche n'est pas achevée, Mesdames et Messieurs les députés. Notre système de santé est un chantier permanent. Tous les jours, nous serons confrontés à de nouvelles interrogations, à de nouveaux enjeux, à de nouveaux défis, qui sont le reflet à la fois des besoins des patients (toujours nouveaux), qui sont aussi le reflet de ces patients qui ont la volonté de pouvoir bénéficier des meilleures prestations et des progrès du monde médical le plus rapidement possible. Et l'ensemble de ces enjeux, l'ensemble de ces nouvelles interrogations nous confronteront en permanence à des mises à jour.

Il est temps, après cette période difficile marquée par des incertitudes, par ces critiques, qui ont déstabilisé certains, de partir d'un bon pied, dans un climat que j'ai, me semble-t-il, compris et perçu comme apaisé, serein et propice à un développement harmonieux des activités du RSV, colonne vertébrale essentielle des institutions de notre canton.

Nous le devons, ce débat, nous le devons à notre canton, nous le devons à nos patients et nous le devons à toutes celles et à tous ceux qui oeuvrent quotidiennement sur le terrain. Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

## **5. RAPPORT concernant l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais**

### **BERICHT über das Geschäftsjahr 2010 des Gesundheitsnetzes Wallis**

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /*

*Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

#### **Discussion générale:**

*M. le député (suppl.) Stéphane Ganzer, PLR:*

Rassurez-vous, je serai bref car, comme vous l'avez reçu par courrier, je vous accueille ce week-end au sismics festival de Sierre.

Intéressante opération que de se plonger dans l'exercice 2010 du Réseau Santé Valais (RSV), d'y saisir la substance et de la mettre en perspective avec les éléments matériels contenus dans l'audit ou repris dans le rapport de la commission de gestion.

Le groupe PLR s'y est attelé la tête froide mais l'œil vif, dépassant la polémique stérile avec, en ligne de mire, l'objectif clair de considérer ce rapport comme un moyen de renforcer la qualité des soins aux patients.

Une subvention annuelle de plus de 200 millions, une masse salariale qui ascende les 450 millions, des milliers de patients et d'interventions répartis sur une dizaine de sites, vous l'aurez saisi, au jeu des chiffres, le RSV n'arrive pas les mains vides.

C'est davantage au niveau qualitatif que certains contenus du rapport nous ont interpellés.

Dans le domaine de la planification hospitalière, tout d'abord, nous saluons le développement et l'affirmation de centre de compétences au niveau de la traumatologie de l'appareil locomoteur, des soins palliatifs et de la psychiatrie ambulatoire, cela s'ajoutant à l'avancement du dossier de l'hôpital Riviera-Chablais, dossier auquel le groupe PLR, dans son entier, est très attaché.

Au niveau des investissements réalisés au sein du service de radio-oncologie, environ 10 millions de francs ont été destinés à l'acquisition de matériel de pointe, notamment un appareil de tomothérapie. Hélas!, une mise en perspective avec les pages 40 et suivantes du rapport d'audit soulève quelques inquiétudes. On y lit, entre autres: "Les investissements semblent donc réalisés sans cohérence, sans discussion interne dans le service, sans pertinence scientifique." Compte tenu du déficit managérial qu'a connu ce service, il nous paraît pertinent et légitime de se questionner sur le mode de décision et la stratégie sous-jacente à ces investissements.

Un autre point d'ordres stratégique et statistique a titillé notre sagacité. Le rapport se targue, en effet, de traiter le 95% des urgences en moins d'une heure. Au vu des témoignages de milliers de familles valaisannes, qui se retrouvent d'ailleurs traduits dans le faible indice de satisfaction mentionné dans l'audit, ce taux nous paraît complètement surévalué. En y grattant de plus près, on y apprend qu'il concerne uniquement les cas jugés urgents par le RSV lui-même, écartant de ce fait des milliers de patients piaffant en salle d'attente. Cela nous amène alors à nous inquiéter fortement pour les 5% de cas graves non traités dans l'heure. Nous insistons donc vivement afin que le rapport 2011 corrige cet artifice de communication légèrement dissimulateur. Nous sommes néanmoins conscients que les attentes de la population sont parfois en inadéquation avec le concept d'urgence médicale.

Pour terminer, une dernière remarque à l'attention du chef du département. Le groupe PLR, très attaché à la défense des PME, juge pour le moins préoccupantes les offres d'emplois parues dans le Nouvelliste d'hier concernant des places de plâtriers-peintres et d'électriciens au sein du RSV. Si les premiers peuvent se muer en renforts médicaux en cas d'épidémie de jambes cassées, il serait dommageable pour le tissu économique valaisan que le RSV dilue ses ressources humaines au détriment de contrats de maintenance externes.

Je termine mon intervention en tirant mon chapeau à tous les dévoués intervenants de la santé valaisanne, oeuvrant sans relâche au service de milliers de patients fréquentant nos institutions sanitaires de qualité.

Je vous remercie.

*Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Der Bericht ist umfassend und gibt einen guten Abriss über die Gesundheitspolitik im Kanton.

Auch ich versuche mit kurz zu fassen.

## 1. Zur Gesundheitsförderung

In den letzten Jahren wurde massiv in die Gesundheitsförderung und Prävention investiert. Trotz den vielen Bemühungen und den grossen Sensibilisierungskampagnen ist der Anteil der rauchenden Erwachsenen im Wallis und in der Schweiz nicht merklich zurückgegangen. Bei jedem zweiten Mann und bei jeder dritten Frau wird Übergewicht festgestellt.

Sensibilisierungskampagnen in den Schulen greifen unserer Meinung nach viel zu wenig weit. Es muss gelingen, das Körpergewicht der Bevölkerung zu normalisieren, sonst werden neue ungeahnte Gesundheitsprobleme auf uns zukommen. Wir haben ein entsprechendes Postulat hinterlegt.

Unsere Frage an den Herrn Staatsrat:

Welche Massnahmen plant der Staatsrat, um diesbezügliche Anpassungen und Verbesserungen herzubringen?

## 2. Zum Gesundheitsnetz Wallis

Das unabhängige Audit hat wichtige Erkenntnisse zu Tage gebracht, namentlich die hohe Versorgungsqualität im Spital Wallis und das bemerkenswert grosse Engagement der Mitarbeitenden. Dieser Bericht ermöglicht auf diesen Fakten aufzubauen und wenn notwendig Anpassungen vorzunehmen.

Das GNW ist seit 2004 operativ tätig. Allen Unkenmeldungen zum Trotz sind die Patienten mit den Leistungen des GNW grossmehrheitlich zufrieden. Der Patient und die Pflegequalität stehen im Mittelpunkt. Vertrauen und Sicherheit für die Patienten bringt die Verständigung in ihrer Muttersprache. An dieser zentralen Forderung muss zwingend weitergearbeitet werden. Ein weiteres wichtiges Anliegen der Patientensicherheit sind die Notfallstationen. Besonders in touristischen Spitzenzeiten platzen diese aus allen Nähten. Die Notfallstationen müssen in den dafür vorgesehenen Akutspitälern unbedingt und rasch ausgebaut werden. Es ist nicht zu vergessen, dass die ersten Kontakte in einem Spital die wichtigsten sind und diese finden oft auf der Notfallstation statt. Wir stellen uns auch die Frage, ob es unter dem Gesichtspunkt der Qualität Sinn macht, in jedem Spital einen Notfalldienst in der Nacht aufrecht zu erhalten. Ich sage dies deshalb, weil in gewissen Spitälern weniger als ein Patient pro Nacht den Notfall aufsucht und umgekehrt ein halbes Dutzend Berufsleute vor Ort sind oder auf Pikett stehen.

Was gedenkt der Staatsrat diesbezüglich für Massnahmen zu treffen?

3. Glücklicherweise wird in den allermeisten Fällen im Spital Wallis auf allen Ebenen sehr gute Arbeit geleistet. Die Mitarbeitenden in allen Gesundheitsbereichen setzen sich jeden Tag für eine gute Umsetzung der Gesundheitspolitik ein. Sie sind unser Kapital. Der Mangel an qualifizierten Pflegefachkräften wird zunehmend ein zentrales Thema. Hier müssen unbedingt sehr hohe Anstrengungen auf allen Ebenen unternommen werden. Es ist wichtig, dass die Oberwalliser Fachhochschule für Pflegefachpersonen bestehen bleibt, ansonsten unsere jungen Menschen in Bern die Ausbildung machen und dann auch dort bleiben.

Je besser die Arbeitsbedingungen in den Spitälern, um so eher können junge Menschen für einen Beruf im Spital gewonnen werden.

Immer wieder wird auf den zukünftigen Mangel an Allgemeinärzten hingewiesen. Hier wäre es sinnvoll sich einmal ernsthaft über den Numerus clausus Gedanken zu machen. Was gedenkt der Staatsrat diesbezüglich zu unternehmen? Ist er bereit, bei den Universitätskantonen diesbezüglich zu intervenieren?

Allgemein kann festgehalten werden:

Die Zusammenführung aller Spitälern war eine wichtige Weichenstellung für die Spitalöffnung ab 2012. Die sichtbaren, noch nicht funktionierenden Dinge müssen so rasch

als möglich an die Hand genommen werden, damit die Spitalöffnung nicht zu einem Exodus in die Nachbarkantone führt. Bezüglich Tarife der Walliser Physiotherapeutinnen und -therapeuten wurde bekannt, dass sie sich mit santésuisse nicht auf einen neuen Tarif einigen konnten. In der Tat sind die Walliser Tarife im interkantonalen Vergleich plus/minus zuunterst auf der Leiter. Wenn sich die Vertragspartner nicht einigen können, muss gemäss KVG der Staatsrat Schiedsrichter spielen.

Wir laden den Staatsrat ein, den berechtigten Anliegen dieser wichtigen Berufsleute Rechnung zu tragen. Die Wichtigkeit des Berufs muss auch durch eine korrekte Tarifierung unterstrichen werden.

Zum Schluss wollen wir dem Departement und allen, die in irgendeiner Form sich für das tägliche Wohl unserer Kranken einsetzen, bestens danken.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir den Bericht des Staatsrates zur Kenntnis.

Danke.

*M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Ma collègue Helena Mooser Theler ayant déjà pris la parole, je réduirai mon intervention à une seule question.

Le rapport de gestion 2010 parle d'un audit d'expertise psychiatrique. S'il a déjà été réalisé, peut-on en avoir les résultats?

L'unité de médecine pénitentiaire a-t-elle aussi été auditée? Sinon, quand et par quels moyens, l'évaluation de cette unité de médecine sera-t-elle réalisée?

Je vous remercie de votre attention.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:*

Ich werde mich kurz halten.

Für die CSPO sind noch zwei Punkte wichtig.

Die Wartezeiten in den Notfallstationen sind immer wieder ein Thema. Hier wäre interessant zu erfahren, wie weit das Projekt fortgeschritten ist, den Pikettdienst durch Hausärzte in der Nähe des Spitals einzurichten, um so die genannten einfachen Fälle behandeln zu können.

Zu den Hausärzten

Die CSPO ist besorgt über die ärztliche Versorgung in den Berg- und Randgebieten. Die Überalterung der Hausärzte, schwierige Nachfolgeregelungen, Abbau medizinischer Dienstleistungen beeinträchtigen die Standortattraktivität. Kurz und bündig: Die medizinische Grundversorgung ist in den Berg- und Randregionen gefährdet.

Auch im Rettungswesen spielen die Hausärzte eine grosse Rolle. Dies hat der Staatsrat selber anerkannt. Was gedenkt der Departementvorsteher hier zu tun? Welches ist die Stossrichtung? Wie wird den Bedürfnissen in den Tourismusregionen Rechnung getragen?

Danke für die Aufmerksamkeit.



*M. le député Pascal Bridy, PDCC:*

Je serai bref moi aussi, je vais au sismics.

Je vais déjà tracer tout ce qui a déjà été évoqué, développé ou traité, et je vais passer tout de suite à quelques questions.

Le taux de rotation est-il calculé par établissement ou sur la globalité du RSV?

Je tiens à saluer la qualité des urgences parce qu'il faut faire la différence entre les urgences vitales et les urgences... autres. En effet, quand on va consulter pour une insomnie, on peut attendre; quand on va consulter pour un infarctus, pas.

Pour les expertises médicales en lien avec la circulation routière, quelques informations peut-être sur le prix et sur la difficulté de mise en œuvre, notamment pour les modalités géographiques.

Je salue aussi la mise en place de l'infirmier de référence qui est vraiment un plus pour la qualité des soins et pour la qualité du suivi.

Une petite question sur le débiteur Etat du Jura, pour savoir si ça a été réglé et pour quelles raisons cela a pris autant de temps.

Dans le rapport du Conseil d'Etat, on lit que l'approbation des comptes est basée sur le rapport de l'organe de révision alors que, lors de l'élaboration de la loi sur les établissements et institutions sanitaires, le département avait demandé et avait dit que, pour pouvoir effectuer ces contrôles, il avait besoin de personnel supplémentaire. Ce personnel supplémentaire lui avait été accordé; est-il utilisé à cette tâche?

On a pu lire en plusieurs endroits les problèmes qu'il y a avec les assureurs pour les négociations et pour les négociations avec la Suisse, question de formation des médecins, le besoin ne semblerait pas le même au niveau de la politique bernoise que de la politique cantonale. Quelle est la réponse non seulement du département mais de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé?

Un mot encore sur le rapport qualité. Ce magnifique rapport nous donne toute une série de statistiques permettant les comparaisons avec d'autres hôpitaux, notamment sur les urgences, la prévention des esquarres, le taux de finalisation des dossiers médicaux, le taux de réadmission, le suivi des infections nosocomiales, l'incidence des infections du site opératoire, les bactéries nosocomiales, la consommation d'antibiotiques, résultats tous comparables ou meilleurs que ceux que l'on trouve dans les autres cantons et dans les autres hôpitaux.

Un mot encore sur les améliorations engendrées par les audits internes:

- le système de déclaration d'incidents, dont le délai passe de 10 jours à 2;
- la reconnaissance de certains éléments comme l'établissement de formations post graduées et
- l'amélioration des processus.

Une petite question tout de même sur l'autorisation délivrée à l'ICHV, qui est affichée à l'entrée du bâtiment et qui, semble-t-il, est arrivée à échéance sans être renouvelée ou alors sans être affichée.

Enfin, le vrai gros problème qu'il nous semble pour le RSV, c'est la communication à l'externe et peut-être une fierté mal placée, notamment si on lit la prise de position du RSV sur le rapport de la commission de gestion. Les conclusions sont similaires à celles de la Fédération hospitalière de France, mais si le RSV accepte celles-ci, il refuse les autres. On encense le maître et on fustige l'élève. Si cette attitude n'est pas corrigée à l'interne, on va

se trouver avec une administration omnipotente, oublieuse de la fonction première du réseau: les soins. Et les voix qui ne seront pas entendues seront celles du personnel soignant, médecins compris, quand ce sont eux, les professionnels de la santé, l'élément productif du réseau.

*M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:*

Sous l'impulsion et la pression parlementaires, le Conseil d'Etat a, enfin, accepté un audit complet du RSV l'année passée. A la lecture des rapports de fonctionnement du RSV en 2010, on se dit que cette pression a permis à la direction de changer de stratégie. Les événements des derniers jours (conférence de presse sur la vision des hôpitaux, renvoi de la cheffe du service de radio-oncologie) démontrent qu'enfin une direction est donnée et des sanctions sont prises.

Il est vrai que, pour arriver là, il aura fallu des interventions parlementaires, des articles dans les journaux, du temps pour justifier des positions et, enfin, un audit que les contribuables valaisans ont payé plus d'un million de francs. Changer un système basé sur la justification, l'esquive et la défiance a pris beaucoup d'énergie, de temps et d'argent.

Mais, heureusement, des professionnels hors du canton ont confirmé bien des dires et des dysfonctionnements constatés au sein du RSV. Il est, par conséquent, normal que cette dépense d'un million doive avoir un retour sur investissement. Il est aussi normal d'avoir des changements rapides sur ces modes de fonctionnement. La stratégie de l'esquive pratiquée depuis des années par le service de la santé, le conseil d'administration et l'organe de direction doit être abolie au profit de la transparence et du partenariat avec les acteurs de la santé.

Des changements doivent encore s'effectuer rapidement au sein du conseil d'administration que la Fédération hospitalière de France (FHF) trouve faible dans sa stratégie. Comment le président PDC du conseil d'administration peut-il s'opposer au conseiller d'Etat PDC? Comment peut-il oser affirmer son indépendance face au département?

Quant à la direction du RSV, elle est prise entre l'enclume, le marteau et le pouvoir politique ainsi broyé par les contradictions. Elle surnage pour colmater les brèches. La prise de position déterminée lors de la consultation concernant la loi sur les établissements et institutions sanitaires démontre une envie de sortir de l'ornière politique. Malheureusement, leurs travaux n'ont pas été pris en compte ni par le département ni par ce Parlement. Dommage, car la suppression d'un échelon administratif aurait sans doute permis des économies et renforcé la direction pour affronter la concurrence en 2012. Cette proposition est d'ailleurs également mise en avant par la FHF. Faut-il s'étonner, dès lors, que les coûts de fonctionnement augmentent et que le déficit soit de 3,5 millions pour 2010?

Que dire du service de radio-oncologie? Le rapport de l'audit de la FHF est accablant. Qu'en ressort-il en particulier? Je cite: "Désorganisation notoire du service, conséquence d'un déficit managérial du responsable de service qui a fait l'objet de nombreuses évaluations d'audit (2002) et de médiations (2006 et 2010) qui n'ont pas modifié sa conduite, ni ses prestations."

Dès lors, faut-il s'étonner que les 16 millions d'investissements soient considérés par la FHF comme aberrants. Je cite: "Les millions d'investissements semblent réalisés sans cohérence, sans discussion interne dans le service et même sans pertinence scientifique." Bref, d'après la FHF, c'est la gabegie totale et cela, faut-il le rappeler, avec des millions à la clé.

La clarté du message contraste vraiment avec les cocoricos officiels des politiquement corrects. Il est, dès lors, compréhensible que le président du conseil d'administration se sente attaqué par d'incessantes polémiques. N'est-il pas normal que les dysfonctionnements graves et répétés soient sanctionnés?

Un constat aussi regrettable est celui du nombre croissant de personnel étranger travaillant au sein du RSV, soit près de 30%, ce qui représente 1'395 employés. Et dire qu'en 2010 les écoles de santé refusaient des apprentis assistants en soins, qu'en Suisse on limite la formation des médecins. Quand ces règles absurdes seront-elles abolies? Quand la commission nommée en 2009 par le Conseil d'Etat va-t-elle rendre son rapport sur l'amélioration des formations dans les domaines de la santé en Valais?

Pour l'UDC, il y a urgence dans ce domaine et il y a des corrections à effectuer rapidement pour favoriser la formation du personnel soignant dans le canton. Aucun jeune apte à rentrer dans une école de santé ne doit être refusé.

Pour terminer, comme le relève la FHF, l'UDC salue la qualité et les sérieux du travail accompli par le personnel du RSV, malgré des décisions stratégiques qui ne leur facilitent pas la vie. Merci en particulier aux médecins, au personnel soignant, au personnel technique et à toutes les personnes qui oeuvrent pour le bien-être des patients.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je vous demande quand même encore un petit peu de calme pour qu'on puisse finir ces deux derniers dossiers et je vous demande aussi de rester parce que nous sommes assez proches du quorum, et si une partie d'entre vous décidait de partir boire le café maintenant, je serais obligé d'interrompre la séance et on aurait fait tout ce travail pour rien!

**La discussion est close.**

*M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

Il me reste, après traçage, encore une ou deux petites remarques à faire.

Tout d'abord, nous nous réjouissons de la reconnaissance de l'Hôpital du Valais comme un des 12 traumacentres du pays.

En 2011, nous nous inquiétons du départ de certains médecins comme le chef du service ORL de Martigny pour Berne et la recherche vaine de personnel qualifié pour agrandir le service de néonatalogie.

Une pénurie de médecins suisses existe, même s'il y a de plus en plus d'étudiants. Il faudra rester attentif et trouver des solutions; nous en reparlerons.

Pour les urgences, nous demandons une analyse plus – entre guillemets – "populaire" des statistiques puisqu'il paraît incroyable que le 95% des cas puissent être traités en moins d'une heure.

Les négociations tarifaires avec santésuisse sont qualifiées de douloureuses et sont bloquées pour deux ans – ce qui n'est pas très rassurant.

Une dernière remarque. Nous avons trouvé ce rapport riche et intéressant mais aussi très positif et bienveillant, et nous aurions voulu y lire aussi les problèmes et les soucis rencontrés.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

J'aimerais dire au président de la commission que j'ai le sentiment que l'on n'a de loin pas évité de discuter des problèmes et des soucis rencontrés tout au long de cet après-midi, et je suis un peu étonné de sa dernière remarque.

Deux ou trois éléments par rapport aux diverses interventions, notamment une problématique générale par rapport aux urgences où j'ai entendu le représentant du groupe PLR dire qu'il y avait quasiment une manipulation des chiffres mais j'ai aussi entendu, et ceci me réjouit, les remarques concernant la juste distinction qu'il y a au niveau de l'urgence ressentie et de l'urgence réelle. C'est une problématique qui est connue. C'est propre à chacun des hôpitaux de toute l'Europe de l'Ouest et, probablement depuis que le "rideau de fer" est tombé, aussi à l'Est, d'avoir des difficultés par rapport au domaine des urgences. Je remercie ceux qui ont bien réussi à démontrer quelle est la distinction qu'il y a à faire entre les diverses urgences, dont bien sûr aujourd'hui il y a lieu, dans mes réflexions, en tout cas de changer le titre: ce n'est plus une urgence d'avoir un fiston qui, lors d'un match de foot, se sort une épaule. Il faudra bien sûr peut-être aller à 2 heures du matin à l'hôpital, mais attendre pendant 2 heures n'est pas un manque de réponse suffisamment sérieux à une difficulté que l'on peut rencontrer. Je crois que, de ce côté-là, j'ai entendu de la part de la députée Helena Mooser Theler la vraie question: faut-il encore dans ce canton avoir, est-ce que ça a encore du sens d'avoir des urgences dans un certain nombre d'hôpitaux, sachant finalement que les 5 ou 6 personnes qui assurent durant la nuit les urgences sont plus nombreuses que les cas d'urgence eux-mêmes? C'est une vraie question. Cela fait bien sûr partie de cette difficulté et de ces questions que nous aurons à résoudre dans le cadre de la planification, avec ces critères de masse critique et avec ces critères de qualité que l'on doit assurer et qui ne se retrouvent pas si l'on est en sous-activité parce que les gestes que les urgentistes doivent accomplir ne sont pas suffisamment réalisés et pratiqués régulièrement.

Vous avez parlé aussi du *numerus clausus* et de l'appel fait au canton pour qu'il intervienne notamment auprès des cantons universitaires. C'est déjà fait bien entendu, cependant pas auprès des cantons universitaires mais auprès de l'autorité compétente et du Conseil fédéral qui n'entend pas relever finalement cette clause qui est fort pénalisante et qui fait qu'entre autres nous avons beaucoup de personnel étranger dans nos hôpitaux, comme l'a relevé le député (suppl.) Bruno Perroud dans son intervention. Nous luttons contre cette problématique bien entendu. Nous essayons, et je réponds ici aussi à la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer par rapport à la problématique des médecins de proximité dans les régions touristiques ou dans les régions périphériques, c'est au choix parce que c'est souvent, du reste, le même type de régions. Nous répondons à cette difficulté à travers toute une série d'interventions que nous mettons en place à travers un cursus universitaire nouveau, qui a commencé en 2008, mais quand on connaît la longueur des études en médecine, il ne faut pas attendre des effets ni dans les deux années passées ni dans les deux années suivantes; il faudra donc du temps. Cependant, nous avons beaucoup d'espoir face à cette filière nouvelle comme nous avons aussi le sentiment qu'il faudra revaloriser le point de ces médecins généralistes, un immense échec du TARMED de ces 10 dernières années qui a favorisé très probablement, au niveau de l'application du TARMED, les spécialisations. Et pourtant, être un médecin généraliste de proximité est, pour moi et avec mes connaissances, clairement déjà une spécialisation; malheureusement, au niveau du TARMED, on ne la reconnaît pas. Ce sont donc des obstacles à franchir pour que des médecins, dans les régions touristiques ou périphériques, soient encore présents dans les 10 ou 20 prochaines années.

Le député Pascal Bridy m'a posé une série de questions et j'ai évidemment compris toute la difficulté qu'il pourrait y avoir de répondre à celles-ci lorsque l'on s'occupe de la surveillance et non pas de l'opérationnel, ni de l'activité journalière puisque c'est un institut autonome de droit public qui peut le faire. Je lui demande donc de la compréhension, si ce

n'est pour la dernière question liée à la communication où là nous savons, et vous le savez aussi, qu'il y a des mesures qui doivent être prises, la transparence qui doit être améliorée. Mais quant à toutes vos questions liées à des notions opérationnelles sur le taux de rotation..., j'ai noté les 9 premières mais il y en avait encore une série après..., malgré votre intervention très concentrée, donc je n'arriverai pas... Par contre, j'ai lu et j'ai vu que la problématique liée au débiteur jurassien était réglée, mais voilà ça ne fait pas évidemment l'ensemble des réponses aux questions que vous avez posées. Si donc vous le souhaitez, je vous inviterai peut-être à trouver une autre solution pour obtenir ces réponses, cas échéant en passant par le chef du département – à disposition, pas de problème. Merci, par contre, d'avoir relevé la notion d'infirmier ou d'infirmière de référence. C'est une vraie progression que l'on doit encore bien sûr souhaiter voir se poursuivre, mais c'est déjà un élément essentiel.

Le tarif des physiothérapeutes – je saute un petit peu –, évidemment la problématique est connue. Je passe du député Pascal Bridy, dont on connaît la profession, au tarif des physios, eh bien!, il n'est pas certains aujourd'hui que ce soit une compétence du Conseil d'Etat. Nous avons l'information selon laquelle il n'y a pas eu d'accord par rapport au tarif. Nous avons déjà donné quelques informations à l'Association des physiothérapeutes pour essayer de trouver une solution. Si, cas échéant, il se confirmait que la décision est en main du Conseil d'Etat, nous tâcherions de nous souvenir de votre appel par rapport à une juste rémunération qui n'a pas été adaptée depuis plusieurs années, même pas à l'indice des prix à la consommation. En tout cas, cette information, nous la connaissons.

Je crois avoir fait le tour..., non encore le député Camille Carron qui me demande si l'expertise au niveau de la psychiatrie a été réalisée et si les résultats sont connus. Je l'invite lui aussi à s'adresser directement au RSV. C'est une opération qui est faite par un institut autonome de droit public. Au niveau de notre mandat d'aujourd'hui d'examiner, sous l'angle de la surveillance, l'exécution des tâches que le RSV s'est vu confier, cela ne me permet pas bien sûr de répondre à votre question. Je vous remercie de votre compréhension.

Je vous remercie aussi de votre attention.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

Nous allons aborder le dernier point de l'ordre du jour.

Il y a relativement peu de chance qu'on le boucle en 10 minutes.

Je vous sollicite donc pour l'autorisation de dépasser le temps parce que, moi, j'ai le droit d'aller jusqu'à 18 heures, mais c'est vous qui décidez d'aller au-delà.

Si personne ne se manifeste avec véhémence, je pars du principe qu'on terminera vers 18 h 10 – 18 h 15.

## **6. RAPPORT du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2010**

### **BERICHT des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2010**

Cf. Annexes-Beilagen p. ss

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /*

*Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

**Discussion générale:**

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:*

Au-delà de la polémique, il convient de relever une nouvelle fois l'excellent travail réalisé par le personnel hospitalier dans sa grande majorité qui contribue largement à l'amélioration de l'état de santé des Valaisans et des Valaisannes.

Ce rapport relève notamment l'évolution de l'espérance de vie de la population qui reste, cependant, en dessous de la moyenne suisse malgré toutes les mesures prises dans le cadre du programme de promotion de la santé et de prévention.

Compte tenu du vieillissement de la population et de l'importance du maintien à domicile des personnes âgées, le groupe PLR avait déposé plusieurs interventions visant à améliorer l'accompagnement et la prise en charge de ces doyens. Dans ce sens, nous saluons l'objectif poursuivi dans la planification des soins de longue durée, à savoir que 80% des personnes de plus de 80 ans puissent continuer à vivre chez elles. Cependant, les 20% restants devront trouver place en EMS et le nombre de lits disponibles est insuffisant. La reconversion de certaines structures existantes pourrait constituer une solution, comme l'a évoqué M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay hier.

Une question, cependant, demeure préoccupante: le financement des soins de longue durée. La participation des assurés, quelle qu'elle soit, dans un canton qui comprend de nombreux propriétaires, ne manquera pas de susciter des réactions.

La permanence téléphonique pour le service de garde a permis d'alléger la charge pour bon nombre de médecins. Cependant, la situation reste difficile, surtout dans les régions moins bien dotées en médecins de premier recours. L'avenir est préoccupant, la relève n'étant de loin pas garantie. Les efforts doivent être poursuivis pour la mise en place de maisons de garde. On peut regretter, à ce propos, que le projet prévu dans le Chablais n'ait pas abouti.

Les services mis en place par les compagnies d'assurances offrent parfois des réponses insuffisantes et renvoient les patients vers les hôpitaux. N'y aurait-il pas possibilité d'envisager une prise en charge commune par le biais du 144 et, par-là même, améliorer la qualité de la prise en charge des patients?

Le rapport annonce la prochaine révision de la planification des secours qui date de 2003. Huit ans se sont écoulés et la situation a évolué et s'est péjorée, spécialement dans les stations de ski en période de forte affluence. Le groupe PLR souhaite connaître l'agenda relatif à la révision de la planification des secours. Nous profitons de l'occasion pour vous demander où en est la loi sur la protection de la population, pour laquelle nous étions intervenus par une motion, acceptée par le Parlement en 2006.

Le groupe de travail mandaté par le DFIS doit faire un état des lieux des besoins des personnes atteintes de démences. Dans quel délai, son rapport pourra-t-il être présenté?

La pénurie prévisible de personnel soignant ne se limite pas aux médecins, mais à leurs précieux auxiliaires. Nos infirmiers sont des spécialistes très qualifiés, mais le secteur intermédiaire des assistants en soins mériterait d'être mieux valorisé. Quelles mesures pourront-elles être prises?

Pour conclure, Monsieur le conseiller d'Etat, vous risquez de souffrir de déshydratation après un tel marathon, et j'espère que vous n'aurez pas à tester les urgences ce soir!

Merci.

*M. le député Pascal Bridy, PDCC:*

Comme tout à l'heure, j'essaierai d'être bref.

On a déjà parlé de l'amélioration de l'espérance de vie des femmes et des hommes, qui a tendance à se rapprocher de la moyenne suisse. Une chose est sûre, c'est que si l'on vit peut-être un petit peu moins longtemps en Valais, on vit sûrement beaucoup plus heureux. C'est même la preuve de l'efficacité des opérations de promotion de la santé et de prévention, mais il serait peut-être tout de même judicieux de mettre sur pied, en même temps que la mise sur pied de ces opérations de promotion, des indicateurs permettant d'évaluer leur portée et leur efficacité. Bien des études et bien des opérations ont été menées par rapport à alcool, drogue, alimentation, tabac, mais rien sur les maladies dues aux pollutions chimiques, comme cela a été fait dans le sud de la France, notamment dans l'agriculture. C'est peut-être un élément qui serait intéressant en Valais.

Concernant les nouveaux critères de planification de la loi sur les établissements et institutions sanitaires, on constate, dans le rapport, que la liste hospitalière doit mentionner tous les hôpitaux, plus les établissements hors liste ayant conclu une convention avec un ou plusieurs assureurs. Cela signifie que l'Etat n'aurait plus son mot à dire sur la planification pour ces établissements.

Pour le financement des infrastructures, la méthode de calcul de la participation est-elle déjà connue?

Pour la concurrence qui va commencer en 2012, y aurait-il peut-être moyen de mettre en avant la qualité des soins dans notre canton? Il semblerait que la presse ait eu beaucoup d'obligance pour parler en mal de notre canton; ce serait le moment qu'elle en parle aussi un petit peu en bien.

Pour l'appareil de tomothérapie, dont on a constaté la présence à Sion, Lugano et Lausanne, cet appareillage tombe-t-il sous le coup de la convention sur les équipements lourds?

Pour les soins de longue durée, on constate que le nombre de lits en EMS est le plus bas de Suisse. C'est la réussite de la politique du canton pour le maintien à domicile.

Même question que tout à l'heure concernant la prise en charge des personnes atteintes de démences et le rapport courant 2011. Nous sommes en juin; il serait intéressant d'avoir peut-être un petit aperçu.

Concernant les primes d'assurance-maladie, la prime moyenne est-elle calculée sur la base de toutes les primes, même celles des caisses maladie ayant peu d'assurés en Valais, ou bien cette prime moyenne est-elle calculée au prorata des assurés? Y aurait-il un intérêt d'écarter de la statistique les caisses les plus chères avec peu d'assurés valaisans?

On salue tout de même la qualité de la distribution des subventions, comme cela a été salué au niveau de la Confédération, et, cette année, la rapidité de la mise en œuvre.

Je termine par les défis.

Le défi 6, qui parle de répondre aux exigences de transparence alors que, dans le rapport, on nous parle de confidentialité des données de l'Observatoire de la santé, cette transparence doit être établie par rapport à qui?

Pour le défi 7 sur la qualité des soins: statistiques et audit, mais qu'en est-il de la qualité des soins sur un mode standardisé assureurs, Etat et acteurs? Y a-t-il une définition réelle de la qualité des soins?

Pour les professionnels de la santé, vous avez parlé des tarifs à revaloriser pour les médecins, mais il n'y a pas que les médecins ou les physios, il y a aussi les infirmières et notamment la formation HES en vue de former des professionnels sur le terrain, en

périphérie, puisqu'on imagine que, d'ici à quelques années, la répartition en hôpitaux va évoluer. Il serait donc certainement intéressant d'avoir des soins aussi en périphérie, dans le fond de nos vallées – je parle notamment de la vallée de Conches.

Pour le défi 9, la maîtrise de l'évolution des coûts, on a l'habitude de voir les coûts finaux, les coûts en montants nominaux seulement alors que, dans l'évolution des coûts, il y a aussi l'amélioration de la qualité des soins, l'amélioration de l'espérance de vie et le vieillissement de la population. Serait-il possible d'intégrer ces données dans le calcul de la maîtrise des coûts pour montrer que notre canton progresse réellement?

Enfin, grand problème, la même chose que tout à l'heure, par rapport à la communication. Je reprends le rapport de la commission..., et j'arriverai ensuite au terme très rapidement... dès que j'aurai retrouvé ce rapport..., enfin, je le mentionne comme ça: on dit qu'il n'y a aucun élément de réponse qui est connu par le département et – deuxième exemple – le département n'est pas au courant des ratios. Alors, peut-être que de l'information aussi horizontale entre le département et le RSV serait intéressante.

Et, enfin, une petite dernière question sur les mandats de prestations pour 2011, qui étaient en phase de construction lors de l'élaboration du rapport de la commission, mais c'était en avril: en juin, ce mandat de prestations est-il déterminé?

Merci.

*M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:*

Le domaine de la santé est riche en événements et le rapport 2010 du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire est là pour le rappeler.

De la naissance à la sénescence, les soins accompagnent chaque étape de la vie humaine. Que chaque personne oeuvrant dans ce secteur en soit vivement remerciée pour le travail accompli.

Le rôle politique peut se résumer par un renforcement de l'action de planification de l'offre, par une définition des critères de qualité, par l'accroissement de la transparence pour laisser le libre choix aux patients. Ces buts offrent ainsi des moyens pour favoriser l'efficacité et l'économie des coûts.

Le Valais en comparaisons intercantionales a des ressources. Toutefois, il reste encore bien du travail pour atteindre l'efficacité et l'économie. Le chemin est encore long et les pistes indiquées par la Fédération hospitalière de France (FHF) doivent être exploitées rapidement. Plusieurs aspects sont à mettre en évidence:

En premier lieu, il s'agit surtout de changer l'état d'esprit au niveau politique pour travailler de façon plus participative et à l'écoute des acteurs de la santé. La conférence de presse de la direction du RSV, la semaine passée, présentant sa vision de la santé dans les soins hospitaliers, le référendum des médecins contre la loi sur les établissements et institutions sanitaires, les inquiétudes des représentants des CMS et des EMS à propos de la loi sur les soins de longue durée, les plaintes alarmistes des associations de soins sur la pénurie endémique du personnel soignant sont des symptômes d'un décalage manifeste entre le politique et les attentes des acteurs de la santé. Depuis plusieurs mois, l'UDC a signalé ces décalages en commission, au plenum et à travers des communiqués de presse du parti. Quand les acteurs de la santé seront-ils vraiment pris en considération?

En deuxième lieu, l'organisation hospitalière est et sera un enjeu important pour les prochaines années. Le Conseil d'Etat devra distinguer son rôle de régulateur et celui de propriétaire des infrastructures du RSV. Etre joueur et arbitre en même temps, ce n'est pas possible. A ma connaissance, il n'y a que Lambiel en imitant le président du FC Sion qui réussit l'exercice, mais cela reste du spectacle... Le questionnement sur la qualité des soins dans les hôpitaux est aussi lié à la dispersion des hôpitaux. Pour rappel, le nombre de



transferts est passé de 11'522 en 2005 à 16'966 en 2006 (données OVS), soit une augmentation de 47%. Comment résoudre les problèmes de transports des patients entre les sites? L'UDC demande au Conseil d'Etat de clarifier son positionnement sur la planification des hôpitaux et de laisser les professionnels de la santé agir selon les besoins des patients.

Troisièmement, quant au 9 défis que le Conseil d'Etat énonce en page 24 du rapport, il est regrettable de constater que la plupart des mesures énoncées ont été stimulées par des interventions ne provenant pas du Conseil d'Etat mais par la Confédération avec la révision de la LAMal, par le Grand Conseil avec l'audit du RSV, les soins palliatifs, la commission pour la pénurie du personnel ou, enfin, par des tâches attribuées au RSV.

Le Dr Dupuis explique l'étendue de son pouvoir dans le Nouvelliste du 7 juin 2011, je cite: "Un chef de service ne décide rien du tout, et c'est très bien ainsi. Nous avons le pouvoir de préparer des dossiers et de faire des propositions, et ce sont les élus qui décident."

L'UDC réitère sa demande de voir le politique, c'est-à-dire le Conseil d'Etat, adopter une attitude proactive dans ce domaine pour assumer son rôle de régulateur.

L'UDC demande de décider et surtout de faire appliquer les décisions par les subalternes, notamment dans le respect des lois concernant la mise en fonction des commissions prévues par la loi sur la santé, le respect de la loi par l'établissement d'un mandat de prestations envers le RSV. Ces lacunes répétées dénotent un manque de professionnalisme dans le service.

Enfin, les coûts de la santé en 2010 ont augmenté en moyenne cantonale de 7,3%. Ces coûts sont bien supérieurs au renchérissement. Actuellement, aucun indicateur financier ne permet d'avoir une vue d'ensemble sur les coûts de la santé en Valais. A ce propos, le dernier rapport de comparaison des coûts de la santé remonte aux chiffres de 2005. Les coûts globaux de la santé valaisanne s'élevaient à plus de 1,700 milliard. Comment piloter le navire de la santé sans avoir des indicateurs adéquats?

L'UDC demande, depuis plusieurs années, d'utiliser plusieurs indicateurs pour évaluer ces coûts, par exemple celui utilisé au niveau international en mesurant le produit intérieur brut du canton avec les dépenses cantonales de la santé. La transparence financière doit être une priorité.

En conclusion, le message est clair: le politique doit reprendre la main dans ce dossier. Pour cela, il est absolument nécessaire d'établir un plan cantonal avec les acteurs de la santé pour définir où l'on va, qui fait quoi, comment et à quels coûts.

L'UDC et les citoyens ne se contenteront pas d'affirmations d'autosatisfaction, mais veulent des actes concrets améliorant la qualité des soins à des coûts raisonnables.

Merci de votre attention et bel été à tous.

*M<sup>me</sup> la députée Marianne Maret, PDCB:*

Ayant pris bonne note qu'à l'instar de ce qui prévaut dans l'ensemble de notre pays, la santé des Valaisannes et des Valaisans est bonne et que ceux-ci peuvent compter sur un système sanitaire de qualité, j'ai pris la liberté de ne mettre en exergue que quelques points qui nous tiennent à cœur et pour lesquels la politique en la matière de notre canton ne semble pas encore être totalement précisée.

Il s'agit, premièrement, du nombre de places en soins palliatifs. D'une part, une liste d'attente existe, hélas!, et, d'autre part, la demande pour ce type de prise en charge va croître fortement, c'est une certitude. Dès lors, le groupe PDCB sollicite le DFIS et en

particulier son Service de la santé afin que celui-ci procède rapidement à des démarches qui permettront d'amener toutes les réponses utiles et nécessaires pour ce type de soins.

Quant aux objectifs tendant à l'augmentation de l'attractivité de la profession de médecin en Valais en visant, par exemple, à les décharger de leurs gardes, nous sollicitons le Conseil d'Etat afin qu'il mette en œuvre rapidement des mesures qui permettront à notre canton et plus particulièrement à nos vallées de continuer à pouvoir donner des réponses satisfaisantes à la population. Un grand nombre de communes sont démunies face aux possibilités quasi-inexistantes de remplacer leur médecin de premier recours lorsque celui-ci décide de prendre la retraite. Il est donc urgent que le DFIS, par son Service de la santé, donne un coup de main tangible aux municipalités afin de les aider à modéliser des structures qui amélioreront l'attractivité du métier de médecin de premier recours.

Pour ce qui est des soins de longue durée, nous avons pris bonne note du défi 3. Il est impératif qu'une réflexion approfondie concernant la prise en charge des personnes atteintes de troubles psycho-gériatriques graves soit effectuée. En effet, les structures de base de nos EMS ne permettent pas forcément une prise en charge optimale. A notre sens, il faut qu'un travail d'analyse soit fait afin d'évaluer l'opportunité de créer des centres d'accueil spécifiques pour ces personnes. Les quelques lits affectés à ce type de problématiques spécifiques dans nos EMS ne permettent pas d'amener des réponses adéquates et surtout suffisantes aujourd'hui déjà. Nous n'osons, dès lors, pas imaginer ce qu'il adviendra dans les années futures. Plus généralement, quelles sont les mesures prises pour soutenir les proches ayant des personnes dépendantes?

Enfin, nous espérons que le Conseil d'Etat, que nous remercions pour son rapport, pourra se concentrer sur la mise en place de réponses simples et efficaces afin que les Valaisannes et les Valaisans continuent à avoir confiance dans leur système sanitaire.

Merci à tous.

### **La discussion est close.**

*M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

Comme je suis l'antépénultième orateur de cette journée et de cette session, j'avais prévu de vous parler de plein de choses..., mais je crois que je vais simplement adresser quelques remerciements, tout d'abord au conseiller d'Etat et à ses collaborateurs dans le cadre du travail de la commission.

Ensuite, je relève l'excellent état d'esprit et de travail qui règne dans cette commission, que j'espère pouvoir faire perdurer.

Et puis, une dernière fois, saluer et remercier mon prédécesseur, le député Jérôme Buttet, et son rapporteur, le député (suppl.) Gilbert Monney, et me réjouir de recommencer l'année prochaine..., enfin l'année prochaine, plutôt en automne!..., je suis un enseignant, donc, pour moi, c'est l'année prochaine..., donc, en automne, de pouvoir recommencer le travail en commission.

Merci.

Et puis, je voudrais encore vous remercier, vous, finalement, qui avez tenu le coup lors de ce long après-midi.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

A mon tour de commencer par la fin et de remercier le président pour ses remerciements parce que, effectivement, il faut avoir une certaine dose de courage pour tenir jusqu'aux alentours des 18 heures un vendredi de fin de session.

Mais, néanmoins, vous m'avez posé de très très nombreuses questions; je vais donc essayer..., eh oui!, malgré le peu d'approbation que je vois chez M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens... de remplir mon rôle, et de vous donner et d'honorer bien sûr de réponses les questions que vous m'avez posées.

Le fait de donner dans la dotation 415 lits nouveaux au niveau des EMS dans la planification 2010-2015 devrait bien sûr, étant donné que ces lits ne sont pas construits mais simplement attribués entre les régions, donner à cette volonté que vous avez saluée, Madame la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, du maintien à domicile une réelle possibilité de se réaliser; nous en avons la conviction. Ces 415 lits qui seront sur le marché d'ici à 2015 devront répondre aux besoins. Mais nous savons que notre planification est parmi les plus exigeantes que nous avons dans le pays, c'est pour cela qu'il faudra vraiment, au niveau des CMS, donner des moyens pour assurer ce maintien à domicile. Vous avez salué la reconversion de l'hôpital de Gravelone mais, en réalité, de l'EMS de Gravelone; merci de l'avoir salué. Je vois que mon intervention a été hier fortement écoutée parce que j'ai reçu plusieurs SMS dans ce sens-là, encourageant bien sûr cette vision, sachant qu'il y a des réaffectations qui devront aller dans ce sens-là. Je vous remercie de l'avoir soulevé.

Troisième question: c'est à l'étude avec les assureurs maladie cette notion d'améliorer leurs réponses qui, chez eux, ne sont pas faites par des professionnels et par des médecins par rapport à ce que nous avons à l'OCVS où c'est toujours bien sûr au niveau de la problématique de la garde des médecins qui sont soulagés parce qu'il est nécessaire que des professionnels de cette compétence-là soulagent la difficulté que nous avons vis-à-vis des médecins de proximité par rapport à la garde; à défaut, il y aurait un manque d'efficacité et de confiance. Nous discutons avec des caisses maladie importantes du reste pour essayer de mettre en place cette notion, tout en discutant aussi, de l'autre côté, pour une mise en place d'une notion de maison de garde, peut-être même dans les hôpitaux, c'est une des préconisations du reste de la Fédération hospitalière de France (FHF).

La problématique de la planification des ambulances, quand est-ce que ça sortira? En 2012, avec quand même deux ou trois remarques: dans une grande commune de ce canton, aux moyens financiers dépassant largement la moyenne, on a renoncé, malgré qu'une station de ski internationale soit sise sur son territoire, à une ambulance parce qu'il y avait la même notion dans les ambulances et dans leurs activités à différencier entre les besoins d'une ambulance de confort et d'une ambulance d'urgence pour sauver les cas où la vie humaine est en jeu. On a vu que, malgré l'importance de cette station, ça ne s'est pas justifié à moyen terme. C'est aussi un enseignement pour notre planification par rapport à l'ensemble des vallées latérales valaisannes qui, souvent, mènent à des stations de ski des plus importantes.

Beaucoup d'intervenants ont soulevé la problématique de la démence dans les EMS. Il y a là aussi un rapport qui est attendu pour l'année 2011, Monsieur le député Pascal Bridy, nous en prendrons connaissance bien sûr avant d'en divulguer le contenu – ce qui n'est pas fait pour l'instant.

Quels sont les effets de la promotion à travers des éléments ayant pour objectifs de rendre la population attentive à certaines difficultés de comportement – j'ai entendu parler de la surcharge pondérale, c'était dans une intervention précédente mais cela relève de la même problématique. La publicité, on s'en aperçoit quand on n'en fait pas, eh bien!, j'ai le sentiment que c'est un petit peu la même mécanique pour la promotion. Nous avons vraiment besoin d'en faire, nous savons que c'est nécessaire, mais il est très difficile de

mesurer de manière chiffrée les effets. Cependant, nous continuerons bien sûr d'essayer d'appréhender dans quels domaines spécialement de santé publique il est nécessaire de poursuivre avec les notions de promotion.

2012, vous l'avez lancé, cet appel, je le reprends, vous l'avez lancé, cet appel, aux médias pour dire qu'il y a la qualité chez nous, la FHF l'a reconnue, toutes les interventions de cet après-midi ont reconnu qu'il y avait de la qualité à la suite de ces examens et de ces expertises. Je reprends avec grand plaisir cet appel pour qu'on communique sur la réalité de la situation de la qualité dans notre canton. Et je vous remercie de l'avoir lancé et ainsi de me permettre de m'en faire l'écho.

J'ajouterai deux éléments à la qualité, sachant que la qualité est bien sûr le premier élément et l'essentiel, c'est la notion de prix puisque nous sommes entre 15 et 18%, suivant les comparaisons des prix, inférieurs aux moyennes, ainsi qu'une notion de qualité non seulement des soins, mais de qualité quant à la réception. Je répète, mais c'est néanmoins important et peut-être qu'ainsi il y aura cet appel que vous avez lancé qui sera entendu, je répète donc pour dire que nous avons essentiellement, avec une assurance obligatoire de soins sans complémentaire, droit quasiment à des prestations dans les hôpitaux faites dans des chambres avec seulement deux places. C'est aussi un élément qui nous permet d'affronter 2012 avec la qualité, les prix et des chambres à deux lits – pour résumer.

La notion de prime moyenne calculée est totalement indépendante de nos compétences. Ce sont des données que l'Office fédéral de la santé publique publie. Nous, nous n'avons aucune influence par rapport à l'éventuelle élimination – si j'ai bien compris – de ceux qui pourraient être les plus chers, mais aucune influence de notre part.

La transparence par rapport aux statistiques et aux ratios, le député (suppl.) Bruno Perroud en a aussi parlé, par rapport aux notions délivrées par l'organisation valaisanne de la santé, la difficulté est que nous n'avons pas de vrais standards, ni de vrais ratios au niveau suisse, vous le savez depuis longtemps. Et je dois aujourd'hui le répéter, nous attendons que la Confédération puisse donner des équivalents qui permettent à chaque hôpital d'être finalement, à travers des ratios, classés, et cela devra forcément venir dans le cadre de la planification qu'on va devoir mettre en œuvre puisque la Confédération va examiner, entre autres à travers ces ratios, les notions d'efficacité, d'efficacités, de rationalité et de besoin en soins de la population.

Certaines entreprises de ce pays essaient de faire un bilan social et un bilan financier, Monsieur le député Pascal Bridy, c'est un petit peu ce que vous nous demandez par rapport aux notions de coûts. C'est un mélange difficile parce que lorsque l'on ajoute des chiffres et puis des intentions sociales, et qu'on essaie d'en faire un bilan, on arrive à des résultats qui ne donnent que moyennement satisfaction. Mais bien évidemment que le bilan social des actions et des dépenses que nous faisons est très important à faire, et je vous remercie aussi d'avoir signalé cet aspect-là: il n'y a pas que l'argent dans le domaine de la santé, il y a aussi les effets du bilan social que nous devons prendre en considération.

Mandat de prestations 2011, réponse oui.

J'ai rencontré les CMS de ce pays et même les EMS cette semaine encore, c'était mardi soir, du reste à l'hôpital de Gravelone aujourd'hui devenu EMS, et je n'ai pas ressenti les soucis particuliers dans l'assemblée générale que vous avez signalés, en étant pourtant présent auprès de tous ces responsables des CMS ou des EMS. J'ai même pu inofficiellement discuter avec eux après l'assemblée générale. Il y a bien sûr une réjouissance moyenne de voir la participation des résidents dans certaines situations très ciblées être appelés à contribution, mais néanmoins pas de soucis marqués particuliers qui seraient importants et qui pourraient dépasser ce que l'on peut réellement attendre au niveau de la réalisation par les responsables des difficultés que l'on a tous à faire avancer les EMS et les CMS sur les soins de longue durée.

Pour ce qui est de la planification, j'ai donné, Monsieur le député (suppl.) Bruno Perroud, les réponses et les conditions. Il ne faudra donc pas, je l'espère, chaque six mois, venir nous demander où on en est, sachant que nous avons fixé une date au 31 décembre 2014. Mais si ça revient, je vous dirai donc que nous avons donné le planning que nous allons mettre en place et les réponses que nous allons apporter en 2014, postérieurement aux conditions que le Conseil fédéral nous aura données.

Ce n'est pas un manque de respect des lois par rapport à la commission pour la sécurité des patients et la qualité des soins, j'ai déjà répondu dans les interventions précédentes. Il n'en est rien. C'est une difficulté évidemment vis-à-vis de laquelle la commission s'est trouvée suite aux événements que vous connaissez bien.

Soins palliatifs, Madame la députée Marianne Maret, c'est d'abord l'histoire d'une réussite, l'histoire d'une reprise par le RSV d'une activité privée qui avait été lancée par l'association FXB. Bien sûr que nous nous réjouissons déjà de la création de ces équipes mobiles qui répondent à cette difficulté qui deviendra grandissante – l'avis est partagé – pour répondre aux développements futurs de ces diverses situations pour les personnes âgées atteintes de maladies que l'on appelle incurables. C'est une mission du RSV. Bien sûr que dans le cadre des budgets avec le RSV, nous discutons des développements. Aujourd'hui, c'est un coût de l'ordre de grandeur de 800'000 à 900'000 francs, mais il y aura bien sûr là aussi des moyens supplémentaires nécessaires. J'en ai beaucoup entendu parler; j'ai même entendu dire qu'il fallait des millions et des millions et des millions pour les investissements..., 30 millions, je n'ai répété que trois fois, je suis dix fois en dessous du chiffre qu'on a donné, donc des millions, des millions et des millions, et cela bien sûr sera examiné dans le cadre du financement des SwissDRG à partir de 2012, à l'une ou l'autre exception près dans le cadre de la formation et notamment des éventuelles charges dites cantonales – pour simplifier et avancer. Donc bien sûr que nous aurons besoin de moyens supplémentaires, mais ils sont à financer du point de vue des investissements avec un nouveau régime, donc par les acteurs, donc par les actes que les acteurs vont générer; à défaut, il n'y aura pas les moyens suffisants.

Modéliser des structures pour soutenir les communes dans la garde des médecins, c'est une idée que nous allons bien sûr retenir et essayer d'avancer, en souhaitant aussi que nous puissions, et ça se fait déjà et je salue ces situations, les communes ou les communes associées ont parfois pris certaines charges de médecins ou certains coûts à leurs charges pour inviter des médecins à venir remplacer ceux qui s'en vont. Nous essaierons de modéliser l'une ou l'autre de ces structures, sachant que les maisons de garde, c'est plutôt pour les hôpitaux et les villes valaisannes que pour les médecins de nos vallées. (*Brouhaha dans la salle, cloche du président.*) Je sais, mais je ne fais que répondre à vos questions et je suis bien sûr désolé d'être aussi long.

Mais j'arrive quasiment au bout..., ayant fait, je crois, l'intégralité du tour de vos questions.

Il restait l'avant-dernier orateur, mais j'ai commencé par lui et par le remercier, et partager avec lui l'état d'esprit qu'il entend et qu'il souhaite voir perdurer dans la commission.

Merci à chacun et bon été à tous!

Bonne continuation de soirée.

Merci.

*Le président:*

Merci Monsieur le chef du département.

A mon tour de vous saluer toutes et tous, de vous remercier pour la bonne tenue de ces travaux..., même s'ils ont largement dépassé la longueur réglementaire, de souhaiter un bel été aux uns et... de joyeuses fêtes de fin d'année aux autres, et de vous dire toute la joie que j'aurai de vous retrouver ici en septembre à l'occasion de notre prochaine session.

Bon retour chez vous!

**La session ordinaire de juin 2011 est officiellement close à 18 h 25.**

LOI  
régissant les institutions étatiques de prévoyance (première lecture)

GESETZ  
über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (erste Lesung)

## Propositions de modification

### Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille  
*Kommission für Institutionen und Familienfragen*

<p><b>1. Article 10bis</b> <i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p>...une cotisation supplémentaire de renforcement de <b>0,4 0,3</b> pour cent des traitements cotisants ; <b>le taux de cotisation supplémentaire des assurés auprès de ces derniers s'élève à 0,1 pour cent.</b></p> <p><b>Retirée</b></p>	<p><b>Artikel 10bis</b> <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p>einen Zusatzbeitrag von <b>0,4 0,3</b> Prozent der beitragspflichtigen Gehälter; <b>der Satz des Zusatzbeitrags der Versicherten beläuft sich auf 0,1 Prozent.</b></p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>
<p><b>2. Article 10bis</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p>...une cotisation supplémentaire de renforcement de <b>0,4 0,2</b> pour cent des traitements cotisants ; <b>une cotisation correspondante de 0,2 pour cent est retenue sur le salaire des assurés.</b></p> <p><b>Retirée</b></p>	<p><b>Artikel 10bis</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p>einen Zusatzbeitrag von <b>0,4 0,2</b> Prozent der beitragspflichtigen Gehälter; <b>ein entsprechender Beitrag in Höhe von 0,2 Prozent wird auf dem Gehalt der Versicherten erhoben.</b></p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>

<p><b>3. Article 13ter alinéa 1</b>  <i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p><del>... et la prime de performance jusqu'à un maximum de 5 pour cent.</del></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 13ter Absatz 1</b>  <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p><del>... und der Leistungsprämie bis zu einem Maximum von 5 Prozent.</del></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>4. Article 15 alinéa 1</b>  <i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p>L'âge ordinaire de la retraite <del>est fixé à 62 ans</del> <b>correspond à l'âge donnant droit à la rente de vieillesse selon le droit fédéral</b> pour tous les assurés, à l'exception du personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale, pour lequel l'âge de la retraite est <del>fixé à 60 ans</del> <b>inférieur de trois ans à cet âge.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 15 Absatz 1</b>  <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p>Das ordentliche Rücktrittsalter <del>wird entspricht</del> für alle Versicherten <del>auf 62 Jahre festgelegt dem Alter, das gemäss Bundesrecht Anrecht auf die Altersrente gibt.</del> Davon ausgenommen bleibt das Personal der Strafanstalten und der Kantonspolizei, <del>für welches das dessen Rücktrittsalter auf 60 Jahre festgelegt wird</del> <b>drei Jahre unter diesem Alter liegt.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>5. Article 17 alinéa 1 / Annexe</b>  <i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p><b>L'objectif de prévoyance à l'âge de 62 ans est de 57,5% (modifier l'annexe dans ce sens).</b></p> <p><b>Retirée</b></p>	<p><b>Artikel 17 Absatz 1 / Anhang</b>  <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p><b>Das Vorsorgeziel im Alter von 62 Jahren beläuft sich auf 57,5% (Anhang in diesem Sinne anpassen).</b></p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>



<p><b>6. Article 17 alinéa 1</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p>Les taux des cotisations ordinaires des <b>assurés et des</b> employeurs sont <b>paritaires et sont</b> fixés comme suit:</p> <p>a) âge ordinaire de retraite de <del>62 ans</del> AVS: <del>11,7</del> <b>9,8</b> pour cent, respectivement <del>11,1</del> <b>8,8</b> pour cent pour les <del>juges cantonaux et le procureur général</del> assurés avec système de traitement non progressif;</p> <p>b) âge ordinaire de retraite <del>de 60 ans du personnel au bénéfice d'un régime particulier:</del> <del>13,3</del> <b>10,8</b> pour cent, respectivement <b>9,6</b> pour cent pour les assurés avec système de traitement non progressif.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 17 Absatz 1</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p>Die ordentlichen Beitragssätze der <b>Versicherten und der</b> Arbeitgeber <b>sind paritätisch und</b> werden wie folgt festgelegt:</p> <p>a) ordentliches AHV-Rücktrittsalter <del>von 62 Jahren:</del> <del>11,7</del> <b>9,8</b> Prozent bzw. <del>11,1</del> <b>8,8</b> Prozent für die <del>Kantonsrichter und den Generalstaatsanwalt</del> <b>Versicherten mit nicht progressivem Lohnsystem;</b></p> <p>b) ordentliches Rücktrittsalter <del>von 60 Jahren des Personals, das einer besonderen Regelung unterstellt ist:</del> <del>13,3</del> <b>10,8</b> Prozent beziehungsweise <b>9,6</b> Prozent für die Versicherten mit nicht progressivem Lohnsystem.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>7. Article 17 alinéa 2</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p>Dès l'atteinte de l'âge ordinaire de retraite, le taux des cotisations des assurés et des employés est de <b>8,8</b> pour cent.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 17 Absatz 2</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p>Nach Erreichen des ordentlichen Rentenalters beträgt der Beitragssatz der Versicherten und der Angestellten <b>8,8</b> Prozent.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>8. Article 18</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p>supprimer</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 18</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p>streichen</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p><b>9. Article 19 Cotisations de solidarité</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p>Les rentiers au bénéfice d'une rente de retraite selon le système de la primauté des prestations participent à l'assainissement des caisses de retraite par le prélèvement sur le montant cumulé des rentes LPP et AVS d'un montant de 2 pour cent à titre de cotisation de solidarité avec les assurés actifs, le prélèvement étant effectué directement par défalcation sur la rente servie par la CPVAL.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 19 Solidaritätsbeitrag</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p>Rentner, die eine Altersrente gemäss dem Leistungsprimat erhalten, beteiligen sich an der Sanierung der Vorsorgeeinrichtungen durch Entnahme vom kumulierten Betrag der BVG- und AHV-Renten in Höhe von 2 Prozent als Solidaritätsbeitrag, wobei die Entnahme direkt durch Abzug auf der von der PKWAL entrichteten Rente erfolgt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>10. Article 20 alinéa 2</b> <i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p>Dans cette limite le financement du pont AVS est assumé de manière paritaire à raison de <del>50-33</del> pour cent par l'employeur et de <del>50-67</del> pour cent par l'assuré.</p> <p><b>Retirée</b></p>	<p><b>Artikel 20 Absatz 2</b> <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p>Innerhalb dieser Begrenzung wird die Finanzierung der AHV-Überbrückungsrente paritätisch zu je <del>50-33</del> Prozent durch den Arbeitgeber und <del>50-67</del> Prozent durch den Versicherten sichergestellt.</p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>
<p><b>11. Article 20 alinéa 2</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod</i></p> <p>Dans cette limite le financement du pont AVS est assumé <del>de manière paritaire à raison de 50 pour cent par l'employeur et de 50 pour cent par l'assuré</del> entièrement par l'assuré.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 20 Absatz 2</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod</i></p> <p>Innerhalb dieser Begrenzung wird die Finanzierung der AHV-Überbrückungsrente <del>paritätisch zu je 50 Prozent durch den Arbeitgeber und 50 Prozent</del> gänzlich durch den Versicherten sichergestellt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p><b>12. Dispositions transitoires 2. Régime transitoire alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p>Cette prise en charge intervient par le versement par l'Etat du Valais à CPVAL d'un montant en capital unique de <del>132</del><b>101</b> millions de francs au maximum...</p> <p><b>Retirée</b></p>	<p><b>Übergangsbestimmungen 2. Übergangsregelung Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p>Diese Übernahme erfolgt durch die Überweisung einer einmaligen Kapitalzahlung des Staates Wallis an die PKWAL in der Höhe von maximal <del>132</del><b>101</b> Millionen Franken...</p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>
<p><b>13. Dispositions transitoires 2. Régime transitoire nouveau (dans le règlement de base de CPVAL)</b></p> <p><i>Proposition du député (suppl.) Peter Kälin, ADG</i></p> <p><b>La pleine garantie pour la rente de vieillesse projetée est intégrale pour les assurés qui sont au maximum à 7 ans de la retraite, et dégressive pour ceux qui sont à entre 7 et 17 ans de cette dernière.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Übergangsbestimmungen 2. Übergangsregelung neu (im Grundreglement des PKWAL)</b></p> <p><i>Abänderungsantrag des Grossrats (Suppl.) Peter Kälin, ADG</i></p> <p><b>Die volle Garantie für die projizierte Altersrente wird für höchstens 7 Jahre vor der Pensionierung stehende Versicherte voll, für solche, die 7 bis 17 Jahre davor stehen degressiv geleistet.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

LOI VETERINAIRE  
(première lecture)

VETERINÄRGESETZ  
(erste Lesung)

## Propositions de modification

### Abänderungsanträge

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
*Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

<p><b>1. Article 3</b> <i>Proposition du groupe UDC, par le député Roger Ecoeur</i></p> <p>b) de réglementer l'exercice de la profession de médecin-vétérinaire <b>et des professions paravétérinaires</b>, notamment de définir les dispositions cantonales d'exécution de la LPMéd;</p> <p><b>Modification de toutes les prescriptions qui se rattachent à cet élément.</b></p> <p><b>Retirée</b></p>	<p><b>Artikel 3</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Roger Ecoeur</i></p> <p>b) die Ausübung des Tierarztberufes <del>und der Berufe der Tiergesundheitspflege</del> zu reglementieren, insbesondere die kantonalen Ausführungsbestimmungen des MedBG festzulegen;</p> <p><b>Änderung sämtlicher von dieser Änderung betroffenen Bestimmungen.</b></p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>
<p><b>2. Articles 9 et 10</b> <i>Proposition du groupe PLR, par les députés André Vernay et Yves Fournier</i></p> <p>Inverser les deux articles par souci de cohérence (les conditions d'autorisation devraient figurer <b>avant</b> les exceptions).</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p><b>Artikel 9 und 10</b> <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André Vernay und Yves Fournier</i></p> <p>Die Reihenfolge dieser beiden Artikel aus Kohärenzgründen umkehren (die Bewilligungsbedingungen sollten <b>vor</b> den Ausnahmen erscheinen).</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

<p><b>3. Article 11 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du groupe PLR, par les députés André Vernay et Yves Fournier</u></p> <p>Le département tient un registre des personnes auxquelles une autorisation est délivrée <b>et le rend public.</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p><b>Artikel 11 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André Vernay und Yves Fournier</u></p> <p>Das Departement führt ein Register der Personen, denen eine Bewilligung erteilt worden ist <b>und veröffentlicht dieses.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p><b>4. Article 20 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe PLR, par les députés André Vernay et Yves Fournier</u></p> <p>Le devoir de discrétion interdit aux personnes qui y sont tenues de révéler les <b>informations secrets</b> dont elles ont connaissance dans l'exercice de leur profession.</p> <p><b>Retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission:</b></p> <p>Le devoir de discrétion interdit aux personnes qui y sont tenues de révéler les <b>informations confidentielles</b> dont elles ont connaissance dans l'exercice de leur profession.</p>	<p><b>Artikel 20 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André Vernay und Yves Fournier</u></p> <p>Die Verschwiegenheitspflicht verbietet Personen, die ihr verpflichtet sind, <b>Informationen Geheimnisse</b>, von denen sie in der Ausübung ihres Berufes Kenntnis haben könnten, Preis zu geben.</p> <p><b>Zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission:</b></p> <p>Die Verschwiegenheitspflicht verbietet Personen, die ihr verpflichtet sind, <b>vertrauliche Informationen</b>, von denen sie in der Ausübung ihres Berufes Kenntnis haben könnten, Preis zu geben.</p>

<p>5. <b>Article 25 alinéa 1</b></p> <p><b>Pas de modification dans le texte français</b></p>	<p><b>Artikel 25 Absatz 1</b></p> <p><u>Neuer Vorschlag der Kommission</u></p> <p>b) sind nicht berechtigt... mit der künstlichen Befruchtung der <del>Inseminationstechniker</del> <b>Besamungstechniker</b> und...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
---	---

PROJET  
modifiant la loi d'application du code civil suisse (première lecture)

ENTWURF  
zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch (erste Lesung)

**Propositions de modification**

**Abänderungsanträge**

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement  
*Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

<p><b>1. Article 162 alinéa 2</b> <i>Proposition du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz</i></p> <p>Une fois avisée, la commune municipale <del>peut</del> <b>décide soit d'affecter</b> l'immeuble à son patrimoine administratif ou financier, <b>soit d'en refuser la propriété.</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p><b>Artikel 162 Absatz 2</b> <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz</i></p> <p><b>Nach der Benachrichtigung entscheidet</b> die Einwohnergemeinde, <del>kann</del> <b>ob sie</b> das Grundstück in ihr Verwaltungs- oder Finanzvermögen aufnehmen <b>oder das Eigentum am Grundstück ablehnen will.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p><b>2. Article 162 alinéa 4</b> <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Serge Métrailler</i></p> <p>Le propriétaire du bien abandonné demeure responsable du dommage résultant d'un défaut d'entretien <del>antérieur à</del> <b>avant</b> la déréliction.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission ci-après</b></p>	<p><b>Artikel 162 Absatz 4</b> <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge Métrailler</i></p> <p>Der Eigentümer des aufgegebenen Grundstücks bleibt für den <b>vor der Dereliktion</b> aus einem Unterhaltsmangel entstandenen Schaden verantwortlich.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags</b></p>

<p><b>3. Article 162 alinéa 4</b> <i>Proposition du groupe PDCB, par le député (suppl.) Alain Vannay</i></p> <p>Le <b>dernier</b> propriétaire du bien <del>abandonné</del> <b>avant la déréliction</b>, demeure responsable du dommage résultant d'un défaut d'entretien avant <del>la déréliction</del> <b>son abandon</b>.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission ci-après</b></p>	<p><b>Artikel 162 Absatz 4</b> <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Alain Vannay</i></p> <p>Der <b>letzte</b> Eigentümer des <del>aufgegebenen</del> <b>Grundstücks vor der Dereliktion</b> bleibt für den aus einem Unterhaltsmangel entstandenen Schaden vor der <del>Dereliktion</del> <b>Aufgabe des Grundstücks</b> verantwortlich.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des nachstehenden Kommissionsvorschlags</b></p>
<p><b>4. Article 162 alinéa 4</b> <i>Proposition du groupe UDC, par la députée Anne Luyet</i></p> <p>Le propriétaire du bien abandonné demeure responsable <del>de</del> <b>d'un</b> dommage, résultant <b>d'un vice de construction ou</b> d'un défaut d'entretien, <b>survenu</b> avant la déréliction.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission:</b></p> <p><b>Alinéa 4</b></p> <p><b>Le dernier propriétaire du bien avant la déréliction demeure responsable d'un dommage résultant d'un vice de construction ou d'un défaut d'entretien antérieur à son abandon.</b></p>	<p><b>Artikel 162 Absatz 4</b> <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrätin Anne Luyet</i></p> <p>Der Eigentümer des aufgegebenen Grundstücks bleibt für <del>den einen</del> aus einem <b>Bau- oder</b> Unterhaltsmangel entstandenen Schaden, <b>der</b> vor der Dereliktion <b>aufgetreten ist</b>, verantwortlich.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des Kommissionsvorschlags:</b></p> <p><b>Absatz 4</b></p> <p><b>Der letzte Eigentümer des Grundstücks vor der Dereliktion bleibt für einen Schaden, der vor der Aufgabe des Grundstücks aus einem Bau- oder Unterhaltsmangel entstanden ist, verantwortlich.</b></p>



PROJET DE DECISION

concernant la demande d'un crédit complémentaire pour la mesure prioritaire de Viège entre Brigerbad et Baltschieder dans le cadre du projet Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Lalden, Viège et Baltschieder

BESCHLUSSENTWURF

betreffend einen Zusatzkredit für die prioritäre Massnahme von Visp zwischen Brigerbad und Baltschieder im Rahmen des Rhoneprojekts – auf den Gemeindeterritorien von Brig-Glis, Lalden, Visp und Baltschieder

**Propositions de modification**

**Abänderungsanträge**

Commission de l'équipement et des transports  
*Kommission für Bau und Verkehr*

<p><b>1. Article 3 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du groupe PLR, par le député Willy Giroud</u></p> <p>Le coût supplémentaire de ces travaux se monte à <del>35'500'000</del> <b>12'900'000</b> francs par rapport au crédit actuellement disponible et incombe à l'Etat du Valais.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 3 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Willy Giroud</u></p> <p>Die zusätzlichen Kosten dieser Arbeiten belaufen sich auf <del>35'500'000</del> <b>12'900'000</b> Franken im Vergleich zum derzeit verfügbaren Kredit und obliegen dem Staate Wallis.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
---	---

<p><b>2. Article 3 alinéa 5</b></p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Willy Giroud</i></p> <p>Le montant à charge de l'Etat du Valais est calculé sur la base de l'état actuel des législations cantonales et fédérales. Il dépend au final des taux fédéraux effectifs qui seront ceux fixés par les arrêtés fédéraux du 7 juin 2010 et ceux à venir, de la décision du Conseil d'Etat concernant la participation de tiers ainsi que du montant des coûts reconnus arrêtés par la Confédération. Les coûts restants à la charge de l'Etat du Valais sont estimés entre 16 et 19 pour cent de <del>35'500'000-12'900'000</del> francs, soit entre <del>5'680'000 et 6'750'000</del> <b>2'064'000 et 2'451'000</b> francs.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 3 Absatz 5</b></p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Willy Giroud</i></p> <p>Der Anteil zu Lasten des Kantons Wallis berechnet sich auf der Grundlage des geltenden kantonalen und eidgenössischen Rechts. Er ist von den tatsächlichen Ansätzen der Bundessubventionen abhängig, welche im Bundesbeschluss vom 7. Juni 2010 und künftiger Bundesbeschlüsse, dem Staatsratsbeschluss betreffend den Anteil Drittbeteiligter sowie aufgrund der vom Bund anerkannten Kosten festgelegt wird. Die verbleibenden Restkosten zu Lasten des Kantons Wallis werden auf 16 bis 19 Prozent der <del>35'500'000-12'900'000</del> Franken geschätzt, das sind zwischen <del>5'680'000 und 6'750'000</del> <b>2'064'000 und 2'451'000</b> Franken.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
---	--